



THESE DE DOCTORAT DE

L'UNIVERSITE RENNES 2
COMUE UNIVERSITE BRETAGNE LOIRE

ECOLE DOCTORALE N° 604
Sociétés, Temps, Territoires
Spécialité : *STAPS*

Par

Camille COLLET

**« Comprendre le développement et la structuration de « l'espace des
« socio-sports » rennais »**

Thèse présentée et soutenue à Rennes, le 28 novembre 2018

Unité de recherche : Laboratoire Violences, Innovations, Politiques, Socialisations et Sports (EA 4636)

Rapporteurs avant soutenance :

William Gasparini Professeur, Université de Strasbourg

Marina Honta Professeure, Université de Bordeaux

Composition du Jury :

Dominique Charrier Maître de conférences, Université Paris Sud

William Gasparini Professeur, Université de Strasbourg

Marina Honta Professeure, Université de Bordeaux

François Le Yondre Maître de conférences, Université de Rennes 2

Williams Nuytens Professeur, Université d'Artois

Directrice de thèse

Gaëlle Sempé Maître de conférences, Université de Rennes 2



UNIVERSITÉ RENNES 2

Laboratoire Violences, Innovations, Politiques, Socialisations et Sports

Ecole Doctorale – Sociétés, Temps, Territoires

Sous le sceau de l'Université Bretagne Loire

**COMPRENDRE LE DEVELOPPEMENT ET LA STRUCTURATION DE
« L'ESPACE DES « SOCIO-SPORTS » RENNAIS »**

Thèse de Doctorat

Discipline : Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives

Présentée par **Camille COLLET**

Directrice de thèse : **Gaëlle SEMPÉ**

Soutenue le 28 novembre 2018

Membres du Jury :

- **M. Dominique CHARRIER**, Maître de conférences, Université Paris Sud
(Examineur)
- **M. William GASPARI**, Professeur, Université de Strasbourg
(Rapporteur)
- **M^{me} Marina HONTA**, Professeure, Université de Bordeaux
(Rapporteuse)
- **M. François LE YONDRE**, Maître de conférences, Université de Rennes 2
(Examineur)
- **M. Williams NUYTENS**, Professeur, Université d'Artois
(Examineur)
- **M^{me} Gaëlle SEMPÉ**, Maître de conférences, Université de Rennes 2
(Directrice de thèse)

Sommaire

Remerciements	9
Introduction	13
Partie 1 - Contextualisation de l'objet de recherche : le « socio-sport ».....	23
Chapitre 1. Socialisation - insertion - intégration - inclusion : de quoi parle-t-on ?	25
Chapitre 2. Les luttes pour une définition légitime du « sport »	35
Chapitre 3. Genèse du « socio-sport ».....	53
Chapitre 4. De la construction théorique ... à la mise en action	91
Partie 2 - Comprendre la structuration de « l'espace des « socio-sports » rennais »	161
Chapitre 1. L'espace des idées et des pratiques à l'aune des « familles d'acteurs ».....	161
Chapitre 2. Les enjeux et effets des « socio-sports »	303
Partie 3 - L'étude de cas'socio-sportif	353
Chapitre 1. « L'espace des « socio-sports » » à travers une activité : le football	353
Chapitre 2. « L'espace des « socio-sports » » appliqué à un public : les filles	391
Chapitre 3. Le « socio-sport » au Cercle Paul Bert.....	429
Chapitre 4. La démarche auprès des jeunes du voyage.....	465
Conclusion.....	507
Liste des abréviations et acronymes	523
Bibliographie.....	525
Index des auteurs.....	541
Index des notions	545
Table des figures.....	549

Table des tableaux.....	553
Annexes	555
Table des matières.....	585

Remerciements

Mes premiers remerciements s'adressent naturellement à Gaëlle. La route a été longue pour arriver jusqu'ici, tu as pris soin de mes bagages et, quant à moi, j'ai essayé de tenir le volant. Merci pour ta bienveillance, ta disponibilité, tes conseils, ton exigence qui m'a poussée à donner le maximum. Je « partais de loin » en sociologie, tu as réussi à me faire prendre goût à la recherche, et même à comprendre, à apprécier du Bourdieu sans devoir me forcer pour relire deux fois chaque phrase. Même si mon souhait n'est pas de continuer dans cette voie, je te remercie du plus profond de mon cœur pour tout ce que tu m'as apporté, tant professionnellement qu'humainement. Nous avons encore de belles choses à partager.

L'homonyme de Gaëlle en milieu professionnel, c'est toi Manu. Je ne te remercierai jamais assez d'avoir cru en moi. C'est grâce à toi que je me suis lancée dans cette aventure, je n'aurais pas pensé en être capable autrement. Merci également de m'avoir donné comme mission de stage, en 2012, le suivi du projet socio-sportif et, trois ans plus tard, me faire confiance pour développer le « service socio-sport ». J'ai tellement appris, et j'apprends encore beaucoup, en étant accompagnée de professionnels comme toi. Toujours présent, disponible (quand le téléphone ne sonne pas), à l'écoute, doté d'un professionnalisme rare. Merci encore pour tout.

Je remercie également tous les professionnel.le.s et bénévoles du Cercle Paul Bert qui ont suivi, de près ou de loin, ce travail de thèse et qui ont accepté de m'accorder de leur temps pour des entretiens, des observations de pratiques ou tout simplement des échanges informels mais précieux. Un immense merci à Bernard Le Scouarnec qui a suivi et surtout corrigé ces quelques 500 pages de thèse. Je te suis énormément reconnaissante pour tout le temps que tu y as consacré et ton investissement, j'ai beaucoup appris lors de nos nombreux échanges.

Je remercie aussi Isabelle Daniel, présidente du Cercle Paul Bert, qui a cru en moi, en ce projet de thèse et qui est l'une des actrices principales du « socio-sport » au sein de l'association.

Je tiens également à remercier l'équipe du Cercle Paul Bert Villejean, celle avec qui j'ai effectué mes premiers pas dans la vie professionnelle. J'ai eu la chance d'être entourée d'une équipe comme vous, merci donc à Steph, Yann, Sonia, Karyl, Radouane, Élo, Fabienne.

Un immense merci à l'équipe du « service socio-sport » du Cercle Paul Bert, cela fait maintenant trois ans que l'aventure a commencé et je vous remercie pour votre

investissement, votre engagement, j'apprends chaque jour avec vous. Merci à Marjo, Damien, Fanny, Nico, Manu et aux stagiaires qui nous accompagnent. Quand je dis stagiaire, je pense particulièrement à Lucile, une vraie révélation professionnelle. Merci de t'être autant investie, ça a été un réel plaisir de travailler avec toi.

Enfin, pour terminer avec le Cercle Paul Bert, au risque d'en oublier, je remercie toute l'équipe de direction, tous les collègues du siège, je mesure la chance d'être aussi bien entourée.

Je remercie chaleureusement tous les financeurs de ce travail. Vous avez cru en ce projet et il n'aurait pu se réaliser sans vous. Un immense merci à Thomas et Flavie de la Ligue de l'Enseignement 35, à Nicolas et Jean-Gilles de l'UFOLEP 35, à Cédric de la Ligue de l'Enseignement Nationale et à Pierre, Philippe, Adil, Arnaud et bien sûr Fanny de l'UFOLEP Nationale, je te souhaite plein de réussite pour ta thèse. Merci aussi à tous les professionnel.le.s de l'UFOLEP Nationale, aux membres du Comité Directeur et particulièrement au groupe F.A.I.R, on continue les filles, on ne lâche pas !

Une thèse, c'est aussi un environnement scientifique. Je remercie sincèrement les membres du laboratoire VIPS², j'ai pu mener à bien mon travail dans des conditions optimales. Un merci particulier à François qui a toujours été soucieux de savoir comment je m'en sortais et m'a distillé de précieux conseils.

Je remercie tous les anciens doctorants, Thomas, Kilian, Jonathan, Julien mais aussi Anne encore doctorante, à qui je souhaite le meilleur. Merci aux deux stagiaires que j'ai eu la chance d'accueillir pendant deux mois, Maxime et Lucile.

Je remercie toutes les personnes qui ont participé à cette thèse, qui ont pris le temps pour échanger sur le « socio-sport ». Merci à toutes celles et ceux qui ont accepté que des observations de leurs pratiques soient effectuées.

Enfin, je remercie les jeunes qui m'apportent énormément au quotidien, la vraie richesse se trouve sur le terrain, ce sont eux qui m'animent dans mon travail.

Je termine ces remerciements par mes proches. Rien n'aurait été possible sans votre présence, votre soutien. Merci à Margaux qui m'a encouragée lors de ce travail. Un merci inconditionnel à ma seconde famille, « la bande de copains ». Je ne peux pas rêver mieux

comme ami.e.s, vous m'êtes indispensables. Merci de m'avoir exprimé votre confiance et d'avoir réussi à me faire changer d'air. Merci à Aurélie qui est d'un soutien sans faille.

À ma famille à qui je dois tout, à mes parents, mes sœurs, mon frère, mes beaux-frères, mes neveux et nièces, vous êtes ma raison de vivre. Même si je vous le dis du bout des lèvres, sachez que je vous aime du bout du cœur.

Introduction

Depuis presque quarante ans, les émeutes urbaines¹ ont fait la une des médias et marqué les esprits par leur caractère récurrent et leur progression spectaculaire : « *Depuis une trentaine d'année, la France est marquée chaque décennie par des semaines d'émeutes, comme en 1981 dans les banlieues lyonnaises, en 1990-1991 dans les banlieues lyonnaises et parisiennes, et en 2005, principalement en région parisienne, puis très rapidement dans une très large majorité des banlieues françaises* » (Philippe, 2011, 8)².

La flambée de ces violences combinée à une couverture médiatique importante et à une centration des politiques publiques sur ces « *quartiers sensibles* » (Vulbeau, 2007, 11)³ ont participé à la construction d'une image négative de ces territoires (Duret, 2001, Lapeyronnie, 2003, Charrier, Jourdan, 2005, Falcoz, Koebel, 2005, Gasparini, Vielle-Marchiset, 2008).

Plus récemment, les attentats commis en France depuis 2015 ont remis au cœur de l'actualité les « *quartiers (im)populaires* »⁴. Bien que de nombreux experts aient souligné les profils hétérogènes des djihadistes⁵, les discours politiques⁶ et médiatiques ont qualifié certains de

¹ Nous préférons les termes « émeutes urbaines » à ceux de « violences urbaines ». Ces dernières désignent un « *ensemble de phénomènes disparates : [il] couvre un grand éventail de comportements qui vont du tag à l'insulte, du feu de poubelle au petit caillassage. Une à une, ces actions peuvent être des violences urbaines, mais rassemblées au sein d'une même nuit, elles forment une émeute* » (Roché, 2006, 32). Voulant faire référence aux violences qui se sont déroulées, principalement en 1981, 1990-1991 et 2005, il nous semble alors plus juste de parler d'« émeutes urbaines ».

² Philippe, D. (2011). Analyse socio-historique d'une politique de prévention par le sport : entre inflexions politiques et contexte local. L'exemple de la ville de Trappes. Thèse soutenue à l'UFR STAPS de l'Université Rennes 2.

³ Vulbeau, A. (2007). L'approche sensible des quartiers « sensibles ». Une posture de proximité. *Informations sociales*, n°141, 8-13. Il explique que l'expression « quartiers sensibles » est dérivée de l'appellation donnée aux Zones Urbaines Sensibles au début des années 1990 dans le cadre de la politique de la ville.

⁴ Un reportage « Quartier impopulaire » a d'ailleurs été réalisé aux lendemains des attentats parisiens de janvier 2015 dans un quartier de Toulouse. Pendant deux ans, le réalisateur F. Chilowicz a rencontré et a passé du temps avec les habitant.e.s du quartier. De nombreux passages traitent du sentiment de « relégation » vécu, notamment par les jeunes, du rapport à la religion, des attentats, etc.

⁵ Roblain, A., Malki, B. (2015). Djihadistes, tous les mêmes ? Analyse psychosociale du profil des djihadistes européens et des problématiques sécuritaires qu'ils posent en Occident, *Journal du droit des jeunes*, n°341, 39-42. De nombreux experts sont cités au sein de cet article et déconstruisent la théorie d'un « profil type » du jeune djihadiste issu « *des quartiers défavorisés* » (Roblain, Malki, 2015, 40).

⁶ A noter par exemple le discours de M. Valls en juin 2013 qui décrivait ces djihadistes comme principalement jeunes, de sexe masculin, venant de quartiers défavorisés et ayant un passé de délinquant (Roblain, Malki, op.cit., 40).

ces territoires de « plaque(s) tournante(s) du terrorisme islamiste »⁷ ou de « bastion(s) du djihadisme français »⁸.

Des « Opérations Prévention Été »⁹, lancées suite aux émeutes urbaines de l'été 1981, au dispositif CIEC¹⁰, mis en place après les attentats de janvier 2015, le sport a été constamment considéré comme « *le dernier espoir, le dernier recours, voire le dernier rempart, face aux délinquances et violences émergentes ou récurrentes dans certains quartiers* » (Bodin et al., 2007, 3)¹¹. Mais peut-il réellement jouer ce rôle ? N'est-il pas utopique de penser que le sport peut résoudre les « maux des banlieues » ?

Ces dispositifs reposent sur une « croyance collective » (Gasparini, 2008)¹² qui attribue au sport des valeurs intrinsèquement vertueuses. Par sa faculté à rassembler, fédérer, le sport favoriserait le « vivre-ensemble ». Il transmettrait des valeurs éducatives et citoyennes : fair-play, respect, solidarité, etc. De plus, il permettrait aux jeunes issus de l'immigration de s'intégrer et de trouver « *un encadrement, une hygiène de vie et des règles, une identification avec un quartier ou une cité. Ils peuvent également y rencontrer la réussite, et il y a de plus en plus de jeunes issus de l'immigration parmi les sportifs professionnels* »¹³. Les discours médiatiques abondent dans ce sens célébrant ces champions issus des milieux populaires, et qui passent de la « galère »¹⁴ à la réussite sociale et professionnelle : « *Les footballeurs « issus de l'immigration » et des banlieues, placés au centre de la construction médiatique de la figure de l'immigré, deviennent progressivement représentatifs des jeunes exclus du système éducatif mais « intégrés » par le sport* » (Gasparini, 2010, 115)¹⁵.

⁷ Article du Monde publié le 16.11.2015 sur le quartier populaire belge de Molenbeek, <http://www.lemonde.fr/europe/article/molenbeek-la-plaque-tournante-belge-du-terrorisme-islamiste>, consulté le 11.01.2018.

⁸ Article de France info mis en ligne le 28.04.2016 sur la ville de Trappes, https://www.francetvinfo.fr/societe/trappes-bastion-du-djihadisme-francais_1714307.html, consulté le 11.01.2018.

^{9 10} Nous reviendrons de manière détaillée sur ces dispositifs dans le chapitre n°3 de la partie 1 « Genèse du « socio-sport » ».

¹¹ Bodin, D., Robène, L., Héas, S., Le Yondre, F. (2007). Le sport dans la cité : approche critique d'un traitement préventif de la violence. *International Journal on Violence and School*, n° 4, 20-53.

¹² Gasparini, W. (2008). « L'intégration par le sport ». Genèse politique d'une croyance collective. *Sociétés Contemporaines*, n°69, 7-23.

¹³ Extrait du document « L'immigration », site internet France Diplomatie, ministère des Affaires étrangères, in Gasparini, *op.cit.*, 7.

¹⁴ En référence à l'ouvrage de Dubet, F. (1987). *La Galère : jeunes en survie*. Paris, Fayard.

¹⁵ Gasparini, W. (2010). Les champions des cités. Parcours migratoires et effets de quartier. *Hommes et migrations*, n°1285, 108-123.

La « *baguette magique* » (Falcoz, Koebel, 2005, 12)¹⁶ sportive est donc mobilisée pour intervenir auprès des « jeunes en difficultés » à partir d'une double croyance. La première serait que la pratique sportive participerait à l'intériorisation de valeurs, « naturellement » positives, et faciliterait l'intégration des jeunes. La deuxième postule que l'acquisition des compétences sportives serait transférable à d'autres domaines et notamment à celui des comportements sociaux. Ainsi, le goût de l'effort développé par le sport serait réinvesti dans la sphère scolaire ou professionnelle, le respect des entraîneur.e.s et arbitres induirait le respect des adultes de manière générale.

Cependant, des études déconstruisent cette idée d'un transfert possible des comportements. Elles montrent que les effets sont minimes (Chobeaux, Segestran, 2003, Knobé, 2003) voire parfois négatifs. Le sport pourrait accentuer la propension aux comportements violents (Roché, 2005). D'autres études soulignent ses effets pernicieux : violences, tricherie, dopage, corruption. L'instrumentalisation politique qui fait du sport un moyen de conditionnement idéologique et d'aliénation des classes dominées est également dénoncée (Brohm, 1992, Arnaud, 1995, Vaugrand, 1999).

Dans ces conditions, comment expliquer la persistance de la célébration des vertus éducatives, intégratrices du sport et la préconisation du recours salvateur à ce dernier comme remède aux « maux des banlieues » ?

Toutefois, le sport ne représente-t-il pas un « potentiel intégrateur »¹⁷ qui lui permet d'être un « moyen d'intervention sociale »¹⁸ ?

Depuis le début des années 1980, le recours au sport change de « registre de justification », « *le sport devient « social » et les dispositifs « socio-sportifs* » » (Gasparini, *op.cit.*, 13). Quels sont les effets de ce changement de « registre » sur le paysage sportif ?

À cette époque charnière, quelques associations Rennaises ont déjà engagé des actions et projets socio-sportifs. C'est notamment le cas du Cercle Paul Bert¹⁹, acteur historique du

¹⁶ Falcoz, M., Koebel, M. (dir.) (2005). *Intégration par le sport : représentations et réalités*. Paris, L'Harmattan.

¹⁷ Charrier, D. et al. (2012). Prévention, animation et insertion par le sport en zones urbaines sensibles : la reconstruction du processus historique des analyses. *Movement & Sport Sciences*, n°78, 25-37.

¹⁸ Chobeaux, F., Segestran, P. (2003). Le sport : un moyen d'intervention sociale sous conditions. *Empan*, n°51, 48-50.

¹⁹ Nous présenterons de manière plus détaillée le Cercle Paul Bert dans le point n°2 « Présentation des financeurs » du chapitre 4 de la partie 1.

mouvement de l'éducation populaire²⁰, présent sur tous les quartiers rennais à travers ses secteurs sportifs, culturels et socio-éducatifs (enfance/jeunesse). Cette polyvalence et la proximité existant entre ces trois secteurs prédisposaient « naturellement » cette association à s'intéresser au « socio-sport ».

Dans ce cadre, depuis le début des années 1990, les animateurs.trices enfance/jeunesse organisent dans les quartiers politiques de la ville (QPV) des activités « en bas des tours » qui seront ultérieurement qualifiées de « socio-sportives », lorsque le terme sera officialisé par un adjoint aux sports en 2009. Ces actions informelles animées en général par des « professionnel.le.s socio-culturel.le.s » qui se servaient du sport comme d'un support de socialisation, d'intégration des jeunes des quartiers perdureront jusqu'à ce que le « socio-sport » soit reconnu officiellement par la convention générale²¹ liant le Cercle Paul Bert à la Ville de Rennes (2010) comme vecteur de la politique de cohésion sociale de la Ville. Les aides accordées allant à des groupes sportifs, cela ne manquera pas de susciter quelque débats et certaines tensions entre le secteur sportif et le secteur socio-éducatif concernant la légitimité du porteur du projet socio-sportif de l'association qui devenait un volet à part entière de son projet global. Ce projet connaîtra entre 2010 et 2018 des évolutions importantes autant au niveau des orientations, que des formes d'action et des acteurs.trices. La volonté de l'association a été de faire coopérer les différents secteurs pour une meilleure efficacité. Si ce partenariat permit d'organiser des actions intéressantes, durant les périodes de vacances notamment, il n'alla pas sans difficultés ni tensions, qui seront analysées dans le chapitre n°3 de la partie 3 « Le « socio-sport » au Cercle Paul Bert ».

Parallèlement, la reconnaissance officielle du « socio-sport » comme volet de la politique de cohésion sociale de la Ville et les aides financières afférentes susciteront des « vocations », y compris chez des clubs de haut niveau. Des vocations sincères, liées aux valeurs des associations ou/et à l'intérêt suscité par ces « nouvelles » approches du sport dans certains cas, dans d'autres peut-être plus « opportunistes ».

²⁰ L'éducation populaire est un courant de pensée qui milite, principalement, pour une diffusion de la connaissance, en dehors des structures traditionnelles d'enseignement et des systèmes éducatifs institutionnels. Ses principaux objectifs sont de permettre à chacun de s'épanouir et de trouver une place dans la société. Son action se positionne en complément de l'enseignement formel et reconnaît, à chacun, la volonté et la capacité de progresser et de se développer à tous les âges de la vie ; l'éducation populaire vise l'éducation de tous par tous.

²¹ Depuis 1976, la Ville de Rennes met en place un système de conventionnement avec les principales associations gestionnaires d'équipements. D'autres associations, non gestionnaires d'équipements, peuvent bénéficier de « *conventions ou de contrats d'objectifs si on estime qu'elles effectuent un travail, un apport réel sur les territoires* » (Extrait d'entretien, E1, Élu local).

En quelque sorte, pour des raisons diverses, le « socio-sport » suscitait un large intérêt, le terme étant à entendre dans toute sa polysémie.

Depuis 2010, le « socio-sport » rennais est donc dans une période de gestation, de recherche (de ses objectifs, de ses formes d'action, de ses publics) avec ce que cela implique de bouillonnement parfois brouillon, de contradictions, de tensions, mais aussi de créativité. Ce processus multiforme est d'un grand intérêt car il a ouvert des questionnements importants sur le rôle social du sport et sur l'approche ou plutôt les approches de la pratique sportive, les publics. D'ores et déjà cette dynamique et le débat qui s'est ouvert entre les acteurs.trices locaux ont modifié le paysage sportif rennais. Il a aussi un impact sur la conception de la vie associative. Ces effets sont observables au Cercle Paul Bert mais aussi sur l'ensemble du territoire rennais.

Toutefois, l'extrême diversité qui caractérise ce processus, l'hétérogénéité des visions, des définitions du « socio-sport », des approches, des publics ciblés, exigent un effort de clarification, sinon à être partout sous les formes les plus diverses le « socio-sport » ne sera nulle part. Cet effort de clarification est nécessaire notamment pour permettre de reconnaître et de faire reconnaître par les partenaires publics celles qui sont les plus utiles socialement. Mais il est indispensable pour une autre raison : sans un minimum d'accord sur la définition, les objectifs, les approches, les acteurs et actrices socio-sportifs.ves (clubs, structures socio-éducatives) ne pourront véritablement agir en partenariat, de façon cohérente et efficace sur des territoires défavorisés.

C'est à cet objectif de clarification au service d'une action plus cohérente et efficace que ce travail de recherche souhaite apporter une contribution en observant les expériences, en interrogeant les acteurs et actrices, en s'efforçant d'en comprendre les logiques et au-delà en recherchant de possibles convergences.

Genèse d'une thèse CIFRE

Notre intérêt pour le « socio-sport » vient d'un premier stage dans le cadre d'un Master Management du sport au Cercle Paul Bert (2012). Nous nous sommes trouvée projetée dans le processus effervescent évoqué précédemment. Lors de cette première expérience, notre participation aux activités socio-sportives de l'association a nourri un mémoire qui portait sur « Les enjeux d'un dispositif d'intégration par le sport. L'exemple de la convention socio-sportive signée entre le Cercle Paul Bert et la Ville de Rennes ». Les responsables de ce secteur ayant souhaité que nous soyons associée à l'élaboration des projets, nous avons

découvert avec un grand intérêt les problématiques, les enjeux auxquels était confrontée la conquête de cette « nouvelle frontière ». D'où une forte envie de poursuivre et d'approfondir ce projet en devenir, de participer à cette « aventure » en quelque sorte, en tentant d'y apporter un éclairage théorique.

Très rapidement il nous est, en effet, apparu que dans ce contexte débordant d'expériences, de discours d'une grande diversité, de questionnements aux réponses incertaines, la pratique ne pouvait se passer d'un minimum d'apport théorique. Il fallait tenter de mettre de l'ordre dans ce désordre créatif, l'inventorier, l'analyser et essayer de dégager des lignes directrices, et au-delà si possible, des pistes pour un développement cohérent du « socio-sport » sur le territoire rennais. Développement qui bénéficierait à ce territoire, à des publics et quartiers défavorisés, mais aussi aux associations dans la mesure où il dynamiserait leur(s) projet(s), le sens qu'il donne à leur action.

C'est donc logiquement, du fait de la double dimension de notre démarche : recherche/action, que nous nous sommes investie dans un projet de thèse CIFRE²².

Le Cercle Paul Bert ne pouvant assumer seul le financement de cette thèse, nous avons engagé des démarches afin de trouver un partenariat en cohérence avec l'objet de notre recherche. Les étapes de l'élaboration d'un dossier CIFRE sont multiples et exigeantes (recherche de partenariat, montage de budget, élaboration d'un projet de recherche scientifique). Aussi, nous avons poursuivi nos études en Master 2 SSSATI²³ en dispense d'assiduité afin d'enrichir nos connaissances théoriques concernant l'intégration par le sport.

Dans le même temps, nous avons participé activement à un projet de recherche au sein du laboratoire VIP&S²⁴, visant à analyser l'insertion par le sport dans le XIX^e arrondissement de Paris²⁵.

Le travail réalisé lors de ce contrat nous a conforté dans le choix de notre objet de recherche et nous a permis d'acquérir les bases de la recherche-action. Il nous a notamment permis de prendre du recul par rapport à certaines situations où le.la chercheur.e est confronté.e à des enjeux politiques : en l'occurrence une commande portant sur l'analyse d'une politique d'insertion par le sport en période d'élections.

²² Convention Industrielle de Formation par la Recherche.

²³ Sport et Sciences Sociales : Administration, Territoires et Intégration, devenu le Master DISC : Développement, Intégration, Sport et Culture.

²⁴ Violences, Identités, Politiques et Sports qui est devenu le VIPS² (Violences, Innovations, Politiques, Socialisations et Sports) depuis 2017.

²⁵ Le Yondre, F. et Sempé, G. (co-dir.) (2013-2014). « *L'insertion par le sport dans le XIX^e arrondissement de Paris* », Mairie du 19^{ème} arrondissement de Paris.

À la fin de ce contrat de recherche, nous avons accepté la proposition d'embauche du Cercle Paul Bert d'un contrat à durée déterminée d'animatrice socio-sportive dans l'un des QPV rennais, celui de Villejean.

Nous avons, dès lors, vécu une immersion totale sur notre terrain de recherche tout en continuant le montage du dossier CIFRE et avons engagé un travail scientifique de suivi de terrain par la tenue d'un carnet ethnographique.

Au bout d'un an, un partenariat entre le Cercle Paul Bert, la Ligue de l'Enseignement et l'UFOLEP²⁶ a permis la signature du contrat CIFRE. Ce partenariat a un véritable sens du fait que la Ligue de l'Enseignement et l'UFOLEP, sont également des acteurs historiques importants du mouvement de l'éducation populaire, et qu'ils ont développé un volet socio-sportif depuis de nombreuses années²⁷. Par ailleurs, ils sont intéressés par l'objet et les résultats de cette recherche dont ils ont suivi la progression à travers des points d'étape qui ont donné lieu à des échanges intéressants.

Depuis notre premier stage au Cercle Paul Bert, nous avons vécu cinq années d'immersion sur notre terrain de recherche. Celles-ci nous ont permis d'être en contact quotidien pendant une longue période avec des jeunes, des professionnel.les socio-sportifs.ves, sportifs.ves et socio-éducatifs.ves du Cercle Paul Bert mais également d'autres structures de quartier. Ce contact prolongé et attentif a permis de recueillir une abondante et précieuse base d'observations, de données et de créer le lien de confiance indispensable à tout travail en observation participante.

De plus, cette démarche nous a aidée dans l'élaboration d'une problématique de recherche et de questionnements indispensables pour essayer de décrypter, de comprendre le processus de développement du « socio-sport » qu'a connu le territoire rennais depuis une dizaine d'années. Un constat nécessaire pour ensuite interpréter ce processus complexe, multiforme et peut-être pouvoir en tirer quelques enseignements qui apporteraient aux acteurs et actrices des éléments de réflexion, des repères pour les aider dans leurs choix et permettraient aussi le développement de partenariats dynamiques et équitables. En effet, sans coopération entre les différents acteurs et actrices impliquant un minimum de consensus et donc de clarté sur les objectifs, les méthodes, le « socio-sport » ne pourra être l'agent de cohésion sociale qu'il est supposé être, même à un niveau modeste.

²⁶ Union Française des Œuvres Laïques d'Éducation Physique.

²⁷ Nous y reviendrons plus précisément dans la genèse de la Ligue de l'Enseignement et de l'UFOLEP dans le point n°2 « Présentation des financeurs » du chapitre 4 de la partie 1.

Le projet de cette thèse vise à comprendre le développement et la structuration du « socio-sport » sur le territoire rennais. D'ailleurs, l'ensemble des partenaires financiers est en attente d'un éclairage sur le paysage socio-sportif local et d'une analyse de leur « socio-sport ». Nous avons dû constamment « jongler » entre les attentes professionnelles et celles académiques. Notre travail tente donc de concilier l'approche scientifique à celle pragmatique en apportant des réponses à des problématiques « concrètes ».

Pour poursuivre ces objectifs, la première partie de la thèse permettra de contextualiser le « socio-sport » sous l'angle socio-historique et empirique en revenant à la fois sur les questions de définitions, notamment théoriques produites dans le champ scientifique, sur sa genèse, et en situant notre démarche méthodologique.

Tout d'abord, afin de comprendre ce que recouvrait cette notion, nous avons essayé de clarifier les termes « socio » et « sport ». Nous avons choisi de traiter cet additif (« socio ») sous l'angle de la socialisation et de tenter d'éclaircir le flou entourant les notions d'insertion, d'intégration, d'inclusion (chapitre 1). Ces dernières ont été employées confusément dans la genèse du « socio-sport ». Il en est de même pour le terme « sport », objet de luttes pour l'imposition d'une définition légitime (chapitre 2). Quelles définitions du sport sont produites dans la littérature scientifique ?

Nous nous sommes ensuite attachée à étudier la genèse du « socio-sport » avec l'objectif de comprendre les raisons de son émergence et son évolution sur le plan national puis local (chapitre 3). Pour mener à bien notre travail de thèse, notre démarche a été avant tout qualitative et s'est appuyée sur des observations et des entretiens. Nous avons également mobilisé l'outil des questionnaires comme support exploratoire susceptible de « dépoussiérer » le terrain, de nous mettre à distance de celui-ci et d'affiner notre démarche qualitative (chapitre 4).

La seconde partie de la thèse, consacrée à l'analyse du paysage socio-sportif rennais, s'est effectuée à partir de deux axes : les « idées » et les usages « pratiques » (chapitre 1).

Le premier, que nous avons appelé « espace des idées », s'est centré sur les représentations du « socio-sport ». Parmi les acteurs et actrices rennais.e.s engagé.e.s dans le « socio-sport », existe-t-il une définition, une vision partagée ou des définitions, et visions différenciées ? Quels sont les publics ciblés par les actions socio-sportives sur le territoire rennais ? L'enjeu est notamment celui de la mixité sociale et sexuelle dont prétendent permettre d'accéder les pratiques sportives à vocation éducative et sociale. L'accès au sport, et au-delà, à une vie

sociale plus ouverte est un enjeu essentiel et un objectif difficile à atteindre. Cette partie suggère de revenir sur une vision unifiée ou unificatrice du « socio-sport » en assumant sa dimension plurielle.

Cette problématique complexe soulève la question des démarches et nous a amenée à identifier un deuxième niveau, appelé « espace des pratiques ». Ce dernier s'est attaché à analyser les usages pratiques du « socio-sport ». Que se passe-t-il sur le terrain ? Le « socio-sport » suppose-t-il une démarche particulière ? Comment les acteurs et actrices du « socio-sport » procèdent-ils pour développer ces pratiques, auprès de quels publics et comment la mettent-ils en œuvre (supports, prise en charges, structuration de l'activité, etc.) ?

Confronter les « idées » aux « pratiques » nous permettra de dégager les enjeux et effets du « socio-sport » (chapitre 2). Quelles sont les raisons de l'engagement socio-sportif ? Les acteurs et actrices cherchent-ils à faire œuvre sociale, à participer au développement social des quartiers ? À conquérir de nouveaux publics ? De nouveaux talents ? De nouvelles ressources ? Le « socio-sport » peut-il être, à l'instar de l'humanitaire, un moyen de valoriser ou de restaurer une image ? D'acquérir une reconnaissance localement en terme d'image publique ou auprès des pouvoirs publics ? Quel est finalement le rapport des différents acteurs et actrices du « socio-sport » à cette activité et celle des autres ? À quels obstacles se confrontent-ils.elles ? Comment le contexte local, notamment politique, éclaire-t-il leur positionnement et leur rapport au « socio-sport » ?

Quels sont les effets du « socio-sport » ? Existe-t-il des liens concurrentiels ou des formes de complémentarités et éventuellement des liens de solidarité entre les structures socio-sportives ? Quelles sont les conséquences de l'engagement dans une activité socio-sportive à l'interne des structures en termes de structuration, de conflits d'usages, de luttes symboliques, d'enjeux financiers, de développement ? Quels effets auprès des publics ?

Une autre question est importante pour les politiques de subventionnement mais aussi pour la définition de projets socio-sportifs d'associations et de projets de territoires efficaces : celle de l'évaluation des actions qui doit être beaucoup plus qualitative que quantitative et qui donc se complexifie.

Enfin, la troisième partie de la thèse propose une immersion au cœur du « socio-sport » rennais à travers l'illustration de quatre « études de cas ».

La première s'est intéressée au football (chapitre 1), pratique hégémonique dans le paysage socio-sportif rennais. Comment expliquer que de plus en plus de structures l'inclue dans leur approche socio-sportive ? Le football serait-il synonyme de « socio-sport » ou pour

schématiser une pratique populaire répondrait-elle effectivement mieux que certaines disciplines aux enjeux d'un « socio-sport », que beaucoup orientent majoritairement vers les classes populaires ? Ce lien est-il perceptible à Rennes ? Dès lors le football est-il mobilisé comme un moyen au service d'une fin, n'est-il qu'un support opportun pour rechercher une portée éducative ? Ou bien cette pratique constitue-t-elle une véritable finalité, en réponse à des intérêts purement sportifs ?

La deuxième étude de cas s'attache au public féminin (chapitre 2), public identifié comme prioritaire dans les discours et les objectifs officiels mais dont l'étude révèle une sous-représentation dans le « socio-sport ». Pourquoi ce dernier se conjugue-t-il si difficilement au féminin ? Cette invisibilité des filles dans le « socio-sport » n'est-elle pas illustrative d'une pratique inspirée et sous certains aspects reproduisant le modèle sportif traditionnel, au demeurant inégalitaire ? Quelles approches, quelles démarches peuvent permettre de capter et intéresser ce public ? Faire accéder les filles au « socio-sport », et plus foncièrement à ses bienfaits, suppose-t-il pour les acteurs et actrices de le repenser, le réorganiser et d'y investir des moyens ?

La troisième illustration nous plonge au cœur d'une structure particulièrement attachée et identifiée dans le « socio-sport » au plan local, le Cercle Paul Bert (chapitre 3). Il s'agit de comprendre comment cette pratique socio-sportive s'y est développée. Quelles visions et définitions coexistent et font débat à l'intérieur de l'association ? Fait-il l'objet de liens de complémentarités, de formes de solidarité ou est-il placé au centre de luttes et de liens de concurrences entre les différents secteurs et disciplines de l'association ?

La quatrième étude décrit et analyse l'évolution d'un projet socio-sportif qui s'est développé pendant deux ans et demi auprès de jeunes du voyage (chapitre 4). Elle s'interroge principalement sur le type d'approche permettant d'impliquer ces jeunes dans une activité socio-sportive et les effets qui peuvent en résulter sur leurs comportements, leurs relations avec l'extérieur et leur rapport à la mixité.

Partie 1 - Contextualisation de l'objet de recherche : le « socio-sport »

Avant de nous intéresser à la genèse du « socio-sport » sur le territoire national puis local, il est nécessaire, comme dans tout domaine, de clarifier, autant que faire se peut, le sens des termes désignant l'objet de la recherche. En l'occurrence le terme « socio-sport » qui, dans l'espace rennais comme ailleurs, a suscité de nombreux débats. Certains contestant même le bien-fondé de cette appellation qui résulterait, selon eux, d'une méconnaissance de la dimension sociale inhérente au sport. Tout sport, par son impact sur les comportements, le vivre-ensemble, les valeurs, serait éducatif, socialisateur. Tout sport participerait à la production et à la reproduction de la société. Parler de « socio-sport » relèverait donc du pléonasma. Distinguer sport et « socio-sport » serait un non-sens. Il n'y aurait qu'un sport, un et indivisible.

Aussi, c'est sur la première partie de ce terme composé que se cristallisent les enjeux du débat. Que doit-on mettre exactement sous le « socio »²⁸ qui évoque un champ très vaste et de ce fait parfois flou, voire générateur de confusions. Quelle place occupe-t-il dans ces activités, ces projets ? Finalité ou effet secondaire?

Il est donc nécessaire d'apporter quelques précisions et éclaircissements sur des notions mobilisées de manière récurrente par les acteurs et actrices du « socio-sport » pour éclairer le volet « socio », les objectifs sociaux de leur démarche. Les publics visés étant prioritairement des jeunes, garçons et filles, des quartiers prioritaires ce sont la « socialisation », l'« insertion », l'« intégration », l'« inclusion » qui sont au centre des discours. Ces notions étant elles-mêmes complexes et donnant lieu à des interprétations diverses voire divergentes, il est donc nécessaire, pour la clarté des analyses ultérieures, d'apporter quelques précisions et éclaircissements à leur sujet.

²⁸ Nous avons analysé le terme « socio » sous l'angle de la socialisation, concept central en sociologie et décisif dans le processus de construction de l'individu comme être social. Nous avons ensuite souhaité éclaircir les notions d'insertion, d'intégration et d'inclusion, termes utilisés confusément dans le langage commun et à l'origine de la naissance du « socio-sport » comme instrument de politique publique.

Chapitre 1. Socialisation - insertion - intégration - inclusion : de quoi parle-t-on ?

Les « trois I » : insertion, intégration, inclusion sont des processus qui s'inscrivent dans le champ de la socialisation. C'est parce qu'il y a socialisation, que l'insertion, l'intégration et/ou l'inclusion sont possibles.

1. La socialisation

La socialisation est au centre de nombreuses recherches sociologiques. Celles-ci mobilisent des représentations différentes de l'acteur.trice et du système social. Dans son ouvrage « La socialisation » (2006)²⁹, M. Darmon dresse un tableau des principales recherches concernant la socialisation et propose une grille d'analyse des mécanismes par lesquels la société forme et transforme les individus.

Selon elle, la socialisation réside dans une double interaction entre l'individu et la société. Elle la définit comme étant « *l'ensemble des processus par lesquels l'individu est construit [...] par la société globale et locale dans laquelle il vit, processus au cours desquels l'individu acquiert [...] des façons de faire, de penser et d'être qui sont situées socialement* » (Darmon, 2006, 6).

Pour illustrer la notion de socialisation, M. Darmon prend l'exemple de Robinson Crusoé. Bien qu'éloigné de la société, isolé sur son île, Robinson inscrit en lui les marques, les modèles de comportement de la société où il a grandi. Représentations, modèles qu'il considère comme « naturels », universels. Il construit sa vie sur l'île selon les normes de la société où il a été éduqué. Par exemple, il divise le temps en moments de travail, de repos, selon le schéma de sa société d'origine. Le premier meuble qu'il juge indispensable - alors qu'il ne correspond qu'à un certain type de société, de stade de développement - est une table. Cette reproduction des normes culturelles dans un cadre totalement différent illustre la nature de la socialisation, sa prégnance.

La socialisation est un processus qui perdure tout au long de la vie de l'individu, elle n'est jamais aboutie, l'individu « *ne cessera, sa vie durant, de se socialiser ou d'être socialisé par*

²⁹ Darmon, M. (2006). *La socialisation*. Paris, Armand Colin, coll. « 128 ».

des adaptations multiples à son environnement naturel ou culturel qui peuvent avoir changé avec le temps et/ou dans l'espace » (Khellil, 1997, 27)³⁰.

Deux conceptions de la socialisation se distinguent.

La première considère la socialisation comme un ensemble d'interactions à partir desquelles l'individu « fait la société ». Cette conception affirme donc « *la « réversibilité » de la subjectivité des acteurs et de l'objectivité du système* » (Dubet, Martuccelli, 1996, 511)³¹. L'individu est perçu comme ayant une capacité d'autonomie qui le rend maître de ses choix. Il a un réel pouvoir d'agir. M. Crozier et E. Friedberg³² comparent la socialisation à un jeu dans lequel l'individu dispose d'une marge de choix conséquente. Ils la définissent comme « *un processus relativement ouvert a priori dans la mesure où il est toujours médiatisé par un sujet agissant qui garde une zone de liberté à l'intérieur des limites du jeu auquel il participe* » (Crozier, Friedberg, 1977, 117). L'impact de la société sur l'acteur rationnel est limité du fait de la capacité de ce dernier d'interpréter et de biaiser son rôle. M. Crozier et E. Friedberg ne croient donc pas au déterminisme des structures sociales, des pouvoirs hiérarchiques, à la capacité de certains systèmes d'action à imposer ses règles sur d'autres.

Un deuxième courant théorique estime que la socialisation produit des dispositions durables et contribue ainsi à la reproduction de l'ordre social. C'est plus la société qui fait l'individu que l'inverse. Pour P. Bourdieu, la socialisation est un processus d'intériorisation des manières de penser et d'agir propres au groupe primaire d'appartenance.

Les relations sociales sont ordonnées par le principe d'une volonté de domination d'un groupe sur l'autre dans un champ donné. La notion d'habitus permet de rendre compte du processus de socialisation, elle met en exergue le poids de l'incorporation inconsciente de dispositions sociales. P. Bourdieu définit l'habitus comme l'ensemble « *des conduites qui peuvent être orientées par rapport à des fins sans être consciemment dirigées vers ces fins, dirigées par ces fins. La notion d'habitus a été inventée, si je puis dire, pour rendre compte de ce paradoxe* » (Bourdieu, 1987, 20)³³.

³⁰ Khellil, M. (1997). *Sociologie de l'intégration*. Paris, coll. Que sais-je, Presses Universitaires de France.

³¹ Dubet, F., Martuccelli, D. (1996). Théories de la socialisation et définitions sociologiques de l'école. *Revue française de sociologie*, n°37, 511-535.

³² Crozier, M., Friedberg, E. (1977). *L'acteur et le système. Les contraintes de l'action collective*. Paris, Editions du Seuil.

³³ Bourdieu, P. (1987). *Choses dites*. Paris, Editions de minuit.

La socialisation est un processus de construction de l'individu comme être social. Notre recherche doctorale se centre sur les dispositifs mis en place, dans le domaine sportif, pour des individus dits « *sous-socialisés* »³⁴ (Chantelat, Fodimbi, Camy, 1996, 121). Ces dispositifs sont considérés comme ayant une finalité tantôt d'insertion, tantôt d'intégration et, plus récemment, d'inclusion. Avant de les analyser dans le domaine sportif, nous tenterons de les définir de façon générale en les reliant au contexte social et politique où elles se sont développées.

2. Insertion, intégration, inclusion

1.1 Insertion

M. Lorient³⁵ retrace la genèse du concept d'insertion en analysant ce qu'il représente aux yeux des décideurs, des acteurs et des bénéficiaires. En France, il a commencé à être utilisé dans les années 1970 dans le domaine administratif afin de qualifier les différents dispositifs de politique sociale mis en place. Pour M. Lorient, l'insertion est un processus essentiellement individuel et « *désigne la modalité par laquelle l'individu, dans la société contemporaine, agence de façon continue les éléments de la réalité sociale auxquels il a accès* » (Lorient, 1999, 105).

R. Castel, qui a notamment étudié les politiques d'insertion³⁶, souligne l'apparition du terme dans deux textes officiels. Le premier en 1972 avec la création d'une « *allocation d'insertion* » (Castel, 1995, 422) pour faciliter la mobilité des jeunes travailleurs.

Le deuxième en référence à l'article 56 de la loi de 1975 en faveur des personnes en situation de handicap³⁷.

La notion d'« insertion » est passée dans l'usage courant avec la mise en place en 1988 du Revenu Minimum d'Insertion³⁸ (RMI). Le RMI marque une évolution par rapport aux

³⁴ Chantelat, P., Fodimbi, M., Camy, J. (1996). *Sports de la cité. Anthropologie de la jeunesse sportive*. Paris, L'Harmattan.

³⁵ Lorient, M. (1999). *Qu'est-ce que l'insertion ? Entre pratiques institutionnelles et représentations sociales*. Coll. « Dossiers sciences humaines et sociales », Paris, L'Harmattan.

³⁶ Castel, R. (1995). *Métamorphose de la question sociale. Une chronique du salariat*. Paris, Fayard.

³⁷ https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexteArticle.do;jsessionid=9AA3578286F0AD7AD3DF8CD9F5F3DC98.tplgfr39s_3?idArticle=LEGIARTI000006696143&cidTexte=LEGITEXT000006068511&dateTexte=20171204, consulté le 26 janvier 2016.

³⁸ Le Revenu Minimum d'Insertion était une allocation française versée aux personnes sans ressources ou ayant des ressources inférieures à un plafond fixé par décret. Il est entré en vigueur le 1^{er} décembre 1988 et remplacé le 1^{er} juin 2009 par le Revenu de Solidarité Active.

politiques antérieures. En effet, comme l'explique R. Castel, pour la première fois, la distinction entre les populations aptes à travailler et celles qui ne le peuvent pas est supprimée. Le droit d'obtenir des moyens convenables d'existence n'est pas un simple droit à l'assistance. Il vise l'insertion qui exige un engagement de la communauté nationale pour aider le bénéficiaire à réaliser son projet. L'article 1 de la loi du 1^{er} décembre 1988 stipule que « *Toute personne qui, en raison de son état physique ou mental, de la situation de l'économie et de l'emploi, se trouve hors d'état de travailler, a le droit d'obtenir de la collectivité des moyens convenables d'existence* » (Castel, 1994, 24)³⁹. Cet article montre bien la rupture qui s'opère avec la logique traditionnelle d'intervention sociale ou médico-sociale. Celle-ci devait définir une déficience spécifique pour justifier l'intervention d'une structure particulière. Dans une perspective d'insertion, R. Castel défend une prise en charge globale des individus. Il estime que le traitement de l'exclusion ne doit pas être le fait des seuls exclus ; les actions d'insertion doivent mobiliser la collectivité.

Cependant, R. Castel considère qu'agir sur l'insertion est synonyme d'un échec de l'intégration. En effet, « *insérer c'est bien souvent moins qu'intégrer, car le lien social que l'on s'efforce de reconstituer est plus lâche, et risque d'être plus fragile que les interdépendances qui inscrivent un individu dans un emploi stable et dans un réseau interrelationnel fort* » (Castel, *op.cit.*, 24).

1.2 Intégration

L'intégration est une notion centrale de la pensée d'E. Durkheim. Pour lui, l'intégration est réelle, forte dans un groupe, une société, quand leurs membres se sentent liés les uns aux autres par des croyances, des valeurs, des objectifs communs dans une perspective de « vouloir-vivre ensemble ». Ce sentiment d'appartenir à un même ensemble est renforcé par des interactions régulières. L'intégration est, ici, un phénomène collectif et non individuel. E. Durkheim distingue deux grands modes d'intégration, correspondant aux sociétés traditionnelles et aux sociétés modernes.

Le premier est la « solidarité mécanique », caractéristique des sociétés traditionnelles, peu industrialisées et à faible division du travail. Les individus sont peu différenciés, ils adhèrent à des valeurs et croyances communes qui orientent leur conduite.

³⁹ Castel, R. (1994). La dynamique des processus de marginalisation : de la vulnérabilité à la désaffiliation. *Cahiers de recherche sociologique*, n°22, 11-27.

Le second est la « solidarité organique », spécifique aux sociétés modernes, industrialisées. Les individus sont différenciés par leur fonction, chacune d'entre elles est nécessaire à la survie de l'ensemble. Il parle de solidarité organique pour souligner la complémentarité qui lie les individus.

Dans sa conception de l'évolution des sociétés, on passerait des sociétés à solidarité mécanique, au sein desquelles les fonctions sont peu différenciées à des sociétés à solidarité organique où les fonctions sont très différenciées et la division du travail très développée.

Selon E. Durkheim, dans les sociétés modernes, c'est l'État qui est chargé d'assurer la solidarité et la moralité, alors que dans les sociétés traditionnelles, ces fonctions sont assurées plutôt par la religion et la famille.

Cette conception de la société donne à l'État une fonction d'arbitre par rapport aux intérêts des différents collectifs. L'intégration est définie comme l'appartenance à un tout composé d'éléments interdépendants.

R. Castel considère, lui aussi, l'intégration comme un processus collectif et le différencie de l'insertion, davantage centrée sur des individus. Dans son ouvrage « Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat »⁴⁰, il aborde les problématiques liées à la crise du salariat qui provoque une « *incertitude des statuts, de la fragilité du lien social, des itinéraires dont la trajectoire est tremblée* » (Castel, 1995, 13).

Cette crise a amené les pouvoirs politiques à mettre en place des dispositifs d'intégration puis d'insertion. R. Castel les distingue par leur visée qui se veut collective pour les politiques d'intégration et plus individuelle pour celles d'insertion.

En effet, pour lui, les politiques d'intégration sont animées « *par la recherche de grands équilibres, l'homogénéisation de la société à partir du centre. Elles procèdent par directives générales dans un cadre national* » (Castel, *op.cit.*, 418). Au contraire, les politiques d'insertion se centrent sur des populations ou territoires particuliers, elles « *obéissent à une logique de discrimination positive : elles ciblent des populations particulières et des zones singulières de l'espace social, et déploient à leur intention des stratégies spécifiques* » (Castel, *op.cit.*, 418).

⁴⁰ Castel, R., *op.cit.*

Dans le cadre de leur réflexion sur l'objet sportif, M. Falcoz et M. Koebel⁴¹, reprennent la distinction entre les deux notions. Ils distinguent deux niveaux, l'un global, l'autre plus limité : « *On peut sans doute se contenter, dans un premier abord, de la définition émise dans une approche durkheimienne postulant que l'intégration désigne le processus par lequel un groupe social s'approprie l'individu pour assurer sa cohésion. L'insertion, quant à elle, renvoie à l'incorporation d'une personne dans un environnement social plus restreint* » (Falcoz, Koebel, *op.cit.*, 8). L'intégration fait état d'un processus plus global, alors que l'insertion intervient dans une sphère plus limitée.

D. Schnapper a également analysé l'intégration mais davantage sous un angle culturel en centrant ses travaux sur les populations immigrées. Elle désigne l'intégration comme étant « *les divers processus par lesquels les immigrés, comme l'ensemble de la population réunie dans une entité nationale, participent à la vie sociale* » (Schnapper, 1991, 99). Tout comme R. Castel, ses recherches se fondent sur le lien étroit entre la notion d'intégration, mais aussi d'insertion, et les politiques publiques nationales.

Elle situe au début des années 1970, l'utilisation du terme « intégration » s'opposant à celui d'« assimilation ». Ce changement fait suite aux critiques assignées à la politique d'assimilation qui, au lieu de valoriser les identités individuelles et collectives, les éradiqueraient : « *Les discours officiels n'ont plus osé parler de l'« assimilation » des étrangers en France - le terme était devenu tabou -, mais, tout au plus, de leur « intégration » ou de leur « insertion », termes qui suggéraient que la politique qu'on entendait désormais suivre à l'égard des populations d'origine étrangère respecterait leurs formes spécifiques d'identité* » (Schnapper, *op.cit.*, 83).

Ce dernier extrait illustre l'utilisation « aléatoire » des termes d'insertion et d'intégration dans les discours officiels portés par les politiques publiques. Ces imprécisions de langage contribuent à accentuer le flou régnant autour de ces deux notions.

⁴¹ Falcoz, M., Koebel, M., *op.cit.*

1.3 Insertion et intégration : confusion et instrumentalisation

Une étude réalisée par F. Gaspard⁴² permet de rendre compte de la confusion concernant l'utilisation variable des termes d'« intégration » ou d'« insertion » en fonction du contexte et des partis politiques.

À la fin des années 1970 - début des années 1980, les politiques de droite emploient le terme d'assimilation mais surtout d'intégration, quand la gauche, utilise celui d'insertion. Le Communiqué du Conseil des ministres du 28 avril 1982 énonce deux principes en faveur de l'insertion et précise que « *L'insertion sociale et culturelle des quatre millions d'étrangers installés en France est une action de longue haleine. Elle commence par l'alphabétisation, l'éducation, la formation, le logement, les services sociaux, la culture, l'information* » (Gaspard, 1992, 15).

Dix ans plus tard, l'emploi des termes s'inverse. Lors de la campagne électorale de mars 1986 qui laisse craindre une montée du Front National⁴³, les autres partis politiques placent les personnes étrangères au centre du débat. Un consensus s'opère entre la gauche et la droite qui parlent toutes deux d'intégration et non plus d'insertion. Mais un an plus tard, en 1987, alors que le terme d'intégration est adopté par la gauche, la droite préfère celui d'insertion. À l'occasion de l'installation de la Commission consultative des droits de l'homme, J. Chirac déclare : « *Cette politique doit avoir pour but de faciliter l'insertion des immigrés dans le tissu social français en faisant porter notre effort sur les domaines clés de l'habitat et de l'école* » (Gaspard, *op.cit.*, 19).

En 1988, avec le retour de la gauche au pouvoir, en juin, le mot « intégration » est officialisé pour évoquer l'immigration sédentarisée comme en témoigne le discours de C. Evin, ministre de la Solidarité nationale et des Affaires sociales du gouvernement Rocard, devant le Conseil d'administration du Fonds d'action sociale. Selon C. Evin, il existe « *un consensus actuel sur l'intégration [...] les étrangers qui résident actuellement en France y resteront, chacun en est aujourd'hui conscient ; parlons donc maintenant d'intégration plutôt que d'insertion ...*

⁴² F. Gaspard a analysé l'utilisation des termes « assimilation », « insertion », « intégration » sur la période 1981-1991 à travers la lecture de débats parlementaires sur l'immigration, de discours de ministres en charge de l'immigration ainsi que des textes de circulaires administratives, in Gaspard, F. (1992). Assimilation, insertion, intégration : les mots pour « devenir français ». *Hommes et Migrations*, n°1154. Le poids des mots, 14-23.

⁴³ Le Front National obtient 9,65% des votes lors de ces élections législatives de 1986 et remporte, pour la première fois, des sièges à l'Assemblée Nationale. Article de Birenbaum, G. (1987). Les stratégies du Front National, *Vingtième siècle*, vol.16, n°1, consulté en ligne le 05 avril 2017 http://www.persee.fr/doc/xxs_0294-1759_1987_num_16_1_1918

Actuellement l'intégration des immigrés passe par cinq questions essentielles : le statut juridique, la formation, l'emploi, le logement, l'insertion sociale et culturelle, la participation à la vie sociale » (Gaspard, *op.cit.*, 19). L'insertion est devenue un volet d'une politique globale dont la finalité est l'intégration.

Notre intention n'est pas de faire l'histoire complète de l'utilisation des termes d'intégration et d'insertion des années 1970 à aujourd'hui, mais de montrer que la sphère politique n'a cessé de maintenir le flou dans leur définition.

C. Rhein⁴⁴ a analysé le concept d'intégration en reprenant les principaux travaux effectués sous l'angle de la sociologie de Durkheim mais également de la sociologie de l'immigration et celle politique. Elle conclut que « *L'intégration fait aujourd'hui partie de ces notions qui polarisent le débat politique, le galvanisent, tout en posant aux sciences sociales, de manière récurrente, le problème de ses définitions et de son inscription dans des registres très variés et dans des problématiques très différentes* » (Rhein, 2002, 194).

1.4 Inclusion

L'inclusion est un terme plus récent et a d'abord été utilisé dans les instances européennes. Dans son article « L'inclusion : approche socio-sémantique »⁴⁵, B. Bouquet revient sur l'évolution du concept d'inclusion. Elle situe au début des années 2000, l'intérêt des instances européennes pour l'inclusion. Elle évoque notamment les démarches établies lors du Conseil européen de Lisbonne les 23 et 24 mars 2000 avec la mise en place d'une méthode ouverte de coordination qui « *encourage les États membres à collaborer en vue d'améliorer l'impact sur l'inclusion sociale des politiques menées dans des domaines tels que la protection sociale, l'emploi, la santé, le logement et l'éducation, et à les mettre en œuvre au niveau national* » (Bouquet, 2015, 18) ainsi que la création d'une commission intitulée « Construire une Europe de l'inclusion ».

La Commission européenne considère l'inclusion sociale comme « *un processus qui permet aux personnes en danger de pauvreté et d'exclusion sociale de participer à la vie économique, sociale et culturelle, et de jouir d'un niveau de vie décent. Ces personnes doivent être impliquées dans les prises de décision qui affectent leur vie et bénéficier d'un meilleur accès à leurs droits fondamentaux* » (Bouquet, *op.cit.*, 18).

⁴⁴ Rhein, C. (2002). Intégration sociale, intégration spatiale. *L'Espace géographique*, n°31, 193-207.

⁴⁵ Bouquet, B. (2015). L'inclusion : approche socio-sémantique. *Vie sociale*, n°11, 15-25.

B. Bouquet explique que l'évolution européenne a fait passer la France d'une politique contre l'exclusion vers une politique d'inclusion sociale. Elle l'illustre par différentes mesures dont le Plan national d'action pour l'inclusion sociale⁴⁶, mis en place à partir de 2001, et le Plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, adopté en 2013 par le Comité Interministériel de lutte contre l'exclusion.

Au-delà du domaine politique, deux secteurs professionnels sont particulièrement sensibles à l'inclusion, celui du handicap et de l'éducation. M-F. Crouzier analyse la démarche inclusive dans le milieu scolaire⁴⁷. Celle-ci implique un changement de perspective dans le système éducatif français qui demeure divisé entre « *le secteur « ordinaire » et le secteur de l'adaptation et de l'intégration scolaire* » (Crouzier, 2005, 29). Cette démarche permet de se référer « *à des valeurs ayant trait à une société valorisant la diversité et les différences entre êtres humains et constitue ainsi un processus particulier de construction de communauté. S'appuyant sur la présence des enfants ou adolescents à besoins éducatifs spécifiques, elle la considère, non comme un ralentissement ou une perturbation pour les autres élèves, mais comme une richesse* » (Crouzier, *op.cit.*, 29).

Cette déclinaison scolaire montre un changement de paradigme. En effet, il s'agit moins de travailler sur l'individu pour que celui-ci soit accepté que d'assouplir les frontières sociétales pour faire en sorte que les individus différents y soient inclus.

Inclure c'est donc travailler sur le collectif plutôt que sur l'individu qui en est exclu. Ce dernier ne cherche pas à s'identifier à la norme dominante mais à s'épanouir dans ce qu'il est.

B. Bouquet souligne cette transition en insistant sur la démarche active à l'œuvre dans le processus d'inclusion : « *Progressivement, l'inclusion devient un référentiel global. On passe de la société d'intégration à la société « inclusive » [...] La société inclusive est appelée à envisager les conditions de vie et les exigences de fonctionnement de façon à inclure ses différentes composantes et à leur permettre de vivre ensemble, avec les mêmes droits. Chaque domaine est concerné par le processus d'inclusion sociale puisqu'il doit permettre aux citoyens d'adopter une approche active dans tous les aspects de la vie sociale* » (Bouquet, *op.cit.*, 20).

L'usage intensifié du terme « inclusion » traduit un changement de vision. Nous sommes passés de logiques d'assimilation à une recherche d'adaptation aux différences individuelles.

⁴⁶ Parmi les principaux défis, objectifs et cibles prioritaires : « *favoriser l'accès et le retour à l'emploi des personnes qui en sont le plus éloignées* », « *développer l'offre de logement social et développer l'hébergement* », http://www.cnle.gouv.fr/IMG/pdf/Fr_Rapport_2.pdf, consulté le 03 octobre 2017.

⁴⁷ Crouzier, M-F. (2005). École : Comment passer de l'intégration à l'inclusion ? *Reliance*, n°16, 27-30.

Ce travail introductif a permis de préciser le contenu de plusieurs notions qui ont joué un rôle clé, non seulement dans les politiques publiques européennes et françaises de lutte contre la pauvreté et l'exclusion, mais aussi dans le développement du « socio-sport ». Ce dernier est d'ailleurs devenu un instrument des politiques publiques, celle de la ville notamment. Ce travail de définition et de clarification est un préalable nécessaire pour aborder les problématiques sociales inhérentes au « socio-sport » : Comment peut-il socialiser ? Doit-il insérer ? Intégrer ? Inclure ?

Chapitre 2. Les luttes pour une définition légitime du « sport »

Les lectures effectuées sur notre objet d'étude révèlent la difficulté de définir l'intégration par le sport. De nombreux sociologues soulignent le flou existant autour de ce sujet. Nous pouvons citer A. Naja⁴⁸ qui met en évidence que « *le nœud du problème réside essentiellement, nous semble-t-il, dans le flou et le « non-dit » des fondements et du corpus théorique qui ont dominé la plupart des écrits et des débats propres à ce sujet* » (Naja, 2005, 40).

Il rappelle également que la problématique de l'intégration par le sport est au centre de très nombreuses études mais, paradoxalement, « *peu de résultats convaincants sont enregistrés jusqu'ici* » (Naja, *op.cit.*, 39).

Ce flou concerne également la notion de « sport » qui ne fait pas l'objet d'un consensus au sein de la sociologie du sport. Cependant, malgré des débuts tardifs, la sociologie du sport a été marquée par un foisonnement de recherches sur un large éventail de thématiques (sport de haut niveau, sport spectacle, intégration par le sport, sport santé, sport scolaire, etc.).

Les difficultés pour circonscrire les champs du sport et de l'intégration par le sport nous amènent à poser la question suivante : le flou autour de l'intégration par le sport ne serait-il pas le résultat du manque de netteté de la notion du sport ?

Nous n'avons pas l'ambition de proposer une définition du sport essentiellement pour deux raisons. D'abord, le faire conduirait à alimenter la nébuleuse déjà dense autour de l'objet sport. De plus, notre travail vise moins la validation d'une définition que le constat de la pluralité des définitions qui confirme la fragilité de la notion sport.

Nous allons donc nous attacher à retracer la sociogenèse du sport, non de manière exhaustive, mais sous le prisme des luttes liées à la recherche d'une définition du sport et, dans le chapitre n°3, de l'intégration par le sport. Ces deux catégories ont dû trouver leur place au sein de la recherche : la sociologie a mis longtemps à s'intéresser à l'objet « sport », initialement considéré, et parfois encore, comme « *culturellement bas de gamme par excellence* » (Ehrenberg, 1991). La problématique de l'intégration par le sport divise depuis son

⁴⁸ Naja, A. (2005). « Les effets pervers des approches fonctionnalistes en matière d'intégration par le sport », in M. Falcoz., M. Koebel (dir.), *Intégration par le sport : représentations et réalités*. Paris, L'Harmattan, 39-55.

émergence. Elle a tantôt été mise à l'écart car considérée comme inefficace et utopique ; tantôt instrumentalisée devant les enjeux qu'elle représente.

Les catégories « sport » et « intégration par le sport » sont impliquées dans des enjeux financiers, politiques, d'images qui renforcent leur ambivalence, chacun tentant de se l'approprier pour asseoir sa légitimité.

Le sport occupe, aujourd'hui, une place prépondérante dans la vie sociale, politique, économique, de manière plus générale, dans la société.

Selon une enquête de 2010⁴⁹, le sport fait partie intégrante de la vie des français.e.s avec 89% d'entre eux.elles déclarant « se dépenser physiquement au moins une fois dans l'année ».

Mais qu'est-ce que faire du sport ? Jouer à la pétanque, marcher jusqu'à son lieu de travail relève-t-il de la pratique sportive ?

1. Le sport : un objet d'étude non pris au sérieux

Les recherches sociologiques sur le sport ont émergé à la fin du XIX^e siècle mais ces travaux n'ont eu que peu d'impact et sont rapidement tombés dans l'oubli. J-P. Callède explique que cette production sociologique dans les années 1890 s'inscrivait dans une approche critique du modèle sportif institutionnel anglais⁵⁰. À cette époque, l'Angleterre victorienne étend ses colonies, le sport faisant partie des instruments de valorisation de son modèle colonial. Les travaux critiques n'ont toutefois pas eu l'effet escompté car le modèle sportif anglais a continué à être considéré comme exemplaire.

Par la suite, en France, la sociologie du sport a mis longtemps à s'imposer dans le champ de la recherche et souffre encore aujourd'hui d'un manque de légitimité par rapport aux sciences dites dures. Auparavant, l'étude de la pratique sportive et la culture sportive elle-même n'étaient pas prises au sérieux dans un pays de « *haute culture littéraire* » comme la France (Defrance, 2006, 52) ; le sport étant perçu comme de « *l'inculture* »⁵¹ (Defrance, *op.cit.*, 52).

⁴⁹ Ministère des Sports - CNDS/Direction des Sports, INSEP, « Pratiques physiques et sportives en France en 2010 », Paris, 2011.

⁵⁰ Dans son ouvrage « *La sociologie française et la pratique sportive (1875-2005). Essai sur le sport. Forme et raison de l'échange sportif dans les sociétés modernes* », J-P Callède prend l'exemple des travaux de Herbert Spencer. Ce dernier défend, dans ses écrits, l'égalité fille garçon, l'émancipation des filles et développe une approche critique du modèle public de l'enseignement anglais.

⁵¹ J. Defrance dans son ouvrage « *Sociologie du sport* » (2006) explique que la France ne fait pas figure d'exception. En effet, en Allemagne, la sociologie du sport a également connu des débuts délicats ;

Au tournant des années 1950-1960, le champ de la sociologie du sport se met en place avec notamment la création de la licence de sociologie en 1958. Il s'en suivra un développement des études et une diversification des thématiques.

Enfin, les années 1990 sont synonymes d'expansion des recherches dans le domaine de la sociologie du sport avec une structuration universitaire importante (rattachement dès 1980 des enseignants d'éducation physique au ministère de l'Éducation Nationale, création d'une agrégation et d'un cursus de formation complet pour les études universitaires d'EPS, etc.).

Depuis les années « d'essor » de cette discipline, le foisonnement des recherches s'est accompagné d'une diversification des approches et d'une lutte autour de la définition du concept de sport, comme le rappelle P. Bourdieu : « *Le champ des pratiques sportives est le lieu de luttes qui ont, entre autres choses, pour enjeu le monopole de l'imposition de la définition légitime de la pratique sportive et de la fonction légitime de l'activité sportive [...] et ce champ lui-même est inséré dans le champ des luttes pour la définition du corps légitime et de l'usage légitime du corps* » (Bourdieu, 1984, 181)⁵².

Définir le sport ou tenter de le faire implique donc de s'inscrire dans cette lutte pour légitimer sa définition.

Nous allons donc analyser les diverses approches ayant émergé depuis la création des « sports modernes »⁵³ et mettrons en exergue la pluralité d'approches, qui, entretiennent le flou autour de la notion « sport ».

Nous rejoignons J. Defrance, selon qui « *aucune définition savante ne s'est clairement imposée, et les bornes du sport varient sensiblement d'un pays à l'autre, si bien qu'on ne dispose pas d'une définition internationalement reconnue comme pertinente* » (Defrance, 2006, 97).

elle appartient à la culture de masse qui est répartie en trois niveaux : raffiné, médiocre et brutal, le sport faisant parti de ce dernier.

⁵² Bourdieu, P. (1984). *Questions de sociologie*. Paris, Editions de minuit.

⁵³ Nous parlons de « sports modernes » pour qualifier les sports nés en Angleterre au XIX^e siècle, qui se sont codifiés au fur et à mesure et sont caractérisés par une logique de record et de performance. N. Elias et E. Dunning dans leur ouvrage « *Sport et civilisation. La violence maîtrisée* » (1986) distinguent les sports « antiques » et « modernes » à partir de trois niveaux : l'espace et le temps (un lieu spécifique est dédié au sport moderne alors que les jeux traditionnels étaient installés dans des espaces ordinaires de la vie quotidienne), la temporalité (le temps de la pratique est réglé, limité avec un calendrier spécifique pour le sport moderne ; les affrontements communautaires des sports traditionnels avaient des durées indéterminées) et les codifications de la pratique (dans les jeux traditionnels existaient des conventions mais elles étaient multiples, incertaines et temporaires ; dans le sport moderne, les règles sont fixes et visent une pratique uniforme voire universelle).

D'ailleurs devons nous parler de sport, d'activités physiques, d'activités sportives, de jeux sportifs, de jeux d'exercice ? Nous verrons que l'utilisation et la signification de ces différents termes varient d'une période à l'autre.

2. L'approche institutionnelle du sport

Dès les prémices des « sports modernes », la définition du sport s'inscrit dans une perspective institutionnelle et compétitive.

Dans son ouvrage *Sociologie du sport* (2006)⁵⁴, J. Defrance retrace la genèse de l'institution sportive moderne. Il rappelle que « l'importation » du sport, d'origine anglo-saxonne, s'effectue tardivement. Le modèle importé avait été codifié en Angleterre, au milieu du XIX^e siècle, dans des écoles d'élite : les public schools.

Dans l'un de ses ouvrages, en collaboration avec E. Dunning, N. Elias⁵⁵ revient sur le contexte sociétal anglais. Il rappelle que le sport moderne, où la confrontation physique est non violente, s'est imposé dans une période de cycles de violences en baisse. Les conflits se réglaient non plus par la violence mais par des règles et des normes de civilité.

D'autres aspects ont influencé l'évolution du sport notamment la constitution de l'État et le facteur politique. R. Caillois⁵⁶ souligne les liens étroits entre l'évolution des sports modernes en Angleterre et la conception de démocratie parlementaire du pays. Dans cette dernière, la lutte des partis est envisagée comme une sorte de rivalité sportive avec des enjeux limités, un respect des adversaires et des décisions arbitrales. Le monde politique et le monde sportif s'interpénètrent. La démocratie parlementaire est influencée par les valeurs et le jeu sportif.

T. Terret, dans son ouvrage « Histoire du sport »⁵⁷, démontre également les liens entre la sphère sportive et celle politique. Il revient sur l'évolution de la soule qui était initialement pratiquée de manière libre. Puis, dans les public schools, et notamment le collège de Rugby, il est décidé de réglementer les parties de football, au départ informelles. Cette codification amène les élèves à accepter les règles avec une volonté de développer l'esprit viril et conquérant des élèves. Cela n'est pas surprenant au moment où l'Angleterre s'élève au rang de première puissance économique mondiale et étend son domaine colonial. Dès le début, le

⁵⁴ Defrance, J. 2006 (1995). *Sociologie du sport*. Paris : La Découverte.

⁵⁵ Elias, N., Dunning, E. 1994 (1986). *Sport et civilisation. La violence maîtrisée*. Paris : Fayard.

⁵⁶ Caillois, R. (1967). *Les jeux et les hommes. Le masque et le vertige*. Paris, Gallimard.

⁵⁷ Terret, T. (2007). *Histoire du sport*. Paris, coll. Que sais-je, Presses Universitaires de France.

sport moderne se trouve lié à des enjeux politiques, économiques. Il fait partie des moyens utilisés par l'Angleterre pour affirmer sa puissance.

En France, le démarrage est plus lent et est d'abord associé à des activités dites « d'amusement ».

Cette approche ludique se retrouve en 1875 dans le dictionnaire de P. Larousse où le mot sport désigne « *une nombreuse série d'amusements, d'exercices et de simples plaisirs [...] en un mot tous les divertissements qui mettent à l'épreuve les aptitudes diverses de l'homme, le courage, l'agilité, l'adresse, la souplesse* » (Defrance, *op.cit.*, 98).

Ces amusements étaient très souvent liés aux paris. En France comme en Angleterre, la plupart d'entre eux étaient le fait de couches sociales aisées qui se retrouvaient pour parier principalement lors de courses équestres.

Cependant, en même temps que les jeux anglais se codifient et que le rôle des institutions scolaires anglaises s'accroît, le mot « sport » est davantage employé pour des activités supposant une dépense en énergie musculaire, un engagement compétitif, aspects que l'on retrouve dans les disciplines phares de l'époque : gymnastique, athlétisme, football.

Cette approche centrée sur la compétition, l'effort musculaire se retrouve dans la définition proposée par P. de Coubertin : « *Le sport est le culte volontaire et habituel de l'effort musculaire intensif appuyé sur le désir de progrès et pouvant aller jusqu'au risque [...] Il doit être pratiqué avec ardeur, je dirai même avec violence. Le sport, ce n'est pas l'exercice physique bon pour tous à condition d'être sage et modéré ; le sport est le plaisir des forts, ou de ceux qui veulent le devenir* » (P. de Coubertin, « Pédagogie sportive », 1922)⁵⁸.

D'une approche basée sur l'amusement, le plaisir, le divertissement, le sport « bascule », parallèlement à un processus de codification, vers un modèle où l'effort physique, le dépassement de soi, le désir de progrès sont les valeurs souveraines.

Après l'effervescence des Jeux Olympiques de Paris en 1924, G. Hébert, fervent défenseur d'une méthode d'éducation physique dite « naturelle », propose une définition du sport comme étant « *tout genre d'exercice ou d'activité physique ayant pour but la réalisation d'une performance et dont l'exécution repose essentiellement sur l'idée de lutte contre un élément défini : une distance, une durée, un obstacle, une difficulté matérielle, un danger, un animal, un adversaire et, par extension, soi-même* » (Le Sport contre l'éducation physique, 1925, 7).

⁵⁸ Cité par Defrance., J. (2006). *Sociologie du sport*, 97.

La période des années 1920 insiste sur un sport institué, cadré, normé, compétitif avec une organisation associative et fédérale qui se consolide.

Deux courants de pensée s'opposent. Le premier prône la dimension morale du sport qu'il souhaite développer par son institutionnalisation et une forme compétitive.

Ce courant « moralisateur » prend forme avec P. de Coubertin, initiateur et fervent défenseur de ce mouvement. Il croit en la finalité éthique du sport. Cette approche va devenir un postulat, le fondement de l'éducation sportive et de l'éducation par le sport.

L'institutionnalisation du sport est défendue par P. Parlebas qui définit le sport comme étant « *l'ensemble fini et dénombrable des situations motrices codifiées sous forme de compétition et institutionnalisées* » (Parlebas, 1986, 55).

Le sport repose sur trois caractéristiques :

- « Situation motrice » : le caractère spécifique de tout jeu sportif ;
- « Compétition » : le sport est régi par une codification compétitive ;
- « Institutionnalisation » : le sport est officialisé.

Les sports proprement dits, « *les jeux sportifs institutionnalisés* » (Parlebas, *op.cit.*, 25) sont ceux qui ont été élus et reconnus par les instances officielles. Ceux qui ne le sont pas sont regroupés sous l'appellation « *jeux sportifs traditionnels* » (Parlebas, *op.cit.*, 25), autrement dit, non institutionnalisés.

Bien qu'étant encore présente dans les fédérations unisport aujourd'hui, cette vision ne fait pas l'unanimité. Un mouvement critique dénonce les excès, notamment ceux du sport de compétition. Il s'en prend à l'angélisme qui entoure souvent le sport compétitif et à la prétention de ce dernier à favoriser l'égalité des chances entre les pratiquants.

3. L'approche critique du sport

Le courant critique du sport s'est principalement développé, en France, de la fin des années 1960 au début des années 1970. Le mouvement de mai 1968 a notamment développé une critique du sport, domaine jusqu'alors relativement épargné : « *Il fallait se décider à présenter un jour une étude critique, révolutionnaire du sport, des loisirs physiques et de la culture du corps en régime capitaliste. Les événements révolutionnaires de Mai nous en ont donné la possibilité et l'occasion* » (Knief, Languillaumie, Brohm, 1972, 5). C'est en 1976 avec la

publication de *Sociologie politique du sport*⁵⁹ que J-M. Brohm marque sa vive opposition au courant coubertinien et rompt avec une vision positive du sport. Sa critique du système sportif, de son idéologie et ses valeurs repose sur quatre axes. Tout d'abord, le sport ferait du sportif un esclave ; l'idéologie de la compétition imposerait de gagner par n'importe quel moyen. Ensuite, l'individu qui entre dans le système sportif se trouve pris dans un engrenage. L'État instrumentalise les champions à des fins nationalistes. Une autre critique, fondement de son analyse, est que le sport est au service du capitalisme industriel ; nous y reviendrons ultérieurement. Enfin, selon lui, le sport est utilisé comme un moyen de distraction voire de diversion des individus. Il « *vient occuper leur esprit et les détourne des préoccupations réelles au profit de pseudo-activités sérieuses* » (Brohm, 1976, 220).

Lorsqu'il parle de sport, J-M. Brohm évoque principalement le sport de compétition. Il propose une définition dialectique du sport en reprenant l'analyse de G. Hébert qui a distingué « sport » et « exercices physiques ». Ce qui différencie ces deux pratiques est l'objectif, la relation au rendement, à la performance. Un promeneur à pied, un facteur de campagne qui font de la marche, pratiquent un « exercice physique », alors qu'un individu cherchant à diminuer son temps sur un parcours, à aller plus vite que son camarade fait du « sport » : « *Notre analyse porte donc exclusivement sur le sport entendu comme institution de la compétition physique réglée* » (Brohm, *op.cit.*, 17). Sa définition du sport porte sur sa dimension institutionnalisée, codifiée, réglementée se basant sur des objectifs de performance et d'efficacité : « *Le sport est un système institutionnalisé de pratiques compétitives, à dominante physique, délimitées, codifiées, réglées conventionnellement dont l'objectif avoué est, sur la base d'une comparaison de performances, d'exploits, de démonstrations, de prestations physiques, de désigner le meilleur concurrent (le champion) ou d'enregistrer la meilleure performance (record)* » (Brohm, *op.cit.*, 45).

Les notions de « record » et de « rendement » sont des aspects essentiels du sport tel que le définit J-M. Brohm. Elles constituent le point de rupture entre les jeux anciens et le sport moderne. J-M. Brohm reconnaît qu'en tout temps les hommes se sont adonnés à des exercices physiques mais pas forcément au sport tel que nous l'entendons aujourd'hui. C'est avec la recherche permanente du progrès, que le sport moderne a intégré les principes du système capitaliste. Le sport moderne est caractérisé par quatre principes.

Le premier est celui de rendement. Le sport n'a pas lieu d'être s'il n'y a pas de recherche

⁵⁹ Brohm, J-M. 1976. *Sociologie politique du sport*. Nancy : Presses Universitaires de Nancy.

consciente et systématique de productivité. Cette recherche procède des mêmes valeurs, du même esprit que le système capitaliste basé sur la production et l'efficacité.

Le second principe est celui de hiérarchisation. Il se manifeste par une hiérarchie des disciplines (disciplines reines comme l'athlétisme ou la natation), une hiérarchie entre les nations sportives. Le sport constitue une hiérarchie parallèle à celle de la société qui permet à tous les individus de tenter leurs chances (croyance utopique selon J-M. Brohm). Elle peut aussi être une hiérarchie de compensation, perçue comme plus souple, plus ouverte alors que la hiérarchie sociale est fixe, stable. Le sport serait une « *soupape de sûreté* » (Brohm, *op.cit.*, 52) qui permettrait de compenser les inégalités par un espoir de promotion sociale.

Une troisième caractéristique est mise en avant par J-M. Brohm, l'organisation bureaucratique. Il reprend l'analyse de M. Weber sur la bureaucratie en l'appliquant au sport. Il parle de bureaucratie sportive, le sport représentant une organisation rationnelle du travail impliquant un grand nombre de personnes. Il évoque principalement la production de spectacles et de manifestations sportives régies par un ensemble de juridictions, de règles détaillées qui précisent les tâches de chacun.

Enfin, la dernière caractéristique est celle de publicité et de transparence. Le sport repose sur la publicité, la valorisation des exploits qui nécessite une masse de spectateurs. La performance n'a pas de sens si elle est ignorée du grand public.

L'analyse de J-M. Brohm s'inscrit dans le courant marxiste, l'institution sportive se construisant, pour lui, en lien avec le mode de production capitaliste de l'État. Il estime que « *le système sportif en voie de mondialisation est le reflet de l'universalisation et de l'extension à toutes les formations sociales du globe du mode de production capitaliste (ère de l'impérialisme)* » (Brohm, *op.cit.*, 65).

Le sport est donc lui aussi dominé par la course au profit avec comme ligne de conduite le rendement. Le sport obéit à la loi du profit, de la concurrence. La compétition sportive est une déclinaison de la compétition marchande ou encore de la rationalisation des tâches.

Ainsi, J-M. Brohm critique la vision idéalisée du sport de P. de Coubertin en rejetant l'utopie de l'égalité dans et par le sport. Il critique le rôle que joue le sport dans la culture de masse. Il parle même « d'aliénation » considérant les classes populaires comme aliénées à l'industrie du spectacle sportif. Ce faisant, la pratique sportive réduit le champ de la conscience sociale, politique. Elle engage les individus dans une économie psychique répressive : « *Le sport agglomère les classes sociales comme un ciment pour les détourner de leur vieille lutte séculaire. Comme tel, le sport est un profond facteur de dépolitisation* » (Brohm, *op.cit.*, 221).

J-M. Brohm parle « *d'opium du peuple* » (Brohm, *op.cit.*, 221) pour qualifier le détournement du peuple des vrais problèmes sociétaux. Cela est particulièrement dommageable pour les pays sous développés, notamment ceux latino-américains, pauvres, abrutis par la faim mais vibrant pour le football, seul moment d'évasion. Cette aliénation est entretenue par les couches dirigeantes.

Pour résumer, la thèse de J-M. Brohm repose sur l'idée que le sport apparaît comme un « *appareil idéologique d'État* » (Brohm, *op.cit.*, 231).

Son analyse est intéressante en ce qu'elle met en évidence les enjeux politiques du sport et les possibilités d'instrumentalisation de celui-ci par l'État et la société capitaliste.

Cependant, cette vision sombre est réfutée par d'autres travaux. Certes, il ne faut pas ignorer les possibilités d'instrumentalisation du sport mais il ne faut pas non plus occulter les effets sociaux positifs, en matière de prévention notamment.

4. L'approche préventive du sport par la libération contrôlée des émotions

J-M. Brohm a souligné les liens étroits entre la société « capitaliste » et le sport. Cette problématique est abordée par d'autres auteurs sous des angles différents.

Pour définir les liens entre ce qu'il nomme la « société sportive » et la « société politique » ou « globale », B. Jeu évoque la première comme étant une « *contre-société contredite* » (Jeu, 1987, 166). Pour lui, le rôle de la société globale, ou politique, est de prévenir ou réprimer la violence en érigeant des lois. Cependant « *le sport, lui, fait tout le contraire. Il établit des règles où l'affrontement est érigé en valeur* » (Jeu, *op.cit.*, 166).

On retrouve cette approche du sport comme prévention et répression de la violence dans l'analyse de N. Elias et E. Dunning⁶⁰. Le sport est perçu comme un mécanisme permettant l'intégration de l'autocontrainte nécessaire au processus de civilisation des mœurs. Pour ces auteurs, dans les sociétés industrielles, les situations d'autocontrôle sont plus importantes que dans les sociétés moins développées. Ceci s'explique notamment par l'évolution économique, où le chômage reste présent, mais, où la masse ne souffre plus de la faim et de la famine. Cette situation engendre moins de frustrations ; aussi aujourd'hui, celui qui ne

⁶⁰ Elias, N., Dunning, E. (1994). *Sport et civilisation. La violence maîtrisée*. Paris : Fayard, (1^{ère} éd. En langue anglaise, 1986).

maîtrise pas son excitation est jugé négativement. Cet autocontrôle est devenu une norme. C'est en ce sens que les loisirs, et particulièrement le sport, ont une fonction spécifique : « *Dans les sociétés industrielles avancées, les activités de loisir constituent une enclave où l'on peut manifester en public, avec l'approbation générale, toute forme d'excitation modérée* » (Elias, Dunning, 1986, 86).

Le sport permet de donner une forme codifiée, contrôlée de l'agressivité ; les pratiques violentes sont considérées comme sportives et donc acceptables. La violence ne doit pas sortir de certains schèmes de conduites pour être acceptée. C'est la raison pour laquelle N. Elias parle de « *controlled decontrolling of emotions* » autrement dit de « libération contrôlée des émotions ». Le plaisir de la pratique sportive se situe donc dans l'excitation liée à la mise en jeu des corps dans un cadre en assurant le contrôle. C'est d'ailleurs au sein des sociétés évoluées, offrant une grande variété de loisirs, que peut exister ce débridement contrôlé des émotions. Ces activités doivent correspondre aux normes en matière de violence qui caractérise l'habitus social⁶¹. Les activités qui perdurent sont celles qui n'engendrent pas de blessures physiques.

L'approche de N. Elias et E. Dunning cherche à montrer comment le processus de civilisation, dans les sociétés occidentales modernes, vise à une euphémisation et un contrôle de la violence. Ils soulignent également la fonction préventive des sports modernes qui furent, dès leur naissance, socialement instrumentalisés pour participer à cette euphémisation ; nous y reviendrons ultérieurement. Pour eux, le sport est le seul domaine où les émotions, contrôlées dans la vie quotidienne, peuvent se libérer. Cette vision de la fonction libératrice du sport se développe dans les années 1960 avec l'émergence de ce qui est appelée « les nouvelles approches ».

5. L'émergence de « nouvelles » approches

Les années 1950-1960 opèrent un tournant dans l'approche sociologique du sport. Auparavant, la vision institutionnelle du sport dominait les définitions et la pratique sportive fédérale était perçue comme l'unique forme légitime.

⁶¹ Le concept d'« habitus social » a été développé par P. Bourdieu. Il forme les conduites ordinaires ; il permet l'expression de l'intention objective par la réactivation de l'intention vécue de celui qui les accomplit. Dans le concept d'habitus, P. Bourdieu veut insister sur « *les capacités génératrices des dispositions, étant entendu qu'il s'agit de dispositions acquises, socialement constituées* » (Bourdieu, 1987, 23). L'habitus vient en contradiction de la théorie de la rationalité stratégique de l'agent, il rend compte du fait que les conduites sont des séquences qui sont objectivement orientées par rapport à une fin mais sans être le produit d'une stratégie rationnelle, ni d'une détermination mécanique.

Jusqu'à cette période charnière, le sport a globalement suivi les transformations socio-économiques basées sur une institutionnalisation forte et la valorisation de la compétition, du progrès, des performances motrices et de la dépense énergétique.

Cependant, l'essor des loisirs individuels implique un nouveau modèle qui s'impose au tournant des années 1970, soutenu par le développement et la spécialisation des recherches sociologiques. Pour bien comprendre ce basculement, il est important de souligner les facteurs qui ont entraîné l'explosion des loisirs dans un contexte socio-économique agité à la fin des années 1960.

J. Dumazedier⁶² analyse l'évolution des loisirs, dans lesquelles le sport va occuper une place prépondérante. Proposant une approche globale du loisir, il ne définit pas exclusivement celui-ci par rapport au travail. Pour lui, le loisir s'oppose à l'ensemble des obligations de la vie quotidienne et se définit comme « *un ensemble d'occupations auxquelles l'individu peut s'adonner de plein gré, soit pour se reposer, soit pour se divertir, soit pour développer son information ou sa formation désintéressée, sa participation sociale volontaire ou sa libre capacité créatrice après s'être dégagé de ses obligations professionnelles, familiales et sociales* » (Dumazedier, 1962, 28).

Bien que le loisir ne doive pas être analysé à la seule lumière du travail ; ce sont d'abord les évolutions du monde professionnel qui permettent son expansion. En effet, mai 1968 a permis une réduction du temps de travail (durée légale de vacances qui s'est allongée de trois à quatre semaines courant 1968-1970, avancement de l'âge de la retraite à 60 ans dans les conventions d'action de la CGT⁶³ et de la CFDT⁶⁴, ouvrant le droit de loisir pour le troisième âge, etc.). Cette période constitue un tournant dans le développement des loisirs avec un changement de paradigme : la journée ne comporte plus que des heures de travail mais également des temps de loisirs dont les activités sportives représentent une part importante.

De plus, les progrès techniques favorisant la mécanisation du travail, l'implication dans le loisir ne s'explique pas seulement par une recherche d'équilibre par rapport aux tâches répétées, mais surtout par la nécessité d'avoir des relations plus humaines où la valeur principale n'est pas le rendement.

Au-delà du monde professionnel, le progrès technique influe sur la vie familiale avec une réduction des activités utilitaires, notamment du travail ménager, et l'intégration des loisirs

⁶² Dumazedier, J. (1962). *Vers une civilisation du loisir ?* Paris, Editions du Seuil.

⁶³ Confédération Générale du Travail est un syndicat français de salariés créée en 1895.

⁶⁴ Confédération Française Démocratique du Travail est une confédération interprofessionnelle de syndicats français de salariés créée en 1919.

dans le foyer. D'une part, le besoin de détente se satisfait dans l'expansion des divertissements mais, d'autre part, un besoin d'évasion se développe.

Alors que l'institution sportive se stabilise, elle connaît une diversification. De nouvelles formes de pratiques apparaissent et fragmentent sa « structuration ». Nous nous trouvons face à ce qui est appelé « l'individualisme sportif de masse » avec, à la fois, un « *modèle culturel alternatif par rapport à la stricte compétition : convivialité ponctuelle, fraternité des « déçus » du sport de club, petits groupes intimistes ...* » (Callède, 2007, 260) et l'expansion des nouvelles pratiques basées sur le « fun »⁶⁵ privilégiant le ludique, le plaisir, caractérisées notamment par les sports de glisse (skate-board, surf, planche à voile, etc.).

Pour une partie des pratiquants sportifs hors institution, la pratique licenciée, et notamment compétitive, est perçue comme contraignante avec des horaires à respecter, un volume d'entraînements important, une disponibilité demandée le week-end, etc. Se développent alors les activités individualisées, dites « libres » où chacun choisit de faire son sport quand il en a envie : prendre sa planche de surf ou son vélo quand il le souhaite séduit une partie de la population.

Un nouveau modèle de pratique apparaît avec une organisation de type « service » où l'accès au sport est offert directement, sans dépendance à une institution. La pratique est flexible, il n'y a pas de règles institutionnalisées. Les règles sont établies par les pratiquants eux-mêmes. Les groupes sont moins fixés par les performances et les niveaux ; les regroupements sont davantage affinitaires. La relation avec le local s'en trouve modifiée, la pratique sportive n'étant plus structurée à l'échelle institutionnelle d'une ville.

Cependant, il est important de relativiser l'ampleur de cette « crise » institutionnelle qui est souvent mal interprétée comme le rappellent R. Thomas et al⁶⁶. : « *Le mouvement sportif critique souvent ce qu'il appelle le sport loisir comme une dégénérescence des idéaux sportifs et parfois même comme un signe de l'amollissement des mœurs (jugement fréquemment exprimé dans les revues ou bulletins des fédérations sportives)* » (Thomas, Haumont, Levet, 1987, 81).

Certes, le mouvement sportif dit traditionnel connaît un déclin mais son assise reste importante, d'autant que la pratique sportive hors institution ne signifie pas forcément un rejet du fonctionnement sportif traditionnel. Le fait de ne plus pouvoir répondre à ce modèle ne

⁶⁵ Loret, A. (1995). *Génération glisse*. Paris, Autrement.

⁶⁶ Thomas, R., Haumont, A., Levet, L. (1987). *Sociologie du sport*. Paris, Presses Universitaires de France.

signifie pas toujours un moindre goût de l'effort mais s'explique par des contraintes, des obligations de vie personnelle, etc.

Pourtant, cet accroissement du nombre des pratiquant.e.s hors institutions pose un réel problème à plusieurs niveaux. Au niveau économique, la perte de licencié.e.s sportifs.ves signifie une baisse de rentrée d'argent dans les caisses des clubs fédéraux et de l'État.

Surtout, le déclin de l'institution sportive questionne le bienfondé des valeurs sportives fédérales. Le club sportif a été un lieu où se transmettaient des valeurs telles que le fair-play, le respect des adversaires, des partenaires, de l'arbitre, la solidarité, la cohésion sociale, etc. La forte progression des pratiques hors institution affaiblit-elle le rôle éducatif des clubs ?

Devant ces questionnements, une politique sportive dite « de proximité » voit le jour dans les années 1980 à destination des jeunes qui posent des problèmes « *d'ordre en public* » (Bodin et al., 2007, 16) et qu'il convient d'intégrer ou de réintégrer à travers le sport.

6. L'approche du sport « de proximité »

Nous allons simplement rappeler le contexte sociétal qui favorise l'émergence du sport de proximité sans entrer dans les détails, la prochaine partie étant consacrée à la genèse du « socio-sport ».

Au début des années 1980, la France entre dans une crise qui rompt avec la période des « Trente Glorieuses » (1945-1973) synonyme de plein emploi et d'expansion économique. Les effets des chocs pétroliers se font durement ressentir, les créations d'emplois sont trop peu nombreuses pour répondre à la demande. Le chômage augmente et accroît les inégalités sociales.

De plus, la construction des grands ensembles dans les années 1960 avait suscité l'espoir de résoudre la crise du logement en offrant aux mal-logés des habitations modernes à des prix inférieurs à ceux du marché privé. Cependant, depuis le début des années 1980, cet espoir a laissé place à une dégradation des conditions de vie et à une stigmatisation des populations de ces quartiers.

Mais l'élément déclencheur de la politique sportive de proximité a été l'éclatement des émeutes urbaines de l'été 1981 dans l'agglomération lyonnaise. Ces violences traduisent les maux de la jeunesse urbaine et le télescopage qui s'opère entre les années d'expansion économique et la frustration sociale, la hausse massive du chômage.

Phénomène que constate D. Charrier et J. Jourdan⁶⁷ : « *En ces temps de changement politique majeur, une flambée de violence met en avant le malaise d'une partie de la jeunesse dans les banlieues ayant connu l'urbanisation massive des années 60 et révèle aussi l'ampleur de la crise urbaine, sociale et économique* » (Charrier, Jourdan, 2005, 17).

Ces émeutes posent problème aux politiques par leur médiatisation importante et la crainte de les voir se propager dans les différentes agglomérations françaises, notamment dans les quartiers les plus défavorisés. Ceux-ci deviennent une priorité politique et vont être au cœur des attentions des politiques, des médias mais également des milieux associatifs.

Dans ce contexte, va naître le concept du « Sport pour tous » dont la finalité est la restauration du lien social. F. De Singly va dans ce sens en rappelant que « *Le sport trouve une utilité sociale dans sa participation à la « paix sociale » dans certains quartiers et à la lutte contre une forme de « crise » du lien social* » (De Singly, 2003, 2). L'État lance alors une politique de grande ampleur avec la mise en place de dispositifs tels que les « Opérations Prévention Été » ayant pour objectif d'occuper « la jeunesse qui dérange » durant les mois d'été, mais aussi avec la construction d'équipements sportifs de proximité. Cet investissement a un double objectif : lutter contre l'oisiveté des jeunes qui faciliterait les débordements de violences et donner le sentiment à la population que les problèmes sont pris en charge.

Pour résumer, jusqu'à la fin des années 1960, l'institution sportive avait le « monopole » du champ sportif ; la pratique sportive n'existait que lorsqu'elle était instituée. Avec ces nouvelles pratiques, qui se développent en dehors des clubs fédéraux, l'assise institutionnelle est ébranlée et les modes d'actions se diversifient.

Cette diversification des modes de pratique et l'évolution des politiques sportives, sous l'effet du développement du loisir et de la crise des quartiers dits défavorisés, posent la question de la définition de la notion « sport ».

L'émergence de ces « autres pratiques » amène la sociologie du sport à rechercher une définition du sport permettant d'appréhender le phénomène sportif dans sa globalité (sous sa forme institutionnelle et extra institutionnelle).

⁶⁷ Charrier, D., Jourdan, J. (2005). « *Pratiques sportives et jeunes en difficulté: 20 ans d'innovation et d'illusions... et des acquis à capitaliser* » in M. Falcoz, M. Koebel (dir.), *Intégration par le sport : représentations et réalités*. Paris, L'Harmattan, 17-37.

C'est dans cette perspective, qu'à partir des années 1980, de nombreuses enquêtes statistiques sont menées.

7. Les enquêtes sur les pratiques sportives : les limites de la « catégorisation sport »

Pendant de nombreuses années, les enquêtes statistiques se sont appuyées sur un échantillon mère « institutionnalisé », autrement dit de membres de clubs détenteurs d'une licence sportive. Cependant, les pratiques auto-organisées, les pratiques hors fédérations et structures sportives connaissant un succès grandissant, cet échantillon mère n'est plus significatif de l'ensemble de la population sportive.

Les définitions sont aussi nombreuses que les enquêtes menées ; à chaque enquête sa propre définition du sport.

Devant les incertitudes et les hésitations sur la définition, les sociologues de l'INSEP⁶⁸ ont laissé l'interviewé.e juger lui-même, elle-même de la nature de l'activité qu'il.elle pratique en se basant sur le principe suivant : « *le sport, c'est ce que font les gens quand ils disent qu'ils font du sport* » (Irlinger, Louveau et Métoudi, 1988, 15). Ces auteurs ont voulu rompre avec les enquêtes centrées sur les pratiquant.e.s licencié.e.s ou les classes sociales, les sexes etc. qui, pour eux, excluaient bon nombre de sportifs.ves ordinaires. Ils estimaient qu'il n'existe pas un sport mais des sports, et que celui-ci se définissait à l'aune du sens qui lui était conféré par les pratiquant.e.s. Les résultats des enquêtes font état d'un taux élevé de français.e.s déclarant faire du sport. 73,8% des français.e.s âgé.e.s de 12 à 74 ans pratiquent au moins une activité physique en 1983, soit 7,3 pratiquant.e.s pour 10 personnes.

L'INSEE⁶⁹ effectue également une enquête sur « Les pratiques de loisir. Enquête 1987-1988 » et estime à un peu moins de 5 sur 10 le nombre de français.e.s pratiquant une activité sportive (53,4% d'hommes et 42,5% de femmes).

Nous constatons donc que deux enquêtes aboutissent à des écarts importants à partir de différentes définitions de la pratique sportive.

⁶⁸ Institut National du Sport et de l'Éducation Physique.

⁶⁹ Institut National de la Statistique et des Études Économiques.

Les chercheur.e.s de l'INSEE et du Ministère de la culture ont privilégié le point de vue etic⁷⁰, celui de l'observateur.trice qui élabore sa propre grille d'analyse et décide de ce qu'il.elle considère comme étant une pratique sportive ou non. Dans cette enquête, les pratiques compétitives sont retenues mais non celles visant l'hygiène, l'entretien ou l'agrément.

La recherche de l'INSEP, au contraire, se fonde sur le point de vue emic⁷¹ qui s'inscrit dans l'ethnométhodologie. Cette approche repose sur l'idée que les personnes interrogées se font de leur propre pratique sportive, à partir de leurs représentations.

Cette démarche s'est développée à partir des années 1960, notamment aux Etats Unis, suite aux écarts considérables constatés dans diverses enquêtes statistiques, entre les perceptions et catégorisations des sociologues et celles des personnes interrogées : « *La comparaison entre les schèmes de perception des acteurs et ceux des sociologues tournaient souvent au désastre pour ces derniers, et ceci d'autant plus que l'écart culturel entre les premiers et les seconds est plus grand* » (Desrosières, 2001, 115).

Les écarts de résultats entre ces deux enquêtes posent la question des limites de la « catégorie » sport, de l'approche statistique choisie et, de manière plus générale, de la méthode quantitative.

Le point de vue etic est certes soucieux d'objectivité mais une définition préalablement établie induit un biais car la conception du sociologue ne correspond pas forcément à celle des personnes interrogées. Avoir recours à l'emic permettrait donc au sociologue de dépasser ses catégorisations de pensée, de se rapprocher au plus près, non pas de la réalité, mais des réalités. Cependant, se fier uniquement au point de vue des enquêté.e.s soulève la question de la fiabilité de l'enquêté et de la subjectivité des résultats.

Au-delà de l'opposition etic/emic, c'est l'approche quantitative qui peut être remise en cause, de même que l'utilisation des questionnaires comme seul outil méthodologique. Le questionnaire enferme les réponses dans un cadre rigide, restrictif et ne permet pas de prendre la réelle mesure des catégories de pensée de l'enquêté.e.

Dans cette partie, nous avons voulu montrer la diversité des définitions du sport et les enjeux qu'elle recouvre. Le constat de la pluralité historique du sport nous paraît important. Il permet

⁷⁰ Dans son article « Emique » (1998), J-P. Olivier De Sardan revient sur l'opposition emic/etic à travers l'histoire de la linguistique mais aussi des sciences sociales. Il souligne que l'etic se réfère au point de vue externe, à l'interprétation du sociologue, au discours du savant.

⁷¹ J-P. Olivier De Sardan explique que dans le monde des sciences sociales, emic est synonyme de « *point de vue indigène* », de « *représentations populaires* », de « *signification culturelle locale* » (De Sardan, 1998, 157). Dans l'enquête de l'INSEP, les chercheurs ont laissé les enquêté.e.s se référer à leurs propres conceptions du sport en dehors de toute proposition ou de toute liste.

de rendre compte des enjeux présents autour de la définition du sport et des conflits qui en résultent. Comme le souligne J. Defrance, « *définir, c'est inclure et exclure* » (Defrance, 2006, 96). C'est la raison pour laquelle nous n'avons pas souhaité proposer une définition du sport, ce qui aurait limité notre angle d'approche. Au contraire, le but de notre travail est d'articuler les différentes conceptions du sport en les situant dans un contexte et ses enjeux sociaux.

Comment analyser l'expansion du courant de pensée du « sport moralisateur » valorisant la vision compétitive et ses nombreuses vertus sans prendre en compte les enjeux de l'institutionnalisation du sport ?

Comment comprendre l'émergence des nouvelles pratiques sportives, qui se développent hors institutions, sans les mettre en relation avec les changements profonds du contexte économique, culturel, social et une crise sociale de grande ampleur ? Changements qui ont suscité un puissant besoin de liberté, d'épanouissement personnel se traduisant par la recherche de pratiques plus souples, moins cadrées et encadrées par les institutions sportives ? Le « socio-sport » rencontre-t-il des difficultés semblables en matière de définition ?

Chapitre 3. Genèse du « socio-sport »

Le « socio-sport » s'est développé après les émeutes urbaines de l'été 1981 dans l'un des QPV (Quartiers Politique de la Ville) lyonnais. Avant de retracer sa sociogenèse et afin de comprendre le contexte de son émergence, il nous semble important de préciser ce que sont les QPV.

1. Les Quartiers Politique de la Ville

1.1 Des « banlieues » ... au « QPV » sous l'impulsion de la politique de la ville

Notre objectif n'est pas de dresser un tableau de l'évolution des banlieues⁷², même si ce travail serait d'un grand intérêt⁷³. Il consiste plutôt à saisir l'histoire de leur développement, interdépendante de celle de la politique de la ville, d'abord sur un plan national puis sur le territoire rennais.

La politique de la ville, selon le Ministère dédié à celle-ci⁷⁴, désigne « *la politique mise en place par les pouvoirs publics afin de revaloriser les zones urbaines en difficulté et de réduire les inégalités entre les territoires* » (extrait du site internet du Ministère de la ville, 2015)⁷⁵.

T. Kirszbaum revient sur son histoire⁷⁶ avec la contribution de chercheur.e.s spécialistes dont D. Voldman⁷⁷ qui y propose une genèse des « *grands ensembles* » (Voldman, 2015, 47) depuis leur début dans les années 1950.

⁷² Nous avons choisi le terme « banlieue », son utilisation étant plus ancienne que les autres termes généralement employés : « cité », « grand ensemble », « quartier défavorisé, sensible, fragile ou en difficulté », « ghetto », etc. J. Cubero situe la naissance du mot « banlieue » dès le XIII^e siècle (Cubero, 2002).

⁷³ De nombreux travaux ont été réalisés sur ce sujet : voir notamment Vieillard-Baron, H. (1996). *Banlieue, ghetto impossible ?* La Tour d'Aigues, Editions de l'Aube ; Fourcaut, A. (1992). *Banlieue rouge 1920-1960*. Paris, Editions Autrement ; Delarue, J-M. (1991). « Banlieue en difficulté : la relégation ». Rapport remis au Ministre d'État, Ministre de la Ville et de l'Aménagement du Territoire, Paris, Syros.

⁷⁴ Le Ministère de la Ville est l'administration française chargée de la politique de la ville. Depuis le 17 mai 2017 et le gouvernement d'Emmanuel Macron, le Ministère de la ville n'apparaît plus en tant que tel. La prise en charge de la politique de la ville s'effectue désormais par le Ministère de la Cohésion des territoires.

⁷⁵ <http://www.ville.gouv.fr/?l-essentiel-de-la-politique-de-la-ville>, consulté le 03.10.2015.

⁷⁶ Kirszbaum, T. (2015). *En finir avec les banlieues ? Le désenchantement de la politique de la ville*. Editions de l'Aube.

Durant cette période, les politiques publiques engagent des constructions de masse dans les quartiers populaires suscitant l'espoir pour les plus démunis d'obtenir un logement « décent » : « Lors de leur édification dans les décennies 1950 et 1960, leur construction avait représenté l'espoir de résoudre une crise du logement aiguë en offrant aux mal-logés des habitations modernes et confortables à des prix inférieurs à ceux du marché privé » (Voldman, *op.cit.*, 47).

Des progrès indéniables sont réalisés : résorption de l'habitat insalubre, conditions de vie meilleures, quasi-totalité des foyers ayant l'eau courante et les $\frac{3}{4}$ disposant de l'eau chaude.

Cependant, le mouvement de revendications de mai 1968, accentue le rejet du gigantisme des tours et des barres des grands ensembles. J-M. Delarue, sollicité par le Ministre de la Ville pour effectuer une étude⁷⁸ sur « l'insertion dans la ville des quartiers défavorisés » (Delarue, 1991, 11), fait état de ce « quadrillage » par l'habitat (Delarue, *op.cit.*, 32). En observant les plans de ces quartiers, il souligne que « les bâtis ont été construits selon des formes géographiques qui favorisent l'enfermement des habitants : immeubles de centaines de mètres de longs, bâtiments en forme de U, bâtiments en angle droit. D'ailleurs le langage les a baptisés « barres » » (Delarue, *op.cit.*, 32).

Des circulaires sont alors édictées afin d'empêcher la construction de grandes barres et de lutter contre la ségrégation sociale par l'habitat.

De plus, il est reproché à la politique d'urbanisme d'avoir construit des logements de manière massive, urgente et non réfléchi. Leur conception les rend peu attractifs, notamment à cause de l'insuffisance des transports et d'une vie en proximité « limitée » en raison du manque de centres culturels et/ou sportifs. Ces conditions accentuent le sentiment de relégation des habitant.e.s.

La fin des années 1970 marque un tournant avec la mise en place de la politique de la ville. Avant ces années, la volonté était d'intégrer ces quartiers de grands ensembles. À la suite de la crise économique de 1970 (chocs pétroliers, etc.), une politique spécifique en direction des quartiers s'est développée. On constate donc que ces quartiers de grands ensembles, considérés au départ comme un progrès, un accès au confort et à la modernité pour des populations qui en étaient exclues, sont devenus un « problème » à partir des années 1970. Ils vont de plus en plus être perçus comme des quartiers de « relégation ».

⁷⁷ Voldman, D. (2015). « Les métamorphoses de l'habitat populaire : la genèse des grands ensembles », in Kirszbaum, T. (dir.), *En finir avec les banlieues ? Le désenchantement de la politique de la ville*. Editions de l'Aube.

⁷⁸ Delarue, J-M. (1991). « Banlieue en difficulté : la relégation ». Rapport remis au Ministre d'État, Ministre de la Ville et de l'Aménagement du Territoire, Paris, Syros.

En 1977, R. Barre, Premier Ministre de V. Giscard d'Estaing, adresse une lettre aux préfets affirmant sa volonté « *d'enrayer la dégradation physique et sociale de certains grands ensembles qui risquent de se transformer en ghettos aux portes de nos villes* » (Madoré, 2004, 147)⁷⁹. Les premières opérations « Habitat et Vie Sociale » (HVS) sont lancées afin de réhabiliter les HLM grâce à des aides financières de l'État. La circulaire du 03 mars 1977 assure la création d'un groupe interministériel « habitat et vie sociale ». Ces mesures instaurent une politique de la ville ainsi définie par J. David⁸⁰ : « *On a coutume de dater le démarrage de la politique de la ville aux opérations HVS qui contiennent déjà les « ingrédients » constitutifs de cette politique : la globalité d'action qui implique un travail transversal et interministériel, le partenariat (les conventions HVS)* » (David, 2001, 17).

Toutefois, ces dispositifs essuient de nombreuses critiques. Ils sont considérés comme « légers » s'attaquant seulement au « visible » (réhabilitation de logements). Les mesures « *d'accompagnement social sont peu apparentes, et la participation des habitants peu effective* » (David, *op.cit.*, 17). De plus, l'image de ces territoires se détériore au point que lorsque l'on en parle, c'est sous l'appellation « *problèmes de banlieues* » (Kirszbaum, 2015, 9). Ces « problèmes » sont évoquées, soit en terme de « *crise des banlieues* » (Kirszbaum, *op.cit.*, 138) imputable à l'urbanisme des grands ensembles, soit aux attributs sociaux et ethniques de ses habitant.e.s, voire un cumul des deux.

W. Gasparini et G. Vieille Marchiset, dans leur ouvrage sur le sport dans les quartiers⁸¹, soulèvent également cet aspect : « *La « question des banlieues » est constituée depuis plus de vingt-cinq ans comme un problème social, parce que les quartiers réputés « sensibles » tendent à être définis comme étant le réceptacle de la plupart des maux de la société française* » (Gasparini, Vieille-Marchiset, 2008, 11).

Cette dégradation de l'image des banlieues s'est renforcée à partir des années 1980. Suite aux émeutes urbaines de l'été 1981, ces quartiers sont devenus synonymes de violences, de pauvreté et de chômage. Leurs habitant.e.s sont perçu.e.s comme voué.e.s aux incivilités et à la délinquance⁸².

⁷⁹ Madoré, F. (2004). *Ségrégation sociale et habitat*. Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 147-168.

⁸⁰ Jérôme David a effectué une chronologie de la politique de la ville dans son article David, J. (2001). « Politique de la ville : chronologie », *Revue française des affaires sociales*, n°3, 15-22.

⁸¹ Gasparini, W., Vieille-Marchiset, G. (2008). *Le sport dans les quartiers – Pratiques sociales et politiques publiques*. Paris, Presses Universitaires de France.

⁸² Nous reviendrons, de manière plus détaillée dans la partie suivante, sur cette période des années 1980 car elle constitue le point de départ des initiatives en terme de « socio-sport ».

Au cours de la première moitié des années 1980, les pouvoirs publics multiplient les dispositifs « destinés à apporter une réponse à la crise de ces banlieues » (Madoré, *op.cit.*, 150). Parmi eux, l'instauration en 1981 des Zones d'Éducation Prioritaire (ZEP) accordant des moyens supplémentaires aux territoires les moins bien dotés, mais aussi le lancement du Développement Social des Quartiers (DSQ) issu du rapport Dubedout⁸³ qui remplace la procédure HVS⁸⁴.

Les années 1990 marquent une nouvelle étape dans la politique de la ville avec un élargissement du territoire d'intervention et un changement d'échelle. Les « contrats de ville » se substituent aux DSQ pour permettre une action à plus grande échelle, celle de la commune voire de l'agglomération. Au cours du XI^e plan (1994-1999), « 215 contrats ont été signés [...] Ils concernent environ 1300 quartiers situés dans 750 communes » (Madoré, *op.cit.*, 151).

Pour compléter ce dispositif, la loi du 14 novembre 1996 s'inscrit dans une logique de discrimination territoriale positive au travers la création de 44 Zones Franches Urbaines (ZFU), 410 Zones de Redynamisation Urbaine (ZRU) et de 750 Zones Urbaines Sensibles (ZUS)⁸⁵. Des exonérations fiscales sont attribuées aux entreprises qui s'implantent dans ces trois types de zonage.

Durant les années 2000, s'engage une phase de « normalisation socio-urbaine » (Epstein, 2015, 213)⁸⁶ avec le lancement, par le gouvernement en 2003, du Programme National de Rénovation Urbaine (PNRU). Il vise à détruire 250 000 logements en cinq ans dans des quartiers populaires. C'est donc la pertinence de vingt-cinq ans de politique de la ville qui se trouve remise en question avec l'objectif affiché de « casser les ghettos » (Lelévrier, 2015, 172)⁸⁷ : les quartiers dits défavorisés et les grands ensembles des années 1960.

⁸³ Dubedout, H. (1982). « Ensemble refaire la ville ». Rapport au Premier ministre du Président de la Commission nationale pour le développement social des quartiers. Paris, La Documentation Française.

⁸⁴ La procédure Habitat et Vie Sociale a été lancée en 1977 afin de réhabiliter certaines cités HLM dégradées.

⁸⁵ Chiffres issus de l'ouvrage de Madoré, F. (2004). *Ségrégation sociale et habitat*. Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 147-168.

⁸⁶ Epstein, R. (2015). « La « nouvelle » politique de la ville au prisme des évaluations du passé », in Kirszbaum, T. (dir.), *En finir avec les banlieues ? Le désenchantement de la politique de la ville*. Editions de l'Aube.

⁸⁷ Lelévrier, C. (2015). « « Casser le ghetto, chasser les pauvres » ? Les effets paradoxaux de la rénovation urbaine », in Kirszbaum, T. (dir.), *En finir avec les banlieues ? Le désenchantement de la politique de la ville*. Editions de l'Aube.

L'analyse réalisée par C. Lelévrier montre que le PNRU n'a pas eu les effets escomptés. Elle mentionne l'échec de la réduction des inégalités entre les quartiers dits sensibles et ceux qui les environnent. Elle démontre également que les démolitions et relogements n'ont pas dispersé les populations. Ces dernières ont été relogées dans d'autres ZUS. Une question est posée : doit-on tenter de favoriser la mixité sociale ou faut-il améliorer la situation socio-économique des habitant.e.s ?

Les politiques de la ville ont toujours essayé de concilier ces deux objectifs. La première option, qui vise à créer de la mixité en favorisant le retour des classes moyennes, s'est affirmée au fil du temps. La seconde a peu à peu perdu de sa consistance.

Pendant la présidence de F. Hollande, une nouvelle loi vise à faire des habitant.e.s des acteurs.trices de la co-construction d'une politique de la ville reposant sur un contrat urbain global intégrant un volet social. La loi Lamy du 21 février 2014⁸⁸ est une loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine avec une volonté de renouvellement. Il s'agit de « *la première réforme d'ampleur de la politique de la ville depuis plus de dix ans. [Elle] propose de revoir en profondeur les instruments de la politique de la ville en inscrivant pour la première fois le principe fondamental de co-construction de la politique de la ville avec les habitants, en redéfinissant les quartiers prioritaires à partir d'un critère unique, en instaurant un contrat urbain global, et en engageant une nouvelle étape de rénovation urbaine indissociable du volet social* » (Ministère délégué à la ville, *La nouvelle politique de la ville. Agir pour les habitants des quartiers populaires, dossier de presse, 2014*) » (Epstein, *op.cit.*, 208).

Le gouvernement Hollande veut inclure les habitant.e.s dans la politique de la ville en stimulant leur participation : « *Après une décennie durant laquelle les acteurs de la politique de la ville et les habitants des quartiers avaient eu le sentiment d'être peu écoutés, voire méprisés par les responsables gouvernementaux, la multiplication de dispositifs de remontée de leur parole était un signe fort de changement en leur direction* » (Epstein, *op.cit.*, 210).

Cette réforme revisitait la géographie prioritaire en souhaitant diviser par deux le nombre de ZUS comme l'explique R. Epstein : « *François Lamy a ensuite multiplié les discours volontaristes sur le sujet, le nombre de quartiers visés par la politique de la ville devant être divisé par deux, pour passer de 750 ZUS à 400 quartiers prioritaires où seraient concentrées ses ressources* » (Epstein, *op.cit.*, 212).

⁸⁸ <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000028636804&categorieLien>, consulté le 24 janvier 2016.

Cette réduction devait permettre de concentrer les moyens sur les plus défavorisé.e.s. La réforme regroupait également en une catégorie unique la multiplicité des zones prioritaires : ZUS, ZRU, ZFU, quartiers Anru (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine), quartiers CUCS (Contrats Urbains de Cohésion Sociale), etc.

Mais cette ambition a été freinée par la résistance d'élus locaux inquiets de ce projet susceptible de priver des centaines de communes des subventions existantes, « *Au final, les zonages sont donc maintenus sous la forme de 1300 quartiers prioritaires, soit un quasi-doublement par rapport au nombre de ZUS !* » (Epstein, *op.cit.*, 213).

Leur appellation a néanmoins été unifiée sous le terme de « quartiers politique de la ville » (QPV). Le principal critère retenu pour le découpage de ces territoires a été la concentration en pauvreté définie par l'INSEE, obtenue en comparant le revenu des habitant.e.s au revenu médian de référence.

Bien que disposant de peu de recul pour analyser les « orientations » du gouvernement d'E. Macron en matière de politique de la ville, nous notons une volonté d'en modifier la méthode. En effet, lors d'un discours prononcé à Tourcoing en novembre 2017, le président de la République a souhaité un changement de politique de la ville. Il a alors chargé J-L. Borloo, ancien ministre de la ville, d'en établir une réforme : « *La méthode sera simple, au-delà des engagements de court terme que j'ai pris et qui sont dans les textes budgétaires en cours de négociation ou qui arriveront dans les prochains jours, c'est celle d'abord d'une véritable mobilisation nationale. Cette mobilisation nationale doit en quelque sorte finaliser un plan de bataille structuré. Les ministres auront à la construire et je veux remercier Jean-Louis Borloo d'avoir accepté de remettre les gants pour aider à la bataille [...] c'est ce plan de bataille que nous devons construire pour finaliser d'ici fin février un véritable plan de marche* »⁸⁹. Cinq mois plus tard et un travail mené avec les élus locaux, associations de terrain et services de l'État, J-L. Borloo présente son rapport intitulé « Vivre ensemble, vivre en grand. Pour une réconciliation nationale ». Il fait état de sa « *stupéfaction d'avoir découvert à quel point le système était désinvolte et se mentait à lui-même. Non seulement les moyens déployés dans les quartiers appelés prioritaires, sont en dessous du minimum républicain, mais plus grave les correctifs mis en place se sont quasiment tous arrêtés* »⁹⁰. Afin de recréer une cohésion urbaine, sociale et républicaine, dix-neuf programmes sont établis sous diverses thématiques : rénovation urbaine, éducation, mobilité, culture, lutte contre les discriminations, etc. Mais

⁸⁹ Extrait du discours d'E. Macron, le 15 novembre 2017 à Tourcoing.

⁹⁰ Extrait du rapport de J-L. Borloo, p120.

quelques semaines plus tard, E. Macron « enterre » le rapport en déclarant qu'il n'allait pas « annoncer un plan ville, un plan banlieue [...] je crois qu'aujourd'hui, poursuivre dans cette logique c'est vouloir poursuivre dans l'assignation à résidence, la politique spécialisée, une forme de politique de clientèle en quelque sorte, qui ne bougerait pas, qui serait allouée à certains quartiers, certains espaces »⁹¹. L'orientation du gouvernement est donc de ne pas faire des banlieues une spécificité. Pourtant, les mesures maintiennent, par exemple, le zonage scolaire et la mise en place d'un dédoublement des petites classes dans les territoires les plus sensibles⁹². Cinq programmes sont constitués : « sécurité et prévention de la délinquance », « éducation et petite enfance », « emploi et insertion professionnelle », « logement et cadre de vie », « renforcement du lien social ».

Si dès les années 1980, le discours prôné par les pouvoirs publics tend à vouloir faire des quartiers populaires « des quartiers comme les autres », depuis leur naissance, les QPV ont fait l'objet d'une politique spécifique dite « politique de la ville ». Selon l'analyse de T. Kirszbaum, cette orientation montre bien les carences de la politique de la ville. Ce slogan révèle l'échec de cette politique puisqu'elle empêche de saisir le caractère permanent, structurel et banal des phénomènes de pauvreté urbaine et de dépréciation de ces quartiers. Le fait de vouloir en faire des quartiers comme les autres ou de « réintroduire ses habitants dans la « communauté nationale » »⁹³ (Kirszbaum, *op.cit.*, 10) perpétue leur stigmatisation comme s'ils étaient hors de la communauté.

Cependant, l'analyse portée sur la politique de la ville montre également la permanence d'un parc public social qui remplit son rôle. Bien que la ségrégation persiste et que le droit à la ville demeure inégal, les quartiers périphériques semblent néanmoins assurer leur fonction d'accueil des ménages démunis. Ils peuvent jouer un rôle de « sas » et être des tremplins vers une mobilité résidentielle ascendante (Villechaise, 2015)⁹⁴.

De plus, la politique de la ville est une constante de l'agenda politique, ce qui témoigne du caractère incontournable de cette question.

Sur le plan local, Rennes bénéficie du PNRU, officialisé par la signature d'un « chèque » de 100 millions d'euros lors de la venue de F. Hollande le 16 février 2017. La rénovation des

⁹¹ Extrait du discours d'E. Macron, le 22 mai 2018 à l'Élysée.

⁹² Mesure issue du dossier de presse « Mobilisation nationale pour les habitants des quartiers », le 18 juillet 2018.

⁹³ Termes employés par R-A. Vivien en 1971, alors secrétaire d'État au logement (Kirszbaum, 2015).

⁹⁴ Villechaise, A. (2015). « Postface. La politique de la ville : effets et ... méfaits ? », in Kirszbaum, T. (dir.), *En finir avec les banlieues ? Le désenchantement de la politique de la ville*. Editions de l'Aube.

QPV rennais est estimée à 464 millions d'euros. Elle concerne principalement les territoires du Blosne, de Maurepas et de Villejean. Le programme prévoit 400 démolitions de logements, 2300 réhabilitations ainsi que 3000 constructions neuves⁹⁵. Sur le plan de la « vie de quartier », la réhabilitation de centres commerciaux, l'implantation du conservatoire régional et la création d'un centre d'affaires de quartier sont programmés.

Afin de cerner les situations sociodémographiques et économiques des QPV rennais, sur lesquels s'est centrée l'ensemble de notre étude, il nous a semblé important d'en décrire les caractéristiques principales.

1.2 Les QPV du territoire rennais

1.2.1 Quartier du Blosne

Ce quartier, situé au sud de la ville, est essentiellement composé de grands ensembles. Il est issu des grandes opérations d'extension urbaine de la ville de Rennes dans les années 1960 et demeure le plus grand quartier prioritaire de Bretagne. En 2013, le Blosne a été classé en ZSP parmi les 80 du territoire national⁹⁶. Cette catégorisation avait pour but « *de faire baisser la délinquance et d'améliorer concrètement les conditions de vie des habitants des quartiers concernés* » (extrait du site du Ministère de l'Intérieur, 2015).

« Le Blosne » regroupe 12 216 habitant.e.s⁹⁷ et est le QPV rennais comptant le plus de familles : « *2009 familles allocataires au 31.12.2013* » (Extrait du Contrat de ville 2015-2020).

Il s'agit majoritairement de « bas revenus », 61% des familles avec enfant(s) faisant partie de cette catégorie.

Les situations professionnelles des habitant.e.s se partagent, essentiellement, entre les actifs occupés (47,1%), les chômeurs (18,5%) et les inactifs (16,9%). Les ouvriers (38,6%), les employés (36,7%) et les professions intermédiaires (15,2%) représentent les principales catégories socio-professionnelles.

⁹⁵ Chiffres issus du discours de F. Hollande le 16 février 2017, à Rennes.

⁹⁶ Carte des ZSP sur le site internet <https://www.interieur.gouv.fr/Archives/Archives-des-actualites/2013-Actualites/ZSP/Combien-de-ZSP>, consulté le 10 décembre 2017.

⁹⁷ Tous les chiffres qui vont suivre sont issus du recensement de la population établi en 2013 par l'INSEE et publiés dans les tableaux de bord sociaux réalisés par l'APRAS.

La tranche d'âge la plus représentée est celle des 25-39 ans (22,3%), suivie des 40-54 ans (16,9%) et enfin des 18-24 ans (10,8%).

Le tableau ci-dessous présente les « atouts » et « faiblesses » du quartier sur différents plans (urbain, social, en équipements, en qualité de l'habitat et du cadre de vie et en matière d'évolution du quartier).

Points forts et opportunités	Points faibles et de vigilance
<p style="text-align: center;">Sur le plan urbain :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Trois stations de métro au cœur du quartier - Un paysage naturel de qualité <p style="text-align: center;">Sur le plan social :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La création récente d'une zone de sécurité prioritaire permettant de renforcer les moyens de lutte - Une participation active des habitants à l'élaboration du projet urbain - Des associations et des acteurs publics très impliqués pour favoriser l'intégration de tous <p style="text-align: center;">Concernant les équipements :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des équipements attractifs déjà présents dans le quartier - De nombreux locaux collectifs, services publics et équipements de proximité, pour les habitants du quartier <p>En matière de qualité de l'habitat et du cadre de vie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Quelques opérations de transformation déjà réalisées (tour Espacil) 	<p style="text-align: center;">Sur le plan urbain :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un quartier de grande taille, ce qui peut limiter les échanges avec les quartiers voisins - Une image stigmatisée depuis l'extérieur <p style="text-align: center;">Sur le plan social :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des jeunes qui se marginalisent - Une montée du communautarisme ressentie - De nouveaux arrivants de plus en plus pauvres - Un « vivre ensemble » qui se dégrade (tensions, cohabitations difficiles entre les habitants, insécurité) <p style="text-align: center;">Concernant les équipements et les services :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un quartier qui devient de plus en plus un « quartier dortoir » - Des commerces de proximité fragiles - Pas d'équipement spécifique dédié à une politique jeunesse <p style="text-align: center;">Concernant l'évolution du quartier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un risque de contrastes dans la qualité des logements entre le neuf et l'ancien (social et privé) - Un projet de longue durée

<p>Concernant l'évolution du quartier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un projet ambitieux visant une transformation importante - Des terrains libres, permettant la construction de nouveaux logements diversifiés - Le développement de nouveaux équipements attractifs, pour les habitants du quartier et l'ensemble des Rennais - En termes d'emploi, des opportunités pour les habitants dans le cadre des futurs chantiers 	
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--

Tableau 1 - « Atouts » et « faiblesses » du quartier du Blosne⁹⁸

1.2.2 Quartier de Bréquigny

Le quartier de Bréquigny est également situé au sud de la ville. Il s'est massivement construit entre le début des années 1960 et la fin des années 1970. Deux territoires, les Clôteaux et les Champs Manceaux, sont classés comme prioritaires.

7522 personnes habitent les Clôteaux - Champs Manceaux dont 3848 ménages.

66,3% des familles allocataires des Champs Manceaux ont des bas revenus contre 47% pour les Clôteaux.

Dans le domaine de l'emploi le quartier des Clôteaux - Champs Manceaux compte 55,7% d'actifs occupés, 14,9% de chômeurs et 10,6% d'« autres inactifs ».

Les catégories socio-professionnelles les plus significatives sont les employés (40,2%), les ouvriers (30,3%) et les professions intermédiaires (20,8%).

Les 25-39 ans représentent 22%, les 40-54 ans 15,4% et les 55-64 ans 14,9%.

Le tableau ci-dessous synthétise les « atouts » et « faiblesses » de ce quartier :

Points forts et opportunités	Points faibles et de vigilances
<p>Sur le plan urbain :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un quartier très facilement accessible, notamment grâce au métro et à la proximité 	<p>Sur le plan urbain :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un relatif manque d'identité de quartier et une absence de centralités fortes

⁹⁸ Tableau issu du « Plan Stratégique Local » du Contrat de ville 2015-2020 du territoire du Blosne.

<p>de l'avenue Henri Fréville, axe structurant de la ville</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un quartier qui se fonde dans son environnement du fait d'un fonctionnement en îlots relativement autonomes <p style="text-align: center;">Sur le plan social :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une relative mixité sociale au sein du quartier - Une dynamique des acteurs locaux autour des enjeux de santé et réduction des comportements à risque dans un réseau en cours de formalisation <p>En matière de qualité de l'habitat et du cadre de vie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un logement social en bon état et des espaces publics de qualité - Des bâtiments diversifiés dans le collectif - Un quartier bien pourvu en équipements attractifs (équipements sportifs, parc, etc...) - La présence du centre commercial Alma, facteur de développement <p>Concernant l'évolution du quartier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des possibilités d'évolution du quartier grâce à l'existence de foncier disponible (square des Hautes-Chalais, bordure du parc de Bréquigny), dans une optique de diversification/densification 	<ul style="list-style-type: none"> - Des liaisons en transport en commun inter-îlots insuffisantes et une capacité de stationnement insuffisante en entrée de ville <p style="text-align: center;">Sur le plan social :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une tendance à la fragilisation des habitants (isolement, vieillissement) et l'existence de poches de pauvreté - La montée de la perception d'incivilités selon les îlots <p>En matière de qualité de l'habitat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des copropriétés vieillissantes pouvant connaître des situations de pauvreté <p>Concernant l'évolution des quartiers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le renforcement de l'isolement des secteurs les plus fragiles <p style="text-align: center;">Concernant les équipements :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En dehors de la plaine de jeux, de la MJC et de la piscine, une faible fréquentation des équipements par les Rennais extérieurs au quartier - Des centres commerciaux de proximité fragilisés
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Tableau 2 - « Atouts » et « faiblesses » des Clôteaux - Champs Manceaux⁹⁹

⁹⁹ Ce tableau est extrait du « Plan Stratégique Local » élaboré en relation avec les habitants et les partenaires au sein du Contrat de ville 2015-2020 des territoires de Bréquigny Clôteaux-Champs Manceaux.

1.2.3 Quartier de Cleunay

Le quartier de Cleunay est situé à l'ouest de la ville. Dans les années 1930, c'était une zone pavillonnaire arborée. Il a ensuite accueilli, durant les années 1950-1960, des logements sociaux. Le quartier s'étend encore aujourd'hui et se divise en trois secteurs géographiques : Préalaye, Cleunay - la Courrouze et Arsenal - Redon.

Il compte 14 756 habitant.e.s dont 7961 en ménages. Les habitant.e.s se divisent, principalement, en actifs occupés (64,7%), élèves, étudiants, stagiaires non rémunérés (15,8%) et chômeurs (10,2%).

Les principales catégories socio-professionnelles sont les professions intermédiaires (29,1%), les cadres et professions intellectuelles supérieures (26,5%) et les employés (25,2%). Les 25-39 ans représentent 28,7% de la population, suivis des 18-24 ans et des 40-54 ans (17,5% pour chaque tranche d'âge).

Le tableau suivant permet de saisir les « atouts » et « faiblesses » du quartier de Cleunay :

Points forts et opportunités	Points faibles et de vigilance
<p style="text-align: center;">Sur le plan urbain :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un renouvellement urbain quasiment achevé - Une attractivité renforcée du quartier <p style="text-align: center;">Sur le plan social :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un quartier avec une image positive attirant une population diversifiée - Un projet jeunesse sur le quartier - Une vie associative portée par les habitants qui semble toutefois se ralentir <p style="text-align: center;">Concernant les équipements :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La présence d'équipements attractifs au-delà du quartier (clinique de la Sagesse, groupe scolaire et complexe sportif, salle de concert de l'Antipode...) 	<p style="text-align: center;">Sur le plan urbain</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une tendance à la fragilisation des habitants (isolement, vieillissement) et l'existence de poches de pauvreté - Peu de mixité dans le comité de quartier - Une absence de fréquentation de l'espace public par les jeunes - Une connexion politique emploi de la MEIF réduite par rapport aux autres quartiers <p style="text-align: center;">En matière de qualité de l'habitat et du cadre de vie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une partie du parc social ancien obsolète (accessibilité, conception) - La création de contrastes dans la qualité des logements entre le neuf et le parc ancien social

<p>En matière de qualité de l’habitat et du cadre de vie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une grande diversité de l’habitat répondant aux besoins de toutes les populations (loyers, formes d’habitat...) <p>Concernant l’évolution du quartier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L’arrivée prochaine du métro au cœur du quartier - Des liens à développer avec le nouveau voisin de la Courrouze et le parc de Vilaine-Aval 	<p>Concernant l’évolution du quartier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L’articulation avec le quartier de la Courrouze (liaison, concurrence en matière d’équipements et de commerces,...) - La nécessité de fixer des priorités d’intervention parmi les actions restant à mener
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Tableau 3 - « Atouts » et « faiblesses » du quartier de Cleunay¹⁰⁰

1.2.4 Quartier de Maurepas

Le quartier de Maurepas est situé au nord-est de la ville. Il s’est construit au début des années 1960 et rassemble aujourd’hui 8769 habitant.e.s dont 4809 ménages.

1087 familles allocataires sont présentes sur le territoire dont 55% monoparentales et 66% à bas revenus. 48,2% sont des actifs occupés, 19,8% des chômeurs et 12,3% des élèves, étudiants, stagiaires non rémunérés.

Les employés (34,6%), les ouvriers (31,8%) et les professions intermédiaires (17,5%) sont les catégories socio-professionnelles majoritaires.

Les tranches d’âges les plus représentées sont les 25-39 ans (22,3%), les 40-54 ans (17,9%) et les 18-24 ans (12,4%).

Les « atouts » et « faiblesses » du quartier sont synthétisés dans le tableau ci-dessous :

¹⁰⁰ Tableau issu du « Plan Stratégique Local » du Contrat de ville 2015-2020 du territoire de Cleunay.

Points forts et opportunités	Points faibles et de vigilance
<p>En matière de qualité du cadre de vie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La proximité immédiate des parcs des Gayeulles et de Maurepas - La présence d'équipements attractifs - Les transformations amorcées sur le Gast <p style="text-align: center;">Sur le plan social :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une vie de quartier dynamique rassemblant les habitants - Une mobilisation sur le champ de la sécurité - Une très grande richesse culturelle de la population <p>Concernant l'évolution du quartier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'arrivée du métro en 2018 au cœur des Gayeulles et à l'entrée du Gast - Un projet urbain ambitieux visant la création d'une offre diversifiée d'habitat, permettant de répondre à différentes étapes <p>L'aménagement de ViaSilva 2040, nouveau quartier au nord-est de Maurepas</p>	<p style="text-align: center;">Sur le plan social :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des situations de pauvreté de plus en plus fréquentes - Un sentiment d'insécurité dans la population - Un possible repli sur soi de certaines populations <p>En matière de qualité de l'habitat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des logements sociaux offrant des loyers très bas et regroupant des ménages fragiles - La création de contrastes au sein du quartier dans la qualité des logements entre les neufs et les plus anciens - Une image du parc social, et du quartier en général qui se dégrade <p style="text-align: center;">Concernant les équipements :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La modification des emplacements des équipements et services publics - Des centres commerciaux en déclin <p>Concernant l'évolution du quartier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La gestion de l'attente du projet sur certains secteurs - La concurrence de quartiers à proximité, proposant un cadre de vie et une offre de logements différents

Tableau 4 - Les « atouts » et « faiblesses » du quartier de Maurepas¹⁰¹

¹⁰¹ Tableau issu du « Plan Stratégique Local » du Contrat de ville 2015-2020 du territoire de Maurepas.

1.2.5 Quartier de Villejean

Le quartier de Villejean est situé au nord ouest de la ville. En 1959, l'arrêté de création de la ZUP Villejean-Malifeu a été signé et le quartier a été inauguré en 1968.

Le territoire est composé, aujourd'hui, de 11 916 habitant.e.s dont 5060 ménages. 1160 familles sont allocataires dont 44% monoparentales et 60% à bas revenus.

Les actifs occupés représentent 39,1% des habitants, les élèves, étudiants, stagiaires non rémunérés 34,5% et les chômeurs 14,2%.

Les catégories socio-professionnelles les plus représentées sont les employés (37,9%), les ouvriers (28,3%) et les professions intermédiaires (19,8%).

Le quartier se compose, majoritairement, de 18-24 ans (30,7%), de 25-39 ans (16,5%) et de 40-54 ans (12,4%).

Le territoire comprend des « atouts » et « faiblesses » répertoriés dans le tableau suivant :

Points forts et opportunités	Points faibles et de vigilance
<p>Sur le plan urbain :</p> <ul style="list-style-type: none">- Une vraie qualité urbaine et de centralité redonnée à la dalle Kennedy- Un changement d'image effectif et reconnu de la dalle Kennedy- Des fonctions diverses présentes dans le quartier : habitat, commerces, services, équipements... <p>Sur le plan social :</p> <ul style="list-style-type: none">- Une mixité intergénérationnelle- Un tissu associatif développé avec en particulier de nombreux projets en direction des jeunes	<p>Sur le plan urbain :</p> <p>Certaines parties du quartier restent enclavées</p> <p>Sur le plan social :</p> <ul style="list-style-type: none">- Des situations de pauvreté concentrées dans certains immeubles- Des rapports de voisinage parfois « tendus », notamment au sein des copropriétés (dus notamment à la cohabitation intergénérationnelle)- La persistance de zones d'activités illicites nuisant à la vie quotidienne et à l'image du quartier/des limites de l'intervention de la Police nationale sur le quartier qui interrogent

<p>En matière de qualité de l’habitat et du cadre de vie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une nouvelle offre d’habitat et des services, en particulier dans le cadre de la ZAC Normandie-Saumurois <p>Concernant l’évolution du quartier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La présence d’équipements d’échelles métropolitaine (université, hôpital, commerces de la dalle, métro et parc relais, stade couvert, centre islamique Avicenne), sources d’attractivité - Le parc du Berry au sud du quartier - L’existence d’une dynamique autour de la santé, en lien avec l’hôpital situé en bordure de la ZUS 	<p>En matière de qualité de l’habitat et du cadre de vie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La création de contrastes entre les logements neufs et anciens - Des copropriétés vieillissantes et peu « accessibles » aux personnes âgées et handicapées <p>Concernant les équipements :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L’éloignement géographique de l’agence Pôle Emploi - Des parkings saturés <p>Concernant l’évolution du quartier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La concurrence d’opérations de logements proches (ZAC de Beauregard pour le logement familial) - Un chantier de construction de logements suspendu à l’entrée du quartier qui donne une mauvaise image - Peu d’espaces encore disponibles pour la construction, et donc peu de possibilité de proposer de nouveaux logements
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Tableau 5 - « Atouts » et « faiblesses » du quartier de Villejean¹⁰²

Le tableau ci-dessous permet de synthétiser les données recensées :

¹⁰² Tableau issu du « Plan Stratégique Local » du Contrat de ville 2015-2020 du territoire de Villejean.

Quartier	Blosne	Bréquigny	Cleunay	Maurepas	Villejean
Situation géographique	Sud	Sud	Ouest	Nord Est	Nord Ouest
Nombre d'habitant.e.s	12 216	7522	14 756	8769	11 916
Principales situations professionnelles	Actifs occupés 47,1%	Actifs occupés 55,7%	Actifs occupés 64,7%	Actifs occupés 48,2%	Actifs occupés 39,1%
	Chômeurs 18,5%	Chômeurs 14,9%	Elèves, étudiants, stagiaires non rémunérés 15,8%	Chômeurs 19,8%	Elèves, étudiants, stagiaires non rémunérés 34,5%
	Autres inactifs 16,9%	Autres inactifs 10,6%	Chômeurs 10,2%	Elèves, étudiants, stagiaires non rémunérés 12,3%	Chômeurs 14,2%
CSP les plus représentées	Ouvriers 38,6%	Employés 40,2%	Professions intermédiaires 29,1%	Employés 34,6%	Employés 37,9%
	Employés 36,7%	Ouvriers 30,3%	Cadres professions intellectuelles supérieures 26,5%	Ouvriers 31,8%	Ouvriers 28,3%
	Professions intermédiaires 15,2%	Professions intermédiaires 20,8%	Employés 25,2%	Professions intermédiaires 17,5%	Professions intermédiaires 19,8%

	25-39ans	25-39ans	25-39ans	25-39ans	18-24ans
	22,3%	22%	28,7%	22,3%	30,7%
Tranches					
d'âges les plus	40-54ans	40-54ans	18-24ans	40-54ans	25-39ans
représentées	16,9%	15,4%	17,5%	17,9%	16,5%
	18-24ans	55-64ans	40-54ans	18-24ans	40-54ans
	10,8%	14,9%	17,5%	12,4%	12,4%

Tableau 6 - Les QPV rennais

2. Le sport dans les quartiers

Comprendre la structuration locale du « socio-sport » consiste en partie à le replacer dans un contexte national dont il est possible d'identifier, dans la littérature scientifique, cinq grandes périodes¹⁰³ à partir des années 1980¹⁰⁴. Ces travaux mettent en relation les évolutions et ruptures politiques en lien avec le développement du sport dans les quartiers.

La première période, de 1981 à 1988, est marquée par l'arrivée à la présidence de la République de F. Mitterrand. Elle est aussi caractérisée par le début des émeutes urbaines de l'été 1981, facteur déclencheur des premiers dispositifs socio-sportifs ayant pour objectifs la pacification des banlieues et la lutte contre la crise du lien social.

La deuxième période, de 1988 à 1995, qui débute avec la réélection de F. Mitterrand, est celle du renforcement de la politique de la ville. Celle-ci met l'accent sur la multiplication des projets de construction et/ou de rénovation des équipements sportifs de proximité.

La troisième période, de 1995 à 2002, avec l'arrivée de J. Chirac au poste de président, voit s'intensifier la décentralisation, l'octroi de davantage de prérogatives données aux collectivités territoriales. Durant cette période, l'État va valoriser le rôle des clubs et

¹⁰³ Ce découpage s'appuie sur l'ouvrage de W. Gasparini et G. Vieille-Marchiset (2008) « *Le sport dans les quartiers, pratiques sociales et politiques publiques* ».

¹⁰⁴ Bien que certaines initiatives aient vu le jour avant les années 1980, nous retenons l'année 1981 pour débiter cette sociogenèse. En effet, les émeutes urbaines de l'été 1981 vont être l'élément déclencheur d'une politique nationale utilisant le sport comme un moyen pour « tenter d'apaiser ces turbulences » (Charrier, Jourdan, 2015, 60).

associations comme relais du « socio-sport » en aidant financièrement les municipalités qui s'impliquent dans des projets socio-sportifs.

La quatrième période, de 2002 à 2007, coïncidant avec le deuxième mandat de J. Chirac, voit s'affirmer la volonté de l'État de reprendre la main. Celle-ci se traduit notamment par la mise en place des États Généraux du sport, démarche de consultation mobilisant tous les acteurs.trices du mouvement sportif français. De plus, le renforcement du rôle de l'État se manifeste par l'affinement des dispositifs socio-sportifs, l'identification de cibles prioritaires et une évaluation des résultats grâce à la création de la Loi Organique de Loi de Finances (LOLF).

Cette quatrième période s'étend jusqu'en 2012 et est suivie d'une cinquième période qui va jusqu'à aujourd'hui. 2012 est une année de rupture du fait du retour de la gauche au pouvoir avec l'élection de F. Hollande.

2.1 De 1981 à 1988 : La naissance des premiers dispositifs socio-sportifs

Durant cette période, la conjoncture n'est plus aussi favorable que durant la période d'expansion des « Trente Glorieuses » (1945-1973). Les problèmes économiques et sociaux commencent à se faire durement sentir. La demande d'emplois devient plus importante que la création d'emplois. Le taux de chômage augmente et les inégalités sociales se creusent.

Selon H. Guillotel, ces évènements « *vont quelque peu inciter les Français à modifier le paysage politique lors des échéances électorales des années 70 et 80. Ils vont amener au pouvoir les partis de gauche dans de nombreuses municipalités, puis permettre l'arrivée d'un président de la république socialiste (mai 1981) et enfin élire des députés en majorité de gauche à l'Assemblée Nationale (juin 1981)* » (Guillotel, 2001, 62)¹⁰⁵.

Les années 1980 méritent une attention particulière car elles constituent le point de départ des initiatives locales dans le domaine du développement du « socio-sport ».

Plusieurs évènements vont être déclencheurs. L'évènement central est l'éclatement des violences urbaines de l'été 1981 dans l'agglomération lyonnaise, et plus particulièrement, dans la cité des « Minguettes » à Vénissieux avec « *des jeunes des « cités » qui se livrent à*

¹⁰⁵ H. Guillotel a réalisé, en 2001, un mémoire pour l'obtention du diplôme DHEPS APS qui portait sur le Cercle Paul Bert « Entre éducation populaire et animation socioculturelle. Le cas du Cercle Paul Bert, Amicale Laïque de Rennes ».

des rodéos de voiture qu'ils incendient avant de s'affronter violemment avec les forces de l'ordre » (Kirszbaum, 1999, 5)¹⁰⁶.

Cette expansion de violences met en lumière les maux de la jeunesse urbaine du début des années 1980 dans un contexte social et économique en crise.

De plus, comme nous l'avons constaté dans la genèse des QPV, un changement de perception des quartiers s'établit. Il concerne l'extérieur mais également l'intérieur des territoires. Le développement des « grands ensembles » des années 1950, synonymes d'espoirs d'améliorations des conditions de vie, laisse place à la désillusion et au sentiment de relégation. Le départ de ces quartiers des classes moyennes¹⁰⁷ au tournant des années 1980 contribue à imposer l'image de quartiers « *pauvres, déshérités et délaissés* » (Delarue, 1991, 43).

Les émeutes urbaines de 1981 posent problème aux pouvoirs publics, non seulement parce que la pauvreté s'y accroît soudainement et massivement¹⁰⁸, mais aussi parce qu'ils craignent de les voir se propager dans d'autres quartiers défavorisés. En effet, ces émeutes retiennent l'attention des médias désormais focalisés sur ces « quartiers » placés « *au cœur de l'actualité ou, pour être plus exact, au début des journaux télévisés de vingt heures* » (Delarue, *op.cit.*, 23).

Dans le domaine des politiques publiques, le pays connaît un mouvement général de décentralisation. L'État accorde de plus en plus de prérogatives aux collectivités territoriales notamment en leur transférant des compétences administratives.

Selon l'article 1^{er} de la loi du 6 février 1992¹⁰⁹ relative à l'administration territoriale de la République, « *L'administration territoriale de la République est assurée par les collectivités*

¹⁰⁶ Kirszbaum, T. (1999). *Le dispositif Ville Vie Vacances*. Evaluation nationale. Rapport remis à la DIV, Paris, Les éditions de la DIV.

¹⁰⁷ La réhabilitation du bâti au début des années 1980 a entraîné des hausses de loyers dans les HLM. La part de la population qui ne bénéficiait pas d'APL n'a pu rester et est partie hors des quartiers pour des loyers moins chers. Les familles les plus pauvres, quant à elles, ont pu rester et de nouvelles familles ont pu s'installer car elles ont bénéficié d'une hausse des APL. Ceci a donc conduit au départ des classes moyennes et à une concentration des « *déshérités* » (Delarue, 1991, 43). Cependant, J-M. Delarue souligne qu'il est illusoire de croire qu'un « retour » des classes moyennes dans les quartiers populaires participerait à remédier aux difficultés vécues (Delarue, *op.cit.*, 119).

¹⁰⁸ En 1981, la France compte un million de chômeurs, deux années plus tard, en 1983, le nombre de chômeurs atteint les trois millions, <http://www.insee.fr/fr/themes/tableau.asp>, consulté le 02 janvier 2016.

¹⁰⁹ <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000006078688>, consulté le 14 janvier 2016.

territoriales et par les services déconcentrés de l'État. Elle est organisée, dans le respect du principe de libre administration des collectivités territoriales, de manière à mettre en œuvre l'aménagement du territoire, à garantir la démocratie locale et à favoriser la modernisation du service public ».

Au sein de ces collectivités, le nombre des services de sport va très fortement augmenter. Ceux-ci ont pour mission de mettre en œuvre la politique sportive de la ville sur le territoire. Cette mission comporte plusieurs volets : la construction et la gestion d'équipements, le soutien financier et technique aux clubs sportifs notamment de haut niveau, l'organisation d'animations sportives ou encore l'accueil et le soutien d'évènements sportifs.

Du point de vue législatif, l'article 1^{er} de la loi 1984 relative à la promotion et l'organisation des activités physiques et sportives, va « accentuer » la politique de « sport pour tous » en stipulant que « *Les activités physiques et sportives constituent un élément important de l'éducation, de la culture, de l'intégration et de la vie sociale. Elles contribuent également à la santé. Leur promotion et leur développement sont d'intérêt général et leur pratique constitue un droit pour chacun quels que soient son sexe, son âge, ses capacités ou sa condition sociale* »¹¹⁰.

Parallèlement à la loi de 1984, de nombreuses décisions vont être prises, notamment la création, en 1984, d'un Brevet d'État « Sport pour tous » pour une meilleure adaptation de l'encadrement. Des Centres Régionaux d'Informations de la Jeunesse (CRIJ) sont également créés afin d'améliorer la transmission de l'information. Des dispositifs d'accueil dans les associations et les centres de loisirs sont aussi mis en place.

Ces dispositifs d'accueil se sont largement développés au cours des années 1980 suite à la réaction de l'État face à l'ampleur des émeutes urbaines, et surtout face à son expansion médiatique : « *L'expression publique, spectaculaire et parfois violente, de ce que nous appelons aujourd'hui les émeutes urbaines, et leur traitement médiatique induisent une véritable obligation de faire pour les responsables. Ceux-ci vont mettre en œuvre des actions locales (Camilli et Savoie, 1983) et des dispositifs nationaux (Lapeyronnie, 2003) qui sont le produit d'une impulsion verticale, à la fois ascendante et descendante et d'une impulsion horizontale* » (Charrier, Jourdan, *op.cit.*, 17).

Parmi ces dispositifs, figurent les « Opérations Prévention Été », véritable catalyseur des initiatives locales en matière d'intégration par le sport.

¹¹⁰ https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexteArticle.do;jsessionid=3BABEB2B66294E14566D73D7882DB6C2.tplgfr34s_3?cidTexte=JORFTEXT00000693187&idArticle=LEGIARTI000006274397&dateTexte=20030415&categorieLien=id#LEGIARTI000006274397, consulté le 14 janvier 2016. Il est à noter que cette loi a été modifiée par la loi n°92-652 du 13 juillet 1992.

Les « Opérations Prévention Été », d'abord appelées « Opérations anti été chaud », ont vu le jour en 1982 suite aux émeutes urbaines de l'été 1981. Elles consistaient à proposer des activités de loisirs, notamment sportives, aux jeunes issus des quartiers prioritaires. Au début, elles concernaient onze départements¹¹¹. Le but premier de ces opérations était occupationnel afin d'éviter l'oisiveté qui entraînerait une hausse des violences. Le sport est alors mobilisé et est considéré comme un véritable « *contre-feu immédiat à la violence des cités* » (Duret, 2001, 107)¹¹². La mise en place de ce dispositif témoigne d'une vision laudatrice du sport. Celui-ci, par ses vertus sociales et éducatives, permettrait de pacifier les quartiers touchés par des débordements violents. De plus, au-delà du but occupationnel, ce dispositif n'a pas été pensé pour être pérennisé et a été assez peu conceptualisé. Il était « *sans objectif très clair. Il s'agissait de faire « quelque chose* » » (Lapeyronnie, 2003, 11)¹¹³.

Au fil des années, les « Opérations Prévention Été » prennent de l'ampleur. Elles touchent trente-six départements en 1994, dont deux départements bretons comme le rappelle F. Bailleau¹¹⁴ « *En 1994, le nombre de départements grimpe à trente-six. Se sont ajoutés 6 départements métropolitains : le Calvados, le Finistère, le Gard, le Haut-Rhin, l'Ille-et-Vilaine, le Loiret* » (Bailleau, 2003, 88).

En 1995, le dispositif change d'appellation et devient « Ville, Vie, Vacances » (VVV)¹¹⁵. Il concerne 91 départements en 1997. Cette nouvelle appellation fait référence à l'extension du dispositif, qui s'étend à l'ensemble des vacances scolaires.

Le dispositif « VVV » se distingue par son ampleur temporelle, son originalité et son efficacité. En effet, ces actions initialement ponctuelles (été) perdurent tout au long de l'année sous des formes diverses (animations permanentes, événements à fort contenu symbolique tels que « Touche pas à mon pote », etc.). Il est original car ce sont « *les premiers dispositifs utilisant le sport pour lutter contre les violences urbaines* » (Gasparini, Vieille-Marchiset,

¹¹¹ D'après W. Gasparini et G. Vieille-Marchiset, *op.cit.*

¹¹² Duret, P. (2001). « Le sport comme contre-feu à la violence des cités : des mythes aux réalités » in Bodin, D. (dir.), *Sports et violences*. Paris, Chiron, 107-118.

¹¹³ Lapeyronnie, D. (2003). « *Quartiers en vacances. Des Opérations Prévention Été à Ville-Vie-Vacances 1982-2002* », Paris, Les éditions de la DIV.

¹¹⁴ Bailleau, F. (2003). « La construction d'une politique publique », in D. Lapeyronnie (dir.), *Quartiers en vacances. Des Opérations Prévention Été à Ville-Vie-Vacances 1982-2002*. Paris, Les éditions de la DIV.

¹¹⁵ « *Ville pour rappeler le lieu de départ de ces jeunes et l'entité urbaine des quartiers, Vie pour souligner le cadre de ces opérations « apprendre à vivre » par l'effort, l'éveil à la nature, la formation de soi, Vacances pour permettre à ceux qui ne partent pas, qui « rouillent » en bas des immeubles, d'avoir aussi un congé qui ne soit pas l'oisiveté, une expérience des loisirs* » (Bailleau, *op.cit.*, 88).

op.cit., 22). Il est efficace par le nombre de jeunes concernés passant de 200 000 en 1989 à 400 000 en 1993 pour toucher plus de 900 000 jeunes en 2001¹¹⁶.

Cependant, des critiques sont émises, concernant la faible conceptualisation de ces actions mais aussi le primat accordé à l'efficacité quantitative et à la politique du nombre, devenue le critère principal d'évaluation : « *L'accroissement du nombre de jeunes atteints, des départements et des communes intéressés, tient lieu d'indicateur de performance et suffit à fixer la valeur du dispositif. Dès lors l'évaluation n'a plus d'objet ni d'intérêt sauf à la confiner dans sa seule fonction symbolique* » (Dubouchet, 2003, 66)¹¹⁷.

Les critiques concernent également le public visé qui n'est pas toujours en réelle difficulté. Certains, au contraire, mettent en cause des actions qui privilégient les « *semeurs de trouble* » (Gasparini, Vieille-Marchiset, *op.cit.*, 22). Autre remarque, le public féminin est peu sollicité et représente moins de 30% du public accroché¹¹⁸. Enfin, il est reproché au dispositif de favoriser le consumérisme, les jeunes se contentant de pratiquer des activités sans s'impliquer davantage.

Cette première période, marquée par la naissance de ces dispositifs socio-sportifs a donc permis d'associer différents acteurs institutionnels : État (Jeunesse et Sports, Protection Judiciaire de la Jeunesse), départements, communes ou monde associatif : clubs sportifs, structures socio-culturelles, Maisons de la Jeunesse et de la Culture (MJC). Ils ont mobilisé également l'ensemble des secteurs déconcentrés de la Jeunesse et des Sports « *en créant des ponts entre les logiques d'animation socioculturelle, défendues par les nouveaux conseillers d'éducation populaire, et les logiques du sport compétitif, diffusées par le corps des professeurs de sport* » (Gasparini, Vieille-Marchiset, *op.cit.*, 108).

De plus, ils ont redonné un souffle identitaire au secteur de l'éducation par le sport, aux travailleurs sociaux et aux acteurs associatifs qui se sentaient « *délaissés* ». « *En conséquence, les clubs et équipes de prévention trouvent dans les OPE/VVV, la reconnaissance de leur compétence, et obtiennent des moyens complémentaires pour leurs interventions pendant l'été, puis au cours de toute l'année* » (Dubouchet, *op.cit.*, 49).

¹¹⁶ Chiffres issus de l'ouvrage de Gasparini, W., Vieille-Marchiset, G., *op.cit.*, 108.

¹¹⁷ Dubouchet, L. (2003). « OPE et VVV, la galaxie de la prévention », in D. Lapeyronnie (dir.), *Quartiers en vacances. Des Opérations Prévention Été à Ville-Vie-Vacances 1982-2002*. Paris, Les éditions de la DIV.

¹¹⁸ D'après P. Duret et M. Augustini dans leur ouvrage *Sports de rue et insertion sociale* (1993), Paris, 109.

L'investissement de l'État dans cette politique « d'intégration par le sport » a un impact important. En effet, la médiatisation massive des « maux des banlieues » et des actions mises en place pour les régler donnent le sentiment que les problèmes sont pris en charge : « *Il s'agissait de faire une sorte de « coup » fortement visible et à la limite du spectaculaire. La médiatisation de certaines actions était plutôt encouragée. Le but était de montrer à l'opinion publique que les problèmes de prévention et d'insécurité étaient réellement pris en charge mais aussi de bouleverser par ce détour les territoires et les habitudes acquises* » (Lapeyronnie, *op.cit.*, 11).

Cette période est donc empreinte du fort investissement de différent.e.s acteurs.trices dans cette nouvelle ligne politique. Sa dynamique est insufflée par les pouvoirs publics qui, comme nous venons de le montrer, y trouvent leur intérêt. Les professionnel.le.s du secteur éducatif, social et associatif¹¹⁹, quant à eux, renouent avec une certaine légitimité professionnelle. Ces éléments inscrivent le « socio-sport » dans la politique sportive de l'État. Mais l'utilisation du sport comme unique moyen pour pacifier les banlieues révèle une vision réductrice et utopique. La pratique sportive est instrumentalisée pour agir en urgence suite aux émeutes urbaines et détourne des problèmes réels que rencontrent les habitant.e.s de ces territoires.

2.2 De 1988 à 1995 : Le renforcement de la politique de la ville¹²⁰ et de ses équipements sportifs de proximité

Cette période est marquée par deux faits importants. Le premier est la réélection de F. Mitterrand en tant que président de la République et l'arrivée de M. Rocard comme Premier ministre. Ces derniers « *vont donner une nouvelle impulsion aux politiques sociales urbaines en changeant d'échelle d'intervention du quartier à la ville : s'érige alors la politique de la ville* » (Gasparini, Vieille-Marchiset, *op.cit.*, 110).

En 1988, est créée la Délégation Interministérielle à la Ville (DIV). Son émergence marque la reconnaissance de la spécificité urbaine des problèmes sociaux : « *La DIV est chargée de mettre en œuvre des actions d'évaluation, de communication et de formation, elle participe à*

¹¹⁹ W. Gasparini et G. Vieille-Marchiset précisent cependant que « *le mouvement associatif reste longtemps réticent face à cette instrumentalisation du sport à des fins sociales* » (Gasparini, Vieille-Marchiset, *op.cit.*, 105).

¹²⁰ Nous avons présenté ce qu'était la politique de la ville et son évolution dans le point précédent, c'est la raison pour laquelle nous développerons davantage le volet des équipements sportifs de proximité pour la période 1988-1995.

la définition de programmes de recherche et apporte son concours à des actions de coopération internationale. Elle contribue à animer les organismes et les équipes qui interviennent notamment dans le développement social des quartiers et dans la prévention de la délinquance et de la toxicomanie. Elle suscite la mise en œuvre de nouvelles modalités d'actions concertées, qui peuvent prendre notamment la forme contractuelle, entre l'État, les collectivités territoriales et leurs partenaires locaux »¹²¹.

Le deuxième est le contexte de « crise » que connaît la France avec une nouvelle forme de pauvreté, massive et durable, ainsi que des violences localisées récurrentes (émeutes urbaines de 1990-1991 notamment dans les banlieues lyonnaises et parisiennes).

Pour faire face à cette recrudescence de violences, l'État va mettre en œuvre une politique volontariste de grande ampleur, à travers les « J sports », en développant la construction des équipements sportifs de proximité à vocation sociale.

Selon les instructions du 14 juin 1991 : « *Ces dispositifs doivent toucher les jeunes les plus en difficulté, habitant les quartiers retenus ou en voie de l'être au titre de la politique de la ville* » (Gasparini, Vieille-Marchiset, *op.cit.*, 111).

Les équipements sportifs de proximité servent les objectifs déjà présents dans les « Opérations Prévention Été ». En effet, le premier est un objectif à court terme, ces installations devant prévenir la violence pendant les mois d'été en fournissant aux jeunes des quartiers l'occasion de s'occuper. Le deuxième objectif, de moyen terme, est de reconstruire du lien social en favorisant les rencontres, la réappropriation du quartier par les habitant.e.s et le renforcement de l'identité locale. Ces équipements doivent également contribuer à la responsabilisation des habitant.e.s notamment des jeunes par rapport à ces lieux et à favoriser leur participation à la vie de la cité.

Selon F. Bredin, Ministre de la Jeunesse et des Sports, ils doivent également permettre un apprentissage de la citoyenneté pour les jeunes tout en responsabilisant les autorités locales : « *Les jeunes auront aussi l'occasion de placer les collectivités territoriales et au premier chef les élus devant leur responsabilité. C'est cela aussi être un citoyen responsable* » (Chantelat et al., 1996, 118).

¹²¹ Selon le site du Ministère délégué à la ville : <http://www.ville.gouv.fr/historique>, consulté le 04 janvier 2016.

P. Chantelat, M. Fodimbi et J. Camy¹²² parlent même du « *renforcement d'une conscience citoyenne* » à travers la mise en place des équipements sportifs de proximité et soulignent l'importance de l'implantation de ces équipements au sein des quartiers : « *Les 'J sports' s'inscrivent dans la logique et le dispositif de la politique de la ville et plus précisément celle des DSQ (Développement Social des Quartiers). Ces espaces sportifs de proximité doivent « prendre place, sinon aux pieds directs des immeubles, du moins aussi près que possible de ceux-ci* » (*Paysage d'Actualités, 1991*). En effet, le niveau opérationnel de la politique d'équipements de proximité est celui du quartier. Ce dernier est considéré comme l'unité sociale et urbaine de base de la production de la sociabilité, de la construction identitaire et de la responsabilisation » (Chantelat et al., *op.cit.*, 117).

Cette politique d'équipements sportifs de proximité, d'ampleur nationale, donnait la priorité aux 400 quartiers classés DSQ. En terme de moyens, « *l'Opération 1000 espaces de proximité (1991-1992) s'élevait à 200 millions de francs en deux tranches :*

- *première tranche (1991) : 500 équipements en direction des 400 quartiers classés DSQ*
- *deuxième tranche (1992) : 500 équipements étendus aux autres quartiers en difficultés non classés DSQ* » (Chantelat et al., *op.cit.*, 120).

Le dispositif se poursuit en 1992 avec de nouvelles dispositions concernant en particulier le libre accès ainsi que la gratuité. Ces équipements doivent également être des lieux d'animations assurées par la municipalité et les associations. Une plaquette du Ministère de la Jeunesse et des Sports rappelle les règles de sécurité, de qualité et de viabilité des matériaux, de maintenance, etc. Le dernier chapitre est dédié aux responsabilités et modalités d'assurance et concerne directement la commune et les associations. Nous assistons à un transfert de responsabilité de l'État vers les municipalités en matière de gestion et de responsabilité civile. En cas d'accident, la ville est responsable. Ces précisions, apportées par le Ministère de la Jeunesse et des Sports, marque le début des tensions entre l'État et les municipalités. Ces dernières deviennent « frileuses » à s'engager dans le projet des équipements sportifs de proximité en raison du transfert de responsabilité qui leur incombe. Cependant, d'autres dispositifs voient le jour tels les « Défi-Jeunes », les « Tickets Sports » ou encore les « Chantiers de découverte ». Mais cette dynamique s'essouffle au bout de trois années.

¹²² Chantelat, P., Fodimbi, M., Camy, J. (1996). *Sports de la cité. Anthropologie de la jeunesse sportive*. Paris, L'Harmattan.

Un bilan¹²³ de l'« Opération 1000 espaces de proximité » a permis d'identifier deux aspects saillants. D'une part, l'augmentation importante des équipements qui passent de 446 à 1016 de 1991 à 1992. D'autre part, la faible participation des jeunes et la mise à l'écart de certaines communes ainsi que des travailleurs sociaux qui estiment ne pas avoir été consultés. De même, les animations ponctuelles sont trop peu nombreuses et sont jugées peu innovantes. Ceci entraîne une désaffection des services municipaux pour ces espaces et même un désintérêt des jeunes, les transformant « *en véritables friches sportives* » (Gasparini, Vieille-Marchiset, *op.cit.*, 113).

Nous observons alors un effet iatrogène ; les carences sociales auxquelles ces équipements et ces dispositifs étaient censés remédier se trouvent accentuées par une conceptualisation puis une mise en œuvre non satisfaisante.

2.3 De 1995 à 2002 : La bureaucratisation et la perte de contrôle de l'État

Cette troisième période est marquée par l'arrivée de J. Chirac à la tête de l'État français. Il fait de la décentralisation un thème politique majeur en accordant davantage de prérogatives aux collectivités territoriales. Ce mouvement accentue les tensions existant entre les municipalités et l'État. L'État dynamise la politique de la ville en insistant sur l'appui que doivent apporter les municipalités aux clubs et aux associations.

Il va valoriser leur rôle de relais du « socio-sport » mais rappelle qu'ils doivent être aidés car « *ils ne répondent qu'imparfaitement, par leur couverture géographique ou leurs modes de prise en charge, aux besoins latents ou exprimés d'une population défavorisée résidant notamment dans certaines zones urbaines sensibles* » (Instruction du 29 mars 1995)¹²⁴.

La loi Pasqua de 1995 ainsi que le pacte de relance de la ville de 1996 utilisent des incitations financières pour que les municipalités favorisent l'implication des clubs et associations dans des projets socio-sportifs. Outre l'aide financière, d'autres moyens tels que l'aide à l'emploi, la formation complémentaire des éducateurs sportifs, l'aide à la personne sont utilisés. Certaines municipalités deviennent alors stratégiques, « *elles ont rapidement compris qu'il était nécessaire d'entrer dans le moule pour obtenir des crédits de l'État* » (Chevalier,

¹²³ Augustini, M., Duret, P. (1993). *Sports de rue et insertion sociale*. Paris, INSEP, 105-122.

¹²⁴ Extrait d'instruction tiré de l'ouvrage de Gasparini, W., Vieille-Marchiset, G., *op.cit.*, 113.

1996, 229)¹²⁵. Elles lancent de multiples projets : mise en place de rencontres inter-quartiers, création de conventions avec des clubs locaux, réhabilitation d'équipements existants, construction d'équipements de proximité. Mais certains de ces projets ne voient pas le jour ; les municipalités optent plus souvent pour une « *logique de guichets plutôt que de projets* » (Gasparini, Vieille-Marchiset, *op.cit.*, 115). Elles ne sont pas les seules à profiter du système d'aide financière mis en place par l'État ; certaines associations sportives vont se servir de ces aides pour financer des actions n'ayant pas forcément une entrée socio-sportive. La dimension sociale du sport est alors instrumentalisée. Celle-ci met en exergue les limites d'une politique basée sur une vision utopique des vertus sociales inhérentes au sport.

Les dérives de certaines municipalités et associations sont pointées. Elles « *détournent la logique participative de la politique de la ville pour faire fructifier leurs associations avec l'assentiment des villes, qui trouvent en elles un point d'appui pour leurs actions publiques locales* » (Gasparini, Vieille-Marchiset, *op.cit.*, 115). Nous pouvons parler dans ce cas d'une instrumentalisation politique, ainsi que d'une bureaucratisation. Celle-ci représente la puissance des acteurs.trices connaissant le système, ils.elles en sont familiers donc le maîtrisent davantage.

De plus, la démarche d'évaluation est présente mais avec des indicateurs exclusivement quantitatifs, ce qui accentue la politique du nombre : « *Rares sont les actions qui donnent lieu à autre chose qu'un bilan de fréquentation* » (Charrier, Jourdan, *op.cit.*, 32).

La priorité est de mettre en place un grand nombre d'actions socio-sportives entrant dans les « clous » au détriment de la qualité des projets et de leur impact éducatif.

G. Vieille-Marchiset¹²⁶ illustre ces relations complexes entre État et municipalités en analysant la mise en place des contrats de ville. Il prend l'exemple de la ville de Besançon, qui utilise un dispositif de contractualisation pour subventionner des clubs de football, de basket-ball et de sports de combat. Cette contractualisation repose sur des financements croisés de l'État, de la ville et du fond d'action sociale. Ces aides financières sont complétées par la création d'un fond d'aide au sport afin de répartir les subventions aux clubs sportifs en fonction de leur implantation dans le quartier, de leurs actions de promotion par le sport, du plan de formation, etc. Malgré les efforts consentis et les moyens investis, l'efficacité de l'action est freinée par les tensions existant entre l'État et les acteurs locaux : « *l'État s'immisce dans un secteur déjà occupé par les municipalités, qui interviennent*

¹²⁵ Chevalier, G. (1996). Volontarisme et rationalité d'État. L'exemple de la politique de la ville. *Revue française de sociologie*, n°37, 209-235.

¹²⁶ Vieille-Marchiset, G. (2010). Action publique et sport dans les banlieues françaises : impuissance des pouvoirs publics et initiatives des habitants, *Les Annales de la recherche*, n°106, 132-142.

quotidiennement dans la gestion des équipements et au niveau des animations sportives municipales » (Vieille-Marchiset, 2010, 136). Les acteurs municipaux considèrent que « *la logique de contractualisation met en avant l'État tout en s'appuyant sur les moyens financiers et humains des collectivités territoriales* » (Vieille-Marchiset, *op.cit.*, 136).

Les tensions entre les différents acteurs prennent le pas sur l'objectif des actions censées privilégier les demandes sociales des populations : « *Tout se passe comme si l'équilibre des pouvoirs supplantait les missions socio-éducatives* » (Vieille-Marchiset, *op.cit.*, 136).

Cette politique incitative de l'État entraîne finalement une dispersion des projets locaux qui, du fait de leur nombre, deviennent impossibles à maîtriser, manquant d'une cohérence globale.

Chaque acteur.trice local.e se sert de la manne financière du contrat-ville mais sans rechercher forcément une cohérence avec d'autres projets ; la situation d'ensemble des actions socio-sportives devient floue. Les services déconcentrés de la Jeunesse et des Sports, n'ayant plus la responsabilité financière, perdent de leur crédibilité et de leur légitimité aux yeux des municipalités et associations.

Pour mettre fin à cette situation, une instruction du 9 janvier 2002 rappelle les liens qui unissent Jeunesse et Sports et la politique de la ville : « *Tout se passe comme si l'État, en rappelant ses missions fondamentales de développement des activités sportives et culturelles, de formations aux métiers du sport et de l'animation, de protection et d'information des usagers, voulait reprendre la main sur un espace institutionnel, qui lui échappe* » (Gasparini, Vieille-Marchiset, *op.cit.*, 117). C'est ce que nous allons constater dans la période suivante.

2.4 De 2002 à 2012 : l'affinement et le renouvellement de l'intervention étatique

Pour reprendre la main, le ministre des sports, J-F. Lamour, lance en 2002, les États Généraux du sport. Cette consultation nationale de grande ampleur mobilise tous les acteurs.trices du mouvement sportif français à travers la mise en place de groupes de travail au niveau régional et national. Six thématiques sont abordées : l'avenir du modèle fédéral, le rôle de l'État, la place du sport professionnel, la fonction éducative et sociale, le sport et les territoires, le sport et la santé. Les attentes concernant la thématique « fonction éducative et sociale » sont ainsi restituées :

« - *développer l'accès aux pratiques sportives, notamment par l'adaptation des équipements ;*
- *favoriser l'éducation à la citoyenneté, par un partage des compétences éducatives et une responsabilité de chacun ;*

- contribuer à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes, notamment comme seconde chance dans le secteur de l'animation et dans la reconversion des sportifs de haut niveau dans les métiers de l'encadrement sportif ;
- participer à la prévention et à la lutte contre les incivilités et la violence, en utilisant le sport comme espace de médiation et comme support cathartique ;
- s'associer aux politiques locales de développement social dans le cadre de dispositifs contractuels associant l'État, les collectivités et le monde associatif » (Gasparini, Vieille-Marchiset, *op.cit.*, 120).

Ces États Généraux du sport produisent un état des lieux ainsi que des propositions concrètes, reçues de manière très favorable dans les milieux sportifs.

Fait rare, la présentation des résultats de la consultation lors de la réunion de clôture le 08 décembre 2002 a lieu en présence du président de la République, J. Chirac, ce qui souligne l'importance accordée à cette question.

Ces États Généraux du sport débouchent également sur la création d'une « Fondation du sport ». Elle centralise le mécénat sportif afin d'accorder des aides financières aux clubs favorisant l'insertion par le sport, notamment dans les quartiers en difficulté.

Une nouvelle politique volontariste en matière de « *sport social* » (Gasparini, Vieille-Marchiset, *op.cit.*, 120) se met en place dans la continuité de ce qu'avait engagé M-G. Buffet lors du Ministère précédent. Le rôle de l'État est renforcé, notamment par de nombreux textes juridiques précisant le rôle des pouvoirs publics dans le domaine du « sport social » : « *Durant cette période, le modèle français d'interventionnisme étatique est renforcé et affiné par le choix de cibles prioritaires, par la délimitation des objectifs concrets et par la nécessité d'une évaluation des résultats* » (Gasparini, Vieille-Marchiset, *op.cit.*, 121).

En effet, en matière de ciblage des publics, les pratiques féminines sont valorisées, notamment dans les banlieues. C'est aussi le cas pour les personnes en situation de handicap.

L'action publique est accompagnée d'une innovation en matière d'évaluation avec la mise en place de la Loi Organique de Loi de Finances (LOLF) au 1^{er} août 2001. Elle précise la façon dont les finances doivent être maîtrisées et impose la mise en place d'un dispositif d'évaluation, en obligeant « *les services publics à associer toutes les dépenses à des indicateurs de résultats précis* » (Gasparini, Vieille-Marchiset, *op.cit.*, 121).

La LOLF, promulguée le 1^{er} août 2001, remplace l'ordonnance organique datant de 1959 afin de pallier les insuffisances de cette dernière. La LOLF vise à moderniser la gestion des finances de l'État en la rendant plus démocratique et plus efficace concernant les dépenses publiques.

Ceci à travers, d'une part, une logique de performance de la gestion publique. L'État se fixe des objectifs précis à atteindre avec des moyens alloués pour y parvenir. La performance des services est ainsi mesurée de façon plus concrète : une politique publique est d'autant plus performante que les objectifs sont atteints ou approchés grâce aux moyens alloués.

D'autre part, à travers une transparence de l'information budgétaire propre à instituer un contrôle étroit par le Parlement.

Ainsi, les gestionnaires sont désormais tenus de rendre des comptes sur l'efficacité de l'utilisation des crédits qui leur ont été attribués.

La mise en place de la LOLF permet de rendre le budget de l'État plus lisible, d'accorder une plus grande transparence à la gestion des dépenses, d'orienter la gestion publique vers les résultats et d'administrer davantage la responsabilisation des gestionnaires publics.

En obligeant une démarche évaluative après obtention de ses crédits, l'État semble avoir retenu « les leçons du passé » concernant le détournement des aides financières. Il redéfinit les responsabilités des uns et des autres et exige des résultats quant aux actions engagées.

Toutefois, cette pratique visant à dynamiser le « socio-sport » fait l'objet de vives critiques.

Tout d'abord, il est souligné que les indicateurs imposés restent quantitatifs, ce qui maintient une stratégie du nombre au mépris de la qualité et pertinence des projets menés. Cette course aux chiffres se fait également sentir dans l'obtention d'aides financières. Comme précédemment, les municipalités, et particulièrement les clubs, développent des stratégies favorisant la bureaucratisation.

De nombreuses critiques visent également la Fondation du sport, accusée de placer le « socio-sport » sous la dépendance d'entreprises privées via le mécénat sportif. Cette critique émane

notamment de certains sociologues. Pour J-M. Brohm¹²⁷ ce modèle économique et social produit structurellement des inégalités donc de la violence. Vouloir lutter contre celle-ci en utilisant ce modèle serait donc une pure contradiction.

Cette période est également marquée par de nouvelles émeutes urbaines en 2005. Celles-ci surgissent après plusieurs faits divers dramatiques¹²⁸. M. Kokoreff¹²⁹ rappelle le contexte des émeutes de 2005. Selon lui, cette année a été « *l'année du postcolonial en France* » (Kokoreff, 2011, 89). Elle a été marquée par l'appel des Assises de l'anticolonialisme postcolonial du 10 janvier. Il en est résulté une vive contestation du « rôle positif » de la colonisation par le législateur le 23 février, mais également des déclarations du Ministre de l'intérieur de l'époque, N. Sarkozy, envers les « jeunes des banlieues »¹³⁰.

L'épisode de 2005 prend une force symbolique du fait de son exceptionnelle durée et de son ampleur. Il touche, en l'espace de trois semaines « *280 communes qui signalèrent des incidents, de gravité très diverse* » (Sala Pala, 2006, 3)¹³¹. Le bilan de ces événements fait la une des 20h télévisés, de la presse écrite¹³².

¹²⁷ Brohm, J-M, *op.cit.*

¹²⁸ Le 1^{er} avril à Aubervilliers, un jeune essaye d'échapper à une patrouille de la BAC (Brigade Anti Criminalité) et se tue. À la suite de ce drame, les émeutes entre jeunes et policiers durent plusieurs soirées. Le 16 octobre à Vaulx-en-Velin, deux jeunes tentent de fuir la BAC sur un scooter volé. Suite à une chute, l'un deux est dans le coma. Là encore les affrontements entre jeunes et forces de l'ordre sont violents. Un nouvel épisode tragique se produit le 27 octobre à Clichy-sous-Bois avec la mort de deux adolescents dans un transformateur EDF où ils s'étaient réfugiés pour échapper à la police. La version policière de la mort des deux adolescents dans le transformateur, relayée par les médias, et expliquant celle-ci par un vol de matériaux de chantiers s'est avérée fautive. Cette déclaration accroît l'indignation et les violences : « *Au fond, ce sentiment d'injustice est venu activer une expérience beaucoup plus profonde, celle dominée par le racisme et les discriminations que subissent au quotidien, plus que les autres catégories, les jeunes Français d'ascendance immigrée* » (Kokoreff, *op.cit.*, 90).

¹²⁹ Kokoreff, M. (2011). L'émeute et le postcolonial à l'épreuve du politique dans les quartiers populaires. *Mouvements*, HS n°1, 87-96.

¹³⁰ Certaines formules ont notamment suscité de fortes réactions : « *« nettoyez la cité au Kärcher » (le 20 juin à la Courneuve), « se débarrasser de la racaille » (25 octobre à Argenteuil)* » (Kokoreff, *op.cit.*, 89).

¹³¹ Sala Pala, V. (2006). Novembre 2005 : sous les émeutes urbaines, la politique. Soumissions d'une review essay, *French Politics, Culture and Society*, 1-14.

¹³² « Le Figaro », « Libération » ou encore « Le Monde » présentent le lourd bilan suivant « *11 500 policiers et gendarmes étaient mobilisés, 217 ont été blessés pendant ces semaines. La Fédération française des sociétés d'assurance estime à 200 millions d'euros le coût global des destructions dont 23 millions pour les 10 000 véhicules incendiés. 233 bâtiments publics et 74 bâtiments privés ont été dégradés ou incendiés. L'Éducation nationale a compté 255 atteintes aux biens ou aux bâtiments, notamment dans les collèges, confirmant que les écoles avaient été une des cibles privilégiées des émeutiers. Mais les gymnases, la poste, des entreprises, des lieux de culte ont aussi été touchés. Le soir du 30 novembre, le ministère de l'Intérieur faisait état de 4 770 interpellations, débouchant sur 4 402 gardes à vue et l'incarcération de 763 personnes* » in Lapeyronnie, D. (2006). Révolte primitive

Comme à chaque épisode violent dans les quartiers prioritaires, ces événements, sous la pression médiatique notamment, vont imposer aux autorités la contrainte de devoir réagir : « *la médiatisation d'une difficulté locale (course poursuite entre jeunes et policiers, confrontations violentes entre quartiers ou entre bandes rivales, réactions épidermiques d'habitants devant les trafics en tout genre, émeutes urbaines, etc.) induit la mobilisation des commentateurs et place les acteurs politiques, du niveau local au plus haut niveau de l'État, en situation de réagir obligatoirement et rapidement* » (Charrier et al., 2012, 27)¹³³.

Les émeutes urbaines de 2005 sont dès lors suivies par la mise en place du « Parcours animation sport » et l'embauche en CAE¹³⁴ de 300 emplois sportifs qualifiés. L'intervention de l'État « *vise alors un double objectif : soutenir l'emploi associatif (objectif prioritaire du gouvernement Villepin) tout en préservant la paix sociale (suite aux émeutes d'octobre 2005), en utilisant massivement le sport en banlieue* » (Gasparini, Vieille-Marchiset, *op.cit.*, 125).

Enfin, pour terminer sur cette période, les Contrats Urbains de Cohésion Sociale (CUCS) sont créés, en remplacement des contrats de ville. Ils sont censés être plus simples à piloter et éviter la dispersion, le manque de cohérence globale des contrats de ville. Ils reposent sur cinq objectifs prioritaires « *accès à l'emploi et au développement économique, amélioration de l'habitat et du cadre de vie, réussite éducative et égalité des chances, citoyenneté et prévention de la délinquance, accès à la santé* » (Gasparini, Vieille-Marchiset, *op.cit.*, 125).

De nombreux dispositifs socio-sportifs ont été initiés, notamment suite aux émeutes urbaines de 2005. Encore une fois, le sport est instrumentalisé pour « apaiser » les banlieues et donner l'illusion que les problèmes sont pris en charge. Une sorte de « mécanique » politique se met en place et, ce, de manière systématique. En effet, à chaque épisode d'émeutes urbaines, des moyens sont injectés en urgence dans le « socio-sport » pour pacifier les quartiers prioritaires. Ceci sans pour autant que le « fond du problème », les maux de ces quartiers, soit analysé.

dans les banlieues françaises. Essai sur les émeutes de l'automne 2005. *Déviance et Société*, vol. 30, 431-448.

¹³³ Charrier, D. et al., (2012). Prévention, animation et insertion par le sport en zones urbaines sensibles : la reconstruction du processus historique des analyses. *Movement & Sport Sciences*, n°78, 25-37.

¹³⁴ Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi.

2.5 De 2012 à 2017 : Davantage de concertation

Cette période est marquée par le retour de la gauche après dix-sept ans d'absence, avec l'élection de F. Hollande le 06 mai 2012.

Comme évoqué précédemment, le gouvernement de F. Hollande a conduit une nouvelle étape de la politique de la ville privilégiant la co-construction. À cet effet, une concertation nationale a été lancée avec trois objectifs : la réforme de la géographie prioritaire, une contractualisation unifiée et l'élaboration de projets de territoire.

Le lancement de cette concertation nationale se base sur le rapport de la Cour des Comptes qui « *dresse le bilan d'une décennie de réformes et d'inégalités persistantes entre les quartiers et le reste du territoire national, d'une politique insuffisamment pilotée, du manque d'articulation entre la rénovation urbaine et la dimension sociale et d'une répartition insuffisante des moyens spécifiques de la politique de la ville* » (Communiqué de presse du Premier Ministre, Mr Ayrault, le 18 juillet 2012)¹³⁵.

Cependant, les résultats ne sont pas à la hauteur des ambitions. En effet, le nombre de quartiers prioritaires ne baisse pas. De plus, la démarche participative de co-construction ne permet pas vraiment aux habitant.e.s d'interpeller les responsables politiques et administratifs comme cela était prévu. R. Epstein¹³⁶ souligne notamment que le rôle dévolu aux maires ne favorise pas la co-construction, la loi Lamy laissant « *toute latitude aux maires pour organiser la démarche participative au risque d'entériner des pratiques clientélistes aux effets délétères* » (Epstein, *op.cit.*, 218).

L'année 2012 est également celle des trente ans du dispositif « VVV ». Une instruction du directeur général de l'Acsé, le 10 février, précise les orientations et le cadre de mise en œuvre du dispositif. Quatre priorités sont affirmées :

- « *favoriser une plus grande ouverture au monde extérieur,*
- *développer des actions à « contenu citoyen et civique »,*
- *organiser des travaux d'utilité sociale,*
- *mettre en œuvre des actions d'éducation au respect de l'environnement »*¹³⁷.

¹³⁵ <http://www.ville.gouv.fr/?le-premier-ministre-annonce-une-concertation-sur-la-politique-de-la-ville>, consulté le 24 janvier 2016.

¹³⁶ Epstein, R., *op.cit.*, 208-218.

¹³⁷ <http://www.ville.gouv.fr/?ville-vie-vacances-trente-ans-d'existence>, consulté le 09 septembre 2015.

De manière générale, les activités fondées sur le sport, la découverte et les pratiques culturelles et artistiques ainsi que les séjours constituent les points d'appui des projets « VVV ».

Par ailleurs, deux orientations transversales sont mises en avant :

- la promotion de la mixité (exigence de 45% de jeunes filles parmi les bénéficiaires et développement d'une mixité effective dans les activités proposées). À ce titre, un effort particulier est demandé concernant la diversité et la qualité pédagogique des activités, l'encadrement et la mobilisation des familles,
- l'inscription des activités « VVV » dans un continuum de prise en charge éducative des enfants et des jeunes, en cohérence avec les activités proposées dans le cadre d'autres dispositifs locaux hors vacances scolaires (CUCS, contrat éducatif local, projet de réussite éducative).

Cette période est également marquée par plusieurs attentats à partir de janvier 2015. Suite à ceux commis contre Charlie Hebdo et deux policiers le 07 janvier mais également contre une policière et un hypermarché casher les 08 et 09 janvier à Paris, l'État réunit un Comité Interministériel consacré à l'Égalité et à la Citoyenneté (CIEC) le 06 mars à Matignon.

Soixante mesures sont prises. Elles sont centrées sur la problématique de la « République » : *« La solution, c'est une République en actes, qui agit en repartant de l'essentiel »* :

- *la citoyenneté, c'est l'appartenance à une communauté de destin, et l'adhésion à des valeurs partagées ;*
- *l'égalité, ce sont les mêmes opportunités données à chacun, et les mêmes règles qui s'imposent à tous* » (Extrait du dossier de presse du CIEC du 06 mars 2015)¹³⁸.

Cinq thématiques principales encadrent les différentes mesures : « Lieux et symboles de la République », « La laïcité, cœur battant de la République », « La langue de la République est le français », « La culture et le sport au service de la citoyenneté » et « les associations au cœur du vivre ensemble ».

Concernant la thématique sportive, le sport est présenté comme « *un formidable outil éducatif, un outil indéniable de mixité sociale, porteur de valeurs* » (Extrait du dossier de presse du CIEC du 06 mars 2015). Une mesure s'intitule « Citoyens du sport ». Les enjeux sont de « *permettre l'accès des jeunes qui en sont le plus éloignés à la pratique sportive.*

¹³⁸http://www.cget.gouv.fr/sites/cget.gouv.fr/files/atoms/files/dp_20150306_dossierdepressecomiteinteinterministeriel-egalite-citoyennete-larepubliqueenactes.pdf, consulté le 18 mars 2016.

L'objectif est de promouvoir l'activité physique et sportive régulière encadrée, au sein des clubs sportifs, dans une démarche éducative qui favorise la mixité sociale et de genre » (Extrait du dossier de presse du CIEC du 06 mars 2015).

Trois mesures sont inscrites :

« 1) Soutenir l'offre d'équipements sportifs de proximité dans les territoires carencés.

2) Les fédérations sportives s'engagent : elles déclinent jusqu'au club local une politique de sport citoyen par une formation des acteurs du sport. Elles se mobilisent pour aller à la rencontre des jeunes, filles et garçons, dans les territoires pour qu'ils puissent pratiquer un sport.

3) Le plan « apprendre à nager » sera déployé par des investissements prioritaires du CNDS sur les piscines et par la promotion de l'apprentissage du savoir nager » (Extrait du dossier de presse du CIEC du 06 mars 2015).

En 2015, le programme « Citoyens du sport » représente une enveloppe financière de 6,8 millions d'euros.

Une nouvelle série de mesures est annoncée six mois après le lancement officiel du CIEC. Elle doit permettre de « *casser les logiques de ségrégation, lutter contre les discriminations, faciliter les relations forces de sécurité - population et prévenir la radicalisation* » (Extrait du CIEC du 26 octobre 2015)¹³⁹.

Un « point d'étape » sur les 60 premières mesures est établi par le Ministère. Il précise que 300 emplois supplémentaires, aidés par le CNDS, ont été mis en place dans 300 associations sportives afin de renforcer l'encadrement au sein de clubs engagés dans les QPV. Il est également précisé que le dispositif « Sésame » a permis à 300 jeunes d'être accompagnés individuellement dans leur parcours vers la formation et l'emploi d'éducateur.trice sportif.ve.

Nous ne disposons pas d'un recul suffisant sur les dernières mesures prises par le gouvernement d'E. Macron pour porter sur celles-ci un « regard construit scientifiquement ». Néanmoins, nous pouvons citer la présence d'un programme « Développer et insérer nos quartiers par le sport » dans le rapport de J-L. Borloo pour une nouvelle politique de la ville. Parmi les mesures imaginées : le recrutement de 5000 coachs d'insertion par le sport qui accompagneront 50 000 jeunes de QPV, l'investissement des fédérations sportives au sein des QPV (moyens mis en place pour développer les fédérations dans ces territoires, augmentation

¹³⁹ <http://www.cget.gouv.fr/dossiers/comites-interministeriels-legalite-citoyennete>, consulté le 18 mars 2016.

du nombre de pratiquants dans les QPV, etc.). Cependant, le président de la République n'ayant pas « conservé » ce plan, ces mesures ne sont pas retenues. Dans les nouvelles orientations du gouvernement¹⁴⁰, une mesure concerne le sport, celle du « *développement d'équipements sportifs dans les cinquante QPV les plus carencés et dans les Outre-Mer* ».

Le territoire rennais étant engagé dans une dynamique socio-sportive et l'association où nous travaillons bénéficiant du dispositif CIEC, un éclairage local sera apporté dans la partie n°2 « Comprendre la structuration de l'espace des « socio-sports » rennais » ainsi que dans le chapitre n°3 de la partie 3 consacré au « socio-sport » au Cercle Paul Bert.

Cette genèse permet de rendre compte de l'instrumentalisation politique, qui demeure depuis quarante ans, auprès des QPV. À travers la politique de la ville, de multiples programmes de rénovation urbaine ont vu le jour pour tenter de « casser l'image de ghettos ». Cependant, ces mesures sont principalement dirigées autour du « bâti » et ne prennent pas en compte, ou peu, les besoins sociaux, économiques des habitant.e.s des quartiers.

Quant au « socio-sport », il s'est construit sur le présupposé des vertus sociales, éducatives et surtout pacificatrices du sport. Celui-ci est alors mobilisé de façon urgente pour calmer les « crises des banlieues ». Il agit comme un « pansement » pour diminuer l'hémorragie des maux des quartiers mais les plaies sont bien plus profondes : « *Depuis 1981, le médicament sport a été injecté à haute dose jusqu'à l'overdose dans des dispositifs trop ponctuels pour être efficaces* » (Clément, 2000, 9)¹⁴¹. En définitive, les pouvoirs politiques « injectent » des moyens dans le « *médicament sport* » (Clément, *op.cit.*, 9) en situation de crise et sous la pression médiatique mais les retirent dès que les tensions diminuent et laissent les quartiers retourner dans l'ombre. La situation est-elle identique sur le territoire rennais ? Cette vision laudative du sport guide-t-elle également les dispositifs socio-sportifs locaux ? Quels objectifs poursuivent-ils ? Quel est le paysage socio-sportif rennais ?

¹⁴⁰ Issues du rapport « Mobilisation nationale pour les habitants des quartiers », 18 juillet 2018.

¹⁴¹ Clément, M. (2000). *Sport et insertion*. Voiron, Presses Universitaires du Sport.

Chapitre 4. De la construction théorique ... à la mise en action

1. Problématique et cadrage théorique

1.1 Un cheminement du mémoire ... à la thèse

Notre travail de thèse vise à produire une monographie du « socio-sport » rennais à partir de l'analyse des pratiques, des enjeux et de la politique engagée sur le territoire. Ce travail fait suite à une étude menée sur la première convention socio-sportive signée entre le Cercle Paul Bert et la Ville de Rennes.

Afin de comprendre les résultats de cette recherche, il est nécessaire de présenter cette convention et le contexte dans lequel elle s'est mise en place. Il faut d'abord rappeler que depuis 1979, la ville de Rennes et les associations gestionnaires d'équipements de quartier ont co-construit un partenariat reposant sur des conventions pluriannuelles. D'une durée de six ans, ces conventions permettent de définir, conjointement, des axes prioritaires ; la Ville de Rennes apporte un soutien financier important aux associations conventionnées en échange d'une réalisation de ces objectifs. Des objectifs d'ensemble, communs à toutes les conventions, sont complétés par des objectifs thématiques et actions résultant du croisement du projet de l'association et des objectifs généraux. La convention de 2003-2009 portait sur différents aspects tels que la vie associative, l'enfance, la jeunesse ou encore la culture. Divers moyens étaient alloués à ces secteurs mais peu étaient attribués à des projets sportifs. Cette convention a été renégociée en 2009. À cette occasion, l'adjoint aux sports a exprimé son intention d'intégrer le « socio-sport » dans les thématiques du document en tant qu'« *un moyen, un support d'intégration et de lien social* »¹⁴².

Il est à noter d'ailleurs que, sur le plan local¹⁴³, comme national¹⁴⁴, le paysage sportif évolue en raison notamment de la forte progression du sport pratiqué en dehors du cadre institutionnel. Dans ce contexte, une réflexion a été menée au niveau de la Ville de Rennes pour cerner les nouvelles attentes des pratiquants et notamment celle des jeunes des quartiers dits prioritaires. Le Cercle Paul Bert, association d'éducation populaire, très impliquée dans les quartiers avec un objectif de démocratisation du sport a fait valoir à cette occasion

¹⁴² Extrait des déclarations de l'adjoint au sport de la Ville de Rennes, réunion du 16 mars 2009.

¹⁴³ ¹⁴⁴ Pour plus de précisions, voir le chapitre n°3 « Genèse du « socio-sport » » de la partie 1.

l'ampleur de son engagement. Elle a sollicité une reconnaissance de son action socio-sportive dans les quartiers pour la convention 2010-2016.

Objectif couronné de succès puisque la Ville de Rennes a alloué, au Cercle Paul Bert, une subvention annuelle pendant six ans sur un budget consacré au « socio-sport ».

Durant la réalisation de ce mémoire, nous étions stagiaire au sein du Cercle Paul Bert en charge de l'accompagnement du projet socio-sportif. En tant que telle, nous animions des créneaux socio-sportifs et participions à la coordination du projet socio-sportif. Étant confrontée à la complexité des relations entre les différents acteurs.trices, et en particulier aux tensions entre les secteurs sportifs et socio-éducatifs (« animation jeunesse » et « animation présence de rue »), nous avons décidé de centrer notre analyse sur les enjeux de cette convention socio-sportive.

Celle-ci a mis en lumière deux « catégories d'effets ».

D'un côté, des effets plutôt positifs comme l'ouverture de créneaux socio-sportifs supplémentaires à destination des jeunes des quartiers dits prioritaires de la ville ainsi qu'une diversification de l'offre visant à dépasser les « activités phares » de ces quartiers (football et boxe) pour proposer du multisport, du badminton ou encore du volley-ball.

De plus, des créneaux spécifiques « filles » ont été mis en place de façon à répondre à des besoins non satisfaits.

Enfin, une nouvelle priorité était affirmée : l'importance d'une coopération entre les secteurs sportifs et socio-éducatifs avec un objectif affiché de partage des compétences.

Cette orientation visait à « bousculer » les représentations des deux secteurs et à développer une transversalité qui constitue une problématique et un enjeu important pour le Cercle Paul Bert.

Toutefois, ce rapprochement ne s'est pas effectué sans heurts. Des tensions se sont manifestées autour d'enjeux financiers, communicationnels et territoriaux. Certains acteurs.trices ont cherché à tirer parti de la définition assez « large »¹⁴⁵ et de la double

¹⁴⁵ « Dans le cadre du renouvellement des conventions avec certaines associations et équipements de quartiers, la Ville de Rennes souhaite reconnaître et apporter un appui financier spécifique et pérenne aux actions qui visent à :

1) Promouvoir la mixité et la diversité des pratiques sportives, notamment dans les quartiers prioritaires, via :

1/A : le développement d'une offre de sport-loisirs incluant la recherche de performance et des formes innovantes de compétition (inter-groupes, inter-associations, inter-quartiers, stages)

1/B : le développement des pratiques sportives féminines et mixtes.

2) Permettre à un plus grand nombre d'enfants et de jeunes de découvrir et pratiquer des activités sportives.

dimension du « socio-sport » pour obtenir des avantages financiers. À ces enjeux financiers, s'ajoutaient des enjeux de territoires liés à l'intervention d'une pluralité d'acteurs.trices sur un même quartier. Certains implantés historiquement, et utilisant déjà des activités socio-sportives comme support de l'action socio-éducative, n'ont pas vu sans inquiétude arriver un nombre conséquent d'intervenants extérieurs, en particulier les animateurs.trices et groupes sportifs. Du fait de la crainte d'une perte de publics, d'une concurrence en termes d'image et de légitimité, des conflits sont apparus et ont nuit à l'efficacité des actions¹⁴⁶.

Cette étude a permis de dégager plusieurs questionnements concernant les enjeux politiques, communicationnels, financiers du « socio-sport ». D'autres questionnements portent sur les besoins, le développement des pratiques socio-sportives dans les quartiers dits prioritaires de la ville et les tensions qu'elles peuvent générer. Au final, c'est la question de la définition du « socio-sport », de son appropriation par les différents acteurs.trices qui est posée.

Les résultats de cette première recherche, menée dans le cadre d'un Master 2, nous ont incité à élargir notre réflexion à l'ensemble du territoire rennais en raison de l'« engouement » suscité par le « socio-sport ». Engouement auquel la nouvelle donne financière instituée par la convention n'était pas étrangère mais qui ne se limitait pas à celle-ci. Les politiques locales, notamment, y portaient un intérêt croissant se traduisant par des mesures¹⁴⁷ valorisant la prise en considération des publics éloignés de la pratique sportive fédérale. D'autres acteurs.trices du secteur sportif traditionnel, du secteur « jeunesse » manifestent aussi un intérêt pour ce « nouveau » support.

La dimension « sociale » est de plus en plus mise en avant dans les discours politiques et associatifs, mais qu'en est-il dans les faits ? Quels sont les enjeux de cet engouement et quels usages en découlent ? D'après notre expérience de terrain, le « socio-sport » se développe mais se heurte à des freins et des tensions que nous souhaitons identifier.

3) *Favoriser et accompagner la prise de responsabilité des jeunes et jeunes adultes au sein des associations* » (extrait de la convention socio sportive, 2010-2016, signée entre le Cercle Paul Bert et la Ville de Rennes).

¹⁴⁶ Nous y reviendrons plus précisément dans le chapitre n°3 « Le « socio-sport » au Cercle Paul Bert » de la partie 3.

¹⁴⁷ Notamment les changements de missions des éducateurs et éducatrices sportifs.ves territoriaux du département depuis 2013 et de la Ville de Rennes en 2014 qui incluent un volet social ; nous y reviendrons plus précisément dans le chapitre n°2 « Les enjeux et effets des « socio-sports » » de la partie 2.

Notre travail de thèse tente de répondre à la question de recherche suivante :

« Comment comprendre la structuration et le développement local du « socio-sport » à partir de l'analyse des visions et des usages sociaux, déclinés selon deux axes : les approches et les publics ? ».

Plusieurs hypothèses viennent étayer notre réflexion :

1) Le « socio-sport » est destiné aux publics en mal d'intégration

À l'origine, le « socio-sport » était destiné à des **publics** en mal d'intégration : les « *jeunes les plus en difficultés* » (Lapeyronnie, 2003, 16)¹⁴⁸, les « *jeunes en situation d'exclusion* », (Gasparini, Vieille-Marchiset, 2008, 55)¹⁴⁹ ou encore les « *jeunes sous-socialisés* » (Chantelat, Fodimbi, Camy, 1996, 121)¹⁵⁰. Le paysage socio-sportif actuel diffère de celui des années 1980 et même si les publics ciblés semblent identiques, ceux réellement accrochés sont-ils les plus vulnérables ? La pluralité des approches s'accompagne-t-elle d'une diversification des publics ?

La multiplication des actions socio-sportives au niveau local nous amène à identifier un ciblage particulier sur les publics éloignés de la pratique sportive fédérale.

2) L'espace du « socio-sport » est un espace des « socio-sports »

Cette hypothèse repose sur **l'approche** du « socio-sport », c'est à dire la manière dont les acteurs.trices mettent en place leur pratique socio-sportive. Existe-t-il une approche caractéristique du « socio-sport » ?

Nous supposons que l'espace du « socio-sport » serait un espace pluriel, différencié, en définitive un espace des « socio-sports ». Il y aurait donc une multitude de démarches conduisant à un éclatement de l'espace du « socio-sport ». Selon cette hypothèse, non seulement la manière de faire, les objectifs mais aussi les finalités diffèreraient d'un projet à l'autre.

¹⁴⁸ Lapeyronnie, D. (2003). « Ville, Vie, Vacances, un bilan général », in D. Lapeyronnie (dir.), *Quartiers en vacances. Des Opérations Prévention Été à Ville-Vie-Vacances 1982-2002*. Paris, Les éditions de la DIV.

¹⁴⁹ Gasparini, W., Vieille-Marchiset, G. (2008). *Le sport dans les quartiers - Pratiques sociales et politiques publiques*. Paris, Presses Universitaires de France.

¹⁵⁰ Chantelat, P., Fodimbi, M., Camy, J. (1996). *Sports de la cité. Anthropologie de la jeunesse sportive*. Paris, L'Harmattan.

3) L'espace du « socio-sport », un espace en quête de définition

La pluralité des acteurs.trices et des approches au sein de l'espace du « socio-sport » produit un morcellement qui est la cause du flou existant autour de sa **définition**, y compris au sein d'une même association. Quelles sont donc les différentes visions et définitions du « socio-sport » sur le territoire rennais ? Pourquoi sont-elles différentes ? Est-ce que tous les « socio-sports » se valent sur l'échelle des représentations symboliques ?

Chaque acteur.trice cherche à légitimer sa place au sein de cet espace afin d'y être reconnu voire d'en tirer des avantages différents. L'entente fragile ou l'absence d'entente sur une définition « légitime » entraîne des conflits d'usages en termes d'approche, de positionnement face au public notamment, et des crispations au sujet des moyens, financiers et en équipements.

4) L'espace du « socio-sport » est un espace de luttes qui entrave les complémentarités et/ou les partenariats

L'hypothèse d'une pluralité du « socio-sport » suppose des **complémentarités** entre les structures. Ces complémentarités peuvent concerner l'approche : les structures proposeraient des formes de pratique différentes en termes d'objectifs, d'accessibilité (gratuité ou cotisation, inscription ou sans inscription), d'activités (mono-disciplinaire ou multisport), etc. Elles peuvent également concerner les publics. Ces derniers auraient soit des origines sociales différentes, soit identiques mais les publics seraient alors « pris en charge » à différents moments de leur socialisation.

Cependant, ces complémentarités sont entravées par des **luttes** d'ordre symbolique, des conflits de légitimité, des visions différenciées. L'espace du « socio-sport » serait donc avant tout un espace de luttes au sein duquel chaque acteur.trice souhaite se positionner pour des enjeux financiers, communicationnels, territoriaux, etc.

Pour vérifier la pertinence de nos hypothèses, nous nous sommes centrés sur la construction d'un « espace ». Nous l'analysons en nous appuyant sur certains éléments de la définition de P. Bourdieu dans son travail sur l'« espace des positions sociales », définition utilisée par C. Pociello pour caractériser l'« espace des sports ».

P. Bourdieu et M. de Saint-Martin ont construit en 1976 l'« Espace des Positions Sociales », dans lequel on peut situer chaque individu et le groupe auquel il appartient. Cet « espace » permet alors de représenter le monde social en le construisant « *sur la base de principes de différenciation ou de distribution constitués par l'ensemble des propriétés agissantes dans l'univers social considéré, c'est-à-dire propres à conférer à leur détenteur de la force, du pouvoir dans cet univers* » (Bourdieu, 1984, 3)¹⁵¹.

Ils ont retenu deux dimensions constituantes de « l'espace » :

- sur la verticale, le volume global du capital détenu. C. Pociello parle « *d'importance du bagage* » (Pociello, 1999, 111)¹⁵².
- sur l'horizontale, la structure du capital, c'est à dire « *le poids relatif des différentes espèces dans l'ensemble de leurs possessions* » (Bourdieu, *op.cit.*, 3), C. Pociello précise qu'elle représente « *la composition du bagage* » (Pociello, *op.cit.*, 111).

P. Bourdieu explique que l'« espace social » peut être décrit comme un champ de forces dans la mesure où, en son sein, des rapports de force s'établissent. Ces rapports de force sont incontournables, ils s'imposent à tous ceux qui font partie de cet espace. Ils sont irréductibles aux intentions des agents.

C. Pociello a construit l'« espace des sports » en s'inspirant de cet espace des positions sociales. Il a conservé les deux dimensions susdites afin de situer les différentes pratiques « *en fonction des rapports de régularité statistique que l'on peut relever entre certains « types de sports » et certains « groupes sociaux »* » (Pociello, *op.cit.*, 111).

Il a entrepris des catégories de sports en fonction des modes d'investissement corporel privilégié qu'ils exigent. Quatre types de sports sont distingués selon la prévalence de la force, de l'énergie, de la grâce et des réflexes.

Par exemple, là où la caractéristique « force » est dominante, les classes sociales supérieures, les femmes et/ou les « fractions » à fort capital culturel sont peu représentées. En revanche, ces sports sont prisés par les ruraux qui y voient « *dans plusieurs pays, comme une sorte de « conservatoire des vertus viriles et de la force paysanne* » » (Pociello, *op.cit.*, 112).

Les analyses de C. Pociello sur ce qu'il appelle l'« espace des sports » permettent de prendre « *les sports à un moment donné de leur histoire et tentent d'en donner une « photographie*

¹⁵¹ Bourdieu, P. (1984). Espace social et genèse des « classes ». *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°52, Le travail politique, 3-14.

¹⁵² Pociello, C. (1999). *Sports et sciences sociales. Histoire, sociologie et prospective*. Paris, Editions Vigot.

instantanée » pour voir jouer, à plein, les relations synchroniques entre les éléments de ce système » (Pociello, op.cit., 131).

Cet espace des sports donne une visualisation de la distribution sociale des sports en France. Nous n'avons pas repris les mêmes dimensions que P. Bourdieu et C. Pociello pour construire notre « espace du « socio-sport » ». De plus, nous ne nous situons pas dans une approche quantitative, statistique de l'« espace », ni d'ailleurs matérielle ou physique (géographique, économique, etc.).

Toutefois, nous sommes sensibles à leur définition de l'« espace ». L'« espace du « socio-sport » » sera considéré comme un espace dans lequel existent des luttes entre différents agents notamment autour de la légitimation de leur vision et de leur pratique du « socio-sport ». Ces visions et pratiques sont également représentatives de la place qu'ils occupent sur cet « espace du « socio-sport » ». Celui-ci est conçu dans une démarche qualitative et est envisagé comme un espace abstrait et figuratif reposant sur le positionnement à la fois symbolique et pratique des acteurs et actrices impliqués dans le « socio-sport ».

Une double dimension intervient dans l'utilisation de cet espace. Il sert, tout d'abord, de support méthodologique à notre démarche qualitative. En effet, à chaque entretien réalisé, nous le soumettions aux enquêtés afin qu'ils objectivent leur propre pratique en se situant sur le schéma. Il sert, ensuite, à se représenter les acteurs et actrices les uns par rapport aux autres, de prendre conscience des pratiques et de leur caractère différencié dans une éventuelle optique de complémentarité.

Le choix d'avoir schématisé le positionnement des acteurs et actrices sur cet espace à partir de leurs propres représentations repose sur l'hypothèse que les acteurs et actrices du « socio-sport », en l'absence d'une représentation claire ou d'un modèle idéal-typique du « socio-sport » dans les représentations communes, contribuent à leur manière à le définir, à en dessiner les contours et à le faire évoluer. L'espace ne se décrète pas : *« On ne décrète pas sa frontière, on ne décrète pas son identité. Tout ce que l'on peut faire, c'est observer comment il s'est construit et quels actes le transforment. L'espace a certes des racines historiques, mais ses occupants, en tant qu'agents sociaux qui l'habitent, sont eux aussi porteurs d'une*

histoire et contribuent à participer à la production des caractéristiques de l'espace » (Michon, Koebel, 2009, 12)¹⁵³.

Cet espace du « socio-sport » doit donc nous permettre d'identifier la diversité des visions du « socio-sport ». Celles-ci se conjuguent différemment selon l'histoire propre des différents acteurs et actrices impliqués dans le « socio-sport » et la dynamique locale à l'œuvre, notamment au cœur d'enjeux politiques sous-jacents.

Il peut également mettre en lumière un véritable maillage local du « socio-sport » à travers les proximités entre certains acteurs et actrices, mais aussi des distances voire des oppositions plus ou moins marquées.

Enfin, d'éventuels « noyaux de concentration » de ces visions peuvent apparaître et révéler des formes dominantes de pratiques, des formes émergentes, voire des configurations types du « socio-sport » rennais.

1.2 La construction d'un « espace du « socio-sport » »

La construction d'un « espace du « socio-sport » » est la résultante de plusieurs « démarches » : celle de notre terrain, de nos lectures scientifiques et d'un contrat de recherche auquel nous avons participé¹⁵⁴. Au contact de différents acteurs et actrices socio-sportifs.ves, nous avons été amenée à échanger sur leur pratique. Afin de la définir, ils.elles mobilisaient principalement deux caractéristiques : celle des publics et celle de la forme de pratique.

Pour la première, plusieurs critères auraient pu être retenus tels que l'âge, le sexe, le niveau de pratique, etc. Cependant, dans la mesure où nous traitons de l'intégration par le sport, il nous a paru plus pertinent de ne pas s'arrêter sur ces variables sociologiques « formelles » mais plutôt d'identifier la façon dont les acteurs et actrices situait les publics par rapport à l'intégration. Or, il s'est avéré que l'ensemble des réponses apportées rejoignait une approche sociologique portée par R. Castel.

¹⁵³ Michon, B., Koebel, M. (2009). « Pour une définition sociale de l'espace », in Grandjean, P. (dir.), *Construction identitaire et espace*. Paris, L'Harmattan.

¹⁵⁴ L'étude portait sur « L'insertion par le sport dans le XIX^e arrondissement de Paris » (Le Yondre, Sempé, 2014). La Mairie du XIX^e arrondissement souhaitait « *pouvoir disposer d'un outil de mise en relation et de dialogue avec les acteurs impliqués dans la mise en œuvre de projets d'animations, de prévention, et d'insertion des jeunes, et plus largement des habitants par les activités sportives* » (extrait du cahier des clauses d'engagement). L'étude devait apporter les moyens d'une réflexion concertée sur l'insertion par le sport tout en enclenchant cette concertation.

Pour la deuxième, les acteurs et actrices évoquaient leur pratique en terme d'approche, autrement dit la manière dont ils.elles concevait la pratique et sa mise en place. Deux dimensions ressortaient de leurs discours, celle de la compétition et celle du loisir considérée comme une forme de pratique éloignée du sport traditionnel de compétition. La genèse du « socio-sport » a également mis en lumière l'émergence de ce modèle binaire avec un « socio-sport » qui s'est construit « à côté » ou « en dessous » du sport traditionnel de compétition (Gasparini, Vieille-Marchiset, 2008, Falcoz, Koebel, 2005, Chantelat, Fodimbi, Camy, 1996). Notre démarche consiste donc à interroger et croiser, d'une part, les visions et les approches locales du « socio-sport », c'est-à-dire la manière dont les différents acteurs et actrices perçoivent, définissent et mettent en œuvre le « socio-sport » (en le centrant sur la compétition ou sur le loisir) et d'autre part, les caractéristiques des publics à travers le prisme de l'intégration, tel que l'entend R. Castel (1995). À l'articulation et au croisement de ces deux axes, l'enjeu de notre travail s'attache à identifier empiriquement ce que nous appellerons un « espace du « socio-sport » », autrement dit à comprendre le maillage des différents acteurs, actrices et dispositifs socio-sportifs locaux en tenant compte des publics ciblés.

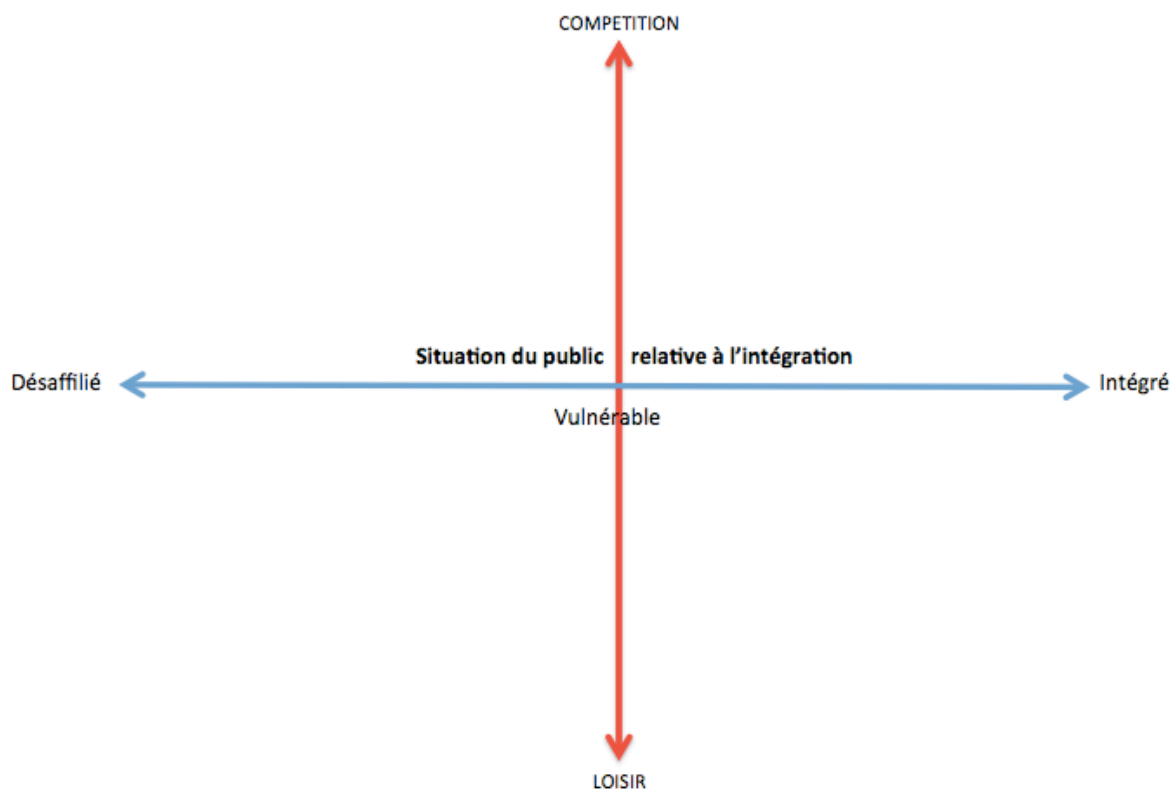


Figure 1 - L'espace du « « socio-sport » »

L'axe d'intégration dans la théorie de R. Castel

Le public ciblé peut être appréhendé selon des caractéristiques plus fines que celles utilisées habituellement car si l'âge et le sexe sont évidemment des critères distinctifs incontournables, il est aussi possible de comparer les situations d'intégration sociale, les rapports à la pratique sportive, la situation en matière d'emploi ou d'école, etc. C'est ce que propose R. Castel dans son ouvrage « Métamorphose de la question sociale. Une chronique du salariat »¹⁵⁵. Il rend compte de ce qu'il appelle « *la nouvelle donne contemporaine* » à savoir la présence, de plus en plus prégnante « *d'individus placés comme en situation de flottaison dans la structure sociale, et qui peuplent ses interstices sans y trouver une place assignée* » (Castel, 1995, 13). Il cherche à comprendre qui sont ces individus mais surtout comment ils en sont arrivés à une situation « *d'incertitude* » (Castel, *op.cit.*, 14) et ce qu'ils vont devenir. Il s'intéresse au parcours des individus. Le travail est au centre de son analyse, mais il ne le définit pas sous l'angle classique de la place occupée dans la production mais plutôt comme un « *support privilégié d'inscription dans la structure sociale* » (Castel, *op.cit.*, 13). Pour lui, il existe un lien fort entre la place occupée par un individu dans la division sociale du travail et sa participation aux réseaux de sociabilité. Ces deux éléments constituent les vecteurs d'analyse des difficultés d'intégration : celui de l'intégration par le travail et celui de l'affiliation par une sociabilité relationnelle (famille, amis, quartiers, école, club de sport, etc.). Schématiquement, trois situations typiques peuvent être distinguées selon la configuration de ces deux variables, représentées ci-dessous :

¹⁵⁵ Castel, R. (1995). *Métamorphose de la question sociale. Une chronique du salariat*. Paris, Fayard.

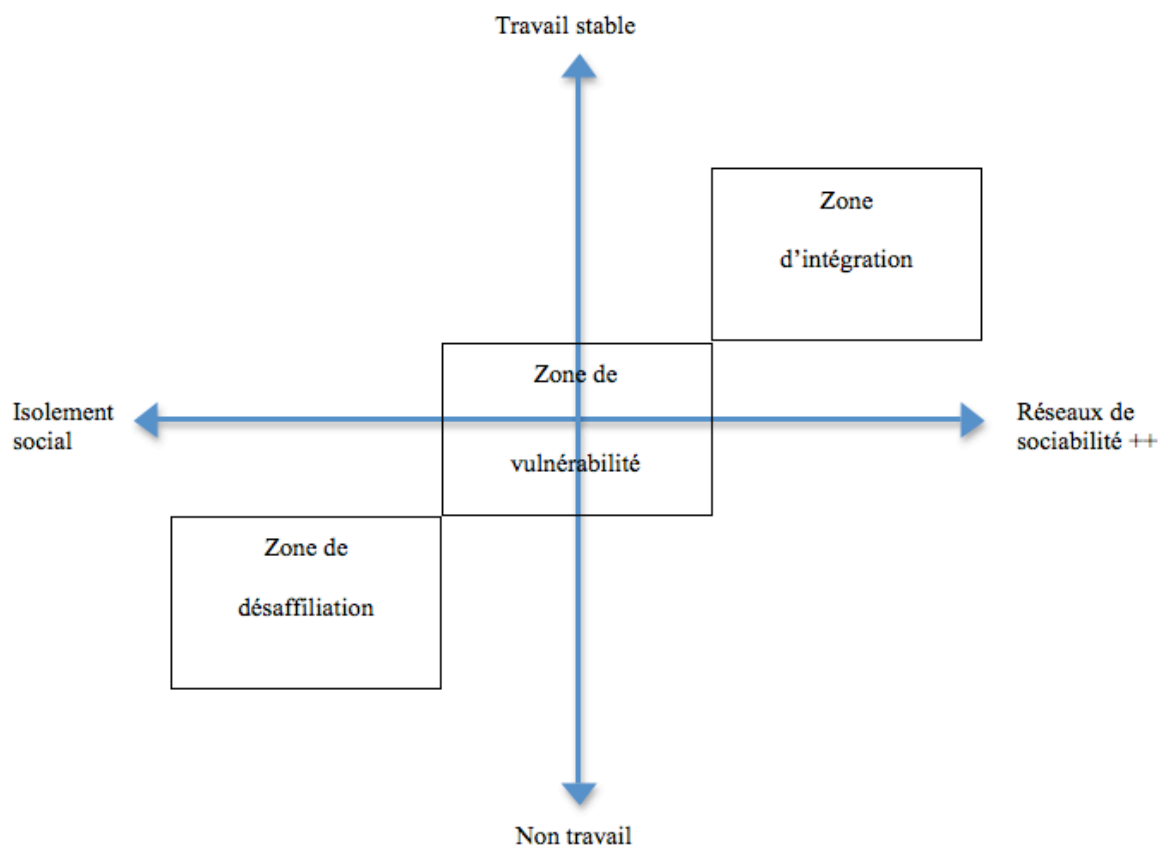


Figure 2 - Les trois zones selon R. Castel

La zone d'intégration représente l'association d'un travail stable et d'une forte insertion relationnelle. À l'inverse, la zone de désaffiliation est marquée par un « *double décrochage* » (Castel, *op.cit.*, 13) : une absence de travail ainsi qu'un isolement relationnel. Entre les deux se trouve une zone intermédiaire, celle de vulnérabilité, zone instable synonyme de précarité du travail et d'une fragilité des soutiens relationnels.

La vision de R. Castel définissant l'intégration comme un phénomène non figé, évolutif est intéressante. Selon lui un individu, dans son parcours, peut passer d'une zone à une autre. C'est d'ailleurs dans ce souci de « mobilité » que R. Castel utilise le terme de « désaffiliation » et non « d'exclusion » : « *L'exclusion est immobile. Elle désigne un état ou plutôt des états de privation. Mais le constat des carences ne permet pas de ressaisir les processus qui génèrent ces situations [...] Parler de désaffiliation, en revanche, ce n'est pas entériner une rupture, mais retracer un parcours* » (Castel, *op.cit.*, 15).

L'axe de l'approche de la pratique sportive

Pour l'approche du sport, nous nous sommes attachée aux façons dont les acteurs et actrices se définissaient. Partant de là, l'axe de la conception du sport s'est structuré autour de deux pôles antagonistes que sont la compétition et le loisir défini comme un mode éloigné de la forme traditionnelle du sport compétitif. Évidemment, tous les acteurs et actrices n'expriment pas de la même façon cet antagonisme. Les mots choisis varient et doivent être situés dans un discours global. Par exemple, l'affirmation d'un « ludosport » qui s'émanciperait des impératifs de score et de comparaison des performances a été interprétée du côté de ce que nous avons appelé, en privilégiant un terme plus générique et donc moins exclusif, le loisir. Ces deux dimensions apparaissent dans la genèse du « socio-sport ». En effet, si l'on se représente le « socio-sport » à ses débuts, il est apparu dans les quartiers défavorisés sous un aspect occupationnel (Gasparini, Vielle-Marchiset, 2008). Cette forme de pratique présente une dimension auto-organisationnelle (Chantelat, Fodimbi, Camy, 1996) qui s'oppose à la forme institutionnalisée du sport de compétition. L'idée d'une certaine « hiérarchie » et d'une tension se dégage de l'axe de l'approche entre un sport compétitif, dominant et considéré comme légitime, et un sport de city stade, inorganisé, perçu comme « bas de gamme ». Cette tension a notamment été illustrée par M. Travert¹⁵⁶ dans son analyse du « football de pied d'immeuble ». Il questionne la position de ce football dans l'espace social du quartier et le décalage entre cette forme de pratique considérée comme une « *production culturelle marginale* » (Travert, 2003, 63) et le football institutionnel, modèle culturel dominant.

Nous identifions différents « critères » qui permettent de se situer sur l'axe de l'approche du côté de la compétition ou du loisir : la forme de pratique (formelle, inscription, cotisation / informelle, gratuité), les conceptions de pratique (performance, compétition, scores / découverte, ludique, initiation), la structuration de pratique (dirigée, cadrée, les publics s'adaptent au cadre / libre, le cadre s'adapte aux publics), l'institutionnalisation de la pratique (inscrite dans un championnat / absence de championnat).

Si notre démarche vise à comprendre le « socio-sport » au cœur du territoire rennais en prenant en compte leur histoire, leurs cultures, leurs habitants, leur diversité et les rapports sociaux inhérents, elle permet également d'identifier comment tel type de structure sportive

¹⁵⁶ Travert, M. (2003). *L'envers du stade. Le football, la cité et l'école*. Paris, L'Harmattan.

et/ou socio-sportive intervient sur tel individu, à quel moment du processus d'intégration et à partir de quelle action et de quelle définition du « socio-sport ».

1.3 La démarche choisie pour comprendre la structuration de « l'espace du « socio-sport » » rennais

Notre démarche se structure autour de trois niveaux d'analyse :

- Espace des idées

Construire l'espace des idées consiste à réaliser un « état des lieux »¹⁵⁷, non exhaustif mais plutôt qualitatif, du « socio-sport » sur le territoire rennais. Ceci en s'attachant aux éléments de représentations issus des discours recensés auprès des acteurs et actrices rencontrés.e.s. Il s'agit d'analyser ce que nous appelons « l'approche du « socio-sport » », c'est à dire les définitions et visions du « socio-sport » ainsi que ses éléments constitutifs d'un point de vue structurel, institutionnel à savoir sa genèse, ses objectifs, le(s) public(s) ciblé(s). Nous nous intéressons particulièrement, ici, aux définitions et visions du « socio-sport ». Nos travaux préalables ont mis en évidence des zones de flou autour des définitions qui varient notamment en fonction du secteur : sportif traditionnel ou socio-éducatif.

L'objectif consiste donc à identifier de manière précise, concrète, la diversité des visions entre des acteurs, actrices d'une même association mais aussi entre les diverses associations rennaises et de tenter de comprendre, par la suite, les incompréhensions qui en résultent. Nous tenterons ensuite de mettre à l'épreuve les « idées » aux « faits » par l'intermédiaire de « l'espace des pratiques ».

- Espace des pratiques

S'intéresser aux usages revient à analyser ce qui se produit réellement sur le terrain. Nous parlerons alors de « démarche du « socio-sport » » afin d'analyser la manière dont le « socio-sport » se met en place, à deux niveaux principalement.

D'une part, les modalités de sa mise en œuvre : Quel type d'action ? Quelle récurrence ? Un travail partenarial est-il engagé ? Sur quels types de liens repose ce partenariat ? Quelle(s)

¹⁵⁷ Il est à noter qu'effectuer un « état des lieux » ne se limite pas à une acception commune et souvent évidente de ce terme. En effet, il ne peut être suffisant de se contenter d'un inventaire de l'ensemble des activités de clubs, dispositifs municipaux et autres formes d'animations socio-sportives.

discipline(s) est (sont) privilégiée(s) ? De plus, nous interrogerons les démarches employées afin « d'aller vers » ces publics dits éloignés de l'offre sportive traditionnelle.

D'autre part, les caractéristiques des publics afin de cerner les décalages ou concordances existant entre les publics ciblés et les publics réels.

Ces deux niveaux vont permettre de croiser « l'espace des idées » qui s'intéresse aux discours et « l'espace des pratiques » centré sur ce qui se passe sur le terrain. Identifier les discours pour ensuite les confronter aux pratiques est le moyen d'apprécier la cohérence de « l'espace du « socio-sport » » sur le territoire rennais et de comprendre sa structuration.

- Les enjeux et « effets »

Ce niveau d'analyse va permettre de comprendre l'accord ou le décalage entre « l'espace des idées » et « l'espace des pratiques ». Nos premiers travaux ont mis en exergue des enjeux politiques, financiers, de territoires qui sont accentués par le flou régnant autour des définitions du « socio-sport ». Chacun se revendiquant d'une démarche socio-sportive devant ces multiples enjeux.

Précédemment, nous avons constaté que l'engagement dans une démarche socio-sportive, par les remises en cause qu'elle exige en matière d'objectifs, de modèle pédagogique, constitue pour les dirigeant.e.s et formateurs.trices une conversion importante, complexe, voire une véritable « révolution culturelle ». Celle-ci est source de débats, de tensions, mais aussi d'évolutions très positives.

Aussi, il est intéressant d'observer les effets induits par l'introduction du « socio-sport » au sein des associations, dans les rapports entre elles, dans l'évolution des mentalités, des modèles. Se demander comment une association peut intégrer une démarche socio-sportive dans son projet global et les effets qui en résultent est également une question importante.

Les questionnements autour des « effets » nous amèneront à nous intéresser aux démarches évaluatives à l'œuvre : Quels sont les indicateurs d'évaluation ? À quoi juge-t-on qu'une action socio-sportive est réussie ? Quels effets a-t-elle sur des publics donnés ?

2. Présentation des financeurs

Afin de bien comprendre dans quel cadre se situe notre problématique de recherche, il convient de présenter les structures qui financent notre travail.

2.1 Le Cercle Paul Bert

2.1.1 Un mouvement laïc initié par Jean Janvier

Le Cercle Paul Bert, avec ses 12 500 adhérents, est la plus grande association affiliée à la Ligue française de l'enseignement. Elle est l'héritière de la société des anciens élèves des écoles laïques municipales de Rennes créée en 1885.

Le Cercle Paul Bert naît en 1909 dans une période marquée par une « guerre » scolaire entre les évêques français et les instituteurs laïcs. Celle-ci éclate suite à la loi de 1905 qui conduit à la séparation de l'Église et de l'État. En ce début de XX^e siècle, Rennes dispose de deux patronages catholiques, bien implantés, qui proposent des activités sportives et culturelles aux jeunes les jeudi et dimanche.

À cette même période, émergent des patronages laïcs dans les grandes villes de France. J. Janvier, alors Maire de Rennes, soutient la création du Cercle Paul Bert afin de contrer l'influence des patronages catholiques existants et de défendre le principe de laïcité.

C'est également la raison pour laquelle la référence à Paul Bert est choisie. Ce dernier, médecin, physiologiste, devint ministre de l'Instruction publique et des Cultes en 1881 et fut l'un des fondateurs de l'école laïque ayant participé à l'élaboration des lois scolaires de 1881 et de 1882.

L'association s'installe, en 1909, dans les locaux de la congrégation des Dames de Marie-Réparatrice acquis par la Ville. Elle poursuit les objectifs de la société des anciens élèves des écoles laïques municipales de Rennes en promouvant des œuvres post et périscolaires. Elle accueille alors les enfants en dehors des heures de classe et durant les vacances scolaires afin de leur proposer des activités sportives, de loisirs et culturelles.

Les premières formes de pratiques sportives proposées au Cercle Paul Bert sont la gymnastique et le tir. Ces disciplines se développent sur les différents territoires français afin de contribuer à la préparation militaire.

2.1.2 Un développement par les fêtes, les activités sportives et un fort soutien municipal

Son premier président, L. Postel, également président de la Caisse des écoles, intègre la mairie de Rennes en tant qu'employé auxiliaire : « *Ces fonctions subalternes à l'hôtel de ville placent le président du Cercle Paul Bert dans une situation de dépendance, mais favorisent également une proximité avec le maire* » (Nicolas, 2009, 19)¹⁵⁸.

La Ville augmente ses subventions pour le Cercle Paul Bert allant de 15 750 francs en 1925 à 65 500 francs en 1935 ; elle prend également en charge les frais d'entretien, de chauffage, d'éclairage et de réparations des locaux.

Afin d'étendre sa notoriété, le Cercle Paul Bert organise une politique de grands rassemblements avec l'aide de la municipalité. Le premier rassemblement a lieu en 1914 lors de la fête de l'USGF¹⁵⁹, encouragée par les républicains laïcs et en présence du président de la République, Raymond Poincaré. Le Cercle Paul Bert en est l'un des acteurs principaux « *ce qui lui permet d'être reconnu au plan sportif et politique, aux niveaux local et national* » (Boutelier, 2013, 49)¹⁶⁰.

Il participe également à une autre manifestation de grande ampleur, la 41^{ème} fête fédérale de gymnastique en Alsace-Lorraine en juin 1919. Cette dernière regroupe huit mille gymnastes français sous la direction du rennais, le Commandant Bougouin, moniteur général.

Sous la manœuvre de ce dernier, le Cercle Paul Bert, en lien avec la municipalité, organise la Fête de la jeunesse. Elle regroupe les élèves des écoles publiques rennaises sur plusieurs jours et jalonnée de nombreuses manifestations, défilés, compétitions sportives, théâtre, concerts. Ces fêtes de la jeunesse sont également mises en place pour concurrencer celles des écoles privées, elles sont autant de retrouvailles entre soi que de démonstrations de force : « *La fête de la jeunesse, à partir de 1925, qui met en représentation non seulement les écoles publiques, mais toutes les forces laïques de Rennes, ajoute encore au prestige et consolide les finances du Cercle* » (Nicolas, *op.cit.*, 31).

¹⁵⁸ Nicolas, G. (2009). *Le Cercle Paul Bert de Rennes*. Editions Apogée.

¹⁵⁹ Union des Sociétés de Gymnastique de France.

¹⁶⁰ Boutelier, C. (2013). *Décider la programmation des espaces sportifs. La question des outils d'aide à la décision : entre logiques d'acteurs, demandes sociales et obsolescence du patrimoine. L'exemple de la Ville de Rennes*. Thèse soutenue à l'Université de Rennes 2.

Le Cercle Paul Bert développe des activités sportives principalement de gymnastique en 1911 et de football en 1912. Il est à noter que des groupes féminins sont ouverts au sein de ces disciplines en 1913 pour la gymnastique et 1920 pour le football.

Par le biais des manifestations de masse et des activités sportives, le Cercle Paul Bert passe de mille adhérents en 1920 à trois mille en 1930, toujours encouragée par la municipalité de Carle Bahon qui succède à Jean Janvier en 1925.

En 1932, le Cercle Paul Bert est reconnu association d'utilité publique. Il répond aux différents critères demandés à savoir le caractère d'intérêt général, un nombre minimum d'adhérent.e.s, une influence et un rayonnement qui dépasse le cadre local, une solidité financière ainsi que la création de statuts approuvés par le Conseil d'État. Être une association reconnue d'utilité publique, lui permet de recevoir, sous réserve d'autorisation, des dons et legs.

2.1.3 Une implantation territoriale par la création des sections

Afin d'accroître son implantation et de se rapprocher des habitant.e.s, le Cercle Paul Bert crée des sections à la demande de la Ville en 1934. Jusqu'alors, il concentrait ses activités dans le centre-ville, ce qui constituait une barrière pour les populations des quartiers périphériques qui préféraient la proximité de l'un des quatre patronages catholiques.

La première section à voir le jour est alors le nord-ouest qui développe des garderies le jeudi et pendant les vacances ainsi que des activités sportives dont le basket, le palet ou encore la gymnastique. Au vu du succès de la création du nord-ouest, passant de trois cent quatre adhérent.e.s en 1934-1935 à quatre cent quatre vingt-trois en 1935-1936, il est décidé d'ouvrir une section dans le sud-est de Rennes. Cependant, sa mise sur pied est longue et difficile devant les divisions politiques des laïques de deux associations implantées sur le quartier où le Cercle Paul Bert souhaite créer sa section. D'un côté le Comité d'action laïque de Rennes sud-est est composé de socialistes et de communistes ; de l'autre, le Comité des fêtes de la rue de Vern est proche des radicaux.

Parallèlement, le Cercle Paul Bert étend ses activités de théâtre qui contribue à son rayonnement local et national ainsi que des activités artistiques autour de la musique, de la photographie et du cinéma.

La seconde Guerre Mondiale affaiblit fortement l'association. Elle voit ses locaux investis par les allemands, ceux de la rue de Paris sont même loués aux services de la police régionale

d'État sur intervention allemande et en accord avec la mairie pour trente ans. Plusieurs de ses activités sont également arrêtées bien que quelques groupes sportifs continuent de jouer comme le football.

Au lendemain de la Libération, le Cercle Paul Bert retrouve ses locaux, le bail signé précédemment est résilié. Les sections s'animent peu à peu, les groupes sportifs recrutent des adhérent.e.s et les garderies accueillent de nouveau les enfants.

De nouvelles sections se créées, celles du sud-ouest et nord-est voient le jour en 1945 et 1946. Au début des années 50, les sports les plus pratiqués au Cercle Paul Bert sont la gymnastique avec cent cinq membres, la natation qui en compte cent deux, le football qui en rassemble soixante-dix-sept et l'athlétisme soixante-quatre.

2.1.4 Une appartenance marquée à l'éducation populaire et la défense de la laïcité

Le Cercle Paul Bert développe son rôle éducatif et social dans la ville en multipliant les garderies qui « *permettent de soustraire les tout jeunes au désœuvrement et aux dangers de la rue* » (Nicolas, *op.cit.*, 78) mais aussi de fêtes annuelles qui rassemblent les habitant.e.s des quartiers rennais.

Ses activités artistiques répondent à ses valeurs d'éducation populaire. Le théâtre représente une activité éducative et pédagogique auprès des enfants et adultes. La musique s'inscrit dans la volonté du Cercle Paul Bert de démocratiser l'accès de tous à la culture en étant implanté dans chaque section et montrer qu'elle « *n'est pas réservée à une élite de privilégiés* »¹⁶¹ (Nicolas, *op.cit.*, 83).

L'association défend la laïcité au côté de la Fédération des œuvres Laïques contre de multiples lois dont celle de la loi Marie (21 septembre 1951) qui permet aux élèves des écoles libres d'obtenir des bourses, la loi Barangé (28 septembre 1951) qui crée un fond spécial permettant une allocation à la disposition de chaque chef de famille ainsi que la loi Debré de 1959 qui octroie une part du budget de l'Éducation nationale aux établissements privés.

Elle organise des réunions et publie des articles sur la laïcité dans le Bulletin du Cercle qui « *devient trimestriel et poursuit sa vocation de tribune d'éducation et d'action laïque* » (Nicolas, *op.cit.*, 85).

¹⁶¹ Déclarations effectuées par les membres du Comité Directeur du Cercle Paul Bert en 1961, in Nicolas, G. (2009). « *Le Cercle Paul Bert de Rennes* », Editions Apogée.

Le Cercle Paul Bert, en 1965, modifie ses statuts afin de le rendre plus unifié et adapté aux besoins de chaque territoire. Jusqu'ici, les diverses sections n'avaient pas de statut juridique malgré la multiplication des groupes sportifs qui travaillaient en ordre dispersé. Une certaine « centration » était opérée au niveau du « Central » où se trouvait le siège de l'association rue de Paris, et qui était soupçonné de favoriser les groupes d'activités du siège plutôt que ceux des autres sections. Dans les nouveaux statuts, les sections sont sous le contrôle du conseil d'administration et le poste du président général se distingue des présidents de sections.

Le changement de ces statuts entraîne de nouvelles implantations et la création de quatre sections en l'espace de six ans afin de s'adapter à la croissance démographique de Rennes et l'extension de ses quartiers. Cependant, le Cercle Paul Bert est dépassé par le développement urbain et ses ressources humaines, matérielles ont du mal à suivre. L'implantation des nouvelles sections est difficile, leurs locaux et terrains sont provisoires. S'impose alors la nécessité de « *revoir ses structures en essayant de conserver un lien permanent entre le bureau, qui oriente la politique générale du Cercle, et les sections, de plus en plus nombreuses, qui assurent la vie des groupes* » (Nicolas, *op.cit.*, 93).

2.1.5 *Un secteur sportif en difficulté et l'apparition de tensions avec le secteur socio-culturel*

L'activité sportive traditionnelle du Cercle Paul Bert connaît des difficultés en ce début d'années 1970. Trois problèmes sont soulevés par F. Masson. Le premier est celui de la réforme de l'enseignement qui conduit à une disparition des classes de fin d'études qui menace de tarir « *un réservoir sans cesse renouvelé* »¹⁶² de jeunes sportifs pour le Cercle Paul Bert. Le second réside dans l'absence de formation aux responsabilités des jeunes de l'association, la vocation d'entraîneur.e n'est pas assez sollicitée et n'est donc pas assurée. Enfin, l'absence de contact avec les anciens sportifs de l'association met en péril l'encadrement et la gestion des équipes.

De nouveaux groupes sportifs apparaissent tout de même. Certains font la réussite du Cercle Paul Bert, notamment le handball qui termine première de Nationale 3 en 1979-1980, mais ces réussites partielles ne peuvent masquer l'échec relatif de certaines disciplines sportives traditionnelles.

¹⁶² Déclarations de Félix Masson dans la revue du Cercle Paul Bert en juillet 1968.

Au sein du secteur sportif, des débats apparaissent autour du bénévolat et de l'amateurisme, « *la cohabitation progressive, mais inéluctable, de bénévoles avec des professionnels rémunérés ou professionnels nourrit le long débat sur la politique sportive du Cercle. Comment concilier sport de masse et haut niveau ?* » (Nicolas, *op.cit.*, 95).

Les responsables du Cercle Paul Bert admettent, en majorité, que pour conserver les bons joueurs et atteindre un niveau élevé, il est nécessaire de recourir à des techniciens rémunérés. Cependant, les activités sportives ne bénéficient pas d'une convention spécifique avec la Ville, les ressources parviennent des cotisations et des fonds de l'Office des sports de la ville. Ces ressources ne sont pas suffisantes pour couvrir les besoins des effectifs en pleine croissance et les exigences matérielles de tous les sports. Des tensions apparaissent, le secteur socio-culturel étant considéré, par les sportifs, comme mieux traité : « *Il règne un grand mécontentement dans les groupes sportifs importants, quant à la politique suivie par le Cercle, qui semble faire une trop large part au domaine socio-éducatif et laisse aller le domaine de l'animation sportive* » (Nicolas, *op.cit.*, 97).

L'animation socio-culturelle se développe de manière intensive au début des années 1960 et est généralisée à toutes les sections. Elle s'inscrit dans la vocation première du Cercle Paul Bert qui œuvre pour l'éducation populaire afin de « *participer à la formation du citoyen pour promouvoir une véritable démocratie, d'amener l'individu à réfléchir, à choisir, à contester et d'arracher l'homme à sa situation de consommateur dans laquelle le place le système économique* » (Nicolas, *op.cit.*, 97).

Dans les années 1970, l'association accroît son activité socio-culturelle, au travers des Maisons de l'enfance, qui s'exerce dans les écoles. Elle lui permet de disposer d'une certaine légitimité par l'administration de l'Éducation nationale et de la municipalité rennais.

De nouveaux postes d'animateurs.trices socio-culturel.le.s sont créé.e.s au début des années 1970. L'intégration de ces nouveaux personnels rémunérés ne se fait pas sans tensions, ils sont obligés de cohabiter avec de nombreux bénévoles, majoritairement sportifs.

Au cours des années 1970, des tensions apparaissent entre le Cercle Paul Bert et la municipalité d'H. Fréville. Ce dernier souhaite revoir la place privilégiée qui lui est donnée. Dans une volonté de mettre les différentes associations rennaises à égalité, la municipalité met en place, en 1976, un système de conventionnement avec les grandes associations logées par la Ville (MJC, Amitiés sociales, Léo Lagrange et Cercle Paul Bert). Elle s'applique aux locaux mis à la disposition des associations, règle les modalités d'utilisation, les charges liées

aux bâtiments, à l'équipement mobilier et au personnel. Le conseil d'administration de 1977 fait entendre son mécontentement par la voix de son président R. Rolland : « *Historiquement, le Cercle a, pendant des décennies, bénéficié d'une situation privilégiée de la part de la Ville, alors qu'aujourd'hui, on ne lui offre que la même chose qu'aux autres grandes familles. Accepter, c'est renoncer à l'affirmation de notre spécificité et de notre droit à privilège. Refuser, c'est risquer de voir se poursuivre la dégradation de fait de (notre) position par rapport à la Ville* » (Nicolas, *op.cit.*, 124).

Finalement, le Cercle Paul Bert décide de ne pas refuser le dialogue que souhaite engager la municipalité avant les élections de 1977.

Au tournant des années 1980, les liens entre les instances dirigeantes et la « base » du Cercle Paul Bert se distendent au fur et à mesure que l'association grandit : les assemblées générales mobilisent moins, les adhérent.e.s sont davantage consommateurs.trices que militant.e.s, etc. Des débats ont lieu au sein de l'association et conduit le bureau à rappeler le rôle actif de ses membres en soulignant ce qui fait sa force : un dynamisme socio-culturel et sportif important. Lors du centenaire de la création de la Société des anciens élèves des écoles laïques municipales de Rennes, ancêtre du Cercle Paul Bert, le maire de Rennes, E. Hervé souligne le travail réalisé et la reconnaissance de la municipalité : « *Nous vous le devons pour votre histoire, la place que vous occupez dans notre cité, la sollicitude dont vous entourez l'école publique, votre représentation de la laïcité, la sincérité de nos relations. Oui, le Cercle Paul Bert fait partie de l'histoire et du patrimoine de Rennes* » (Nicolas, *op.cit.*, 105).

2.1.6 Le développement de grandes manifestations sportives et culturelles

En 1984, le Cercle Paul Bert s'engage dans une nouvelle politique de grands événements sportifs et culturels en lien avec la Ville de Rennes. La municipalité souhaite faire de Rennes une métropole moderne et démultiplier son rayonnement à l'international. L'image et le prestige de la ville sont des objectifs prioritaires. Les grandes manifestations, telles que « Tout Rennes court », « Tout Rennes nage » ou encore « Rennes sur roulettes », initiées par le Cercle Paul Bert, sont inséparables de ces nouvelles ambitions municipales.

Afin de supporter le coût des grandes manifestations mais aussi le déplacement des sportifs.ves cerclistes de haut niveau, l'association se tourne vers le sponsoring, qui consiste à un accord avec une ou des entreprises pour gérer, développer et promouvoir une activité.

Le changement de présidence en 1995 amène la fin de trente années de mandature de R. Roland et est l'occasion pour sa successeuse, J. Bléas, de faire un bilan des activités du Cercle Paul Bert. L'association compte alors neuf mille adhérents, des sections implantées dans tous les quartiers rennais, elle propose trente-deux activités sportives et seize activités socio-culturelles dispensées, chaque semaine, dans cent vingt et un lieux différents de Rennes.

Au cours des années 1990, certains changements apparaissent au sein de la présidence et direction. En effet, R. Barrat est élu président général en 1998 et contraste avec ses deux prédécesseurs. Il n'a exercé ni mandat politique, ni fonction administrative à la Ville de Rennes. Les nouveaux directeurs et directeurs-adjoints à la fin des années 1990 sont des professionnels ayant l'expérience des patronages catholiques.

Au milieu des années 1990, l'animation socio-culturelle se professionnalise au Cercle Paul Bert et s'ouvre à des partenariats, autres que scolaires, telles que les centres sociaux, les maisons de quartiers, etc.

Afin de répondre au mieux aux demandes des rennais.es et notamment celles et ceux des quartiers dit prioritaires, l'association expérimente « l'animation présence de rue ». Elle consiste à une présence d'animateurs.trices de proximité sur l'espace public. Ceci afin de créer du lien avec les jeunes et jeunes adultes pour les accompagner dans la construction de projets, de recherches d'emplois ou d'activités sportives, culturelles.

Il met également en place la « Formation Jeunes Adultes ». Celle-ci permet à des jeunes dès l'âge de seize ans de disposer d'un parcours de formation comprenant le BAFA¹⁶³, le PSC1¹⁶⁴ avec une possibilité également de formation baby-sitting. Le parcours est gratuit et une partie des places est « réservée » à des jeunes issus de quartiers prioritaires. En contrepartie, les jeunes doivent effectuer leurs jours de bénévolat au sein de l'association.

Le Cercle Paul Bert continue de développer son secteur sportif et notamment celui du loisir à travers des activités comme le badminton ou les sports de la forme qui rassemblent de nombreux adhérent.e.s séduit.e.s par ce secteur en pleine expansion.

C'est en 2009 qu'I. Daniel, alors présidente du groupe de boxe anglaise, est nommée vice-présidente de l'association, puis présidente générale en 2010. Cette période est marquée par l'évaluation de la convention précédente avec la Ville de Rennes (2003-2009) et les négociations concernant la prochaine (2010-2016). C'est aussi tout un travail autour du « socio-sport » qui s'engage avec notamment la mise en place d'un emploi FUS afin de favoriser la pratique sportive de publics éloignés et la création d'un volet « socio-sport » au

¹⁶³ Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur.

¹⁶⁴ Prévention et Secours Civiques de niveau 1.

sein de la convention. Nous ne détaillons pas davantage cette période, le chapitre n°3 de la partie 3 étant consacré au Cercle Paul Bert.

Laïcité, démocratie et solidarité sont les trois principales valeurs défendues par l'association. Depuis sa création, elle s'attache à agir en proximité en proposant, dans tous les quartiers rennais, des activités sportives, culturelles et socio-éducatives. Au-delà de cette proposition d'activités, elle souhaite être un lieu d'échanges, de partages, où chaque individu, quel qu'il soit, puisse trouver sa place.

2.2 La Ligue de l'Enseignement et l'UFOLEP

2.2.1 L'appel de Jean Macé

La Ligue de l'enseignement est un mouvement d'éducation populaire, elle a été créée en 1866 « *de la volonté de républicains de permettre à tous d'accéder à l'éducation et à la culture, dans le but d'exercer pleinement leur citoyenneté et d'établir durablement une société plus juste, plus libre, plus solidaire* » (Tournemire, 2015, 3).

Nous sommes, à cette époque, dans une « nouvelle donne politique ». En effet, les journées de février 1848 ont renversé la monarchie. Le suffrage universel est institué et les premières élections présidentielles et législatives sont organisées sous la II^e République amenant L.-N. Bonaparte comme président de la République.

Cependant, il ne suffisait pas d'instaurer le suffrage universel pour que la démocratie s'impose. Les résultats de ces premières élections présidentielles et législatives en étaient la preuve avec un président de la République qui rêvait de restaurer la monarchie et une Assemblée nationale qui complotait pour y parvenir. C'est dans ce contexte que J. Macé, journaliste républicain, lança un appel, qui fut publié le 25 octobre 1866 dans le journal L'Opinion nationale, visant « *au rassemblement de tous ceux qui désirent contribuer au développement de l'instruction dans leur pays* » (Ladmiral, Tournemire, 2006, 14). Il était convaincu de la nécessité d'instruire les hommes, et les femmes, pour qu'ils puissent être des citoyens responsables, de « *créer les conditions d'émergence d'une conscience civique à visée démocratique* » (Ducomte, 2006, 8).

Le 15 novembre 1866, J. Macé annonce officiellement la naissance de la Ligue française de l'enseignement qui demeure « *une réalité en idée* » (Ladmiral, Tournemire, *op.cit.*, 15) et non

une association nationale qui nécessitait, à l'époque, une autorisation. J. Macé ne voulait prendre ce risque.

Un an plus tard, ils sont déjà cinq mille à se rassembler pour « *créer des bibliothèques, des cours publics, des sociétés ouvrières d'instruction, des centres d'enseignement pour les jeunes filles, et constituer les cercles locaux de la Ligue présente dans soixante-douze départements* » (Ladmiral, Tournemire, *op.cit.*, 15).

Les membres de la Ligue de l'enseignement viennent de multiples horizons, sont de sensibilités diverses mais restent unis par la volonté de créer pour tous un droit d'accès à la culture et à la connaissance qui se traduit par l'objectif principal de la Ligue qui « *ne s'occupe que de l'éducation au suffrage universel, non pour faire des élections mais pour faire des électeurs, non pour faire des candidats, mais pour faire des citoyens* »¹⁶⁵.

2.2.2 La reconnaissance de la Ligue

Après la défaite de Sedan et l'effondrement du Second Empire, une pétition pour une instruction publique, gratuite, obligatoire et laïque voit le jour en 1871, relayée par la presse libérale, elle connaît alors un grand succès¹⁶⁶.

Devant l'offensive de l'Église catholique dont le pape Pie IX¹⁶⁷ qui excommunie les ligueurs, la Ligue de l'enseignement se rapproche de l'armée en créant des bibliothèques régimentaires. Regroupant 32 000 adhérents et 210 sociétés, elle devient une véritable force républicaine « *qui, dès la victoire de Gambetta aux élections législatives de 1877, voit ses propositions reconnues* » (Ladmiral, Tournemire, *op.cit.*, 17) dont les lois scolaires, celle de gratuité de l'enseignement primaire le 16 juin 1881 et celle de l'obligation et laïcité le 28 mars 1882.

Jusqu'alors, elle n'a pas d'existence juridique mais elle est active sur tous les terrains avec notamment la création de bibliothèques de prêts aux élèves, l'envoi de matériel aux écoles rurales, les conseils et récompenses pour les meilleurs élèves et maîtres. J. Macé, en 1881, décide alors d'en faire une fédération « *où sont conviées toutes les sociétés républicaines de dénominations diverses : les cercles de la Ligue de l'enseignement, les bibliothèques*

¹⁶⁵ Jean Macé, cité in Pierre Tournemire, *La Ligue de l'enseignement*, Milan, 2000, 6.

¹⁶⁶ 917 267 signataires dont 119 251 réclamaient l'instruction obligatoire, 410 121 voulaient qu'elle soit obligatoire et gratuite, 387 895 demandaient l'obligation, la gratuité et la laïcité (in *Qu'est-ce que la Ligue de l'enseignement ?*, L'information citoyenne, 2006, 16).

¹⁶⁷ Le pape déclare en janvier 1874 que la Ligue est une « *société pernicieuse* » et invite les prêtres à « *arracher les déplorables plantations que cultivent les enfants des ténèbres* » (*Cahiers de l'éducation permanente*, n°59, annexe III, in *Qu'est-ce que la Ligue de l'enseignement ?*, L'information citoyenne, 2006, 18).

populaires, les sociétés du sou des écoles laïques, les sociétés républicaines d'instruction, les sociétés de secours mutuels et d'orphéons, les sociétés des amis de l'instruction, les sociétés de cours d'adultes » (Tournemire, *op.cit.*, 10).

Un congrès de création se tient dans les locaux du Grand Orient de France en avril 1881 en présence de L. Gambetta qui consacre la Ligue « *organisation républicaine* » (Tournemire, *op.cit.*, 11). Il souligne le travail déjà réalisé et l'incite à devenir « la République en action » et la considère légitime pour rassembler tous les républicains, ceux capables de « *gagner à l'idée républicaine tous les villages de France* » (Tournemire, *op.cit.*, 11).

Il est à noter que bien que la loi de 1882 rende l'instruction obligatoire et laïque, l'État n'en n'a pas le monopole, l'école est facultative. Les lois scolaires ne sont pas toujours respectées. Des communes créent, à leurs frais, des écoles congréganistes. Des parents sont prêts à payer pour séparer leurs enfants de ceux du peuple.

La Ligue de l'enseignement a participé à l'élaboration des lois scolaires et a contribué également au mouvement d'essor de la loi sur les associations de 1901. Le gouvernement a conscience que pour faire face aux forces hostiles, il lui faut se doter d'instances intermédiaires capables de médiation entre la société civile et la sphère politique. Ce rôle est attribué aux associations qui doivent respecter des conduites républicaines et éducatives. La Ligue de l'enseignement en est un bon modèle à travers son projet d'éducation citoyenne et son fonctionnement qui implique la présence d'instances décentralisées dans tout le pays. Elle lance, lors de son congrès en 1894, un appel pour l'établissement et le développement des œuvres post et périscolaires. Les républicains répondent à cet appel et développent des associations sous la forme de patronages, d'amicales d'anciens élèves, de coopératives, etc. Ils votent, le 1^{er} juillet 1901, la loi sur les associations : « *Toute association qui ne porte pas atteinte à l'intégrité du territoire et aux bonnes mœurs peut avoir une exigence juridique par une simple déclaration à la préfecture* » (Tournemire, *op.cit.*, 15). La promulgation de cette loi représente une étape dans la lutte anticléricale : « *aucune congrégation religieuse ne peut se former sans autorisation, et l'enseignement est interdit aux associations non autorisées* » (Tournemire, *op.cit.*, 15).

2.2.3 Une structuration nécessaire au lendemain de la Première Guerre Mondiale

La Première Guerre Mondiale marque le temps d'une trêve dans le développement de la Ligue de l'enseignement. Les antagonismes politiques sont mis de côté pour servir le

patriotisme. En effet, la Ligue de l'enseignement prend l'initiative de regrouper toutes les grandes associations, y compris celles confessionnelles, afin de lancer une campagne patriotique à travers une série de conférences dans toute la France.

Mais, au lendemain de la Première Guerre, la Ligue de l'enseignement se trouve affaiblie tant sur le plan idéologique suite à cette période d'union avec ses adversaires, que sur le plan humain avec la perte de nombreux militants morts aux combats. Ses congrès sont désertés et un autre mouvement s'émancipe. En effet, dans certains départements, les associations locales, qui sont regroupées en fédérations, souhaitent créer une Confédération nationale des œuvres laïques. Cependant, les délégués de la Ligue de l'enseignement réussissent à convaincre ces associations lors de leur congrès en 1925, que celle-ci est légitime pour être cette Confédération. Elle devient alors, en décembre 1925, la « *Confédération générale des œuvres laïques scolaires, postsecondaires, d'éducation et de solidarité sociale* » (Ladmiral, Tournemire, *op.cit.*, 23).

La Ligue de l'enseignement se structure et des sections spécialisées se mettent en place : les UFO. La première à voir le jour, en 1928, est l'UFOLEP¹⁶⁸ dans le sport, s'ensuivent d'autres déclinaisons dans l'art avec l'UFOLEA¹⁶⁹, le cinéma avec l'UFOCEL¹⁷⁰, les colonies de vacances et centres d'adolescents avec l'UFOVAL¹⁷¹.

Elle s'appuie également sur des amicales laïques pour développer ses activités avec notamment les Éclaireurs de France, la Confédération Générale du Travail ou encore la Fédération nationale des municipalités socialistes.

2.2.4 La création et développement de l'UFOLEP

Durant les années 1930, l'UFOLEP développe ses activités afin d'être reconnue et de pouvoir s'intégrer dans les structures officielles, sportives, sociales, médiatiques et gouvernementales. Elle est reconnue par le Comité National des Sports qui officialise le principe de la licence omnisports et organise des compétitions nationales officielles dans plusieurs sports dont le football, le basket-ball ou encore le cross. Cependant, l'organisation de ces championnats n'est pas le cœur de l'engagement de L'UFOLEP comme le rappelle L. Douarche, commissaire général de l'UFOLEP en 1931 : « *Notre but est de répandre à l'école la pratique de l'éducation physique. Nous organisons annuellement des championnats de Football, de*

¹⁶⁸ Union Française des Œuvres Laïques d'Éducation Physique

¹⁶⁹ Union Française des Œuvres Laïques d'Éducation Artistique

¹⁷⁰ Union Française des Œuvres de Cinéma d'Éducateur Laïque

¹⁷¹ Union Française des Œuvres de Vacances Laïques

*Basket-Ball, de Cross et d'Athlétisme, mais là n'est pas notre but. Nous voulons voir à l'école des enfants sains de corps et d'esprit »*¹⁷².

L'UFOLEP déploie donc une vaste campagne pour la pratique du sport et le développement de l'éducation physique à l'école ainsi que la création de terrains d'éducation physique à proximité des écoles. En 1931, elle compte 50 fédérations représentant 22 000 sociétés et 110 000 jeunes¹⁷³, ce qui fait de l'UFOLEP « *une des plus importantes fédérations sportives de l'époque* ».

En 1936, le Front Populaire est élu au gouvernement et engage de nombreuses réformes sociales dont les principales sont les premiers congés payés d'une durée de deux semaines et la semaine de travail qui passe de 48 heures à 40 heures ; il met également en place un Secrétariat d'État aux Loisirs et aux Sports animé par L. Lagrange. Ces différentes mesures « *donneront à la France un élan nouveau de popularisation des sports, de la culture et des loisirs* »¹⁷⁴. L'UFOLEP trouve toute sa place dans ce mouvement de démocratisation du sport en s'impliquant dans tous les secteurs des activités et des pratiques physiques et sportives tant dans l'école qu'à l'extérieur. Elle crée l'USEP¹⁷⁵ en 1939 qui œuvre pour réunir les enfants du premier degré autour des pratiques sportives.

2.2.5 Un clivage laïque - catholique qui se poursuit

La Ligue de l'enseignement connaît des difficultés au début des années 1940 avec un gouvernement pétainiste réfractaire au mouvement de la République considérant que cette dernière « *est la cause de tous les malheurs de la patrie pour avoir chassé Dieu de l'école* » (Tournemire, *op.cit.*, 28)¹⁷⁶. Elle est alors dissoute en avril 1942 mais résiste en clandestinité. Elle est tout de même affaiblie suite à la Seconde Guerre Mondiale avec de nombreux militants morts, des archives détruites et bibliothèques pillées. Cependant, elle se réorganise rapidement et multiplie ses adhérents par dix de 1945 à 1948 : elle passe respectivement de 174 083 à 1 424 325 adhérents.

¹⁷² Déclarations de Léon Douarche, commissaire général de l'UFOLEP, lors d'une interview réalisée par le journal « l'Auto » le 4 décembre 1931, in *Mémoire de militant. Cercle de mémoire de l'UFOLEP et de l'USEP*, 2007, p.10.

¹⁷³ Ces chiffres sont tirés de l'ouvrage collectif *Mémoire de militant. Cercle de mémoire de l'UFOLEP et de l'USEP*, 2007, p.9.

¹⁷⁴ *Mémoire de militant. Cercle de mémoire de l'UFOLEP et de l'USEP*, 2007, p.11.

¹⁷⁵ Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré.

¹⁷⁶ Selon les propos du général Weygand in Pierre Tournemire, *La Ligue de l'enseignement*, Milan, 2015, p.28.

Elle continue, certes, de se développer mais doit toujours faire face aux luttes entre le domaine scolaire public et celui privé. Ses liens étroits avec l'État se renforcent et particulièrement avec le ministère de l'Éducation nationale en devenant « *un bras militant prolongeant l'action du ministère de l'Éducation nationale afin d'assurer le rayonnement de l'école publique* » (Ladmiral, Tournemire, *op.cit.*, 26-27). Les actions se multiplient au sein des établissements scolaires par le biais des sections spécialisées de la Ligue de l'enseignement tantôt tournées vers le sport, l'art, le cinéma ou encore les colonies de vacances. En matière de sport, l'USEP organise des événements rassemblant des milliers de scolaires autour des pratiques sportives comme les Cross des Ecoliers ou encore le Challenge du nombre dont 5333 écoles et 142 648 enfants y participent.

Au début des années 1960, dans le souci de répondre au mieux aux transformations de la société et de rendre le fonctionnement de la Ligue de l'enseignement plus souple, il est décidé d'articuler ses services de manière spécifique aux milieux qu'ils soient ruraux, urbains ou scolaires.

Naît alors l'idée d'une éducation permanente actée par une réforme des statuts lors de son assemblée générale du 11 juillet 1967 où elle prend le nom de Ligue française de l'enseignement et de l'éducation permanente.

2.2.6 L'éducation permanente comme socle identitaire

L'éducation permanente ne veut pas se résoudre à l'adaptation aux conditions sociales d'existence mais amener les hommes et femmes au meilleur épanouissement possible. Le sport y contribue avec la volonté de l'UFOLEP « *d'assurer par le sport l'épanouissement des jeunes et leur avenir physique, aidant les adultes, hommes et femmes, à conserver aussi longtemps que possible leur équilibre physique, l'UFOLEP occupera sa véritable place dans l'éducation permanente* »¹⁷⁷. Ces idées sont renforcées par les événements de mai 68 et les réflexions menées par les chercheur.e.s en éducation. Ces recherches vont engager un regard critique sur les relations maîtres-élèves, la fonction de reproduction des inégalités du système scolaire et la nécessité de transformer l'école car « *si l'école publique reproduit les inégalités sociales, elle doit être plus transformée que défendue* » (Tournemire, *op.cit.*, 41). La Ligue de l'enseignement poursuit son action conjointe avec l'Éducation nationale et préconise une

¹⁷⁷ Déclaration de Robert Morillon, directeur national de l'UFOLEP, lors de l'Assemblée Générale de Saint-Brieuc le 2 avril 1967 in *Mémoire de militant. Cercle de mémoire de l'UFOLEP et de l'USEP*, 2007, p.22.

nationalisation du système éducatif permettant d'accueillir tous les enfants, quelque soit leur croyance ou non croyance, de coexister et de bénéficier du même enseignement.

La Ligue de l'enseignement continue de développer ses activités et ses publications au travers de ses services spécialisés (revues spécifiques UFOLEP-USEP, revues du cinéma-image et son ou encore Les Cahiers de l'éducation permanente).

Au cœur des années 1970, le fonctionnement associatif évolue et se professionnalise. En effet, devant les attentes qu'elles suscitaient, les associations vont faire appel aux professionnels, gages de qualité, au détriment de l'action militante des bénévoles : « *Pour ces associations, le rapport qualité-prix des prestations que procure l'adhésion est plus important que le fait de se retrouver unies dans une fédération pour défendre des idées* » (Tournemire, *op.cit.*, 43).

L'arrivée de F. Mitterrand au gouvernement en 1981 est synonyme d'espoirs pour la Ligue de l'enseignement qui croit à la mise en place du grand service public unifié qu'elle prône depuis des années.

Mais devant les difficultés du gouvernement à faire face à la crise sociale et économique qui frappe la France en ces débuts d'années 1980, cette idée de grand service public devient irréaliste. D'autant plus que les secteurs du loisir, du sport, de la culture ou encore de la formation professionnelle sont devenus l'affaire d'appareils spécialisés ; il est alors difficilement concevable pour les responsables politiques de les regrouper sous un même service public.

2.2.7 Un retour à sa notion fondatrice : la laïcité et l'émergence du « socio-sport » au sein de l'UFOLEP

Les années 1980-1990 sont marquées par un état de crispation sociale (pauvreté qui s'accroît soudainement et massivement, des épisodes d'émeutes urbaines qui se répètent, etc.) qui conduit à creuser l'écart entre différentes franges de la population et zones d'habitations. En effet, les banlieues qui se sont développées avec des espoirs de bien être et d'améliorations des conditions de vie, sont devenues sources d'exclusion. Elles sont mises dans l'agenda politique et sont au centre de programmes gouvernementaux pour la réduction du chômage et l'amélioration des conditions de vie. Cependant, la stigmatisation à l'égard des habitant.e.s de ces quartiers augmente et amène une dégradation du vivre ensemble (montée des extrêmes, du racisme, de l'exclusion).

La Ligue de l'enseignement prend à bras le corps ces préoccupations sociétales en mettant en lumière le principe de laïcité considérant que « *la volonté de vivre ensemble ses différences est à la base de tout projet inspiré par la laïcité* »¹⁷⁸ (Ladmiral, Tournemire, *op.cit.*, 34). Lors de son congrès en 1989, elle définit la laïcité comme « *valeur de civilisation et principe de droit figurant dans la Constitution de la République, la laïcité implique une lutte constante pour la dignité de chaque individu, contre les exclusions et les injustices. Pour la Ligue française de l'enseignement, elle se traduit, à l'échelle nationale et internationale, en termes de solidarité et de démocratie* » (Tournemire, *op.cit.*, 46-47).

Elle lance de multiples projets facilitant la participation des étrangers à la vie associative, s'implique dans des structures d'échanges multinationaux, se prononce contre les exclusions en protégeant « *les minorités contre les violences assimilationnistes de la culture dominante sans rien concéder au communautarisme* » (Ladmiral, Tournemire, *op.cit.*, 37).

Elle organise des réunions, colloques, sessions de formations ou encore des campagnes nationales telles que « *Semaine d'éducation contre le racisme* », « *L'éducation à la paix* », « *Demain le monde* » ou « *Droit d'agir* ».

Dans les années 1990, l'UFOLEP développe ses actions dans les quartiers dits prioritaires à travers le « *socio-sport* » comme le rappelle P. Machu, ancien président de l'UFOLEP : « *Et puis depuis les années 1990, on a commencé à réfléchir à une autre utilisation du sport notamment à travers ce que l'on appelait le « socio-sport ». C'était l'occasion d'aller à la rencontre des publics en difficultés ou dans des territoires un peu en difficultés, pour mettre le sport à disposition et travailler dans une autre dimension* » (Extrait d'entretien).

Des animations se développent au cœur des différents quartiers dits prioritaires, notamment dans les départements du sud et la région parisienne. Elles se situent dans une approche de « *sport de proximité* » et visent à animer les équipements sportifs de types city stades : « *Il y a eu comme ça des initiatives locales, des initiatives départementales pour proposer des activités physiques et sportives à des jeunes désœuvrés au pied des tours, tu vois c'était un peu ça au départ* » (Extrait d'entretien).

À la fin des années 1990, l'action locale devient une priorité pour la démocratie participative, pour « *faire avec* » les habitants en particulier dans les milieux populaires.

¹⁷⁸ Compte rendu de l'assemblée générale, congrès de Lille, 26 juillet 1986, commission « *Pour une politique laïque de l'action internationale* » in *Qu'est-ce que la Ligue de l'enseignement ?*, L'information citoyenne, 2006, p.34.

Bien qu'étant active, la Ligue de l'enseignement perd des militant.e.s et souffre d'être mal connue. Elle lance alors une stratégie de communication pour exprimer son identité en changeant de logo et choisit comme nouvelle signature « un avenir par l'éducation populaire ». Elle se mobilise autour d'un dispositif de relance de sa vie fédérative, des modes de communication et de la simplification des procédures d'affiliation en donnant la possibilité aux associations affiliées de choisir leur niveau d'engagement et ouvre l'adhésion individuelle afin de reconstituer un réseau de ligueurs. C'est également la raison pour laquelle elle change de statut en décembre 2002 et redevient la Ligue de l'enseignement ce qui permet à toute personne d'y adhérer individuellement sans être obligatoirement membre d'une association locale.

L'UFOLEP se structure davantage au début des années 2010 en organisant son projet autour de deux secteurs : « Sport Éducation » et « Sport et Société ». Leur mise en place permet d'identifier les « *deux tentations entre lesquelles notre mouvement a paru toujours balancer : la tentation d'une fédération sportive qui concentre tous ses efforts à la préparation et à l'organisation de compétitions et la tentation d'un mouvement sportif pour qui le sport ne se réduit pas à la simple pratique sportive et à la course à la performance* »¹⁷⁹.

Le secteur Sport Éducation s'appuie sur la vie fédérative du réseau UFOLEP. Il propose diverses offres sportives « structurées » : des championnats sportifs à finalité nationale (vélo, gymnastique artistique, etc.), des loisirs compétitifs de proximité (sports collectifs), des loisirs sportifs (sports de nature, dispositif Plurisport¹⁸⁰) ainsi que des activités d'entretien et de bien-être (fitness, marche nordique, etc.).

Le secteur Sport et Société s'appuie prioritairement sur les moyens professionnels de l'UFOLEP et a pour finalité « *une logique d'éducation, d'insertion, d'inclusion sociale, de santé, de bien-être ou de cohésion sociale dans un objectif fédératif* »¹⁸¹. Il participe au développement des activités physiques et sportives en direction de territoires et de publics éloignés d'une pratique sportive. Il utilise le sport comme un outil pour servir des projets de manière hebdomadaire (exemple de créneaux à destination de jeunes demandeurs d'asile ou de ceux suivis par la PJJ) ou événementielle (exemple de la « Nuit des relais », course

¹⁷⁹ Déclarations du Directeur Technique National de l'UFOLEP lors de l'Assemblée Générale de 2016.

¹⁸⁰ Plurisport est un dispositif d'activités sportives qui permet à des personnes de tout âge de découvrir une offre de loisirs variées tout au long de l'année. Il favorise la pratique intergénérationnelle sous une dimension ludique.

¹⁸¹ Extrait de la trame fédérale « Sport et Société », 2016.

solidaire qui permet de soutenir les femmes victimes de violences et de sensibiliser au sujet). Des axes de développement sont également communs aux deux secteurs tels que celui de la formation ou de certains projets évènementiels.

Les différents attentats qui ont frappé la France, notamment ceux de Charlie Hebdo le 7 janvier 2015, ont mis à l'ordre du jour la question de la laïcité. Lors du Congrès de la Ligue de l'enseignement à Strasbourg en 2016, N. Bellaoui, ancienne secrétaire générale, rappelle que la notion de laïcité « *Ce mot que tout le monde s'approprie, c'est la Ligue de l'enseignement qui l'a fait entrer dans le dictionnaire* »¹⁸².

Elle cite également un extrait d'une lettre datant du 4 novembre 1872 écrite par E. Vauchez, secrétaire du cercle parisien en faveur de l'école obligatoire et laïque, qui donne cette première définition : « *Par laïcité, j'entends la science à l'école et l'instruction religieuse à l'église, c'est à dire la neutralité de l'école publique [...] Les grands principes de liberté et de fraternité veulent que tous les hommes, qu'ils appartiennent au catholicisme, au protestantisme, au judaïsme ou à d'autres religions, puissent vivre côte à côte et en frères. Il serait beau de voir tous les hommes oublier ce qui les divise pour ne considérer que ce qui les rapproche. Pour cela, il faut que l'école devienne un terrain neutre où les convictions de chacun soient respectées par tous* ». Au fil du temps, la Ligue de l'enseignement a perdu cette laïcité de fraternité pour entrer dans une guerre scolaire face à l'Église et qui l'a amenée à être piégée dans une vision binaire du monde (les bons et les mauvais), ancrée dans le « camp laïque » dont la Ligue est l'une des actrices clés. Comme expliqué ci-dessus, les années 1980 marquent un retour aux sources et permettent à la Ligue une redécouverte de la laïcité de fraternité, une laïcité d'inclusion et non d'exclusion. La laïcité selon la Ligue de l'enseignement n'est pas une famille de pensée parmi d'autres mais bien une règle juridique permettant la coexistence et qui se doit d'aménager le pluralisme ainsi que d'en reconnaître la légitimité et les opportunités qu'il crée. Un travail qui la place aujourd'hui aux premiers rangs pour sensibiliser à la laïcité : « *C'était désuet de parler de laïcité mais malheureusement avec les attentats, la laïcité a été mise sur le devant de la scène. À partir de là, on a été sollicité de partout pour intervenir, proposer des sensibilisations, etc.* » (Président, Ligue de l'Enseignement 35).

¹⁸² Extrait des propos introductifs de N. Bellaoui, secrétaire générale de la Ligue de l'enseignement, à la table ronde Laïcité, au Congrès de la Ligue de l'enseignement, le 24 juin 2016 in « *Se souvenir de l'avenir. Un an de réflexions sur l'identité politique de la Ligue de l'enseignement* », 2016, 30.

La Ligue a fêté ses 150 d'existence en 2016. À cette occasion, s'est tenu un Congrès à Strasbourg. Il a permis une rétrospective du travail engagé par la Ligue de l'enseignement depuis sa création, de rappeler les principales réflexions récentes et de se saisir des nouveaux enjeux sociétaux. La Ligue de l'enseignement est un mouvement laïque d'éducation populaire qui se concentre sur trois combats, au fondement de son identité : la démocratie, la laïcité et l'éducation.

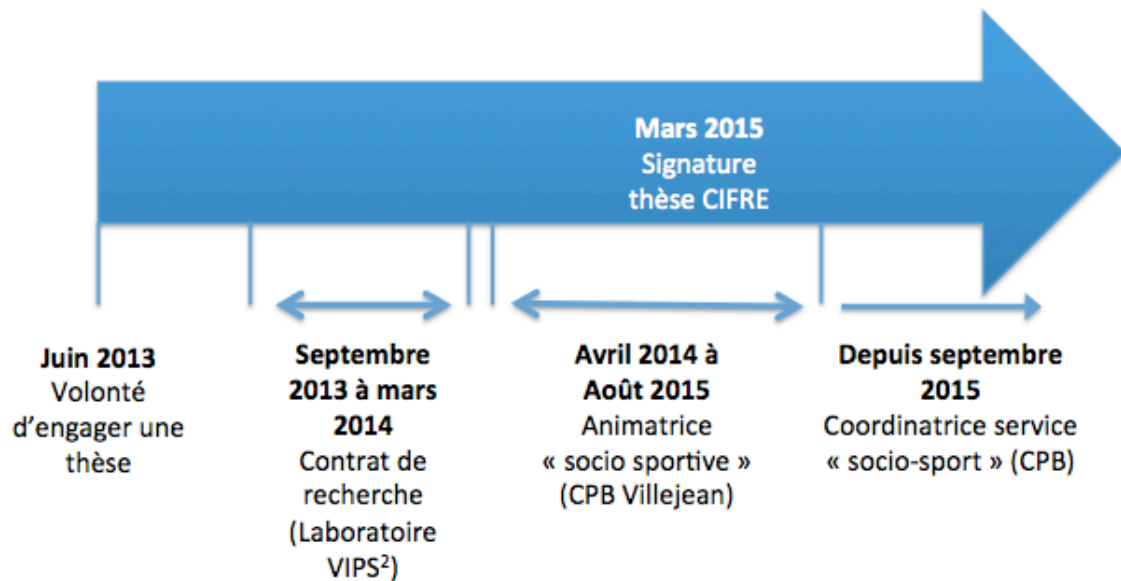
3. Méthodologie

3.1 Une thèse en CIFRE

3.1.1 Contexte de la mise en place de la thèse

Ce travail de thèse est une continuité des premiers travaux élaborés dans le cadre de notre mémoire de Master 2 Management du Sport au sein de l'UFR APS de l'Université Rennes 2. Comme expliqué dans l'introduction, les résultats de ce travail ont fait émerger des pistes de réflexions suscitant notre envie de nous engager dans un projet de thèse CIFRE au côté du Cercle Paul Bert. La mise en place de celui-ci étant longue, nous nous sommes investies dans plusieurs missions (participation à un contrat de recherche, emploi d'animatrice socio-sportive). C'est au bout d'un an et demi et d'un partenariat avec la Ligue de l'enseignement et l'UFOLEP que nous avons pu débiter notre thèse.

La « flèche du temps » qui suit permet de comprendre l'apport des étapes qui ont précédé la signature de la thèse CIFRE.



Avant de nous attacher à la complexité de mener une thèse en CIFRE et de préciser les avantages et inconvénients de la position d'actrice sur son terrain de recherche, il nous semble indispensable d'exposer les principes méthodologiques de tout travail de recherche.

3.1.2 Les vigilances méthodologiques ...

Les différentes lectures méthodologiques se rejoignent sur un consensus : il n'existe pas de « recette miracle » pour conduire une étude de terrain. Chaque recherche ethnographique étant particulière, il n'y a pas de règles précises à respecter dans un ordre chronologique prédéfini, comme le rappelle G. Lapassade¹⁸³ dans son chapitre sur l'observation participante « *il n'existe pas, ici, de règle générale, et surtout pas de recettes : tout dépend du terrain, des circonstances, de la personnalité des chercheurs, etc.* » (Lapassade, 2002, 9). Tant que le chercheur.e n'est pas plongé.e dans la réalité du terrain, il.elle ne peut savoir ce qu'il.elle va y trouver.

Cependant, il existe des principes de rigueur et de réflexivité utiles, voire nécessaires à la production de tout travail scientifique de terrain. Nous le rappelons, notre objectif n'est pas d'effectuer un inventaire de toutes les vigilances épistémologiques et méthodologiques recommandées dans les ouvrages scientifiques, mais bien de saisir les principaux écueils à éviter, pour mieux les considérer dans notre travail.

¹⁸³ Lapassade, G. (2002). « Observation participante », in J. Barus-Michel et al., *Vocabulaire de psychosociologie*, ERES, Hors collection, 375-390.

Un risque est ressorti de la plupart de nos lectures, celui de « devenir indigène ». Ce piège est souligné par les sociologues de Chicago et notamment leur célèbre adage « *No going native !* » (Gold, 2003, 344)¹⁸⁴.

Toute l'ambivalence du travail de terrain, et particulièrement de l'observation participante, réside dans le fait qu'il faut à la fois s'immerger, s'impliquer dans la vie des individus ou du groupe étudié afin de comprendre leur mode de fonctionnement, leurs normes et valeurs, tout en maintenant une distance suffisante pour analyser ce qui se produit sur le terrain et le relier à des théories sociologiques.

Le risque de se jeter « *corps et âme* »¹⁸⁵ dans la réalité du terrain est de ne pas savoir ce qu'il faut observer tant ce que l'on observe semble aller de soi. L'emprise du terrain sur le.la chercheur.e peut s'avérer tellement intense qu'il.elle peut avoir envie d'arrêter sa recherche, son rôle d'acteur.trice ayant pris le dessus sur celui d'observateur.trice. C'est ce qu'a vécu L. Wacquant qui a été en immersion dans un club de boxe d'un quartier du ghetto noir de Chicago durant trois ans. Pris par son rôle d'apprenti boxeur, il finit par passer tous ses après-midis au « gym » disputant même un combat officiel lors des « Chicago Golden Gloves ». Son investissement dans le club et le développement de relations amicales avec les autres membres l'ont amené à s'interroger sur la poursuite de sa recherche. Cet exemple montre bien l'ascendant que peut prendre le terrain sur le travail scientifique.

La recherche ethnographique de L. Wacquant, et notamment son engagement intense sur le terrain, ont ainsi été critiqués par certains chercheurs dont M. Duneier¹⁸⁶. Pour lui, L. Wacquant « *s'est consciemment et volontairement transformé en indigène, illustrant ainsi les pires craintes que ceux qui font du terrain peuvent avoir au sujet des relations trop peu distanciées que l'enquêteur risque d'entretenir avec ses enquêtés* » (Duneier, *op.cit.*, 145).

Il porte d'autres critiques à son encontre, particulièrement sur la fiabilité des sources d'informations et la « *négligence théorique* » dont il aurait fait preuve (Duneier, *op.cit.*, 149). Au-delà de la question de la compatibilité de la casquette d'« acteur.trice » et de celle d'« observateur.trice », le.la chercheur.e doit se garder d'être naïf.ve et développer un regard critique et distancié par rapport à ce qu'il.elle entend et voit sur le terrain.

¹⁸⁴ Le texte original est un article publié par Gold, R. (1958), « Roles in Sociological Field Observations », *Social Forces*, 36, 3, 217-233. Il a été traduit de l'anglais au français par É. Fiquet et D. Céfaï, il est réuni avec d'autres articles scientifiques dans l'ouvrage de Céfaï, D. (2003). *L'enquête de terrain*. Paris, Editions La Découverte.

¹⁸⁵ En référence au travail réalisé par Wacquant, L. (2000). *Corps et âme. Carnets ethnographiques d'un apprenti boxeur*. Marseille, Agone, 2^e édition 2002.

¹⁸⁶ Duneier, M. (2006). Garder sa tête sur le ring ? Sur la négligence théorique et autres écueils de l'ethnographie. *Revue Française de Sociologie*, n° 47, 143-157.

Il est d'abord essentiel de resituer et comprendre le contexte dans lequel les propos ont été tenus et de prendre en compte les déterminations qui ont conduit les enquêtés à tenir leurs discours. S'il ne s'agit pas de remettre en question chaque propos tenu, il convient de garder à l'esprit le contexte des faits observés et la place de l'acteur.trice dans l'espace social. En effet, ceux-ci peuvent expliquer la ou les raisons pour lesquelles il.elle tient ses propos et leurs enjeux.

À l'inverse, les critiques de M. Duneier envers L. Wacquant, montrent le risque de considérer les propos des enquêtés comme des faits de vérité. Il s'agit là pour M. Duneier d'un manque de recul : « *sa proximité avec les autres boxeurs, l'attention soutenue qu'il a portée aux détails de la vie quotidienne – le régime de l'entraînement, la pédagogie du coach, les rivalités avec les autres salles du gym – l'ont rendu victime de négligence théorique* » (Duneier, *op.cit.*, 149).

Les principales vigilances épistémologiques peuvent être déduites des règles énoncées par G. Bachelard¹⁸⁷ : « *Le fait scientifique est conquis, construit et constaté* ».

Tout d'abord, le fait scientifique est « conquis ». Ceci implique une rupture. Le.la chercheur.e doit « *lutter contre l'illusion du savoir immédiat* » (Bourdieu et al., 1983, 27)¹⁸⁸. Il est important d'avoir à l'esprit que chaque chercheur.e est avant tout un homme, une femme, qui appartient au monde social qu'il.elle veut analyser et comprendre. Il.elle s'est construit.e à partir de valeurs, de savoirs, de cultures, d'un certain capital¹⁸⁹ qu'il convient de considérer afin de rompre avec ses propres préjugés. Il.elle doit établir une rupture avec les représentations sociales de sens commun pour produire le discours savant : « *Face au réel, ce qu'on croit savoir clairement, offusque ce qu'on devrait savoir* » (Bachelard, 1938, 17).

En second lieu, le fait scientifique est « construit » à partir d'un cadre théorique de référence. Selon G. Bachelard, il ne peut y avoir rupture sans la construction d'une problématique théorique. En lien avec la définition de son objet de recherche, processus dynamique s'opérant dans un va et vient entre la théorie et l'empirie, le.la chercheur.e va alors formuler des hypothèses. Leur caractère initialement provisoire s'estompera à mesure d'une confrontation avec la réalité observée.

¹⁸⁷ Bachelard, G. 1986 (1938). *La formation de l'esprit scientifique*. Paris, Librairie Philosophique J. Vrin.

¹⁸⁸ Bourdieu, P., Chamboredon, J-C., Passeron, J-C. (1968). *Le métier de sociologue*. Paris, Mouton.

¹⁸⁹ Au sens de P. Bourdieu, le capital constitue les attributs d'ordres économiques, sociaux, culturels des individus hérités de leur environnement social.

Enfin, le fait scientifique est « constaté » par la mise à l'épreuve du terrain. Un travail est scientifique dans la mesure où il a été vérifié par des données empiriques objectives.

Ces trois exigences sont interdépendantes. Elles s'alimentent mutuellement tout au long du travail scientifique. Pour résumer, le fait scientifique est conquis contre la force des préjugés, construit par la raison et constaté dans les faits.

3.1.3 ... face à l'épreuve du terrain

Même si nous avons conscience des vigilances méthodologiques et épistémologiques exigées par un travail scientifique, des questions demeurent : ces préceptes sont-ils toujours applicables en situation d'observation participante ? Jusqu'où le.la chercheur.e, en observation participante, peut-il.elle s'engager dans le terrain pour en éprouver la réalité sans renier ces principes ou compromettre sa scientificité ?

En tant que coordinatrice-animatrice du service « socio-sport » du Cercle Paul Bert, nous sommes davantage actrice qu'observante. Nous sommes salariée d'une association et en tant que telle marquée par les valeurs, la culture liée à l'histoire de celle-ci. Quand nous portons la « casquette » de professionnelle, il nous est demandé de prendre position, d'agir, de remplir nos fonctions, conformément aux règles et valeurs du Cercle Paul Bert. Posture qui n'est pas sans poser des interrogations, générer des doutes, susciter de la gêne parfois et poser certaines difficultés dans le déroulement de nos travaux. Comment développer un regard analytique sur notre propre activité, être donc simultanément sujet objectivant et sujet objectivé, évidemment pris dans des jeux de pouvoirs, sans nous compromettre ni dans le champ social, ni dans le champ scientifique ?

Citons en guise d'exemple les enjeux liés à notre insertion professionnelle post-thèse. Étant engagée depuis nos stages de Master dans le secteur professionnel de l' « intégration par le sport », côtoyant ses acteurs.trices, participant à ses actions, notre propre projet professionnel s'inscrit dans cette sphère. Parfois prise dans des enjeux de pouvoir, de légitimité, de jeux d'acteurs.trices entremêlés aux enjeux de professionnalisation, nous avons très vite pris conscience que nous n'allons pas pouvoir tout dévoiler dans cette thèse.

Cependant, ce travail ne doit pas être considéré comme biaisé dès le départ. L'important est d'être conscient des « prégnances » qui s'exercent sur le.la chercheur.e-acteur.trice et d'en faire une méta-analyse. Certes, nous sommes financées par des structures ayant un intérêt pour la thèse mais, nous tenons à le souligner, nous n'avons à aucun moment été contrainte

dans nos recherches. Dès le début, l'accord entre nos partenaires et nous-mêmes a été clair. L'enjeu était d'effectuer une analyse du « socio-sport » incluant le travail réalisé par ces partenaires et pouvant aboutir à un regard critique envisagé comme moteur de développement et d'amélioration des actions et projets étudiés.

Le contexte de la thèse et ses enjeux étant posés, il semble important de revenir plus en détail sur notre posture d'actrice sur son terrain de recherche et ses conséquences dans la production de cette étude.

Chaque chercheur.e est confronté.e à la question du dévoilement de ses intentions de recherche. Il est « à découvert » si sa recherche est connue ou « *incognito* » (Arborio, Fournier, 2005, 29)¹⁹⁰ si elle ne l'est pas. Nous avons été dans une position intermédiaire prise entre « *le cercle des personnes de qui on est connu comme observateur et le cercle des personnes par qui on est pris pour autre chose* » (Arborio, Fournier, *op.cit.*, 93).

Nous étions « à découvert » vis à vis des acteurs.trices institutionnel.le.s, politiques, associatifs. Nous avons, cependant, toujours veillé à distinguer notre engagement professionnel de notre travail de thèse. Nous n'évoquons pas l'état d'avancée de nos recherches dans le milieu professionnel ; notre objet d'étude était connu mais nous ne faisons pas état de la partie « analyse des jeux d'acteurs.trices, de pouvoirs » afin de ne pas influencer les comportements des acteurs et actrices en notre présence.

Nous avons également une posture « *incognito* » auprès du public dont nous nous occupions. Nous étions en effet connue et identifiée par ce public comme animatrice sportive, et non socio-sportive¹⁹¹, du fait de notre ancien poste. Nous pensions qu'évoquer notre travail de recherche aurait modifié la relation de confiance instaurée auparavant. Nous ne voulions pas générer de la méfiance et être suspectée, à chaque échange ou question posée, de privilégier l'intérêt de la recherche au mépris de notre engagement pratique. Nous estimions que le dévoilement des buts de notre recherche aurait pu engendrer des changements de comportements.

Cependant, notre travail doctoral ne peut être total sans recenser le discours des jeunes, leur laisser la parole et non simplement la retranscrire, comme nous l'avons fait dans la posture « *incognito* ». Après cinq années passées avec la plupart des jeunes, nous avons dévoilé notre statut d'animatrice-chercheuse à certains d'entre eux, essentiellement des filles. Ces jeunes

¹⁹⁰ Arborio, A-M., Fournier, P., 2005 (1999). *L'enquête et ses méthodes. L'observation directe*. Paris, Armand Colin.

¹⁹¹ Nous aborderons, dans l'analyse, les difficultés inhérentes au métier d'animateur.trice socio-sportif.ve.

sont également celles que nous connaissions le mieux, avec qui nous avons un rapport de confiance et de complicité. Toutefois, nous n'avons pas présenté le sujet de notre recherche sous le terme de « socio-sport »¹⁹² mais comme une étude portant sur le lien qui les unissait au Cercle Paul Bert, et d'une manière plus large, sur la pratique sportive des jeunes dans les quartiers de Rennes.

Sentir le moment et la manière d'amener ce dévoilement est délicat. Il nous a fallu dépasser notre appréhension de réactions suspicieuses. Nous avons profité d'une situation jugée optimale (lors d'un atelier hebdomadaire, dans un environnement connu, sans la présence d'autres jeunes autour) pour les informer de notre recherche. Les jeunes n'ont semblé ni surprises, ni suspicieuses mais ont posé des questions : « *C'est pour faire quoi ton étude ?* » (Djamila, fille, seize ans), « *Genre tu vas nous interviewer et tout ? (rires)* »¹⁹³ (Lola, fille, quatorze ans).

Tout au long de notre recherche, nous avons dû changer de postures, de l'apprenti-chercheuse à l'animatrice en passant par la coordinatrice et l'élue (du comité directeur de l'UFOLEP Nationale et de l'Ille-et-Vilaine, co-présidente du Conseil Consultatif du Sport départemental).

En étant pleinement engagée sur notre terrain de recherche, nous réfutons le postulat de la neutralité de l'enquêteur et de sa totale objectivité. Nous pensons que l'ethnographe doit aller au terrain et s'immerger pleinement dans celui-ci. Cela ne signifie pas qu'il/elle devient un.e « indigène » parmi les « indigènes » mais il est nécessaire d'« *appréhender le point de vue indigène, d'aller fureter dans le tour d'esprit des autres, de parvenir à se représenter ce que l'autre peut ressentir* » (Bromberger, 2016, 9)¹⁹⁴.

Ceci permet d'avoir un aperçu des expériences et des réalités du terrain. Mais l'intérêt est toujours de comprendre le vécu de l'objet de la recherche, de s'en approcher le plus possible pour l'analyser au mieux : « *Sans cela, sans l'intersubjectivité enquêteur/enquêté et la*

¹⁹² Nous reviendrons ultérieurement sur la complexité et le malaise provoqués par l'étiquette socio-sportive que nous, en tant que professionnel.le.s, n'affichons pas auprès des jeunes. Nous n'imaginons pas dire aux jeunes « *Bah oui je t'ai pas dit mais en fait avec toi on fait du socio-sport parce que t'as des difficultés sociales* » (Extrait du carnet ethnographique n°5). Cet extrait est issu d'échanges entre les animateurs et animatrices du « service « socio-sport » » lors d'une réunion de service. Nous évoquons la possibilité d'avoir des tenues spécifiques d'animateurs.trices socio-sportives, comme l'ont la plupart des groupes sportifs dits traditionnels du Cercle Paul Bert. Cependant, contrairement aux groupes sportifs qui peuvent afficher le sport qu'ils encadrent, nous ne pouvons afficher l'étiquetage « socio-sport » sur des tenues permettant de nous identifier.

¹⁹³ Extrait du carnet ethnographique n°21.

¹⁹⁴ Bromberger, C. (2016). « Nouer la complicité. L'importance des premiers contacts », in Perera, E., Beldame, Y. (co-dir). *In Situ. Situations, interactions et récits d'enquête*. Paris, L'Harmattan.

possibilité pour l'ethnologue de s'en distancier pour le penser, dans une tension vécue entre engagement et distanciation (Elias, 1993), l'enquête ethnographique et anthropologique n'a pas grande signification » (Raveneau, 2016, 37)¹⁹⁵.

Cette intersubjectivité, en observation participante, n'est pas un obstacle mais une richesse pour l'analyse. Pour B. Soulé c'est ce choix qui permet un changement d'approche de l'observation « *prenant pleinement en considération la participation active du chercheur à son terrain, et en faisant un réel outil de connaissance* » (Soulé, 2007, 131).

Nous allons approfondir cette posture de « participation active du chercheur.e » dans le point suivant et revenir sur les principes que doit respecter l'observation.

3.2 L'observation

3.2.1 Qu'est-ce que l'observation participante ?

En sociologie, il existe principalement deux formes d'observation.

Tout d'abord, l'observation directe qui consiste à observer les phénomènes sociaux en étant présent sur le terrain, au moment où ils se développent. Le.la chercheur.e observe les pratiques sociales sans y participer.

Autre forme, l'observation participante qui exige une implication du chercheur.e et rend la relation immersion-observation plus complexe. En effet, il.elle doit à la fois « plonger » dans la réalité étudiée tout en conservant un rôle d'observateur.trice en prenant la distance nécessaire à l'analyse.

R. Gold, l'un des premiers chercheurs à avoir participé aux réflexions sur le travail de terrain¹⁹⁶, distingue quatre rôles possibles. Le « pur observateur » s'en tient à son rôle d'observateur.trice. Il n'y a pas d'interactions entre l'enquêteur.e et les enquêté.e.s. Pour l'« observateur-comme-participant » ce rôle est surtout le fait d'études qui reposent sur des entretiens à visite unique. L'observation est plutôt formelle, les contacts entre l'enquêteur.e et

¹⁹⁵ Raveneau, G. (2016). « Introduction : Prolégomènes à une anthropologie symétrique et réflexive », in Perera, E., Beldame, Y. (dir). *In Situ. Situations, interactions et récits d'enquête*. Paris, L'Harmattan.

¹⁹⁶ Ces réflexions ont été engagées sous le « Field Training Project » (FTP) au département de sociologie de l'Université de Chicago durant l'année universitaire 1951-1952. Les principaux chercheurs, Everett C. Hughes, Buford H. Junker et Raymond L. Gold ont mené une expérience collective portant sur les problèmes méthodologiques du travail de terrain et ont appliqué ces réflexions au service d'une pédagogie scientifique de l'enquête.

les enquêté.e.s sont limités. Pour le « participant-comme-observateur » le rôle est semblable au « pur participant » mais la différence réside dans la conscience réciproque de l'enquêteur.e et des enquêté.e.s d'être dans une relation de terrain ; il n'y a pas de « simulation » de rôle. Enfin, le « pur participant » est en immersion sur son terrain d'enquête, il interagit avec les enquêté.e.s de manière la plus « naturelle » possible à travers toutes les situations qui lui sont accessibles. L'identité de l'enquêteur.e ainsi que son projet ne sont pas connus des enquêté.e.s.

Cette classification a été modifiée par P. et P. Adler dans leur ouvrage « Membership Roles in Field Research » (1987). Ils ont identifié trois types d'observation participante : périphérique, active ou complète. Dans la première, le.la chercheur.e considère que l'implication au sein du terrain est nécessaire pour saisir de l'intérieur les activités du groupe ou des individus étudiés, de comprendre leur vision de la réalité. Cependant, cette participation n'est pas active, le.la chercheur.e reste à sa périphérie.

Dans la seconde, le.la chercheur.e s'efforce de jouer un rôle et d'acquérir un statut à l'intérieur du groupe ou de l'institution qu'il étudie. Ce statut va lui permettre de participer aux activités, tout en maintenant une certaine distance.

Enfin la troisième comprend deux sous-catégories assez hétérogènes. La participation complète par opportunité : le.la chercheur.e met à profit une opportunité qui lui est donnée par un statut acquis par sa participation. La participation par conversion demande au chercheur.e de devenir le sujet étudié.

Dans un premier temps, nous avons privilégié une approche « d'observation participante complète » du fait de notre immersion au Cercle Paul Bert. Mais par la suite, grâce à nos lectures, la notion de « *participation observante* » (Soulé, 2007) nous a paru plus pertinente pour qualifier notre posture. Cette évolution va dans le sens des travaux de B. Soulé¹⁹⁷ qui insistent notamment sur la différence, souvent subtile et inaperçue, entre l'observation participante et la participation observante.

Il y a, selon lui, participation observation lorsque le.la chercheur.e privilégie la position d'acteur.trice sur le terrain de recherche : « *Au-delà de la diversité des usages mise à jour, l'expression PO¹⁹⁸ sert dans tous les cas présentés à souligner la priorité accordée, au*

¹⁹⁷ Soulé, B. (2007). Observation participante ou participation observante ? Usages et justifications de la notion de participation observante en sciences sociales, *Recherches qualitatives*, vol.27, 127-140.

¹⁹⁸ Participation Observante.

quotidien, à la participation. La qualité du recueil des données pâtit éventuellement de la mise au second plan de l'observation, puisque l'analyse ne se développe que dans les rares interstices de temps qui lui sont favorables » (Soulé, *op.cit.*, 135).

Dans notre cas, le temps professionnel a pris le pas sur celui consacré à la recherche¹⁹⁹. Cette prédominance est significative d'une recherche en participation observante dans laquelle les chercheur.e.s sont « *très fortement impliqués sur leur terrain, voire enchâssés dans celui-ci [...] qui les places en décalage avec « la bonne pratique méthodologique » relatée dans les manuels : observer et participer à parts égales, en veillant à ne pas sacrifier l'un au bénéfice de l'autre* » (Soulé, *op.cit.*, 137).

Notre travail vise non seulement à construire « l'espace du « socio-sport » » rennais mais également à analyser ce qui s'y joue à l'intérieur. Pour ce faire, il est nécessaire de comprendre les pratiques socio-sportives, de ressentir pleinement ce qui est à l'œuvre lorsque l'on travaille dans des quartiers politiques de la ville ou avec des publics dits éloignés de la pratique sportive fédérale. Cela revient « *à comprendre ce que c'est qu'être un acteur de ce terrain, compréhension qui demeure toutefois ancrée dans une expérience essentiellement subjective* » (Soulé, *op.cit.*, 134).

Comme le souligne B. Soulé, l'engagement intensif sur le terrain en participation observante amène le.la chercheur.e à être en décalage avec certaines approches à l'œuvre dans les manuels méthodologiques. Il est nécessaire d'avoir pleinement conscience des avantages et inconvénients de cette méthode d'observation.

3.2.2 Les apports et limites de la participation observante

Être en situation de participation observante présente plusieurs avantages.

Tout d'abord, cela permet de saisir pleinement la réalité du terrain. Comment tenter de comprendre ce qui est à l'œuvre dans les activités socio-sportives sans les vivre avec les animateur.trices et les publics ?

Être immergée dans le terrain de recherche facilite le rapport de confiance essentiel à la bonne conduite de l'enquête. Cela réduit les freins liés à la situation « d'extériorité », où le.la

¹⁹⁹ D'autant plus qu'avec la dimension pluri partenariale, nous avons intégré des comités directeurs et participé à divers projets. Sur nos trois années de thèse, notre temps s'est réparti de la manière suivante : 51% au Cercle Paul Bert, 37% en thèse, 7% à la Ligue de l'Enseignement et à l'UFOLEP, 5% au Comité consultatif du sport départemental.

chercheur.e est perçu comme un « étranger » (Becker, 1963)²⁰⁰. Notre accès aux différentes informations (bilans, comptes rendus de réunions, rapports de services, etc.) s'est ainsi effectué sans difficultés auprès des acteurs.trices. Par ailleurs, notre réseau, nos anciennes expériences professionnelles, nous ont permis d'avoir un contact privilégié avec certaines associations de quartiers, particulièrement de Villejean. Lorsque nous ne connaissions pas les acteurs.trices, nous sommes passées par des « personnes ressources ».

Au-delà d'un accès facilité aux informations, le rapport de confiance établi sur du long terme peut apporter des révélations, des dévoilements, des « *secrets d'initiés* »²⁰¹ : « *je vais lâcher une bombe avec ce que je vais te dire (rires)* » (Extrait d'entretien, A 22), « *ça tu le mets pas dans ta thèse (rires), c'est pour toi, pour info* » (Extrait d'entretien, A 26), « *Bah là c'est du très off que je te donne* » (Extrait d'entretien, A7), « *C'est horrible ce que je vais dire mais bon ça reste entre nous hein* » (Extrait d'entretien, C4).

Ensuite, être en continu sur son terrain de recherche a une valeur de « vérification », « d'administration heuristique de la preuve » (Passeron, 2001)²⁰². Les outils de l'observation et ceux de l'entretien sont complémentaires. En étant sans relâche au cœur de notre terrain, nous avons aiguisé notre regard. La bonne connaissance de certains acteurs et actrices ainsi que celle de leurs représentations, nous a permis d'avoir une discussion sur celles-ci et de dépasser les « discours de façade ». À l'inverse, des faits évoqués pendant les entretiens ont pu être vérifiés sur le terrain par des visites impromptues. L'alternance travail en laboratoire et travail sur le terrain a permis de mettre à l'épreuve de la pratique les hypothèses posées dans un premier temps et de les confirmer ou de les infirmer lors d'entretiens.

Au cours de l'analyse, nous avons identifié des manques qui ont pu être comblés par la présence sur le terrain et un « ajustement » de notre regard.

Cependant, la posture de participation observante a des inconvénients.

La tâche la plus délicate a été le « *dédoublement méthodique et de dissociation de l'identité* » (Lapassade, *op.cit.*, 10), autrement dit, ne pas confondre un double rôle d'actrice et d'observatrice. Pour ce faire, il est essentiel de ne pas être « happée » par le terrain au risque de ne plus percevoir l'essentiel. Étant donné les multiples engagements pris au sein du Cercle Paul Bert en tant que coordinatrice-animatrice du « service « socio-sport » » mais aussi auprès de l'UFOLEP Nationale et départemental au titre d'élue au Comité Directeur, de co-

²⁰⁰ Becker, H., 1985 (1963). *Outsiders. Études de sociologie de la déviance*. Paris, Métailié.

²⁰¹ Goffman, E. (1973). *Mise en scène de la vie quotidienne*, t.1, La présentation de soi, Paris, Editions de Minuit, coll. « Le Sens Commun », 138.

²⁰² Passeron, J-C. (2001). *La forme des preuves dans les sciences historiques*. Paris, Librairie Droz.

présidente du Comité Consultatif du Sport au Département ainsi que d'autres investissements (Ligue de l'Enseignement, collectif « Ballon Aux Filles ») ; nous avons disposé de peu de temps pour prendre le recul nécessaire à l'avancée des recherches. Nous avons été constamment engagée sur le terrain, ce qui nous a parfois posé des difficultés dans la gestion de notre travail.

De plus, nous avons vécu des phases de « saturation de terrain » où nous avons l'impression de ne plus savoir quoi observer, notre regard s'étant familiarisé au terrain. Un équilibre entre deux tensions a dû être trouvé tentant à la fois de « *rendre familier ce qui est étranger* » et « *rendre étranger ce qui est familier* » (Beaud, Weber, 2003, 37)²⁰³. Ce dernier a été, de notre point de vue, plus compliqué à mettre en œuvre du fait de notre position d'actrice sur notre terrain de recherche. Aussi, l'utilisation d'outils d'objectivation a été essentielle pour ne pas être « formatée » par celui-ci.

3.2.3 *Des outils pour objectiver*

Afin de prendre de la distance par rapport à notre terrain de recherche, nous avons eu recours à des outils scientifiques d'objectivation.

Le premier, et principal outil, est le carnet ethnographique. Il se définit comme « *une écriture du visible [...] afin de voir avec les mots* » (Laplantine, 1996, 8)²⁰⁴ et tente de rendre compte de la réalité du terrain à laquelle le.la chercheur.e est confronté.e dans sa recherche.

Le carnet ethnographique est un outil personnel, intime, le seul moment d'écriture où le.la chercheur.e emploie le « je ». Il traduit l'investissement personnel, physique comme émotionnel, du chercheur.e dans son terrain.

Inspirée de la méthodologie de carnet²⁰⁵, faire le lien entre des faits vécus et des théories sociologiques, nous a paru essentiel pour analyser et comprendre ce qui se produit sur le terrain.

Étant en situation « incognito » face aux publics, nous avons choisi de ne pas utiliser notre carnet durant les temps d'animation. Nous enregistrons alors sur notre téléphone des « notes repères », mots clés et verbatims très courtes permettant en fin de journée de rédiger un récit détaillé. Il a été plus simple de consigner directement les interactions, situations observées

²⁰³ Beaud, S., Weber, F. (2003). *Guide de l'enquête de terrain. Produire et analyser des données ethnographiques*. Paris, Editions La Découverte.

²⁰⁴ Laplantine, F. (1996). *La description ethnographique*. Coll. « 128 ». Paris, Nathan.

²⁰⁵ Beaud, S., Weber, F., *op.cit.*

lors de réunions, discussions informelles. Les prises de notes sont en effet jugées « normales » dans ce contexte.

Tenir à jour de manière quasi-quotidienne un « carnet de bord » nous a permis de prendre de la distance par rapport à notre implication sur le terrain. Cette forme d'écriture intermédiaire, considérée comme un outil à part entière des sciences sociales, participe à ne pas perdre les situations vécues dans les méandres de la mémoire (Achard, 1994)²⁰⁶. En effet, le carnet ne fait pas qu'apporter un soutien à la mémoire du chercheur.e, « *il ancre davantage certains éléments dans son souvenir en les revivant. Il fait faire par là à sa mémoire un deuxième tri qui rapproche encore les données du terrain de l'analyse finale* » (Arborio, Fournier, *op.cit.*, 67).

La tenue de nos carnets ethnographiques s'est effectuée sur une période longue, des premières observations réalisées lors de notre mémoire de recherche, en janvier 2013, jusqu'à septembre 2018. Ces carnets relataient des types de séquence différents : rencontres avec des professionnels, discussions informelles, lors de réunions, de comités directeurs, de séminaires, etc. mais, aussi, avec les publics. Pour ces derniers, les temps d'observations se sont répartis de la manière suivante :

- En rythme hebdomadaire concernant différents créneaux où nous avons un rôle d'animatrice : créneaux futsal et boxe filles (Blosne), accueil jeunesse pour les filles (Villejean), animations et sorties aux terrains des gens du voyage (Petit Champeaux et Gros Malhon), atelier boxe au collège (Villejean), créneau de futsal filles (Blosne), animations à la prison des femmes,
- Une fréquence quotidienne durant les vacances scolaires : ouvertures de gymnases (Blosne, Maurepas et Villejean), animations bas de tours (Bréquigny, Blosne et Villejean),
- Ou lors de séjours : séjour à Barcelone avec un groupe de filles issues des quartiers du Blosne et de Villejean, séjour à Hourtin avec un groupe de jeunes de Villejean.

Au total, ce sont vingt-neuf carnets ethnographiques qui ont été rédigés tout au long de notre étude.

Dans la poursuite de cette double attention, à la fois heuristique et épistémologique, nous avons mobilisé un deuxième outil, une grille d'observation des animations socio-sportives.

²⁰⁶ Achard, P. (1994). L'écriture intermédiaire. *Communication*, n°58, 149-156.

Immergée dans notre terrain de recherche, notamment en tant qu'animatrice, nous avons construit une grille d'observation d'animations sportives. Celle-ci devant être utilisée par deux étudiants²⁰⁷ lors de créneaux socio-sportifs sélectionnés en fonction de critères précis :

- le type d'activité(s) : créneaux mixtes et créneaux spécifiques filles,
- le quartier : Blosne, Bréquigny, Maurepas et Villejean,
- le type de structure : club sportif traditionnel, association mixte, maison de quartier et collectivité.

Pour les créneaux mixtes, les observations ont été effectuées auprès de cinq structures (deux associations mixtes, deux structures de quartier et une collectivité). Il est à préciser que nous avons observé deux créneaux de la collectivité, soit six créneaux mixtes en totalité.

Concernant les créneaux filles, les observations se sont réparties entre quatre structures (deux associations mixtes, un club sportif traditionnel ainsi qu'une structure de quartier), soit quatre créneaux différents.

Pour chaque créneau, trois séances successives au sein d'une même structure ont été observées afin de comparer les méthodes mises en œuvre. Au total, trente séances d'observations ont été réalisées.

Nous avons établi différentes catégories dans notre grille d'observations :

- ✓ Caractéristiques générales
 - Jour
 - Heure
 - Durée de l'animation
 - Quartier
 - Type d'équipement (gymnase, foyer, etc.)
 - Environnement (cœur quartier, périphérie, reculé)
 - animateur ou animatrice

Caractéristiques Générales	Qualitatif	Quantitatif
Jour	Jeudi 22 juin	
Heure	17h30	
Durée de l'animation	1h30	

²⁰⁷ Nous avons eu la possibilité d'accueillir deux étudiants de Master SSSATI (Sciences Sociales et Sport : Administration, Territoires, Intégration) lors des mois de mai et juin 2017.

Quartier	Blosne	
Type d'équipement (gymnase, foyer, etc.)	Gymnase rattaché à une école et un plateau extérieur (non utilisé)	
Environnement (cœur de quartier, à la périphérie, reculé)	Périphérie	
Animateur ou animatrice	2 animatrices et 1 animateur : exceptionnel car habituellement seulement 1 animateur et 1 animatrice. Nécessité d'un troisième animateur lié à la demande de la structure de recenser les jeunes. Une animatrice s'occupe exclusivement de recenser les jeunes et leurs informations personnelles.	

✓ Activité

- Discipline sportive
- Type de créneau (formel / informel, cotisation / gratuité)
- Objectifs : utilisation des « codes » du sport traditionnel, utilisation de matériel, type et nombre de jeux « pré-sportifs », travail technique, niveau de l'équipe (en montée, en descente, pas engagée dans une compétition)
- Plan de séance : déroulé de la séance, objectifs par atelier, cycles, etc.
- Contexte, environnement de la séance (musique, etc.)
- Prise en charge du public : discussion, mise en action directe

Activité		
Discipline sportive	Futsal : discipline plébiscitée, et comme il s'agit de la dernière séance, les animateurs font plaisir aux jeunes en leur proposant un tournoi de futsal. Les jeunes applaudissent quand les animateurs annoncent qu'ils vont faire du futsal.	
Type de créneau : formel/informel, gratuite/cotisation	Formel et gratuit, inscription à l'année	
Objectif de l'activité (performance, découverte, loisir, compétences sociales)	Loisir	
<i>Utilisation des codes du sport traditionnel</i>	Une pratique libre pour commencer en attendant l'arrivée de tout le monde (17h30-	

	18h) puis formation de 3 équipes qui font un mini-tournoi, 5 minutes par match	
<i>Utilisation de matériel</i>	Ballons (hand, basket, foot), chasubles	
<i>Type et nombre de jeux « pré-sportifs »</i>	X → match directement	
<i>Travail technique</i>		
<i>Niveau de l'équipe « équipe en montée, en descente, pas engagée dans une compétition</i>	Pas engagée dans une compétition	
Plan de séance : déroulé de la séance, objectifs / atelier, cycles, etc.	Au début les jeunes sont libres, ils font ce qu'ils veulent, ils s'autogèrent. Les garçons font tous du foot durant ce temps libre, tandis que les filles sont partagées entre le foot et le basket. Puis le tournoi de futsal a lieu.	
Contexte, environnement de la séance (musique)	Plateau extérieur non utilisé, les 3 équipes tournent à l'intérieur du gymnase. Il s'agit de la dernière séance de l'année.	
Prise en charge du public (discussion, mise en action directe)	Le public arrive petit à petit dans le gymnase et se met en action directement. Les jeunes viennent dire bonjour aux animateurs. 18h : mise en groupe, les jeunes doivent ranger les ballons et faire le silence, les animateurs expliquent le déroulé de la séance et présentent les activités organisées pendant les vacances.	

✓ Publics

- Genre
- Tranche d'âge
- Nombre
- Régularité
- Rapport à la règle
- Place de l'apprenant dans la séance (règles discutées, responsabilisation des jeunes, etc.)

Publics		
Genre (fille/garçon)	Créneau mixte	
Tranche d'âge	10-13 ans	

Nombre	18 dont 6 filles. Chaque semaine le nombre d'enfants varie beaucoup.	
Régularité	La plupart des enfants étaient présents lors de la dernière séance. Les filles ne sont pas forcément les mêmes que la dernière fois.	
Rapport à la règle	Animateur arbitre au début, ils parlent ensuite avec ses collègues, les jeunes s'auto-arbitrent donc.	
Place de l'apprenant dans la séance (règles discutées, responsabilisation des jeunes)	Les jeunes se débrouillent pour faire les équipes par affinité, les animateurs demandent à ce que les équipes soient équilibrées. Toutes les équipes sont mixtes sans que ce soit imposé par les animateurs.	

✓ Interactions

Interactions entre public dans l'action

- Violences verbales
- Violences physiques
- Rires
- Énervement
- Concentration
- Discussions formelles (relatives à la pratique sportive en elle-même)
- Discussions informelles (extra-sportives)
- Liens de proximité

Interactions		
Interactions entre public (appréciation générale) dans l'action	Plus d'interactions que la dernière fois, mais majoritairement tournées autour de l'activité. L'équipe des plus petits est celle qui joue le plus avec les filles. Les plus grands ne font pas de passes aux filles de leurs équipes.	
<i>Violences verbales (détailler contexte)</i>		Pas du tout / très peu / parfois / souvent
<i>Violences physiques (détailler contexte)</i>		Pas du tout / très peu / parfois /

		souvent
<i>Rires (détailler contexte)</i>	Beaucoup de rires quand l'équipe des plus petits gagne contre l'équipe des plus grands. Les filles se racontent des secrets et rigolent. Une fille met un petit pont à un garçon, les autres rigolent.	Pas du tout / très peu / parfois / souvent
<i>Enervement (détailler contexte)</i>	Les garçons embêtent les filles. Un garçon prend la balle des pieds d'un autre joueur. Certains s'énervent lorsque leur équipe prend un but.	Pas du tout / très peu / parfois / souvent
<i>Concentration</i>	Beaucoup de concentration notamment de la part des garçons qui veulent tous gagner.	Pas du tout / très peu / parfois / souvent
<i>Discussions formelles (sportif)</i>	« Je suis trop nul », « vas-y là », « regarde je vais toucher le plafond », « tu vas casser les buts gros »...	
<i>Discussions informelles (extra-sportif)</i>		
<i>Liens de proximité</i>	Les jeunes se connaissent tous bien, il y a une bonne ambiance générale, les quelques énervements sont liés au jeu en lui même.	

Interactions entre public dans l'inactivité (temps morts)

- Violences verbales
- Violences physiques
- Rires
- Énervement
- Concentration
- Discussions formelles (relatives à la pratique sportive en elle-même)
- Discussions informelles (extra-sportives)
- Liens de proximité

Interactions entre public (appréciation générale) dans l'inactivité / temps morts	Plus de temps morts car à chaque fois une équipe est en repos. Quelques discussions majoritairement tournées autour de l'activité.	
<i>Violences verbales (détailler contexte)</i>	« T'es un batard toi »	Pas du tout / très peu / parfois / souvent
<i>Violences physiques (détailler)</i>		Pas du tout / très

<i>contexte)</i>		peu / parfois / souvent
<i>Rires (détailler contexte)</i>	Des enfants rigolent parce que leurs copains sur le terrain perdent : « (Prénom), vous abusez wesh »	Pas du tout / très peu / parfois / souvent
<i>Enervement (détailler contexte)</i>	« Pourquoi tu touches ? » : un enfant s'énerve contre un autre qui touche son overboard	Pas du tout / très peu / parfois / souvent
<i>Discussions formelles (sportif)</i>	« On se met ensemble », « tu vas dans les buts le prochain match », « vas-y tire », « mais pourquoi il tire pas », aux joueurs qui sont sur le terrain	
<i>Discussions informelles (extra-sportif)</i>	« (Prénom) je peux en faire » : un garçon a ramené son overboard	
<i>Liens de proximité</i>	Lors des temps morts, les jeunes essaient un overboard. Il y a des petits groupes qui se forment par affinité, les garçons d'un côté, les filles de l'autre.	

Interactions entre public et animateur, animatrice

- Violences verbales
- Violences physiques
- Rires
- Énervement
- « Incidents disciplinaires » (dès que l'animateur ou l'animatrice rappelle à l'ordre)
- Liens de proximité
- Échanges :
 - Conseil : Envers qui ? De quelle manière ?
 - Injonction : Envers qui ? De quelle manière ?
 - Encouragement à la performance (technique) : Envers les plus forts ? Les plus faibles ? Filles ? Garçons ?
 - Encouragement à la motivation (psychologique) : Envers les plus forts ? Les plus faibles ? Filles ? Garçons ?
 - Échanges / discussions : discussions formelles (consignes, règles, sécurité), discussions informelles (extra-sportives)

- Mise en scène de la victoire ou de la défaite
- Posture de l'animateur ou de l'animatrice : sportive ou extra-sportive

Commentaire général

Interactions entre public et animateur	Animateurs moins présents que la dernière fois, l'animateur s'occupe d'arbitrer la séance, on entend très peu les filles qui discutent entre-elles.	
Violences verbales (détailler contexte)		Pas du tout / très peu / parfois / souvent
Violences physiques (détailler contexte)		Pas du tout / très peu / parfois / souvent
Rires (détailler contexte)		Pas du tout / très peu / parfois / souvent
Enervement (détailler contexte)		Pas du tout / très peu / parfois / souvent
« Incidents disciplinaires » : dès que l'animateur rappelle à l'ordre	« On pose le ballon », « allez on se met en place là »	Pas du tout / très peu / parfois / souvent
Echanges		
Conseils : Envers qui ? De quelle manière ? (régularité, après erreur, etc.)	« Sors de là », « garde là », « refais tes lacets (prénom) »... toujours le même animateur	Pas du tout / très peu / parfois / souvent
Injonction : Envers qui ? De quelle manière ? (régularité, après erreur, etc.)	« Non, on recommence, reculez les jaunes »	Pas du tout / très peu / parfois / souvent
Encouragement à la performance (technique) : envers les plus forts ? Les plus faibles ? Filles ? Garçons ?		Pas du tout / très peu / parfois / souvent
Encouragement à la motivation (psycho) : Envers les plus forts ? Les plus faibles ? Filles ? Garçons ?	« Allez encore », « excellent le match là », « excellente défense », « encore, encore »... toujours le même animateur	Pas du tout / très peu / parfois / souvent
Echanges / discussions : discussions formelles (consignes, règles, sécurité), discussions informelles	« On est là pour jouer, on s'en fiche du résultat », les animateurs annoncent qu'ils feront des activités sur le quartier cet été, les	

	enfants demandent des renseignements, « ça y est vous avez fait votre équipe ? ».	
Mise en scène de la victoire ou de la défaite (valorisation de l'équipe qui a gagné ?)	Pas de valorisation de la victoire	
Posture sportive (prise de distance), posture extra-sportive	Les animateurs parlent sur le côté et sont moins actifs que la dernière fois car sur l'activité du foot, les jeunes sont d'avantage autonomes.	
Commentaire	Un temps informel d'accueil, environ 30 minutes en début de séance, les jeunes arrivent petit à petit, ils font ce qu'ils veulent, certains se dribblent, d'autres essaient de lancer des ballons de toute leur force d'un côté à l'autre du gymnase ... Début des activités à 18h avec le tournoi de foot. Une fille part au cours de séance car elle n'aime pas l'activité futsal. Les animateurs sont peu concernés par la séance, les enfants s'autogèrent. L'animateur donne beaucoup de conseils, d'encouragements.	

Effectuer une recherche doctorale en participation observante est une tâche riche mais complexe. L'investissement quotidien sur le terrain permet une proximité facilitant la compréhension de l'objet étudié. Cependant, ce type d'observation suppose une vigilance constante en terme de distanciation face au risque notamment d'être « happée » par le terrain. C'est la raison pour laquelle il nous a paru nécessaire de croiser l'observation avec d'autres afin d'élargir les informations et de croiser les regards.

3.3 Les entretiens

Pour mener à bien notre démarche qualitative, nous avons eu recours à l'outil de l'entretien, et plus précisément, aux entretiens semi-directifs. Ceux-ci visaient à cerner les points de vue des différents acteurs.trices sur la question du « socio-sport ». Quels que soient les acteurs et actrices rencontré.e.s, nous avons voulu saisir leur définition du « socio-sport », identifier les enjeux qu'il représentait pour eux mais aussi les publics qu'ils.elles ciblaient. L'objectif était de construire « l'espace des idées ».

Nous verrons que l'entretien est aujourd'hui un outil très utilisé mais que son usage, subtil et complexe, suppose une vigilance aigüe. Nous préciserons également les spécificités de l'entretien semi-directif et expliquerons comment ces entretiens ont été préparés puis menés.

3.3.1 L'entretien : une méthode irremplaçable mais complexe

La méthode de l'entretien s'est affinée et complexifiée dans les années 1960 en lien avec « *l'expansion du champ de recherche qualitative, liée aux critiques du positivisme quantitatif, à l'élaboration d'alternatives méthodologiques et à l'inscription de l'acteur sur l'agenda des sciences sociales* » (Bongrand, Laborier, 2005, 77)²⁰⁸. Convaincue par l'intérêt de développer pour notre objet une démarche principalement qualitative, nous avons fait de l'entretien le support principal – avec l'observation – de notre recherche. Pour certain.e.s chercheur.e.s, il est d'ailleurs « *essentiellement l'outil de l'étude qualitative et exploratoire* » (Ghiglione et Matalon, 1978) » (Blanchet, 1997, 11)²⁰⁹.

Dans le domaine qui nous intéresse, et notamment dans l'analyse des politiques publiques, l'entretien « *semi directif, informatif et rétrospectif semble être devenu l'outil principal du chercheur français en politiques publiques, quelle que soit l'option théorique choisie* » (Bongrand, Laborier, *op.cit.*, 75).

Pour nous, l'entretien n'est pas simplement un outil technique mais une relation sociale comme le rappelle S. Beaud « *L'entretien sociologique, loin de se réduire à une simple communication de face à face entre A et B (comme le postule toute une tradition de l'entretien issue de la psychologie sociale) est aussi une relation sociale entre deux personnes qui se différencient par leurs caractéristiques sociales, scolaires, sexuelles* » (Beaud, 1996, 238)²¹⁰. L'entretien se présente alors comme une véritable interaction entre deux individus. Cependant, celle-ci se heurte à un obstacle important, auquel nous avons été confrontée. En effet, le discours des enquêté.e.s permet de vérifier ou d'invalider des hypothèses. Mais comment être sûr de la véracité des propos des enquêté.e.s ? Autrement dit, « *A qui peut-on se*

²⁰⁸ Bongrand, P., Laborier, P. (2005). L'entretien dans l'analyse des politiques publiques : un impensé méthodologique ?, *Revue française de science politique*, n°55, 73-111.

²⁰⁹ Blanchet, A. (1997). *Dire et faire dire : L'entretien*. 2^{ème} édition, Paris, coll. Armand Colin.

²¹⁰ Beaud, S. (1996). L'usage de l'entretien en sciences sociales. Plaidoyer pour l'« entretien ethnographique », *Politix*. vol. 9, n°35. Troisième trimestre, 226-257.

fier ? » (Demazière, 2007)²¹¹. Le.la chercheur.e se trouve dans une position délicate, pris.e entre le degré de confiance accordé à la parole des enquêté.e.s et celui de méfiance car J. Lacan l'écrivait « *Je dis toujours la vérité pas toute, parce que toute la dire, on n'y arrive pas* » (Lacan, 1974).

D'où le paradoxe : l'entretien est « *aujourd'hui irremplaçable dans toutes les disciplines scientifiques qui s'intéressent aux contenus véhiculés par la parole* » (Blanchet, *op.cit.*, 11) mais est d'une fiabilité incertaine car reposant sur des paroles qui « *apparaissent instables, changeantes, fuyantes, en un mot subjectives* » (Demazière, 2007, 97). Le recours à l'entretien suscite donc « *des interrogations sur le statut du matériau, sur la valeur de la parole des gens, sur la portée du discours indigène, sur l'utilité des énoncés des interviewés (Demazière et Dubar, 1999)* » (Demazière, *op.cit.*, 88) et amène même à « *faire peser le doute sur les résultats obtenus par son biais* » (Blanchet, *op.cit.*, 11). D. Demazière ajoute également que les résultats peuvent rendre compte d'une description déformée de la réalité ; cette déformation « *n'est pas maîtrisée par le sociologue et ses protocoles d'investigation, mais résulte des fantaisies de l'enquête* » (Demazière, *op.cit.*, 89).

La déformation des propos des enquêté.e.s doit toutefois être, à notre sens, relativisée. Le.la chercheur.e dispose d'autres outils pour vérifier l'exactitude des discours recueillis. En effet, la complémentarité des outils de recherche permet de diminuer les doutes concernant les résultats. Dans notre cas, les résultats des divers entretiens obtenus ont été, en grande partie, vérifiés par l'observation participante.

Il convient également de dépasser le sens des discours pour comprendre et expliquer ce qui conduit les individus à les produire. En effet, il est important d' « *expliquer ce que les gens font à partir non de ce que les gens disent de ce qu'ils font, mais de ce qu'ils sont* » (Bourdieu et al., *op.cit.*, 30). Ainsi, l'un des salariés d'une association nous explique ne pas comprendre l'incitation des politiques publiques à féminiser les pratiques sportives car il estime que les femmes sont simplement moins « disposées » à faire du sport. Au cours de l'entretien, il revient sur son histoire et nous comprenons qu'il est issu d'un milieu populaire où les rôles étaient sexués, sa mère restant au foyer pour effectuer des tâches domestiques pendant que son père l'entraînait à jouer au football. Il a de plus pratiqué deux sports exclusivement

²¹¹ Demazière, D. (2007). A qui peut-on se fier ? Les sociologues et la parole des interviewés. *Langage et société*, n° 121-122, 85-100.

masculins, d'abord le football jusque l'âge de quinze ans puis le rugby pendant une dizaine d'années²¹².

Certes, avoir recours à l'entretien nécessite des vigilances de pratiques, mais il présente de nombreux avantages qui en font un outil des plus utilisés en sociologie.

Il permet d'avoir des échanges « privilégiés » avec un.e enquêté.e et obtenir de sa part des discours qui ne peuvent avoir lieu en situation ordinaire, notamment en présence d'autres personnes. La situation de « face à face » participe alors à une mise en confiance et une « libération » plus aisée de la parole. Nous pouvons prendre l'exemple d'un animateur qui nous dit profiter d'être seul pour donner son avis et émettre des critiques sur le fonctionnement de l'association ou encore de cette responsable qui raconte les déstabilisations qu'elle a subies par certains de ses collègues lors de sa prise de fonction, des événements personnels qui ne sont pas « avoués » hors situation d'entretien.

C'est également en ce sens que l'entretien est riche d'informations. En effet, il est possible d'y aborder une diversité de thèmes, jugés essentiels pour la recherche. Il permet de « tester » ses hypothèses, les confirmer ou les infirmer et d'approfondir certains sujets pour cerner au mieux les représentations des enquêté.e.s.

L'entretien a été pour nous l'unique moyen de pouvoir s'entretenir avec certaines catégories d'acteurs, particulièrement les politiques. Ne les côtoyant pas régulièrement ou seulement lors de réunions professionnelles, il nous était difficile d'avoir des discussions sur des sujets ciblés. Le caractère « officiel » de l'entretien nous a permis de légitimer notre démarche et même de s'entretenir avec des élu.e.s « difficiles d'accès » (Maire, élus du département, etc.).

3.3.2 *Forme de l'entretien : l'entretien semi-directif*

L'entretien peut prendre différentes formes : directif, semi-directif ou non directif. L'entretien directif consiste à aborder les mêmes thèmes et questions dans un ordre précis et intangible. Avoir recours à l'entretien directif peut être utile pour définir des typologies c'est-à-dire des groupes que l'on peut considérer comme homogènes.

²¹² De nombreuses études ont fait état des liens existant entre l'origine sociale des individus et les rapports sociaux de sexe, voir notamment Bourdieu, P. (1998). *La domination masculine*. Paris, Éditions du Seuil., Kergoat, D., (2005), *Rapports sociaux et division du travail entre les sexes*, in Maruani, M. (dir.), *Femmes, genre et sociétés*, La Découverte, coll. « L'état des savoirs », Paris, 94-101 mais aussi entre les classes sociales, le genre et le choix des pratiques sportives : Davis, A. et Louveau, C., 1998, *Sports, école et société : la différence des sexes, féminin, masculin et activités physiques*, L'Harmattan, Paris. Mennesson, C. (2004). Être une femme dans un sport « masculin ». Modes de socialisation et construction des dispositions sexuées. *Sociétés contemporaines*, n°55, 69-90.

L'entretien semi-directif vise à explorer un ensemble de thèmes mais pas nécessairement dans le même ordre pour tous les enquêté.e.s. Des thèmes supplémentaires peuvent apparaître en fonction du discours de l'enquêté.e. Le.la chercheur.e rebondit alors sur un élément nouveau qu'il.elle juge intéressant. L'intérêt de ce type d'entretien réside dans la comparaison des discours afin de faire ressortir des points communs ou, au contraire, des divergences.

L'entretien non directif n'a pas fonction d'aborder de thèmes précis mais se contente du récit de vie de l'enquêté.e. Cette forme d'entretien est largement répandue dans le champ des sciences sociales. Comme le souligne D. Demazière « *La non-directivité (Rogers, 1945) [...] est devenue progressivement, dans les sciences sociales, une espèce de norme académique, enseignée comme une méthode canonique* » (Demazière, *op.cit.*, 90).

Bien que la non directivité soit une méthode très utilisée, nous avons choisi la forme d'entretien semi-directif. En effet, notre intention était de faire émerger des points de vue différents sur le « socio-sport », de cerner les liens entre les acteurs.trices du « socio-sport » et notamment les jeux d'acteurs.trices qui en découlent. C'est la raison pour laquelle l'entretien semi-directif nous a semblé le plus approprié et pertinent car, comme expliqué ci-dessus, il permet de faire ressortir les points de comparaisons, de différences par la confrontation des discours.

L'objectivité, centrale dans le travail de recherche, s'impose également pour les entretiens, notamment semi-directifs. Pour S. Beaud, au fur et à mesure de la conduite de l'entretien, le.la chercheur.e peut tester ses hypothèses « *en accumulant ainsi tout au long de l'entretien un certain nombre d'indicateurs sociaux objectifs et d'indices subjectifs, le sociologue peut commencer à faire, chemin faisant, un certain nombre de rapprochements « socio-logiques », à prévoir de futurs résultats et ainsi tester la probabilité de réponses à certaines de ses questions* » (Beaud, *op.cit.*, 245).

La forme de l'entretien semi-directif suppose une gymnastique intellectuelle exigeante. En effet, le.la chercheur.e a connaissance des thèmes qu'il.elle souhaite aborder mais peut être amené à rebondir sur d'autres, non prévus. Il.elle doit donc rester ouvert.e à de nouvelles interrogations sans perdre de vue ses questionnements initiaux afin de garder une ligne directrice solide. S. Beaud met en évidence le « *travail constant et minutieux d'écoute* » dans la conduite de l'entretien. L'enquêteur.trice est continuellement attentif.ve et « *à l'affût du moindre indice, de la moindre information « sociologique »* » (Beaud, *op.cit.*, 245).

La maîtrise de cet exercice intellectuel s'affine au fur et à mesure des entretiens. Pour cela, il est nécessaire de préparer sérieusement chaque entretien.

3.3.3 La préparation des entretiens

S'engager dans une démarche d'entretiens n'est pas un exercice aisé. Bien que nous étant initiée et formée à celle-ci à l'occasion de notre mémoire et du contrat de recherche, un travail d'approfondissement de la méthodologie est nécessaire. Certains auteurs comme A. Blanchet constatent l'absence de règles en matière de conduites d'entretiens : « *Il n'existe en matière d'entretien de recherche aucune règle précise qui justifie et définit les conduites des interviewers* » (Blanchet, *op.cit.*, 11).

Cependant, l'utilisation d'une méthodologie est indispensable comme le souligne H. Chamboredon et al.²¹³ « *le « discours de la méthode » n'est pas un luxe ou une facilité, mais au contraire une nécessité, et pas seulement pour les débutants* » (Chamboredon et al., 1994, 132). De plus, tout comme le.la professionnel.le, l'étudiant.e se confronte à de nombreux obstacles mais « *il se trouve plus brutalement confronté aux contraintes de la méthode : l'entrée en contact avec les agents, la préparation des entretiens, la gestion du décalage entre l'interlocuteur et lui, enfin l'interprétation et le contrôle des discours* » (Chamboredon et al., *op.cit.*, 114).

Afin de réduire ces difficultés, nous avons opté pour l'élaboration d'une grille d'entretien distinguant plusieurs thèmes et sous-thèmes dont certains, jugés incontournables, quel qu'ait été le statut de l'enquêté.e :

- Présentation de notre démarche : les enquêté.e.s étant informé.e.s de notre projet : connaître leur vision du « socio-sport », les conditions de l'enregistrement et l'assurance de l'anonymat leur ont été précisées afin de permettre un bon déroulement des entretiens.
- Présentation de l'enquêté.e : le rapport qu'il.elle a avec le sport et sa vision du sport en général. Ce préambule permet de mettre à l'aise l'enquêté.e, d'appréhender l'objet de manière large pour ensuite aborder la question plus précise du « socio-sport ».

²¹³ Chamboredon, H., Pavis, F., Surdez, M., Willemez, L. (1994). S'imposer aux imposants. A propos de quelques obstacles rencontrés par des sociologues débutants dans la pratique et l'usage de l'entretien. *Genèses*, n°16, 114-132.

- La structure : son historique, sa philosophie, ses valeurs, ses objectifs, ses priorités. L'enquêté.e est interrogé.e sur sa relation avec la « culture » de la structure.
- Le « socio-sport » : les questions portent sur sa définition, les différences ou similitudes avec le sport « traditionnel », sa genèse dans la structure, ses enjeux, son rôle, ses objectifs.
- Les actions socio-sportives : l'entretien porte sur les diverses activités socio-sportives mises en place, les publics visés, les objectifs, les moyens. La pédagogie et les relations avec les publics concernés ont constitué un centre d'intérêt, l'entretien se clôturant par un bilan des ces actions.
- L'évaluation : il s'agissait de se renseigner sur les comptes que les acteurs.trices ont à rendre et sur leur perception de l'évaluation. Il est intéressant ici de vérifier s'il y a ou non une évaluation et surtout, dans l'affirmative, de comprendre la manière dont celle-ci est appréhendée.
- L'avenir : nous souhaitons terminer l'entretien dans une perspective plus large en interrogeant les enquêté.e.s sur leur position concernant l'avenir du « socio-sport », leurs souhaits pour les années à venir.

Ces différents thèmes n'ont pas été abordés dans cet ordre précis et les questions relatives à chaque thème pouvaient varier en fonction des acteurs et actrices mais également de leurs réponses.

Nous avons choisi d'avoir cette grille d'entretien sous les yeux pour ne pas omettre de points importants. Cela nous a permis d'affirmer la méthode au fil des entretiens. Nous nous en sommes d'ailleurs détachée progressivement, la maîtrisant de mieux en mieux.

L'utilisation d'un guide peut toutefois avoir des inconvénients. En effet, selon S. Beaud, il « *peut changer la relation d'enquête. Il confère notamment un caractère officiel et presque scolaire à la situation d'entretien qui la fait ainsi se rapprocher de la passation d'un examen* » (Beaud, *op.cit.*, 239). Il amène de ce fait les interlocuteurs à se placer « *dans la position de « répondant » à une série limitée de questions* » (Beaud, *op.cit.*, 240).

À la fin des entretiens, nous avons demandé à chaque personne de se situer sur le schéma de « l'espace du « socio-sport » ». Afin d'éviter des interprétations erronées concernant l'axe de l'approche et celui du public, nous avons explicité, avec les mêmes termes, les deux dimensions du schéma. L'extrait d'entretien ci-dessous permet d'illustrer la manière dont nous abordions l'exercice :

« Je te montre juste un petit schéma que je présente à tous ceux que je rencontre. Je te demanderai de situer le « socio-sport » du (nom de la structure) sur ce schéma, en prenant en compte ... Donc ça c'est l'axe de l'approche pour les actions que tu mets en place, soit plutôt portée sur la compétition. Par « compétition », il faut comprendre modèle fédéral, licence, on est sur des aspects techniques, des objectifs de progression. Alors que sur l'axe « loisir » on est vraiment sur une approche de découverte. On s'émancipe des objectifs de score, de résultats, de progression dans le but de gagner des titres, des championnats, avoir un meilleur classement, etc. Et ça c'est l'axe du public, donc c'est la situation sociale du public par rapport à l'intégration. Donc « désaffilié » désigne un public en rupture à la fois avec le tissu relationnel, que ce soit la famille, les amis, mais aussi le rapport à l'emploi qu'est inexistant. Derrière « intégré », au contraire, il y a une situation stable au niveau du travail et une forte inscription dans le tissu relationnel. Et « vulnérable » veut dire qu'il y a une fragilité dans le domaine relationnel et une précarité de l'emploi. Tu cernes bien les différents aspects ? » (Extrait d'entretien, A18).

Proposer cet exercice a été riche d'enseignements. Il a permis, non seulement, aux interviewé.e.s de prendre de la distance par rapport au travail qu'ils.elles effectuent, mais aussi d'explicitier leur positionnement sur le schéma en apportant des précisions sur leur approche et le public accroché. De plus, nous avons pu cerner leurs catégories de pensées sur « l'espace des idées » de manière plus objective.

À côté de ces préalables méthodologiques importants, d'autres exigences sont à respecter.

3.3.4 Les conditions de réalisation

a. Choix des enquêté.e.s

Le.la chercheur.e doit choisir ses interlocuteurs.trices car « il ne peut pas (et ne doit pas) interviewer tout le monde ; il va donc mener, tout au long de son enquête, une sorte de « travail » de repérage de possibles enquêtés, notamment à partir des renseignements recueillis auprès de ses informateurs ou lors de discussions informelles » (Beaud, *op.cit.*, 249). Nous nous sommes inscrite dans cette démarche, notamment par le travail d'enquête exploratoire. Grâce à celui-ci, nous avons pu prendre du recul par rapport à notre immersion au sein du Cercle Paul Bert. Cette distance était nécessaire pour analyser les structures

revendiquant leur appartenance au champ socio-sportif, ou celles à l'identification plus floue implantées dans les quartiers politique de la ville.

Au cours de l'enquête et des nombreuses discussions et rencontres qui en ont découlé, nous avons présélectionné les acteurs et actrices avec lesquels nous souhaitons nous entretenir et leur avons soumis le projet d'une future rencontre en vue d'un entretien.

La sélection des enquêtés distingue celles et ceux qui « *de par leur position et leur trajectoire, nous permettent d'éclairer notre objet de recherche* » (Chamboredon et al., *op.cit.*, 124).

Au total, 90 entretiens ont été réalisés auprès de six catégories d'acteurs.trices différent.e.s, comme le montre le tableau ci-dessous :

Éducateurs, animateurs sportifs / Éducatrices, animatrices sportives / Animateurs, animatrices jeunesse	26	18 hommes 8 femmes
Coordinateurs / coordinatrices	9	6 hommes 3 femmes
Responsables	18	15 hommes 3 femmes
Directeurs / directrices Présidents / présidentes	25	20 hommes 5 femmes
Élus / élues	8	6 hommes 2 femmes
Jeunes	4	4 filles
TOTAL	90	65 hommes 25 femmes

Tableau 7 - Répartition des entretiens selon les catégories d'acteurs.trices²¹⁴

Comme nous l'avons souligné dans la partie précédente, nous connaissons la plupart des personnes sélectionnées²¹⁵. Bien que ceci facilite les réponses favorables et les prises de rendez-vous, nous avons été confrontée à d'autres difficultés résultant de cette proximité.

En effet, S. Beaud évoque la délicate proximité et l'effet néfaste sur le déroulement de ce type d'entretien « *Les interviews avaient lieu naturellement sur le lieu de travail et, bien sûr, les enquêteurs se heurtaient régulièrement à des enquêtés récalcitrants, qui, de « collègues sympas » se transformaient soudain en interviewés difficiles, raides, peu bavards* » (Beaud, *op.cit.*, 239). Nous n'avons pas vécu ce revirement. Cependant, cette situation peut également

²¹⁴ Le détail des entretiens se trouve en annexe.

²¹⁵ Sur les 90 entretiens, nous avons eu recours au tutoiement pour 78 d'entre eux.

poser problème car l'exigence de rigueur de l'entretien n'est alors pas toujours prise en compte. De plus, la distinction entre la « casquette » de doctorante, pourtant précisée en début d'entretien, et celle de collègue n'était pas toujours faite. La proximité engendrait des situations de confusion de rôles « *Tu sais ce que c'est* » (Extrait d'entretien, A23), « *Je ne t'apprends rien* » (Extrait d'entretien, D25), « *bah on a essayé, bah tu sais, t'as été associé à ça* » (Extrait d'entretien, E7), etc.

Nous avons également fait l'expérience de complexité de l'obtention d'informations concernant les sujets « épineux ». P. Bongrand et P. Laborier mettent en évidence cette délicate situation en précisant qu'« *il n'est alors pas évident de faire de son « interviewé » un « informateur », qu'il soit un « dominant » ou non* » (Bongrand, Laborier, *op.cit.*, 98). Ils constatent qu'il est encore plus difficile de le faire quand la cible de l'entretien est composée « *de décideurs (hauts fonctionnaires, hommes politiques, etc.) qui, particulièrement rompus au maniement de la langue de bois, seraient habiles à ne pas donner plus d'informations qu'il n'en faut ou à s'abriter derrière le devoir de réserve* » (Bongrand, Laborier, *op.cit.*, 98). H. Chamboredon et al. ajoutent que « *l'habitude du discours public, de l'entretien, les conduit à produire une parole constamment contrôlée, qui ne dérape pas et qui dit ce qu'ils représentent plutôt que ce qu'ils sont* » (Chamboredon et al., *op.cit.*, 128).

Nous avons effectivement été confrontée à des décideur.e.s politiques familiers avec l'exercice de l'entretien et habitué.e.s à élaborer des discours en public. Il a été nécessaire, ici, de prendre conscience de ce paramètre afin de ne pas être influencée par des décideur.e.s politiques qui manient « l'art de la parole » en tentant donc de savoir « *s'imposer aux imposants* » (Beaud, *op.cit.*, 238).

b. Lieux et temps des entretiens

Il est important de prendre la mesure du contexte de l'entretien, du lieu afin d'analyser pleinement l'entretien car « *l'expérience de l'enquête prouve qu'un entretien approfondi ne prend sens véritablement que dans un « contexte », en fonction du lieu et du moment de l'entretien* » (Beaud, *op.cit.*236).

Les prises de rendez-vous se sont effectuées de différentes manières :

- En face à face pour la grande majorité des enquêté.e.s, soit 63 personnes. Depuis de nombreuses années, nous sommes engagée sur le terrain associatif ce qui a facilité les

prises de contacts. Nous avons également profité de réunions ou manifestations sportives pour prendre des rendez-vous.

- Par téléphone pour 8 enquêté.e.s, ces contacts appartenant au réseau proche.
- Par mail pour 19 personnes, celles que nous ne connaissions pas en général.

Dans la majeure partie des entretiens, nous nous sommes déplacée sur les lieux de travail des enquêté.e.s (79 d'entre eux). Il est arrivé que certaines personnes contactées aient changé de travail ou ne soient plus en activité professionnelle (8 personnes). Nous avons donc réalisé les entretiens dans un café ou à leur domicile. Pour deux jeunes filles, la rencontre a eu lieu dans le laboratoire de recherche. Enfin, nous avons effectué un entretien par téléphone car nous ne pouvions nous déplacer durant cette période.

Concernant la durée, nous avons essayé de disposer d'une plage horaire suffisante afin de conduire l'entretien en toute sérénité. Les entretiens ont duré entre 44 minutes au minimum et 3h13 au maximum, avec une moyenne d'1h36.

L'entretien est un outil auquel nous avons consacré une attention particulière. Riche en informations, il a amplement contribué à alimenter les questions de recherche et éclairer notre objet. En outre, son usage a été facilité par notre souci de croiser les outils entre eux afin de cerner, au mieux et au plus près, la réalité et la complexité du terrain.

3.4 Le questionnaire

La mise en place d'un questionnaire s'est effectuée dans une perspective « d'enquête exploratoire ». Cet outil a été construit en début de thèse afin d'objectiver l'espace du « socio-sport » en identifiant les acteurs.trices impliqué.e.s.

Cependant, nous ne nous sommes pas limitée aux structures se revendiquant explicitement du « socio-sport ». Nous nous sommes intéressée également à celles qui n'oeuvraient pas (encore) en ce sens, afin de recueillir leur vision et les raisons de leur non-implication dans le « socio-sport ».

Le questionnaire a été élaboré et mis en ligne par le biais du logiciel « Lime Survey » de l'Université Rennes 2. Il a été envoyé par mail à toutes les associations sportives²¹⁶, socio-

²¹⁶ Nous avons récupéré le listing des associations sportives affiliées à l'Office des Sports lors de la saison 2016/2017, et qui regroupait 200 associations sportives.

culturelles et socio-éducatives²¹⁷ rennaises (maisons de quartiers, maisons de jeunes et de la culture), ce qui représente un total de 254 structures.

De plus, lors du processus de relance du questionnaire il est arrivé, que nous l'envoyions à plusieurs personnes d'une même structure. Le total des personnes contactées s'élève à 279 personnes.

Le questionnaire²¹⁸ se composait des items directement liés aux questions de la recherche :

- ✓ État civil

- ✓ La structure
 - Identification de la structure (association ou club sportif, association ou club de prévention, association culturelle, etc.)
 - Quartiers dans lesquels la structure développe ses activités
 - Valeurs de la structure

- ✓ Les usagers
 - Nombre de licencié.e.s
 - Caractéristiques (sexe, âge, situation d'intégration)

- ✓ L'usage du « socio-sport » dans la structure

Une partie était commune aux activités socio-sportives et aux activités sportives. Elle concernait la vision du « socio-sport » : définition, mots clés, sémantique, public prioritaire, lien ou concurrence avec le sport dit traditionnel.

Une partie spécifique était dédiée aux structures proposant des activités socio-sportives :

- Années de la mise en place des activités
- Objectifs
- Motifs
- Temporalité
- Disciplines sportives mobilisées

²¹⁷ Nous nous sommes appuyés sur la liste des partenaires du dispositif « Sortir ! » du territoire rennais, hors associations sportives déjà recensées par l'Office des Sports, soit cinquante-quatre structures.

²¹⁸ Le questionnaire complet figure en annexe.

- Public(s) cible(s) et public(s) représenté(s) : tranche d'âge, genre, situation d'intégration, turn-over
- Difficultés ou non à accrocher un public féminin
- Spécificités : adaptations nécessaires

Une partie spécifique concernait les structures développant d'autres types d'activités :

- Années de la mise en place des activités
- Objectifs
- Motifs
- Temporalité
- Disciplines sportives mobilisées
- Public(s) cible(s) et public(s) représenté(s) : tranche d'âge, genre, situation d'intégration, turn-over
- Difficultés ou non à accrocher un public féminin
- Raisons du non engagement dans le « socio-sport »

- ✓ Territoires et équipements
 - Quartiers
 - Type d'équipement
 - Avis sur les équipements (qualité, accès, conditions d'obtention et de répartition, sécurité)

- ✓ Les soutiens du « socio-sport »
 - Types de financements
 - Mutualisation ou non avec d'autres structures
 - Budgets de la structure et consacré au « socio-sport »
 - Formation des acteurs ou actrices de terrain

- ✓ Les « effets » du « socio-sport »
 - Évaluation des actions
 - Effets du « socio-sport » au sein de la structure
 - Action socio-sportive réussie

- ✓ Les freins du « socio-sport »
- Difficultés ou non à développer des actions socio-sportives

Les objectifs du questionnaire étaient multiples. D'une part, identifier les acteurs.trices et structures se revendiquant d'une approche socio-sportive. D'autre part, comparer les réponses d'une structure à l'autre mais également entre acteurs ou actrices d'une même structure sur différents items.

Cependant, le questionnaire en ligne étant long, dense et nous avons eu relativement peu de retours : 38 réponses sur notre échantillon de 279 personnes, résultat six mois après l'envoi.

Nous avons alors décidé de redéfinir le rôle du questionnaire. D'« enquête exploratoire », il est devenu un complément aux outils d'observation et d'entretien. Le temps exigé par une recherche qualitative limitant le nombre des entretiens, les questionnaires ont été une source d'informations intéressante pour des structures que nous ne connaissions pas ou peu.

Afin de recueillir davantage de réponses, nous avons supprimé la première partie, très informationnelle, sur la structure et les usagers²¹⁹ et avons adressé le reste du questionnaire directement aux structures identifiées. Par cet ajustement de notre démarche, ce sont au total 154 réponses qui ont pu être recueillies.

3.5 L'analyse de contenu : l'analyse thématique

L'entretien est une source d'informations riche. Il apporte des réponses aux hypothèses de recherche. Toutefois, il exige un travail important de retranscription et d'interprétation. Le passage de l'oral à l'écrit entraîne le risque de perdre ce qui fait « *la spécificité et la richesse de la parole [...] tout le subtil dégradé des émotions qui passent à travers la voix* » c'est pourquoi il est nécessaire d'effectuer une « *retranscription intégrale pour les entretiens sur lesquels on a décidé de travailler de manière intensive ; c'est la condition nécessaire pour percevoir et analyser la « dynamique » de l'entretien* » (Beaud, *op.cit.*, 250).

Sans perdre de vue que le « *travail d'analyse et d'interprétation d'un entretien approfondi commence bien avant l'enregistrement proprement dit de la cassette* » (Beaud, *op.cit.*, 238), il

²¹⁹ Cette partie comprenait des informations « objectives » sur la structure et les usagers (création de la structure, objectifs, nombre de bénévoles, de professionnels, d'usagers, etc.) auxquelles nous avons eu accès par le biais de rapports d'activités, d'assemblées générales.

nous a semblé nécessaire de tenir compte du contexte, de l'environnement, des conditions de réalisation de l'enquête afin de pouvoir s'engager dans une analyse complète.

Pour appréhender le travail interprétatif des entretiens, nous nous sommes appuyée sur une méthode d'analyse de contenu et plus spécifiquement celle de l'analyse thématique. Il existe, de façon schématique, deux grandes catégories d'analyse des entretiens : l'analyse de données statistiques et l'analyse de contenu. Engagée dans une démarche qualitative, notre choix s'est logiquement tourné vers l'analyse de contenu qui est utilisée pour étudier un système social complexe. « *Le recours à l'analyse de contenu, pour tirer parti d'un matériel dit « qualitatif » est indispensable : entretiens d'enquête, de recrutement, de psychothérapie ... donnant lieu à un matériel verbal riche et complexe* » (Bardin, 1977, 93)²²⁰.

Avoir recours à ce type d'analyse participe en outre à l'exercice de distanciation et permet de lutter contre le savoir subjectif, ces (fausses) évidences parfois enfouies en nous. Elle se caractérise comme « *un ensemble d'instruments méthodologiques de plus en plus raffinés et en constante amélioration s'appliquant à des « discours » (contenus et contenants) extrêmement diversifiés* » (Bardin, *op.cit.*, 13).

L'analyse de contenu se compose de plusieurs types d'analyses. L'analyse sémantique et structurale du récit s'attache à la structure du discours. Elle privilégie le sens latent, implicite du langage. L'analyse thématique, opérant dans le champ logico-sémantique, s'intéresse au sens manifeste du discours.

Nous avons, pour notre part, choisi d'utiliser l'analyse thématique car elle permet d'analyser :

- des logiques de fonctionnement d'organisations,
- des logiques d'actions, de stratégies,
- des situations problématiques,
- des changements organisationnels.

Notre travail de recherche se prête à ce type d'approche. En effet, nous cherchons à appréhender la structuration de l'espace du « socio-sport » rennais, à savoir les logiques d'actions des différents acteurs.trices, les enjeux de luttes entre ceux-ci ainsi que les stratégies mises en place dans ce cadre concurrentiel.

²²⁰ Bardin, L. (1977). *L'analyse de contenu*. Vendôme, Presses Universitaires de France, Le Psychologue.

Nous avons eu recours à l'analyse thématique de type « *horizontal* » (Bardin, *op.cit.*, 95) qui consiste à analyser « *la répétition fréquentielle des thèmes, tous entretiens confondus* » (Bardin, *op.cit.*, 95). Celle-ci permet de repérer les thèmes récurrents et qui sont abordés de manière identique ou différente. Ce travail permet de faire émerger des similitudes ou, au contraire, des différences.

Pour cela, il est nécessaire de commencer par une pré-analyse, une « *lecture flottante* » (Bardin, *op.cit.*, 126) de tous les entretiens afin d'avoir une vision globale et d'entamer le travail de déconstruction du corpus de textes.

L'étape suivante consiste à effectuer un « *découpage du texte en unités comparables* » (Bardin, *op.cit.*, 131) afin de faire émerger des thèmes et sous-thèmes. Le choix de ces thèmes et sous-thèmes s'effectue en fonction de nos hypothèses de recherche, d'où « *la nécessité de préciser des hypothèses, de replacer la technique dans un cadre théorique* » (Bardin, *op.cit.*, 134).

Par ce travail thématique, nous avons pu construire une grille d'analyse qui nous a permis de prendre de la distance par rapport à nos intuitions et interprétations de départ. Nous avons alors repéré des « *noyaux de sens* » (Bardin, *op.cit.*, 137), autrement dit, des éléments de discours significatifs insérables dans la grille d'analyse. S'en est suivi une analyse transversale comparant, à la fois, les variations à l'intérieur d'un thème ou sous-thème et les variations en fonction des acteurs et actrices.

Ce chapitre rend compte du travail méthodologique indispensable à la réalisation d'un travail de recherche. Il met l'accent sur la nécessité de croiser les outils méthodologiques pour une meilleure approche de l'objet de recherche.

Conclusion de la partie 1

Tenter de comprendre l'évolution du « socio-sport » ne peut se faire sans prendre en compte les changements sociétaux. Son émergence est le fruit d'un contexte social « agité » et de décisions politiques prises dans l'urgence. En effet, le début des années 1980 est marqué par une crise économique et sociale qui accentue les inégalités dans les territoires les plus en difficultés. Ces derniers font l'objet d'une politique spécifique appelée « politique de la ville » qui rompt avec la volonté d'intégrer ces quartiers de grands ensembles et les transforme en « quartiers prioritaires ». Considérés initialement comme un progrès et un accès à de « meilleures conditions de vie », ils sont de plus en plus perçus comme des quartiers de

« relégation ». Ceci est également renforcé par les émeutes urbaines de l'été 1981. Les quartiers et leurs habitant.e.s sont alors considérés comme violents, désœuvrés et « à la marge ».

De ce fait, durant cette période, le paysage sportif connaît des « évolutions » : les pratiques sportives se diversifient, « l'individualisme sportif » s'accroît, l'environnement institutionnel ainsi que le phénomène sportif se complexifient.

À partir de croyances collectives perpétuées autour de ses prétendues vertus éducatives et socialisatrices, le « socio-sport » prend donc racine dans un contexte urbain instable au point d'être représenté et utilisé comme un « remède miracle ». C'est ainsi qu'à chaque fois qu'une situation de « crise » dans les quartiers apparaît, est jugée trop importante voire trop visible, qu'on injecte des moyens.

Sur le plan local, c'est à la fois en écho au contexte national et par l'impulsion et le volontarisme de la politique municipale qu'une dynamique est née autour de ces pratiques permettant au « socio-sport » d'être progressivement introduit et reconnu. La convention socio-sportive liant la Ville de Rennes au Cercle Paul Bert ayant constitué le sujet de notre mémoire de Master 2, nous avons été amenée à conduire une étude sur les enjeux découlant de cette convention. De cette étude, c'est principalement la question de la définition du « socio-sport » et de son appropriation par différents acteurs, actrices qui s'est dégagée. Les résultats ont toutefois permis d'identifier des besoins auprès des publics dans le développement des pratiques socio-sportives.

Le contexte et l'évolution du « socio-sport » étant posés, c'est maintenant le paysage local socio-sportif que nous allons analyser. Quelles structures se revendiquent du « socio-sport » ? Les visions et définitions se rejoignent-elles ou se distendent-elles ? La mise en œuvre du « socio-sport » est-elle concurrentielle ou complémentaire ? Existe-t-il un maillage socio-sportif ? Quels sont les usages du « socio-sport » sur le territoire rennais ?

Partie 2 - Comprendre la structuration de « l'espace des « socio-sports » rennais »

Chapitre 1. L'espace des idées et des pratiques à l'aune des « familles d'acteurs »

Être actrice sur son terrain de recherche, nous l'avons précisé, présente des avantages et des inconvénients. Implantée dans le terrain sportif rennais, il nous a été nécessaire de prendre de la distance pour lutter contre nos « pré-notions » concernant les structures à observer et à analyser.

L'enquête exploratoire par questionnaire nous a permis de cibler des structures, en dehors de celles déjà identifiées, qui déclaraient, soit mener des actions socio-sportives, soit porter un intérêt au « socio-sport ».

En plus de ces critères initiaux, nous avons veillé au respect de la diversité des structures, relevant du champ sportif mais également de celui de la jeunesse, de la prévention, etc.

Nous avons également porté attention à la diversité des disciplines sportives, bien que certaines soient plus représentées que d'autres, et à la taille des structures : grandes associations, petits clubs de quartier, clubs en développement, etc.

Certaines structures étaient composées de différents secteurs, à la fois sportifs, mais aussi socio-éducatifs et/ou de prévention mobilisant le sport, ce qui nous a conduit à penser une catégorisation dépassant la notion de structure.

En effet, dans certaines d'entre elles, coexistent plusieurs clubs sportifs traditionnels et des associations mixtes qui constituent des « secteurs ». Une même structure peut donc être composée de différentes « familles d'acteurs ».

En nous engageant dans cette voie, nous avons alors répertorié six « familles d'acteurs » :

1) les clubs sportifs traditionnels

Ces clubs appartiennent au système sportif fédéral. Ils proposent des activités de compétition et/ou de loisir. Chaque secteur regroupe des équipes classées par catégories d'âge et inscrites dans des championnats. Des entraînements sont adaptés à l'âge et au niveau de pratique.

2) les structures de quartier

Ce sont des espaces d'accueil et de loisirs, généralement implantés au cœur d'un quartier. Elles proposent aux habitant.e.s d'un quartier des actions sociales, des services de proximité et des activités diverses qui peuvent être sportives.

3) les fédérations et associations mixtes

Ces structures proposent un éventail d'activités : sportives, culturelles, socio-éducatives, etc. Elles sont issues du mouvement de l'éducation populaire et s'attachent à favoriser l'accès du plus grand nombre, et notamment des publics défavorisés, à des activités diverses dont la finalité majeure est l'éducation, l'intégration, l'émancipation de toutes et tous.

4) les filières sportives territoriales

Elles sont rattachées à différents niveaux : national, départemental ou local. Elles relèvent du service public et ont, de fait, des missions d'intérêt général. Elles sont soucieuses de l'accès de toutes et tous aux loisirs sportifs.

5) l'association d'insertion par le sport

Elle utilise le sport comme support mais développe des liens étroits avec le secteur social. Elle mène des projets et actions pour des publics présents dans la rue, en errance, auprès de mineurs sous mains de la justice ou encore de jeunes présentant des troubles du comportement. Son objectif est de (re)donner de l'espoir à ces publics en s'appuyant sur l'outil sportif.

6) les structures spécialisées

Elles font partie du champ de l'action sociale et sont missionnées pour accompagner les publics les plus fragilisés. Elles mènent des actions de prévention et aident ces publics à accéder aux droits fondamentaux. Pour cela, elles mobilisent différents supports éducatifs dont le sport.

Nous présenterons et analyserons la situation de chacune de ces « familles d'acteurs » sur « l'espace des idées » ainsi que sur « l'espace des pratiques ».

Nous rappelons ici que l'espace des idées se construit à partir des éléments de représentations issus des discours recensés auprès des différents acteurs et actrices rencontrés.

Il doit permettre de saisir, ce que nous appelons, « l'approche du « socio-sport » », c'est à dire les définitions et visions du « socio-sport » ainsi que ses éléments constitutifs d'un point de vue structurel, institutionnel à savoir sa genèse, ses objectifs, le(s) public(s) ciblé(s). Comme expliqué dans la partie « Méthodologie »²²¹, ce sont les acteurs et actrices qui se sont situé.e.s sur « l'espace du « socio-sport » » et ont justifié leur positionnement. Dans un second temps, nous mettrons les « idées » à l'épreuve des « faits » en utilisant « l'espace des pratiques ».

Cet espace des pratiques s'attache à apprécier objectivement les pratiques à partir des discours et des observations de terrain. Nous parlerons ici de « démarche du « socio-sport » » afin d'identifier la manière dont le « socio-sport » se met en place. Nous allons analyser les types d'actions, les fonctionnements, la pédagogie, pour comprendre ce qui se produit réellement sur le terrain. Ces éléments empiriques permettront d'identifier à la fois des « décalages » mais également des « évolutions » des structures.

Les décalages font état de dissonances entre les discours recueillis et les pratiques mises en place sur le terrain. Ces décalages sont représentés, sur l'espace des pratiques, par des flèches rouges quand il s'agit de décalages d'approche et par des flèches bleues pour les publics.

Les évolutions, quant à elles, mettent en exergue des changements de positionnement sur l'espace des pratiques qui ne demeure pas un espace figé mais un espace où s'expriment des dynamiques. Elles mesurent donc les transformations de certains projets ou actions en termes d'approches, par des flèches rouges, ou de publics accueillis, par des flèches bleues.

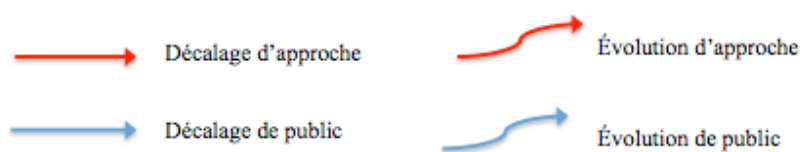


Figure 3 - Légende des décalages et des évolutions

²²¹ Voir la sous-partie « Entretiens » du chapitre 4 de la partie 1.

1. Clubs sportifs traditionnels

Les clubs sportifs dits « traditionnels » regroupent les clubs sportifs fédéraux mais également les groupes sportifs issus des associations mixtes²²². Ils sont régis par la loi du 1^{er} juillet 1901 et de sa « philosophie » qui repose sur les principes d'adhésion volontaire, de buts non-lucratifs, de gestion désintéressée, de fonctionnement démocratique, etc.

1.1 L'espace des idées

L'espace des idées sera analysé en deux temps. Le premier permettra de mobiliser les données globales issues du questionnaire en isolant les réponses de chaque famille d'acteur²²³. Nous retiendrons les questions correspondant aux deux axes du schéma de l'espace du « socio-sport » afin d'identifier des tendances générales, caractéristiques des familles d'acteurs.

Pour cerner l'approche du « socio-sport » par les structures rennaises, nous analyserons les réponses aux questions suivantes :

- « Qu'évoque pour vous le « socio-sport » en trois mots clés ? ».

L'identification de trois mots clés donnera des éléments de représentations du « socio-sport » par les acteurs et actrices.

- « Quels sont les objectifs de vos actions socio-sportives ? ».

À travers cette question, nous souhaiterions savoir ce qui est recherché derrière la mise en place d'actions socio-sportives.

- « Quels motifs vous ont conduit à développer des actions socio-sportives ? ».

Les répondant.e.s avaient le choix parmi les réponses : « accroître l'image, la visibilité du club sur le territoire », « diversification des activités de la structure », « initiative(s) d'acteur(s) au sein de la structure », « injonction politique », « moyen d'obtenir de nouvelles ressources financières », « répondre à de nouveaux besoins des publics » et « valeurs, philosophie de la structure ».

Les données recueillies permettront d'identifier les caractéristiques de la genèse du « socio-sport » au sein des structures et de comprendre si sa mise en place est plutôt liée à la culture

²²² Bien que ces clubs sportifs soient rattachés à des associations mixtes, nous avons choisi de les rassembler dans la catégorie des « clubs sportifs traditionnels » compte tenu de leur fonctionnement, approches et objectifs qui s'apparentent à ceux des clubs fédéraux.

²²³ Ceci à l'exception de l'association d'insertion par le sport et des structures spécialisées pour lesquelles nous n'avons pas obtenu de retours suffisants pour effectuer une analyse.

de la structure ou des acteurs.trices, à un besoin d'identification et/ou de développement de la structure, à des enjeux politiques ou enfin à l'attention des publics.

Afin de savoir si les publics des structures et ceux du « socio-sport » diffèrent, nous avons proposé les mêmes questions portant sur leur âge, leur genre et leur situation en terme d'intégration :

- « Pouvez-vous identifier la tranche d'âge la plus représentée parmi les usagers de votre structure ? », « Pouvez-vous identifier la tranche d'âge la plus représentée parmi les usagers du « socio-sport » ? ».

Les tranches d'âge étaient les suivantes : « 0-8 », « 9-14 », « 15-18 », « 19-25 », « 26-40 », « 41-60 », « 60 et plus ».

- « Quels usagers accueillez-vous majoritairement au sein de votre structure ? », « Quels usagers accueillez-vous majoritairement au sein de vos actions socio-sportives ? ».

Les enquêtés indiquaient la répartition hommes-femmes en pourcentage.

- « Pouvez-vous situer les besoins en matière d'intégration (sociale et professionnelle) de vos usagers ? », « Pouvez-vous situer les besoins en matière d'intégration (sociale et professionnelle) de vos usagers socio-sportifs ? ».

Les répondants devaient choisir entre « plutôt désaffiliés : éloignés de l'emploi et d'un tissu relationnel protecteur », « plutôt vulnérables : liens instables à l'emploi et tissu relationnel fragile », « plutôt intégrés : en lien, même à travers les parents, avec l'emploi et un tissu relationnel ».

Le deuxième temps d'analyse de l'espace des idées sera microsociologique. Il s'attachera à comprendre le positionnement des structures rencontrées sur l'espace du « socio-sport ». Pour cela, nous nous appuierons sur les éléments de discours recueillis durant les entretiens ainsi que divers documents de présentation des structures.

1.1.1 L'espace des idées des clubs sportifs traditionnels par les questionnaires

Les mots clés du « socio-sport »

À la question « Que vous évoque le socio-sport en trois mots clés ? », les termes les plus fréquemment cités sont ceux d'« intégration » (22%), de « sport » (17%) et de « social » (11%).

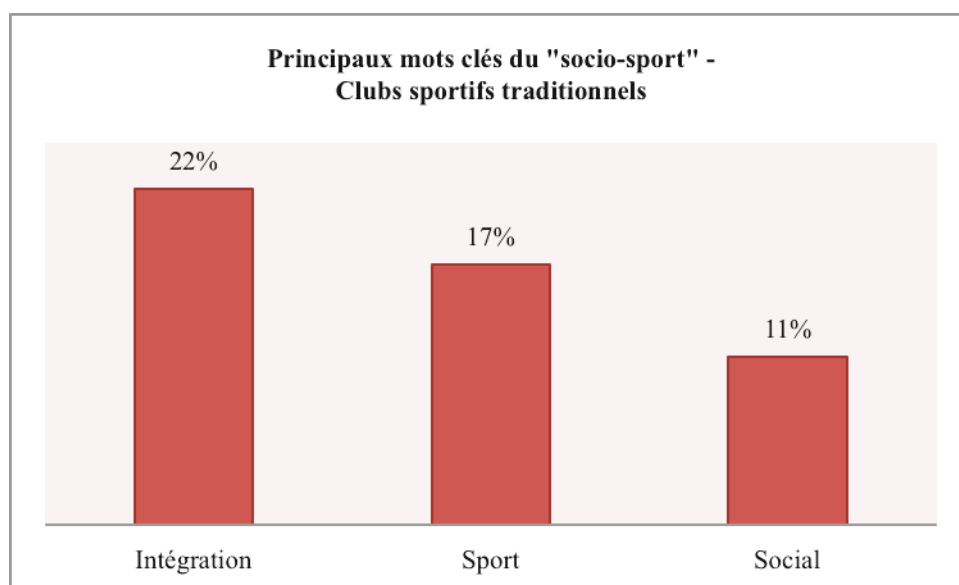


Figure 4 - Les trois principaux mots clés du « socio-sport » pour les clubs sportifs traditionnels

On constate une prépondérance de la dimension d'intégration comme caractéristique du « socio-sport ». Par ailleurs, le « sport » est davantage cité (17%) que le « social » (11%). Bien qu'ayant conscience que ces résultats sont à prendre avec précaution, ils nous questionnent sur la « place » accordée à la dimension sociale et à la dimension sportive du « socio-sport ». La primauté d'un versant sur l'autre ou leur égale considération nous permettront de saisir l'identité des structures ainsi que leur approche. Pour elles, le social est-il un outil au service du sport ou le sport est-il un outil au service du social ? Une analyse plus fine de l'espace des idées, club par club, devrait nous permettre de saisir la place respective du sport et du social.

Les objectifs du « socio-sport »

L'un des trois objectifs attribués au « socio-sport » semble faire consensus : « faire accéder au sport un public qui en est éloigné » (56%). Les deux autres objectifs sont la proposition d'une offre sportive de proximité (18%) et l'utilisation du sport comme un outil social (15%).

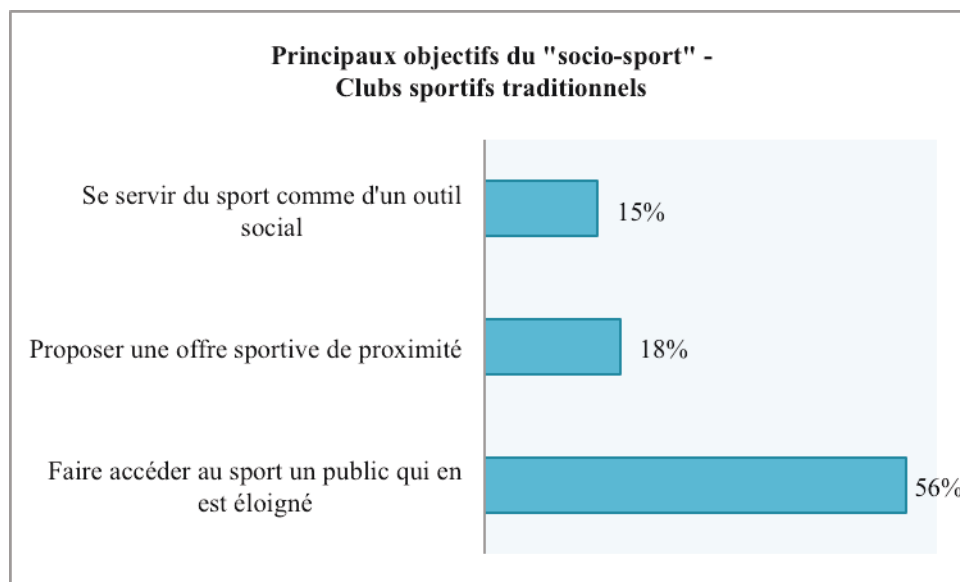


Figure 5 - Les trois principaux objectifs du « socio-sport » selon les clubs sportifs traditionnels

Pour la plupart des clubs sportifs traditionnels, le « socio-sport » doit cibler de nouveaux publics, en particulier ceux qui ne fréquentent pas les clubs. La réalisation de cet objectif exige une démarche nouvelle car il ne s'agit pas de publics qui viennent spontanément dans les clubs. L'analyse des pratiques permettra d'appréhender les démarches mises en œuvre pour les faire venir.

Les motifs de la mise en place de « socio-sport »

Les trois principaux motifs qui ont conduit à l'introduction du « socio-sport » dans les clubs sportifs traditionnels sont : la convergence avec les valeurs et la philosophie de la structure (24%), la réponse à de nouveaux besoins des publics (20%), la volonté d'accroître l'image et la visibilité du club sur le territoire (18%).

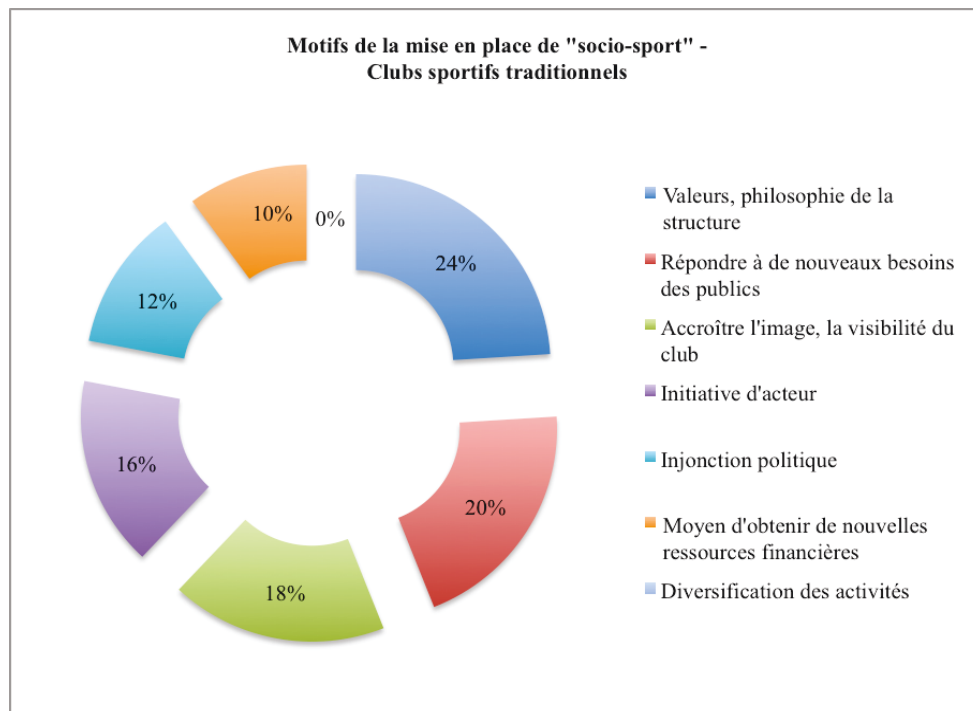


Figure 6 - Les motifs de la mise en place de « socio-sport » au sein des clubs sportifs traditionnels

Ces éléments de réponses nous amènent à émettre des hypothèses sur la genèse du « socio-sport » au sein des clubs sportifs traditionnels :

- les termes « intégration », « sport » et « social » qui caractérisent le « socio-sport » seraient constitutifs des valeurs et de la philosophie des clubs,
- les besoins des publics évoluent et le « socio-sport » constituerait une réponse adaptée,
- le « socio-sport » est perçu comme une opportunité permettant d'accroître la visibilité des clubs sur le territoire.

Les publics selon les tranches d'âge

Afin de disposer de données quantitatives sur les publics des clubs sportifs traditionnels, nous avons distingué leurs réponses dans le questionnaire. Nous avons alors pu obtenir des éléments sur les publics de la structure de manière générale et sur les publics des actions socio-sportives.

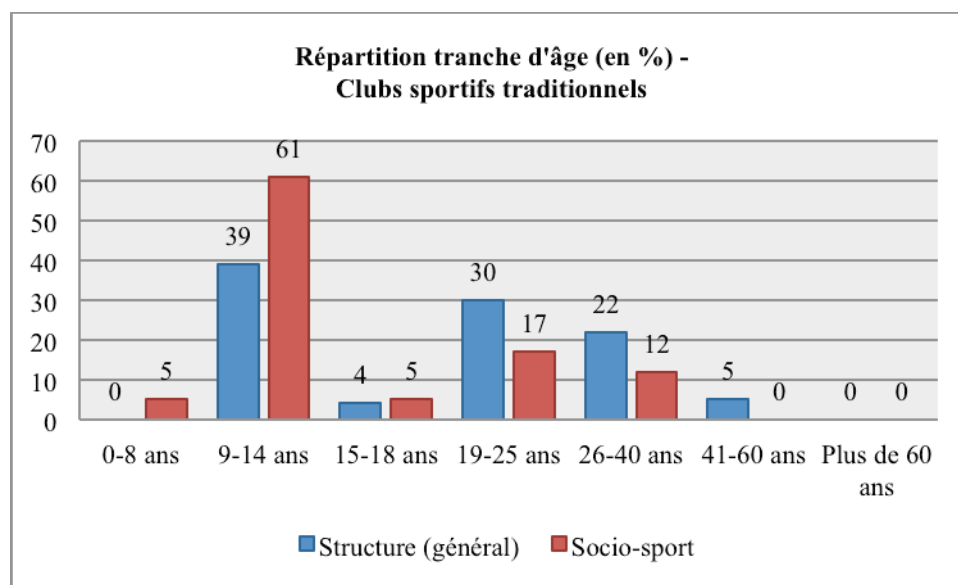


Figure 7 - Répartition des publics des clubs sportifs traditionnels selon les tranches d'âge

Dans ces clubs, la répartition par tranches d'âge est plus « homogène » pour l'ensemble des publics que pour les publics socio-sportifs.

En effet, bien que les 9-14 ans soient majoritaires parmi les publics de la structure avec 39%, les 19-25 ans et les 26-40 ans sont tout de même représentés (respectivement 30% et 22%).

Pour les activités socio-sportives, les 9-14 ans sont prédominants (61%). L'écart se creuse pour les tranches d'âges restantes (17% de 19-25 ans et 12% de 26-40 ans).

Le « socio-sport » dans les clubs sportifs traditionnels semble se concentrer sur la tranche d'âge des 9-14 ans. Le « décrochage »²²⁴ des jeunes à partir de 15 ans se confirme autant pour la structure globale que pour les actions socio-sportives.

²²⁴ De nombreuses études ont été réalisées sur la pratique sportive des adolescents. Les chiffres les plus récents (2017) recensés par le Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports pointent « une érosion du taux de licences entre 12 et 20 ans ». Alors qu'à 11 ans, le taux de licences approche les 70%, il ne cesse de chuter et se stabilise aux alentours de 20% à partir de 20 ans. Consulté sur le site http://www.sports.gouv.fr/IMG/pdf/chiffres_cles_du_sport_2017.pdf, le 03 avril 2018.

Si, comme indiqué dans les motifs de sa mise en place, le « socio-sport » doit permettre de répondre à de nouveaux besoins des publics, ne doit-il bénéficier qu'aux 9-14 ans ? Comment expliquer cette surreprésentation ?

Les publics selon le genre

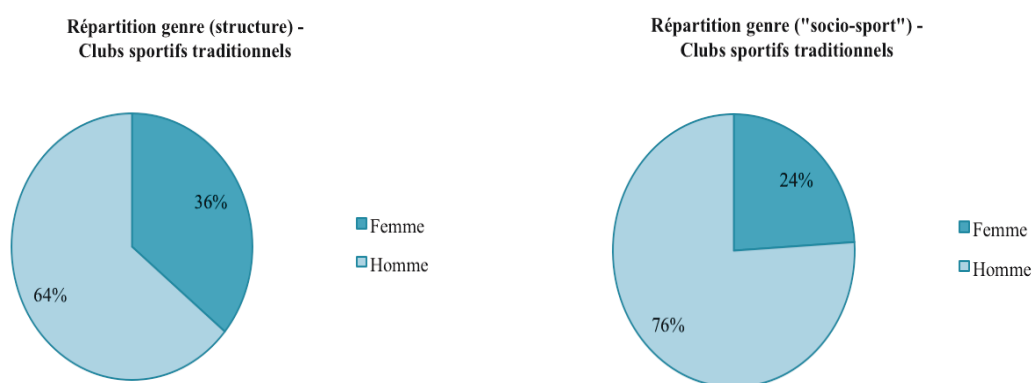


Figure 8 - Répartition des publics des clubs sportifs traditionnels selon le genre

Les chiffres globaux des clubs sportifs traditionnels questionnés coïncident avec les chiffres nationaux. Les femmes représentent 36% des licencié.e.s des clubs sportifs traditionnels rennais ayant répondu au questionnaire contre 37,5%²²⁵ de licenciées au plan national.

Pour les activités socio-sportives mises en place par les clubs sportifs traditionnels, la présence féminine diminue pour atteindre les 24%. L'espace des filles, analysé dans le chapitre n°2 de la partie 3, permettra d'expliquer cette chute.

²²⁵ Les chiffres regroupent les licences des fédérations unisport olympiques, des fédérations non olympiques et des fédérations multisports au 04 juillet 2016, consulté sur le site http://www.sports.gouv.fr/IMG/pdf/chiffres_cles_du_sport_2017.pdf, le 03 avril 2018.

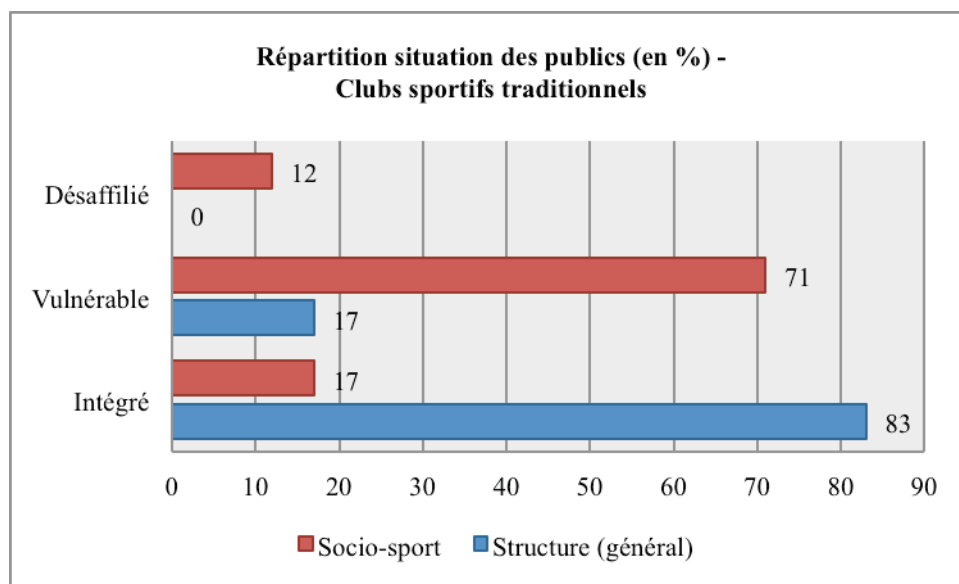


Figure 9 - Répartition des publics des clubs sportifs traditionnels selon l'axe d'intégration

On note une forte différenciation sur cet axe. Globalement, les publics dits « intégrés » sont surreprésentés (83%), alors que pour le « socio-sport », ce sont les publics qualifiés de « vulnérables » qui sont identifiés comme majoritaires (71%). Le « socio-sport » semblerait avoir pour « rôle » initial de s'adresser aux publics en besoin. On doit toutefois remarquer que les publics « intégrés » sont plus nombreux que les « désaffiliés » concernant le « socio-sport » (17% contre 12%). La sous-représentativité des publics « désaffiliés » signifie-t-elle des difficultés à les faire accéder aux clubs sportifs ?

Les chiffres obtenus à partir des questionnaires permettent de saisir des « tendances » en matière de pratique du « socio-sport » et de typologie des publics dans les clubs sportifs traditionnels.

S'agissant des représentations, la dimension intégrative est la caractéristique principale attribuée au « socio-sport ». Elle se retrouve dans l'objectif le plus fréquemment cité : de favoriser l'accès au sport à des publics qui en sont éloignés.

Les chiffres mettent en lumière la présence plus dominante de 9-14 ans, de genre masculin et en situation dite de « vulnérabilité » au sein des activités socio-sportives.

1.1.2 Les clubs sportifs traditionnels sur l'espace des idées : analyse des récits

On peut mettre en évidence des différences en superposant les caractéristiques générales dégagées par le questionnaire et l'espace des idées des clubs sportifs traditionnels.

En effet, l'espace des idées laisse entrevoir un éclatement à la fois en termes d'approches mais également de publics accrochés. Il est à noter ici que les clubs sportifs traditionnels de football 5, 8, 12 et 13²²⁶ feront l'objet du chapitre n°1 de la partie 3 et ne sont donc pas pris en compte.

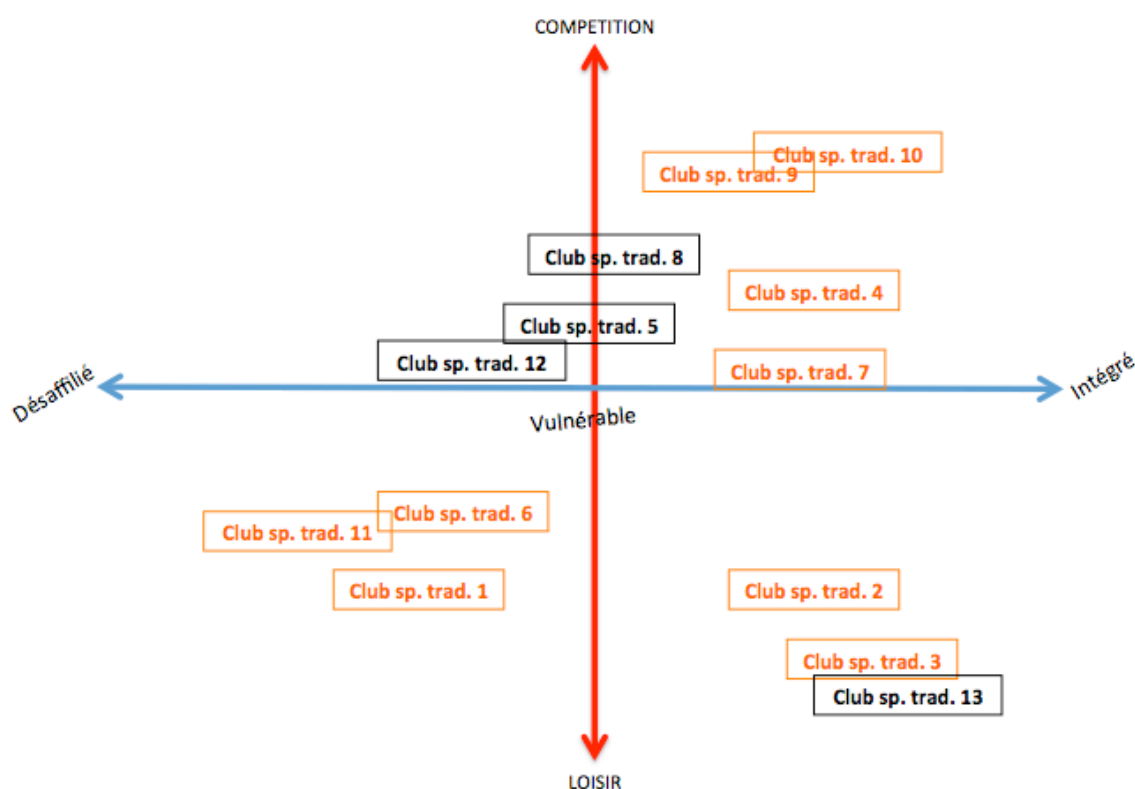


Figure 10 - L'espace des idées des clubs sportifs traditionnels

Nous avons repéré, parmi les positionnements des clubs sportifs traditionnels, quatre « regroupements » qui correspondent à des approches différentes :

²²⁶ C'est la raison pour laquelle ils apparaissent d'une couleur différente sur le schéma de l'espace des idées des clubs sportifs traditionnels.

1) Une approche de proximité : clubs sportifs traditionnels 1, 6 et 11

a. Définition et approche

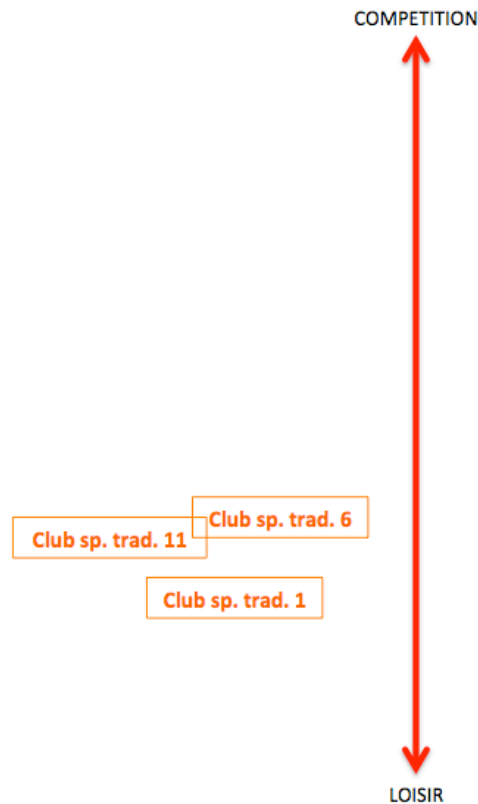


Figure 11 - L'approche des clubs sportifs traditionnels 1, 6 et 11

Les trois clubs se sont situés de manière « homogène » sur l'espace des idées. Cependant, ils n'ont pas tous la même définition du « socio-sport ». Les clubs 1 et 11 utilisent le sport principalement comme un support pour viser des objectifs autres que sportifs.

« Alors, moi ma vision du « socio-sport », c'est que ... euh ... clairement on peut s'appuyer sur n'importe quel sport, étant donné que le but n'est pas ... euh ... par exemple, l'excellence sportive, on peut arriver à la même chose. Après, il y a tout un fonctionnement et des règles à mettre en place sur les projets etc. mais ... euh ... ouais le sport pour moi c'est viser une intégration sociale. C'est pareil, on peut mettre plein de choses derrière mais ... euh ... intégration sociale ou ouverture sociale, créer des liens sociaux etc., connaître d'autres choses par le sport » (A5, Animatrice sportive, Club sportif traditionnel 1).

« (Discipline citée) c'est toujours, c'est un appui mais tu peux t'en servir pour bien des choses. Moi je parle d'éducation populaire tu vois, je simplifie [...] Nous c'est du social tu vois. Le but premier c'est d'occuper les gens, de leur faire connaître la vie, de les ouvrir à autre chose » (D16, Président, Club sportif traditionnel 11).

La dimension sociale est plus prégnante dans les discours et le projet mis en place par le club 11 qui se revendique d'abord comme une structure de proximité. Un document de présentation du club en témoigne : « Depuis sa création, le (club cité) a toujours voulu se positionner en structure de proximité et participer activement à la vie du quartier [...] Le club veut se poser comme un solide chaînon parmi le maillage social du quartier, l'ambiance chaleureuse, voire familiale, propice aux confidences, qui y règne en font un cocon protecteur où l'on peut « baisser la garde » et qui, combiné à une forte implication dans la vie de (quartier cité), en font un pôle attractif pour les jeunes mais aussi pour les divers acteurs du quartier, bénévoles comme professionnels ». Le club participe à la vie sociale du quartier en étant implanté dans le réseau des partenaires sociaux du territoire. De plus, les valeurs revendiquées de convivialité, de respect et de partage en font un lieu « repère » pour les publics et les professionnel.le.s du quartier.

Le club 1 est un club historique à vocation compétitive. Son axe principal est de « former les gamins pour être dans les équipes élites ou dans les équipes professionnelles en garçons » (A4, Animateur sportif, Club sportif traditionnel 1). Depuis quelques années, le club a développé un axe appelé citoyen à travers la création de créneaux socio-sportifs visant à « utiliser le sport comme vecteur d'intégration pour des jeunes habitant dans une zone urbaine sensible »²²⁷. Bien qu'étant impliqué dans un projet socio-sportif, l'axe principal reste la compétition « L'axe majoritaire c'est quand même de former pour la compétition. Faire de la citoyenneté c'est pas le but d'une association comme (structure citée) vu qu'on a fait en dix ans, soixante-dix finales de coupe de France ... euh ... on est renommé au niveau national » (A4, Animateur sportif, Club sportif traditionnel 1). L'appui de ce volet compétitif est considéré comme un facteur de réussite pour le projet socio-sportif : « Une des clés du succès de ce projet socio sportif réside dans le fait que c'est bien un club sportif, ici (structure citée), qui est le principal support. Celui-ci apporte des moyens humains, financiers, matériels, une réelle expertise au niveau du sport proposé et une véritable passerelle pour les filles qui

²²⁷ Extrait de la présentation du projet principal mené par le club sportif traditionnel 1.

désirent aller plus loin dans la pratique. C'est aussi un gage de qualité qui est un mot clé du projet »²²⁸.

Le club 6, lui, ne distingue pas le sport du « socio-sport ». Il estime que le « socio-sport » est partie intégrante du sport : « Alors dans mon travail avant, pendant des années, on nous a parlé du socio-sportif, si vous pouviez me le définir maintenant, moi je suis preneur, moi j'en ai entendu dans tous les sens pendant une dizaine d'années et je pense qu'on en fait tous depuis qu'on est né [...] on fait du « socio-sport », on fait du social, on fait du sport, je sais pas, j'ai du mal à le définir honnêtement [...] Mais effectivement pour moi c'est plutôt le sport comme moyen d'éducation, voilà ... On parle beaucoup de partage, de respect, de cohésion, etc., les valeurs du sport, logiquement on les retrouve là dedans et pas que dans le sport mais dans la vie » (C12, Responsable, Club sportif traditionnel 6). Nous retrouvons ici la conception d'un sport « éducatif par nature »²²⁹. Le sport serait vertueux par nature et posséderait un certain nombre de valeurs, transférables dans la vie quotidienne. L'idée d'un sport porteur intrinsèque de valeurs est d'ailleurs au cœur de la philosophie de son secteur haut niveau qui prône à la fois la convivialité, l'ambition et la fidélité. Il a été créé pour permettre « aux meilleurs joueurs du bassin rennais de pouvoir pratiquer le (discipline citée) à un très bon niveau » (C12, Responsable, Club sportif traditionnel 6).

Depuis la saison 2014-2015, le club est investi dans un projet social reposant sur le développement de sa discipline dans plusieurs QPV rennais.

Bien que pour le responsable du projet, le sport et le « socio-sport » se confondent ; le club distingue les objectifs sociaux des objectifs sportifs. Les objectifs sociaux visent à « développer l'accès au sport et (discipline citée) en particulier pour renforcer la cohésion sociale dans ce quartier populaire [...] utiliser (discipline citée) pour permettre au jeune de trouver ou retrouver un équilibre dans sa vie scolaire, sociale, sportive et culturelle [...] développer l'épanouissement personnel du jeune pour le faire grandir et le préparer à son avenir ». Les objectifs sportifs s'attachent à « démocratiser la pratique (discipline citée) sur le territoire rennais pour élever le niveau général et former des talents [...] développer l'apprentissage (discipline citée) dans les plus importants territoires de la ville de Rennes, tout en soutenant les clubs (discipline citée) locaux : (clubs cités) avec l'appui des différentes

²²⁸ Extrait de la présentation du projet principal mené par le club sportif traditionnel 1.

²²⁹ Chobeaux, F., Segrestan, P. (2003). Le sport : un moyen d'intervention sociale sous conditions. *Empan*, n°51, 48-50.

instances fédérales [...] s'appuyer sur des sportifs locaux pour pratiquer (discipline citée) à haut niveau à Rennes »²³⁰.

La relation entre versant sportif et versant social varie selon les clubs. Le social constitue le point central du club 11. Il est d'ailleurs perçu comme un acteur social par les structures du quartier, en particulier celle qui a une mission de prévention spécialisée.

Les clubs 1 et 6 disposent, avant tout, d'un secteur compétitif de haut niveau avec des objectifs affichés d'excellence sportive. Mais tout deux, sont à l'origine, depuis quelques années de projets socio-sportifs dans les QPV rennais.

L'ensemble de ces clubs développe une approche dite de proximité liée à une volonté de faciliter l'accès à la pratique sportive des publics issus des QPV.

Les clubs 1 et 6 proposent des créneaux de découverte sportive en gymnase mais aussi au sein d'écoles primaires et/ou collèges dans différents QPV avec de multiples animations sportives en « bas de tours » pour le second club.

Le club 11 dispose d'un ancrage historique sur un quartier politique de la ville et coopère avec les acteurs.trices du territoire afin de faciliter l'accès des publics au sport. Il accompagne également des jeunes dans leurs parcours scolaire et/ou professionnel en lien avec les équipes de prévention.

La recherche d'une ouverture sociale est partagée. Les clubs organisent des sorties, des séjours ou des stages hors du quartier, notamment pour les clubs sportifs 1 et 11 (sorties sportives et/ou culturelles en milieu rural, stages à dominante sportive avec découverte du milieu marin, etc.).

²³⁰ Extrait de la présentation du projet principal mené par le club sportif traditionnel 6.

b. Publics



Figure 12 - Le public des clubs sportifs traditionnels 1, 6 et 11

Concernant les publics des clubs 1 et 11, les réponses font ressortir une convergence : la surreprésentation de jeunes d'origine étrangère :

« Ouais c'est des familles issues de l'immigration pour les $\frac{3}{4}$. Après, t'en a certaines ... les, les filles parlent très bien français parce qu'elles sont à l'école, elles apprennent. Par contre, les parents c'est très compliqué de communiquer avec certains parce qu'ils parlent pas du tout français donc on est obligé de parler avec la gamine qui traduit à sa mère, etc. » (A4, Animateur sportif, Club sportif traditionnel 1).

« Ouais 19 nationalités cette année, on a augmenté parce que t'as les afghans qui viennent d'arriver ... un syrien, un gréco-français et un ... comment qu'il est lui ... espagnol, espagnol-français ou français-espagnol enfin double nationalité. Ça, on n'avait pas (rires). Mais 80% c'est le quartier hein, 80% oui » (D16, Président, Club sportif traditionnel 11).

Les deux clubs soulignent également des situations familiales et économiques compliquées :

« Là elles sont laissées à l'abandon les gamines, enfin à l'abandon, elles sont lâchées en plein milieu du quartier quoi, les parents sont pas trop là, elles galèrent enfin ... les fins de mois sont difficiles tu vois » (A4, Animateur sportif, Club sportif traditionnel 1).

« Pour la plupart c'est pas facile chez eux et puis tu sais quand tu viens (discipline citée) c'est pas pour rien non plus, t'as des choses à prouver [...] et puis de plus en plus on a des cartes

Sortir, ah ouais ça a augmenté au moins de 15% par rapport à l'année dernière, c'est un signe pas bon ça » (D16, Président, Club sportif traditionnel 11).

Toutefois, le club 11 situe ses publics comme étant proches de la « zone de désaffiliation » pour la grande majorité de jeunes issus du quartier. Ceux-ci sont identifiés par les équipes de prévention avec, pour certains, un accompagnement au niveau familial, scolaire et/ou professionnel.

Le club 6 mène des actions dans différents QPV rennais mais les caractéristiques sociales, économiques, familiales des publics ne sont pas bien identifiées. Le club organise, actuellement, de nombreuses animations de proximité de manière événementielle. Du fait de leur caractère ponctuel, elles ne permettent pas de connaître les situations des jeunes qui sont emmenés via les structures de quartier : *« Mais effectivement, majoritairement, les gamins que l'on touche, c'est des gamins qui sont ... qui sont dans les structures, effectivement [...] on a des liens mais ceux qui les connaissent vraiment ce sont leurs animateurs de quartier »* (C12, Responsable, Club sportif traditionnel 6). Le club dispose de données évaluant la fréquentation annuelle ainsi qu'une répartition par tranches d'âge et par genre mais les discours n'apportent pas de précisions sur les situations des jeunes.

2) Une approche de haut niveau amateur développant une entrée QPV : clubs sportifs traditionnels 9 et 10

a. *Définition et approche*

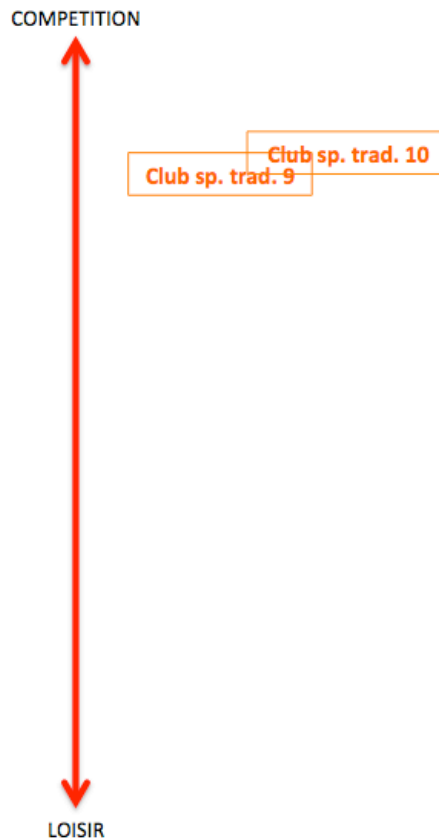


Figure 13 - L'approche des clubs sportifs traditionnels 9 et 10

Les deux clubs se sont situés sur une approche orientée vers la « compétition », l'objectif privilégié étant le haut niveau amateur.

« Après, si on va vraiment dans le sportif c'est, c'est d'amener les potentiels dans les meilleurs, dans les meilleures équipes [...] enfin voilà l'objectif en tout cas pour nous, que ce soit par rapport à notre équipe fanion, c'est d'amener les jeunes vers ce niveau-là » (D14, Présidente, Club sportif traditionnel 9).

« Après sur les seniors, l'objectif, bah c'est de se maintenir au plus haut niveau et puis de vraiment redonner une dynamique et une visibilité du haut niveau [...] On a un gros objectif de formation aussi quoi » (D15, Présidente, Club sportif traditionnel 10).

Toutefois, bien qu'ayant une approche commune de la compétition, les deux clubs n'ont pas la même vision du « socio-sport ». L'un estime que le « socio-sport » réside dans le volet social inclus dans le travail des éducateurs sportifs : *« tu vois qu'on est au-delà du travail d'éducateurs sportifs, on est sur un accompagnement des fois social mais qui fait partie du travail pour moi aussi à part entière hein [...] Et du coup aller dans ce volet social en fait pour moi tu vois on le fait déjà ici donc voilà, c'est ce côté qui est assez paradoxal »* (D14, Présidente, Club sportif traditionnel 9). L'autre considère qu'il ne fait pas de « socio-sport » car ne disposant pas d'une structuration, jugée pourtant nécessaire, et n'ayant pas de démarche spécifique en direction des publics concernés :

« Est-ce qu'au sein du club vous considérez faire du « socio-sport » ? »

Non, non, ah non, non, je pense pas. Pour moi, on n'est pas encore assez bien structuré pour dire ... qu'on fait du « socio-sport » [...] je dirai que le « socio-sport » c'est différent dans le sens où ... euh ... quand on dit qu'on fait du social souvent on va ... on va dans ... ça veut dire qu'on fait des interventions pour toucher un public non-averti quoi [...] le social, c'est quand même en général toucher des gens qui n'ont pas eu accès ou qui ont pas osé ou qui sont pas ... à qui on permet pas de faire ça en fait, c'est d'aller les chercher parce que là, ils seraient pas venus tu vois » (D15, Présidente, Club sportif traditionnel 10).

Une différence apparaît concernant la spécificité ou non du « socio-sport ». Pour le club 9, tout club fait du « socio-sport » dès lors qu'un travail d'accompagnement social est engagé, alors que pour le club 10, le « socio-sport » suppose une démarche spécifique. Son objectif principal étant de faire accéder au sport un public qui en est éloigné, il nécessite d'aller « chercher » ces publics et donc de sortir du cadre habituel du club.

Cette divergence peut s'expliquer par la présence du second club dans les réunions et instances territoriales qui l'amène à échanger, côtoyer des clubs identifiés comme acteurs du « socio-sport » : *« Ah bah j'ai vu du coup dans les réunions un peu, parce que ... comme je suis ... j'ai réussi ... je vais plus aux réunions de la Ville, je rencontre plus de gens, maintenant que je suis présidente, je suis plus actrice là-dedans donc je vois d'autres clubs qui font des choses dans le « socio-sport ». Par exemple, je ... je sais ce qu'ils font le (structure citée) dans le quartier de (quartier cité) mais ça demande du boulot, c'est un contrat, c'est plusieurs services civiques et tout, on n'en n'est pas du tout là »* (D15, Présidente, Club sportif traditionnel 10).

Les deux clubs s'inscrivent dans un projet similaire, celui de mettre en place, pour le club 9, de futures animations dans les QPV rennais, et pour le club 10, qui mène déjà des actions ponctuelles, les démultiplier pour construire un projet socio-sportif réel et durable.

Ces clubs sont structurés autour du haut niveau mais souhaitent s'investir dans une approche de proximité auprès des QPV rennais. Ils n'ont cependant pas la même vision du « socio-sport » qui représente l'une des composantes du travail mené en club pour l'un et des actions en direction de publics éloignés pour l'autre.

b. Publics

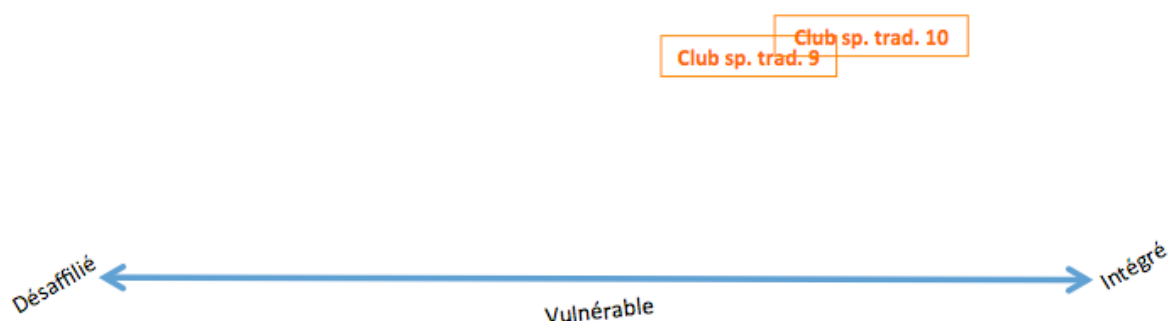


Figure 14 - Les publics des clubs sportifs traditionnels 9 et 10

Concernant les publics, on constate une légère différence : un public plus proche de la situation de « vulnérabilité » pour le club 9 et plus « intégré » pour le club 10.

En effet, le discours du club 9 fait état de la diversité des situations sociales des publics accueillis. Certains parents ont une situation professionnelle, d'autres non. Ce brassage est souligné comme étant l'une des richesses du club :

« On a vraiment de tout, on a vraiment tout public, c'est ça qui est hyper intéressant, on a des, bon après voilà c'est, c'est, tu l'interprètes comme tu veux mais on a des, des parents de catégories socio-professionnelles qui sont vraiment diverses et variées qui, ça part du médecin dentaire à chirurgien, puisqu'on est dans un quartier qui est aisé mine de rien, pas qui vieillit mais qui voilà ... euh ... et ça va voilà à des parents qui sont sans emploi. Non,

non, il y a vraiment de tous les profils et c'est, c'est ça que je trouve hyper enrichissant aussi justement dans le club » (D14, Présidente, Club sportif traditionnel 9).

Le club 10, quant à lui, recense principalement des situations d'intégration :

« La plupart des gens c'est ... y'a peu de personnes en difficultés, y'en a quelques-unes on va dire socialement parlant, mais y'en n'a pas énormément quoi ... du coup c'est quand même plus intégré ouais » (D15, Présidente, Club sportif traditionnel 10).

3) Une approche de loisir : clubs sportifs traditionnels 2 et 3

a. *Définition et approche*

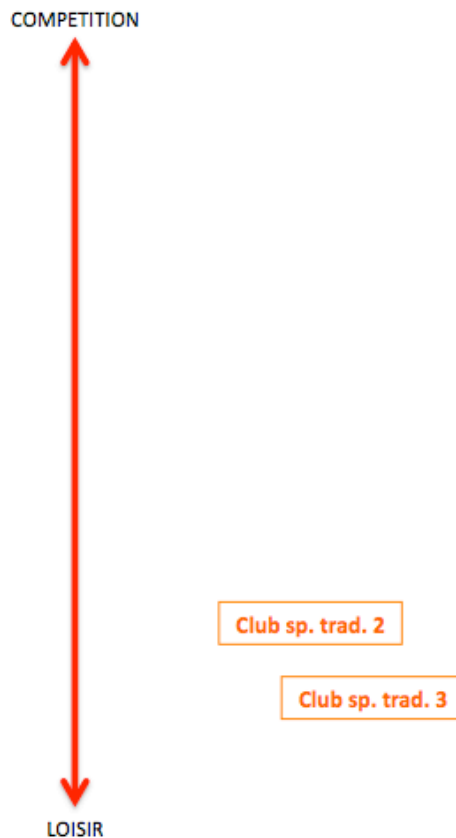


Figure 15 - L'approche des clubs sportifs traditionnels 2 et 3

Au sein de ces clubs, la dimension « loisir » est prioritaire et est affirmée comme objectif :

« L'idée, c'est de pouvoir offrir à tout le monde la possibilité de pouvoir faire un peu de sport, pas de la compétition mais de pouvoir faire une activité sportive qui leur plaît [...] On est avant tout basé sur le loisir tu vois » (A10, Éducateur sportif, Club sportif traditionnel 2).

« Nous nos objectifs vraiment à l'année c'est pas la performance, c'est pas ... on n'a pas d'objectifs de compétition et de haut niveau ... euh ... d'ambition en fait sportive. C'est vraiment créer du lien tout au long de l'année, on est vraiment dans le loisir, dans la découverte, dans la création de liens » (A12, Éducatrice sportive, Club sportif traditionnel 3).

Une attention particulière est accordée à l'intégration des publics au club, à leur bien-être. Ces derniers sont considérés comme des critères du « socio-sport » :

« Pour moi, le but du « socio-sport » tu vois c'est ... euh ... c'est de pouvoir attirer tout le monde sur une activité sportive, de pouvoir attirer ... ouais n'importe qui sur une activité sportive, que chacun prenne sa place et de faire voir les bienfaits du sport en fait » (A10, Éducateur sportif, Club sportif traditionnel 2).

« Le « socio-sport », pour moi, c'est déjà que les adhérents prennent une place sociale, entre guillemets, dans l'association, dans la vie de leur association, dans la vie au quotidien » (A12, Éducatrice sportive, Club sportif traditionnel 3).

Cependant, ces deux clubs ont des approches différentes du « socio-sport ». Le club 2 valorise une démarche « d'aller vers » le public à travers la participation à des événements en « bas de tours » et la mise en place de créneaux informels pour des publics éloignés des structures avec une pédagogie originale :

« On est vraiment tous ensemble et ... on fait cette activité sportive là mais s'il y a un problème on l'arrête, on parle, on discute, on peut parler d'autre chose, on peut zapper, on peut tu vois ... on peut l'arrêter plus tôt, plus tard, on peut arrêter toute une séance pour parler parce qu'il y a, à un moment donné, où ça le fait pas et y'a besoin de parler et on fait autre chose [...] C'est un truc qu'on peut pas faire au sein du club sur des pratiques formelles où, en compé et même en loisir, t'as quand même un cadre de séance à respecter » (A10, Éducateur sportif, Club sportif traditionnel 2).

L'éducateur qui anime des séances à la fois formelles et informelles, pointe ici la spécificité de l'approche socio-sportive. Dans celle-ci, le cadre de la séance est plus souple. On peut

l'interrompre, de manière plus ou moins longue, pour échanger. Cette situation n'est pas possible en séance formelle qui est structurée avec un contenu sportif à faire valoir. Des différences pédagogiques sont donc soulignées. Les séances sportives formelles proposent un cadre de séance, un contenu sportif qui doivent être respectés. S'agissant des séances socio-sportives informelles, le cadre s'adapte aux publics et le fonctionnement de la séance évolue en fonction des comportements et envies.

Le club effectue un travail de suivi et d'accompagnement en fonction des difficultés rencontrées en se mettant en relation avec les structures de quartier et les équipes de prévention. L'éducateur sportif est d'ailleurs identifié comme une personne ressource par les acteurs sociaux du quartier : *« Par rapport à (discipline citée) tu vois, clairement moi j'ai plus de voix que les animateurs sociaux du quartier, ça c'est indéniable, même plusieurs fois ils sont venus me voir en me disant « Ouais, on a des problèmes avec tel jeune », tu vois [...] Mais c'est aussi le boulot avec tous les acteurs sociaux du quartier, toutes les autres associations et tout qui fait que quand y'avait un dérapage, ça me revenait vite aux oreilles en fait, tu vois »* (A10, Éducateur sportif, Club sportif traditionnel 2).

Le club 3, moins axé sur la proximité, privilégie l'organisation de temps de rencontres et d'échanges entre ses adhérent.e.s dans le cadre de tournois mélangeant les quartiers, les niveaux de pratique, etc. Il existe toutefois au sein du club une connaissance et un intérêt pour des démarches différentes : *« Je sais que d'autres sports vont plus loin dans cette démarche socio-sportive, ils vont aussi vers de l'insertion sociale sur des personnes en difficultés sociales, voilà qui n'ont pas de boulot, qui ont des difficultés personnelles, etc. pour essayer de les insérer par le sport. Nous, on n'est pas trop dans cette optique là, on est vraiment sur favoriser les rencontres entre pratiquants »* (A12, Éducatrice sportive, Club sportif traditionnel 3).

La prédominance du loisir ainsi qu'une définition commune du « socio-sport » n'amènent pourtant pas ces clubs à développer une approche identique. L'action du premier est « hors les murs », celle du second se développe au sein du club.

b. Publics



Figure 16 - Les publics des clubs sportifs traditionnels 2 et 3

Ces clubs présentent un fort pourcentage de licenciés loisirs²³¹ avec des chiffres atteignant les 85% pour l'un et 90% pour l'autre. Pour le club 2, les profils des publics diffèrent en fonction de l'approche de la discipline sportive.

« C'est marrant parce que tu vois, moi je ... en gros ... où je vais te parler des gens qui font de la compét machin etc. et tout ça, ils sont plutôt ... donc là, on va plutôt avoir un axe compétition et puis plutôt désaffilié quoi tu vois. Seulement si je mets sur le parcours global de tous les gens que j'ai eu, la majorité c'est des loisirs qui sont ... pour eux ça se passe très bien, ils sont à l'école machin et tout, à la maison tu vois, ils ont pas de problème » (A10, Éducateur sportif, Club sportif traditionnel 2).

Pour l'éducateur sportif du club 2, le sport qu'il encadre joue un rôle important, pour les jeunes des quartiers, d'affirmation de soi-même mais aussi vis-à-vis des autres : *« C'est dans ces quartiers-là où il y a le plus de ... bah de gens qui se sentent rejetés et qui ... c'est ces personnes-là qui ont le plus besoin à elles de se prouver quelque chose ou de prouver aux autres que, finalement, c'est pas que des voyous ou ... Et donc bah en fait, c'est un trop plein de colère qui fait qu'ils viennent là et ceux qui réussissent le mieux dans (discipline citée) c'est un public on va dire des quartiers » (A10, Éducateur sportif, Club sportif traditionnel 2).*

²³¹ Les licenciés loisirs possèdent une licence qui leur permet de s'entraîner sans participer aux compétitions officielles de la fédération sportive, contrairement aux licenciés en compétition.

Pour le club 3, il n'y a pas de différence dans l'approche de l'activité en fonction des publics. Ils sont en très grande majorité en situation dite d'intégration :

« Le gros, on va dire que 90%, moi les personnes sont intégrées, elles ont un métier, pas de difficultés sociales ou économiques particulières. Comme je te disais, le dispositif Sortir, on en a très peu [...] C'est vraiment des exceptions sur les personnes un peu ... à côté » (A12, Éducatrice sportive, Club sportif traditionnel 3).

4) Une approche « mixte » : clubs sportifs traditionnels 4 et 7

a. Définition et approche



Figure 17 - L'approche des clubs sportifs traditionnels 4 et 7

L'approche de ces clubs sportifs se partage entre la compétition et le loisir avec une légère prévalence pour le secteur compétitif au sein du second club :

« Le but c'était toujours d'avoir une équipe, une équipe à niveau national mais la finalité c'est pas ça, c'est pas le, c'est pas le haut niveau qu'on cherche [...] on est plus sur le loisir, que chacun s'y retrouve et puis permettre aux compétiteurs qui le veulent d'avoir un bon niveau de pratique » (A14, Éducateur sportif, Club sportif traditionnel 4).

« C'est vrai que pour l'instant on est un peu plus compétition mais le secteur loisir prend de plus en plus d'importance et dans quelque temps, ça m'étonnerait pas qu'on soit à l'équilibre hein » (D9, Président, Club sportif traditionnel 7).

Les deux clubs définissent le « socio-sport » par sa dimension occupationnelle et mettent en avant ses apports, dans le domaine de l'ouverture et du lien social ou de l'insertion sociale :

« « Socio-sport » on en fait plus ou moins ... ouais la, la finalité c'est de trouver oui, d'occuper les gamins au lieu de rester dans la rue à faire des conneries, de les amener dans le gymnase, ça je suis complètement pour, complètement pour. Aller leur faire découvrir, les sortir de Rennes et rencontrer d'autres, d'autres personnes c'est ça. Pour moi, c'est ça le « socio-sport » » (A14, Éducateur sportif, Club sportif traditionnel 4).

« C'est à dire ... enfin pour moi c'est d'essayer qu'on occupe les jeunes pour qu'ils arrivent à trouver un intérêt ... euh ... à pratiquer quelque chose parce qu'aujourd'hui ils font moins de sport, ils ont moins le goût de l'effort [...] et puis qu'après bah ils, ils s'insèrent socialement » (D9, Président, Club sportif traditionnel 7).

Pour ces clubs, le premier « rôle » du « socio-sport » est d'occuper les jeunes, mais, leurs objectifs diffèrent. Le club 4 s'inscrit dans l'objectif initial du « socio-sport », qui était d'éviter l'oisiveté des jeunes afin de prévenir les risques d'incivilités²³². Au-delà de l'occupationnel, le « socio-sport » permettrait d'apporter aux publics une ouverture sociale par la création de liens sociaux en dehors du quartier.

Pour le club 7, le « socio-sport » a un objectif de santé. Il vise à amener les jeunes à avoir une activité sportive, puis, dans un second temps, à s'insérer socialement.

Le club 4 a développé des animations qualifiées de « socio-sportives » dans un quartier politique de la ville durant trois ans. L'objectif principal était de faire découvrir l'activité sportive du club dans un territoire où elle n'était pas implantée : *« L'objectif c'était que*

²³² Voir le chapitre n°3 « Genèse du « socio-sport » » de la partie 1.

(discipline citée) se déplace quoi, voilà simplement, faire découvrir l'activité, promouvoir et puis faciliter l'accès au sport de ces publics là » (A14, Éducateur sportif, Club sportif traditionnel 4). Des créneaux d'animation hebdomadaires, ponctués de rencontres mélangeant des « publics socio-sportifs » et des publics du club, ont été organisés : « On a fait des actions ... euh ... on a emmené des gamines sur le (événement cité), on les a emmené à Nantes, on les a intégré en ... elles venaient rencontrer les autres filles du club » (A14, Éducateur sportif, Club sportif traditionnel 4).

Le club 7 s'est récemment investi dans un projet « sport-santé » dans un QPV rennais autour d'activités de remise en forme pour des publics ne pratiquant aucun sport : « On travaille beaucoup avec ... le quartier de (quartier cité) hein aujourd'hui avec le comité de quartier tout ça et notamment au niveau du sport santé hein ouais et aussi avec la Ville de Rennes pour des personnes qui ne sont pas dans une pratique club » (D9, Président, Club sportif traditionnel 7). Il envisage également de mener des animations de découverte sportive en lien avec des structures du quartier et des éducateurs.trices de rue : « On va faire des animations dans les salles de sport avec ... comment ça s'appelle ... des éducateurs de rue qui rassemblent ces jeunes là et on leur fait faire un peu d'activités » (D9, Président, Club sportif traditionnel 7).

b. Publics

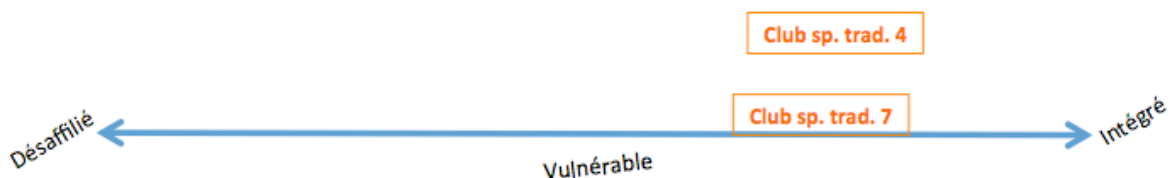


Figure 18 - Les publics des clubs sportifs traditionnels 4 et 7

Les publics des deux clubs sont proches de la « zone d'intégration » par leurs situations sociales, économiques qualifiées de « moyennes » voire « aisées » :

« Ouais, ouais, ça reste quand même ... comment on appelle ça, une catégorie sociale moyenne quoi, moyenne plus [...] des publics avec des situations économiques assez

moyennes, aisées quoi donc tout ce qui est là dessus, on est plus là dedans, ouais » (A14, Éducateur sportif, Club sportif traditionnel 4).

« On avait vu qu'on avait des, des ... des parents, effectivement, qui avaient un niveau de ... de ... quand même au dessus de la moyenne, au niveau ... comment ...

Des revenus ?

Ouais des revenus, ouais, c'était souvent ... des, des gens qui avaient des places assez convenables quand même » (D9, Président, Club sportif traditionnel 7).

Les discours recensés dans l'ensemble des clubs sportifs traditionnels font apparaître des différences d'approches et de définitions du « socio-sport ».

Pour certains, le « socio-sport » n'est pas distinct du sport. La seule exigence est l'ouverture à tous et le travail éducatif engagé à partir des « valeurs sportives ». Pour d'autres, le « socio-sport » suppose une démarche spécifique qui se caractérise par l'idée « d'aller vers » des publics éloignés des structures sportives.

Au sein de l'espace des idées, nous avons identifié quatre regroupements en termes d'approches et de publics à partir des définitions du « socio-sport » relativement différentes.

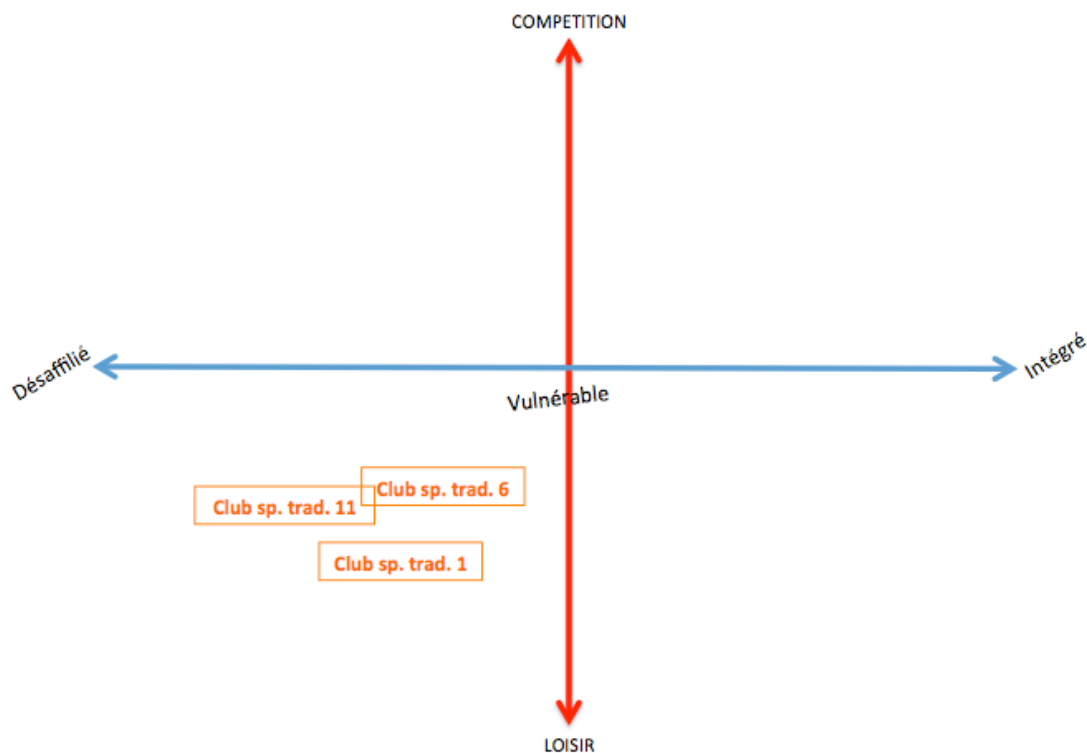


Figure 19 - L'espace des idées des « clubs sportifs de proximité »

Pour les clubs dits de proximité, le but est « l'aller vers » et/ou d'avoir une implantation historique dans le quartier avec un travail partenarial avec des acteurs sociaux, de prévention du territoire. La plupart des publics sont d'origine étrangère et présentent des difficultés familiales et/ou sociales. Deux de ces clubs définissent le « socio-sport » comme un support permettant de développer des compétences, non pas techniques, mais plutôt sociales. L'un des clubs estime que le « socio-sport » et le sport se rejoignent par leurs enjeux éducatifs mais il distingue, d'une part, des objectifs sportifs et, d'autre part, des objectifs sociaux.

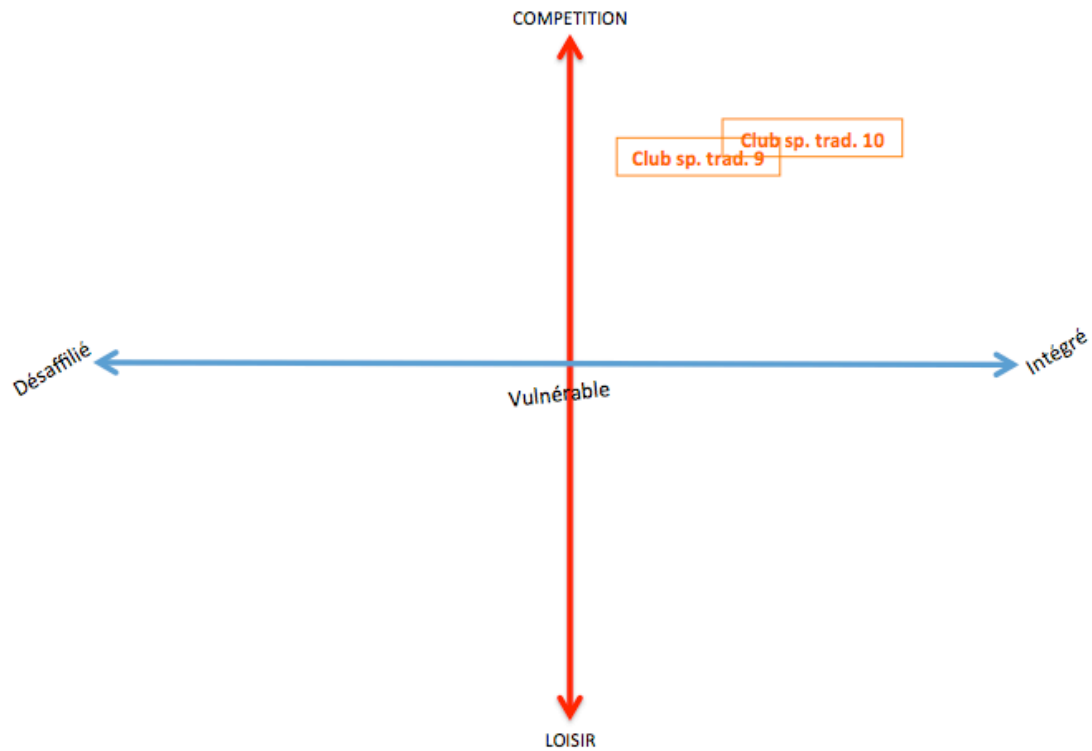


Figure 20 - L'espace des idées des « clubs sportifs de haut niveau amateur développant une entrée QPV »

Les clubs de haut niveau amateur souhaitant se développer dans les QPV valorisent la compétition mais avec une volonté de mettre en place des initiations, des découvertes de leurs disciplines au sein des QPV. Les publics de ces clubs sont soit en situation de « vulnérabilité », soit « intégrée ». Leur définition du « socio-sport » n'est pas la même. Quand l'un considère que le « socio-sport » réside dans le travail social effectué par les éducateurs.trices sportifs.ves, l'autre estime que l'objectif du « socio-sport », toucher des publics éloignés de la pratique sportive, est pour l'instant hors de sa portée.

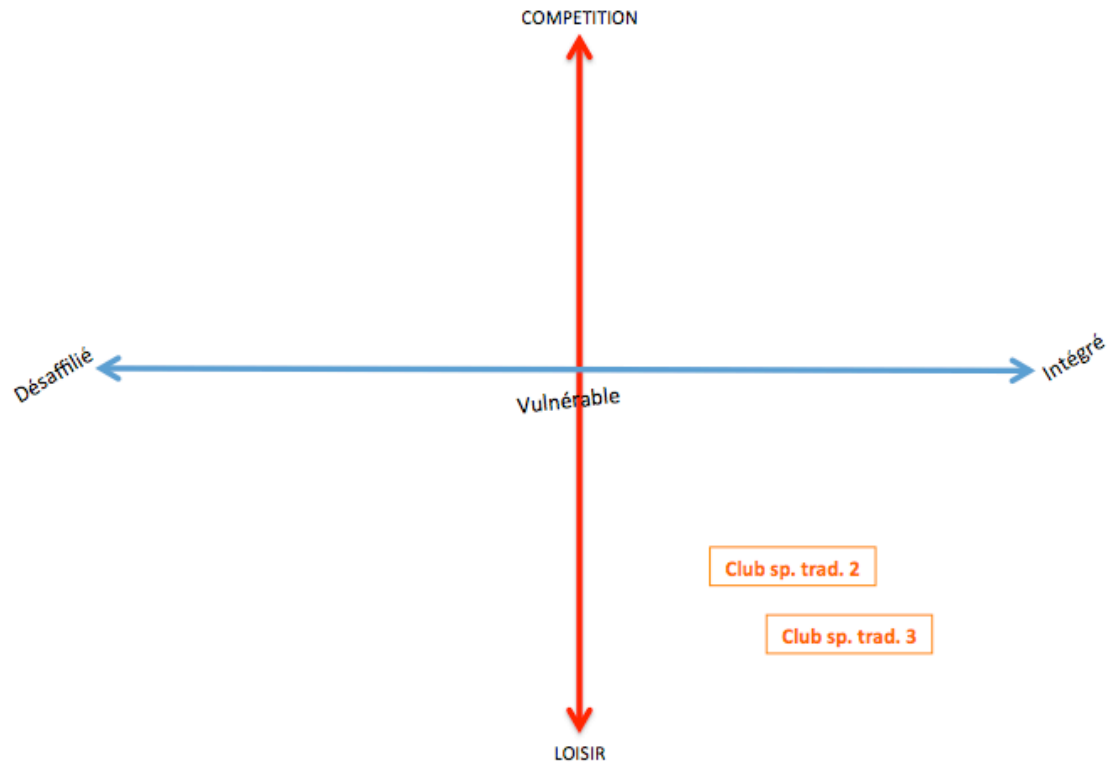


Figure 21 - L'espace des idées des « clubs sportifs à dominante loisir »

Les clubs à dominante loisir développent une approche basée sur le loisir et sont soucieux de la place laissée aux adhérent.e.s au sein de leurs clubs ainsi qu'à leur bien-être. Les deux clubs rencontrés ont toutefois des approches différentes : une approche de proximité pour l'un à travers des animations de « bas de tours », des créneaux dits « informels » ; des rencontres sportives conviviales sur différents territoires pour l'autre. Ces clubs définissent le « socio-sport » par un élargissement de l'accès au sport avec une focale située sur le bien-être des publics et non sur la performance sportive.

Les publics accueillis sont principalement identifiés comme étant en situation d'intégration mais l'un des clubs présente un groupe de compétiteurs proche de la situation de « désaffiliation ».

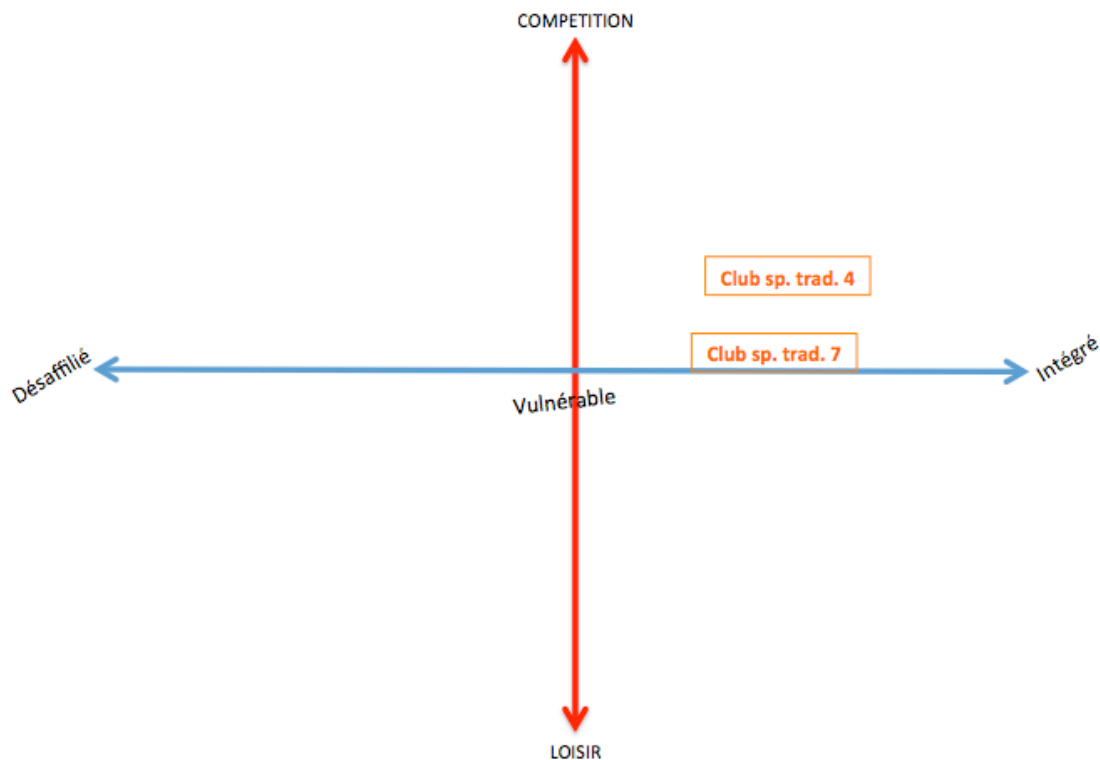


Figure 22 - L'espace des idées des « clubs sportifs mixtes »

Enfin, pour les clubs mixtes, l'approche privilégie légèrement la compétition mais le secteur loisir prend de plus en plus d'importance. L'un des clubs a déjà mis en place des actions socio-sportives dans un territoire rennais ; l'autre club souhaite développer ses actions de découverte sportive et de « sport-santé » au sein de QPV rennais.

Les publics de ces clubs sont considérés comme étant « intégrés ». Ils présentent des situations économiques et sociales moyennes voire aisées et des situations familiales sans difficultés. Le « socio-sport » est pour eux un moyen d'occuper les jeunes afin de leur offrir une ouverture ou une insertion sociale.

La répartition des clubs sportifs traditionnels au sein de l'espace des idées se retrouve-t-elle dans l'espace des pratiques ? La mise en parallèle des discours et des pratiques va-t-elle faire apparaître des décalages ou, au contraire, souligner des convergences ?

1.2 L'espace des pratiques

1.2.1 Des décalages

Le premier décalage que nous avons recensé concerne le club sportif traditionnel 1.

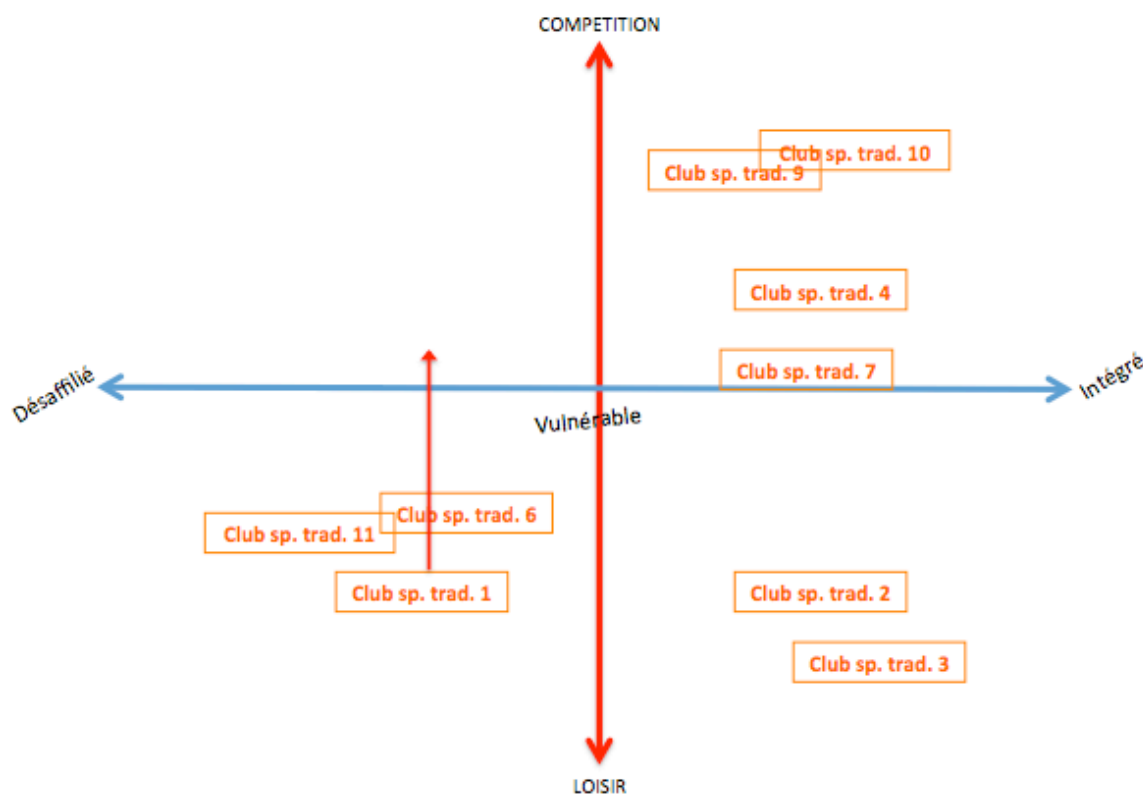


Figure 23 - Décalage du club sportif traditionnel 1

Ce club se compose de différents secteurs dont un, compétitif, avec des équipes engagées au niveau national, un secteur loisir et, depuis quelques années, la mise en place d'un projet socio-sportif dans un QPV rennais. L'objectif de ce projet est de faire découvrir, par une entrée mono-disciplinaire, le sport à des publics issus des QPV : « On avait déjà évoqué le fait qu'il faudrait ... euh ... se tourner vers ces quartiers puisqu'on n'avait pas de ... de licenciés qui étaient originaires de ces quartiers » (D7, Président, Club sportif traditionnel 1).

Cet extrait d'entretien nous renseigne sur les motivations initiales du projet qui sembleraient être de faciliter l'accès des publics de QPV au sein du club. Nous aborderons plus en détail la centration sur ces territoires dans le chapitre n°2 « les enjeux et effets des « socio-sports » ».

Dès la première année, ils ont engagé une démarche de partenariats avec les écoles primaires et la filière sportive territoriale locale afin d'attirer des publics éloignés de la pratique sportive traditionnelle.

L'approche revendiquée est celle de la découverte sportive : *« Tout est tourné vers (discipline citée) mais pas la compétition, qu'elles découvrent en fait [...] Je m'en fiche de leurs gestes techniques, tactiques, j'suis pas sur ça du tout ; le but c'est qu'elles ne se lassent pas et qu'elles reviennent surtout »* (A4, Animateur sportif, Club sportif traditionnel 1).

« Le but c'est d'utiliser l'activité (discipline citée) mais sous une forme ludique, c'est de découvrir le sport et puis qu'elles s'amuse tout simplement » (A5, Animatrice sportive, Club sportif traditionnel 1).

Cependant, des éléments de discours font ressortir un intérêt pour la compétition avec notamment la volonté de monter une équipe « socio-compétitive » : *« J'aimerais bien faire du socio-compétitif, on va essayer cette année, on va mettre en place une équipe en championnat avec que des gamines du projet. Le résultat on s'en fiche un peu mais c'est que ... comprendre comment fonctionne un, un plateau de compétition »* (A4, Animateur sportif, Club sportif traditionnel 1).

Le passage de jeunes ayant commencé au sein du créneau « socio-sport » et ayant signé au club est valorisé et ces parcours font figure de modèle : *« On en a plusieurs qui sont au club aujourd'hui et, par exemple, (prénom cité) qui était là à la première séance c'est, entre guillemets, un peu le modèle, c'est l'exemple à suivre »* (A4, Animateur sportif, Club sportif traditionnel 1).

De plus, le fonctionnement mis en place ressemble à celui dispensé en club avec un règlement normé, un cadre revendiqué comme étant strict mais jugé formateur :

« Y'en a certaines elles sont arrivées, c'étaient un peu les petites pétasses du quartier, on a cadré tout ça et [sifflement] on arrête tout [...] Dès l'année dernière, on a mis en place un énorme règlement intérieur qui fait la taille d'un énorme poster dans le gymnase, il est placardé dans le gymnase [sifflement] elles l'ont toute signé, si y'a un problème « t'as pas fait ça, au revoir » » (A4, Animateur sportif, Club sportif traditionnel 1).

« C'est très carré le règlement mais elles apprennent [...] c'est des petits détails qui font que on prévient une fois, deux fois et la troisième fois [sifflement] au revoir [...] On leur a dit

« Maintenant à partir du moment où vous avez dix minutes de retard bah vous restez à la porte hein, vous rentrez pas ». C'est comme à l'école hein, c'est pareil hein, j'suis pas prof mais c'est pareil, c'est comme à l'école » (A4, Animateur sportif, Club sportif traditionnel 1).

Ces verbatims font état d'un rapport à la discipline très prégnant. Les jeunes doivent respecter le cadre de fonctionnement, sans quoi elles ne peuvent revenir. Ce fonctionnement reproduit le cadre normatif du sport de compétition qui induit le respect de règles, des comportements à adopter pour rentrer dans le cadre préétabli.

La comparaison avec le club de compétition est d'ailleurs valorisée. L'identification des séances à celles qu'il propose constitue un critère de réussite du projet : « J'ai déjà vu une grosse progression au niveau de notre public et de plus en plus de nos séances ressemblent à des séances qui peuvent être proposées par (club cité), pas forcément sur le contenu mais sur ... je dirai la tenue, les comportements, etc. et ça c'est bien » (A4, Animateur sportif, Club sportif traditionnel 1).

Nous retrouvons une conception durkheimienne de l'intégration reposant sur un processus de « normalisation »²³³. L'approche développée au sein de ce créneau induit une intégration par une « normalisation » des comportements considérés comme sportifs et l'acquisition des « codes » du modèle de compétition (respect du cadre, tenue sportive, etc.). L'adhésion à la norme dominante y est considérée comme un facteur de réussite.

Ce créneau se revendique du « socio-sport ». Les discours stipulent des objectifs différents de ceux du club traditionnel et, pourtant, le fonctionnement s'en rapproche et l'acquisition des codes compétitifs est valorisée. Cet attachement à l'aspect « traditionnel » du sport est-il le fait de l'animateur lui-même ? Est-ce la culture compétitive du club sportif traditionnel 1 qui « influe » sur les pratiques socio-sportives ? Le chapitre n°2 consacré aux « enjeux et effets des « socio-sports » » permettra d'y répondre.

²³³ Les normes sont des règles de conduites fondées sur des valeurs, elles marquent l'appartenance d'un individu à une société. Elles peuvent être « formelles », c'est à dire consignées dans les lois, les règlements, ou « informelles », relevant plutôt des habitudes, des mœurs et coutumes. Les normes qui sont formulées dans des lois sont dites juridiques. Les normes « implicites » régulant la société sont dites « normes sociales ».

Les propos tenus étant principalement le fait d'une personne, il nous a semblé important de « faire parler le terrain »²³⁴ afin d'appréhender l'approche développée pendant les séances. Nous avons demandé l'autorisation d'observer des séances :

« J'appelle le responsable du projet suite à un message vocal qu'il m'a laissé, il souhaitait des renseignements sur une formation sportive universitaire. Je prends des nouvelles du projet socio-sportif du club et lui demande s'il accepte que deux étudiants puissent venir observer plusieurs séances. Il me donne son accord et me parle d'une nouvelle animatrice qui vient d'arriver et qui sera désormais référente du projet « Elle est vraiment bien, puis elle va apporter autre chose car (ancienne équipe d'animation citée) c'étaient pas des (discipline citée) donc l'approche était plutôt sur du jeu. Alors que là elle est joueuse de (discipline citée) donc elle va apporter un contenu technique, elle va être intéressante pour les filles qui vont pouvoir vraiment progresser ».

(Extrait du carnet ethnographique n°20, 04 mai 2017)

Trois séances ont été observées et ont permis de cerner plusieurs caractéristiques de l'activité proposée et du dispositif.

Concernant le fonctionnement, les séances étaient composées selon le schéma suivant :

- un échauffement
- des ateliers techniques avec rotation toutes les 10-15 minutes
- des matchs.

L'approche par des jeux d'animations, qui était annoncée dans les discours, ne se vérifie pas dans les séances qui ne proposent qu'un seul jeu (chat ballon) lors des trois séances. Toutefois, il est à noter que l'équipe d'animation rencontrée lors de l'entretien n'est pas celle qui animait les créneaux ce qui peut expliquer le décalage entre les discours et les pratiques.

Par ailleurs, l'approche pédagogique observée fait apparaître une prédominance de la place accordée aux règles de conduites.

²³⁴ Comme indiqué dans le chapitre n°4 de la partie 1 « De la construction théorique ... à la mise en action », nous avons accueilli deux étudiants lors des mois de mai et juin 2017 afin de nous détacher de notre regard immergé au sein du « terrain socio sportif ».

En effet, les rappels des règles générales ainsi que des comportements à respecter ont été nombreux²³⁵ : « *L'animatrice effectue des rappels à l'ordre régulièrement, elle rappelle les règles dès qu'il y a une mise en groupe* »²³⁶.

Mais une certaine souplesse, une attention à l'envie des jeunes par rapport à l'activité est également constatée. Les séances se terminant toujours par des matchs, les jeunes avaient la possibilité d'y participer ou non : « *Celles qui ne veulent pas jouer ne sont pas obligées de faire les matchs, elles peuvent se reposer ou arbitrer. C'est le cas de trois jeunes qui se posent dans le fond de la salle et discutent* »²³⁷.

De plus, les encouragements de l'équipe d'animation soutiennent la motivation : « *Tu vas y arriver* », « *Voilà c'est comme ça* », « *Ouais c'est pas mal* »²³⁸. Ils priment sur les conseils techniques.

Des décalages se dessinent à un double niveau.

Tout d'abord, les discours valorisent l'approche basée sur la découverte, le ludique, le loisir mais aussi le parcours de jeunes motivés par la compétition ainsi qu'une volonté de tendre vers du « socio-compétitif ».

D'autre part, les discours « non compétitifs » sont en décalage avec les pratiques proches de celles des clubs traditionnels, avec une recherche de l'acquisition de compétences techniques par des exercices répétitifs.

²³⁵ Ils ont été quantifiés de « souvent » pour la première séance, « parfois » pour la seconde et « souvent » pour la dernière. L'échelon était le suivant : pas du tout / très peu / parfois / souvent.

²³⁶ Extrait de la grille d'observation de la séance n°1, quartier 4 - Club sportif traditionnel 1.

²³⁷ Extrait de la grille d'observation de la séance n°3, quartier 4 - Club sportif traditionnel 1.

²³⁸ Extraits de la grille d'observations des séances n°1, 2 et 3, quartier 4 - Club sportif traditionnel 1.

Le deuxième décalage analysé est celui du club sportif traditionnel 2 :

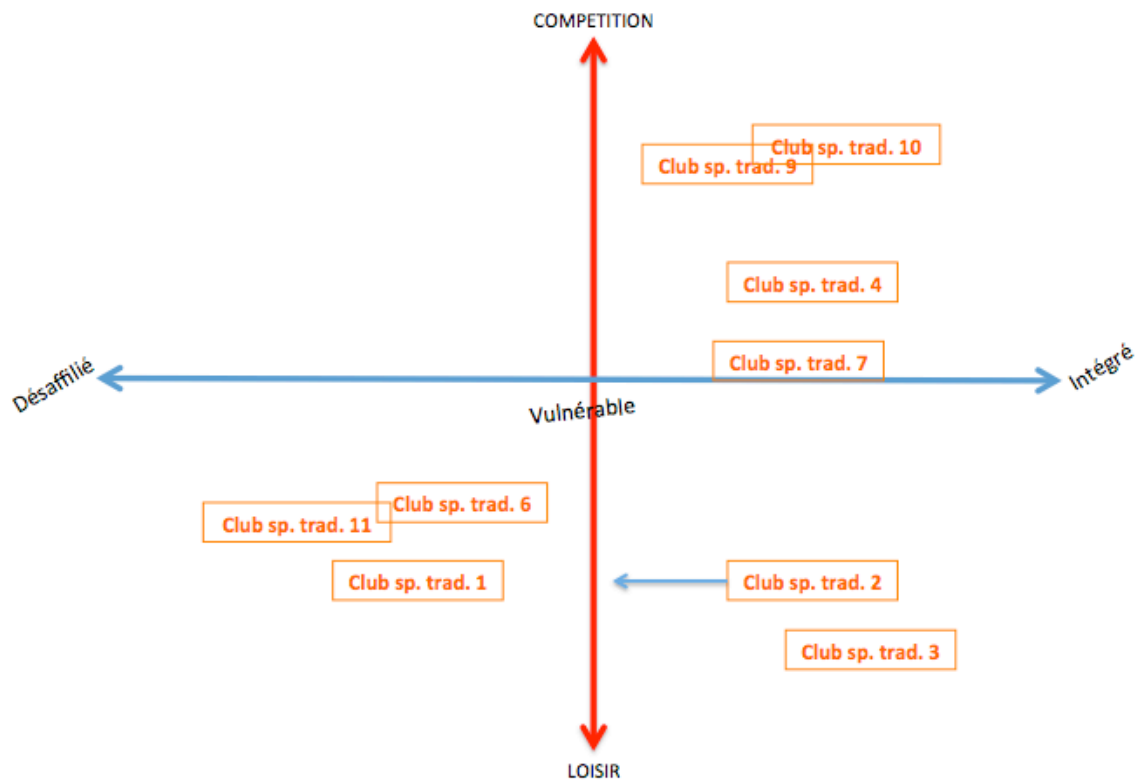


Figure 24 - Décalage du club sportif traditionnel 2

Bien que la majorité des licencié.e.s du club soit identifiée comme proche de la « zone d'intégration », l'ensemble des actions menées par le club rassemble des publics dits « vulnérables ».

En effet, au delà des séances d'entraînements, le club participe à des animations « bas de tours » qui permettent d'accrocher des jeunes éloignés des structures et qui occupent l'espace public de manière quotidienne.

De plus, depuis de nombreuses années, l'éducateur sportif du club met en place des créneaux sportifs informels en lien avec un animateur de prévention pour des publics confrontés à des difficultés sociales, économiques : « Avec (prénom cité), la plupart des jeunes qu'on avait, ils avaient des difficultés dans la vie tu vois, soit ça allait pas chez eux, soit ils étaient déscolarisés, soit ça trainait trop dehors enfin tu vois c'était compliqué » (A22, Animateur, Association mixte 2).

1.2.2 Des évolutions

Nous avons identifié une « évolution » pour le club sportif traditionnel 6.

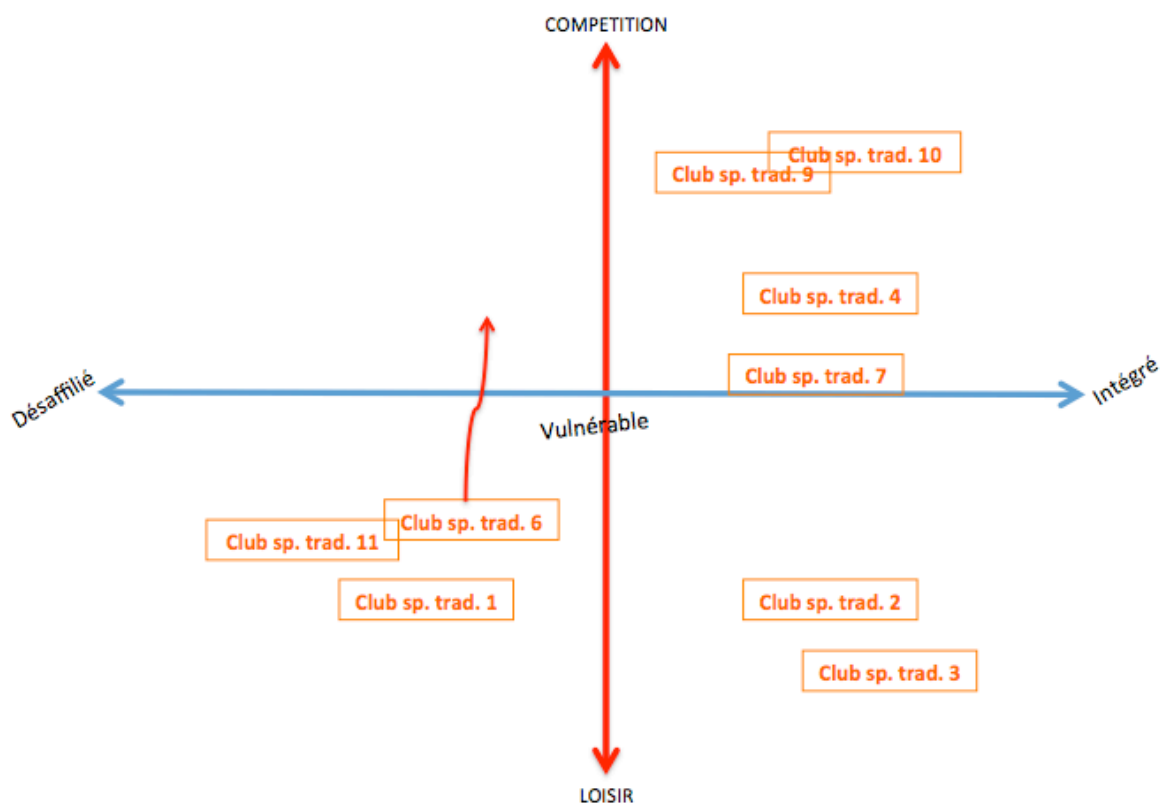


Figure 25 - Évolution du club sportif traditionnel 6

Actuellement, le club est engagé dans une démarche de découverte sportive afin de faire connaître et développer sa discipline auprès du plus large public : « Pour l'instant on est plutôt dans, dans une ouverture sociale et sportive loisir, plutôt découverte, initiation [...] L'objectif c'est de toucher un maximum de gamins possibles » (C12, Responsable, Club sportif traditionnel 6).

La première étape de développement est donc basée sur l'initiation et une pratique de loisir mais sur le moyen terme, le club souhaite dynamiser la pratique de la discipline sur les territoires en élevant le niveau technique, jugé faible :

« Pour moi l'objectif c'est développer (discipline citée) dans les territoires parce qu'on s'est rendu compte que d'une part, le niveau (discipline citée) à Rennes, Rennes même, ville, était faible. Donc essayer de redynamiser, de restructurer et surtout techniquement après, mais on n'en n'est pas là pour l'instant » (C12, Responsable, Club sportif traditionnel 6).

« On va vers tous les enfants au départ et après on essaie que ces enfants là, sur cent gamins, si y'en a quinze qui vont dans un club déjà on va être très content [...] Et après sur ces quinze là, si on peut en avoir un ou deux qui peuvent aller à plus haut niveau, oui effectivement on cherche aussi ça. On ne cherche pas que ça mais pour moi c'est important les, y'a un tryptique : le social, (discipline citée) découverte et (discipline citée) compétition » (C12, Responsable, Club sportif traditionnel 6).

L'un des motifs de la mise en place du projet socio-sportif du club est le constat du manque de structuration de la discipline au sein du territoire rennais et son absence marquée dans certains QPV. À moyen terme, le club souhaite développer sa discipline dans les domaines techniques et compétitifs. Pour cela, il privilégie l'entrée QPV. Pourquoi « l'étape QPV » semble-t-elle nécessaire à la réalisation de ce projet ? Quels enjeux à étendre son assise au sein de ces territoires ? Nous allons apporter des réponses dans le chapitre n°2 « Les enjeux et effets des « socio-sports » ».

D'autres clubs souhaitent également enclencher ce type d'initiative et nous amènent à repérer deux évolutions à l'œuvre au sein des clubs sportifs traditionnels 9 et 10.

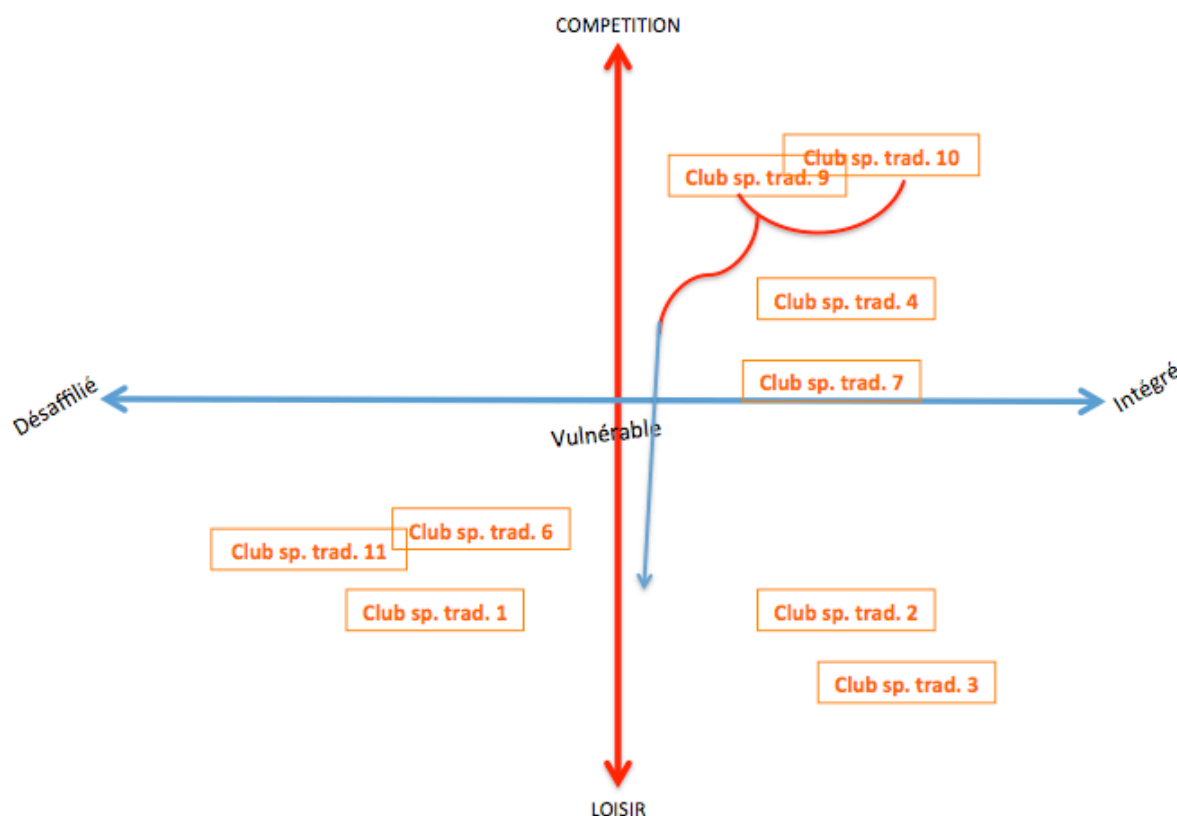


Figure 26 - Évolution des clubs sportifs traditionnels 9 et 10

Les objectifs et la démarche convergent dans ces deux clubs. En effet, leur intérêt est à la fois de développer leur discipline au sein de divers QPV pour favoriser l'accès à la pratique sportive. Mais il est aussi de repérer des « pépites » et de recruter de nouveaux, nouvelles licencié.e.s.

« Je pense que d'aller, d'avoir cette démarche là d'aller dans les quartiers, je pense que ça permet de toucher un plus grand public et de nous développer [...] Mais je pense qu'il y a un intérêt parce qu'il y a des pépites dans ces quartiers là » (D14, Présidente, Club sportif traditionnel 9).

« C'est dans l'objectif de structurer et d'amener au club mais c'est aussi ... euh ... bien sûr il y a ça. Mais moi, pour moi, il y a aussi une dimension sociale, c'est aussi faire connaître (discipline citée), donner accès à des choses [...] Mais clairement non, c'est pas la compète, la compète c'est si la fille accroche et qu'elle vient au club, là c'est plutôt apprendre, c'est de la découverte » (D15, Présidente, Club sportif traditionnel 10).

Cependant, les projets de ces deux clubs ne se situent pas au même niveau. En effet, le club 10 a déjà mis en place des animations au sein de différents QPV en lien avec des structures de quartier. Le club 9, quant à lui, se contente d'animations dans des écoles primaires.

Ces constats nous conduisent à positionner certains clubs dans des catégories différentes. Désormais, les clubs 1 et 6 appartiennent à la catégorie des « clubs de haut niveau amateur développant une entrée QPV »²³⁹ et ne font plus partie de la catégorie des « clubs de proximité »²⁴⁰.

En effet, la démarche diffère selon la catégorie à laquelle appartiennent ces clubs.

Le club de proximité se sert du sport comme d'un outil pour développer des compétences autres que sportives ainsi qu'assurer « un travail d'accompagnement social » (D16, Président, Club sportif traditionnel 11).

Pour cela, le club met en place une démarche qui l'amène à sortir de son cadre habituel : il organise et/ou participe à des événements « bas de tours » et met en place des créneaux au sein des collèges du quartier. Dans la même perspective, il agit en partenariat avec les équipes

²³⁹ Les clubs sportifs traditionnels 1, 6, 9 et 10 composent la catégorie « clubs de haut niveau amateur développant une entrée QPV ».

²⁴⁰ Cette catégorie comprend désormais les clubs sportifs traditionnels 2 et 11.

de prévention lors de séjours qui couplent activités sportives et culturelles, découverte du milieu naturel, etc. Ces séjours permettent à la fois de créer des liens différents avec les jeunes mais aussi de travailler sur d'autres dimensions par le sport :

« Tu vois, c'est par les séjours que tu crées des liens différents avec eux, que tu travailles sur la dynamique de groupe bah parce qu'on est 24/24h ensemble [...] Et ce qui est intéressant c'est qu'on a d'autres supports que ceux qu'on utilise d'habitude pour travailler ces questions de respect, de violences, de codes, de communication, de vie quotidienne aussi » (A26, Éducatrice, Structure spécialisée 1).

De plus, le club accompagne les publics dans le domaine scolaire en créant des liens entre les adhérents plus âgés afin que ceux-ci aident les plus jeunes dans leurs devoirs au sein d'une structure jeunesse du territoire : *« J'ai des adhérents qui sont étudiants et bah ils vont à (structure citée) pour faire du soutien scolaire, c'est bien aussi, dans des locaux, ils sont plus nombreux et bah on fait des roulements [...] Et puis ça fait qu'ils ont un autre rapport entre eux, tu vois c'est important qu'ils s'aident » (D16, Président, Club sportif traditionnel 11).*

Nous avons choisi de regrouper les clubs 1 et 6 dans la catégorie des « clubs de haut niveau amateur développant une entrée QPV ». Leur approche commune est de se servir de la « vitrine » du haut niveau amateur afin de donner envie aux jeunes de pratiquer mais aussi de progresser dans la discipline. Ils font venir des joueurs professionnels sur les créneaux d'animation ou évènements qu'ils organisent au sein de différents QPV :

« Bah ça leur donne envie, surtout (joueur cité) elles voient que lui il joue, il smashe fort, il sait smasher, bah les gamines elles veulent faire pareil, elles sont contentes, bah dès qu'elles le voient arriver dans le gymnase, bah elles lui sautent dessus quoi » (A4, Animateur sportif, Club sportif traditionnel 1).

« Alors on fait venir pas mal de joueurs pros sur les évènements parce que ça attire, forcément voir ça sur l'affiche ça donne envie aux jeunes de venir, on se sert de ça aussi oui » (C12, Responsable, Club sportif traditionnel 6).

Bien que la structuration de leurs projets en QPV diffère, les clubs 1, 6, 9 et 10 soutiennent une démarche d'« aller vers » basée sur des créneaux sportifs, des animations en lien avec des structures de quartier ou encore des évènements organisés sur l'espace public.

De plus, ces clubs partagent l'objectif de développer leur discipline dans de nouveaux territoires afin de toucher un maximum de publics et, à terme, des licenciés.

Les croisements « espace des idées » / « espace des pratiques » ont mis en lumière des décalages ou transitions parmi les clubs sportifs traditionnels. Ils nous ont permis d'identifier trois types de situations²⁴¹ :

- les clubs à posture « classique » : clubs sportifs traditionnels 3, 4, 7 et 9

Certains de ces clubs sont, soit tournés vers le sport de compétition de haut niveau amateur, soit vers le sport de compétition, ou encore, de loisir.

Leur posture a été considérée comme « classique » car la mise en place de « socio-sport » ne suppose pas de démarche particulière. Les clubs estiment tous faire du « socio-sport » par le travail social et éducatif qu'ils engagent. En ce sens, le « socio-sport » permet aux publics de trouver leur place dans le club. Il permet aussi au club d'effectuer un accompagnement social auprès des publics, d'éduquer les jeunes ou de leur apporter une ouverture sociale.

Leurs publics sont, pour la moitié, proches de la zone de « vulnérabilité » et pour l'autre de celle « d'intégration ».

	« Critères »	Les clubs à posture « classique »
Approche	Définition « socio-sport »	« Socio-sport » = sport
	Conception de pratique	Compétition / performance Loisir (club 3)
	Forme de pratique	Formelle / inscription / cotisation
	Structuration de pratique	Dirigée / cadrée / les publics s'adaptent au cadre
	Institutionnalisation	Présence de championnats
Démarche	Pour « capter » les publics	Pas de démarche particulière
	Support sportif	Mono-disciplinaire
	Déroulement animation	Plan de séance / exercices
	Récurrence animation	Hebdomadaire
Publics	Tranche d'âge	9-14 ans

²⁴¹ Nous rappelons que notre objectif n'est pas de proposer une « typologie du socio-sport » mais plutôt de mettre en évidence les mouvements du « socio-sport » et de tenter de les comprendre.

	Genre	Homme (61%) / Femme (39%)
	Situation	Intégrés

Tableau 8 - Approche, démarche et publics des clubs à posture « classique »

- les clubs à posture « novatrice » : clubs sportifs traditionnels 1, 6 et 10

Leur projet est axé sur le sport de compétition, avec une option forte sur le haut niveau amateur, et des équipes évoluant au niveau national. Mais depuis quelques années, ils développent des créneaux et/ou animations socio-sportives dans les QPV rennais.

Les objectifs sont à la fois de « démocratiser » leurs pratiques en favorisant l'accès de publics issus de ces territoires au sport mais aussi d'amener davantage de licencié.e.s dans leur club.

Ils définissent le « socio-sport » comme étant un support permettant à des publics éloignés du sport d'accéder à celui-ci. Ils estiment que le « socio-sport » nécessite une démarche nouvelle d'« aller vers » des publics éloignés des clubs. Le responsable projet du club 6 ne fait pas de différences entre le « sport » et le « socio-sport » mais au sein de l'action menée, les objectifs sportifs sont distincts de ceux sociaux.

Les clubs accueillent majoritairement des publics en situation dite « d'intégration » mais leurs actions socio-sportives rassemblent, en particulier pour ceux 1 et 6, des jeunes proches de la zone de « vulnérabilité ».

	« Critères »	Les clubs à posture « novatrice »
Approche	Définition « socio-sport »	« Socio-sport » = support pour permettre à des publics éloignés d'accéder à la pratique sportive
	Conception de pratique	Découverte / initiation (clubs 6 et 10) Découverte puis « performance » (club 1)
	Forme de pratique	Informelle / gratuité (clubs 6 et 10) Formelle / inscription / cotisation (club 1)
	Structuration de pratique	Cadrée / souple / libre (clubs 6 et 10) Cadrée / dirigée / quelques adaptations (club 1)
	Institutionnalisation	Absence de championnat
	Pour « capter » les publics	Partenariat avec les structures de quartier et les écoles
	Support sportif	Mono-disciplinaire

Démarche	Déroulement animation	Ateliers de découverte / ludique (clubs 6 et 10) Plan de séance / quelques exercices techniques (club 1)
	Récurrence animation	Ponctuelle (clubs 6 et 10) Hebdomadaire (club 1)
Publics	Tranche d'âge	9-14 ans
	Genre	Homme (72%) / Femme (28%) (clubs 6 et 10) Homme (0%) / Femme (100%) (club 1)
	Situation	Vulnérables

Tableau 9 - Approche, démarche et publics des clubs à posture « novatrice »

- les clubs à posture de « proximité » : clubs sportifs traditionnels 2 et 11

Ils ont un secteur compétition et un secteur loisir dominant. Ils sont implantés au cœur de QPV rennais et sont investis, depuis de nombreuses années, dans des actions socio-sportives « hors les murs ». Ils participent à des événements en « bas de tours », mettent en place des créneaux informels dans les collèges ou au sein du club. Ils organisent également des sorties et/ou des séjours sportifs et culturels.

Le « socio-sport » est, pour eux, un moyen de travailler sur des aspects autres que sportifs comme le « bien être », l'intégration, l'accompagnement social. Ils sont ancrés dans le territoire et identifiés comme des « repères » par les travailleurs sociaux ainsi que par les jeunes.

Leurs publics sont proches de la zone de « vulnérabilité » pour le club sportif 2 et situés entre la zone de « désaffiliation » et de « vulnérabilité » pour le club sportif 11.

	« Critères »	Les clubs à posture de « proximité »
Approche	Définition « socio-sport »	« Socio-sport » = support permettant de travailler sur des aspects autres que sportifs (accompagnement social)
	Conception de pratique	Découverte / initiation
	Forme de pratique	Informelle / gratuité / liens vers des activités extra-sportives (séjours, accompagnement scolaire)
	Structuration de pratique	Souple / libre / le cadre s'adapte aux publics

	Institutionnalisation	Absence de championnat
Démarche	Pour « capter » les publics	« Aller vers » via des animations « bas de tours » / partenariats avec les collèges, structures spécialisées et structures de quartier
	Support sportif	Mono-disciplinaire
	Déroulement animation	Ateliers de découverte / initiation
	Récurrence animation	Hebdomadaire et ponctuelle
Publics	Tranche d'âge	9-14 ans
	Genre	Homme (82%) / Femme (18%)
	Situation	Entre désaffiliés et vulnérables

Tableau 10 - Approche, démarche et publics des clubs à posture de « proximité »

Bien que plusieurs postures et approches existent, une entrée est commune, celle des QPV. Nous avons vu que certains y sont implantés de manière historique et sont identifiés comme des acteurs sociaux du quartier. Leur démarche est singulière par rapport aux clubs sportifs traditionnels du fait de leur participation au maillage des territoires, en partenariat avec des structures sociales.

D'autres clubs sportifs, jusqu'alors absents des QPV, y engagent également des actions socio-sportives. Cette centration autour des QPV pose des questions : le « socio-sport » est-il cohérent avec leur projet, les valeurs et la philosophie qui sous-tendent ce dernier, comme cela était souligné dans les réponses du questionnaire ? S'explique-t-elle par de nouveaux enjeux, économiques notamment ? Le chapitre n°2 dédié aux « enjeux et effets des « socio-sports » » nous permettra d'apporter des éléments de réponses.

2. Structures de quartiers

Les structures de quartier sont implantées au cœur d'un territoire. Elles sont un lieu de rencontres pour les habitant.e.s du quartier. Elles proposent différents types d'activités : socio-éducatifs, culturels, sportifs, etc. En fonction de leur projet, elles développent des activités pour la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, les adultes, les seniors, dans le domaine du loisir, de l'accompagnement scolaire, d'espaces parents, etc.

2.1 L'espace des idées

2.1.1 L'espace des idées des structures de quartiers par les questionnaires

L'approche globale par les questionnaires donne des éléments de compréhension d'approches et de publics qu'il conviendra, dans un deuxième temps, d'analyser précisément.

Les mots clés du « socio-sport »

Parmi les mots clés caractéristiques du « socio-sport », « l'intégration » représente 32% des réponses, suivi des termes « ensemble » (21%) et « plaisir » (16%).

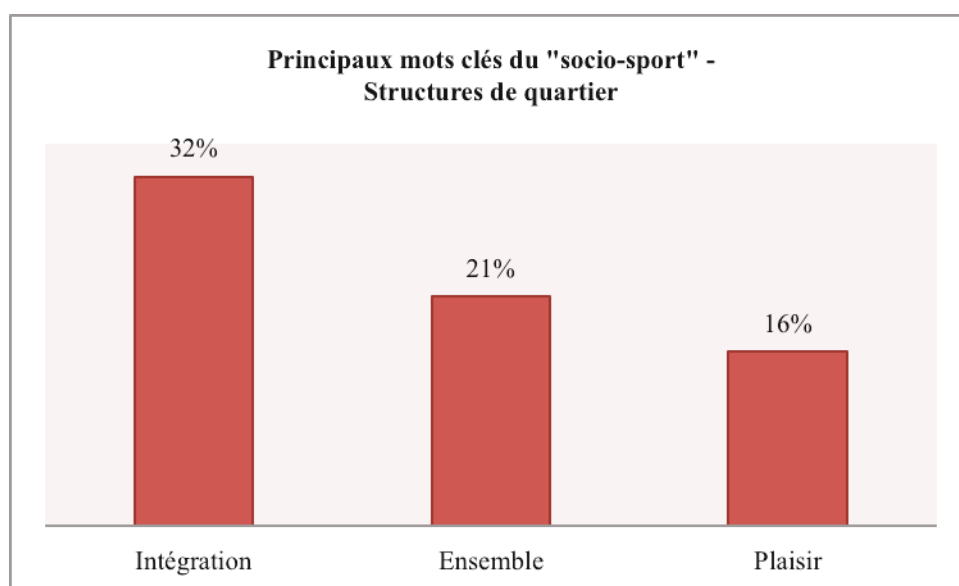


Figure 27 - Les principaux mots clés du « socio-sport » pour les structures de quartier

Ces éléments correspondent à la philosophie des structures de quartier qui sont, avant tout, des structures qui rassemblent les habitant.e.s du quartier. Le « socio-sport » est perçu comme un facteur d'intégration et de convivialité.

Les objectifs du « socio-sport »

Les principaux objectifs du « socio-sport » s'inscrivent également dans cette philosophie avec une volonté de rendre accessible le sport à des publics éloignés (42%), de favoriser les liens sociaux entre les publics (35%) et de proposer une offre de proximité (11%).

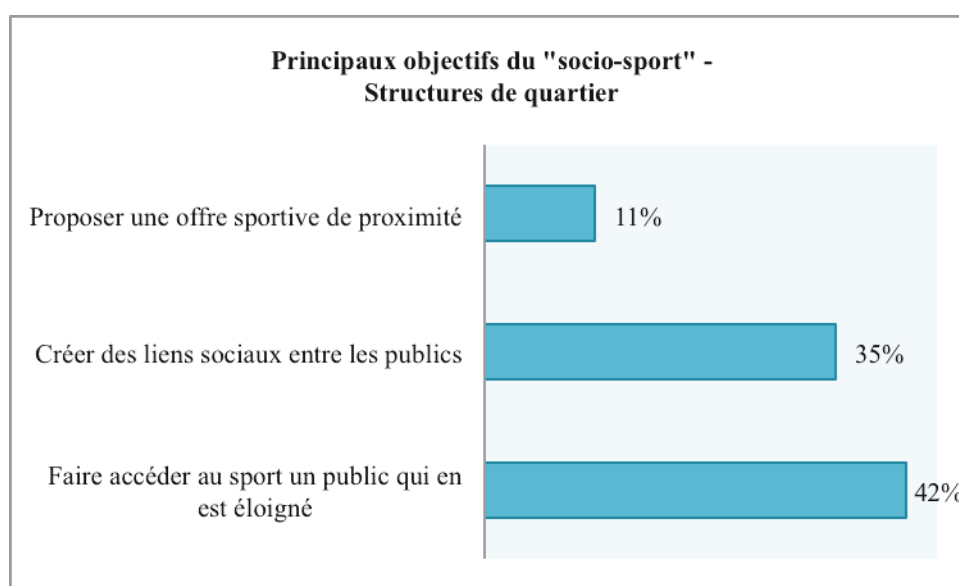


Figure 28 - Les principaux objectifs du « socio-sport » selon les structures de quartier

Dans les réponses formulées, le « socio-sport » est caractérisé par sa dimension intégrative. Les notions de « groupe », de « rencontres », de « liens sociaux » sont principalement citées et valorisent une approche basée sur le « faire ensemble ».

Les motifs de la mise en place de « socio-sport »

Les données recueillies font apparaître l'attention particulière portée aux publics. Parmi les motifs de la mise en place d'activités socio-sportives, le désir de répondre à de nouveaux besoins des publics récolte le plus de réponses (38%). Viennent ensuite l'influence des valeurs et de la philosophie de la structure (26%) et une volonté de diversification des activités (21%).

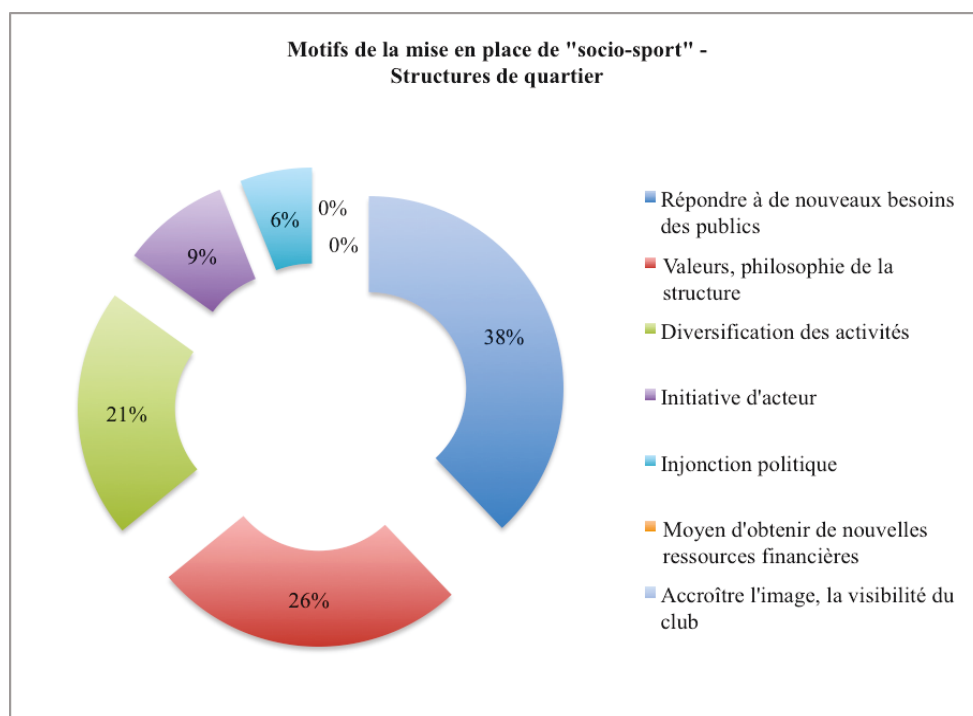


Figure 29 - Les motifs de la mise en place de « socio-sport » selon les structures de quartier

Les réponses concernant l'engagement dans le « socio-sport » ne font pas apparaître des motifs intéressés : l'obtention de nouvelles ressources financières ne représente que 9% des réponses et la recherche de visibilité, de rayonnement n'est pas citée. Aux côtés des valeurs de la structure, ce sont bien les demandes des publics et la diversification des propositions qui motivent la mise en place de « socio-sport ».

Les publics selon les tranches d'âge

L'analyse des réponses des structures de quartier met en exergue des différences de publics selon les chiffres de la structure générale et ceux du « socio-sport ». La diversité des tranches d'âge apparaît plutôt au sein de la structure. Les écarts y sont moins importants qu'au sein des activités socio-sportives qui rassemblent trois principales tranches d'âge (les 9-14 ans, les 15-18 ans et les 19-25 ans).

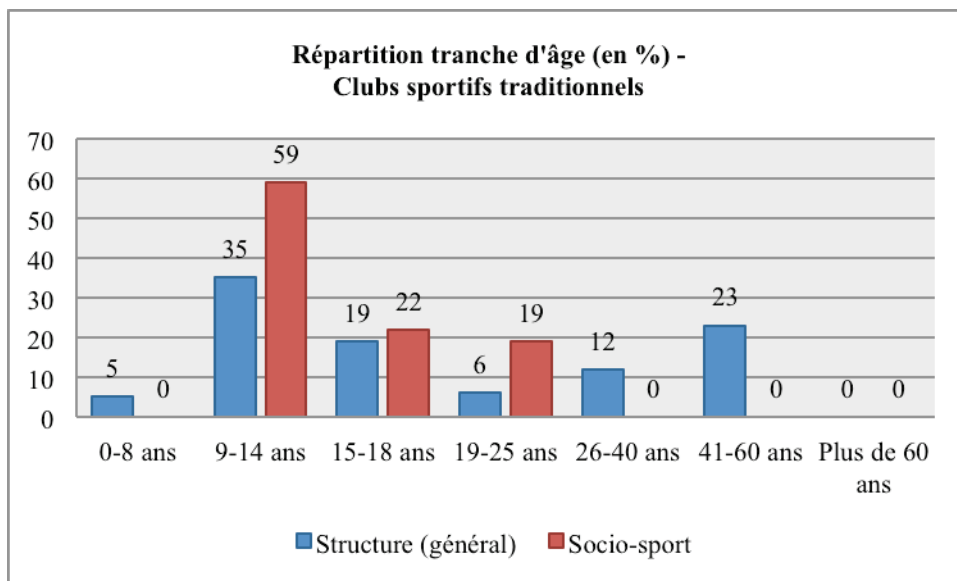


Figure 30 - Répartition des publics des structures de quartier selon les tranches d'âge

Quand ces structures accueillent et rassemblent des publics allant de 0 à 60 ans, le « socio-sport » cible essentiellement les jeunes et jeunes adultes. Cette surreprésentation de la jeunesse pose plusieurs questions : les animations socio-sportives ayant comme but initial d'occuper la jeunesse des territoires prioritaires, les chiffres actuels sont-ils le fruit de cet « héritage » ? Les publics les plus éloignés sont-ils principalement les jeunes ? L'analyse des enjeux que représentent les QPV dans le chapitre n°2 permettra d'apporter des réponses.

Les publics selon le genre

La répartition genrée au sein des structures de quartier met en lumière une présence féminine plus forte au niveau global (44%) qu'au niveau socio-sportif (38%).

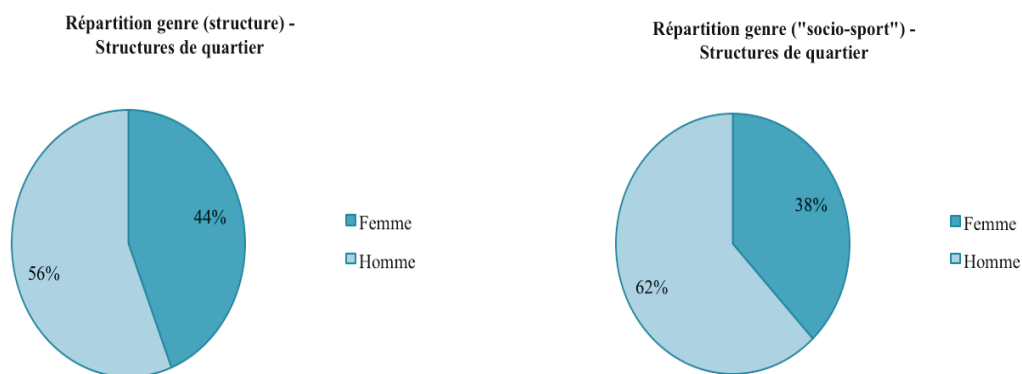


Figure 31 - Répartition des publics des structures de quartier selon le genre

Bien que l'écart ne soit pas excessif, l'inégale répartition femme-homme est accentuée dans le secteur du « socio-sport ». Après enquête sur les disciplines proposées, le « futsal » (53%), le « multisport » (21%) et la boxe (16%) sont les plus citées. Hormis le multisport qui est porteur d'une image de mixité, les deux autres sports sont très majoritairement pratiqués par des garçons. Ils demeurent, dans les représentations, comme étant des sports à « *identité masculine* » (Menesson, Clément, 2009, 77)²⁴². L'offre centrée sur ces sports est-elle un frein à la participation de filles ? Nous reviendrons sur ce point dans le chapitre n°2 de la partie 3 dédié à l'espace des filles.

Les publics selon l'axe d'intégration

Les situations des publics à partir de l'axe d'intégration varient selon les données de la structure et celles des animations socio-sportives.

²⁴² Menesson, C., Clément, J-P. (2009). Boxer comme un homme, être une femme. *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°179, 76-91.

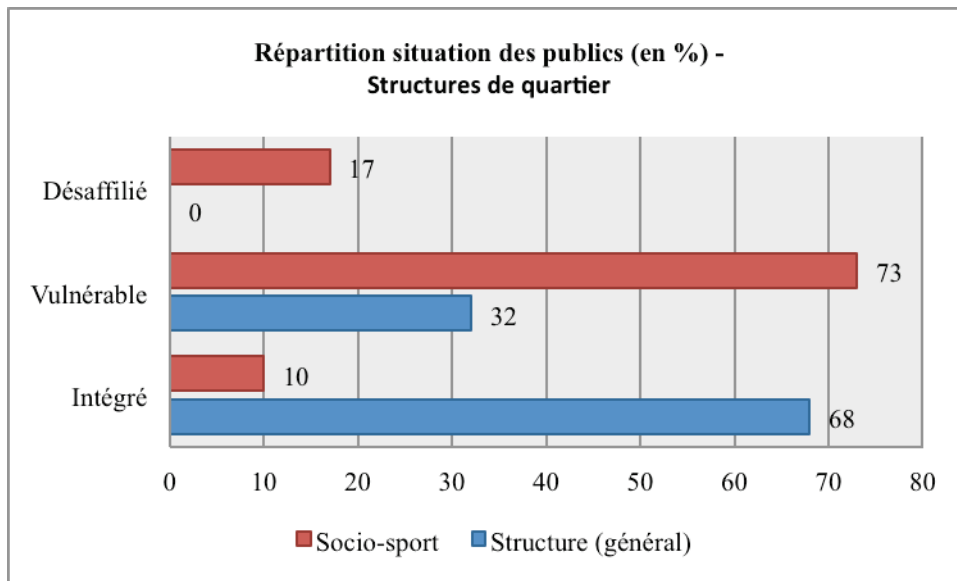


Figure 32 - Répartition des publics des structures de quartier selon l'axe d'intégration

La structure, de manière générale, accueille globalement des publics dits « intégrés » (68%) et « vulnérables » (32%), alors que le « socio-sport » concerne des publics principalement « vulnérables » (73%) et « désaffiliés » (17%).

L'objectif déclaré de permettre à des publics éloignés d'accéder au sport semble en voie de réalisation au vu de la surreprésentation des publics les plus défavorisés.

Les éléments de réponses laissent entrevoir des objectifs basés sur l'accessibilité des publics éloignés de la pratique sportive. Le sport y est considéré comme un moyen d'intégration, rassemblant les publics et créant des liens sociaux.

Les publics du « socio-sport » sont des jeunes, principalement des garçons, et en situation de vulnérabilité.

L'analyse des structures rencontrées va-t-elle confirmer ces tendances générales ?

2.1.2 Les structures de quartier sur l'espace des idées : l'analyse des récits

Les trois structures de quartier se sont positionnées de manière assez homogène :

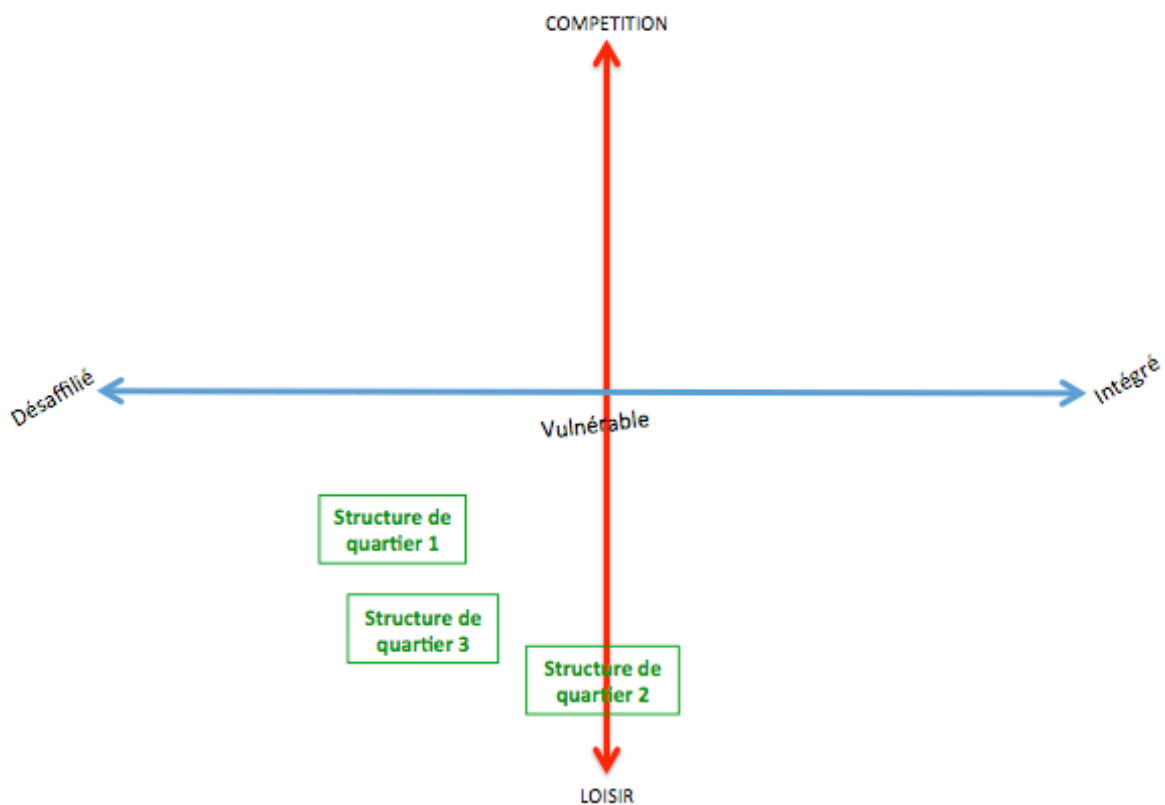


Figure 33 - L'espace des idées des structures de quartier

a. Définition et approche

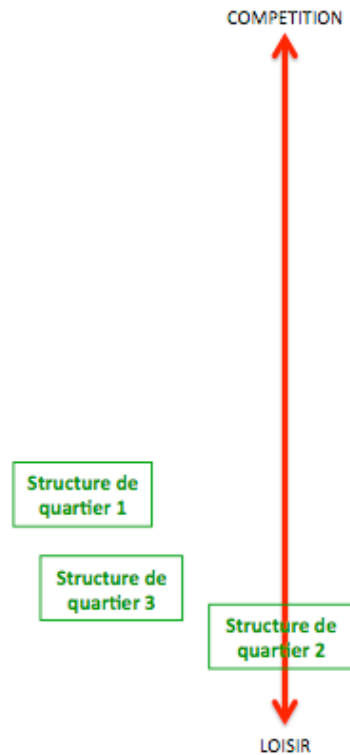


Figure 34 - L'approche des structures de quartier

Le « socio-sport » n'est pas clairement défini par les structures de quartier.

La structure de quartier 1 n'évoque pas le terme « socio-sport » pour expliquer son approche. Toutefois, elle considère que le sport n'est qu'un moyen pour participer au « bien-être » et à la valorisation personnelle des publics :

« Et comment est-ce que tu le définis le « socio-sport » ?

... Moi je suis, le sport à la base c'est vraiment, je pars du, je pars du principe que voilà si je vois un jeune, qu'il est en difficulté même à s'inscrire dans un groupe ou juste là ils sont à jouer au Monopoly ceci, cela, moi je vais me servir du sport pour dire « voilà, tu vois, t'es peut être pas fort là mais regarde ce que t'as fais aujourd'hui », tac, tac et ça permet de, ça permet de révéler la personne, de révéler plusieurs choses quoi et de travailler sur le groupe » (A25, Animateur, Structure de quartier 1).

La vision intégrative du sport s'inscrit dans les valeurs de la structure qui revendique être « la maison de tous » et veiller particulièrement « à la notion de respect des personnes, des règles

de vie collective, du matériel, des locaux, de la confidentialité et lutte contre toute forme d'exclusion »²⁴³.

La structure de quartier 2 hésite sur la pertinence de qualification socio-sportive de son approche :

« Est-ce que tu considères que vous faites du « socio-sport » à (structure citée) ?

Je sais pas si on fait du « socio-sport ». Alors ouais on a une structure sociale, on propose un créneau multisport, donc oui un petit peu ... euh ... sachant qu'on est sur une découverte sportive, donc ouais, on va dire qu'on fait du « socio-sport » » (B4, Coordinateur, Structure de quartier 2).

L'association des critères « structure sociale », « multisport » et « découverte sportive » semble caractériser le « socio-sport » pour la structure de quartier 2 qui reste tout de même une notion quelque peu floue.

La structure de quartier 3 ne revendique pas la notion de « socio-sport » pour caractériser son approche mais celle d'un « sport autrement ».

« J'arrive ici en me disant qu'en fait le sport, c'est qu'un petit moyen ... fin c'est un moyen d'arriver à les capter mais ... c'est sport autrement je l'appelle. Mais c'est ça du « socio-sport », je me rends compte que c'est ça du « socio-sport », c'est ... c'est voilà, que c'est qu'un moyen quoi » (A24, Animatrice, Structure de quartier 3).

Cette animatrice semble reconnaître au final que le « socio-sport » a la même visée que le « sport autrement », à savoir qu'il utilise le sport comme un moyen et non comme une fin.

Ces différents extraits interrogent le rapport des structures de quartier au « socio-sport ». Ce dernier n'est pas perçu, ni défini de manière claire. Cela est-il dû au fait que le sport n'est, pour ces structures, qu'un outil parmi d'autres pour accompagner socialement des publics, favoriser leur intégration ?

Malgré l'absence d'une identification nette du « socio-sport », des approches communes ressortent des discours. En effet, la découverte sportive est considérée comme un moyen d'accrocher, de fédérer les publics et de créer éventuellement une transition vers le sport dit traditionnel. Elle se caractérise par des objectifs de cohésion de groupes, de partages de moments pouvant déboucher sur des projets sportifs mais également extra-sportifs :

²⁴³ Extraits de la présentation de la structure 1 sur son site internet.

« Le projet qu'on développe, l'objectif c'est vraiment fédérer autour du groupe, c'est à dire le rendre beaucoup plus fort les uns entre les autres et aller sur des projets où finalement, bah les personnes qui font partie de ce groupe ... euh ... elles vont faire pas mal de choses, c'est-à-dire elles vont prendre des initiatives, elles vont créer des projets, elles vont être actrices du projet » (B4, Coordinateur, Structure de quartier 2).

« C'est vraiment dans la découverte et, et qu'ils aient un choix après quoi, qu'ils aiment faire du sport, qu'on les accroche, qu'ils peuvent fédérer à un club, pourquoi pas, s'ils ne veulent pas tant pis, au moins leur choix peut être fait parce qu'au moins ils ont essayé l'action » (Animateur, Structure de quartier 1).

« Par exemple sur le multisport fille où les filles viennent faire du sport, mais c'est pas le ... ce qu'elles apprécient, c'est de passer du temps ensemble, c'est de passer du temps avec l'animatrice et du coup ça ... ça découle sur d'autres envies, aller à l'accrobranche ensemble, on est allé à l'escalade, faire une soirée cinéma » (B7, Coordinatrice, Structure de quartier 3).

Ces similitudes d'approches se retrouvent dans les projets des équipements²⁴⁴. En effet, chaque structure veut être un « espace de rencontres, un lieu pour agir ensemble »²⁴⁵, « un véritable lieu de vie et de rencontres pour laquelle il faut sans cesse créer des conditions favorables, des moments conviviaux et festifs et veiller à la qualité d'accueil de tous »²⁴⁶, « un lieu de rencontres et de convivialité où tout un chacun à sa place »²⁴⁷. Elles utilisent le sport comme un outil possible parmi d'autres, notamment pour sa capacité à rassembler et favoriser les liens entre publics. Elles ne sont pas identifiées comme des structures sportives mais sont multi-activités et créent davantage de « ponts » entre les activités sportives et les autres activités qu'elles développent (culturelles, artistiques). Elles optent donc pour une approche de découverte sportive et ne sont pas dirigées vers la compétition.

La structure de quartier 1 est la seule qui a évoqué la possibilité de mobiliser l'approche compétitive, elle est d'ailleurs un peu plus éloignée du « loisir » que les autres structures sur

²⁴⁴ Le projet d'équipement présente les objectifs de la structure, son fonctionnement interne, les moyens à disposition ainsi que ses secteurs d'activités.

²⁴⁵ Extrait du projet associatif de la structure de quartier 1.

²⁴⁶ Extrait du projet associatif de la structure de quartier 2.

²⁴⁷ Extrait du projet associatif de la structure de quartier 3.

l'espace des idées. Le choix de l'approche s'effectue selon les demandes et les niveaux de pratiques des publics.

« Avec ce public là non, je, je vais vraiment au feeling [...] Je sais pas ça peut être, comme je te dis c'est du loisir, ça peut être compétition, ça peut être tout mais voilà je vais mettre des objectifs en fonction de certains sports, sur certains sports en fonction du public que j'ai ... Si j'ai un groupe de footeux par exemple et je sais qu'ils, qu'ils jouent tous en club voilà bah là je vais mettre la casquette, la casquette coach et voilà » (A25, animateur, Structure de quartier 1).

Au-delà de ces aspects, l'approche est également influencée par le « capital » sportif de l'animateur. En effet, bien que disposant d'une formation²⁴⁸ axée sur le multisport et la découverte sportive, l'animateur est joueur de football depuis de nombreuses années. De plus, il a exercé en tant que coach au sein d'un club du quartier qui rassemble une majorité de jeunes issus de la structure de quartier 1. Sa socialisation sportive l'amène donc à adopter la « casquette coach » en fonction du public présent aux activités sportives.

Dans son ensemble, l'approche des structures de quartier rencontrées s'axe davantage sur une dimension « loisir » et de découverte sportive. Les objectifs ne s'attachent pas à développer des compétences sportives chez les publics mais de favoriser et renforcer les liens sociaux afin de « faire ensemble ».

²⁴⁸ L'animateur possède un double BPJEPS, celui APT, activités physiques pour tous et LTP, loisirs tout public.

b. Publics

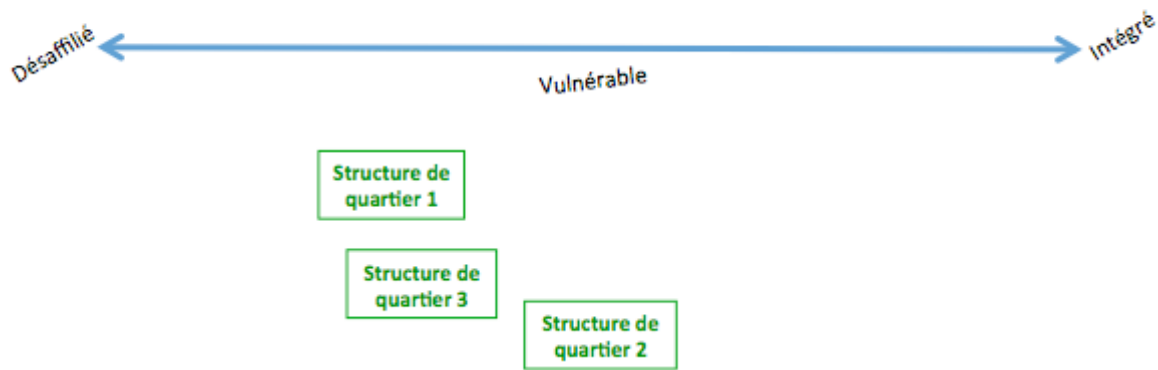


Figure 35 - Les publics des structures de quartier

Les positions sur le schéma soulignent la proximité des publics concernés avec la zone de « vulnérabilité ». Les discours mettent en exergue le manque de moyens économiques des familles, les situations de monoparentalité. Néanmoins, l'une d'entre elles revendique une certaine mixité sociale :

« Ouais après on a de tout. On a des parents isolés, on a des situations monoparentales, on a les, on a des familles qu'ont très peu de revenus du coup voilà on essaie d'être souple, des fois y'a des ardoises qui se font, on essaie de trouver un arrangement, y'a plein de choses qui se font. Après comme on dit on s'adapte avec tous mais c'est vrai que, la plupart, c'est des familles qui ont des manques de moyens » (A25, Animateur, Structure de quartier 1).

« Les gamins ils font ce qu'on leur dit, ils vont à l'école pour la plupart, alors ouais ils font des conneries, mais ça reste des gamins, ils sont pas mal livrés à eux-mêmes ... euh ... ou ils doivent beaucoup aider leurs parents [...] On leur casse un petit peu leur jeunesse là dessus parce que y'a pas forcément de moyens à la maison, parce que y'a ... beaucoup de familles monoparentales ... » (B4, Coordinateur, Structure de quartier 2).

« Bah sinon ouais, on est sur du ... Bah y'a vraiment de tout, la difficulté ... alors des jeunes qui sont ... on va dire qui posent des problématiques, au jeune qui va super bien, au jeune déscolarisé, au jeune scolaire et studieux, aux parents qui travaillent, aux parents qui

travaillent pas, fin on a vraiment ... on a un brassage en fait » (B7, Coordinatrice, Structure de quartier 3).

Les structures de quartier sont toutes implantées en QPV rennais et accueillent des publics très majoritairement issus du quartier. Leur objectif principal est de participer au développement social du quartier en répondant aux besoins socioculturels des habitant.e.s ; leur dimension de « proximité » explique en partie le peu de mixité territoriale de leurs publics.

Les éléments recensés en termes d'approche et de publics se vérifient-ils lorsque l'on croise d'autres discours et des observations effectuées sur le terrain ?

2.1.3 L'espace des pratiques

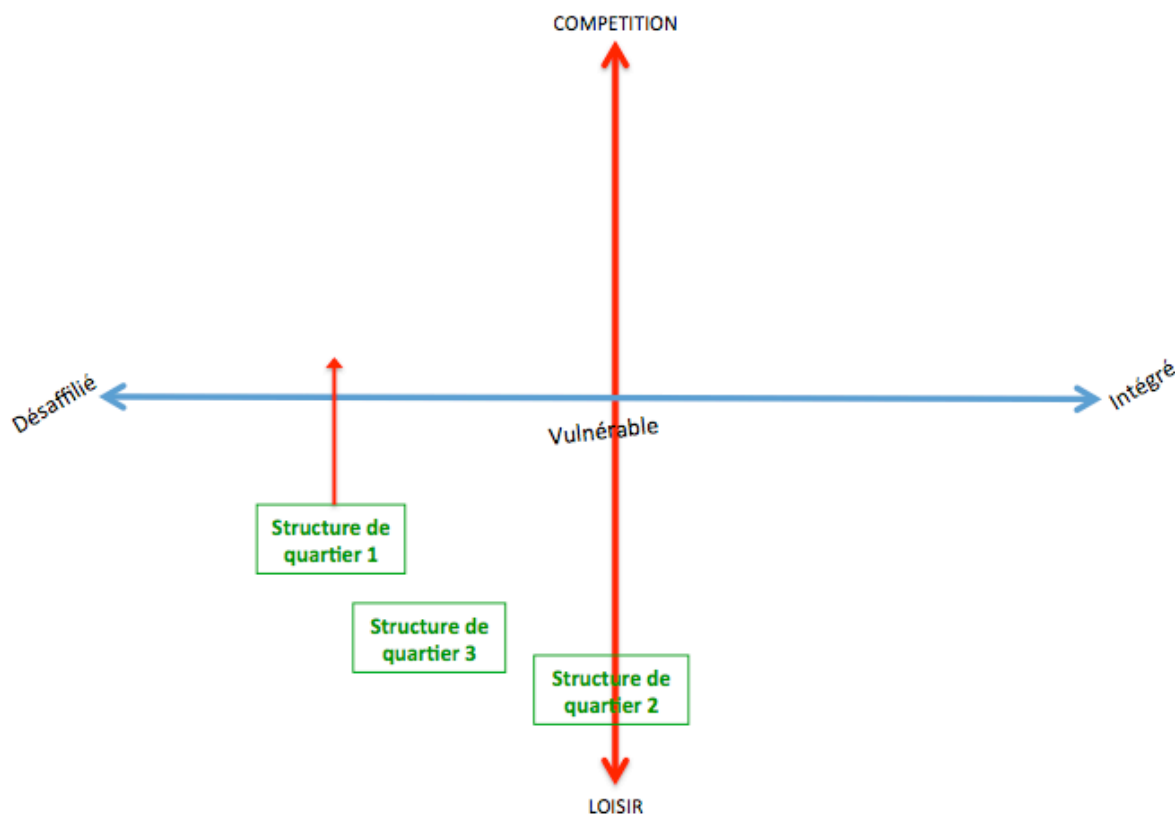


Figure 36 - Décalage de la structure de quartier 1

Nous avons remarqué des différences d'approches à l'occasion de l'observation de deux créneaux animés par des acteurs différents. Les objectifs ainsi que le fonctionnement diffèrent d'un créneau à l'autre et, ce, pour plusieurs raisons.

Tout d'abord, le premier créneau est animé en partenariat avec une fédération mixte. C'est d'ailleurs un animateur de cette fédération qui prend en charge principalement le créneau et construit la séance. Les objectifs sont basés sur de la découverte sportive avec des changements de sports toutes les quatre séances.

Le créneau se compose d'un échauffement ludique suivi de jeux avec introduction progressive de règles propres à la discipline sportive : « *L'échauffement commence par un épervier pour que les jeunes se mettent en mouvement et s'habituent à prendre en main le ballon de rugby.*

Plusieurs jeux sont ensuite mis en place avec des difficultés progressives (introduction de l'en-avant) »²⁴⁹.

Le deuxième créneau est organisé par la structure de quartier elle-même. L'objectif mis en avant par l'animateur est de rassembler les jeunes autour d'une activité sportive sous une forme « loisir ». Il n'existe pas de plan de séance prédéfini mais plutôt une formule tournoi avec des enchaînements de matchs : *« Il n'y a pas d'exercices particuliers mais une mise en action directe au travers de petits matchs. 3 équipes de 6 joueurs avec une équipe sur le côté en attente, l'équipe qui perd sort »²⁵⁰.*

L'approche pédagogique du premier créneau est tournée vers l'apprentissage et le respect des règles éducatives mais aussi de la discipline sportive proposée : *« Il y a des règles de comportements ici, le respect c'est le plus important et envers tout le monde », « Avant de débiter l'échauffement, l'animateur rassemble tous les jeunes et explique le déroulement de la séance », « L'animateur rappelle les règles du flag rugby avant de commencer le jeu. Il pose des questions aux jeunes afin de les faire participer »²⁵¹.*

Les encouragements sont plus liés à la motivation, au comportement qu'à la performance technique : *« C'est bien ce que vous avez fait », « C'est pas parce qu'on perd qu'il faut arrêter, allez on continue », « Continue, t'es resté plus longtemps que tout à l'heure, c'est mieux »²⁵².*

Pour le deuxième créneau, l'approche pédagogique privilégie l'aspect sportif. Le fonctionnement valorise les performances des équipes, la plus forte restant sur le terrain tant qu'elle ne perd pas. Les interventions de l'animateur sont à la fois d'ordre motivationnel *« Allez faut mouiller le maillot là », « Encore les gars, on s'arrête pas »* mais aussi technique *« Joue en une-deux, tu passes et tu redemandes », « Quand t'es en défense, place ton corps pour l'amener vers la touche », « L'animateur explique à l'équipe qui a perdu leurs erreurs de jeu et donne des conseils pour le match d'après »²⁵³.* Le fait que l'animateur soit également éducateur de football et possède des compétences lui permettant de donner des conseils technico-tactiques n'est pas étranger à cette orientation.

²⁴⁹ Extrait de la grille d'observation de la séance n°1, quartier 2 - Structure de quartier 1.

²⁵⁰ Extrait de la grille d'observation de la séance n°1, quartier 2 - Structure de quartier 1. Les autres séances se basent sur le même fonctionnement.

²⁵¹ Extraits de la grille d'observation des séances n°1 et 2, quartier 2 - Structure de quartier 1.

²⁵² Extraits de la grille d'observation des séances n°1 et 2, quartier 2 - Structure de quartier 1. Il est à noter que lors de la troisième séance, l'animateur référent n'était pas là.

²⁵³ Extraits de la grille d'observation des séances n°1, 2 et 3, quartier 2 - Structure de quartier 1.

Enfin, le support choisi n'est pas le même dans les deux cas : le multisport pour le premier avec la découverte d'un sport par mois, une activité mono-disciplinaire pour le second, le futsal. Ce dernier fait l'objet d'une attente forte de la part des jeunes. Cependant, l'approche du futsal proposée par les structures de quartier fera l'objet d'un chapitre spécifique dans la partie 3.

La structure de quartier 1 associe donc le « loisir » et la « compétition ». Les différents créneaux sportifs qu'elle met en place ne s'ancrent pas dans la même démarche. L'un est animé en lien avec une fédération mixte et répond à des objectifs de découverte sportive par un fonctionnement en cycles. Le respect des règles éducatives et sportives est au centre de la pédagogie employée. L'autre créneau, basé sur une entrée mono-disciplinaire, fait place à la pratique du futsal sous une forme d'enchaînements de matchs. La pédagogie s'attache à la production de jeu sous une dimension technico-tactique.

L'espace des idées a mis en exergue une certaine cohérence de l'approche du « socio-sport » par les structures de quartier. Bien qu'elles ne définissent pas clairement le « socio-sport » et ne revendiquent pas le pratiquer de manière explicite, elles le distinguent du sport de compétition par une finalité tournée vers l'apprentissage du « faire ensemble » et non les résultats sportifs.

Elles souhaitent utiliser le sport comme un moyen pour fédérer les publics et créer des espaces de sociabilité. Les publics accueillis sont identifiés comme vulnérables et très majoritairement issus du quartier.

L'espace des pratiques souligne les différences de démarches au sein d'une même structure. Elles peuvent être partenariales et faire appel aux compétences sportives d'une fédération mixte ou s'appuyer sur des compétences internes. Les objectifs, le fonctionnement et la pédagogie s'en trouvent alors modifiés.

	« Critères »	Les structures de quartier
Approche	Définition « socio-sport »	Notion floue
	Conception de pratique	Découverte / initiation Performance (un des créneaux de la SQ1)
	Forme de pratique	Formelle / inscription / cotisation
	Structuration de pratique	Cadrée / souple

	Institutionnalisation	Absence de championnat
Démarche	Pour « capter » les publics	Pas de démarche particulière
	Support sportif	Mono-disciplinaire et multisport
	Déroulement animation	Ateliers de découverte / jeux Formule tournois (un des créneaux de la SQ1)
	Récurrence animation	Hebdomadaire
Publics	Tranche d'âge	9-14 ans
	Genre	Homme (62%) / Femme (38%)
	Situation	Vulnérables

Tableau 11 - Approche, démarche et publics des structures de quartier

3. Fédérations et associations mixtes

Les fédérations et associations mixtes sont issues du mouvement de l'éducation populaire. Elles restent très attachées à cet idéal. Aussi, elles sont soucieuses de permettre à tout.e habitant.e rennais.e d'accéder aux activités qu'elles proposent. À travers différents secteurs : sportifs, socio-éducatifs, culturels, elles veulent contribuer à la formation citoyenne de ces publics. Elles sont implantées dans différents quartiers de Rennes et veillent à couvrir également les QPV avec pour objectif de favoriser l'égalité et la proximité.

3.1 L'espace des idées

3.1.1 L'espace des idées des fédérations et associations mixtes par les questionnaires

Les réponses de ces fédérations et associations mixtes permettent de cerner leurs approches du « socio-sport » et les publics qu'elles accueillent.

Les mots clés du « socio-sport »

Les mots clés associés au « socio-sport » les plus cités sont ceux d'« intégration » (17%), de « lien social » (15%) et de « découverte » (11%).

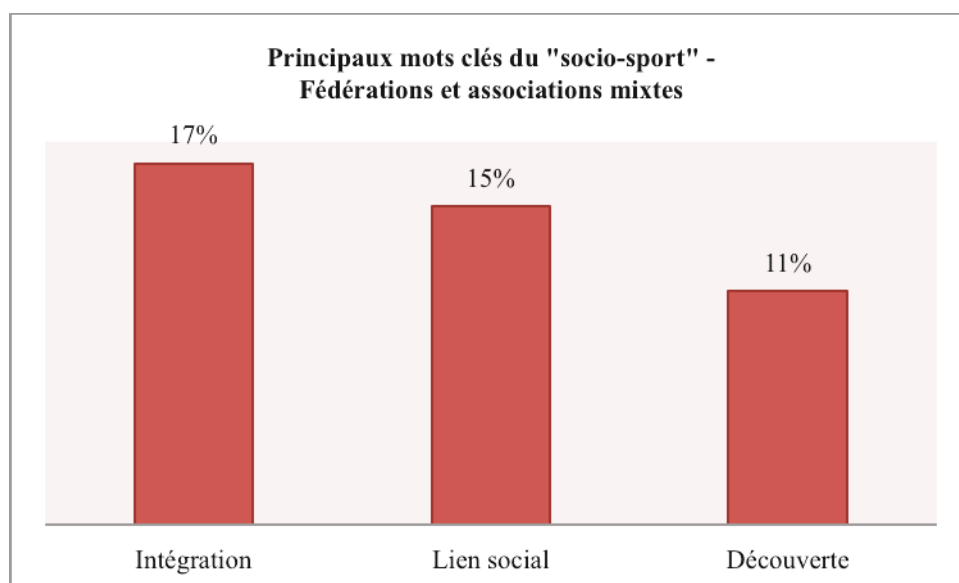


Figure 37 - Les principaux mots clés du « socio-sport » pour les fédérations et associations mixtes

Les représentations du « socio-sport » des fédérations et associations mixtes reflètent la philosophie de l'éducation populaire : favoriser l'accès aux activités éducatives et l'intégration des habitant.e.s. Le « socio-sport » semble donc s'attacher moins au côté sportif et technique de la discipline qu'à la découverte et l'initiation.

Les objectifs du « socio-sport »

L'objectif du « socio-sport », le plus fréquemment souligné, est celui de l'accès au sport des publics qui en sont éloignés (34%), suivis de l'utilisation du sport comme d'un levier éducatif (21%) et de la création de liens sociaux entre les publics (17%).

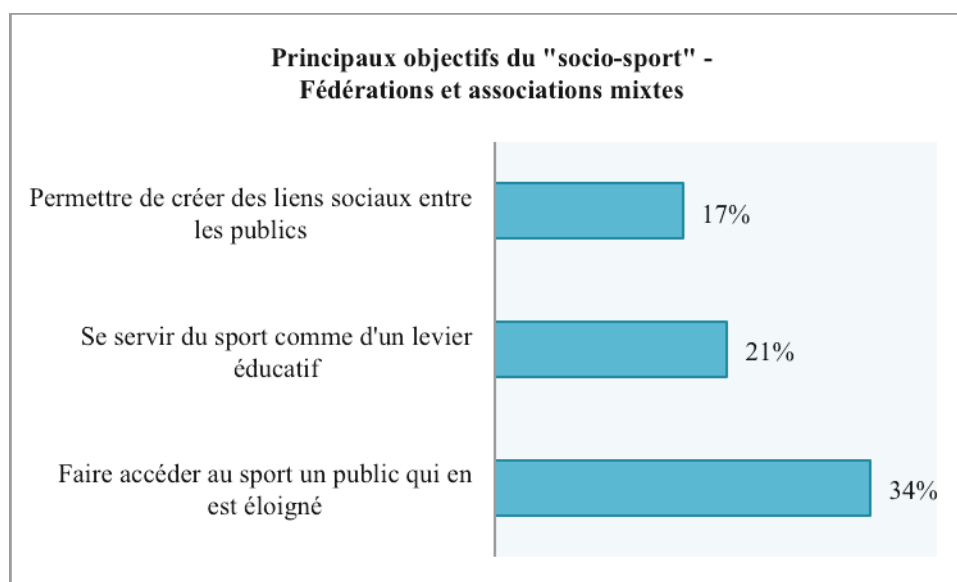


Figure 38 - Les principaux objectifs du « socio-sport » selon les fédérations et associations mixtes

Nous retrouvons ici la dimension intégrative qui caractérise, en premier, le « socio-sport ». Les objectifs fixés au « socio-sport » sont déterminés par ceux qu'elles défendent de manière générale, à savoir l'accès de toutes et tous aux domaines de l'éducation, quelles qu'elles soient. Le sport est, avant tout, un outil utilisé à des fins sociales et éducatives.

Les motifs de la mise en place de « socio-sport »

Les principaux motifs de la mise en place de « socio-sport » sont liés à la volonté de répondre aux nouveaux besoins des publics (31%), aux valeurs, philosophie de la structure (28%) et au souhait de diversifier des activités (17%).

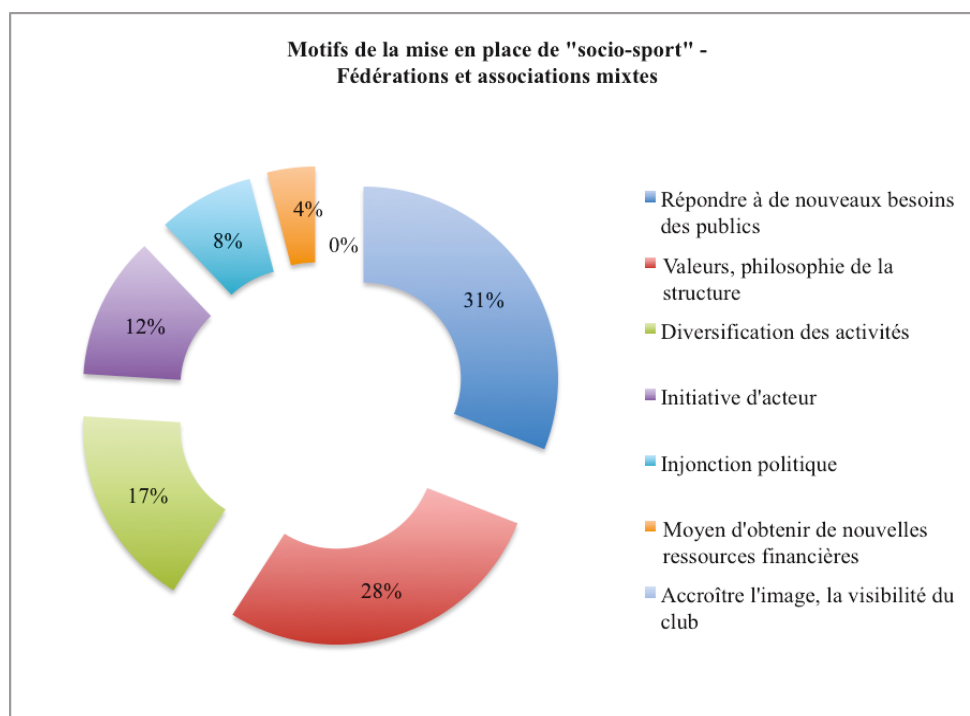


Figure 39 - Les motifs de la mise en place de « socio-sport » selon les fédérations et associations mixtes

Le « socio-sport » paraît constituer une réponse à l'évolution des besoins et demandes des publics. Une enquête sur la pratique sportive dans les quartiers rennais²⁵⁴ montre que les associations, notamment mixtes, sont attentives aux besoins des habitant.e.s et qu'elles y répondent par la proposition d'animations de proximité.

De même, la philosophie, les valeurs du « socio-sport » reflètent celles des fédérations et associations mixtes.

Les publics selon les tranches d'âge

Que ce soit au sein de ces structures ou des activités socio-sportives, on constate une dominance des publics âgés de 9 à 25 ans avec une surreprésentation des 9-14 ans (55% de l'ensemble des publics des structures et 50% de ceux du « socio-sport »).

²⁵⁴ En 2012, l'Office des Sports de Rennes a réalisé une enquête sur « la pratique sportive dans les quartiers rennais ». Sur chaque quartier, des recensements des équipements sportifs, des institutions présentes, d'exemples d'actions sportives et des offres proposées sur le quartier ont été réalisés.

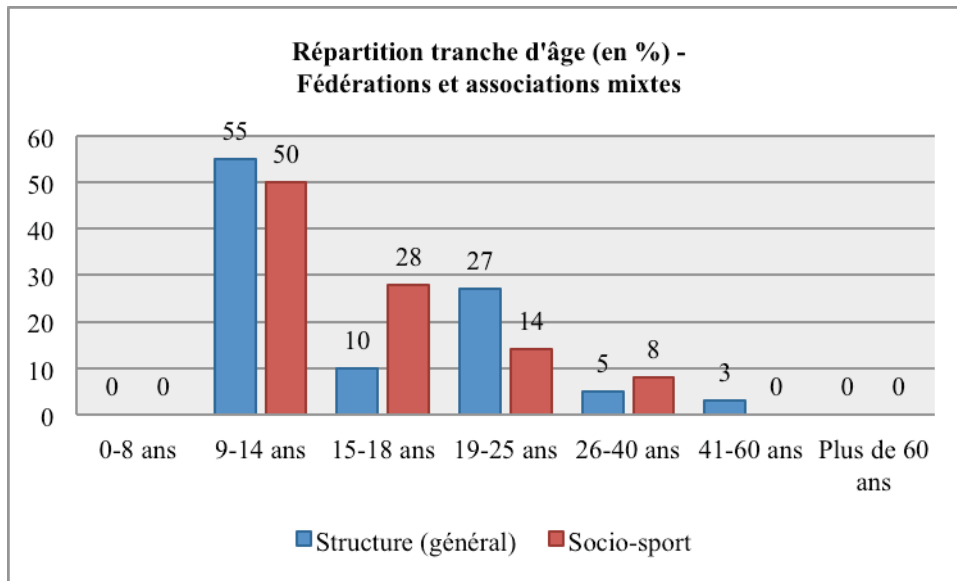


Figure 40 - Répartition des publics des fédérations et associations mixtes selon les tranches d'âge

Néanmoins, quelques différences apparaissent concernant les tranches d'âge 15-18 ans et 19-25 ans. Le décrochage des 15-18 ans est sensiblement plus marqué au sein des structures puisque ces jeunes ne représentent que 10% des publics contre 28% pour le « socio-sport ». La tendance s'inverse pour les 19-25 ans : 27% pour les structures et 14% pour le « socio-sport ». Le phénomène de décrochage des adolescent.e.s semble moins toucher le « socio-sport ». Cela signifie-t-il que ce dernier répond mieux à leurs besoins ?

Les publics selon le genre

L'analyse comparée de la répartition genrée souligne des différences de représentativité entre hommes et femmes. En effet, alors que la situation est quasiment la parité au sein des fédérations ou associations mixtes (53% d'hommes et 47% de femmes), l'écart se creuse concernant les activités socio-sportives. Les femmes ne représentent plus que 36% des publics.

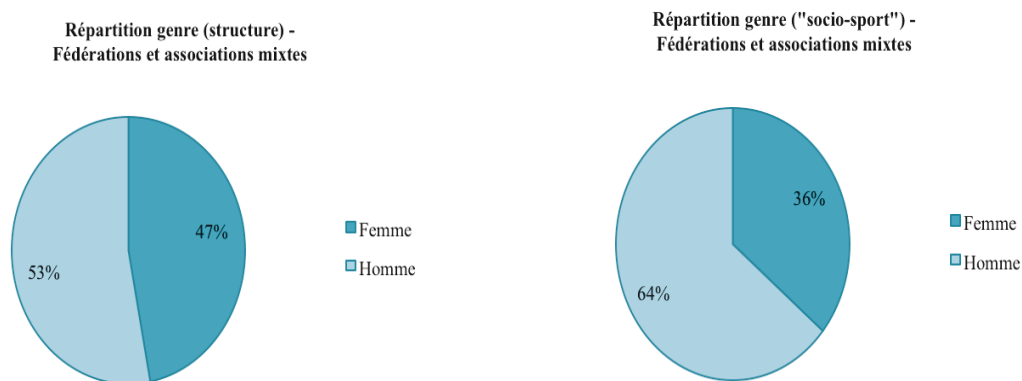


Figure 41 - Répartition des publics des fédérations et associations mixtes selon le genre

Ce constat va à l'encontre de la volonté d'ouverture à tous, et toutes, de ces acteurs de l'éducation populaire. Comment expliquer ce phénomène ? N'y a-t-il pas là un paradoxe du « socio-sport » ? Il est censé être plus socialisant et intégrateur mais est générateur d'une exclusion de publics féminins. Nous traiterons de cette situation dans le chapitre n°2 de la partie 3 « l'espace des filles ».

Les publics selon l'axe d'intégration

Les chiffres représentant les situations des publics sur l'axe d'intégration mettent en évidence une surreprésentation des publics dits « vulnérables » (57% pour les structures en général et 56% en « socio-sport »). Cependant, des différences apparaissent concernant les deux autres situations. Les publics identifiés comme étant « intégrés » sont présents au sein des structures (43%) mais disparaissent au profit des publics dits « désaffiliés » (41%) pour les activités socio-sportives.

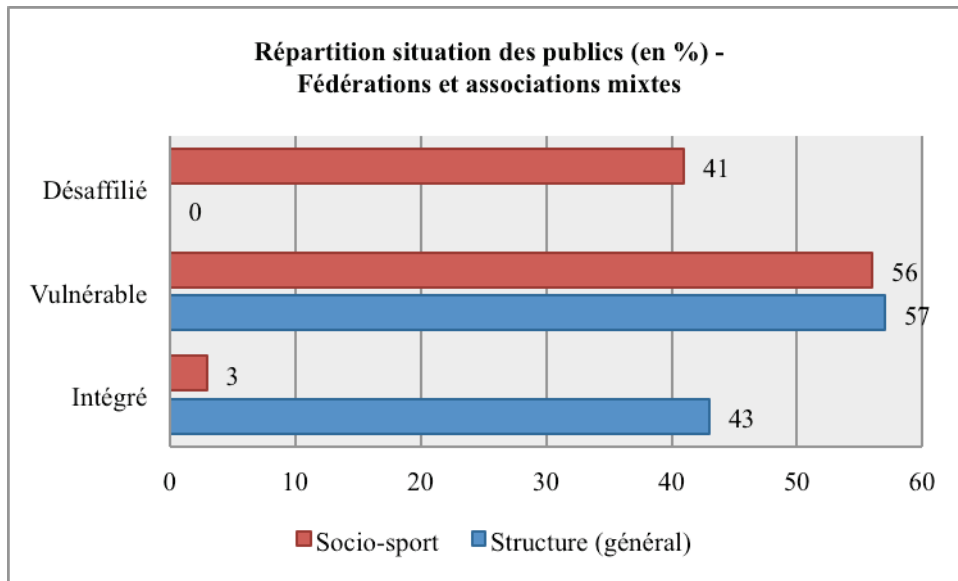


Figure 42 - Répartition des publics des fédérations et associations mixtes selon l'axe d'intégration

Ces résultats semblent s'inscrire dans la « philosophie » du « socio-sport » qui, nous l'avons vu dans l'étude de sa sociogenèse²⁵⁵, a pour principal objectif de se tourner vers les publics les plus en difficultés.

L'analyse des questionnaires met en évidence une approche socio-sportive basée sur l'utilisation du sport comme d'un outil à la fois éducatif et social. Le « socio-sport » semble correspondre aux valeurs et à la philosophie des fédérations et associations mixtes, issues de l'éducation populaire. Celles-ci sont soucieuses de faciliter l'accès au sport des publics éloignés et de répondre à leurs besoins.

Les publics socio-sportifs se composent d'une majorité de garçons, âgés principalement de 9-14 ans et en situation de « vulnérabilité » voire de « désaffiliation ».

²⁵⁵ Voir le chapitre n°3 de la partie 1.

3.1.2 Les fédérations et associations mixtes sur l'espace des idées : analyse des récits

Les structures rencontrées se sont placées de la manière suivante sur le schéma de « l'espace des idées » :

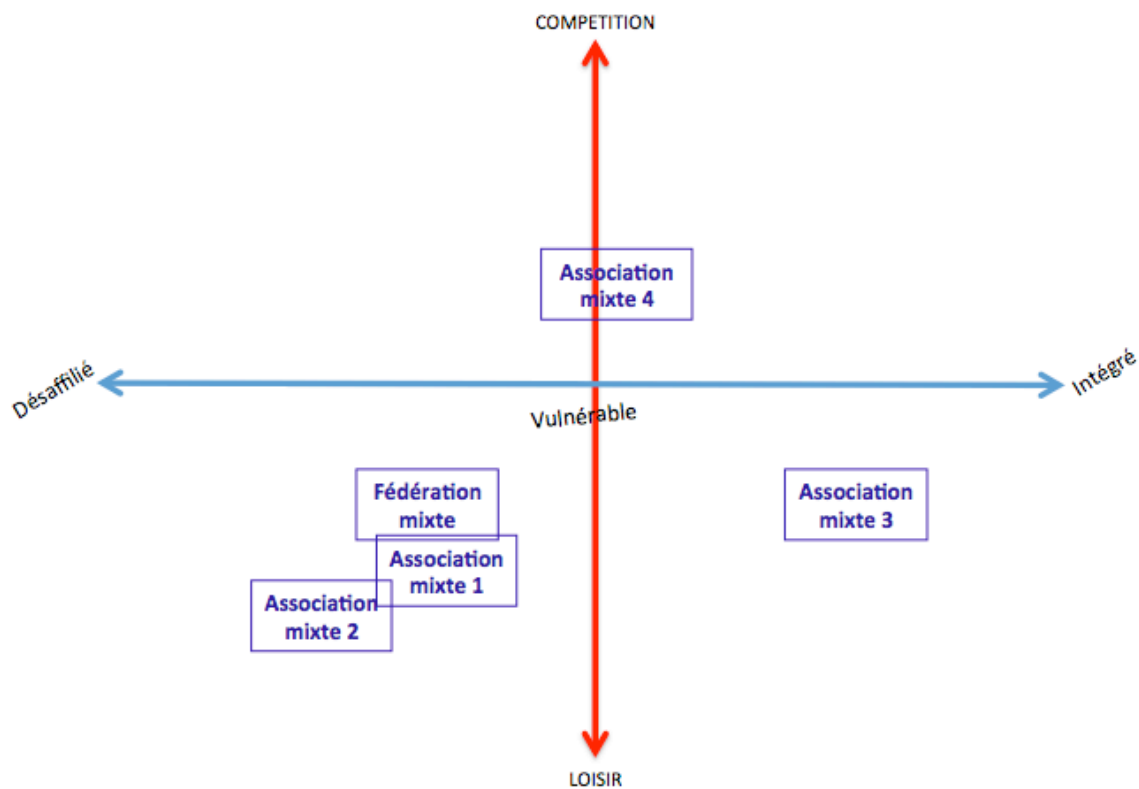


Figure 43 - L'espace des idées des fédérations et associations mixtes

Nous identifions plusieurs positionnements qui reflètent trois approches différentes :

1) Une approche socio-sportive revendiquée : fédération mixte, associations mixtes 1 et 2

a. *Définition et approche*

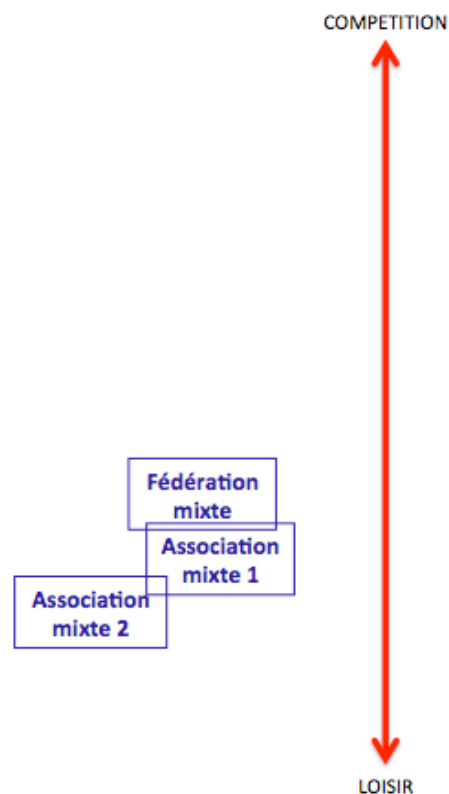


Figure 44 - L'approche de la fédération mixte et des associations mixtes 1 et 2

Nous retrouvons dans la définition de la fédération et des associations mixtes 1 et 2 des éléments présents dans les réponses au questionnaire. En effet, elles définissent le « socio-sport » comme un outil, un moyen de créer ou recréer du lien social avec des personnes éloignées de la pratique sportive institutionnelle, et non comme une finalité en soi.

« À chaque fois c'est la définition qu'on en donne du « socio-sport », de permettre aux personnes les plus éloignées d'accéder à la culture sportive [...] Maintenant ... euh ... si jamais on veut être dans l'intégration par le sport ... euh ... ben il faut aller plus loin, il faut essayer de, ben d'aider à l'insertion au sein de la, au sein de la communauté donc des fois on

va être là-dessus et des fois on va être vraiment sur du « socio-sport » basique quoi » (A16, animateur sportif, Association mixte 1).

« Donc du coup ... euh ... le « socio-sport » pour moi c'est vraiment ça, on part d'une activité sportive, une demande, qui est des fois réelle ou pas réelle, pour répondre et puis soit réussir à renvoyer vers quelque chose d'existant et de structuré, soit faire autre chose et répondre à une demande d'un public qui n'avait rien à un moment donné » (A22, animateur, Association mixte 2).

« Cette définition-là du « socio-sport » ou de l'éducation par le sport²⁵⁶ pour moi c'est en fait de ... de permettre en fait à des personnes qui sont ... euh ... à la base qui sont défavorisées en fait sur différents points de vue hein, mais plus le social ... euh ... de se développer au travers de la pratique physique et d'apprendre certaines règles propres à la société ou d'apprendre voilà ... à s'insérer socialement ou professionnellement » (A3, animateur sportif, Fédération mixte).

Une approche commune à la fédération et aux associations mixtes se dessine. Le « socio-sport » représente le moyen de faire accéder au sport des publics éloignés. Dans un deuxième temps, le travail vise l'intégration ou l'insertion dans un groupe social voire dans un environnement professionnel. Deux étapes semblent donc constituer le projet du « socio-sport », une première, basique, centrée sur l'égal accès à la pratique sportive ; une deuxième, plus élaborée, cherche à ouvrir les publics à des expériences plus larges que la pratique sportive.

La grande majorité des acteurs et actrices concernés fait une distinction entre « socio-sport » et sport dit traditionnel de compétition. Celle-ci repose sur plusieurs points : les objectifs portant sur des comportements sociaux d'un côté, sur la performance et la progression technique de l'autre. Pour eux, le « socio-sport » a un objectif de découverte et d'initiation, le sport de compétition des contenus technico-tactiques avec une progression adoptée. L'accent est mis par ailleurs sur « l'aller vers » comme le souligne cet extrait :

²⁵⁶ Nous observons tout de même un emploi « approximatif » du terme « socio-sport » qui, dans ce discours, s'apparente à celui « d'éducation par le sport ».

« Pour moi, la différence entre sport et « socio-sport », c'est que sport ça s'adresse à des gens qui sont déjà dans un cadre, qui viennent parce qu'ils ont une demande et qui viennent faire un entraînement construit. Ils paient pour avoir un entraînement construit, un entraînement tous les jours, tel truc, nanana. « Socio-sport » ça s'adresse à des gens qui ne sont pas inscrits, qui ne font pas de sport, que toi tu vas aller chercher déjà, que toi tu vas aller chercher sur l'espace public, à qui tu vas proposer un truc pour les amener vers autre chose » (A23, Animateur, Association mixte 2).

Cette convergence de discours est à resituer dans le cadre de la genèse du « socio-sport » sur le territoire rennais et le travail partenarial réalisé avec la DDCSPP 35.

En effet, suite aux émeutes urbaines de 2005²⁵⁷, l'État a lancé un dispositif national reposant sur 300 emplois sportifs qualifiés, qui deviendront les emplois FUS (Forte Utilité Sociale) par la suite.

Sur le département d'Ille-et-Vilaine, la DDJS²⁵⁸ (Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports) a participé activement à la mise en place et à l'accompagnement de trois postes FUS au sein d'une fédération d'associations et de deux clubs sportifs traditionnels²⁵⁹ :

« Alors c'est le Ministère Jeunesse et sport qui a lancé un appel, et puis après du coup, c'est ... la DD étant un organe déconcentré du Ministère, a incité des associations du territoire de l'Ille-et-Vilaine à y répondre. Et suite à cette incitation-là, il y a eu trois assos qui se sont positionnées et qu'ont dit « Voilà nous, c'est quelque chose qui nous intéresse » » (A3, Animateur sportif, Fédération mixte).

²⁵⁷ Pour une compréhension du contexte, voir le chapitre n°3 de la partie 1 « Genèse du « socio-sport » ».

²⁵⁸ Depuis 2010, la DDJS est devenue une DDCSPP (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations) suite à la RGPP (Révision Générale des Politiques Publiques). L'Ille-et-Vilaine fait figure d'exception car dans les départements de plus de 400 000 habitants, les directives nationales stipulaient la mise en place d'une DDCS d'un côté et d'une DDPP de l'autre. Malgré ses 988 100 habitants au 1^{er} janvier 2010 (<https://www.insee.fr/fr/statistiques/1291059>, consulté le 20 février 2018), il a été décidé de créer une DDCSPP qui a pour mission de « mettre en œuvre les politiques publiques définies à l'échelon national et pilotées au niveau régional en matière de cohésion sociale, de jeunesse, de sports, de vie associative et d'éducation populaire, de sécurité sanitaire des aliments, des produits et des services, de protection et santé animales, de protection des consommateurs » (extrait du site internet de la DDCSPP 35, <http://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/Services-de-l-Etat/Jeunesse-et-Education/DDCSPP-35/Missions>, consulté le 20 février 2018).

²⁵⁹ Nous avons rencontré l'un des deux clubs qui est un groupe sportif d'une association mixte.

Au-delà de cette incitation, la DDJS a impulsé un travail collaboratif entre ces trois structures afin de développer des actions de proximité et de réfléchir à une pérennisation des postes lorsque les subventions de l'État prendront fin. Ce point important et la question du financement sont des enjeux liés au « socio-sport » dont nous traiterons dans le chapitre n°2.

« En fait, eux ils ont eu l'idée de nous rassembler tous et de nous dire « bah plutôt que d'être tout seuls dans votre structure et de pouvoir trouver des financements une fois que ça va s'arrêter ... euh ... tout seul, ce qui est pas évident, avec vos projets individuels, et bah l'idéal, c'est de se mettre en groupe, en collectif d'éducateurs sportifs, de voir à chaque fois, vous quelle plus-value vous pouvez ramener et comme ça quand on ira négocier pour pouvoir consolider les postes en fait, bah on sera plus fort, on sera tout un collectif, tous ensemble », voilà » (A10, Educateur sportif, Club sportif traditionnel).

« Et puis l'organisation collective que j'avais mise en place sur le département pour faire des actions en commun, entre les trois, au départ tu sais entre (structures citées) [...] Donc on a commencé à faire de l'animation de quartier, du bas de tours, tout ça. On s'est construit comme ça, en faisant des actions en commun, c'est comme ça que ça à crée un petit collectif, et sur ce petit collectif, on a construit » (D2, Responsable service, Filière sportive territoriale 3).

Différentes actions et évènements sportifs de proximité ainsi que des temps de partages professionnels ont été organisés. Ces derniers prenaient la forme de « stage commun » de deux-trois jours dédiés aux éducateurs sportifs. Ils mêlaient des travaux de réflexion et des temps de pratiques.

« Et donc assez rapidement ... euh ... à l'initiative entre autre de la DDJS de l'époque ... on a créé un petit groupe de travail, il y avait des petits séminaires qui étaient fait chaque année, et l'idée c'était de réfléchir ensemble sur des actions qui pouvaient se mettre en place de manière commune ... euh ... de façon à mieux mutualiser les compétences de chacun » (C11, Responsable, Fédération mixte).

Aujourd'hui, le collectif d'éducateurs sportifs accompagné par la DDCSPP 35 n'existe plus mais les associations et fédérations en question continuent de mener des projets en partenariat.

Les associations mixtes 1 et 2, identifiées sur le schéma, ne font pas partie de ce collectif. Cependant, elles disposent de postes financés, notamment par le canal de la DDCSPP 35. Ces derniers sont dédiés à des missions identiques à celles des postes FUS.

Pour l'association mixte 1, le programme déployé vise à « *renforcer l'accès à la pratique sportive des jeunes qui en sont le plus éloignés et ainsi leur permettre une pratique éducative, régulière et encadrée au sein des clubs sportifs [...] pour favoriser l'éducation des plus jeunes et contribuer à la mixité sociale et de genre* »²⁶⁰.

L'association mixte 2 se fixe pour principales missions de « *proposer des actions pour et avec les jeunes sous diverses formes, en priorité, l'accompagnement vers les activités ou actions mises en place par les structures implantées sur le territoire concerné ; utilisation des dispositifs existants sur le territoire ; de manière plus ponctuelle, mise en place d'actions ciblées avec et pour les jeunes rencontrés, en recherchant l'implication des parents, des habitants et en veillant à la complémentarité et à l'articulation avec les propositions et projets des acteurs du territoire* »²⁶¹.

Ainsi, la philosophie commune de ces trois structures, marquée par le travail d'impulsion de la DDCSPP 35, se caractérise par l'utilisation du sport comme d'un outil éducatif. La dimension de proximité, permettant d'« aller vers » les publics éloignés, est valorisée. L'accès au sport est d'ailleurs la première étape d'un processus socio-sportif dont l'objectif fondamental est d'apporter une ouverture extra-sportive (sociale, culturelle) à ces publics défavorisés. Cette ouverture prend en compte les demandes de ces publics : insertion professionnelle, départ en séjour, etc.

²⁶⁰ Extrait du document de présentation du programme d'emplois au sein de l'association mixte 1.

²⁶¹ Extrait du projet-mission de l'association mixte 2.

b. Publics

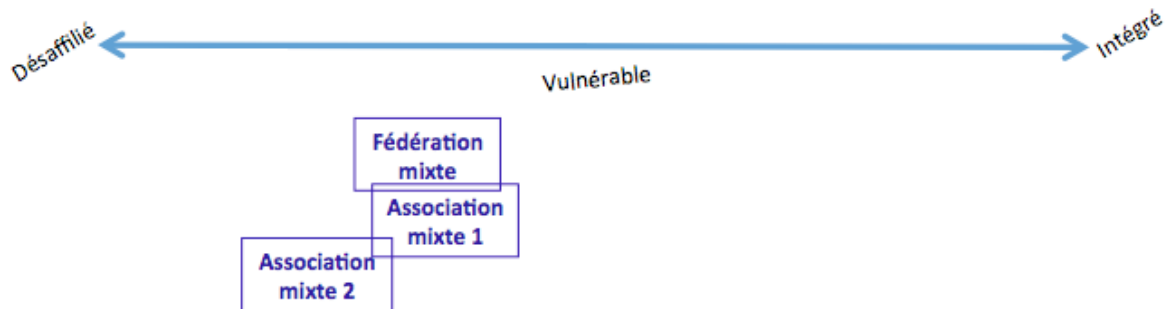


Figure 45 - Les publics de la fédération mixte et des associations mixtes 1 et 2

Les publics sont proches de la zone de « vulnérabilité ». Les discours recensent l'appartenance à un milieu populaire, la fragilité des situations économiques, des familles monoparentales nombreuses :

« Bah d'un point de vue social, clairement voilà, c'est ... ils sont issus de milieu populaire, avec voilà, avec des parents qui ... euh ... ont un métier avec voilà, un salaire assez modeste, très modeste, voilà. Certains sont issus ... beaucoup sont issus de familles monoparentales voilà ... euh ... Une partie déscolarisée ou certains voilà, qui voient plus d'intérêt en fait à l'école parce que c'est pas adapté par rapport à leur mode de fonctionnement, voilà, ou alors à leur logique » (A3, Animateur sportif, Fédération mixte).

« ... euh ... Bah on le voit bien quand on fait les présences bah au niveau de la CAF que beaucoup d'entre eux quand même ... y'a des coefficients familiaux qui sont petits quoi, et puis les familles sont majoritairement nombreuses [...] Mais après c'est ... c'est des faibles revenus et ils sont beaucoup dans les appartements, fin des familles très nombreuses » (A17, Animatrice sportive, Association mixte 1).

Cependant, certains pointent les préjugés dont sont l'objet ces publics et relativisent une vision « sombre » qui ne correspond pas à tous les publics accueillis :

« On n'a pas que des gamins qui sont à la limite du trafic de drogue, on en a plein qui ... où y'a papa maman, où ils vont à l'école, et où y'a pas de problèmes, fin ... effectivement ... effectivement parmi eux, il y en a ... des familles monoparentales où je vis chez tonton, où y'a pas du tout de moyens, mais c'est quand même pas eux ... On remplit pas des gymnases avec ça » (A15, Animateur sportif, Association mixte 1).

L'association 2 s'adresse à des publics qui se situent entre la zone de « vulnérabilité » et celle de « désaffiliation » :

« Généralement c'est que si tu squattes 24 heures sur 24 sur un parking, c'est que déjà tu vas pas à l'école, du coup y'a déjà un souci. Donc moi ceux que je vois comme ça, j'ai envie de dire c'est plus de 60% des jeunes que j'encountre [...] C'est des jeunes qui sont éloignés de l'école, de l'emploi, parfois ... même souvent, le milieu familial est compliqué du coup ils sont pas mal dehors » (A22, Animateur, Association mixte 2).

Les missions d'accompagnement de cette association l'amènent à aller, prioritairement, vers des publics éloignés des institutions. Ces publics sont présents sur l'espace public de manière quotidienne. Ils sont en rupture avec un environnement scolaire et/ou professionnel et un contexte familial jugé compliqué.

2) Une approche sportive : l'association mixte 3

a. *Définition et approche*

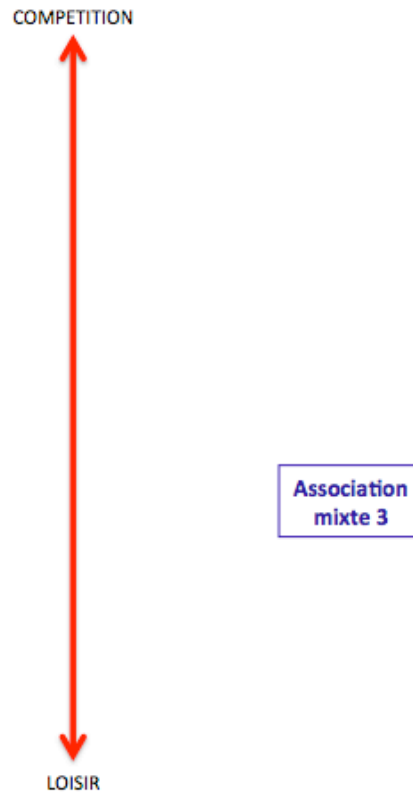


Figure 46 - L'approche de l'association mixte 3

L'association mixte 3 n'identifie pas clairement ce que représente le « socio-sport » et juge cette activité floue :

« Après, je suis prêt à discuter, j'étais prêt à discuter sur tout mais je voulais savoir qu'est-ce que c'est que le socio-sportif ?

Et alors ?

Bah j'ai pas la réponse, je l'attends (rires). Je pense que c'est une vision d'élus plus qu'une réalité (sourire) [...] L'avantage du terme « socio-sport », c'est qu'on peut tout y mettre dedans (rires). C'est le gros avantage c'est à dire que c'est pas très, très clair ou très strict et bah tout ce qui n'est pas compétition et bah hop comme ça on est tranquille » (D8, Directeur, Association mixte 3).

Pour ce discours, il n'y a pas de marqueur de différences entre le sport et le « socio-sport ». Les frontières sont poreuses et l'appellation « socio » est considérée moins comme une réalité que comme une mode. L'appellation « socio-sport » ne se justifie pas : « *Le sport c'est le sport, je vois pas pourquoi on l'appelle pas le sport ou activité sportive enfin je vois pas où est la honte d'appeler ça activité sportive* » (B2, Coordinateur, Association mixte 3).

L'association mixte 3 reconnaît la dimension sociale de certaines actions s'adressant à des publics particuliers mais lorsque l'on entre dans la pratique sportive, elle disparaît au profit de la compétition ou du loisir : « *Donc dès qu'on fait des actions qui sont ... je vais dire, pas identifiées jeunesse, mais qui sont mises en place par l'association en général, ouais on va faire du social avec ... euh ... en fonction des publics que l'on va accueillir, etc. Mais dès que c'est le sportif d'une section, on sera plus sur de la compétition ou du loisir, mais moins sur du social* » (B2, Coordinateur, Association mixte 3).

L'approche mise en place de manière générale par l'association et celle de son secteur sportif semblent différentes. Les discours recensés laissent à penser que le « social » s'arrête à la frontière du domaine sportif. Ceci expliquerait sans doute les difficultés rencontrées pour reconnaître l'existence d'une activité socio-sportive.

b. Publics

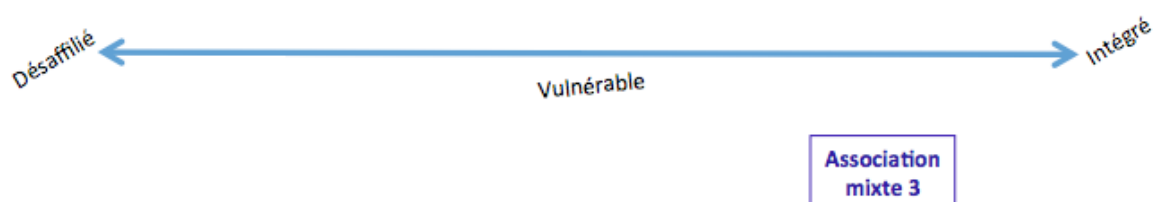


Figure 47 - Les publics de l'association mixte 3

Le public ne présente pas les mêmes caractéristiques sociales que les associations mixtes précédentes. Il est davantage considéré comme « intégré » :

« Ce qu'il y a c'est qu'on doit avoir 2/3 ou 3/4 du public qui est quand même bien encadré et le public qu'on accueille qui est dans ces situations-là, pas énormément quoi. Après, les gamins qui sont isolés, dans un schéma familial compliqué, y'en a quelques-uns, on pourrait les citer donc ça veut dire que y'en n'a pas énormément quoi [...] Et puis vu où on est situé, j'ai des gamins qui viennent du centre qui sont quand même de familles plus aisées et d'autres de (quartier cité) mais pas cœur du quartier, pas ceux qui sont en barres HLM » (B2, Coordinateur, Association mixte 3).

Ces publics semblent, en général, disposer d'un cadre familial « stable », sans difficultés sociales notables. De plus, la localisation de l'association fait qu'elle accueille des jeunes plutôt du centre-ville issus de familles plus aisées et de jeunes en périphérie d'un QPV.

3) Une approche « sport pour tous » ou « socio-sport » selon les territoires : l'association mixte 4

a. *Définition et approche*



Figure 48 - L'approche de l'association mixte 4

Le « socio-sport » est défini à partir du profil des publics concernés. Il a pour finalité l'intégration, *a fortiori* si celui-ci est issu des quartiers dits défavorisés. Dans un quartier mixte « on va être sur une ... une action socio-sportive mais dite classique, le sport pour tous » (D10, Directeur, Association mixte 4). Un distinguo est fait et entraîne l'utilisation de termes différents : si le public n'est pas issu de quartiers dits défavorisés, il utilise l'appellation « sport pour tous » et non celle de « socio-sport ». Cette distinction interroge donc l'appellation « socio » qui, dans ce cas présent, est lié aux publics de QPV.

De même, des différences sont identifiables entre le sport et le « socio-sport » concernant les finalités. Dans le premier cas de figure, c'est la performance : « *Oh bah la finalité du sport de compétition, c'est la performance quand même, on va rechercher la progression et à avoir*

des résultats sportifs ». Dans le second, c'est l'intégration afin « *d'arriver à intégrer tout le monde et ... et amener peut être vers la pratique du sport de compétition ou alors la pratique du sport loisir* » (D10, Directeur, Association mixte 4).

On retrouve dans ce discours, l'idée que l'accès au sport des publics défavorisés représente le « *premier sas du « socio-sport* » » et que le second est une évolution vers des pratiques institutionnalisées qui permet d'entrer « *dans le processus d'intégration* » (D10, Directeur, Association mixte 4).

b. Publics

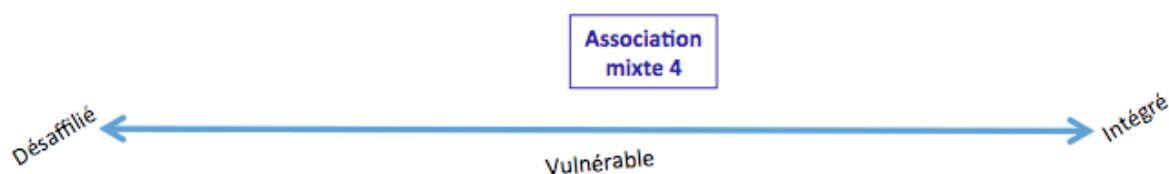


Figure 49 - Les publics de l'association mixte 4

Les publics sont situés majoritairement dans la zone de « vulnérabilité » avec « *des catégories sociales, je pense, moyennes aisées avec quand même des poches de mixité parce qu'on est sur un circuit centre ville donc avec des logements sociaux et des poches de mixité* » (D10, Directeur, Association mixte 4). La situation géographique de l'association l'amène à accueillir des publics de milieux sociaux divers. Certains proviennent de classes moyennes aisées et d'autres habitent en logement social, synonyme de classes sociales plus modestes.

L'espace des idées des fédérations et associations mixtes met en exergue une convergence des approches et des publics pour trois d'entre elles. Elles conçoivent le « socio-sport » comme un outil, permettant à des publics éloignés d'accéder à des activités sportives et d'opérer, sur eux, des transformations de comportements sociaux. Leur approche est caractérisée par « l'aller vers » et une ouverture à d'autres activités que les activités sportives. Chacune de ces structures perçoit des financements de la DDCSPP 35 pour des postes missionnés pour

favoriser l'accès aux loisirs des publics éloignés des institutions. Les publics qui les composent sont proches de la situation de « vulnérabilité », soit de la situation de « désaffiliation ».

Pour l'association mixte 3, le « socio-sport » n'est rien d'autre que du sport. Loin d'être identifiable comme une pratique spécifique, elle correspond à tout ce qui est hors compétition. Les publics qu'elle accueille sont jugés « intégrés ».

Pour l'association mixte 4, le « socio-sport » est caractérisé par son orientation en direction des quartiers politique de la ville. Le premier « sas » du « socio-sport » est de faire accéder au sport les publics qui ne pratiquent pas ; le processus d'intégration s'effectue par un passage vers des pratiques institutionnalisées, compétitives ou de loisirs. Les publics de l'association mixte 4 sont proches de la zone de « vulnérabilité ».

L'espace des idées de la fédération et associations mixtes met en évidence des approches et des rapports au « socio-sport » différents. L'espace des pratiques correspond-il à celui des idées ?

3.2 L'espace des pratiques

L'espace des pratiques s'attache non seulement à analyser les décalages entre les discours et les pratiques mais également à expliciter les démarches mises en place sur le terrain.

Concernant la fédération et les associations mixtes, un décalage principal ressort : celui qui porte sur les publics de l'association mixte 1.

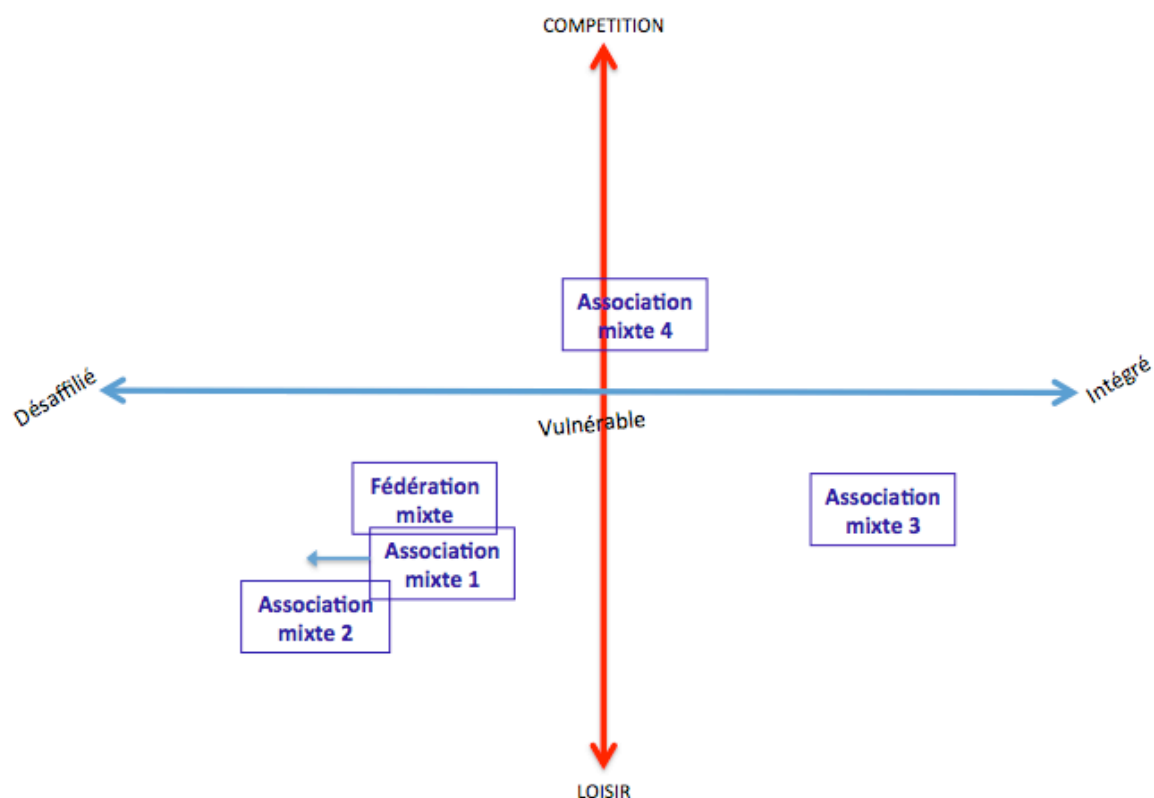


Figure 50 - Décalage de l'association mixte 1

L'association mixte 1 propose des animations au quotidien dans les différents QPV rennais. Elle a développé de nombreuses actions s'adressant à des publics se rapprochant de la situation dite de désaffiliation.

En effet, l'association est présente sur l'espace public à travers des animations de proximité ou d'animations dites de « bas de tours » permettant de créer du lien avec des publics qui ne fréquentent pas les autres créneaux de l'association. De plus, elle organise des projets destinés aux publics éloignés de la pratique sportive tels que ceux des gens du voyage, des femmes détenues, des personnes relevant de l'action sociale, des mineurs non accompagnés ou encore des groupes de femmes « isolées ».

Nous avons identifié des approches et démarches différentes entre les fédérations ou associations mixtes :

1) Association mixte 2 : l'entrée collective pour un accompagnement individuel

L'association mixte 2 se situe dans une démarche « d'aller vers » qui fait partie de ses fondamentaux, notamment par une présence quotidienne sur l'espace public : « *Notre démarche c'est d'aller à la rencontre des jeunes présents sur l'espace public, en priorité ceux qui ne vont pas dans les structures mais pas qu'eux [...] Ouais en gros c'est ça, on va voir les jeunes sur l'espace public et puis on discute avec eux, on récolte leurs expressions pour pouvoir les orienter vers l'existant, s'il y en a. Si il n'y a pas d'existant, de les accompagner et de mettre en place des animations* » (A23, Animateur, Association mixte 2).

Bien que l'entrée et le travail réalisés puissent se faire dans un cadre collectif, la prise en compte individualisée du jeune est recherchée : « *Après, au niveau de notre travail, y'a plus le côté social des jeunes qui est davantage travaillé parce que ce sont des relations des fois qui sont un peu plus individualisées alors qu'au sein d'une structure on est plus quand même sur le collectif, sur le groupe, les loisirs* » (A21, Animatrice, Association mixte 2).

En fonction des demandes et besoins des jeunes, les animateurs.trices utilisent différents supports dont le sport. L'approche est centrée sur le jeu, l'amusement, le partage de moments conviviaux, les objectifs ne sont pas sportifs. Ils visent à créer des liens avec les publics : « *T'es animateur donc ton objectif c'est de t'amuser avec les jeunes ou que les jeunes s'amuse donc c'est pas la même chose, là tu ne cherches pas l'évolution sportive, tu cherches à passer un bon moment ensemble [...] La séance en elle-même elle est beaucoup plus détendue c'est-à-dire qu'on s'amuse, on rigole, on discute énormément à la fin sur leurs cours, sur leurs stages, sur ce qu'ils font* » (A22, Animateur, Association mixte 2).

L'occasion nous a été donnée d'observer cette démarche lors d'un créneau de boxe dans l'un des QPV rennais :

Les filles arrivent au fur et à mesure par petits groupes. Elles s'installent dans les vestiaires et discutent entre elles le temps que tout le monde arrive. Certaines viennent dans la salle et parlent avec l'animateur de la journée qu'elles ont passé, des cours, de ce qu'elles ont fait le week-end. Vingt filles sont présentes mais quatre-cinq restent sur le banc et préfèrent regarder que pratiquer. L'animateur propose des petits jeux par deux, les filles ne sont pas très concentrées et rigolent beaucoup. L'animateur rigole avec elles mais essaie tout de même de leur apprendre quelques enchaînements de boxe. Au cours de la séance, les filles viennent et partent entre les vestiaires, la salle, l'extérieur, ces allers retours sont spécifiques du créneau boxe où les filles sont davantage présentes pour se retrouver et parler que pour pratiquer. Dès qu'une « leader » du groupe arrête l'activité car elle n'a pas forcément envie de faire les exercices entièrement, d'autres filles la suivent et s'assoient pour parler ; la pratique est avant tout affinitaire. L'animateur essaie de motiver celles qui arrêtent à continuer les exercices mais il n'insiste pas devant leur refus. Le cours se termine avec cinq filles sur les vingt du départ. Les filles ont du mal à rester en place et effectuer une séance complète d'1h15 ».

(Extrait du carnet ethnographique n°3, 04 mars 2014).

Cette séance illustre le fonctionnement informel de ce créneau de boxe. Les filles effectuent des allers retours pendant l'animation, sur les vingt filles présentes en début d'activité, un noyau dur de cinq a fait la séance complète. Cette possibilité d'aller et venir durant l'animation correspond à la « souplesse » du cadre mis en place par l'animateur qui souhaite que ce créneau soit avant tout un lieu de partages et de discussions.

Sa posture pédagogique relève d'une attitude considérée comme « extra-sportive ». Les échanges avec les publics portent sur leur vie personnelle, scolaire, familiale, les projets, etc. L'attention de l'animateur ne porte pas sur des compétences sportives mais sur les comportements des jeunes et leurs besoins : « *Je discute pas mal avec elles, t'as bien vu la dernière fois, on joue pas tout le temps, on rigole et puis je leur dis pas « Ouais c'est bien de faire comme ça », « Ouais mais faut faire ça », non je suis pas là pour ça. Par contre, quand y'en a qui viennent pour me demander des conseils sur des stages, sur des questions, bah je les accompagne »*²⁶².

La démarche de l'association mixte 2 est bien celle de « l'aller vers » des publics éloignés des structures. Aucune des participantes du créneau boxe ne fréquentait une structure. Le créneau

²⁶² Extrait d'une discussion avec l'animateur concernant les créneaux qu'il met en place.

leur permet de disposer d'un espace afin de se retrouver, de discuter et de découvrir une activité. L'animateur utilise le support de la boîte pour « accrocher » les filles et créer des liens avec elles afin, dans un deuxième temps, d'identifier leurs besoins éventuels en matière d'accompagnement.

	« Critères »	L'association mixte 2
Approche	Définition « socio-sport »	« Socio-sport » = processus en deux étapes qui permet de faire accéder des publics éloignés à la pratique sportive (étape 1) et de les accompagner en fonction de leurs besoins : emploi, stage, etc. (étape 2)
	Conception de pratique	Découverte / initiation / ludique
	Forme de pratique	Informelle / gratuité
	Structuration de pratique	Libre / souple / le cadre d'adapte aux publics
	Institutionnalisation	Absence de championnat
Démarche	Pour « capter » les publics	« Aller vers » via une présence quotidienne sur l'espace public et des animations « bas de tours »
	Support sportif	Mono-disciplinaire et multisport
	Déroulement animation	Ateliers de découverte / jeux
	Récurrence animation	Hebdomadaire
Publics	Tranche d'âge	15-18 ans
	Genre	Homme (60%) / Femme (40%)
	Situation	Entre désaffiliés et vulnérables

Tableau 12 - Approche, démarche et publics de l'association mixte 2

2) Association mixte 1 : une démarche informelle et collective

L'approche de l'association mixte 1 se rapproche de celle de l'association mixte 2 avec quelques différences toutefois. En effet, cette association est moins présente sur l'espace public, hormis lors des animations de proximité qu'elle propose durant les vacances scolaires. De plus, elle n'est pas missionnée pour accompagner les publics dans leurs parcours individuels. L'entrée est principalement collective. Enfin, les supports utilisés sont sportifs même si l'un des objectifs est d'ouvrir les publics à des domaines extra-sportifs.

Tout comme pour l'association mixte 2, les animations sont basées sur la découverte sportive et une utilisation du sport comme outil pour acquérir des compétences ou dispositions sociales, notamment citoyennes, plus larges : « *On est sur de la découverte sportive et on essaye de profiter de, de ces temps où on arrive à capter des jeunes pour ben voilà travailler sur des choses très simples, ça va être sur du respect, de la politesse, de l'éco-citoyenneté, enfin des choses très, très simples mais qui peuvent les faire évoluer dans le bon sens* » (A16, animateur sportif, Association mixte 1).

Les créneaux sportifs sont informels. Les publics peuvent venir et repartir selon leurs envies et ne sont pas obligés de s'engager pour la durée complète de l'animation. Ce fonctionnement est suivi durant l'année mais est encore plus souple pendant les vacances scolaires : « *Bah c'est vrai qu'à l'année, on a quand même des noyaux durs de jeunes qui sont présents pour les différents créneaux, ça va tourner au niveau des présences mais ils restent quand même pendant 1h30 voire pour certains les 2h d'animation. Les vacances, c'est différent, on est sur des ouvertures de gymnases de manière informelle, on est sur des après-midis entières et les jeunes viennent et repartent quand ils veulent* » (A17, animatrice sportive, Association mixte 1).

L'approche informelle est une caractéristique forte observée durant les créneaux : « *La séance est compliquée à observer car il y a des mouvements dans tous les sens. L'animation ayant lieu sur une place du quartier, des jeunes sont déjà présents et certains se greffent aux exercices proposés. Les jeunes viennent et repartent quand ils veulent. Les animateurs animent à tour de rôle et participent des fois aux jeux, ce créneau permet d'attirer du monde, c'est de la découverte pendant 1h30 avec un objectif de s'amuser et de patiner un maximum. Le créneau étant en extérieur et au cœur du quartier, il permet aux animateurs de rencontrer certains parents qu'ils n'ont pas l'habitude de voir ainsi que d'accrocher un public qui ne fréquente pas les structures et occupe l'espace public* »²⁶³.

En terme d'approche pédagogique, les animateurs.trices ont une posture à la fois sportive et extra-sportive. Ils.elles prodiguent des conseils techniques aux jeunes, particulièrement ceux qui ont des difficultés dans la pratique de l'activité. Ils.elles les encouragent

²⁶³ Extrait de la grille d'observation de la séance n°1, quartier 5 - Association mixte 1.

systématiquement²⁶⁴ afin qu'ils.elles réussissent « *C'est très bien ce que tu fais* », « *Allez relève toi c'est pas grave, continue* », « *C'est pas facile au début c'est normal mais tu vas y arriver* »²⁶⁵.

Mais les animateurs.trices prennent également le temps d'échanger avec certains jeunes. Les échanges tournent autour de la journée passée, du volet scolaire mais aussi familial : « *Un groupe de 4 jeunes arrive, ils checkent les animateurs et s'assoient sur le côté. L'un des animateurs interroge un jeune « Alors ça a donné quoi ce contrôle de français aujourd'hui ? », ils rigolent entre eux. Une animatrice demande à une jeune : « Et ton frère on le voit plus trop en ce moment, ça se passe bien sa formation ? »* »²⁶⁶.

Leur approche pédagogique se base également sur le « faire avec ». Les animateurs.trices jouent avec les jeunes, ils.elles font partie des équipes. Ceci participe à la création de liens mais aussi à favoriser la participation de toutes et tous. En effet, l'équipe d'animation est attentive aux comportements des jeunes et les régule pour assurer une « participation sportive » équitable (ils font la passe à celles et ceux qui sont en difficultés et adaptent les règles pour que chacun.e puisse avoir le ballon, etc.).

Cette association a une approche basée sur la découverte sportive avec une entrée informelle. Les publics peuvent participer à l'animation en cours de séance et l'interrompre avant la fin. L'apprentissage technique n'a pas une place centrale. Les séances sont surtout axées sur l'ouverture à tout public et la création de liens.

	« Critères »	L'association mixte 1
Approche	Définition « socio-sport »	« Socio-sport » = processus en deux étapes qui permet de faire accéder des publics éloignés à la pratique sportive (étape 1) et de les ouvrir à des domaines extra-sportifs (étape 2)
	Conception de pratique	Découverte / initiation / ludique
	Forme de pratique	Informelle / gratuité
	Structuration de pratique	Libre / souple / le cadre d'adapte aux publics

²⁶⁴ Sur les trois séances observées, la catégorie « encourage à la motivation » est classée en « souvent ». L'échelle était la suivante : pas du tout / très peu / parfois / souvent.

²⁶⁵ Extraits de la grille d'observation des séances n°1, 2 et 3, quartier 5 - Association mixte 1.

²⁶⁶ Extrait de la grille d'observation de la séance n°2, quartier 5 - Association mixte 1.

	Institutionnalisation	Absence de championnat
Démarche	Pour « capter » les publics	« Aller vers » via des animations « bas de tours », partenariats avec des structures spécialisées
	Support sportif	Mono-disciplinaire et multisport
	Déroulement animation	Ateliers de découverte / jeux
	Récurrence animation	Hebdomadaire
Publics	Tranche d'âge	9-14 ans
	Genre	Homme (64%) / Femme (36%)
	Situation	Entre désaffiliés et vulnérables

Tableau 13 - Approche, démarche et publics de l'association mixte 1

3) Fédération mixte : une démarche partenariale

La fédération mixte se situe dans une approche semblable à celle de l'association mixte 1. Les objectifs ne sont pas centrés sur la performance sportive et les acquisitions techniques. Elles visent principalement à susciter des transformations de comportements sociaux chez les publics : *« Alors les objectifs c'est vraiment de travailler avec eux de manière hebdomadaire sur l'aptitude, par exemple, sur le vivre ensemble, tout ça, sur le respect des règles [...] Donc ... euh ... faut toujours garder cette notion de plaisir aussi avec eux. Et c'est par le plaisir qu'après on développe des valeurs d'autonomie, de respect de soi, de dépassement de soi, de rigueur »* (A3, Animateur sportif, Fédération mixte).

La démarche mise en œuvre par cette fédération diffère toutefois des deux associations précédentes. Elle mène toujours ses animations en lien avec d'autres structures implantées sur le quartier la plupart du temps : *« Il est impossible de mettre en place un projet ... du moins, c'est possible, mais ça n'aura pas d'impact positif si ce projet-là il est pas mis en place avec une structure socio-éducative, un acteur sportif et après ... voire un troisième qui peut être un acteur public, voilà [...] parce qu'il faut la double compétence, parce que du coup, il y a la structure qui voit le jeune au quotidien et après y'a l'éducateur qui arrive avec sa compétence « socio-sport » et qui utilise l'activité physique pour essayer de ... de travailler sur les attitudes, sur le comportement »* (A3, Animateur sportif, Fédération mixte).

Ce travail partenarial est partie intégrante des pratiques professionnelles de cette fédération depuis qu'elle s'est engagée dans des actions socio-sportives. En effet, la fédération a obtenu

un poste FUS et a participé, de ce fait, au travail collaboratif impulsé par la DDCSPP 35 en lien avec d'autres associations sportives. La fédération a maintenu ce travail de « réseau » qu'elle juge indispensable au développement du « socio-sport » sur le territoire : *« Si on veut développer le « socio-sport » à Rennes il faut travailler en collaboration et travailler avec différents acteurs, pas que des acteurs sportifs, des acteurs aussi socio-culturels, des acteurs aussi issus de ... bah des éducateurs spécialisés pour avoir différentes compétences et que ça profite aux publics »* (A3, Animateur sportif, Fédération mixte).

En dehors des animations de proximité qu'elle met en place, la fédération mixte est moins tournée vers une démarche d'aller vers. Les publics présents sont ceux des structures partenaires. De même, l'accueil n'est pas informel. Les publics s'inscrivent et s'engagent pour la séance entière.

Les observations effectuées sur plusieurs séances mettent en évidence une structuration cadrée avec des contenus progressifs : *« Avant le début du créneau, l'animateur m'explique l'approche : « À un moment donné, faut mettre en place une activité avec une séance organisée quoi, sinon ça n'a pas de sens pour moi, si y'a même pas un objectif dans la séance et c'est juste jouer pour jouer, ça n'a pas d'intérêt ». La séance est très rythmée, les exercices s'enchaînent rapidement. Les jeunes sont plutôt sportifs et se donnent à fond pendant 1h30, ce qui laisse parfois place à des énervements entre eux. Il y a très peu de temps morts, les jeunes sont un maximum en activité pour éviter les débordements »* »²⁶⁷.

La posture de l'animateur est à dominante sportive. Les échanges avec les publics sont centrés sur l'activité elle-même : *« Les discussions avec les jeunes sont uniquement formelles et portent sur le fonctionnement de la séance, les règles du jeu, la formation des équipes. L'animateur encourage surtout à la motivation et donne parfois des conseils techniques »*²⁶⁸.

La fédération mixte a opté pour une approche de découverte sportive et un travail pédagogique autour du respect des règles sportives et de « vivre ensemble ». La démarche est partenariale avec des échanges de compétences entre les structures et la mise en place d'un fonctionnement « formel » (inscription préalable, séance structurée avec contenus progressifs).

²⁶⁷ Extrait de la grille d'observation de la séance n°2, quartier 2 - Fédération mixte.

²⁶⁸ Extrait de la grille d'observation de la séance n°1, quartier 2 - Fédération mixte.

	« Critères »	La fédération mixte
Approche	Définition « socio-sport »	« Socio-sport » = support qui permet à des publics éloignés d'accéder à la pratique sportive
	Conception de pratique	Initiation / ludique / « performance »
	Forme de pratique	Formelle / inscription / cotisation
	Structuration de pratique	Cadrée / souple / les publics s'adaptent au cadre
	Institutionnalisation	Absence de championnat
Démarche	Pour « capter » les publics	« Aller vers » via des animations « bas de tours » Démarche partenariale : structures de quartier
	Support sportif	Multisport
	Déroulement animation	Ateliers de découverte / jeux / quelques exercices techniques
	Récurrence animation	Hebdomadaire
Publics	Tranche d'âge	9-14 ans
	Genre	Homme (68%) / Femme (32%)
	Situation	Vulnérables

Tableau 14 - Approche, démarche et publics de la fédération mixte

4) Associations mixtes 3 et 4 : un fonctionnement « traditionnel »

Les associations mixtes 3 et 4 ont un fonctionnement de structure dit « classique ». Ce sont les publics qui font la démarche de s'inscrire.

Les objectifs de ces associations sont proches. Elles privilégient une volonté de « *donner accès à tous les gamins de manière égale aux activités* » (D8, Directeur, Association mixte 3) et « *d'accueillir tout le monde dans nos activités, quel que soit l'âge, le sexe, l'origine, les moyens, etc.* » (D10, Directeur, Association mixte 4).

Cependant, une différence apparaît concernant les approches. L'association 4 privilégie une approche axée sur la compétition : « *Le sport de compétition occupe toujours une place importante dans notre panel d'activités. C'est essentiel car c'est l'âme du club, et c'est à travers le sport de compétition que nous jouons à plein notre rôle d'éducation, de formation,*

de création de lien social, de responsabilisation, en d'autres termes, c'est le moteur du club »²⁶⁹.

L'association mixte 3 a un secteur compétitif qui rassemble neuf activités et un secteur loisir détente comprenant quatorze activités. Le secteur loisir permet de « répondre aux évolutions de la société et aux attentes qui ne privilégient plus le tout compétitif »²⁷⁰.

	« Critères »	Les associations mixtes 3 et 4
Approche	Définition « socio-sport »	« Socio-sport » = sport (association 3) « Socio-sport » = support qui permet à des publics éloignés d'accéder à la pratique sportive (association 4)
	Conception de pratique	Performance / compétition / loisir
	Forme de pratique	Formelle / inscription / cotisation
	Structuration de pratique	Dirigée / cadrée / les publics s'adaptent au cadre
	Institutionnalisation	Présence de championnats
Démarche	Pour « capter » les publics	Pas de démarche particulière
	Support sportif	Mono-disciplinaire
	Déroulement animation	Plan de séance / exercices
	Récurrence animation	Hebdomadaire
Publics	Tranche d'âge	9-14 ans
	Genre	Homme (59%) / Femme (41%)
	Situation	Intégrés

Tableau 15 - Approche, démarche et publics des associations mixtes 3 et 4

L'espace des idées met en lumière des représentations communes du « socio-sport », hormis pour l'association 3. Dans son ensemble, le « socio-sport » est défini par l'utilisation du sport comme outil afin de permettre à des personnes éloignées d'accéder à la pratique sportive. Il se différencie du sport dit traditionnel par sa finalité de transformation sociale. Le « socio-sport » est caractérisé par un processus en deux étapes. Une première étape favorise l'accès au sport. Une deuxième s'attache à apporter une ouverture dépassant la sphère sportive.

²⁶⁹ Extrait du rapport d'activités 2015-2016 de l'association mixte 4.

²⁷⁰ Extrait du rapport d'activités 2016-2017 de l'association mixte 3.

Les publics du « socio-sport », en dehors de l'association mixte 3, sont proches soit de la zone de « vulnérabilité », soit de la zone de « désaffiliation ». Ce sont principalement des jeunes issus de QPV avec des situations économiques modestes et un cadre familial parfois instable. Certains sont en rupture avec le système scolaire et/ou professionnel et occupent l'espace public de manière quotidienne.

Malgré des représentations du « socio-sport » qui se rejoignent, l'espace des pratiques révèle des démarches différentes. En effet, pour l'association 2, l'« aller vers » est au cœur du travail effectué lors de rencontres quotidiennes avec des jeunes présents sur l'espace public. De plus, bien que l'entrée puisse être collective, c'est la prise en compte individuelle du jeune qui est recherchée. L'outil sportif est mobilisé parmi d'autres supports éducatifs afin de créer des liens avec les jeunes. Les créneaux mis en place sont tout d'abord des lieux privilégiés de partage et de discussion pour les publics.

L'association 1 se situe également dans une démarche « d'aller vers », principalement auprès de jeunes issus de QPV mais aussi de jeunes du voyage, de détenues femmes, de personnes relevant de l'action sociale, de femmes isolées, etc. L'entrée est collective et non individuelle. Le support pédagogique est surtout sportif même si des activités « extra-sportives » peuvent être organisées. Le sport est un outil utilisé pour intéresser les publics et développer chez eux des compétences plus larges que les compétences sportives. Les animations sont avant tout informelles et visent à rassembler un maximum de publics avec une volonté de créer et dynamiser le lien social.

La fédération, en dehors de ses animations de proximité, est moins axée sur une démarche « d'aller vers ». En effet, les publics qu'elle touche sont ceux des structures partenaires. Cette démarche partenariale est d'ailleurs ce qui la caractérise. Elle recherche dans celle-ci un échange de compétences. Le cadre qu'elle propose est sportif mais vise à opérer des transformations de comportements sociaux. Le fonctionnement est formel. Il est basé sur des découvertes sportives et cherche par la suite une progression parfois technique.

Enfin, les associations mixtes 3 et 4, sont dans une démarche dite « classique ». Elles ne vont pas chercher les publics. Ce sont eux qui viennent à elles. Elles adoptent globalement une démarche semblable à celle des clubs sportifs dits traditionnels, notamment ceux qui ont une posture « classique ».

Le travail réalisé par les trois principales associations rencontrées, la fédération mixte et les associations mixtes 1 et 2, a été mené dans les mêmes territoires, les QPV rennais. Après

avoir déterminé les contours de leur démarche, nous nous interrogeons dorénavant sur l'articulation de ces actions. Leur travail est-il perçu ou vécu de manière complémentaire ou concurrentielle ? Nous apporterons des éléments de réponses dans le chapitre n°2 « Les enjeux et effets des « socio-sports » ».

4. Filières sportives territoriales

Les filières sportives territoriales dépendent du service public et relèvent de missions d'intérêt général.

Nous avons rencontré trois types de filières sportives territoriales :

- Filière sportive territoriale 1 : filière locale,
- Filière sportive territoriale 2 : filière départementale,
- Filière sportive territoriale 3 : antenne départementale de la filière nationale.

La filière sportive territoriale 1 accompagne la structuration de l'offre sportive rennais et a également en charge l'animation et l'éducation sportive dans et hors des écoles, prioritairement au sein des QPV rennais.

La filière sportive territoriale 2 a une double entrée : les solidarités humaines, les solidarités territoriales. Elle soutient le champ sportif départemental sur des axes principalement liés à la formation et à la cohésion sociale. Elle dispose aussi d'un secteur d'animation sportive qui n'intervient pas sur le territoire rennais mais sur les communes alentour.

La filière sportive territoriale 3 met en œuvre les politiques de cohésion sociale et de protections des populations de l'État. Elle comprend un pôle dédié à la cohésion sociale et est engagée dans des missions auprès de publics dits prioritaires.

Notre travail se centre sur le territoire rennais, nous allons donc principalement faire état de la filière sportive territoriale 1 dans ce chapitre. Cependant, le travail réalisé par les autres filières nous intéresse. En effet, les nouvelles missions en direction des publics éloignés au sein de la filière sportive territoriale 2 seront traitées, notamment dans le chapitre n°2 consacré aux enjeux et effets du « socio-sport ». Nous avons déjà évoqué l'impulsion donnée par la filière sportive territoriale 3 dans la partie dédiée à la genèse du « socio-sport » des fédérations et associations mixtes. Nous analyserons le travail qu'elle réalise depuis des années dans le domaine du « socio-sport » pour tenter de comprendre ses effets dans le chapitre n°2.

4.1 L'espace des idées

4.1.1 L'espace des idées de la filière sportive territoriale par les questionnaires

À partir des réponses recensées dans notre questionnaire nous tenterons de déterminer les caractéristiques de la filière sportive territoriale en termes d'approche et de publics. Il conviendra, ensuite, de les objectiver à la croisée des discours et des pratiques observées.

Les mots clés du « socio-sport »

Les mots clés associés au « socio-sport » sont : « intégration » (38%), « activités sportives » (21%) et « lien social » (15%).

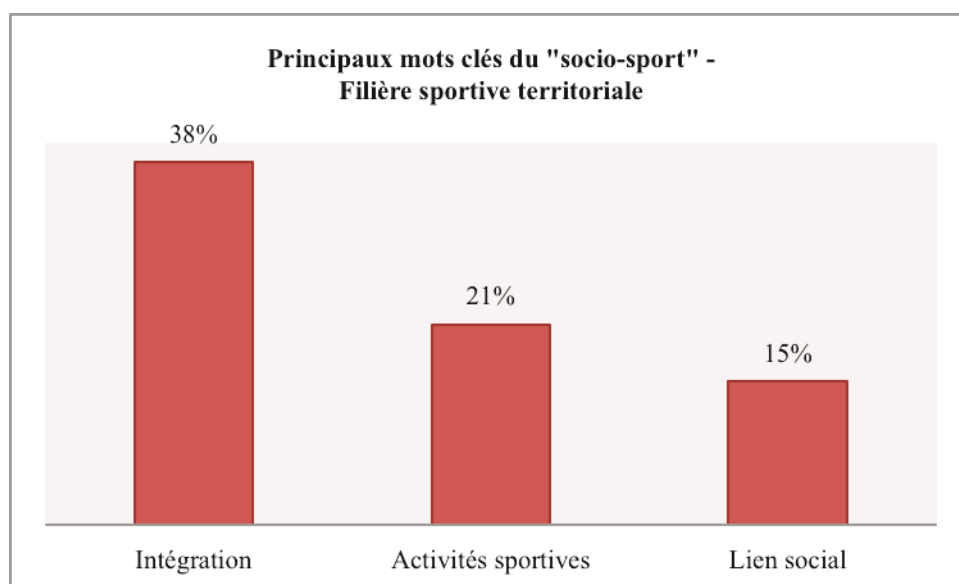


Figure 51 - Les principaux mots clés du « socio-sport » pour la filière sportive territoriale

Comme pour les familles d'acteurs précédentes, la dimension intégrative définit en premier lieu le « socio-sport ». Un certain consensus semble donc se faire autour de cet élément de définition. Le « socio-sport » est d'autre part lié à la proposition d'activités sportives. Cela nous amènera, dans l'espace des pratiques, à nous demander si sa mise en place nécessite des propositions particulières.

Enfin, les acteurs et actrices de la filière sportive territoriale citent, dans une moindre mesure, le « lien social » comme identifiant du « socio-sport ».

Les objectifs du « socio-sport »

Les principaux objectifs assignés au « socio-sport » sont de « réinsérer les publics par la pratique sportive » (46%), de « favoriser le vivre ensemble par la pratique sportive » (31%) et de « proposer une offre sportive de proximité » (8%).

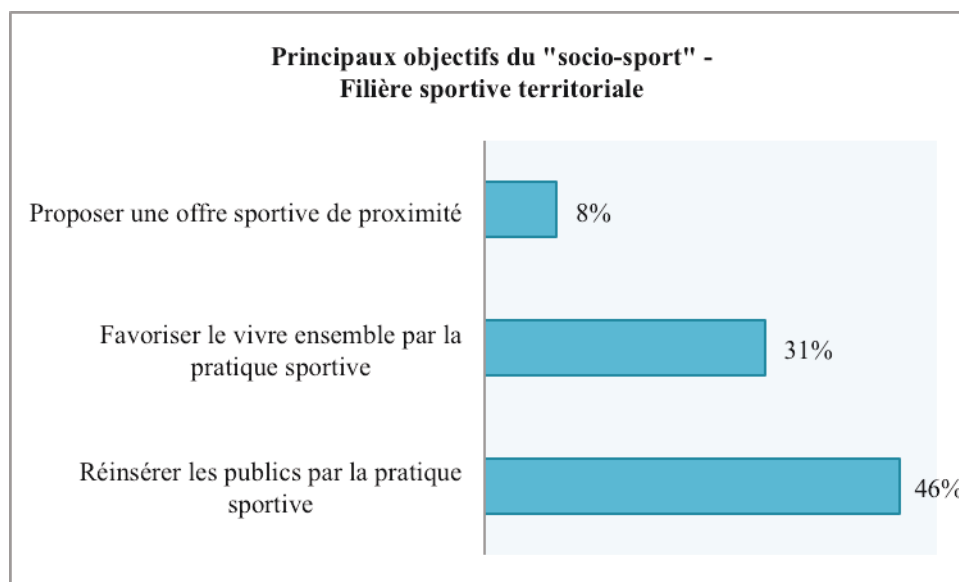


Figure 52 - Les principaux objectifs du « socio-sport » selon la filière sportive territoriale

Pour la plupart des acteurs et actrices de la filière sportive territoriale, le « socio-sport » semble être un outil destiné principalement à la réinsertion et au lien social. En conséquence, l'approche mise en œuvre vise à faire du sport un moyen au service de l'utilité sociale.

Les motifs de la mise en place de « socio-sport »

Parmi les raisons évoquées pour la mise en place de « socio-sport », la réponse à de nouveaux besoins des publics (35%), l'injonction politique (31%) et la diversification des activités (18%) sont principalement citées.

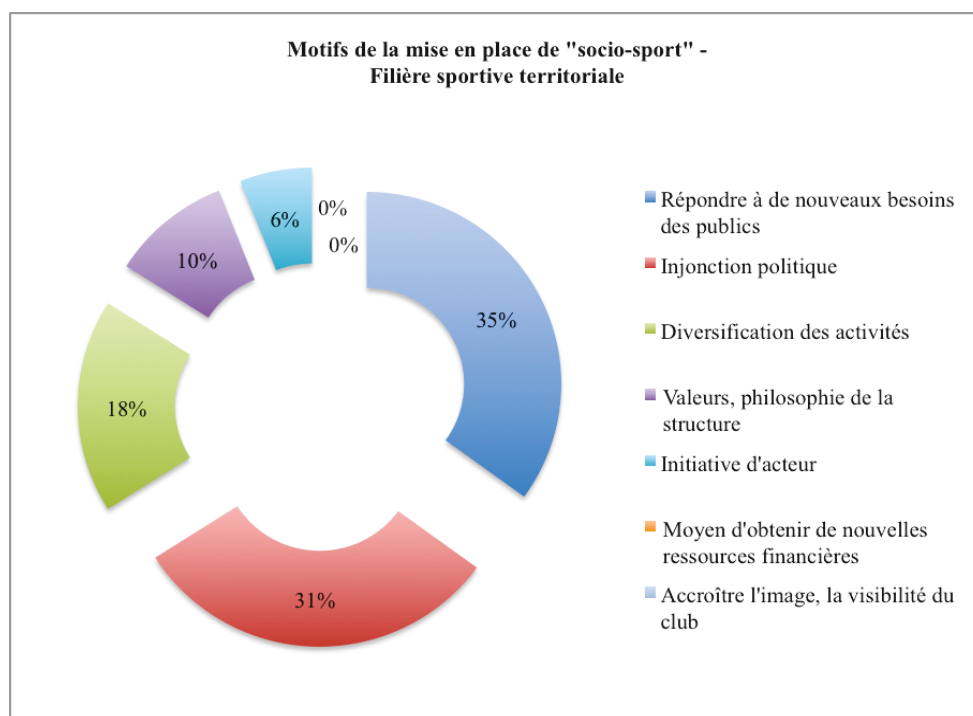


Figure 53 - Les motifs de la mise en place de « socio-sport » selon la filière sportive territoriale

Le motif de l'injonction politique est spécifique à la filière sportive territoriale. Les missions des acteurs et actrices sont directement liées aux directives de la politique sportive territoriale. Même si l'intégration, le lien social sont des objectifs importants, porteurs de valeurs, ce sont les choix et orientations politiques qui prévalent à un moment donné, qui déterminent le contenu des missions. Cette caractéristique a-t-elle un effet sur les pratiques ?

Les publics selon les tranches d'âge

Concernant les publics, on constate une surreprésentation notable de la tranche d'âge des 9-14 ans. Celle-ci représente 82% des publics pour l'ensemble des actions et 87% pour les actions socio-sportives.

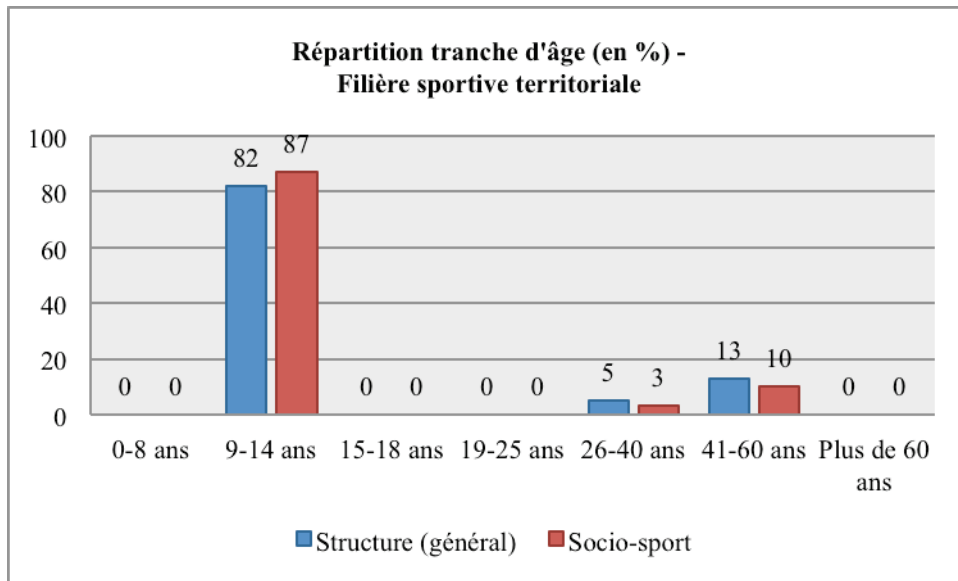


Figure 54 - Répartition des publics de la filière sportive territoriale selon les tranches d'âge

Cette surreprésentation des 9-14 ans résulte-t-elle de l'orientation de la politique sportive territoriale ? Les besoins des publics de cette tranche d'âge sont-ils plus importants ? Sont-ils davantage demandeurs que les autres tranches d'âge ? L'analyse plus fine des pratiques nous permettra de tenter ci-après d'y voir plus clair.

Les publics selon le genre

Les résultats relatifs à la répartition filles-garçons font apparaître un déséquilibre limité entre les activités globales et les activités socio-sportives : 41% / 59% au profit des garçons pour l'ensemble des activités, 39% / 61% pour le « socio-sport ».

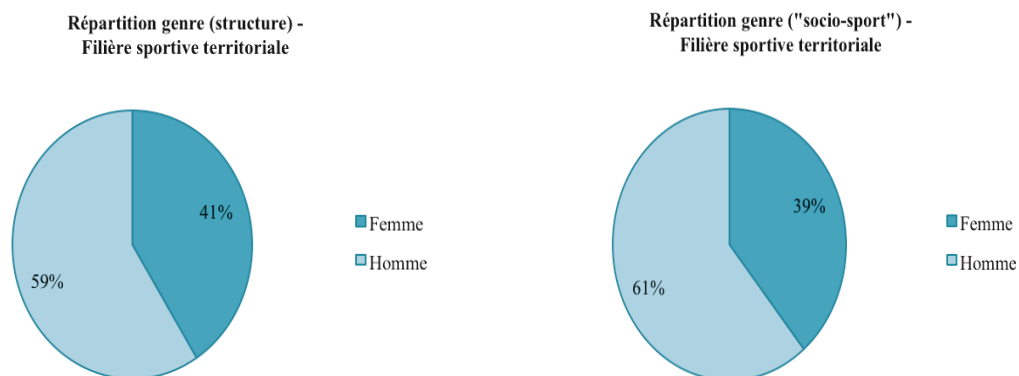


Figure 55 - Répartition des publics de la filière sportive territoriale selon le genre

Si la sous-représentation des filles au sein des structures sportives interroge de manière générale, elle retient tout particulièrement notre attention concernant le « socio-sport ».

Toutefois, un élément caractérise la filière sportive territoriale : l'écart filles-garçons entre les chiffres sur l'ensemble des activités et ceux relatifs au « socio-sport » est moindre que pour les autres acteurs et actrices²⁷¹. Comment expliquer alors cette déperdition moins marquée du public féminin dans les activités socio-sportives ?

Les publics selon l'axe d'intégration

Concernant les situations sur l'axe d'intégration, on constate des différences entre les activités générales et les activités socio-sportives. En effet, bien que les publics en situation de « vulnérabilité » soient majoritaires (65% en général et 85% pour le « socio-sport »), les publics « intégrés » sont présents uniquement pour la structure globale. Aussi, la part de publics « désaffiliés » augmente pour le « socio-sport ».

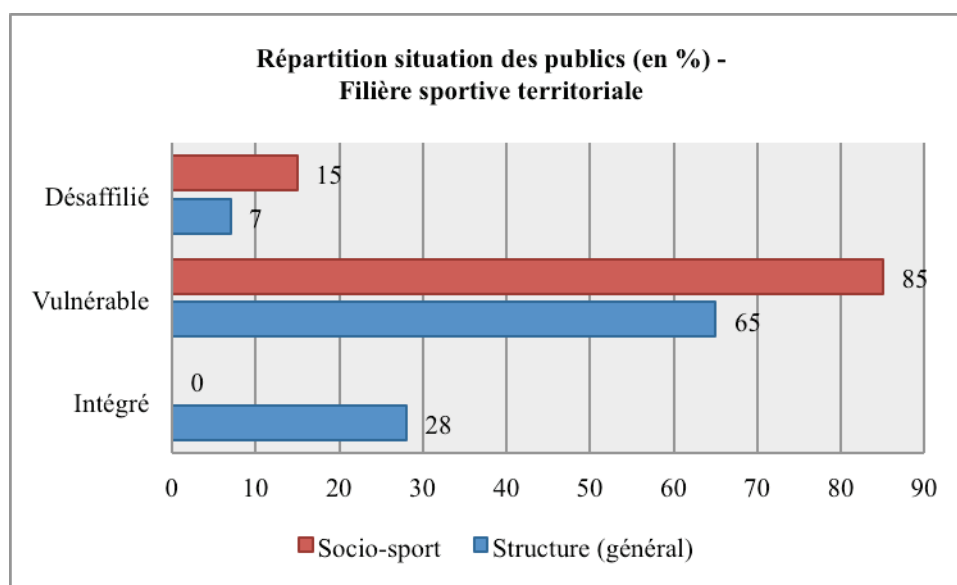


Figure 56 - Répartition des publics de la filière sportive territoriale selon l'axe d'intégration

Selon les réponses au questionnaire, la filière sportive territoriale définit le « socio-sport » principalement par la notion d'« intégration ». Elle le considère avant tout comme un outil au service d'objectifs sociaux : la réinsertion, le « vivre ensemble ». Les publics du « socio-

²⁷¹ L'écart de la présence féminine en structure générale et au « socio-sport » est de l'ordre de -12 points pour les clubs sportifs traditionnels, -6 points pour les structures de quartier et, enfin, -11 points pour les fédérations et associations mixtes.

sport » sont majoritairement des 9-14 ans, de genre masculin et en situation de « vulnérabilité ». Une analyse approfondie à partir des entretiens et des observations de terrain va-t-elle confirmer ce discours ?

4.1.2 La filière sportive territoriale sur l'espace des idées : analyse des récits

Sur les douze personnes de la filière sportive territoriale 1 rencontrées, une tendance se dessine autour d'une approche orientée vers le « loisir » et des publics « vulnérables ».

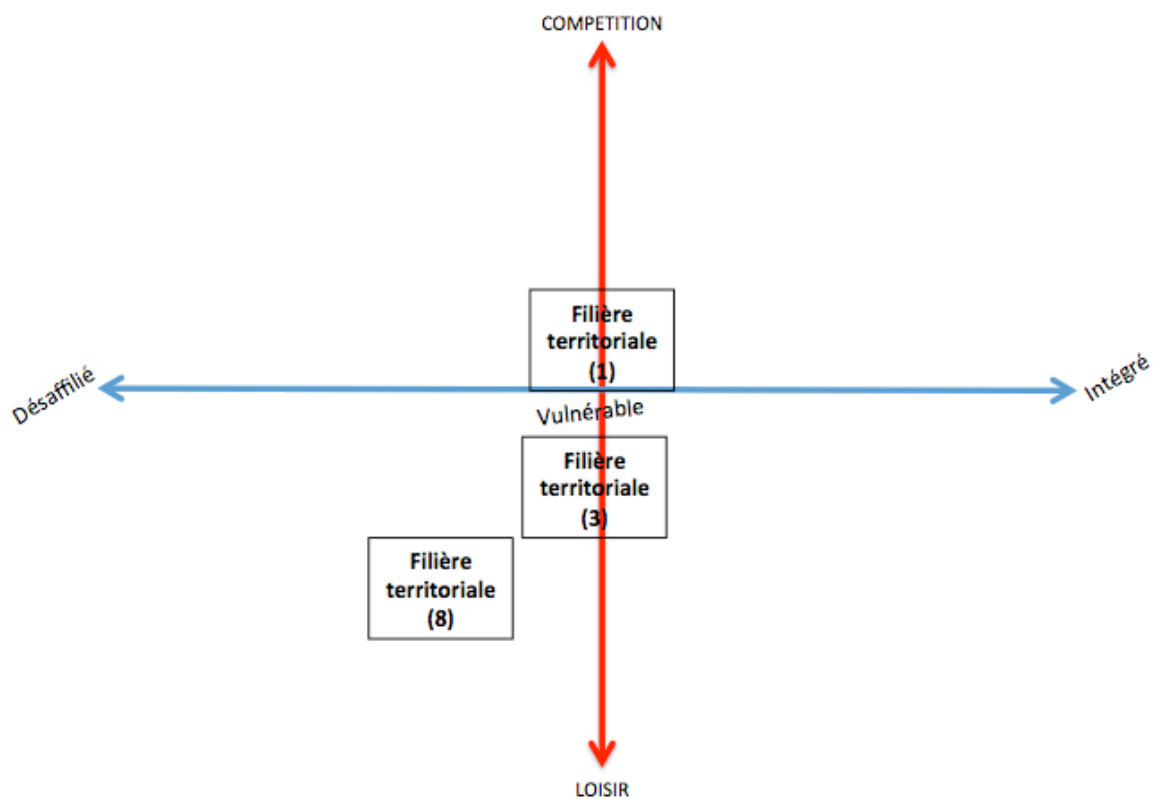


Figure 57 - L'espace des idées de la filière territoriale 1²⁷²

²⁷² Les chiffres entre parenthèses correspondent aux nombres de personnes ayant situé la filière sportive territoriale 1 à cet endroit.

a. Définition et approche

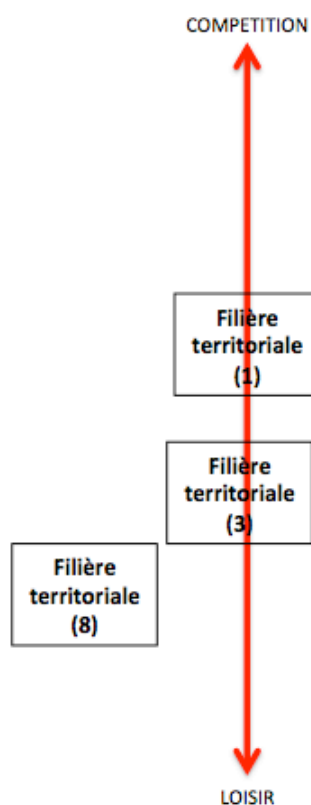


Figure 58 - L'approche de la filière territoriale 1

Un consensus se dessine autour de la définition du « socio-sport » comme d'une proposition d'activités sportives en direction de publics qui en sont éloignés :

« Bah « socio-sport » c'est aller toucher des gamins qui sont ... euh ... qui ne sont pas dans un milieu soit fédéral, soit associatif ... euh ... C'est leur proposer des choses qu'ils ont envie de faire, c'est pas un entraînement club [...] Nous « socio-sport », c'est aussi des dispositifs gratuits ou à moindre coût, donc c'est vraiment toucher un panel d'enfants qui n'ont pas forcément, via leur famille, des moyens financiers pour faire des activités aussi en dehors, c'est ça pour moi le « socio-sport » » (A1, Éducatrice sportive, Filière sportive territoriale 1).

« Dans le métier que je fais, c'est de la mise en place de créneaux ... euh ... spécifiques sport pour aller chercher les ... les jeunes qui sont éloignés de la pratique, donc c'est souvent ... Ils sont souvent éloignés de la pratique parce que ... ils sont souvent bloqués par les contraintes financières » (A2, Éducateur sportif, Filière sportive territoriale 1).

« Ce qu'on veut dire avec le « socio-sport », ce qu'on a voulu dire, c'est ... euh ... de se tourner vers les jeunes, parce que c'est de cela dont on parle pour 90% du public visé par les activités enfin par le « socio-sport », c'est toutes celles et ceux qui ne vont pas à la pratique spontanément ... et qui ... sont parfois ... euh ... en difficultés d'insertion, au sens large du terme, auxquels on va proposer de l'activité sportive pour retrouver ... une hygiène de vie, un cadre de vie, une vie collective, etc. » (E3, Élu, Filière sportive territoriale 1).

Le « socio-sport » est associé aux publics, principalement des jeunes qui ne pratiquent pas de sport. Les raisons avancées pour l'absence de pratiques sont les contraintes financières mais aussi des difficultés d'insertion. L'approche mise en place par la filière sportive territoriale 1 se veut facilitatrice de cet accès au sport par la proposition d'activités gratuites ou à moindre coût.

Ce fonctionnement existe depuis le début des années 2000. À l'époque, un service spécialisé se met en place afin *« d'aller au devant du public et de proposer des animations sportives en accueil libre et gratuit [...] On n'avait pas de service jeunesse mais une mission jeunesse donc une mission en règle générale dans l'administration c'est quelque chose qui est appelé à ne pas perdurer. Par contre, deux cas de figure, c'est, on sent que la mission finalement s'essouffle donc ça disparaît, ou bien, on sent que y'a pertinence à en faire autre chose et généralement ça se transforme en un service, c'est ce qui s'est produit »* (C2, Responsable service, Filière sportive territoriale 1).

Durant quinze ans, le service a mis en place de nombreux créneaux dans différents QPV rennais ainsi que de multiples évènementiels portés sur la découverte sportive, sur la pratique féminine, etc. Aujourd'hui, le service n'existe plus mais l'ensemble des éducateurs.trices de la filière sportive territoriale est amené à développer ces projets en plus de leur mission « classique » d'animation sportive en milieu scolaire : *« Alors on s'est servi de ce qu'il y avait de positif, on a intégré la cellule (nom du service cité) dans notre dispositif général, on a essayé de faire, on n'y est pas encore mais c'est mieux, de développer cette mission pour tous les éducateurs sportifs et que les anciens (nom du service cité) fassent aussi de l'EPS pour qu'ils captent les gamins dans les écoles prioritaires et qu'on les revoie après en dehors du temps extrascolaire »* (C1, Responsable service, Filière sportive territoriale 1).

Ce changement d'orientation a provoqué des résistances de la part de certain.e.s éducateurs.trices sportifs.ves que nous tenterons d'analyser dans le chapitre n°2 « les enjeux et effets des « socio-sports » ».

La filière sportive territoriale propose, à l'heure actuelle, des ouvertures de gymnase de manière hebdomadaire dans différents QPV rennais ainsi qu'un stage appelé « socio-sportif » sur trois QPV pendant les vacances scolaires. L'approche mise en œuvre dans ces différents créneaux s'inscrit dans la continuité des actions engagées par l'ancien service spécialisé.

La plupart des acteurs.trices rencontré.e.s font la distinction entre le sport dit traditionnel de compétition et le « socio-sport » en soulignant la différence entre les objectifs basés sur les résultats sportifs d'un côté et l'apprentissage du « vivre ensemble » de l'autre :

« Le sport de compétition, l'objectif c'est la compétition quoi, donc qui dit compétition dit ... euh ... progresser pour arriver à un résultat mais un résultat sportif. Là nous « socio-sport », c'est progresser pour arriver à un résultat de comportement social, être capable de vivre avec les autres, donc c'est pas du tout les mêmes objectifs [...] Nous on essaie de transmettre tout ce qui est ... euh ... sociabilisation, vivre ensemble, le respect des règles, tu vois » (A2, Éducateur sportif, Filière sportive territoriale 1).

« L'objectif en compétition il est de gagner, tu fais des entraînements pour progresser et t'as un objectif de victoire le week-end. Là en « socio-sport », on s'en fiche, l'objectif il n'est pas de gagner, il est de participer, d'être ensemble et d'apprendre ensemble » (A1, Éducatrice sportive, Filière sportive territoriale 1).

Nous retrouvons des caractéristiques semblables à celles issues du questionnaire où le « socio-sport » se définit par sa capacité à intégrer des publics et instaurer du lien social entre eux. Le sport est utilisé comme un moyen pour faire évoluer les jeunes dans les domaines du vivre ensemble, du respect, de la cohésion collective.

Cependant, pour certains, c'est le territoire ciblé qui prime dans l'identification du « socio-sport » :

« Pour moi le socio sportif, quand on intervient en EPS, même si c'est sur du temps scolaire, pour moi c'est du socio-sportif parce qu'on intervient en REP²⁷³, peu importe le cadre d'intervention en fait.

²⁷³ L'appellation REP signifie Réseaux d'Éducation Prioritaire. Ces réseaux ont remplacé les Zones d'Éducation Prioritaire (ZEP) suite à la refonte de la carte d'éducation prioritaire de la rentrée 2015. Les critères de classification ont alors évolué, ils concernant les écoles primaires et collèges, le Ministère de l'Éducation Nationale classe ces établissements scolaires en fonction d'un « indice social » qui comprend quatre paramètres impactant la « réussite scolaire » : le taux de catégories socio-professionnelles défavorisées, le taux d'élèves boursiers, le taux d'élèves résidant en Zones

Alors toi tu vas définir le « socio-sport » en fonction du territoire ?

Oui du territoire et du public ciblé. Si tu fais du foot dans un quartier prioritaire ... euh ... ou si tu fais de la boxe ou du basket, bah finalement pour moi tu fais du « socio-sport » à partir du moment où tu cibles le bon public » (C1, Responsable service, Filière sportive territoriale 1).

"Et bah le, le, le fait déjà que tu fasses une activité sportive qui s'adresse à, à la population sur ces territoires là, t'es déjà dans une, dans une démarche ... socio-sportive » (C3, Responsable secteur, Filière sportive territoriale 1).

Les discours sur la définition du « socio-sport » de ces responsables et des acteurs.trices de terrain diffèrent. En effet, pour ces responsables, le critère principal est l'entrée « quartiers politique de la ville ». Une activité à destination des habitant.e.s de ces territoires est socio-sportive, peu importe la forme de l'intervention. Pour les acteurs.trices de terrain, les publics doivent être éloignés de la pratique sportive, autrement dit en dehors de la sphère fédérale ou associative. L'activité doit être accessible financièrement et vise l'acquisition de comportements sociaux et non la recherche de résultats sportifs. Même lorsqu'elles sont implantées en QPV, les activités sportives ne sont pas nécessairement considérées comme du « socio-sport ». C'est le cas dans les écoles puisqu'en séances scolaires, les attendus portent sur des compétences sportives.

Urbaines Sensibles et le taux d'élèves ayant redoublé avant la sixième, http://www.education.gouv.fr/cid82342/la-nouvelle-repartition-academique-de-l-education-prioritaire.html#La_nouvelle%20carte%20de%20l%27éducation%20prioritaire,%20ambition%20et%20ca lendrier, consulté le 02 mars 2018.

b. Publics

La position des publics sur l'axe d'intégration correspond aux chiffres du questionnaire présenté ci-dessus. Il est centré sur la zone de « vulnérabilité » :

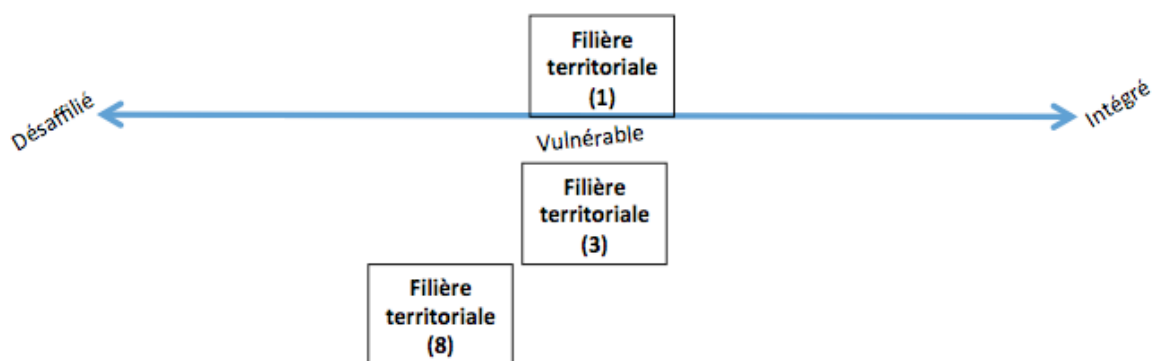


Figure 59 - Les publics de la filière sportive territoriale 1

Les publics vivent des situations familiales difficiles économiquement et socialement :

« J'avais fait des stats ... euh ... et on était principalement sur les T1 ... donc les tranches de coefficient économique les plus basses, et elles représentaient 80% de la totalité des publics » (C3, Responsable secteur, Filière sportive territoriale 1).

« C'est des situations familiales qui sont parfois compliquées, c'est quand t'as la police judiciaire qui vient chercher un enfant, quand tu sais qu'untel il vit ça, quand toi tu dois faire un signalement de quelque chose, tout ça c'est moi qui m'en charge. Alors après attention, ils ne sont pas tous dans ce genre de situations, c'est quelques uns » (B1, Coordinatrice secteur, Filière sportive territoriale 1).

Comme observé dans les données apportées par le questionnaire, la jeunesse est au cœur de la politique sportive territoriale. En témoignent ces extraits d'entretiens, l'un d'une élue et l'autre d'une responsable de service :

« Alors je situe la dimension jeunesse ... en tout état de cause comme étant un public, enfin enfance-jeunesse comme étant un public cible [...] la dimension jeunesse est vraiment ... euh

... un élément de ... d'attention, j'allais dire de préoccupation mais en tout cas d'attention permanente » (E8, Élu(e) locale, Filière territoriale 1).

« Et on a défini, on a décidé que l'on prenait que les pré-ados et de faire un gros travail, c'est-à-dire que quand on n'arrive plus à les capter bah on re-bosse pour essayer de les capter. On fait un travail de qualité et à long terme. Et une fois qu'ils grandissent, ça va vite au niveau de l'adolescence. On passe le relais aux associations ou aux ... oui aux associations » (C1, Responsable service, Filière sportive territoriale 1).

Les publics de la filière sportive territoriale 1 sont principalement des jeunes, notamment pré-adolescents, qui connaissent des difficultés économiques et sociales.

4.2 L'espace des pratiques

L'espace des pratiques rejoint les constats effectués sur l'espace des idées avec toutefois une tendance plus marquée vers le « loisir ».

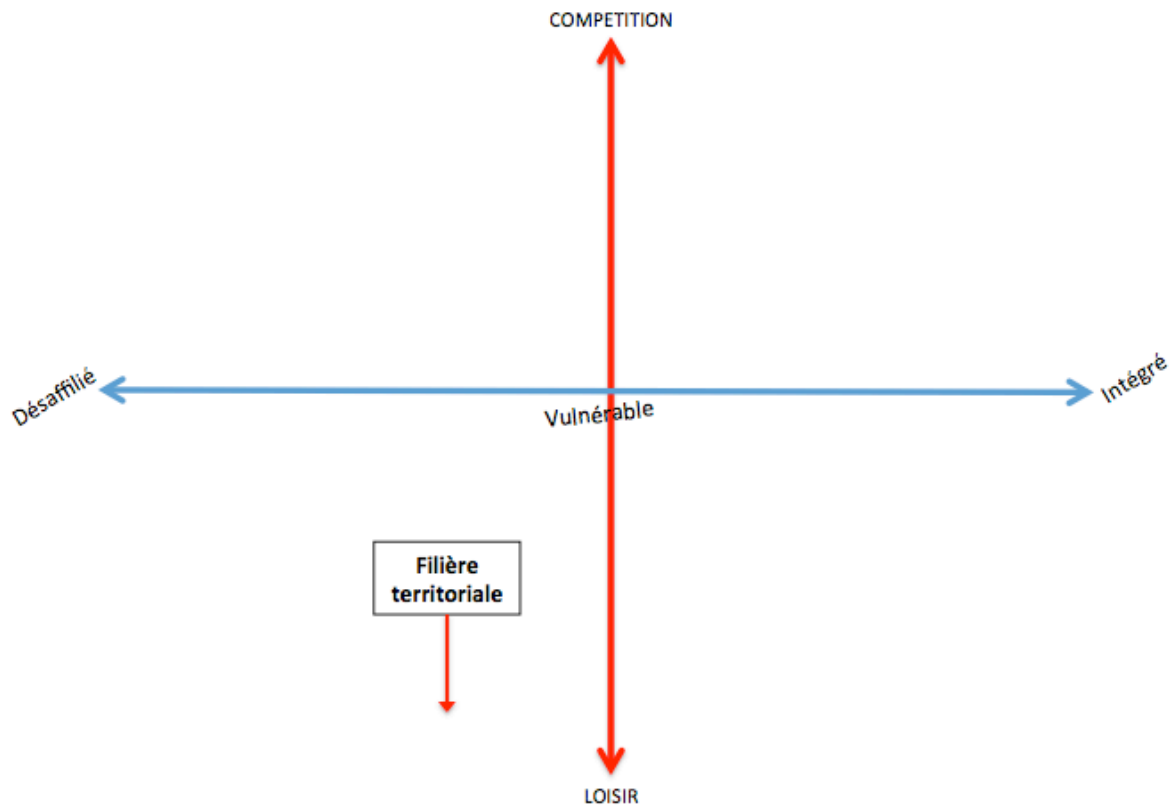


Figure 60 - « Mouvement » de la filière sportive territoriale 1

L'approche est basée sur de la découverte sportive à travers une entrée multisport : « *Sur nos animations, c'est beaucoup du multisport, des sports co. Sur un créneau d'1h30, on va faire deux voire trois activités sportives* » (A2, Éducateur sportif, Filière sportive territoriale 1).

« *Les objectifs c'est qu'ils découvrent un maximum de sports, on n'est pas du tout sur de la performance sportive mais qu'ils s'amuse en touchant à plein de sports* » (A1, Éducatrice sportive, Filière sportive territoriale 1).

Des observations sur deux créneaux dans différents QPV ont été effectuées, soit six séances au total.

Il en ressort que dix activités différentes ont été proposées, avec une moyenne de deux activités par séance. Les sports étaient à la fois des sports de raquettes (badminton, tennis), des sports de ballon (handball, futsal, basket-ball) mais aussi des sports qualifiés d'innovants par les éducateurs.trices sportifs.ves, tels que le parkour.

La démarche est celle de « l'aller vers ». L'équipe d'éducateurs et d'éducatrices rencontre, en amont de l'ouverture du créneau, les jeunes sur l'espace public et communique sur les activités de façon à les faire venir dans le gymnase :

« On appelle ça la déambulation, on a toujours une petite demi-heure dans la rue avant, on se promène, et on dit aux jeunes qu'on croise ... qu'on les connaisse ou qu'on ne les connaisse pas, « le gymnase ouvre de telle heure à telle heure, c'est gratuit, c'est libre et ... euh ... vous venez quand vous voulez, vous repartez quand vous voulez » » (A2, Educateur sportif, Filière sportive territoriale 1).

La structuration des séances d'animation est souple. Un temps de pratique informelle ouvre toujours la séance, les jeunes peuvent s'adonner à l'activité qu'ils souhaitent en attendant que tout le monde arrive. Ensuite, généralement, deux activités s'enchaînent, l'une choisie par les éducateurs et éducatrices, l'autre par les jeunes :

« Là, t'es dans un autre mode de fonctionnement, c'est à dire que le gymnase est ouvert pendant une demi-heure, ça va, ça vient, ça dit bonjour, tu poses le cadre, tu structures les choses tranquillement, très souple. Et après de 18h à 19h là y'a une activité voire deux qui sont construites » (B1, Coordinatrice secteur, Filière sportive territoriale 1).

« Et là c'est pareil, on leur propose des choses, mais c'est plus eux qui décident, on leur demande « Vous voulez faire quoi aujourd'hui ? » et on leur dit si c'est possible ou pas, donc c'est un peu eux qui mènent leur séance quoi si tu veux » (A1, Éducatrice sportive, Filière sportive territoriale 1).

Les observations que nous avons effectuées ont permis de confirmer l'approche type lors des séances et la mise en place de certaines activités en fonction des demandes des publics. Si les éducateurs.trices ne revendiquent pas un cadre de séance précis ou formel, ils évoluent selon un schéma privilégiant la liberté et l'autonomie dans la pratique. À partir d'ateliers et de jeux, ils cherchent à créer un environnement ludique, flexible pour inciter un maximum de jeunes à participer.

Le postulat est de proposer un espace de pratique alternatif au système fédéral, adapté aux jeunes encore « en marge » des institutions et de leurs normes. Ce caractère ludique, autonome, flexible s'oppose au caractère plus structuré, techniciste et directif du second.

« Il n'y a pas de plan de séance mais différents ateliers qui sont mis en place un peu partout dans le gymnase. Chacun est libre de pratiquer l'activité qu'il souhaite. Les animateurs se répartissent sur les ateliers et jouent avec les jeunes »²⁷⁴.

« Sur la première partie de séance, il n'y a pas d'activités prédéfinies, chacun fait ce qu'il a envie de faire, le matériel est laissé à disposition. Certains jouent au basket-ball, d'autres au handball, d'autres jeunes arrivent au fur et à mesure. Au bout d'une vingtaine de minutes, l'activité parkour se met en place, elle avait été demandée par les jeunes lors de la séance précédente. Des petits ateliers avec obstacles à franchir, sauts, courses s'enchaînent. Au bout de 45 minutes, les jeunes commencent à faire n'importe quoi sur le trampoline. Les animateurs proposent une nouvelle activité, la séance se termine par 30 minutes de thèque »²⁷⁵.

La souplesse repose sur plusieurs facteurs : enchaînement d'activités informelles et formelles, prise en compte des envies des jeunes, adaptation face aux comportements.

La posture pédagogique des éducateurs.trices est à la fois « sportive » et « extra-sportive ». Les échanges illustrent cette caractéristique, sportive dans un cas : « *Qui ne connaît pas les règles de la thèque ?* », « *Vous voulez faire quoi comme ateliers aujourd'hui ?* », « extra-sportive » dans l'autre. Ainsi, des discussions sur l'environnement des jeunes (famille, vacances, etc.) ont lieu : « *J'ai croisé ton frère la dernière fois mais j'ai pas pu m'arrêter lui dire bonjour, il va bien ?* », « *L'éducateur et les jeunes discutent des vacances d'été qui arrivent, l'éducateur demande à un jeune : « Tu fais quoi pendant les vacances ?* », « *J'vais au bled* », « *Ah c'est bien de sortir un peu du quartier ! Tu vas où ?* », « *Au Maroc* », « *T'as moyen de me loger si je prends un billet ?* », *l'animateur et les jeunes rigolent »²⁷⁶.*

De plus, le cadre pédagogique n'est pas celui de l'« entraîneur.e-entraîné.e » où l'éducateur.trice dirige la séance, donne des consignes et porte des attendus sportifs. Ici, les

²⁷⁴ Extrait de la grille d'observation de la séance n°1, quartier 1 - Filière sportive territoriale.

²⁷⁵ Extrait de la grille d'observation de la séance n°2, quartier 4 - Filière sportive territoriale.

²⁷⁶ Extraits de la grille d'observation des séances n°1, 2 et 3, quartier 4 - Filière sportive territoriale.

éducateurs.trices participent, jouent avec les jeunes. Le « faire avec » permet l'instauration de liens avec les jeunes et est central dans la relation éducative.

Sur les deux créneaux observés, les éducateurs.trices motivaient les jeunes par de nombreux encouragements²⁷⁷ alors qu'ils.elles dispensaient peu de conseils techniques²⁷⁸ : « *Excellent ce que vous faites là* », « *Continue, c'est super* », « *Allez les derniers efforts là* »²⁷⁹.

Cette posture favorise la participation des jeunes et les valorisent.

Pour résumer, bien que certains responsables estiment que l'entrée QPV suffise à identifier une activité socio-sportive, la majorité des acteurs.trices de la filière sportive territoriale s'accorde à définir le « socio-sport » comme la proposition d'activités sportives à des publics qui en sont éloignés. Le « socio-sport » se caractérise donc pour eux par sa capacité à intégrer, à créer du lien social. L'approche de la filière sportive territoriale se veut facilitatrice de l'accès aux activités par la réduction des freins financiers et un rayonnement sur différents QPV rennais.

Les publics qu'elle mobilise sont considérés comme proches de la zone de « vulnérabilité » avec des difficultés familiales, économiques et sociales.

La démarche est centrée sur « l'aller vers » reposant sur des temps de « déambulation » en amont des créneaux sportifs. La souplesse du cadre proposé participe à créer un espace alternatif au fonctionnement du système sportif fédéral.

	« Critères »	Filière sportive territoriale
Approche	Définition « socio-sport »	« Socio-sport » = support qui permet à des publics éloignés d'accéder à la pratique sportive
	Conception de pratique	Découverte / initiation / ludique
	Forme de pratique	Informelle / gratuité
	Structuration de pratique	Libre / souple / le cadre d'adapte aux publics
	Institutionnalisation	Absence de championnat
	Pour « capter » les	« Aller vers » via des temps de déambulation sur

²⁷⁷ La catégorie « encourage à la motivation » s'est composée de trois « parfois » et trois « souvent ».

²⁷⁸ La catégorie « encourage à la performance » a recueilli cinq « pas du tout » et un « très peu ».

²⁷⁹ Extraits de la grille d'observation des séances n°1, 2 et 3, quartier 1 - Filière sportive territoriale.

Démarche	publics	l'espace public en amont des animations
	Support sportif	Multisport
	Déroulement animation	Ateliers de découverte / jeux
	Récurrence animation	Hebdomadaire
Publics	Tranche d'âge	9-14 ans
	Genre	Homme (61%) / Femme (39%)
	Situation	Vulnérables

Tableau 16 - Approche, démarche et publics de la filière sportive territoriale

5. Association d'insertion par le sport

L'association d'insertion par le sport se définit comme une association sportive développant de nombreux partenariats avec le secteur social. Sa création a été permise par l'attribution de fonds de l'État suite aux émeutes urbaines de 2005²⁸⁰. D'autres associations Rennaises ayant obtenu des postes pour être présentes dans les QPV, cette association n'a pas jugé pertinent d'axer ses actions par une entrée QPV. Elle s'est centrée sur des publics dits fragilisés, ceux sans domicile fixe, en errance, aux mineurs sous mains de la justice ou encore aux jeunes souffrant de troubles du comportement.

5.1 L'espace des idées

Faute de réponses suffisantes au questionnaire, nous avons utilisé des documents d'informations sur l'association ainsi que des entretiens réalisés auprès d'autres acteurs et actrices pour caractériser son approche.

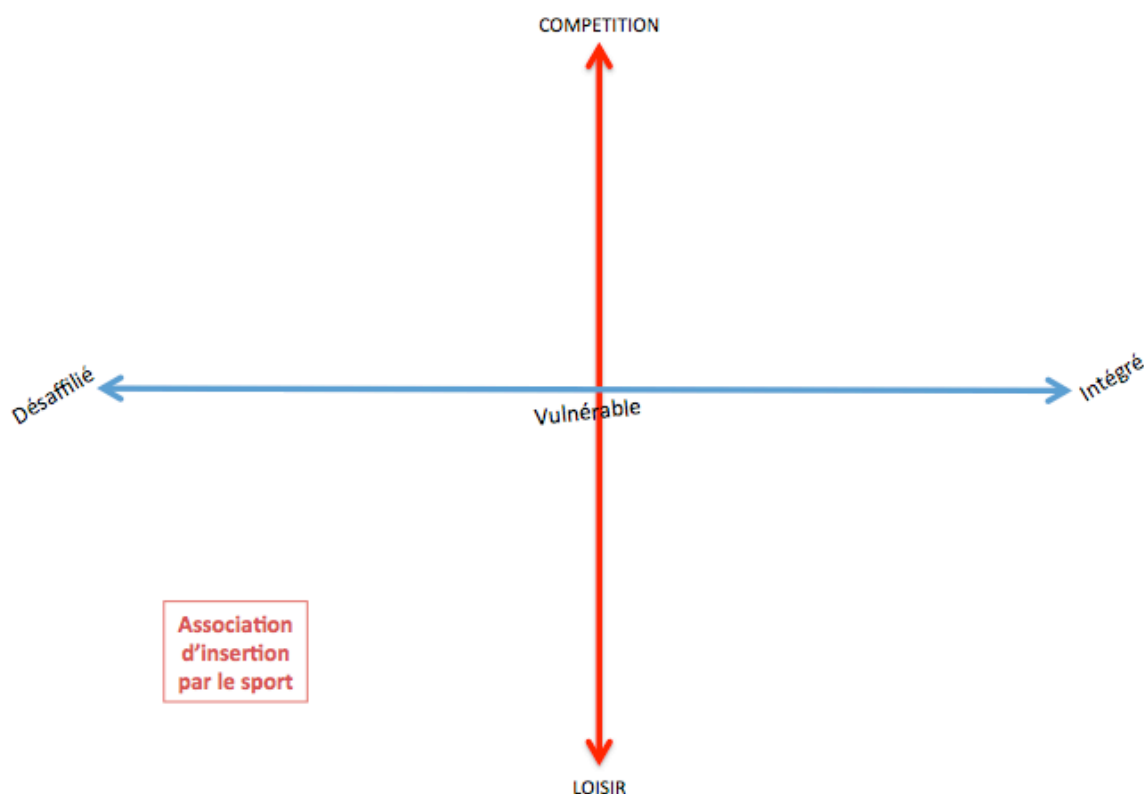


Figure 61 - L'espace des idées de l'association d'insertion par le sport

²⁸⁰ Pour une compréhension du contexte, voir le chapitre n°3 « Genèse du « socio-sport » ».

a. Définition et approche



Figure 62 - L'approche de l'association d'insertion par le sport

Le « socio-sport » est défini comme un moyen de créer des liens avec les publics. C'est une porte d'entrée pour travailler sur le bien-être autour de quatre items : « *relation sociale, relation à son environnement, santé physique, état psychologique* »²⁸¹.

Il se différencie du sport de compétition par sa finalité qui est de contribuer à l'émancipation et au bien-être des publics visés.

« Dans le « socio-sport » ... euh ... le sport c'est un moyen au départ pour ... se connaître, créer un peu une cohésion de groupe, et ensuite de ça on peut travailler aussi sur d'autres éléments. Donc ça ne vient pas forcément que par le sport mais aussi par toutes les actions périphériques qu'il peut y avoir autour » (A6, Éducateur sportif, Association d'insertion par le sport).

« En tout cas, le « socio-sport », qu'est-ce que c'est ? J'ai envie de dire c'est sans doute l'idée de marquer la différence avec ... euh ... le sport trad qui aurait pour objet numéro un

²⁸¹ Extrait du document « processus d'interaction » développé par l'association.

la pratique dans un club en vue de s'orienter vers la compétition, mais la compétition y compris au sens large, amateur, j'ai pas dit la compétition avec le meilleur de tous ... euh ... mais juste la compétition [...] Et donc c'est plutôt l'utilisation du sport comme un vecteur d'émancipation, de socialisation, de réinsertion » (B10, Coordinateur, Association d'insertion par le sport).

Pour le coordinateur de l'association, le sport dit traditionnel est synonyme d'engagement dans un club avec comme finalité la compétition. C'est une « institutionnalisation » de la pratique qui est soulignée. Le « socio-sport » est situé en rupture avec ce modèle. Le sport n'est plus une finalité mais bien un moyen générateur d'apports psychologiques et sociaux.

Le « socio-sport » est un outil mobilisé pour effectuer un travail de « recorporalisation »²⁸² : *« Y'a le temps de pratique qui permet des choses sur le plan du ressenti corporel et puis après, il y a tous ces interstices et ... euh ... dans la pratique socio-sportive, nous, c'est ces interstices là sur lesquels on travaille énormément »* (B10, Coordinateur, Association d'insertion par le sport). L'activité physique et sportive implique une double dimension. Elle engage *« une dynamique personnelle et l'idée de s'approprier ou se réapproprier son corps »* et, dans le rapport aux autres, elle engendre *« une dynamique collective et l'idée d'entrer en relation avec l'autre autour d'un langage commun »*²⁸³.

L'approche est orientée vers le « loisir » avec des objectifs de découverte d'activités variées : d'entretien, de nature, elle propose aussi des sports de raquettes, des sports collectifs, de combats ; le tout sous une forme à dominante ludique mais sans exclure des apprentissages techniques : *« Je m'inspire des pratiques sportives, j'en dérive des ateliers, des jeux, tout support pédagogique qu'il soit assez ludique, qui fédère, qui soit de cohésion »* (A6, Éducateur sportif, Association d'insertion par le sport).

« (On échange sur le schéma que je viens de lui montrer) ... Alors je suis d'accord sur le loisir, ça permet une découverte et nous on se situe clairement vers là mais je ne le résume pas qu'à ça, nous au travers du loisir, la technique elle peut être appréhendée mais en vue

²⁸² À l'inverse de la « décorporalisation » qui est employée par N. Taïbi dans le travail mené sur le rapport au corps des personnes prostituées et qui signifie la « dissociation de l'image corporelle en deux parties » (Taïbi, 2007, 41) ; la « recorporalisation » se définit par la réappropriation de son corps, *« il faut d'abord et avant tout restaurer l'image corporelle de ces personnes pour leur permettre de se réapproprier leur corps, d'en reprendre possession »* (Trinquart, 2002, 130).

²⁸³ Extraits du projet éducatif de l'association.

que la personne elle prenne plus de plaisir dans sa propre pratique » (B10, Coordinateur, Association d'insertion par le sport).

L'association propose des cycles de découvertes d'activités physiques et sportives avec un objectif d'acquisitions techniques. Mais celle-ci vise moins la recherche de performances et de résultats comme le sport de compétition, que l'épanouissement personnel.

L'association a une approche d'insertion voire d'inclusion. L'insertion est l'une de ses trois finalités aux côtés de l'accompagnement et la cohésion : *« Nous on est vraiment dans l'insertion, réinsérer les personnes socialement, recréer du lien, éventuellement l'objectif ultime c'est de les aider vers le réemploi, mais c'est d'abord renouer du contact, retrouver ... euh ... une envie de vivre, de couper de ce quotidien qui est un peu galère et puis de, ben de repartir du bon pied »* (A6, Éducateur sportif, Association d'insertion par le sport).

Les objectifs recherchés par cette approche d'insertion sont d'« *agir comme un déclencheur en redynamisant les individus par une image forte et positive qui donne confiance en soi et permet de s'ouvrir aux autres. Offrir la possibilité de construire un parcours individuel et de définir un projet personnel* »²⁸⁴.

Mais à la question posée, **« Comment qualifies-tu l'association ? Est-ce que vous faites un travail d'intégration ? Un travail d'insertion ? Un travail d'inclusion ? »**, le terme retenu est l'inclusion :

« Je pense qu'on fait en quelque sorte de l'inclusion parce que la structure en elle-même évolue en fonction du public vers lequel on travaille [...] Nous, éducateurs sportifs, on a une vision mais aussi on change nos perspectives, nos actions en fonction des personnes qui sont nos publics et donc en quelque sorte on, on change notre façon de faire petit à petit » (A6, Éducateur sportif, Association d'insertion par le sport).

Nous retrouvons ici ce qui fait la spécificité de l'inclusion à savoir l'adaptation de l'environnement à l'individu. C'est la structure qui doit évoluer et modifier son approche en fonction des publics accueillis.

²⁸⁴ Extrait du document de présentation de l'association.

b. Publics



Figure 63 - Les publics de l'association d'insertion par le sport

Les publics sont proches de la zone de « désaffiliation ». Ils sont confrontés à des problématiques liées à des difficultés sociales, économiques, familiales qui les isolent. L'association accueille principalement des adultes sans domicile fixe, en errance, des personnes présentant des troubles du comportement ou encore des mineurs sous mains de la justice.

« Quand je parlais de publics très diversifiés, donc on va de l'enfant à l'adulte ... euh ... avec des jeunes qui sont suivis par l'aide sociale à l'enfance, en décrochage scolaire, qui ont des troubles psy ... euh ... ça peut être aussi des jeunes qui sont suivis par la justice, par la PJJ, ça peut-être des jeunes adultes qui soit sont sous-diplômés, soit qui sortent de formation et qui ne trouvent rien du tout, donc ils sont suivis par les missions locales ... euh ... ça peut-être aussi des adultes en errance qui ont des problèmes de logement, de santé etc. ... euh ... l'aspect financier. Et dernièrement, ça peut être des adultes isolés socialement, en rupture avec leur environnement social, qui vivent un isolement, un repliement sur soi » (A6, Éducateur sportif, Association d'insertion par le sport).

« Je dirai, le lien commun c'est ça, c'est des personnes qui sont dans des difficultés de vie et ces difficultés de vie font qu'à un moment ou l'autre, ils n'ont plus accès au droit commun, voilà » (B10, Coordinateur, Association d'insertion par le sport).

L'association cible des publics fragilisés dans les domaines psychologique, social, familial, matériel. Ces publics sont en situation de précarité, d'isolement et/ou marginalisés, « *mais également un public éloigné de pratiques sportives et culturelles et qui, sans pour autant relever de visées d'insertion, peut requérir le besoin d'interactions sociales diversifiées* »²⁸⁵.

L'association d'insertion par le sport est la seule association rennaise qui utilise le sport comme principal outil auprès de publics « désaffiliés ».

Elle se distingue des autres familles d'acteurs par une entrée autre que celle des QPV. Cette spécificité l'amène-t-elle à adopter une démarche différente ?

²⁸⁵ Extrait du projet éducatif de l'association.

5.2 L'espace des pratiques

Bien que n'ayant pu pratiquer une observation de terrain, nous avons recoupé les discours recensés auprès de divers acteurs et actrices. Nous nous sommes également appuyée sur des projets envisagés par l'association en partenariat avec d'autres acteurs.trices, notamment des filières sportives territoriales. Enfin, nous avons assisté à plusieurs réunions et colloques²⁸⁶ auxquels participaient l'association et avons pu recueillir des informations concrètes sur ses projets. Ces éléments permettent de confirmer le placement de l'association sur l'espace des pratiques et d'appréhender sa démarche ainsi que sa pédagogie.

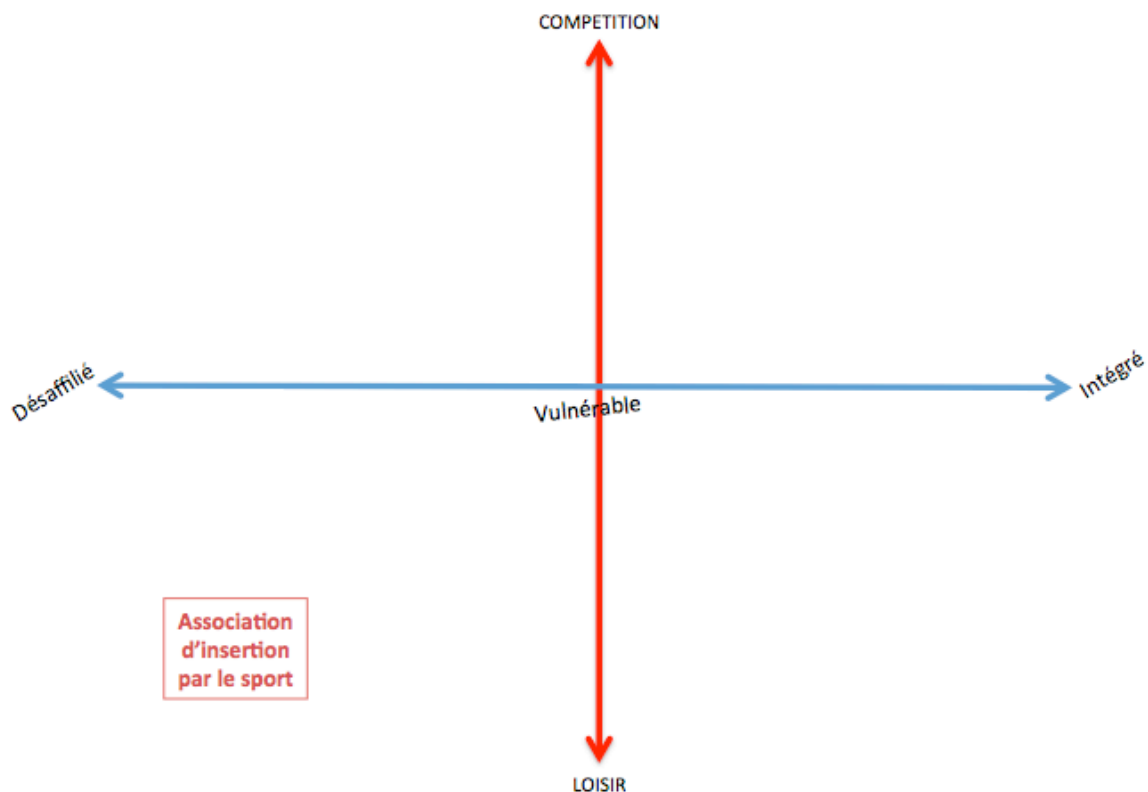


Figure 64 - L'espace des pratiques de l'association d'insertion par le sport

Concernant sa démarche, l'association fonctionne toujours en partenariat. Elle ne va jamais « chercher » un public elle-même. Elle s'entoure d'une « communauté éducative » composée de travailleurs.ses sociaux.les, de professionnel.le.s de la santé, de professionnel.le.s de

²⁸⁶ L'association a organisé différents colloques, le plus récent en 2017 portait sur « les activités physiques et sportives dans les processus éducatifs auprès des adolescents en difficultés : usages et enjeux ». L'un des éducateurs sportifs de l'association a alors présenté un projet réalisé auprès de mineurs suivis en milieu ouvert.

mission locale, etc. Ces partenaires définissent leurs objectifs et leur approche en fonction des problématiques que rencontrent les publics.

Ce fonctionnement est également celui de la filière sportive territoriale 3 qui souligne la convergence entre son action et celle de cette association : *« Dans les méthodes qu'on met en place ... par exemple c'est ... le faire avec, le vivre ensemble et les situations à enjeux, quoiqu'il arrive. (Prénom cité) avec l'association (structure citée) fait exactement la même chose et ça c'est non négociable. Et si en tant que participant à la communauté éducative tu n'adhères pas à ça, tu n'interviens pas dans la communauté éducative »* (C5, Responsable, Filière sportive territoriale 3).

Trois outils pédagogiques sont utilisés par l'association : des séjours, des cycles d'activités physiques et sportives, l'accompagnement individuel.

Pour les trois cas, l'activité sportive n'est qu'un support pour apporter des réponses aux besoins des publics. Le partage de temps d'activités permet d'entrer en relation avec eux et de créer du lien, comme en témoigne un acteur de la filière sportive territoriale qui participe aux projets de l'association :

« C'est récréatif quoi, au départ tu sais notre volonté, c'était de faire passer un bon moment quoi tu vois, passer du temps, et discuter, parler, parler, faire des activités où on peut parler comme faire un peu de kayak tu vois, faire de la rando, du vélo où on peut s'arrêter, discuter, commencer à écouter les gens, l'histoire de vie, pas être en surplomb, mais d'être avec quoi » (D2, Responsable, Filière sportive territoriale 3).

L'ouverture par le sport sur d'autres activités se fait notamment au moyen des séjours qui permettent de responsabiliser les participant.e.s et de créer une dynamique de groupe :

« Moi je prends l'exemple des séjours que je peux monter avec des adultes en errance c'est que, dans ce séjour là ... euh ... on fait deux-trois activités physiques mais on fait aussi une sorte de chantiers de bénévoles, c'est-à-dire qu'on va contacter un exploitant pour savoir si on ne peut pas lui demander un coup de main sur tel ou tel travaux qu'ils ont à faire. Et donc là une autre dimension, c'est qu'on est ensemble en quelque sorte pour faire du sport au départ mais on va aussi faire d'autres activités » (A6, Éducateur sportif, Association d'insertion par le sport).

La valorisation des publics est également un objectif important de l'approche de l'association. L'un des éducateurs évoque ainsi un projet mis en place auprès de mineurs suivis en milieu ouvert : « *Il s'agit à la fois d'un temps d'immersion en groupe, mais également d'un séjour où nous mettons progressivement les jeunes en responsabilité [...] Nous proposons aux jeunes d'animer des séances sportives en lien avec un public par exemple. Cela les valorise énormément* »²⁸⁷.

Au cours des entretiens réalisés auprès d'autres structures, le nom de l'association ressort fréquemment lorsque nous évoquons le champ de l'insertion par le sport :

« *(Structure citée) ils sont sur des publics désaffiliés, des personnes qui sont à la rue, des jeunes suivis par la PJJ, etc. Ouais ils sont sur de l'insertion par le sport* » (A16, animateur sportif, Association mixte 1).

« *On avait besoin d'une formation et la seule asso qui est spécialiste dans ce champ de l'insertion par le sport, qui travaille avec des publics aussi éloignés et bah c'est (structure citée)* » (C4, Responsable, Filière territoriale 2).

« *Y'en a une qui est sur un champ extraordinairement et exclusivement ... euh ... socio-sportif, c'est (structure citée). Elle, elle est réellement et exclusivement là-dessus ... ils ont un objectif qui est très clair et ils vont chercher des publics que nous on ira jamais toucher, jamais toucher [...] Il y a des publics extraordinairement éloignés de la pratique sportive et de la pratique tout court, de la vie en société tout court, des SDF, des femmes, c'est même plus isolées, c'est carrément retranchées chez elles etc. ... euh ... Des gens qui sont dans une détresse sociale extrême, eux, ils vont réellement les chercher, et par la pratique sportive ils essaient de les resocialiser. Y'a quelques belles réussites d'ailleurs en termes de résultats mais c'est la seule association, à ma connaissance, qui n'est que sur ce champ-là* » (D18, Élu(e), Association mixte).

Bien que l'association soit identifiée par d'autres structures comme « spécialiste » en matière d'insertion par le sport, cette spécificité est source de difficultés concernant sa légitimité aux yeux des pouvoirs publics nationaux, ce qui fragilise ses sources de financement :

²⁸⁷ Témoignage recueilli lors du colloque « les activités physiques et sportives dans les processus éducatifs auprès des adolescents en difficultés : usages et enjeux ».

« Clairement le fléchage financier il ne favorise pas les publics les plus fragilisés, nous la manière dont on est financé aujourd'hui c'est sur le CNDS, ce qui pose tout un problème. On s'appuie sur les directives du Ministère et qui dit bien que le CNDS c'est pour tous. Alors nous on joue sur la sémantique « pour tous », c'est pas forcément uniquement le public licencié ... Mais ça pose problème puisque c'est pas le formatage et le regard que les acteurs même de l'État, les garants de l'utilisation du CNDS, ont. Eux, vont être dans une approche très sportive, très mouvement sportif, le sport comme finalité » (B10, Coordinateur, Association d'insertion par le sport).

Cette situation met en évidence les enjeux financiers qu'opposent les acteurs sportifs « traditionnels » dominants, et ceux qu'évoluent dans le champ de l'insertion par le sport. Nous traiterons de ces enjeux « established/outsidiers »²⁸⁸ dans le chapitre n°2 consacré aux enjeux et effets des « socio-sports ».

Cette dichotomie est également présentée par D. Charrier et J. Jourdan dans un article²⁸⁹ qui décrit la diversité des porteurs de « projets éducatifs à des fins de prévention, d'animation et d'insertion » (Charrier, Jourdan, *op.cit.*, 61). Ils distinguent deux postures principales, « d'une part, celle des tenants d'un sport « coubertinien » qui serait éducatif par nature (la référence aux « valeurs essentielles du sport », à peine relativisées par les « dérives du sport »), d'autre part celle des partisans d'un « sport-outil » qui valorisent les potentialités éducatives du sport en les faisant dépendre des conditions à mettre en œuvre » (Charrier, Jourdan, *op.cit.*, 62). L'association d'insertion par le sport s'inscrit dans cette deuxième option. Elle utilise le sport comme un outil associant un travail corporel individuel et la création de lien social. Elle associe aussi ses compétences à celles de partenaires notamment dans le domaine de l'action sociale et de la santé afin d'amener les publics à être conscient globalement de ce qui les fragilise.

Cette association se sert du sport comme d'un outil pour (re)mobiliser des personnes en situation de « désaffiliation ». Ces publics fragilisés sont confrontés à des problématiques sociales, psychologiques, sanitaires. Afin de permettre leur émancipation et de leur apporter du bien-être, l'association a choisi une démarche partenariale souple qui évolue en fonction des problématiques rencontrées. Celle-ci s'appuie sur trois outils pédagogiques que sont les

²⁸⁸ Au sens de N. Elias dans son étude réalisée avec Scotson, John L. *Les logiques de l'exclusion. Enquête sociologique au cœur des problèmes d'une communauté*, Paris : Fayard, 1997 (1965).

²⁸⁹ Charrier, D., Jourdan, J., *op.cit.*

séjours, les cycles d'activités physiques et sportives et l'accompagnement individuel. L'adaptation aux publics est ce qui la caractérise principalement. Elle s'identifie comme porteuse d'une démarche inclusive.

	« Critères »	Association d'insertion par le sport
Approche	Définition « socio-sport »	« Socio-sport » = support qui permet de contribuer à l'émancipation et au bien-être de publics éloignés de la pratique sportive
	Conception de pratique	Découverte / initiation / ludique
	Forme de pratique	Formelle / gratuité
	Structuration de pratique	Libre / souple / le cadre d'adapte aux publics
	Institutionnalisation	Absence de championnat
Démarche	Pour « capter » les publics	Partenariats avec des structures spécialisées (secteurs du social, de la santé, etc.)
	Support sportif	Multisport et sports de nature
	Déroulement animation	Ateliers de découverte / jeux
	Récurrence animation	Hebdomadaire
Publics	Tranche d'âge	26-40 ans
	Genre	Homme (82%) / Femme (18%)
	Situation	Désaffiliés

Tableau 17 - Approche, démarche et publics de l'association d'insertion par le sport

6. Structures spécialisées

Les structures spécialisées sont des structures sociales destinées à accompagner les publics les plus fragilisés. Elles sont financées, entièrement ou en partie, par le conseil départemental qui se définit comme « *chef de file de l'action sociale* »²⁹⁰.

Nous avons rencontré deux structures spécialisées. La première intervient dans le domaine de la prévention et est missionnée pour prévenir les risques d'inadaptation et d'exclusion chez des jeunes en difficultés. Elle a une entrée territorialisée et est principalement présente dans les QPV rennais.

La deuxième a un public spécifique : les gens du voyage. Elle est missionnée pour assurer l'accompagnement social des familles des gens du voyage dans le département. Elle doit faciliter leur accès aux services sociaux, socio-éducatifs et socio-culturels, accompagner la scolarisation des enfants. Elle les soutient aussi dans l'accès aux droits communs.

Lors de cette partie, nous ferons référence à la structure spécialisée de prévention ; la deuxième structure sera mobilisée dans le chapitre n°4 de la partie 3 dédié au public des gens du voyage.

6.1 L'espace des idées

Nous n'avons pas obtenu suffisamment de réponses au questionnaire de la part des structures spécialisées pour pouvoir faire une analyse. Nous nous appuyerons donc sur des documents de la structure, des entretiens et observations effectués pour identifier l'approche et la démarche mises en œuvre.

²⁹⁰ Extrait du projet départemental d'Ille-et-Vilaine 2016-2021.

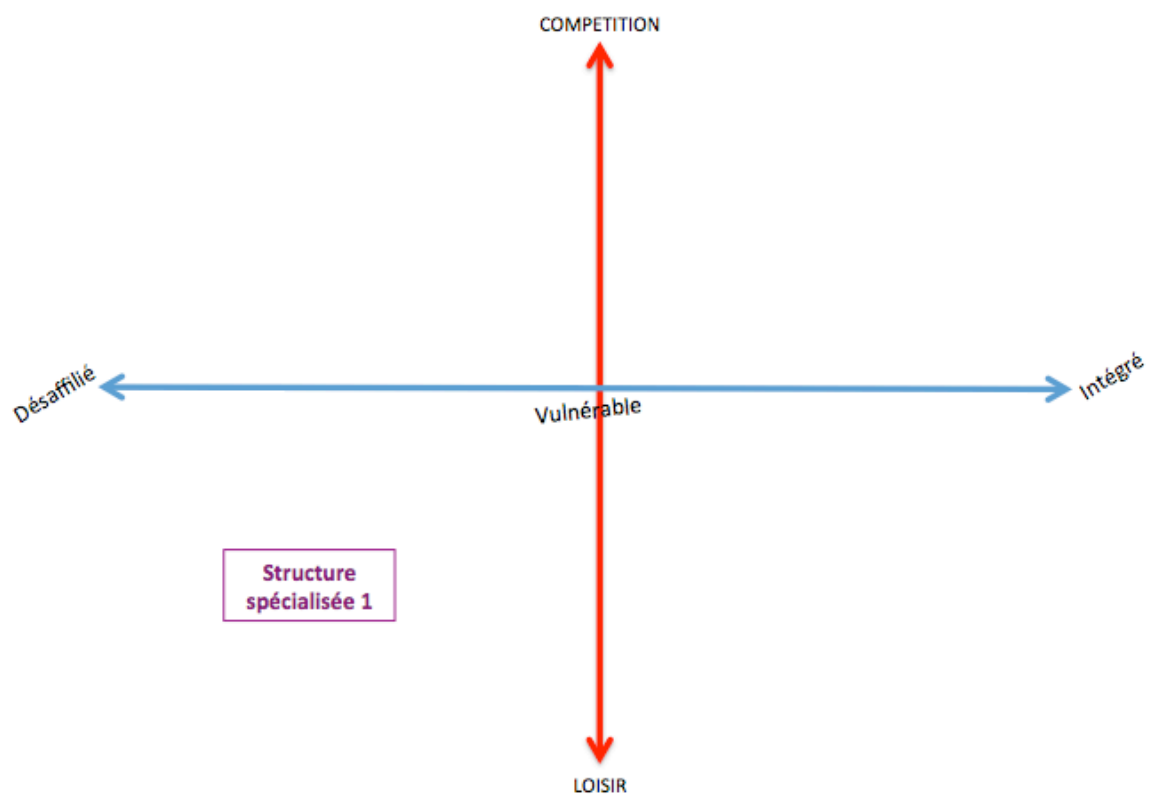


Figure 65 - L'espace des idées de la structure spécialisée 1

a. Définition et approche

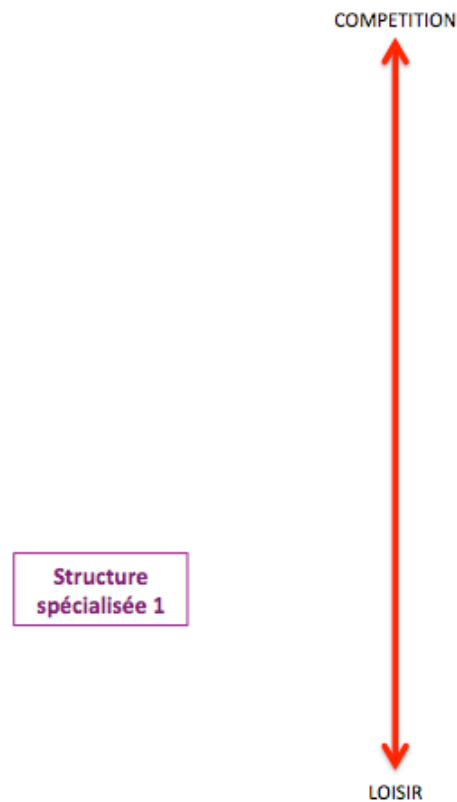


Figure 66 - L'approche de la structure spécialisée 1

La structure spécialisée 1 n'identifie pas clairement ce qu'est le « socio-sport ». Toutefois, elle considère l'approche socio-sportive comme différente du sport de compétition, en particulier par son accessibilité :

« Quel regard tu portes sur ce qu'on appelle le « socio-sport » ? Comment tu le définis ?

... Bah le regard, pour moi ... après je sais pas en fait, tu poses des questions compliquées (rires) ... Pour moi, ce qui est proposé du coup dans les structures jeunesse on va dire, c'est accessible pour tous, enfin ... Et c'est peut être ça du coup le « socio-sport », tous les jeunes n'ont pas accès aux clubs sportifs donc ça va être de faciliter la pratique sportive pour eux parce que j pense que le sport c'est un besoin chez beaucoup de jeunes, qui permet aussi de travailler plein de choses » (A26, Éducatrice, Structure spécialisée 1).

Cette structure ayant une mission sociale, elle n'a pas vocation à mettre en place des animations sportives. Cependant, elle utilise le support sportif en lien avec des partenaires,

notamment des associations mixtes et/ou des clubs sportifs du quartier qui possèdent des compétences sportives.

Le sport est pour elle un moyen, non seulement de rencontrer des jeunes qui ne sont pas visibles sur l'espace public et peuvent faire l'objet d'un accompagnement social, mais aussi d'entretenir un réseau avec des partenaires et d'échanger sur les situations de certains jeunes :

« Alors nous l'intérêt, on va dire sur l'ensemble des créneaux sportifs, c'est à la fois de pouvoir voir des jeunes qu'on ne connaît pas ou qu'on voit peu, ou qui ont été repérés, qui nous sont nommés par tel ou tel partenaire où ça serait bien qu'on puisse rentrer en relation avec eux, donc y'a la question de la visibilité » (A26, Éducatrice, Structure spécialisée 1).

« Ouais, c'est d'accrocher un public, c'est de maintenir le lien avec des jeunes que l'on connaît déjà, c'est de pouvoir échanger avec les partenaires aussi » (A26, Éducatrice, Structure spécialisée 1).

Cette structure a donc des partenaires sportifs. Elle intervient notamment sur un créneau boxe dans le collège du quartier, et lors de séjours sportifs durant les vacances scolaires. Ces deux actions sont menées en partenariat avec le club de boxe du quartier mais aussi avec une association mixte. L'approche est axée sur la découverte de l'activité. Si des jeunes sont intéressés pour la pratiquer, les éducateurs.trices les orientent et les accompagnent vers le club du quartier :

« Non c'est une découverte, c'est une approche informelle [...] c'est aussi les rencontrer, pouvoir échanger avec eux, soit sur la pratique sportive mais ça peut être sur autre chose aussi » (A26, Éducatrice, Structure spécialisée 1).

« Les objectifs c'est aussi pouvoir ramener, à un moment, des jeunes vers le club, mais c'est pas dans l'objectif de faire du chiffre au niveau du club. C'est plutôt au niveau des jeunes, on peut repérer que voilà y'a un besoin, y'a un besoin d'activités physiques, d'activités sportives et que, soit ils ne connaissent pas ce qui existe sur le quartier ... soit c'est compliqué pour eux d'y aller, enfin ou d'en parler à leurs parents et du coup nous on fait le lien, on accompagne » (A26, Éducatrice, Structure spécialisée 1).

Les éducateurs.trices passent également sur certains créneaux sportifs proposés par des associations du quartier. C'est dans ce cadre que nous avons fait la connaissance d'un éducateur il y a quatre ans :

Je discute avec l'éducateur (structure citée) qui vient tous les mardis sur le créneau futsal. Il m'explique qu'il intervient en tant que soutien de l'animateur sportif mais aussi pour être identifié sur le quartier : « Si y'a bien un créneau où faut être présent c'est le futsal, ça rassemble du monde, des jeunes qu'on voit pas forcément dans les structures, des plus grands aussi ».

Arrivé il y a un peu moins d'un an, il est encore en phase d'identification sur le quartier et profite du créneau futsal pour être visible et échanger avec les jeunes : « En fait nous en tant qu'éduc (structure citée), on travaille sur le groupe pour entrer en relation avec les jeunes mais après on fait de l'accompagnement individuel. Là le futsal, ça me permet d'avoir une entrée collective mais au final je vais discuter avec les jeunes plutôt individuellement, expliquer mon travail, et essayer de cerner s'ils ont des besoins spécifiques ».

(Extrait du carnet ethnographique n°3, 25 mars 2014).

Bien que ne proposant pas une définition précise du « socio-sport », cette structure estime que son approche diffère du sport de compétition. Selon elle, le support sportif doit être axé sur la découverte. Il lui permet de créer des liens avec les jeunes, d'être identifié par eux et de les accompagner dans certaines démarches, notamment d'accès aux clubs sportifs.

b. Publics

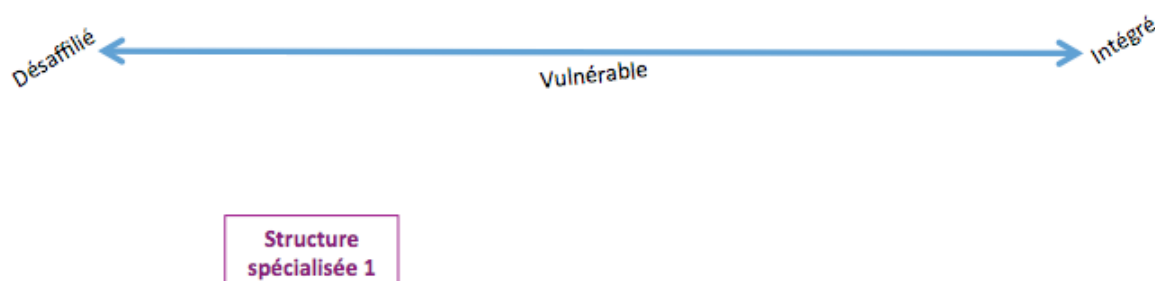


Figure 67 - Les publics de la structure spécialisée 1

La structure est missionnée sur un public de 11-21 ans. Mais en fonction des besoins et problématiques identifiés dans les quartiers, la tranche d'âge peut être élargie. C'est le cas pour l'un des QPV où les éducateurs.trices interviennent à partir de l'âge de 8 ans. Ces publics sont identifiés comme étant plutôt proches de la zone de « désaffiliation », une majorité d'entre eux occupant l'espace public et ayant décroché scolairement ou professionnellement. De plus, le suivi et l'accompagnement familial sont insuffisants :

« Bah en général, c'est quand même des jeunes où la famille est démunie ou absente ... physiquement ou pas d'ailleurs (rires) ... euh ... On accompagne une majorité de jeunes qui sont beaucoup présents sur l'espace public, des jeunes qui, bah c'est ça, qui n'ont pas d'adultes référents pour les accompagner dans leurs démarches, quelles qu'elles soient en fait » (A26, Éducatrice, Structure spécialisée 1).

« Dans notre objectif de prévenir les risques de marginalisation des jeunes, on repère des jeunes qui sont en risque de décrochage scolaire donc absentéisme scolaire, désinvestissement scolaire mais on en a aussi qui sont déjà décrocheurs [...] Et puis un fort taux de jeunes, pour les majeurs, qui ne trouvent pas d'emplois du coup bah occupation de l'espace public hein [...] Et puis d'autres qui ont une activité mais qu'est complètement illégale donc ouais des problématiques de justice aussi » (A26, Éducatrice, Structure spécialisée 1).

Les publics de la structure spécialisée 1 sont plutôt situés dans la zone de « désaffiliation », ils sont confrontés à des problématiques sociales, familiales, économiques et parfois judiciaires.

6.2 L'espace des pratiques

Nous n'avons pas perçu de décalages entre les discours recensés et les observations de terrain réalisées à l'occasion de nos interventions. La co-animation pendant quatre ans d'un créneau boxe nous a permis de saisir l'approche ainsi que la démarche engagées par la structure spécialisée 1 et nous conduit à confirmer le positionnement sur le schéma de l'espace du « socio-sport ».

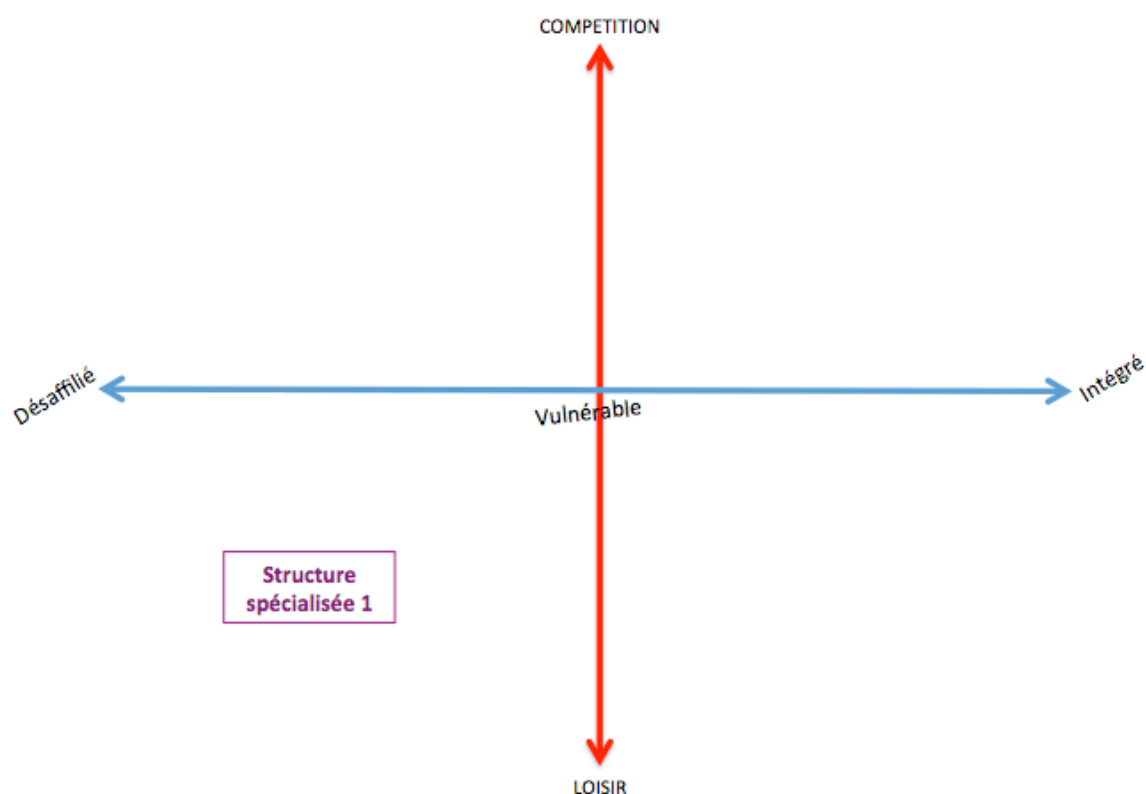


Figure 68 - L'espace des pratiques de la structure spécialisée 1

Avant d'assurer la co-animation du créneau au collège du quartier, cette structure animait un créneau hebdomadaire de boxe éducative d'une heure en partenariat avec le club de boxe local :

« Un entraîneur de boxe, une boxeuse licenciée, ainsi qu'un ou plusieurs éducateurs (structure citée) sont présents. Comme lors de chacune de nos collaborations, les membres du club animent la dimension sportive tandis que les éducateurs (structure citée) assurent la gestion de groupe et la dimension sociale. Ces rôles ne sont pas figés et peuvent se

superposer »²⁹¹.

Ce créneau permettait de découvrir l'activité de manière ludique, éducative. Il s'inscrivait dans une démarche de proximité, l'activité était proposée à l'intérieur du collège. Le principe d'une libre participation était au cœur de l'approche :

*« Ce modèle relationnel laisse l'initiative au jeune et s'il est présent c'est parce qu'il le désire et jamais parce qu'il y est contraint. La rencontre garde un caractère naturel alors qu'elle relève clairement d'une stratégie éducative. Les jeunes en tension avec l'institution et l'adulte sont les plus sensibles et réceptifs à ce mode de fonctionnement. L'adolescent se sent respecté dans son libre arbitre et sait qu'il a toujours une porte de sortie »*²⁹².

Lorsque nous avons pris la suite de l'animation²⁹³, après avoir été formée par le club de boxe du quartier, l'approche et la démarche suivies sont restées identiques. Le fonctionnement est toujours basé sur la libre adhésion des jeunes. Nous ouvrons le foyer du collège à tous les jeunes qui ont le choix de participer ou non. Ils peuvent simplement être spectateurs et peuvent partir quand ils le souhaitent.

Les objectifs restent ceux de la découverte de la boxe à travers la boxe éducative qui repose sur le principe de la maîtrise de la puissance des coups. Les jeunes ne doivent en aucun cas « appuyer » les coups mais faire preuve de qualités techniques et tactiques. Le déroulement de l'animation est le suivant : nous ouvrons le foyer, les jeunes s'installent, deux animateurs.trices/éducateurs.trices donnent chacun.e la « leçon »²⁹⁴ à un jeune. Une fois la « leçon » terminée les jeunes ont la possibilité d'effectuer un « assaut »²⁹⁵. Pendant « l'assaut », l'un.e des animateurs.trices/éducateurs.trices arbitre ; l'autre prend en charge un autre jeune en « leçon ». Les « leçons » et « assauts » s'enchaînent donc pendant la durée du créneau.

Ce mode de fonctionnement permet à l'équipe éducative de prendre le temps d'échanger avec les jeunes ; après avoir effectué la « leçon » et parfois « l'assaut », les jeunes restent présents

²⁹¹ Extrait du rapport d'activités de l'action commune club de boxe - structure spécialisée 1.

²⁹² Extrait du rapport d'activités de l'action commune club de boxe - structure spécialisée 1.

²⁹³ D'un commun accord, la structure spécialisée 1 et le club de boxe du quartier ont fait appel à nous afin de maintenir ce créneau, l'entraîneur du club ne pouvait plus l'assurer. Il nous a alors formé pendant plusieurs séances afin que nous acquérions les bases de l'encadrement en boxe éducative. Même si le club n'est plus présent sur le créneau du collège, les liens se poursuivent et des projets continuent de se mettre en place pendant des séjours sportifs mélangeant des jeunes de la structure spécialisée 1 et ceux du club de boxe.

²⁹⁴ La « leçon » ne dure que cinq minutes et permet d'apprendre les différents coups ainsi que quelques enchaînements et esquives.

²⁹⁵ L'« assaut » est une rencontre qui oppose deux boxeurs qui se juge sur la maîtrise technique, le style ainsi que la précision des touches ; toute puissance est exclue.

dans le foyer. Le support sportif permet d'entrer en relation avec eux.

« Moi en fait ce que j'aime dans ce créneau, c'est de prendre les pattes d'ours et de faire la leçon avec le jeune. Même si je ne suis pas animatrice sportive, vu que ça reste de la découverte et que j'ai été formée par (prénom cité), je me sens suffisamment à l'aise dans le contenu. Et puis au final, l'objectif c'est pas d'en faire des champions donc on n'est pas non plus super à cheval sur la technique et tout ça. Mais en tout cas, j'ai une autre approche avec le jeune avec le support de la boxe, je peux voir s'il comprend bien ce que je lui dis, s'il assimile bien les différentes consignes, comment il se comporte, il se tient, etc. Bah tu vois typiquement Sofiane²⁹⁶, c'est un jeune qu'est un peu en retrait, il semble pas mal isolé au collège mais il vient tout le temps à la boxe et on voit bien qu'il a dû mal à respecter la touche et à se canaliser, en fait la boxe c'est un outil en plus pour travailler avec les jeunes » (A26, Éducatrice, Structure spécialisée 1).

La boxe représente donc un outil favorisant les rencontres et les liens avec les jeunes. Le temps d'animation est propice à l'observation, au diagnostic et à l'instauration d'une relation éducative, comme expliqué dans cet extrait tiré du carnet ethnographique :

« Je range le matériel avec (prénom citée) qui est stagiaire (structure citée), elle me dit :

- *« Tu vois la jeune que t'as eu deux fois en leçon, on la connaît un peu mais dans l'approche elle est super compliquée, elle est fuyante je trouve.*
- *T'as parlé un peu avec elle pourtant, non ?*
- *Bah avant qu'elle fasse la première leçon j'ai essayé mais elle répondait très vite fait, j'ai pas trop insisté. Et puis tu vois une fois qu'elle a fait un peu de boxe, elle est revenue s'asseoir et là j'ai pu parler avec elle, de la leçon au début et puis on a parlé de ce qu'elle faisait comme sport en dehors du collège. Mais c'est fou comme pour certains, après avoir boxé, c'est largement plus simple de parler avec » ».*

(Extrait du carnet ethnographique n°29, 22 mars 2018).

Cette structure utilise le sport comme une « porte d'entrée » pour entrer en relation avec les jeunes, notamment ceux qui sont éloignés des structures du quartier.

²⁹⁶ Le prénom a été modifié.

Les publics pour lesquels elle est missionnée sont effectivement des jeunes dits fragilisés, en rupture ou décrochage avec le système scolaire et/ou professionnel. Ils font face à des problématiques, sociales, familiales, économiques, parfois judiciaires, qui nécessitent un accompagnement.

La structure développe une approche partenariale avec des clubs sportifs et des associations mixtes dans une volonté de partage de compétences. La démarche de ces acteurs.trices repose sur un accueil sportif informel. Les jeunes ont le choix de venir et partir quand ils le souhaitent, de participer ou non à l'activité. Réel espace de rencontres et d'échanges, le créneau permet à ces structures de se faire connaître et de connaître les jeunes pour identifier leurs besoins d'accompagnement.

	« Critères »	Structure spécialisée
Approche	Définition « socio-sport »	« Socio-sport » = flou
	Conception de pratique	Découverte / initiation / ludique
	Forme de pratique	Informelle / gratuité
	Structuration de pratique	Libre / souple / le cadre d'adapte aux publics
	Institutionnalisation	Absence de championnat
Démarche	Pour « capter » les publics	« Aller vers » via une présence quotidienne sur l'espace public
	Support sportif	Mono-disciplinaire
	Déroulement animation	Ateliers de découverte / jeux
	Récurrence animation	Hebdomadaire
Publics	Tranche d'âge	9-14 ans
	Genre	Homme (85%) / Femme (15%)
	Situation	Désaffiliés

Tableau 18 - Approche, démarche et publics de la structure spécialisée

Nous avons répertorié les éléments saillants qui permettent de saisir les différentes approches et démarches des six familles d'acteurs identifiés sur l'espace du « socio-sport » rennais :

1) Les clubs sportifs traditionnels

Ils appartiennent au système sportif fédéral et leur vocation première, pour la plupart d'entre eux, est d'utiliser le sport à des fins de compétition.

Trois types de postures vis à vis du « socio-sport » existent :

- les clubs à posture « classique »

Pour les clubs concernés, la mise en place de « socio-sport » n'entraîne pas de transformations des représentations, ni des pratiques. Ils estiment faire du « socio-sport » par la transmission des valeurs intrinsèques au sport et le rôle d'accompagnement social que joue tout club sportif.

Leurs publics sont, pour la moitié, proches de la zone de « vulnérabilité » et pour l'autre de la zone « d'intégration ».

- les clubs à posture « novatrice »

Ces clubs font évoluer leurs pratiques en développant des créneaux et/ou des animations socio-sportives dans les QPV rennais, ceci afin de « démocratiser » l'accès à la pratique mais aussi d'accroître leur nombre de licencié.e.s. Ils définissent le « socio-sport » comme étant un moyen pour permettre aux publics éloignés du sport d'y accéder. Le « socio-sport » suppose une démarche nouvelle, celle d'« aller vers » les publics extérieurs.

Ces clubs accueillent majoritairement des publics en situation dite « d'intégration » mais leurs actions socio-sportives touchent des jeunes proches de la zone de « vulnérabilité ». Ces actions restent minoritaires au regard de l'offre sportive globale des clubs.

- les clubs à posture de « proximité »

Les clubs concernés sont implantés de manière historique au cœur de QPV rennais et proposent des actions socio-sportives « hors les murs » depuis leur création. Le « socio-sport » permet de créer des liens entre les participant.e.s et permet à chacun.e de trouver sa place. Ces clubs sont ancrés sur le territoire et constituent des « repères » pour les travailleurs sociaux ainsi que pour les jeunes.

Les publics se situent majoritairement dans la zone de « vulnérabilité » ou de celle de « désaffiliation ».

2) Les structures de quartier

Implantées dans un quartier, elles sont des espaces d'accueil et de loisirs destinés aux habitant.e.s. Elles ne se revendiquent pas comme actrices dans le domaine du « socio-sport ». Elles utilisent le sport, à côté d'autres outils éducatifs, comme un moyen pour créer des espaces de sociabilité. Les publics accueillis sont identifiés comme vulnérables et sont très majoritairement issus du quartier. La démarche de ces structures est de proposer des créneaux d'animation sportive, de manière hebdomadaire, en faisant appel à des compétences internes ou externes. Les objectifs sont tournés vers la découverte sportive et une approche ludique mais en fonction des publics, l'approche peut être plus technique.

3) Les fédérations et associations mixtes

Elles sont « mixtes » car regroupent plusieurs secteurs : sportifs, culturels, socio-éducatifs, etc. Dans leur ensemble, elles définissent le « socio-sport » comme un outil permettant à des personnes éloignées de la pratique sportive d'y accéder.

La plupart identifient le « socio-sport » comme un processus en deux étapes : une première favorise l'accès de publics éloignés au sport, une deuxième s'attache à apporter aux publics une ouverture dépassant la sphère sportive.

À l'exception d'une association, les publics sont proches soit de la zone de « vulnérabilité », soit de la zone de « désaffiliation ».

Malgré des représentations du « socio-sport » qui se rejoignent, nous avons pu distinguer quatre démarches :

- une démarche d'accompagnement individuel

Cette démarche repose sur « l'aller vers » par une présence quotidienne des animateur.trices sur l'espace public. L'outil sportif est un moyen d'établir des liens avec les publics afin d'identifier, dans un deuxième temps, leurs besoins en termes d'accompagnement.

- une démarche informelle et collective

La démarche est également celle de « l'aller vers » mais par une entrée collective. Le sport est utilisé afin d'accrocher les publics et développer chez eux des compétences autres que sportives. Les animations sont avant tout informelles et visent à rassembler un maximum de jeunes dans une perspective de développement de lien social.

- une démarche partenariale

La recherche de partenaires est privilégiée. Elle permet un échange de compétences avec des structures implantées sur le territoire. Le support sportif permet de mobiliser les jeunes et de

faire évoluer leur comportement social. Le fonctionnement est formel. Il est basé sur la découverte sportive avec ouverture sur la possibilité d'une progression technique.

- une démarche classique

Ces structures ne vont pas « chercher » les publics. Ces clubs adoptent globalement une démarche semblable à celle des clubs sportifs dits traditionnels, notamment ceux qui ont une posture « classique ».

4) La filière sportive territoriale

Celle-ci fait partie du secteur public et assure des missions d'intérêt général. La majorité des acteurs et actrices définissent le « socio-sport » comme une proposition d'activités sportives en direction de publics qui en sont éloignés. Elle a pour objectif de faciliter l'accès aux activités qu'elle propose. Les publics qu'elle touche sont considérés comme proches de la zone de « vulnérabilité ». Sa démarche s'appuie sur « l'aller vers » et la mise en place de temps dédiés à la rencontre des publics pour communiquer sur les activités qu'elle propose. Elle considère les publics comme des acteurs lors de ses animations. Elle leur laisse une part d'autonomie et de choix quant au contenu des animations.

5) L'association d'insertion par le sport

Elle s'inscrit dans le secteur du sport mais développe de multiples liens avec le secteur social. Elle définit le « socio-sport » comme une pratique en rupture avec le sport dit traditionnel par son champ d'intervention qui se situe hors du club et sa finalité : l'émancipation et le bien-être des publics. Utilisant le sport comme un outil, elle cherche à (re)mobiliser ses publics en situation de « désaffiliation ». Elle s'investit dans une démarche partenariale avec des structures notamment sociales et sanitaires afin d'appréhender les publics dans leur globalité. Sa démarche est inclusive, elle adapte son mode d'intervention aux publics accueillis.

6) La structure spécialisée

Elle appartient au secteur social et est missionnée pour accompagner les publics les plus fragilisés. Elle n'identifie pas clairement ce qu'est le « socio-sport » mais voit dans celui-ci une approche différente de celle du sport dit traditionnel du fait de son accessibilité. Elle se met en relation avec d'autres structures sportives pour disposer de compétences professionnelles. Elle se sert du sport comme d'un moyen pour établir des liens avec les publics, cela lui permet ensuite d'identifier leurs besoins et de les accompagner. Ces publics

sont proches de la zone de « désaffiliation ». La démarche de cette structure est « l'aller vers » afin de rencontrer des publics qui ne fréquentent pas les associations du quartier.

Notre travail tente de comprendre la structuration et le développement de ce que nous avons appelé « l'espace du « socio-sport » rennais ». Nous avons identifié, à travers l'espace des idées, ce qui caractérise l'approche du « socio-sport » à partir des éléments de représentations des acteurs et actrices rencontrés. L'espace des pratiques, en observant les démarches des acteurs et actrices, nous a permis de confronter les pratiques aux représentations en soulignant les cohérences et décalages.

L'analyse des différentes approches et démarches sur le territoire rennais nous amène à valider notre première hypothèse qui, rappelons-la, supposait que l'espace du « socio-sport » était finalement un espace des « socio-sports ».

Il n'existe donc pas une approche unique du « socio-sport » mais bien des approches plurielles. Lorsque certain.e.s considèrent que chaque club sportif fait du « socio-sport » dans la mesure où il accueille tous les publics et transmet des valeurs éducatives, d'autres estiment que le « socio-sport » se distingue du cadre sportif par une volonté de « sortir » du club, de s'adresser à des publics éloignés. D'autres encore définissent le « socio-sport » comme un outil de « restructuration » des publics les plus fragilisés.

Il en est de même pour les démarches. Tantôt celles-ci se limitent au cadre du club, tantôt elles se tournent vers des partenariats multiples qui associent plusieurs secteurs (sport, social, santé). Elles prennent la forme soit de créneaux hebdomadaires en gymnase, soit d'actions événementielles, soit d'animations « bas de tours », etc.

Néanmoins, nous pouvons regrouper ces « caractéristiques » autour de deux conceptions du « socio-sport ». Celles-ci sont en fait dépendantes de la manière dont le sport est défini. La distinction faite par D. Charrier et J. Jourdan²⁹⁷ entre deux conceptions du sport : « *sport éthique* » et « *sport outil* » (Charrier, Jourdan, *op.cit.*, 28) apporte ici des éléments intéressants.

Les tenants de la première option considèrent le sport comme « naturellement » social. Ils ne font donc pas de différences entre le sport et le « socio-sport ». On intègre dans ce groupe une partie des clubs sportifs traditionnels et une minorité d'associations mixtes qui adhèrent à l'idée que « *l'éthique sportive [qui] ferait du sport un lieu « naturel » d'insertion* » (Charrier, Jourdan, *op.cit.*, 28). Le sport, notamment de compétition, fait figure de modèle et

²⁹⁷ Charrier, D., Jourdan, J., *op.cit.*

« permettrait l'intégration sociale car il est d'abord un affrontement régulé et permet de confronter le jeune à un système de droits et de devoirs (le règlement) » (Gasparini, Vieille-Marchiset, *op.cit.*, 78).

Le second « modèle » estime que le sport est un outil qu'il est possible de mobiliser à des fins autres que sportives. F. Le Yondre²⁹⁸ souligne deux principales finalités du « sport outil ».

Dans le premier cas de figure, le sport est « un support, à partir duquel on va capter un public en difficulté et travailler sur une action éducative ». Nous y retrouvons une partie des clubs sportifs traditionnels, la majorité des fédérations et associations mixtes, les structures de quartier, la filière sportive territoriale ainsi que la structure spécialisée.

Dans le second cas, le sport est « un véritable vecteur de transformation de l'individu par le développement de son esprit de tolérance, de respect, etc. ». L'association d'insertion par le sport et l'association mixte 2 sont les seules, parmi les structures rencontrées, qui s'inscrivent dans cette perspective. Toutefois, certains projets de l'association mixte 1 reposent sur ce « modèle ».

²⁹⁸ « Le sport comme outil d'accompagnement, un enjeu politique : exemple d'une étude auprès de chômeurs en situation de précarité » in « Les activités physiques et sportives dans les processus éducatifs auprès des adolescents en difficultés : usages et enjeux », colloque Challenge Michelet le vendredi 1^{er} décembre 2017.

Cette pluralité d'approches et de démarches se présente de la manière suivante dans « l'espace des « socio-sports » »²⁹⁹ :

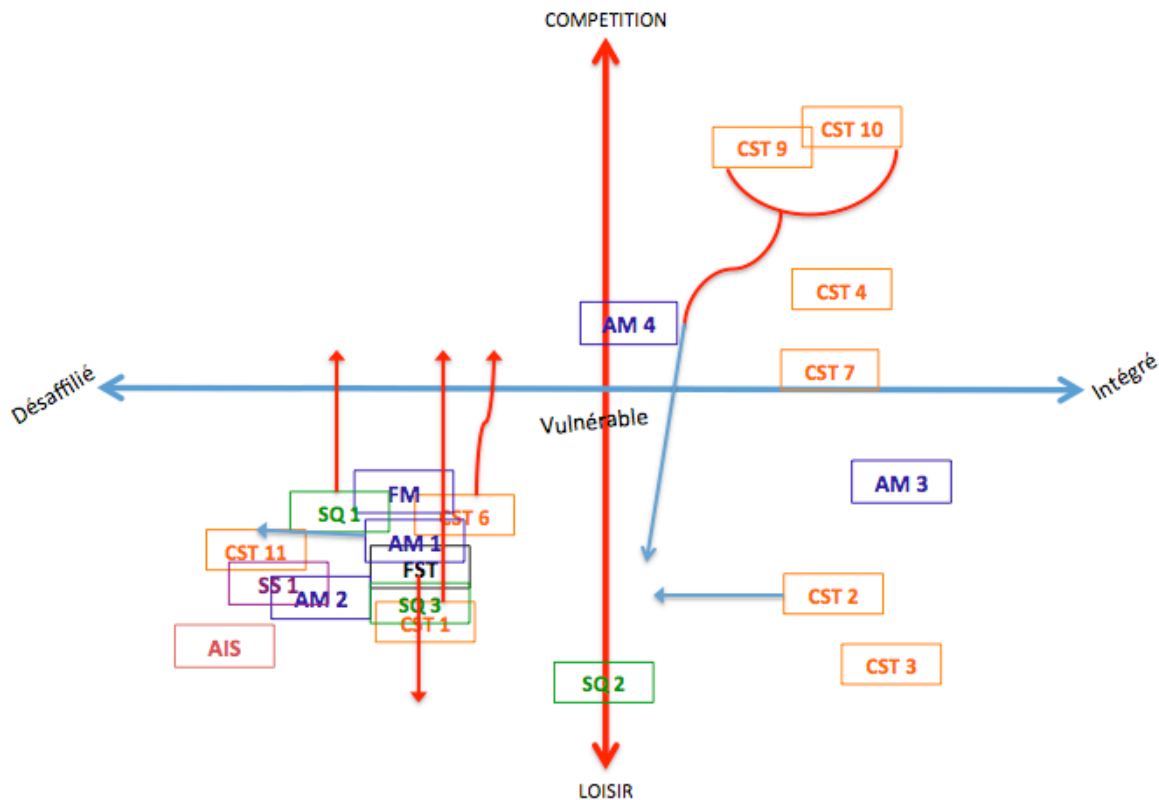


Figure 69 - L'espace des "socio-sports"³⁰⁰

Bien que des nuances existent, l'espace des « socio-sports » dessine un regroupement autour d'une approche tournée vers le loisir et pour des publics situés entre la zone de « vulnérabilité » et celle de « désaffiliation ». Cependant, les décalages entre les discours et les pratiques ainsi que les « évolutions » qui symbolisent des changements de position, nous questionnent sur les « enjeux des « socio-sports » ». Les structures ont-elles intérêt à se positionner « en bas, à gauche » de l'espace des « socio-sports » ? Est-ce la position légitime s'agissant du « socio-sport » ? Cette légitimité est-elle également reconnue budgétairement par les collectivités et les structures ?

²⁹⁹ Suite à notre analyse, nous parlons dorénavant de « l'espace des « socio-sports » » et non plus de « l'espace du « socio-sport » ».

³⁰⁰ Afin de faciliter la « visibilité » de l'espace des « socio-sports », nous avons apporté des abréviations aux structures : « CST = Clubs sportifs traditionnels », « SQ = Structures de quartier », « FM = Fédération mixte », « AM = Associations mixtes », « FST = Filière sportive territoriale », « AIS = Association d'insertion par le sport » et enfin « SS = Structure spécialisée ».

L'espace des « socio-sports » fait état d'une pluralité d'acteurs et d'actrices qui, nous l'avons vu, se caractérisent par des approches et démarches différenciées. Notre analyse se centre dorénavant sur le fonctionnement de ce tissu d'acteurs et d'actrices. Est-il concurrentiel ou complémentaire ? Comment cohabitent les différentes visions et approches du « socio-sport » étudiées précédemment ? Comment comprendre et expliquer les luttes symboliques autour de la définition et de la légitimation des « socio-sports » ? En d'autres termes, quels sont les enjeux et effets des « socio-sports » ?

Chapitre 2. Les enjeux et effets des « socio-sports »

Le chapitre précédent, par le prisme des familles d'acteurs.trices, nous a permis d'identifier les différentes approches et démarches à l'œuvre au sein de « l'espace des « socio-sports » ». Il convient maintenant de comprendre le fonctionnement de cet espace pour cerner à la fois ce qui s'y joue par l'analyse des enjeux mais également ce qui s'y produit par le biais des effets. Pour ce faire, trois niveaux d'analyse vont structurer ce chapitre.

Le premier niveau, davantage « macro », concerne « l'espace des « socio-sports » ». Ce dernier se caractérise par une pluralité d'acteurs et d'actrices ayant des approches et des démarches socio-sportives différentes. Des décalages entre certaines approches déclarées et les démarches observées sur le terrain ont été soulevés, notamment concernant les objectifs mais aussi le fonctionnement des activités. Ces structures revendiquent une approche basée sur la découverte sportive, sans objectifs de compétition, ni de structuration technique, etc. Pourtant, les observations menées constatent la prégnance du modèle sportif traditionnel, à tendance directive et techniciste. Que signifient ces décalages entre discours et pratiques ? Quels enjeux sous-jacents au « socio-sport » révèlent-ils ? Certaines structures, non initialement tournées vers les QPV s'intéressent à ceux-ci pour développer du « socio-sport », ce qui questionne leur motivation. Comme nous nous le demandions dans le chapitre n°1 « l'espace des idées et des pratiques », le « socio-sport » est-il une suite logique de leur projet ? S'inscrit-il dans les valeurs et la philosophie du club ? Ou bien ferait-il l'objet d'enjeux stratégiques en terme de développement de la structure, nous amenant à percevoir le « socio-sport » comme un nouveau « marché » et son usage comme une opportunité ?

La présence de multiples acteurs et actrices génère-t-elle un espace de différentes natures où chacun.e souhaite se positionner en fonction d'enjeux variés, financiers, communicationnels, territoriaux en recherchant une légitimité ? Peut-il se configurer comme un espace de complémentarités au sein duquel les acteurs et actrices cohabitent et nouent des partenariats au profit d'un véritable maillage socio-sportif ?

Un deuxième niveau, plutôt « micro », se focalise sur le fonctionnement interne des structures.

De récentes études³⁰¹ ont souligné les effets induits par le « socio-sport » au sein de clubs

³⁰¹ Vieille-Marchiset, G., Coignet, B. (2015). *Clubs sportifs en banlieue. Des innovations sociales à l'épreuve du terrain*. Coll. Sport et sciences sociales, Presses Universitaires de Strasbourg. Une recherche-action de trois ans a été réalisée auprès de vingt-quatre clubs sportifs en banlieue dans six

traditionnels, notamment en matière de structuration : « *L'avènement progressif des dimensions socio-sportives bouscule le fonctionnement habituel de la structure et renouvelle les systèmes de reconnaissance et d'affiliation qu'elle valorise (Que désire-t-elle être reconnue en elle ? Par qui ? Comment ? Jusqu'où ?)* » (Vieille-Marchiset, Coignet, 2015, 16). Qu'en est-il pour le territoire rennais ? L'introduction puis le développement du « socio-sport » au sein des structures rencontrent-ils des blocages, des résistances ou se réalisent-ils sans difficultés ?

Enfin, le troisième niveau, concerne les publics. Comment appréhender les effets du « socio-sport » sur les publics ? Quels sont les critères d'évaluation pertinents ? Que recherche le public dans ces animations socio-sportives ?

1. Les enjeux et effets des « socio-sports » au sein de « l'espace des « socio-sports » » : entre concurrences et complémentarités

Ces dernières années, de multiples structures se sont tournées vers les QPV rennais afin d'engager des actions socio-sportives. « L'espace des « socio-sports » » local est donc investi par de nouveaux acteurs et de nouvelles actrices. Quels sont les enjeux sous-jacents à ce phénomène ? Quels sont ses effets ?

1.1 « Proposer un projet qui est basé dans les quartiers ? Bah forcément tu as des subventions qui arrivent derrière » (D14, Présidente, Club sportif traditionnel 9)

Alors que les réponses aux questionnaires n'évoquaient pas les enjeux financiers dans la mise en place de « socio-sport »³⁰², les discours des structures rencontrées témoignent du contraire. Certes, l'intérêt financier n'est pas l'unique motivation qui les conduit à s'investir dans le « socio-sport » mais il est un facteur non négligeable.

régions françaises (Ile de France, Nord-Pas-de-Calais, Rhône-Alpes, Provence Alpes Côte d'Azur, Alsace, Franche-Comté). Elle interroge la pratique sportive institutionnalisée en banlieue et notamment l'impact du club sportif comme lieu éventuel d'une pratique intégrative et éducative. Elle vise à saisir à la fois les contraintes et les ressources mais aussi les opportunités et menaces au sein des structures et dans les rapports qu'elles entretiennent aux institutions et à l'environnement.

³⁰² Parmi les trois principaux motifs de la mise en place de « socio-sport », aucune structure n'a fait part de motivations économiques. La réponse « moyen d'obtenir de nouvelles ressources financières » a récolté 10% au sein des clubs sportifs traditionnels et 4% pour les fédérations et associations mixtes.

« Après ce n'est pas la première raison pour laquelle je pense qu'il faut aller vers ça. Mais mine de rien, si à un moment donné, tu veux t'en sortir aussi, tu veux être dans les clous ... euh ... enfin dans les clous voilà en tout cas être en phase avec la politique sportive qui est, pour moi je trouve hein, s'est développée à Rennes depuis quelques années, je pense qu'il faut passer par là et clairement c'est un management stratégique quoi. Enfin c'est, il y a ... enfin moi, ce n'est pas que je m'en cache pas mais c'est vrai qu'il ne faut pas le crier sur tous les toits mais, mais c'est une réalité, c'est une réalité [...] Il ne faut pas le crier sur tous les toits mais en même temps les gens ne sont pas dupes du fait d'avoir un projet qui est centré sur les quartiers quand tu vois les aides CNDS, tous les axes prioritaires qu'il y a pour les obtentions de subventions, à un moment donné, ils ne peuvent pas me dire que ce n'est pas stratégique » (D14, Présidente, Club sportif traditionnel 9).

« Oui bah il y en a, je sais il y a des collègues ils voient aussi la carotte. Ils se disent « bon bah voilà ça tombe bien, il y a moyen de récupérer de l'argent par là donc ... euh ... d'asseoir un petit peu les finances » ... et donc d'y aller un peu dans le « socio-sport » pas forcément pour les bonnes raisons quoi » (A11, Éducatrice sportive, Club sportif traditionnel 3).

« Et tu penses que peut être sous l'étiquette, entre guillemets, « socio-sport » ça a permis d'avoir des subventions ? Est-ce qu'elles auraient été les mêmes si y'avait eu le sport uniquement fédéral traditionnel ? »

... euh ... Effectivement peut-être que le fait de mettre en avant les projets de mixité sociale, etc., ce qui eux (la Ville) les intéressaient, j pense que ça, ça a aidé effectivement. De montrer qu'on ne fait pas du sport, juste pour faire du sport et on n'est pas là dans l'occupationnel et les gens vont et viennent et voilà il se passe autre chose aussi avant, après et pendant quoi » (C13, Responsable service, Association mixte).

Plusieurs constats ressortent de ces extraits d'entretiens. Tout d'abord, la nécessité pour certaines structures - dans le cas présent des clubs sportifs traditionnels et association mixte - d'être en accord avec la politique sportive municipale. Ce choix révèle l'ambivalence des enjeux inhérents au « socio-sport ». D'un côté, ils sont assumés. Les propos n'hésitent pas à transgresser les discours de « façade », « le vernis de surface »³⁰³ (Vieille-Marchiset, Coignet,

³⁰³ L'expression est utilisée par G. Vieille-Marchiset et B. Coignet qui, dans leur recherche-action sur les clubs sportifs en banlieue, ont soulevé des discours ne reflétant pas la réalité du terrain, ils parlent « d'écrans de fumée entravant l'accès à la complexité » (Vieille-Marchiset, Coignet, *op.cit.*, 22). Il est

op.cit., 22), formes de justifications souvent adoptées lorsque des sujets épineux sont abordés. De l'autre, la prudence conduit à « *ne pas crier sur tous les toits* », les raisons stratégiques de l'engagement dans le « socio-sport ». Tout se passe d'ailleurs comme si les instances attributives des subventions n'étaient pas dupes mais entraînent dans ce jeu de « non-dit » du fait, qu'au final, ces actions sont bénéfiques pour les territoires. Nous avons interrogé plusieurs élu.e.s sur les effets d'aubaines du « socio-sport » :

« Est-ce qu'il n'y aurait pas, tout de même, un risque, entre guillemets, de la part des clubs sportifs de se servir du « socio-sport » comme une caution sociale, pour obtenir des financements ?

(Elle soupire) ... Et alors ? Vous voyez c'est à partir du moment où ils le font (rires) enfin voilà ...

Oui, pour vous, tant qu'il y a des choses qui se font ...

Oui voilà ce qui compte c'est l'action elle même, après que ça réponde à une stratégie ou pas, voilà c'est ... Si ça permet de développer une offre, tant mieux, tant mieux, si on sert, par nos financements, à développer une offre c'est tant mieux. Et si c'est, plus que ça, une prise de conscience par chacun des acteurs, qu'il n'y a pas que les fédés dans la vie, qu'il n'y a pas que les championnats et les normes, tant mieux » (E8, Élu.e locale).

« Alors pourquoi les clubs le font ? Alors parce que y'a une rentrée financière évidemment et puis aussi parce que les clubs sentent bien qu'il faut renouveler leurs membres d'une certaine façon. Alors il faut comprendre cette, cette volonté qu'ont les clubs de s'occuper de ces personnes là dans les quartiers, ça participe au final à démocratiser l'offre, c'est déjà bien » (E2, Élu.e, Filière sportive territoriale 1).

Aux yeux des financeurs locaux, le « socio-sport » doit donc participer au développement d'actions. Le « faire » prime sur les raisons qui motivent sa mise en place. On discerne, dans ces discours, deux objectifs pour le « socio-sport ». L'un, plus global, vise la démocratisation de l'accès au sport dans les différents QPV rennais. L'autre, plus spécifique, concerne le secteur sportif traditionnel. Ce dernier peut se servir du « socio-sport » comme d'un levier pour faire évoluer son modèle : ses représentations et ses fonctionnements. Celui-ci ne serait

à préciser ici que notre connaissance du terrain nous a régulièrement servi à dépasser les discours « politiquement correct » et à interroger les « sujets de fond ».

plus uniquement fédéral et compétitif. Le « socio-sport » viendrait bousculer la vision normative traditionnelle. Il permettrait de faire évoluer le modèle de référence.

Par ailleurs, l'enjeu financier est important, notamment pour les clubs sportifs traditionnels. La mise en avant des effets de « mixité sociale », de « cohésion sociale » et/ou d'une entrée QPV, en définitive d'une « caution sociale », représente un moyen d'obtenir de nouvelles ressources financières. En adhérant à cette orientation « sociale », les clubs sportifs traditionnels peuvent prétendre à des financements inaccessibles autrement.

L'impact des directives nationales ou locales n'est pas un phénomène nouveau. Dès le milieu des années 1990, comme rappelé dans la genèse du « socio-sport » du chapitre n°3 de la partie 1, l'État en débloquant des fonds pour les collectivités et associations qui s'engageaient dans une dynamique socio-sportive, a suscité des dérives stratégiques. D. Charrier et J. Jourdan³⁰⁴ soulignent les effets ambigus d'une formalisation des projets mettant l'accent sur l'éducation par le sport. D'un côté, elle permet la réalisation, par la structure, d'un diagnostic qui définit ses priorités, ses objectifs, ses modalités d'intervention ainsi que les moyens mis en œuvre. De l'autre, « *l'injonction de se soumettre à la logique de projet* » amène les structures « *dans une dérive technocratique, qui, en contraignant les projets pour qu'ils répondent aux attentes des financeurs, « fabrique des imposteurs* » (Gori, 2014) » (Charrier, Jourdan, *op.cit.*, 64).

Cette « injonction » peut être observée sur le territoire rennais. Elle est critiquable à un double niveau. Le premier concerne l'opportunisme financier, certaines structures locales s'engagent sans réflexion préalable sur les projets :

« Après, les projets sont beaucoup impulsés, je trouve moi, par les enveloppes, les subventions qu'affichent les politiques, que ce soit ville ou conseil départemental ou Ministère. Mais en même temps, on affiche ces politiques là et du coup tac on fait une réponse directe. « Socio-sportif ? Tac c'est parti socio-sportif », « sport-santé adulte ? Tac sport-santé adulte c'est parti, « les filles ? Allez hop les filles » » (C1, Responsable service, Filière sportive territoriale 1).

C'est notamment le cas d'un club sportif traditionnel qui explique que les tranches d'âges ciblées sur son projet correspondent aux critères de subventions :

³⁰⁴ Charrier, D., Jourdan, J., *op.cit.*

« Quelle tranche d'âge du coup sur le projet ?

... euh ... 7-14 ans. La première année c'était 7-12 ans et vu qu'on voulait un financement de la fondation de France, eux ils interviennent sur les 12 - 25 ans donc on s'est dit qu'on va monter jusqu'à 14 ans, jusqu'à la 6ème - 5ème donc on est monté jusqu'à 14 ans » (A4, animateur sportif, Club sportif traditionnel 1).

L'élargissement de la tranche d'âge de 12 à 14 ans répond plus aux conditions fixées par l'organisme financeur qu'à la prise en compte des besoins des publics et/ou du territoire.

Le second questionne l'utilisation d'appels à projets dans le domaine socio-sportif qui n'est pas supposé conduire à une « course aux financements » :

« Se mettre à créer sur l'espace du sport social, où l'on va travailler avec des publics précaires, ça doit pas se faire par des appels à projets où ça va être la course à l'échalote à celui qui remporte la timbale pour récupérer 3000 euros, 4000 euros, 5000 euros qui vont l'aider à boucler son emploi sportif, ou à boucler son budget. Et aujourd'hui on est quand même un peu là-dedans quoi, c'est ça qu'est malsain. Ça doit profiter aux publics et pas à asseoir le budget des assos » (B10, Coordinateur, Association d'insertion par le sport).

Un risque est ici soulevé : celui de l'utilisation des subventions à des fins autres que socio-sportives. La recherche-action, réalisée par G. Vieille-Marchiset et B. Coignet auprès de vingt-quatre clubs sportifs en banlieue, pointe cette « instrumentalisation » du « socio-sport » au service des intérêts du club : *« Les dirigeants utilisent les subventions publiques pour faire avancer le projet structurel, avant tout sportif. Les perspectives éducatives et sociales restent secondaires »* (Vieille Marchiset, Coignet, *op.cit.*, 32).

Les enjeux financiers que représente le « socio-sport » sont donc conséquents. Quand certains « collent » à la politique sportive municipale pour obtenir des financements, d'autres utilisent des subventions fléchées socio-sportives dans l'intérêt global de la structure. Néanmoins, ces pratiques ne sont pas le fait de toutes les structures engagées dans une démarche socio-sportive. Elles témoignent, tout de même, d'une limite du « socio-sport ». Comment ne pas s'appuyer uniquement sur des subventions publiques alors que les autres entrées financières sont limitées ?

En effet, le modèle financier du sport dit traditionnel et celui du « socio-sport » ne sont pas les mêmes. Le premier repose principalement sur des subventions publiques, des financements

privés, et les cotisations de ses adhérents et adhérentes. Le « socio-sport », quant à lui, s'adresse à des publics dits « non solvables », qui ne « génèrent » pas d'entrées d'argent :

« Les freins du « socio-sport » ils sont plus financiers d'ailleurs, je pense que ... parce qu'il y a des freins financiers pour le public, quand on parle d'adhésion, voilà, bah ils ... ça tique un peu. Après effectivement, nous, on ne met pas de projets « socio-sport » si y'a pas de financement public, à un moment donné, vu qu'on s'adresse à un public non solvable, bah il faut des rentrées financières autres que provenant des publics » (A3, Animateur sportif, Fédération mixte).

Comme analysé dans le chapitre n°1 « L'espace des idées et des pratiques », les publics du « socio-sport » souffrent, pour la plupart, de difficultés financières. Afin de faciliter leur accès au sport, les actions socio-sportives sont gratuites ou à faible coût. Dans ces conditions, comment avoir un modèle économique « viable » si les ressources financières ne sont pas diversifiées ?

Comment faire en sorte que les acteurs et actrices du « socio-sport » ne dépendent plus uniquement des financements publics pour mener à bien leurs projets ?

L'une des structures rencontrées s'est tournée vers le secteur privé afin de disposer d'un budget pérenne et de faire face à d'éventuelles baisses de subventions :

« Devant la baisse continue des subventions publiques, on a développé des partenariats privés qui nous permettent d'avoir un budget plus stable pour les années à venir. Sauf que ça prend du temps, il faut aller démarcher, présenter le projet, négocier, c'est un véritable métier et je rappelle que je suis bénévole » (D7, Président, Club sportif traditionnel 1).

S'adresser au secteur privé permet, certes, de trouver de nouveaux financements et de ne plus dépendre des subventions publiques. Cependant, cela exige du temps et des compétences « commerciales ». Il faut rencontrer les entreprises, construire un « argumentaire », négocier les conditions de partenariats, etc. : *« Par ailleurs, le démarchage auprès du secteur privé exige du temps et des compétences spécifiques (communication, marketing ...), ressources*

que les dirigeants bénévoles et les salariés recrutés souvent sur des profils de techniciens, ne possèdent pas toujours » (Honta, 2010, 131)³⁰⁵.

D. Lapeyronnie, dans son bilan sur les dispositifs « Opérations Prévention Été » puis « Ville, Vie, Vacances »³⁰⁶, avait déjà évoqué la lourdeur administrative à laquelle se heurtent les acteurs et actrices de terrain : *« Les dimensions administratives prennent le pas sur les autres : c'est une des difficultés aujourd'hui du dispositif. Il s'agit d'un programme administratif dominé largement par les techniques administratives de gestion des dossiers et de programmation financières et de rationalisation de l'ensemble » (Lapeyronnie, op.cit., 23).* En plus des compétences administratives et techniques présentes dans les dossiers de subventions, des compétences commerciales seraient nécessaires pour développer des projets pérennes. Aussi, on peut se demander si les enjeux financiers du « socio-sport » n'amènent-ils pas les compétences administratives à primer sur les compétences de terrain ?

La crispation autour des enjeux financiers a des incidences sur les rapports entre les structures. D. Charrier et J. Jourdan³⁰⁷ ont montré que la diversification de l'offre sportive éducative et de ses acteurs, actrices crée des concurrences pour l'obtention de subventions. C'est également le cas sur le territoire rennais où l'on constate une augmentation du nombre de structures déposant des projets en direction des publics de QPV. L'arrivée de nouveaux acteurs qui prétendent aux mêmes financements que les « ayant-droits » traditionnels aiguise la concurrence :

« On a essayé de travailler avec d'autres structures mais c'était pas très simple ...

Parce que ?

Bah parce que ... parce que les gens sont déjà un p'tit peu, ils ont leurs habitudes de fonctionnement. Sur le contrat de ville, on peut avoir des choses intéressantes, j'aimerais bien qu'on soit sur les contrats de ville parce qu'on pourrait répondre aux missions et voilà de voir d'autres arriver, partager le gâteau, à mon avis, c'est pas ... c'est, voilà les gens ont pris leurs habitudes » (D11, Président, Club sportif traditionnel 8).

« Le paysage socio-sportif a changé aussi parce que l'État et les collectivités maintenant accordent des fonds et davantage de fonds sur des actions « socio-sport ». Donc du coup, y'en a qui ont vu un peu un levier, une aubaine par rapport à ça pour développer en fait leur

³⁰⁵ Honta, M. (2010). *Gouverner le sport. Action publique et territoires*. Grenoble, Presses, Universitaires de Grenoble.

³⁰⁶ Lapeyronnie, D., *op.cit.*

³⁰⁷ Charrier, D., Jourdan, J., *op.cit.*

... leur activité financière. Et le fait de mettre en place un appel à projet ... euh ... ouais ça développe des fois un aspect concurrentiel qui fait que certaines structures ne veulent pas bosser avec untel ou untel parce qu'en fait c'est lui qui a remporté à sa place (rires) ... c'est dommage » (A3, Animateur sportif, Fédération mixte).

La concurrence financière freine les démarches partenariales. Tout se passe comme si l'attribution de subventions guidait les rapports entre les acteurs et actrices du « socio-sport ». L'arrivée de nouveaux postulants semble être perçue comme une menace. Mais les enjeux financiers sont-ils les seuls responsables de ces concurrences ?

1.2 « On a beaucoup d'associations qui parlent de « socio-sport » parce que ça fait propre, c'est un très bon outil de com politique » (D18, Élu(e), Association mixte)

Le « socio-sport » a toujours servi des intérêts politiques qui traduisent des enjeux d'électoratisme, d'image, de communication, etc. Ce fût notamment le cas à l'origine lorsqu'il a été utilisé pour « apaiser les banlieues »³⁰⁸. Devant les violences urbaines et l'attention médiatique dont elles ont fait l'objet, l'État s'est vu dans l'obligation d'apporter une réponse immédiate. Par des dispositifs comme les « Opérations Prévention Été », l'État a trouvé là un moyen d'occuper cette « jeunesse difficile » mais aussi de donner l'impression que les problèmes étaient pris en charge. La motivation était surtout communicationnelle : non seulement, montrer aux citoyens et citoyennes que l'État se préoccupait des territoires et des publics « carencés » mais aussi qu'il était soucieux d'assurer la « tranquillité publique ». Dans ce contexte, le sport a été perçu comme un « remède miracle » (Bodin et al., *op.cit.*, 3). Par sa dimension occupationnelle, il devait servir à prévenir les problématiques de violences juvéniles. W. Gasparini et G. Vieille-Marchiset ont analysé les liens entre le sport dans les quartiers et les politiques publiques. Ils éclairent les intérêts politiques en matière de « socio-sport » : « Les professionnels de la politique ont en effet saisi depuis longtemps l'intérêt et le bénéfice qu'ils pouvaient tirer du sport : électoralisme, encadrement et contrôle moral de la jeunesse, développement économique local » (Gasparini, Vieille-Marchiset, *op.cit.*, 14).

Trente-cinq ans plus tard, le sport représente encore un outil d'intervention politique dans les banlieues. En effet, suite aux attentats de janvier 2015, l'État a lancé le dispositif CIEC pour

³⁰⁸ Pour plus de détails, voir le chapitre n°3 de la partie 1 « Genèse du « socio-sport ».

favoriser la citoyenneté et l'égalité, en priorité dans les QPV. Le sport est l'une des cinq thématiques principales qui structurent les mesures. Il représente un outil devant permettre aux publics éloignés d'accéder à la pratique sportive. Il est stipulé que celle-ci, par le biais de ses valeurs intrinsèques, doit favoriser le vivre-ensemble comme le rappelle un acteur de l'antenne départementale de l'État : *« Le CIEC a été mis en place après les attentats, il a été mis en place parce qu'il y avait des problématiques de terrain liées justement à cette notion de religion / pas religion, laïcité / pas laïcité, les questions de mixité / pas mixité, etc. Et de toute façon, il fallait bien une réponse sociale du gouvernement et une réponse rapide comme le font tous les gouvernements suite à un traumatisme, on crée voilà ... Après Furiani, y'a eu l'homologation des enceintes sportives (rires), après les attentats, il y a le CIEC. Et le dispositif « Citoyens du sport » doit contribuer au « vivre-ensemble » dans les territoires prioritaires »* (C6, Chargé de mission, Filière sportive territoriale 3).

Sur le plan local, ces enjeux politiques du « socio-sport » se retrouvent et impactent les relations entre la municipalité et les associations sportives.

Ces dernières années, la Ville de Rennes a investi des moyens supplémentaires dans le « socio-sport ». En 2010, par le biais de conventions socio-sportives, des enveloppes financières ont été dédiées au développement de ces activités. Ces conventions ont été signées avec quelques associations mixtes du territoire rennais. Plus récemment, en 2017, lors du dernier conventionnement avec les associations rennaises, la Ville a soutenu l'une d'entre elles dans son projet de structuration d'une offre socio-sportive sur plusieurs QPV³⁰⁹.

Ces décisions politiques s'inscrivent dans la politique générale d'une ville qui revendique une identité de « ville sociale » :

« Ah bah à Rennes on sent que c'est très axé « socio-sport » quand même. La dimension sociale est historique chez elle mais en termes de sport ça s'est accentué depuis quelques années. Mais de toute façon on voit bien que c'est les tendances des élus hein dans les discours, etc. on le voit bien, politiquement on le sent à tous les niveaux » (A8, Éducateur sportif, Club sportif traditionnel 5).

« Dans le domaine sportif, on peut lui reprocher plein de choses à la Ville de Rennes : le manque de moyens de manière générale, quand tu vois les tunes qui vont à la culture et celles

³⁰⁹ Nous reviendrons de manière plus détaillée sur la création d'un service « socio-sport » au sein d'une association mixte dans le chapitre n°3 de la partie 3.

qui vont au sport y'a pas photo quoi, l'état lamentable et le peu d'équipements sportifs, etc. Par contre, ces dernières années, en terme de « socio-sport » y'a eu des efforts. Mais c'est dans sa politique sociale, elle fait des efforts pour maintenir le dispositif « Sortir », etc. Elle en fait aussi pour nous soutenir dans le « socio-sport » même si c'est pas à la hauteur de ce dont on a besoin, c'est déjà ça » (C13, Responsable service, Association mixte).

Bien que la répartition de ses financements et la gestion des équipements sportifs soient critiqués, le soutien accordé au « socio-sport » est reconnu.

Cependant, cette « dynamique » qui s'est accentuée ces dernières années, est perçue davantage comme un moyen de lutter contre la délinquance et l'occupation de l'espace public par des groupes de jeunes que comme une réponse aux problèmes de fond (économiques, sociaux, éducatifs) auxquels sont confrontés ces publics.

« Je pense que c'est bien aussi pour la Ville de dire « on a fait quelque chose pour les quartiers, on a ouvert des gymnases, et on a essayé de faire en sorte que les jeunes soient moins dans la rue », parce que le ... le vrai problème aujourd'hui, quand on passe dans les quartiers, c'est de voir qu'il y a du monde dehors, c'est ça qui pose problème. Ils doivent se dire que c'est un enjeu politique, effectivement, c'est de montrer aux gens qu'on a fait des choses pour qu'il y ait de moins en moins de jeunes sur l'espace public, de montrer aux gens que les problèmes sont pris en charge, et c'est toujours par rapport à la délinquance, et au trafic. Mais si les jeunes sont dehors h24 faut peut être se poser des questions » (A15, Animateur sportif, Association mixte 1).

« Mais c'est du vent quoi tu vois, c'est uniquement occupationnel, si on pouvait ouvrir un grand dôme tu vois pour tous les caser dedans, le temps que les gens sortent du boulot, rentrent chez eux et sortent le chien tu vois à 22h pour pas voir les gamins en bas des tours, je pense que ça arrangerait tout le monde tu vois. Là on est clairement dans de l'occupationnel, c'est « ouvrez les gymnases, faites leur faire un peu de sport, faites en sorte qu'ils soient contents et qu'il y ait moins de poubelles brûlées, moins de jeunes en bas des tours le soir. Et nous on sera tranquille, les habitants viendront plus nous faire chier tu vois, et voilà. Et ça va les amuser un petit peu, voilà » » (A10, Éducateur sportif, Club sportif traditionnel 2).

« Je pense que les enjeux pour la Ville c'est la recherche d'électeurs, parce que ça fait bien de dire « on va cibler les quartiers parce que voilà ils en ont besoin ». Ça fait toujours bien

dans le discours de dire « on met une attention particulière sur les quartiers » mais est-ce qu'on cherche vraiment à savoir de quoi ils ont besoin ? » (B6, Coordinateur, Structure de quartier 3).

Plusieurs constats se dégagent de ces discours qui pointent les enjeux politiques du « socio-sport ». En effet, la préoccupation majeure des politiques paraît être l'occupation de l'espace public par des jeunes car elle perturberait la tranquillité du quartier et de ses habitant.e.s. Certes, la présence de groupes de jeunes « visibles » qui « squattent » le bas des tours à des heures tardives peut causer des nuisances. Elle crée surtout un climat de « défiance » et de rejet des jeunes. Comme l'a montré M. Boucher³¹⁰, « *la plupart des regroupements de jeunes des banlieues populaires sont assimilés à des bandes criminelles* » (Boucher, 2007, 219). Ce « raccourci » résulte de confusions, notamment dans les médias, entre des bandes de jeunes qui pratiquent une économie parallèle et des « *regroupements de jeunes* » (Boucher, *op.cit.*, 219) qui se rassemblent, en groupes de pairs, symbole « *des processus de sociabilité propres à la jeunesse* » (Boucher, *op.cit.*, 223). Occuper ces bandes de jeunes par le sport favoriserait donc un sentiment de « prise en charge » des problématiques d'occupation de l'espace public et, par conséquent, de possibles déviations.

L'exemple d'un quartier de Rennes est révélateur. Ce quartier plutôt considéré comme « *un ensemble urbain réputé tranquille* »³¹¹ a vécu des « *incivilités et actes de délinquance* »³¹² de façon répétée. Une pétition « *pour un retour au calme* »³¹³ a été lancée par les habitant.e.s et a recueilli plus de six-cent signatures. Dans le cadre de notre activité professionnelle, nous avons assisté à des temps d'échanges entre un élu local et un cadre d'une association mixte visant à organiser des animations socio-sportives dans le quartier :

³¹⁰ Boucher, M. (2007). « Les travailleurs sociaux face aux « bandes ». Stigmatisation de la jeunesse populaire et instrumentalisation des acteurs sociaux », in Mohammed, M., Mucchielli, L. (co-dir). *Les bandes de jeunes. Des « blousons noirs » à nos jours*. Paris, Editions La Découverte.

³¹¹ Extrait d'un article de Ouest-France daté du 23 novembre 2016, consulté en ligne le 04 juin 2018.

³¹² Extrait du compte rendu de l'assemblée de quartier daté du 21 novembre 2016, consulté le 04 juin 2018.

³¹³ Extrait de la pétition en ligne lancée en octobre 2016 sur le site change.org, consultée le 04 juin 2018.

- *« Élu local : Ils sont dix-quinze mais ça suffit à mettre un climat de tension dans le quartier !*
- *Association mixte : Oui j'ai vu les différents articles dans le journal ...*
- *Élu local : Il y a une demande de renforts de moyens policiers mais aussi de présence éducative, de proximité et on fait appel à vous pour gérer ça.*
- *Association mixte : Et on va y répondre en remplaçant le plus vite possible l'animateur en arrêt et on fera en sorte d'avoir des moyens humains supplémentaires pour des animations socio-sportives ».*

(Extrait du carnet ethnographique n°14, 17 novembre 2016).

Au côté des renforts des moyens en police locale, le « socio-sport » est sollicité afin d'assurer une présence de proximité éducative auprès des jeunes du quartier.

Nous avons profité d'un entretien avec une élue locale pour revenir sur le cas de ce quartier et l'interroger sur le rôle du « socio-sport » :

« Pour revenir sur l'exemple de (quartier cité) où pendant quelques semaines, un groupe de jeunes a posé des difficultés. Pourquoi mobilise-t-on davantage le sport dans ce genre de situations ?

Alors pour revenir sur cet exemple concret, quinze jeunes à (quartier cité) qui sont en train de commencer à mettre une ambiance sur la (nom de place cité) là dont on se dit « bon sang ça peut basculer ». Vous avez une pression de la police, ça peut être important ... enfin voilà. Et dans ces cas-là il faut activer tous les leviers et moi j'ai vu concrètement comment est-ce qu'un animateur socio-sportif qui propose des choses c'est déjà une manière d'entrer en relation, un contact qui se fait différemment, une relation à l'adulte, à l'institution, des choses qui se mettent en place, de la confiance, c'est pas le miracle mais voilà ça participe très clairement d'une réponse collective à une situation donnée.

Et pourquoi davantage l'outil sportif ?

... euh ... parce que c'est, c'est sans doute, voilà d'abord ça se pratique sur l'espace public ... y'a une forme de langage universel là autour du ballon ou le ... enfin quel que soit le support ou la discipline. Ça met tout le monde à égalité aussi dans la pratique ... euh ... que ... alors ça c'est pour le volet positif ... Une dimension peut être un peu plus contrainte, c'est souvent un public de jeunes garçons dans ces situations-là, des situation particulières de jeunes garçons désœuvrés et dont on sent que collectivement ils peuvent basculer ... et, et

pour lesquels enfin là pour le coup je le dis très, très brutalement et sans ... sans précaution sémantique particulière ... « quand ils tapent dans le ballon, ils font pas de conneries quoi », voilà (rires) » (E8, Élu(e) locale).

Cet exemple permet de saisir les enjeux politiques inhérents au « socio-sport ». Comme dans les années 1980, il est perçu comme un moyen d'intervention permettant d'apporter une réponse rapide aux problèmes « *d'ordre en public* » (Bodin et al., *op.cit.*, 16). De plus, il met en lumière les liens entre la municipalité et certaines associations. D'un côté, la collectivité a besoin de s'appuyer sur des associations pour répondre à ce type d'urgence. De l'autre, les associations ont tout intérêt à donner des suites favorables à cette demande pour être reconnues et bénéficier d'éventuels soutiens financiers voire politiques.

G. Vieille-Marchiset et B. Coignet, dans leur étude sur les clubs sportifs en banlieue, ont analysé ces relations. Ils distinguent deux cas de figures. Dans le premier, les liens sont distanciés : ils se limitent à la mise à disposition d'équipements sportifs. La collectivité n'a pas une connaissance précise des associations. Dans le deuxième, il existe une relation étroite et une certaine « instrumentalisation politique » assumée des deux côtés : *« Les relations nouées sont basées sur des échanges de ressources : les uns encadrent la population juvénile, notamment masculine ; les autres, subventionnant et mettant à disposition les équipements. Quand le lien institutionnel est incontestable, l'intérêt prime : l'opportunisme est de mise »* (Vieille Marchiset, Coignet, *op.cit.*, 32).

Être visible sur « l'espace des « socio-sports » », c'est aussi être identifié, et semble-t-il légitimé, par les pouvoirs politiques locaux. Cette interdépendance suscite toutefois des insatisfactions et tensions chez les « exclus ». C'est ainsi que le choix de la municipalité de choisir une association mixte pour mettre en place des animations socio-sportives dans un quartier a accentué les rivalités :

« (Structure citée) c'est vraiment l'association privilégiée de la Ville de Rennes. C'est hyper compliqué de se positionner parce que dès qu'il y a des besoins, elle va se tourner d'abord vers eux. Que ce soit récemment sur le (quartier cité) ou même si on prend les TAP³¹⁴, c'est (structure citée) qui a majoritairement répondu » (B2, Coordinateur, Association mixte 3).

³¹⁴ Les TAP sont les Temps d'Activités Périscolaires. Sur le territoire rennais, c'est plus de six cent ateliers qui sont proposés chaque semaine, en priorité dans les ZUS. Ces ateliers se déroulent le midi ou en fin de journée et sont animés par différentes associations rennaises.

Cette situation rappelle celle que M. Honta a étudiée sur la commune de Mérignac³¹⁵. L'analyse des liens entre la municipalité et les associations laisse entrevoir « *une divergence considérable [qui] apparaît dans la manière avec laquelle les différents acteurs sportifs perçoivent les échanges avec la collectivité locale* » (Honta, *op.cit.*, 117). Un club omnisport est historiquement présent et « *les présidents d'associations sportives « périphériques » ressentent très vivement la grande domination du club omnisports local et surtout le fait que la commune le soutienne préférentiellement* » (Honta, *op.cit.*, 117).

Les données apportées par le questionnaire confirment cette relation entre « socio-sport » et politique. En effet, parmi les trois principaux effets, la réponse « meilleur soutien politique » représente 12% derrière l'« amélioration des comportements du public » (19%) et la « diversification du public » (18%).

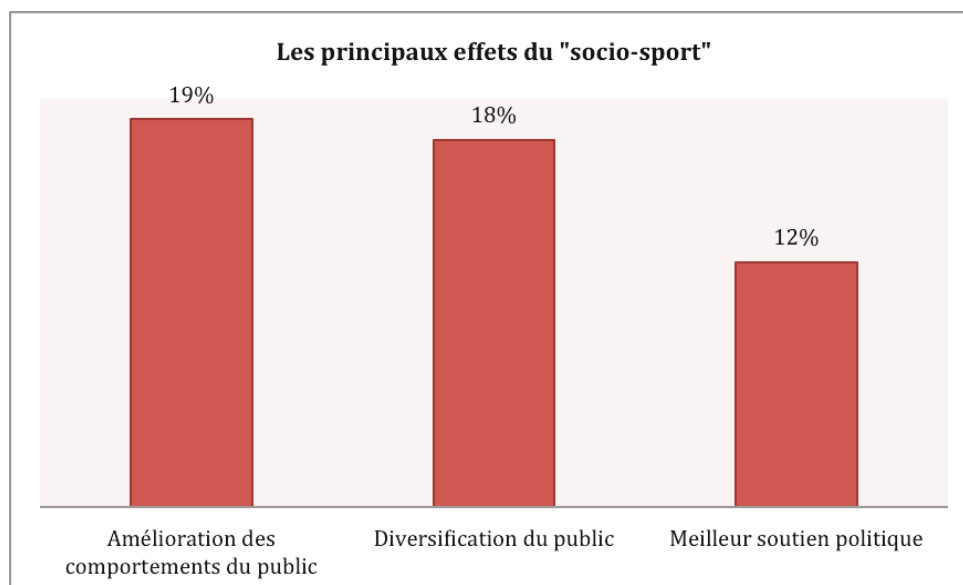


Figure 70 - Les principaux effets du « socio-sport » selon les structures rennaises

Les extraits de verbatims du directeur de l'association mixte, sollicitée par la municipalité, témoigne de l'importance du positionnement politique en terme de « socio-sport » :

« Aujourd'hui, dans les négociations avec la Ville, on nous attend, et particulièrement dans les quartiers. C'est aussi parce qu'on a des compétences propres qui font qu'on a de vraies plus-values dans ces quartiers-là. Et la preuve en est, c'est que quand (animateur cité) est

³¹⁵ Honta, M., *op.cit.*

arrivé à (quartier cité) suite à des discussions avec la Ville, il n'y a plus eu aucun problème, et que le, les politiques nous disent « franchement depuis que vous êtes là c'est super, (animateur cité) il est visible ... euh ... il va voir les commerçants, il est rassurant, les bailleurs commencent à être rassurés » ... enfin tu t'imagines, une personne, alors c'est pas qu'une personne c'est, parce que le « socio-sport » c'est, vous y allez, parce qu'il y a de l'activité, vous êtes présent, vous êtes visible fin on voit bien que ça change et qu'on peut changer par nos compétences et nos savoir-faire, on peut changer aussi socialement des quartiers, entre guillemets. « L'aller vers » et le « faire avec » c'est dedans quoi. Donc on voit, on voit que sur ce point-là on a, on a une longueur d'avance sur les autres, donc oui il y a un enjeu politique et de positionnement ... et de prise de, entre guillemets, de prise de marché » (D19, Directeur, Association mixte).

La présence quotidienne d'un animateur, engageant le dialogue avec les jeunes mais aussi avec les acteurs et actrices du quartier, est considérée comme apaisant les tensions. Les actions socio-sportives contribueraient à « changer socialement les quartiers ».

Cependant, la plupart des personnes rencontrées relativisent ces constats. D'une part, elles doutent des vertus pacificatrices du « socio-sport » et, d'autre part, elles interrogent les effets que lui prêtent les responsables politiques. Deux nouvelles limites du « socio-sport » sont soulignées. La première est l'illusion curative de son « rôle ». Pour ces acteurs, le « socio-sport » ne serait qu'un « pansement » qui, certes, peut apporter des améliorations dans la vie de quartier mais ne permet pas de traiter des vraies problématiques que peuvent rencontrer les jeunes : chômage, pauvreté, etc.

« Après c'est ... ça va pas tout résoudre, c'est pas le sport en soi qui va tout résoudre hein. Ça peut être effectivement un pansement à un moment donné, mais ce pansement-là en fait, au final, il va pas complètement stopper l'hémorragie. L'hémorragie en fait elle vient d'où ? Elle vient des politiques publiques anciennes qui font que, à un moment donné, on s'est retrouvé avec une population qui était, entre guillemets, parquée dans des territoires ... dans les mêmes territoires, voilà. Et le réel problème c'est le taux de chômage des jeunes actuellement dans ces quartiers » (A3, Animateur sportif, Fédération mixte).

« Il y a des enjeux ... des enjeux politiques, de dire « bah ouais on va acheter la paix sociale », en disant « bah ouais tu vois, on te met dans un immeuble pourri mais ... euh ... et c'est le bordel tous les jours mais t'as vu en contrepartie vous pouvez faire du sport gratuit tu

vois, c'est cool » (rires). Donc bah voilà faut arrêter les conneries quoi ... faut arrêter les conneries, ouais. C'est cool de faire du sport en bas de sa tour mais c'est encore plus cool de trouver un taff, d'arrêter de galérer et que ce soit la merde » (A9, Éducateur sportif, Club sportif traditionnel 2).

« Le « socio-sport », il y en a un peu partout sur la ville de Rennes ... euh ... il y a notamment les ... un service (nom cité) qui est installé au (quartier cité) et voilà quand on discute avec un des dirigeants de, de ce centre-là, il nous dit que depuis qu'ils sont là, il y a moitié moins de délinquance. Donc je pense que c'est un peu facile, ça serait trop beau de mettre trois flics en survêt pour endiguer la délinquance dans un quartier mais ... euh ... je pense que voilà les, l'effet il va être, alors déjà on n'arrivera pas à avoir un effet sur tous les jeunes et puis voilà sur, c'est des effets qui ne sont pas toujours quantifiables » (A16, Animateur sportif, Association mixte 1).

Ce dernier verbatim pointe une deuxième limite du « socio-sport » : son évaluation. En effet, comment s'assurer de ses effets ? Quels critères mobiliser ? Que faut-il évaluer ?

Nous aborderons les difficultés de l'évaluation dans le sous-chapitre « Les enjeux et effets du « socio-sport » auprès des publics ».

L'une de nos hypothèses initiales stipulait que « l'espace des « socio-sports » » était un espace de luttes et de complémentarités. Après avoir analysé les enjeux³¹⁶, nous pouvons confirmer la première partie de l'hypothèse. Les structures s'engagent sur « l'espace des « socio-sports » » pour des enjeux principalement financiers et politiques. La Ville de Rennes qui place au premier plan sa politique sociale soutient, particulièrement ces dernières années, le développement du « socio-sport ». Certaines structures ont de ce fait perçu les effets « d'aubaines » dont elles pouvaient bénéficier. Du coup, un nombre croissant d'acteurs et d'actrices s'investit dans les QPV ce qui entraîne une vive concurrence dans les réponses aux appels à projets. La logique technocratique peut prendre alors le pas sur l'attention portée aux besoins réels de ces territoires.

³¹⁶ Mise à part les enjeux financiers et politiques, d'autres sont à l'œuvre au sein de « l'espace des « socio-sports » » mais ne sont pas ressortis dans l'analyse générale. C'est à travers le chapitre n°3 de la partie 3 et l'illustration du Cercle Paul Bert que nous aborderons les enjeux de territoires et de légitimité.

Certaines structures ont également saisi les avantages politiques à retirer d'une présence sur « l'espace des « socio-sports » ». Être identifié sur cet espace, notamment par la municipalité, c'est se positionner comme un « relais », bénéficiant de bonnes relations et d'un accès privilégié. Le « socio-sport » permet à la Ville d'asseoir sa légitimité de « ville sociale » mais également de montrer qu'elle tente de résoudre les problèmes d'occupation de l'espace public et de prévention de la délinquance.

Mais « l'espace des « socio-sports » » est-il éminemment un espace de luttes ? Ne peut-il pas permettre de développer des complémentarités, des partenariats ?

1.3 « Si on parle de « socio-sport », on doit penser partenariat parce qu'on a besoin de compétences autant sportives, que sociales, que sanitaires, etc. » (A3, Animateur sportif, Fédération mixte)

Les données issues du questionnaire nous renseignent sur la dynamique partenariale au sein de « l'espace des « socio-sports » ».

Tout d'abord, il est important de noter que 88% des répondants déclarent mettre en place leurs actions en partenariat avec d'autres structures.

D'une manière générale, les trois principales structures sollicitées comme partenaires sont les associations de prévention (22%), les établissements scolaires (21%) et les structures jeunesse (19%).

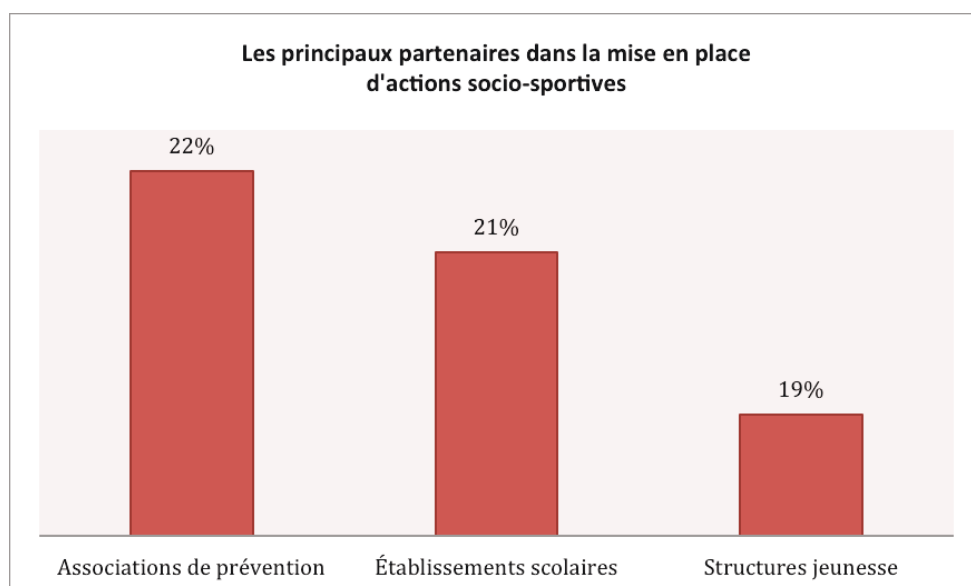


Figure 71 - Les principaux partenaires dans la mise en place d'actions socio-sportives

Par leur cœur de métier qui est de travailler avec des publics fragilisés, éloignés des institutions, les associations de prévention constituent des partenaires privilégiés pour les acteurs et actrices du « socio-sport ». L'espace des idées a mis en exergue l'importance accordée à ces publics. De ce fait, les associations de prévention sont un « relais » permettant d'identifier des publics, de créer des liens avec eux et d'assurer un accompagnement social.

Les structures jeunesse, implantées au cœur des quartiers et considérées comme des « lieux repères » pour les habitant.e.s du quartier, sont des « appuis » importants. Nous avons notamment observé que pour les clubs sportifs traditionnels, non implantés sur un territoire, ces structures constituaient un moyen d'accès à ces publics.

Les établissements scolaires ne ressortent pas comme des partenaires privilégiés du « socio-sport ». Certes, la majeure partie des structures rencontrées - particulièrement les clubs sportifs traditionnels et associations mixtes - mettent en place des ateliers dans les écoles primaires. Mais ces ateliers sont plutôt considérés comme un moyen d'accroître la présence et la visibilité des structures dans un territoire plutôt que comme une véritable démarche partenariale. Pour leur part, les clubs sportifs traditionnels ne sont quasiment pas présents dans les collèges. Seules quelques associations mixtes et quelques structures spécialisées le sont. Les ateliers dans les collèges leur permettent d'établir un lien avec des jeunes non visibles dans les structures associatives, ni sur l'espace public.

Notre analyse empirique nous a permis d'identifier deux principaux types de partenariats.

Le premier partenariat est basé sur des intérêts dits « sportifs ». Il est le fait de clubs sportifs traditionnels qui engagent des partenariats, principalement avec des structures de quartier et des associations mixtes.

Ces clubs organisent des actions socio-sportives dans différents QPV. Cependant, ils sont implantés hors des QPV. Ils nouent alors des partenariats avec des structures présentes sur le territoire afin de bénéficier de l'ancrage territorial.

« On fait des animations le mercredi et on les fait en lien avec les structures des quartiers. C'est essentiel pour nous de bosser avec elles parce que si on arrive dans un quartier en disant « Moi je veux faire (discipline citée) », on n'aura pas grande réponse, ils vont nous regarder « C'est qui eux ? », enfin faut pas rêver donc on le fait en lien avec les assos de quartier. Et comme ça les anims font les relais auprès des jeunes, on est sûr d'avoir des groupes à chaque fois » (C12, Responsable, Club sportif traditionnel 6).

Le partenariat avec les structures du quartier lui permet donc d'avoir une entrée territoriale qui, d'une part, légitime l'intervention et d'autre part, permet d'attirer les jeunes. Le club sportif traditionnel 6, rappelons-le, est un club qui évolue à un niveau national. Depuis la saison 2014-2015, il est engagé dans un projet social qui poursuit plusieurs objectifs, notamment celui de développer sa pratique sportive dans plusieurs QPV rennais mais aussi de repérer des jeunes de « talent » :

« Un gamin qui était venu il y a deux ans est arrivé au pôle : (prénom cité). Ce qui est important, aussi, c'est que certains enfants doués pour notre sport puissent intégrer le club, et pourquoi pas, grimper les échelons. C'est une sorte de recrutement aussi, au cœur de la ville »³¹⁷.

L'exemple d'un jeune qui a bénéficié de l'une des initiations et qui, aujourd'hui, évolue à un haut niveau est valorisé. Comme souligné dans le chapitre précédent, d'autres clubs sportifs traditionnels, notamment le club sportif 1, évoquent des parcours semblables. Par exemple, celui d'une jeune fille qui a intégré l'équipe fanion et la sélection départementale. Ces jeunes qui découvrent donc la discipline sportive par le « socio-sport » et qui intègrent des équipes de bon niveau font figures d'exemples. Ces démarches suscitent différentes réactions de la part des partenaires. Certains acceptent le « jeu » et profitent de l'appui d'un club de haut niveau pour l'encadrement de leurs animations mais aussi pour la vitrine du sport de haut niveau :

« Et du coup l'objectif pour (club cité) c'est quoi ?

Bah c'est la pêche, je récupère les meilleurs jeunes, vraiment en fait ils ont des profils, 9-11-12 ans quoi, des profils qui peuvent grandir, qui peuvent pousser, qui peuvent voilà, qu'ont déjà la technique. C'est vraiment là-dessus, ils se basent vraiment pour redynamiser le, le (discipline citée) parce qu'en terme d'adhérents en jeunes c'est (il mime une descente de sa main) [...] Après, nous ça nous permet de bénéficier d'animations de qualité, encadrées par des pros. Y'a tout ce côté là qu'est sympa aussi, les jeunes sont impressionnés, ça leur fait un lien avec le monde du sport de haut niveau » (A25, animateur, Structure de quartier 1).

³¹⁷ Extrait d'un article de journal présentant le projet du club.

D'autres sont plus réticents et critiquent le changement d'orientation de certains projets. Au départ, basé sur la découverte et le plaisir, l'un d'eux a privilégié des objectifs de compétition :

« Ils sont passés d'une démarche tout à fait gratuite et in-intéressée à un truc tout à fait intéressé quoi. Il n'y a pas un juste milieu entre « je viens m'amuser, faire des matchs ... on s'amuse c'est primordial, et après on verra ... » [...] On est vraiment sur une démarche d'amener vers le haut niveau quoi. Bah après c'est aussi un club semi-pro qui fait ça, c'est compliqué quoi, ils ont forcément des objectifs derrière, c'est pas le petit club du quartier qui décide d'ouvrir un créneau de futsal ... euh ... le mercredi soir quoi » (A15, Animateur sportif, Association mixte 1).

Ce type de partenariat est « sportif » car il s'agit principalement de développer la discipline et de repérer des jeunes ayant des dispositions sportives intéressantes. Certes, leurs discours mettent en avant les fonctions sociales de la pratique sportive en club. Ils valorisent le parcours de jeunes, issus de QPV, présentant des difficultés familiales, scolaires qui ont trouvé, par le biais du club, un moyen d'être valorisé, de développer des liens sociaux, etc. Mais ce discours ne masque-t-il pas les véritables objectifs du club qui sont sportifs et financiers ? Ce projet très valorisé médiatiquement a permis en effet au club de se donner une image « sociale » et de bénéficier aussi d'une reconnaissance et de subventions.

Le deuxième type de partenariat est un partenariat « d'échanges de compétences ». Il concerne principalement les structures de quartier, les fédérations et associations mixtes, l'association d'insertion par le sport et la structure spécialisée. Ces structures développent le « socio-sport » en se basant sur une démarche partenariale. La plupart d'entre elles ne conçoivent pas de s'investir dans des projets socio-sportifs sans partenariat :

« Agir en partenariat pour ouvrir le regard du public sur des environnements multiples et développer ainsi les facteurs d'adaptation à différents territoires de vie, pour constituer une équipe plurivalente afin de démultiplier les compétences de l'encadrement, diversifier les actions et mettre en relation les publics avec différentes personnalités. Agir en partenariat pour créer des outils dans de nouvelles perspectives pédagogiques » (Extrait du projet éducatif de l'association d'insertion par le sport).

« Notre cœur de métier c'est de faire du lien avec les structures de quartier. On part des

attentes et des besoins des jeunes qui sont éloignés de tout lien avec les institutions et en fonction on va s'appuyer sur les compétences sportives d'untel, les compétences socio-culturelles d'untel, etc. Et dans des projets « socio-sport » ça m'est arrivé de mettre en lien des équipes de prévention, la mission locale et la structure jeunesse du quartier. Parce qu'en fait on va se servir du sport mais on va travailler avec les jeunes sur des problématiques familiales, de recherche d'emploi, etc. » (A23, animateur, Association mixte 2).

Ces structures recherchent avant tout une complémentarité professionnelle afin de faire bénéficier les publics d'une équipe plurivalente. Dans le cas de l'association d'insertion par le sport, les activités socio-sportives sont prises en charge par ce type d'équipe. K. Paret dans son étude sur la licence professionnelle « développement social et médiation par le sport »³¹⁸ souligne cette pluridisciplinarité : « *La Protection judiciaire de la jeunesse, l'Aide sociale à l'enfance font fréquemment appel aux pratiques sportives pour la prise en charge de publics fragiles : les problèmes à résoudre exigent un haut niveau de qualification, et la capacité à œuvrer au sein d'équipes pluridisciplinaires* » (Paret, 2017, 278).

Les activités socio-sportives de l'association d'insertion par le sport s'adressent notamment à certains jeunes suivis par la PJJ³¹⁹ pris en charge par des éducateurs, éducatrices sportifs.ves ou par des professionnel.le.s de santé s'agissant de certains publics précaires. Dans le cas de l'association mixte 2, le « socio-sport » permet à ces équipes plurivalentes de créer des liens avec des jeunes, puis d'identifier les besoins et ensuite intervenir avec des équipes de prévention, d'insertion professionnelle, etc.

Le partenariat sur lequel repose le projet boxe, évoqué dans l'analyse de la structure spécialisée, illustre les possibles complémentarités au sein de « l'espace des « socio-sports » ». En effet, la structure spécialisée qui utilise le sport pour créer des liens avec des publics qui sont éloignés des structures du quartier s'appuie sur les compétences en matière de découverte et d'initiation sportive de l'association mixte 1. Lorsque des jeunes manifestent l'envie de progresser techniquement, la structure spécialisée sollicite le club de boxe du quartier. Ce dernier, qui initialement intervenait dans le collège, met en place une démarche d'accompagnement des jeunes afin de faciliter leur intégration dans le club. Il organise des séjours sportifs sur le temps des vacances scolaires. Il favorise l'entraide entre les adhérents et

³¹⁸ Paret, K. (2017). La formation d'éducateurs socio-sportifs en « licence professionnelle développement social et médiation par le sport » : étude de la dynamique des expériences vécues dans un dispositif multimodal. Thèse soutenue à l'Université d'Orléans.

³¹⁹ Protection Judiciaire de la Jeunesse.

adhérentes, etc. Pour le collège, le créneau de boxe du midi, lui permet de répondre à la demande d'activités sportives. Le support de la boxe est une entrée pour travailler sur le contrôle de la violence, le contrôle de soi, le rapport aux autres.

Ces éléments soulignent les possibles complémentarités de « l'espace des « socio-sports » ». Nous avons distingué deux types de partenariats au sein de cet espace. Un premier, plutôt « sportif », mis en place par les clubs sportifs traditionnels avec des structures de quartier et/ou des associations mixtes. Les liens avec ces dernières permettent aux clubs sportifs de disposer d'un ancrage territorial pour développer leur discipline, repérer des jeunes « potentiels » et assurer un accompagnement sportif et social au sein du club. Les structures du quartier quant à elles bénéficient de compétences sportives et de visibilité par la vitrine du sport de haut niveau. Un deuxième partenariat, se base sur les échanges de compétences professionnelles, ceci pour répondre au mieux aux problématiques rencontrées ou demandes émises par les publics. Le « socio-sport » est au croisement de compétences variées, celles sportives, sociales, sanitaires, de prévention, etc.

Cependant, l'arrivée de nouveaux acteurs et nouvelles actrices « redistribue les cartes » du champ socio-sportif. Devant les enjeux financiers, politiques, territoriaux qu'il représente, « l'espace des « socio-sports » » est plutôt perçu comme un espace de concurrences que de complémentarités.

2. Les enjeux et effets des « socio-sports » sur les structures

Après avoir analysé l'impact du « socio-sport » sur les rapports entre les structures, nous allons nous centrer sur ses « effets » dans le fonctionnement interne de celles-ci. Est-ce que, comme l'ont analysé G. Vieille-Marchiset et B. Coignet, le développement du « socio-sport » bouscule le fonctionnement des clubs sportifs ? S'agit-il simplement d'une activité supplémentaire qui ne modifie pas l'équilibre de l'ensemble ?

2.1 « C'était un peu le choc des cultures quoi ! » (C4, Responsable service, Filière sportive territoriale 2)

L'introduction puis le développement du « socio-sport » peut provoquer des résistances à plusieurs niveaux.

Le premier concerne les relations entre différents secteurs d'une même structure. C'est principalement le cas des associations mixtes qui regroupent souvent des secteurs sportif, culturel et/ou socio-éducatif. L'exemple du Cercle Paul Bert dans le chapitre n°3 de la partie 3 illustrera les rivalités et tensions que le « socio-sport » peut générer entre secteur sportif et secteur socio-éducatif. Nous préciserons également comment un service dédié au « socio-sport » s'est mis en place et les effets que cela a entraîné au sein de l'association.

Le deuxième niveau de difficultés concerne les professionnel.le.s confronté.e.s à un double problème : l'intérêt suscité par une activité nouvelle et particulière, les exigences professionnelles exigées par celle-ci. Les filières sportives territoriales 1 (locale) et 2 (départementale) illustrent le type de difficultés rencontrées.

Les deux filières ont vu leur mission initiale dédiée à l'animation sportive scolaire³²⁰ et au soutien des clubs territoriaux³²¹ évoluer. Il leur a été demandé d'animer des actions socio-

³²⁰ La filière sportive territoriale 1 disposait d'un service spécifique de quatre éducateurs sportifs. Ceux-ci avaient pour missions de rencontrer les jeunes sur l'espace public et de mettre en place des animations sportives de proximité dans les différents QPV rennais. Suite à la suppression de ce service, les éducateurs sportifs ont intégré le service général de l'animation sportive territoriale 1. Désormais, l'ensemble des éducateurs.trices sportifs.ves doit conduire des actions socio-sportives en plus de leur mission « classique » d'animation sportive en milieu scolaire.

³²¹ La filière sportive territoriale 2 a connu une redéfinition de mission avec une orientation nouvelle en direction de publics dits éloignés. La filière sportive entend par « publics éloignés » les « *personnes qui ne pratiquent aucune activité physique et sportive ou rencontrant des freins dans l'accès à une pratique sportive et qui relèvent des champs de la protection de l'enfance, de l'insertion ou de la solidarité* ». Les missions des éducateurs.trices sportifs.ves visent deux objectifs : favoriser l'accès des

sportives et d'aller vers des publics éloignés. Dans les deux cas, ce changement de publics et d'approches, exigeant des compétences nouvelles, a provoqué des résistances :

« Du coup, quand ils ont proposé ... euh ... en gros de mélanger les deux services, bah personne n'a vraiment voulu aller vers les créneaux « socio-sport » parce que les contraintes en terme d'horaires étaient plus importantes et puis que c'était pas du tout la même dynamique de ... fin le même confort quoi, c'était pas du tout pareil. Déjà, je trouvais que le service était extrêmement vieillissant, y'avait beaucoup vraiment de ... d'éducateurs qui étaient à moins de dix ans de la retraite quoi, ils étaient vraiment nombreux, en tout cas moi, sur le secteur où j'étais » (A15, animateur sportif, ancien éducateur sportif, filière sportive territoriale 1).

« Ils étaient un peu en froid les uns et les autres parce que chacun était campé sur ses approches. Les éducateurs du « socio-sport » trouvaient qu'ils ne faisaient pas bien ... au niveau des échanges de pratiques, il n'y avait pas beaucoup de liens. Même entre les éducateurs classiques, même entre eux, ils étaient habitués à être prof dans leur école et point barre » (C1, responsable service, filière sportive territoriale 1).

« Y'a des actions ... en fait voilà des éducateurs sportifs se sont retrouvés clairement en difficultés parce que n'ayant pas l'habitude de travailler avec ces publics là, c'était un peu le choc des cultures quoi ! » (C4, responsable service, filière sportive territoriale 2).

Les discours font état des difficultés vécues par les éducateurs.trices sportifs.ves pour accomplir leurs nouvelles missions. D'une part, le « socio-sport » est un nouveau « métier ». Au lieu d'un fonctionnement traditionnel, soit dans un cadre scolaire, soit dans un club où les enfants venaient d'eux-mêmes, la démarche repose sur « l'aller vers » des publics éloignés du sport, qui parfois n'ont pas d'appétences sportives particulières. Les objectifs, auparavant orientés vers des apprentissages techniques, sont davantage tournés vers la création de lien social, la recherche d'épanouissement et de bien-être. D'un autre côté, le « socio-sport » implique de capter de nouveaux publics. Ces derniers diffèrent des scolaires et des licencié.e.s en clubs. Pour la filière sportive territoriale 1, la tranche d'âge évolue et passe de publics scolaires à des pré-adolescent.e.s et adolescent.e.s des QPV rennais. La filière sportive

publics éloignés à la pratique sportive, accompagner la structuration et le développement de l'offre sportive des territoires.

territoriale 2 intervient auprès de publics relevant de l'action sociale, en situation de vulnérabilité voire de désaffiliation. Les éducateurs.trices sportifs.ves passent donc de publics « acquis » à des publics à « conquérir ».

Un extrait du bilan réalisé par la filière sportive territoriale 2 témoigne de la perturbation des habitudes professionnelles par l'introduction de cette nouvelle mission :

« Par ailleurs, au-delà de l'aspect organisationnel, il a été nécessaire parfois pour les éducateurs sportifs de déconstruire leurs propres représentations des publics dits défavorisés. Avec ces publics, les principes fondamentaux de l'encadrement sportif ont été bousculés et parfois laissés de côté. Les éducateurs sportifs ont dû recentrer davantage leur activité professionnelle sur la dimension éducative de leur métier. Les objectifs des séances sont moins orientés vers la recherche de technicité ou de performance sportive mais davantage centrés sur l'individu et son épanouissement. Ils doivent répondre aux problématiques identifiées en amont avec les travailleurs sociaux. Les objectifs techniques se retrouvent sur un second plan. La mise en place de l'objectif 1 s'est donc faite ex nihilo pour les éducateurs sportifs : un public méconnu et pratiquement absent jusqu'alors de leur champ d'intervention professionnelle, une sphère sociale et sportive circonscrites à leur domaine respectif »³²².

Ces éducateurs.trices sportifs.ves doivent aussi coopérer avec des partenaires d'un type nouveau : les travailleurs.ses sociaux.les. Une double difficulté a alors émergé. La première était celle de l'évolution des représentations de l'approche sportive et du changement de publics. En effet, le sport n'est plus la finalité mais bien un outil pour permettre à des publics fragilisés d'acquérir un bien être social, physique, psychologique. La deuxième difficulté consiste à « convaincre » certain.e.s travailleurs.ses sociaux.les que le sport peut être un outil auprès des publics vulnérables et/ou désaffiliés. Cela suppose également un changement de « paradigme » pour les travailleurs.ses sociaux.les qui sont dans une approche individualisée et orientée vers des besoins dits prioritaires (logement, emploi, scolarité, etc.) plutôt que vers une approche collective et valorisant l'épanouissement personnel.

Les éducateurs.trices sportifs.ves ont donc dû se « convaincre » eux-mêmes pour, ensuite, « convaincre » les travailleurs.ses sociaux.les du bienfondé de la démarche socio-sportive.

Ces différents constats mettent en lumière une nouvelle limite du « socio-sport », celle de la

³²² Extrait du bilan 2013-2017 de l'animation sportive de la filière sportive territoriale 2.

formation des animateurs.trices et éducateurs.trices sportifs.ves. L'analyse du questionnaire met l'accent sur le problème des compétences et de la formation pour le développement de « socio-sport ». À la question « Quels sont les principaux freins perçus dans le développement de vos actions dans la ville de Rennes ? », la réponse « liés aux problèmes de compétences et de formation » est citée à 15% après les problèmes de ressources en équipements (29%) et celles financières (19%).

Dans le cas des filières sportives territoriales 1 et 2, les éducateurs.trices possèdent, en général, des diplômes de la fonction publique territoriale. Ces derniers valident des compétences correspondant à une conception « classique » de l'activité sportive. Bien que les « publics inorganisés » apparaissent dans les compétences demandées à ces éducateurs.trices, la majeure partie des missions est « traditionnelle » : « *il assure l'organisation sportive auprès de différents publics : scolaires, clubs, inorganisés ; l'organisation des manifestations sportives et leur sécurité ; les écoles municipales des sports ; les activités périscolaires ; les activités organisées à l'occasion des vacances* »³²³.

Or, le « socio-sport », désormais utilisé comme support par les filières sportives territoriales, exige des approches, démarches différentes, adaptées à des publics différents. Mais ce changement ne s'est pas accompagné de formations complémentaires. C'est seulement quatre ans après ce changement d'orientation, qu'une formation³²⁴ a été mise en place pour la filière sportive territoriale 2.

Cette absence de formation ne touche pas seulement les filières sportives territoriales. Elle concerne l'ensemble du « socio-sport » qui n'a jamais reconnu officiellement le métier « d'animateur.trice socio-sportif.ve ». Depuis le début des années 1980, de nombreux dispositifs ont été mis en place dans les QPV. Ils ont été encadrés par des acteurs et actrices de profils très divers allant des « grands frères » aux sportifs.ves de haut niveau devant servir de modèles de réussite, aux diplômé.e.s de STAPS, aux militant.e.s de l'éducation populaire, etc. Pour L. Brisset³²⁵, c'est cette variété des profils qui « *aurait en quelque sorte empêché la reconnaissance officielle du métier et fait perdurer un véritable choc des cultures entre mondes du sport et de l'action sociale et professionnels issus de différentes filières de formation : enseignants, entraîneurs, animateurs, travailleurs sociaux, etc.* » (Brisset, 2018,

³²³ Extrait des missions fixées par l'article 3 du décret n°2011-605 du 30 mai 2011 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives.

³²⁴ La formation portait sur la « communication et gestion des conflits avec un public fragilisé dans le cadre d'une activité physique et sportive ». Elle a été assurée par le coordinateur de l'association d'insertion par le sport.

³²⁵ Brisset, L. (2018). Évaluer l'efficacité des dispositifs socio-sportifs : de la fausse pertinence technologique à l'innovation sociale de compétition. *Sciences sociales et sport*, n°11, 67-97.

85). Pourtant, elle souligne que devant l'augmentation de l'offre d'emplois de structures engageant des projets socio-sportifs, « *le Pôle emploi utilise le terme d'« animateur-trice socio-sportif-ve » dans son répertoire opérationnel, mais en l'associant à trois codes de métiers différents. Oscillant entre secteurs sportif, social et culturel, ce classement révèle ainsi la faible stabilisation et l'hétérogénéité du métier* » (Brisset, *op.cit.*, 85). Le « secteur socio-sportif » se trouve donc dans une situation paradoxale. En effet, les professionnel.le.s n'ont pas de reconnaissance officielle et disposent de peu de formations professionnelles qualifiantes³²⁶. Mais, de plus en plus de structures proposent des offres socio-sportives, ce qui amène les agences d'emplois à référencer « l'animateur.trice socio-sportif.ve » dans leur base de données.

Le développement de « socio-sport » au sein de structures peut donc engendrer des situations de blocages et de résistances. Nous avons principalement analysé les freins liés aux cultures professionnelles des éducateurs.trices sportifs.ves des filières sportives territoriales. L'étude de cas du « Cercle Paul Bert » dans le chapitre n°3 de la partie 3 sera utile à l'analyse plus approfondie des freins que l'association a rencontré dans le déploiement de son projet socio-sportif.

Il est à noter que sur le territoire local, un partenariat autour de la formation socio-sportive se dessine entre plusieurs structures. Elle est co-organisée par les filières sportives territoriales 1 et 2 et par une association mixte. Elle s'est déroulée en juin 2018 en direction de leurs éducateurs.trices socio-sportifs.ves. Cette journée a associé des temps de témoignages concernant des projets socio-sportifs et des temps d'échanges portant sur des pratiques sportives.

De plus, la filière sportive territoriale 3 a la volonté de créer un groupe de travail regroupant différents acteurs et actrices du « socio-sport » rennais dans la continuité du projet de création de postes FUS il y a dix ans³²⁷.

Les résistances qu'ont pu rencontrer plusieurs structures locales ne doivent pas faire ignorer les changements « positifs » induits sur les structures.

³²⁶ Nous avons principalement relevé la licence professionnelle « Développement social et médiation par le sport » et le BPJEPS Activités Physiques pour Tous et Animation Sociale.

³²⁷ Pour rappel, la filière sportive territoriale 3 a impulsé un travail collaboratif entre trois structures ayant bénéficié de postes FUS. La démarche était à la fois réflexive (groupes de travail, séminaires) et opérationnelle (mise en place d'animations sportives de proximité).

2.2 « J'ai un collègue, il était super réticent et aujourd'hui il s'éclate dans ce qu'il fait » (A2, Éducateur sportif, Filière sportive territoriale 1)

Tenter de comprendre l'évolution des mentalités et pratiques liées au « socio-sport » exige une analyse de long terme. En effet, les transformations des représentations mais aussi des projets associatifs ne se font pas du jour au lendemain. C'est la raison pour laquelle l'analyse de l'évolution induite par le « socio-sport » au Cercle Paul Bert dans le chapitre n°3 de la partie 3 portera sur une durée de six ans.

Un recul sur quatre années d'exercice des filières sportives territoriales 1 et 2 met en évidence également cette temporalité. Bien que certain.e.s éducateurs.trice sportifs.ves refusent toujours de s'engager dans une démarche socio-sportive, les situations conflictuelles du début ont disparu.

Pour la filière sportive territoriale 1, des binômes d'éducateurs.trices ont été constitués. Chaque éducateur sportif de l'ancien service spécifique a rejoint une équipe sur un QPV différent afin d'apporter son expérience. Au fil du temps, certains réfractaires, ont adhéré à la démarche, aux pratiques. Ils ont découvert une autre « face » du métier :

« D'ailleurs j'en ai un là qui est avec moi le mardi soir, qu'est arrivé là-bas, il était très réfractaire, et aujourd'hui il s'éclate dans ce qu'il fait. Bah oui il s'éclate, il s'aperçoit que c'est pas si problématique que ça. Il avait plein de représentations sur les jeunes, sur ce qu'il pouvait apporter, etc. Et en fait vu que t'es complètement sur une autre approche, t'es beaucoup plus dans le partage, tu joues avec eux, on échange vachement, il a découvert un autre côté du métier » (A2, Éducateur sportif, Filière sportive territoriale 1).

Dans ce cas, les blocages portaient sur les représentations du public « adolescent » et la remise en question des « savoir-faire » de l'éducateur. Passer d'un modèle formel auprès de groupes d'élèves de primaire à un fonctionnement informel auprès de groupes fluctuants d'adolescents a été source de rejet. Cependant, jouer avec les jeunes, « faire avec » a notamment permis à cet éducateur de dépasser ses représentations. Les liens tissés avec les publics sont une des composantes des changements intervenus chez les réfractaires. C'est également ce qui ressort du bilan réalisé par la filière sportive territoriale 2 :

« Si l'adhésion des éducateurs sportifs à cette démarche n'a pas été immédiate, c'est cependant au fil des actions que le nouveau positionnement des éducateurs sportifs a été intégré constatant :

- *Un public demandeur et volontaire pour s'investir sur ces temps hors champ traditionnel de l'insertion ;*
- *La perception des bienfaits précités³²⁸ sur des personnes accompagnées ;*
- *Des missions plus concrètes, visibles et non stigmatisantes au service des breilliens (les actions de l'objectif 2 étant davantage orientées vers les clubs sportifs) ;*
- *Des moyens financiers octroyés pour la mise en place de certaines activités dans le cadre du Fonds d'Action Sociale Territorialisé »³²⁹.*

Ces éléments de bilan montrent que les publics bénéficiaires d'actions socio-sportives ont favorisé un nouveau positionnement de ces éducateurs.trices. S'adresser à des publics « en difficultés » donne du sens à cette nouvelle mission. Cela procure un sentiment « d'utilité professionnelle ».

Le développement de « socio-sport » peut donc provoquer des évolutions des projets des structures. Malgré quelques blocages et résistances qui persistent, les exemples des filières sportives territoriales 1 et 2 témoignent de changements de postures professionnelles.

Le « socio-sport » peut également apporter une diversification au sein des structures, de publics notamment.

L'analyse de l'espace des idées a mis en exergue le principal objectif de faire accéder au sport un public qui en est éloigné. Bien que toutes les structures ne fassent pas la démarche « d'aller vers » ces publics, la plupart d'entre elles accueillent des publics nouveaux.

Les chiffres apportés par les questionnaires permettent de rendre compte du changement de nature des publics, principalement pour les clubs sportifs traditionnels (CST) et les structures de quartier (SQ).

³²⁸ Trois catégories de bienfaits ont été identifiées : « *l'APS peut contribuer au mieux-être physique et psychologique* », « *l'APS peut favoriser les relations sociales* », « *l'APS peut favoriser l'ouverture vers l'extérieur* » (Extrait du bilan 2013-2017 de l'animation sportive territoriale 2).

³²⁹ Extrait du bilan 2013-2017 de l'animation sportive territoriale 2.

	CST		SQ		AM		FST	
	Structure	Socio-sport	Structure	Socio-sport	Structure	Socio-sport	Structure	Socio-sport
Désaffilié	0%	12%	0%	17%	0%	41%	7%	15%
Vulnérable	17%	71%	32%	73%	57%	56%	65%	85%
Intégré	83%	17%	68%	10%	43%	3%	28%	0%

Tableau 19 - Situations des publics selon les familles d'acteurs

Alors que les clubs sportifs traditionnels et les structures de quartier se composent majoritairement de publics « intégrés » (83% et 68%), lorsqu'il s'agit de « socio-sport », elles s'adressent à des publics vulnérables (71% et 73%). Bien que les associations mixtes (AM) accueillent principalement des publics vulnérables, elles comptent une part importante de publics désaffiliés dans leurs activités socio-sportives (41%), publics absents de la structure. Le changement des situations des publics est moins net pour la filière sportive territoriale (FST). Les publics intégrés, présents à 28% en structure, sont néanmoins absents dans le secteur socio-sportif.

Cette diversification des publics est également présente chez certains clubs sportifs traditionnels mais aussi des associations mixtes :

« Après comme je l'ai dit, le constat de départ du projet c'est de se dire que parmi nos licenciés, aucun ne provient de QPV. Et avec le travail que l'on mène depuis maintenant quatre ans, on reste bien sûr à une grande majorité de publics non issus de QPV mais on commence à ramener quelques filles au club et ça amène une mixité sociale dans le club » (D7, Président, Club sportif traditionnel 1).

« Et on touche un public qui est complètement différent de celui qu'on peut avoir en club, donc on a des jeunes de quartiers ... euh ... qu'on ne touche pas en club, et qu'on peut effectivement toucher via ce « socio-sport » en fait » (D23, Directeur, Association mixte).

Outre une diversification des publics, le « socio-sport » favorise également une hausse de la fréquentation :

« À (quartier cité), on a changé le projet, on a une approche beaucoup plus socio-sportive depuis deux-trois ans. On a renforcé le dispositif avec l'embauche d'un CDD qui a permis de multiplier le nombre de jeunes par deux en l'espace d'un an. Et l'année dernière, on a acté définitivement le projet, entre guillemets, socio-sportif avec l'embauche d'un CDI et aujourd'hui le bilan montre qu'en trois ans on est passé de quatre-vingt dix jeunes rencontrés à l'année à trois cent cinquante cette année » (D24, Directeur, Association mixte).

« Avec le développement de « socio-sport », c'est pas tellement le nombre de licenciés qui augmente mais plutôt celui d'usagers, c'est à dire des publics qui ne sont pas forcément inscrits au sein de (structure citée). Mais depuis qu'on est engagé dans des événements de proximité, on a clairement augmenté la fréquentation des publics. Mais l'intérêt n'est pas tellement là, c'est plus justement d'arriver à faire en sorte que ces publics s'inscrivent en structure » (A3, Animateur sportif, Fédération mixte).

Le « socio-sport », par son approche de proximité, permet donc d'attirer un nombre important de publics. Les animations en « bas de tours » sont un facteur important de cette progression. Cependant, ces derniers restent des publics dits « traversants », ils ne sont pas inscrits au sein de la structure. Le réel enjeu semble de créer des liens entre ces publics et les différentes structures du territoire. Dans ce contexte, quels peuvent-être les effets du « socio-sport » sur les publics ?

3. Les enjeux et effets des « socio-sports » sur les publics

Poser cette question confronte à des difficultés d'évaluation. Comment mesurer les effets produits par le « socio-sport » sur les publics ? Sur quels critères se baser ? Comment cerner les attentes et besoins de ces publics ?

3.1 « Vu qu'on est sur du long terme et du qualitatif, c'est dur d'évaluer les bienfaits de nos actions » (A16, animateur sportif, Association mixte 1)

« Rares sont les actions qui donnent lieu à autre chose qu'un bilan de fréquentation. Les raisons en sont multiples (difficultés méthodologiques, tendance naturelle à légitimer leurs actions, leurs savoir-faire, demande des institutions de produire du chiffre) mais contribuent à situer le regard porté sur une action plus souvent du côté de la croyance ou de l'intuition, en tout cas à ne pas organiser une réflexion collective, objective et communicable » (Charrier, Jourdan, op.cit., 32).

L'analyse faite en 2005 par D. Charrier et J. Jourdan³³⁰, plus de vingt ans après les premiers dispositifs socio-sportifs, reste actuelle. Sur le territoire local, les structures ont, la plupart du temps, recours à des bilans quantitatifs. Cette « course aux chiffres » semble s'être accentuée ces dernières années :

« Au départ, les bilans étaient oraux, on se rencontrait tous les six mois et on faisait un topo oral. Tous les animateurs autour d'une table, « Moi j'ai rencontré ça, ça », etc. On était plus sur le fond à l'époque, sur du vrai. Aujourd'hui, je me rends compte qu'il y a beaucoup de demande quantitative de ce que l'on peut mettre en place et pas assez sur le fond. On va nous demander « Combien de jeunes ? De filles ? Quelle tranche d'âge ? », etc., on nous demande des chiffres, des chiffres et des chiffres. Mais on ne s'intéresse pas, par exemple, au parcours de certaines jeunes, à leurs difficultés, aux réels problèmes de fonds tu vois » (C14, Responsable service, Association mixte 2).

« Tu vois là à (structure citée), on fait des rapports d'activités quantitatifs. Mes premières années, j'ai pondu des documents de douze, quatorze, dix-sept pages avec beaucoup de

³³⁰ Charrier, D., Jourdan, J., op.cit.

qualitatif. On avait aussi beaucoup plus de temps d'échanges, entre collègues des différents pôles, avec l'équipe de direction, etc. Et là tu vois le dernier rapport que j'ai rendu, il faisait quatre pages, c'est que des chiffres. Mais y'a que ça qui les intéresse les politiques ! » (B8, Coordinateur, Structure spécialisée 2).

L. Brisset souligne que ce changement de mode d'évaluation est national. Elle rappelle qu'initialement « *l'évaluation consistait à mesurer les impacts (niveau 1) auprès des bénéficiaires et effets (niveau 2) sociopolitiques sur les territoires, elle s'étend progressivement vers une mesure de performance* » (Brisset, *op.cit.*, 68). Selon elle, l'évaluation « *se déplace ainsi de la recherche d'efficacité à celle d'efficience (niveau 3) qui vise à optimiser les impacts et effets au regard des moyens mobilisés* » (Brisset, *op.cit.*, 68).

Deux approches de l'évaluation semblent se confronter. Une première, celle des « financeurs », s'inscrit dans une logique comptable et s'appuie sur des indicateurs quantitatifs. Une deuxième, celle des acteurs et actrices de terrain, est qualitative et passe par la voie orale. D. Charrier et J. Jourdan parlent d'évaluation « *technocratique* » pour qualifier la première qui peut « *se caricaturer par la mise en œuvre d'une méthodologie très sophistiquée mais coupée des réalités locales et quelquefois peu productives en regard de ces coûts* » et d'évaluation « *informelle et de proximité* » pour la seconde qui « *tout en restant très économique (en temps, moyens et compétences), peut être précieuse car elle apporte des éléments quantitatifs et qualitatifs pouvant être intégrés à une réflexion plus globale* » (Charrier, Jourdan, *op.cit.*, 31).

Un autre constat ressort des discours et questionne le rôle joué par le « socio-sport » dans l'évolution des publics :

« Ce qui sera toujours compliqué, c'est comment être sûr que les changements sont le fait du « socio-sport » ? On ne saura jamais si c'est vraiment grâce au « socio-sport » parce que y'a pas que nous dans leur vie » (A22, Animateur, Association mixte 2).

« Vu qu'on est sur du long terme et du qualitatif, c'est dur d'évaluer les bienfaits de nos actions. Là comme ça je peux te donner des exemples d'évolutions de comportements mais qu'est-ce qui revient au « socio-sport » et au reste ? Parce que nous, par exemple, avec les jeunes du voyage on intervient deux heures par semaine, est-ce que ça suffit à produire des effets ? » (A16, Animateur sportif, Association mixte 1).

Le « socio-sport » prend une place, plus ou moins importante, dans la vie des publics mais surtout, il interagit avec d'autres facteurs : vie personnelle, familiale, amicale, scolaire, professionnelle, etc. Comment mesurer ses effets spécifiques ? À l'heure actuelle, nous n'avons pas rencontré de structures qui ont élaboré un « programme » d'évaluation. Cependant, les entretiens et observations réalisés, nous permettent d'identifier deux types d'effets : des effets plutôt « négatifs » ou « contre-productifs » et des effets « positifs ».

3.2 « Bah c'est « Moi je veux bien pratiquer mais que avec untel, untel et untel », bah on n'est plus dans le « socio-sport » là ! » (A10, Éducateur sportif, Club sportif traditionnel 2)

Nous avons précédemment mis en lumière l'instrumentalisation du « socio-sport » par certaines structures et élus politiques. Cependant, une autre forme d'instrumentalisation peut exister, celle des publics. En effet, certains jeunes, devant les enjeux que représente la tranquillité publique d'un quartier, « menacent » de la perturber pour obtenir des départs en séjours, sportifs notamment :

« Moi clairement de toute façon, j'ai déjà entendu des jeunes dire « Écoutez, si ça se passe mal on va brûler ... on va brûler quelques voitures, vous allez venir, machin, nous caresser dans le sens du poil, on va partir une semaine au ski et puis voilà, l'affaire sera réglée quoi ». Tu vois, donc ils savent très bien comment on négocie avec les politiques parce que ... bah voilà, c'est toujours le même champ de négociation. C'est toujours la menace contre la menace, le politique dit « Non on veut rien savoir » et puis les jeunes « bon bah si vous voulez rien savoir, bah nous on va tout casser ». Et « Bah non mais vous allez pas le faire », et puis « si on le fait », « bah oui mais non hop » et on va ... Tu vois, derrière, on vous offre un truc pour que vous arrêtiez donc ... Donc je pense que les jeunes en sont conscient ouais » (A10, Éducateur sportif, Club sportif traditionnel 2).

L'extrait du carnet ethnographique suivant nous permet de saisir à la fois l'« intimidation » pratiquée par certains jeunes mais également leur parfaite compréhension du jeu politique dans les quartiers. Afin de comprendre la conversation ci-dessous, il est à préciser que l'animateur était présent sur le quartier depuis quelques mois suite à des faits d'« incivilités » commis par des groupes de jeunes.

« À la fin de l'animation, j'aide (prénom cité) à ranger le matériel. Une dizaine de jeunes est posé sur les bancs à côté du city-stade. L'un d'entre eux a un scooter et fait des tours du parc en faisant monter des petits à l'avant. Certains jeunes se déplacent pour nous dire bonjour et discuter avec (prénom cité). Un des jeunes lui demande :

- *« Bon alors quand est-ce qu'on part faire un camp moto ou un p'tit séjour au ski là ?*
- *Ah bah pas tout de suite, ça se fait pas comme ça. Faut travailler pour ça les gars !*
- *Travailler de quoi ?*
- *Faire des chantiers d'autofinancement pour avoir de l'argent et ensuite partir.*
- *Ah mais non t'inquiète, pas besoin ! On va foutre un peu l'zbeul, les voisins vont gueuler, ils vont faire une réunion ou j'sais pas quoi et là quand on demandera tes chantiers ou j'sais pas quoi, on nous donnera plus facilement (rires).*
- *Arrête de dire des choses comme ça, c'est faux en plus, c'est pas comme ça que ça marche.*
- *Un peu quand même ! Y'avait plus trop d'animations ici et t'es arrivé direct après que ce soit bien la merde sur le quartier, c'est pas pour rien ...*
- *Mais non c'était prévu qu'un animateur revienne, c'est tout » ».*

(Extrait du carnet ethnographique n°15, 05 avril 2017).

Bien que nous ne soyons pas en mesure de vérifier si les « troubles » favorisent le financement de séjours sportifs, nous avons pu néanmoins constater l'existence de relations « instrumentalisées » entre certains jeunes, les responsables politiques et les structures :

« Y'a certains éduc's aussi, j'vais pas les citer mais y'en a surtout deux à l'époque, ils ont abusé ! En fait sur le quartier, ils étaient tellement mal vus et ils le sont encore un peu, c'est chaud ce que certains jeunes leur disent et tout ... bah vu qu'ils ont peur ou qu'ils ont besoin de gagner en légitimité, ils acceptent trop de choses. Y'a des demandes insensées et incohérentes et ils répondent positivement. Quand les jeunes leur disent « Je veux aller faire de la moto », c'est limite en les menaçant, ils disent « Oui on va aller faire de la moto gratuitement ». Tu vois il est où le discours éducatif là dedans ? Si c'est juste pour que les jeunes soient plus tranquilles avec eux après, c'est grave ! » (A22, Animateur, Association mixte 2).

Certes, ces cas semblent « isolés » et ne doivent pas être généralisés. Cependant, la genèse du « socio-sport » et sa situation actuelle mettent en lumière une focalisation sur l'« occupation » des garçons des quartiers. Des études³³¹ portant sur les loisirs en général et les loisirs sportifs, dans les quartiers populaires, montrent un écart significatif entre les propositions destinées aux garçons et celles destinées aux filles. L'une d'entre elles souligne que 75% des financements publics sont dédiés aux garçons (Raibaud, 2015) : « *Ainsi, si les garçons sont plus de 65% à pratiquer des activités sportives (toutes disciplines confondues), ils représentent aussi 50% des effectifs des écoles de musique et des médiathèques, 75 à 80% des utilisateurs réguliers des maisons de quartier, maisons de jeunes, clubs de prévention, et pratiquement 100% des usagers des équipements sportifs d'accès libres (skateparks, city stades)* » (Raibaud, 2015, 16).

La primauté accordée par les politiques à l'« occupation » des garçons dans les QPV fait que les espaces sportifs sont pensés et construits en vue d'un usage masculin. Une autre limite du « socio-sport » apparaît. Il est censé être « social » et « socialisant » mais il participe à l'exclusion de certains publics, notamment les filles. Nous reviendrons sur ce paradoxe dans le chapitre n°2 de la partie 3 dédié à « l'espace des filles ».

À côté de ces « dérives occupationnelles », une dérive consummatrice est ressortie des discours et observations de terrain :

« Des fois j'trouve que ça dérive vers de la consommation. On est là, on fait plein d'activités sportives avec eux, des sorties tout ça et des fois j'ai l'impression que c'est contre-productif. C'est un peu trop « On consomme, on consomme », puis dès que y'a une contrariété, un truc qui plait pas, « bah on s'casse » » (A20, Educateur sportif, Association mixte).

« C'est la dérive de tout à l'heure de la conso, tu vois, elle est là en fait. C'est que « moi je veux bien faire, je veux bien profiter d'une activité que je fais jamais, comme de la boxe, comme du futsal ou d'avoir un gymnase tu vois, à ... à disposition et tout. Moi je veux bien

³³¹ Bacou, M. (2014). « La fabrique des filles et des garçons dans la sphère des loisirs », in Ayral, S., Raibaud, Y., *Pour en finir avec la fabrique des garçons*. MSHA, vol.2, Pessac ; Maruejols, E. (2011). *La mixité à l'épreuve des loisirs des jeunes dans trois communes de Gironde*. Agora débats/jeunesses, 2011/3, n°59, 79-91 ; Raibeaud, Y. (2015). *La ville faite par et pour les hommes. Dans l'espace urbain, une mixité en trompe-l'œil*. Editions Belin.

pratiquer mais qu'avec untel, untel et untel », bah on n'est plus dans le « socio-sport » là ! »
(A9, Éducateur sportif, Club sportif traditionnel 2).

Par sa forme libre, sans contraintes de présence obligatoire et de nombre d'entraînements à respecter, le « socio-sport » peut favoriser certains comportements consommatoires. Cependant, il permet aussi de répondre aux demandes de jeunes qui ne se retrouvent pas ou plus dans une pratique de club du fait notamment de son caractère contraignant. On peut donc comprendre qu'ils se contentent d'une présence parfois épisodique.

Dans le cadre de notre mémoire de recherche, réalisé en 2013, nous avons recensé les raisons de la pratique socio-sportive dans un groupe d'adolescents :

Pourquoi viens-tu à l'activité multisports ?	Nb cit.	Fréq.
Il n'y a pas de clubs, associations à proximité	0	0%
Le ou les clubs, associations à proximité ne sont pas satisfaisants	2	8%
Tu ne veux pas faire de la compétition	1	4%
Tu préfères pratiquer quand tu en as envie, à ton rythme, à ton niveau	10	44%
Tu connais l'animateur de l'activité	4	12%
Tu préfères pratiquer avec tes ami.e.s	7	28%
TOTAL	25	100%

Tableau 20 - Raisons de la pratique d'un créneau socio-sportif

Certes, l'échantillon est réduit mais il permet de cerner les motivations de la pratique socio-sportive, principalement libre et affinitaire. Le caractère informel de l'activité correspond aux attentes de ces adolescents. La notion de groupe est également déterminante. Très peu de jeunes viennent de leur propre initiative, sans connaître d'autres jeunes.

C'est plutôt dans le sens de cette pratique, exclusive par affinités, que des dérives consommatoires peuvent apparaître. Cela a été le cas avec l'appropriation d'un créneau socio-sportif par un petit groupe de pratiquantes. Ayant été les premières à bénéficier d'un créneau, elles se le sont approprié en refusant la venue de toute autre fille, surtout si elle était d'une autre origine que la leur.

« Les jeunes ils sont déjà très ... communautaires. Je vois mes jeunes turques là, il faut qu'elles restent entre elles et elles acceptent pas qu'il y ait des filles d'autres communautés

qui arrivent sur leur créneau ... euh ... c'est compliqué [...] Du coup, elles sont entre elles et dès qu'il y a des jeunes filles d'autres communautés qui arrivent, elles font tout pour les dégoûter pour qu'elles arrêtent, et elles leur disent « C'est notre créneau et c'est pas le votre ». Et du coup ça pose réellement un souci parce que c'est le groupe de base de l'ouverture de ce créneau-là. C'est les premières qu'on a réussi à avoir, qu'ont commencé à pratiquer. Du coup est-ce qu'on continue avec elles ? Donc sachant que du coup on en perd plein d'autres. Ou alors est-ce qu'il ne vaut mieux pas arrêter avec elles et repartir avec d'autres ? C'est vraiment un cas de conscience qui n'est pas du tout facile à gérer » (A20, Éducateur sportif, Association mixte).

Le créneau a donc commencé à fonctionner avec un groupe de filles, toutes amies et de la même origine. La venue d'autres filles, qui n'appartenaient pas à ce groupe de pairs et n'avaient pas la même origine, a été rejetée. Du coup l'éducateur sportif s'interrogeait sur l'opportunité d'accueillir de nouvelles filles. En effet, le groupe de jeunes « installé » participe à d'autres activités socio-sportives de manière régulière et pendant les vacances. Risquer de les perdre, de devoir fermer le créneau pouvait avoir des répercussions sur ces activités. Ces incertitudes, cette « menace » dont elles sont conscientes permet donc à ce groupe fermé de réserver l'exclusivité du créneau.

Finalement, l'éducateur sportif a continué d'ouvrir ce créneau à d'autres filles. Cependant, ayant reçu d'autres missions dans l'association, le créneau s'est interrompu. Aujourd'hui, le créneau socio-sportif dédié à des adolescentes a été rétabli. Il est toujours composé d'un même groupe de pairs, de la même origine. Cet « *entre soi sportif* » (Gasparini, Weiss, 2008, 73)³³² est-il propre au public féminin ? Le chapitre n°2 de la partie 3 dédié à l'espace des filles nous permettra d'aborder cette question.

Nous avons retrouvé deux des filles qui fréquentaient le premier créneau (interrompu) dans une animation de futsal dont nous avons la charge dans l'un des QPV rennais. Nous sommes revenues, cinq ans après, sur cette expérience :

« Et du coup sur le créneau il y avait que des filles du quartier ? »

R2 Ouais.

R1 Bah pratiquement que nous quoi, y'avait que des turques.

³³² Gasparini, W., Weiss, P. (2008). La construction du regroupement sportif « communautaire » : l'exemple des clubs de football en France et en Allemagne. *Sociétés Contemporaines*, vol.1, n°69, 73-99.

R2 Y'avait des ... (elle montre son visage)

Non mais tu peux le dire c'est pas un gros mot de dire qu'il y avait des noirs

R1 (rires)

R2 Non mais après tu vas dire que je suis raciste (rires)

Bah non une noire c'est une noire, une blanche c'est une blanche ...

R2 Ouais c'est vrai.

Et du coup comment ça se passait avec les autres filles ? Tu dis « y'avait des noirs » mais du coup ? Moi je me souviens à l'époque vous aimiez bien rester entre vous quand même ?

R1 R2 Ouais !

R1 Bah oui ! Mais maintenant on n'est plus comme ça quand même (sourire)

Ouais mais avant pourquoi ?

R2 Bah justement on était sur la défensive.

R1 On voulait pas ... On n'était pas sociable quoi, on n'aimait pas se mélanger ...

R2 Ouais, on voyait pas l'utilité d'aller leur parler en fait (rires), on avait envie d'être qu'entre nous, pas avec d'autres filles.

D'autres filles d'une autre origine ou d'autres filles tout court ?

R1 D'autres filles tout simplement qu'on connaît pas.

Ouais mais si ça avait été d'autres filles turques ?

R2 (Elle s'adresse à R1) On les aurait pris (prénom cité) quand même.

R1 Ouais mais ...

R2 Si, faut dire c'qui est !

R1 J'sais pas ... ouais quand même c'est vrai ...

Parce que t'as déjà un lien ? C'est quoi la raison ?

R2 Ouais c'est ça.

T'as un point commun quoi ?

R2 Ouais, puis on était des gamines.

Et du coup aujourd'hui ?

R2 Bah non on a changé, aujourd'hui on fait futsal avec plein de gens différents (rires) »

(F3, F4, Pratiquantes d'un créneau socio-sportif, 19 ans).

Les filles évoquent leurs anciennes difficultés à se « mélanger » à d'autres en exposant des raisons d'attachement affinitaire, culturel mais aussi d'immaturité. Durant cette période, elles avaient envie de rester entre elles et ne pas faire « d'efforts » pour aller vers d'autres pratiquantes qu'elles ne connaissaient pas. Cependant, elles avouent qu'elles en auraient fait

si ces dernières avaient eu la même origine qu'elles. Aujourd'hui, elles ont un comportement différent, elles se mélangent et apprécient être dans un groupe composé de filles d'âges et d'origines différentes. Nous avons à ce propos remarqué qu'après de plusieurs jeunes, le passage au lycée est un élément déterminant pour une plus grande « ouverture d'esprit ». Suivre ces jeunes sur le long terme permet d'avoir un regard longitudinal et plus objectif. Cela permet aussi de constater que des comportements d'« appropriation » et d'« entre soi » peuvent disparaître en quelques années.

Le « socio-sport » favorise-t-il des changements de comportements chez les publics ? Quels sont les « facteurs » de transformation ?

3.3 « Les formateurs me disent, y'en a certains qui ont complètement un autre visage pendant l'activité sportive par rapport à ce qu'ils peuvent montrer en formation » (C5, Responsable, Filière sportive territoriale 3)

Bien que l'évaluation du « socio-sport » auprès des publics soit difficile à réaliser, les résultats des questionnaires, les entretiens et observations témoignent de changements « positifs ». Comme indiqué auparavant, à la question « Quels sont les effets du « socio-sport » sur votre structure ? », la réponse « amélioration des comportements du public » est la plus citée (19%) devant la « diversification du public » (18%) et un « meilleur soutien politique » (12%).

Les témoignages recensés évoquent des transformations de comportements d'ordres différents. Le premier concerne la « structuration » des publics. Le « socio-sport » apprendrait à respecter les règles, un cadre d'activité, d'acquérir un goût de l'effort, etc. :

« En trois ans de pratique, nous avons constaté des progrès importants tant dans le domaine sportif que social : goût de l'effort, écoute, respect, envie, assiduité, etc. » (Extrait du document de présentation du projet socio-sportif, Club sportif traditionnel 1).

« Bah voilà, entre guillemets, ce côté socio-sport on voit que bah ... y'a certains jeunes qui sont plus réguliers, qui développent un goût de l'effort ... qui ont envie d'aller plus loin dans les activités, de se spécialiser dans un sport par exemple. Et tout ça participe à former les jeunes, à les structurer » (A3, Animateur sportif, Fédération mixte).

« Moi j'ai clairement vu comment le cadre induit par la boxe canalisait certains jeunes. Il y a un rapport à la règle qu'on doit respecter, qu'est quand même strict. Et certains ont extrêmement de mal avec ce rapport au cadre, à l'autorité en dehors du créneau boxe mais pendant l'activité, ils ne bronchent pas (rires) » (A26, Éducatrice, Structure spécialisée 1).

L'apprentissage de conduites dites « sportives » (goût de l'effort, envie, régularité, respect) contribuerait à la « structuration » des jeunes. Cependant, certains n'ont pas le même comportement pendant les activités socio-sportives et en dehors. C'est notamment ce qu'ont observé W. Gasparini et S. Knobé³³³ lorsqu'ils questionnent le « *transfert de compétences* » visé par certains dispositifs d'insertion par le sport (Gasparini, Knobé, 2005, 448). Les compétences développées dans le domaine sportif telles que le respect des règles, le goût de l'effort ne signifient pas une reproduction systématique dans d'autres situations sociales. Néanmoins, ce transfert est possible si les situations sont comparables et s'il s'accompagne « *d'une réflexivité, c'est à dire d'une conscience de réutiliser la règle ailleurs* » (Gasparini, Knobé, *op.cit.*, 448).

Le deuxième type d'effet est un apport de « bien-être ». Il concerne principalement les structures qui travaillent avec des publics dits « en rupture » : des personnes vivant dans la rue, des jeunes « isolés », des personnes ayant des conduites addictives (alcoolisme, toxicomanie, etc.). Les bienfaits identifiés concernent le rapport au corps. Grâce aux activités socio-sportives, les publics retrouvent la sensation d'un « corps actif », une certaine (re)mobilisation de leur corps :

« Mais les bénéficiaires apprécient, ça c'est à l'unanimité, la bienveillance des éducateurs sportifs. Tous sont ravis de voir que faire du sport ça leur fait du bien, ça leur fait du bien c'est juste « je sens mon corps bouger, je transpire et le fait de transpirer, d'avoir le cœur qui bat, j'existe ». Quand on a le cœur qui bat, on existe, on le sent, y'a de l'adrénaline. L'adrénaline qu'on arrive à générer avec ces séjours et la pratique sportive bah ils l'apprécient, ils l'apprécient » (B10, Coordinateur, Association d'insertion par le sport).

³³³ Gasparini, W., Knobé, S. (2005). Le salut par le sport ? Effets et paradoxes d'une politique locale d'insertion. *Déviance et Société*, vol.29, 445-461.

« Dans les effets, on va voir l'hygiène qui apparaît ou réapparaît. Et puis l'aspect vestimentaire, où on le constate quasiment à tous les parcours³³⁴, on voit, on l'a vu pour quelques femmes, le fait de, de, d'abandonner le vêtement unisexe pour, pour revenir au genre ... au genre quoi. Et ça ou alors sur le maquillage, sur, on revient sur l'esthétisme quoi, à un moment donné, on voit les, on voit les effets sur l'esthétisme, vêtements, soins, etc. pas le soin, pas le soin curatif mais le soin, le soin au terme soigné quoi, c'est soigné tu vois c'est, le goût, voilà c'est ça que je veux dire » (C5, Responsable, Filière sportive territoriale 3).

Ces publics ont, pour la plupart, un rapport au corps « distancié ». En étudiant le rapport au corps des personnes sans domicile fixe, A-F. Dequiré³³⁵ le qualifie de « *disqualification corporelle* » (Dequiré, 2010, 263). Les conditions de vie dans la rue les amènent à ne plus avoir conscience de leur dégradation physique, « *ils ont divorcé d'avec leur corps* »³³⁶. Le « socio-sport » leur permet de renouer avec ce corps « oublié », de se le réapproprier. Pour reprendre les paroles d'un acteur de la filière sportive territoriale 3, les publics « *passent d'une culture mortifère à une culture vivifiante* ».

Le troisième type d'effet est la responsabilisation des publics. Le « socio-sport » peut conduire à des changements de « posture » :

« On a vu des choses extraordinaires, on a vu lors du CER³³⁷ de séance péda, un gamin qu'a fait un vol avec violences, un casse avec violences, beaucoup de violences chez lui. On propose boxe parce que c'est le « socio-sport » qu'est toujours intéressant avec ces publics-là. T'as deux gamins, deux enfants qui lors de la séance, ils s'y mettent un peu, il dit « Ah non, on n'est pas là pour se taper dessus ! C'est du sport ! ». C'est lui même qui dit ça ! Et un

³³⁴ Le parcours coordonné a été initié par la DDCSPP 35 et est aujourd'hui piloté par l'UFOLEP Bretagne. Il a pour objectif de permettre à des publics « *éloignés des pratiques sociales et/ou en rupture avec les systèmes sociaux existants (système scolaire, milieu professionnel) et/ou en situation de fragilité ou d'isolement* » d'accéder à un parcours de formation qualifiante et diplômante dans le champ de l'animation. Extrait du site internet de l'UFOLEP Bretagne, http://www.cr.ufolep.org/bretagne/bretagne_a/cms/index_public.php?PHPSESSID=3adj2qb43lph485ivqdkua04&us_action=show_note&ui_id_site=1&ui_id_doc=1030400002, consulté le 17 juin 2018.

³³⁵ Dequiré, A-F. (2010). Le corps des sans domicile fixe. De la désinsertion sociale à la disqualification corporelle. *Recherches & Éducatives*, n°3, 261-286.

³³⁶ A-F. Dequiré reprend une citation de Prolongeau, H. (1993). *Sans domicile fixe*. Paris, Éditions Hachette.

³³⁷ Un CER est un Centre Éducatif Renforcé. Il a vocation à prendre en charge des mineurs délinquants multirécidivistes. Des programmes d'activités individualisés y sont mis en place par un encadrement éducatif permanent.

autre qui va, on va, des enfants demandent à aller boire, il les accompagne, c'est moi qui voit ça, un gamin en buvant au robinet, il met un peu d'eau « Ah non, non, non, on fait attention. Tu prends du papier toilette, tu essuies ». Et l'éduc PJJ qui est avec moi, il me donne un coup de coude, il m'fait « Comprend pas » parce qu'il faut constamment se battre avec eux là dessus quoi. Et lors du débriefing à chaud qu'entre nous avec les jeunes lors de la séance, « Ouais tu te rends compte, les enfants ils nous ont testé » (sourire) et là encore en présence des éduc PJJ qui sont là et qui regardent » (C5, Responsable, Filière sportive territoriale 3).

« Le premier résultat ça a été l'une des jeunes femmes, qui avait vingt-six ans à l'époque et qui était à la rue depuis deux ans, après avoir eu une activité professionnelle en tant que commerçante sur Rennes, dans le centre-ville. Cette personne était aussi tombée dans des conduites addictives et ce séjour, où l'on propose pas mal d'activités sportives de pleine nature, l'a profondément bouleversé et a transformé son quotidien. À la suite du séjour, elle est partie sur une cure de désintoxication et elle a renoué avec sa famille qui n'avait plus de nouvelles d'elle depuis plus de deux ans. Et elle a retrouvé du travail, retrouvé un logement » (B10, Coordinateur, Association d'insertion par le sport).

Ces extraits témoignent des effets responsabilisant du « socio-sport ». Dans le premier cas, des jeunes ayant commis des actes de délinquance, notamment avec violences, sont en situation de responsabilité pédagogique. En tant que responsable de la séance, l'un d'entre eux rappelle à l'ordre deux jeunes qui « appuient » leurs coups en boxe. En adoptant une posture d'animateur, le jeune réprimande ces comportements violents, qui l'ont pourtant amené à entrer en CER. Dans le second cas, les séjours de « rupture » proposés par l'association d'insertion par le sport ont produit un « déclic » chez une jeune femme qui vivait dans la rue et avait des conduites addictives. Le support des activités de pleine nature est privilégié par l'association afin de provoquer une rupture avec leur quotidien. Ce dernier est souvent celui d'un environnement urbain dévalorisant. Amener ces publics dans un cadre naturel permet de les plonger dans un univers qui « donne le sentiment de respirer de nouveau, la nature a un pouvoir énorme sur ces publics » (B10, Coordinateur, Association d'insertion par le sport).

Nous avons donc identifié trois types d'effets auprès des publics qui peuvent conduire à leur « structuration », à leur bien-être ou encore à leur responsabilisation. L'illustration d'activités

socio-sportives à destination de jeunes du voyage dans le chapitre n°4 de la partie 3 permettra d'analyser les évolutions sur une période de deux ans et demi.

L'analyse des enjeux et effets du « socio-sport » à un niveau inter et intra structure ainsi qu'auprès des publics fait ressortir plusieurs points.

Le développement de « socio-sport » produit des espaces à la fois de concurrences et de complémentarités entre les structures. Les concurrences sont principalement d'ordres financiers et politiques. La crispation autour des moyens économiques conduit certaines structures à adopter des stratégies d'opportunité. Celles-ci consistent à mettre en avant une « caution sociale » afin d'être en conformité avec les directives nationales et/ou locales et d'obtenir de nouvelles sources de financements. Les financeurs entrent d'ailleurs dans ce « jeu » qui permet d'amener de plus en plus de structures à s'investir dans les QPV. D'autre part, cela contribue à diversifier l'offre et parfois à faire évoluer le « modèle » des clubs sportifs traditionnels. Amener davantage de structures au sein de QPV soulève également des enjeux politiques, notamment d'occupation des jeunes présents sur l'espace public. Le « socio-sport » supposerait, et finalement se cantonnerait parfois, à de l'occupationnel susceptible d'assurer une certaine « tranquillité publique » au sein des territoires.

« L'espace des « socio-sports » » n'est pas seulement traversé par des enjeux de concurrences, il est aussi un espace de complémentarités dans lequel les structures développent des partenariats (sportifs et d'échanges de compétences). Cependant, la multiplicité des acteurs et actrices laisse moins entrevoir des possibilités de partenariats qu'un renforcement des concurrences notamment financières.

À un niveau intra structurel, le développement de « socio-sport » peut rencontrer des blocages. Il bouleverse les « habitudes » de professionnel.le.s, rompant avec leur métier initial qui s'adressait à des publics « captables » (pratiquant.e.s d'un club, scolaires) et qui était orienté vers l'acquisition de compétences techniques. Le « socio-sport » est en fait un « nouveau métier » qui conduit à un changement de « paradigme ». Le sport n'est plus la finalité mais devient un moyen pour favoriser le bien-être, l'épanouissement, la création de lien social avec les publics. La démarche diffère également. Elle suppose « d'aller vers » des publics éloignés de la pratique sportive qui parfois n'ont pas d'appétences sportives particulières.

Cependant, le « socio-sport » permet aussi des évolutions positives en termes de projet associatif et de posture professionnelle. En prenant une orientation socio-sportive, les structures ont diversifié leurs publics et tentent alors de « démocratiser » leurs pratiques.

Progressivement, les conduites professionnelles s'adaptent. Vouloir apporter du bien-être à des publics, leur faire prendre confiance en eux est valorisant.

Enfin, le « socio-sport » peut engendrer des comportements d'« instrumentalisation » chez les publics mais aussi avoir des effets positifs sur eux. Conscients que la « tranquillité publique » de leur quartier constitue un enjeu politique important, certaines jeunes sont prêts à la perturber afin de bénéficier de projets socio-sportifs. D'autres motivations consuméristes peuvent amener un groupe d'adolescentes à s'approprier un créneau socio-sportif.

Cependant, le « socio-sport » a également des effets bénéfiques. Par l'incorporation de règles sportives, d'apprentissage du goût de l'effort, du respect, etc. le « socio-sport » participe à la « structuration » des jeunes. En permettant à certains publics « fragilisés » de pratiquer des activités, il favorise une (re)mobilisation de leur corps et leur apporte du bien-être. Il peut aussi apprendre la responsabilité et valoriser ainsi les jeunes. Il peut agir en tant que « déclic » et permettre une remise en « route » de situations de vie auparavant difficiles.

Conclusion de la partie 2

« L'espace du « socio-sport » » s'est révélé être un « espace des « socio-sports » ». En s'attachant aux approches et démarches mises en place par les différentes structures impliquées, des convergences sont apparues.

Un premier « modèle », qui estime que le sport est en lui-même du « socio-sport », développe une conception de la pratique basée sur la compétition, la performance. Cette pratique est « structurée », les séances sont construites selon un schéma sportif traditionnel. Les publics sont considérés comme « intégrés », ils disposent d'un tissu relationnel et d'un rapport au travail stables. Le modèle de socialisation est normatif : les pratiquant.e.s doivent intérioriser des normes de comportements bien définies. Les valeurs de performance, de discipline, de rigueur et d'effort y sont omniprésentes.

Un second « modèle » définit le « socio-sport » avant tout comme un support permettant à des publics éloignés d'accéder à la pratique sportive. Ce courant privilégie une approche ludique, de découverte, d'initiation. La forme de la pratique est à dominante informelle et prend en compte les demandes des publics. La démarche est celle de « l'aller vers » notamment par l'organisation d'animations de proximité et la mise en place de partenariats avec des structures implantées sur le territoire. Les publics sont proches de la zone de « vulnérabilité » : leur tissu relationnel et leur rapport à l'emploi sont fragiles. La pratique socio-sportive est à visée « intégrative », elle s'attache à intervenir sur le collectif afin que

chacun.e y trouve sa place et favorise la création de lien social.

Un troisième « modèle » estime que le « socio-sport » repose sur deux étapes. La première vise à « capter », à intéresser des publics éloignés des pratiques sportives. La seconde a pour objectif un accompagnement individuel, personnalisé autour de la formalisation d'un projet pour ces publics, donc prenant en compte leurs besoins. L'approche est également ludique. Elle repose sur la découverte d'activités sportives envisagées comme support éducatif et non comme une finalité. Le cadre est souple et s'adapte aux publics. La démarche est aussi celle de « l'aller vers » mais en nouant des partenariats avec des structures spécialisées dans le domaine de la santé, du social, de la prévention. Les publics sont considérés comme « désaffiliés », isolés d'un tissu relationnel et d'un lien avec l'emploi. La pratique est « inclusive », elle évolue en fonction des besoins des publics.

Toutefois, devant ces approches et démarches hétérogènes, un « socio-sport » apparaît comme dominant et historique. En effet, il se caractérise par une vocation principale : s'intéresser aux publics éloignés des cadres de la pratique sportive institutionnelle. Les publics sont majoritairement en situation de « vulnérabilité », jeunes (9-14 ans) et masculins.

Les différentes approches du « socio-sport » font place à une tension centrale en termes de positionnement et de légitimation du « socio-sport ». Cette tension se cristallise autour de la dialectique « loisir » / « sport de compétition ». Cette dernière se manifeste de manière différenciée dans un « va et vient », selon les acteurs.trices et les structures, entre les deux modèles de référence présents dans les cultures et les consciences collectives.

Certaines structures se détachent du modèle sportif compétitif pour affirmer une approche socio-sportive distincte de ce modèle et spécifique. En ce sens, le « socio-sport » se situe en rupture du modèle « traditionnel » et d'une institutionnalisation de et par la pratique. Le « socio-sport » s'inscrit dans une démarche le plus souvent « hors les murs » et défend la conception d'une pratique sportive « libre », souple et adaptée-adaptative : informelle, ajustée aux besoins des publics, ne nécessitant pas d'engagement particulier, en somme revisitant les normes traditionnelles du sport institutionnel.

D'autres structures, au contraire, valorisent et se rapprochent du modèle sportif compétitif. La finalité du « socio-sport » est l'institutionnalisation des publics, notamment en équipe compétitive. Les « codes » du sport traditionnel encadrent la pratique socio-sportive : transmission d'une culture de l'effort, de la gagne, de la discipline, valorisation des résultats et des performances, fidélisation des publics à travers l'engagement par la licence, etc.

Nous retrouvons dans cette tension, l'idée d'une certaine hiérarchie débouchant sur une quête

de légitimation du « socio-sport » entre : d'un côté un sport compétitif et historiquement dominant (auto)consacré comme la pratique « noble » par excellence. Ses acteurs et actrices ne revendiquent pas la spécificité du « socio-sport ». Ils le déconsidèrent, ils l'envisagent comme une pratique encore inorganisée et symboliquement bas de gamme, mais néanmoins opportune car susceptible de permettre l'institutionnalisation de « nouveaux » publics. De l'autre côté, un « socio-sport » qui lutte pour sa reconnaissance, qui défend une définition propre et distinctive du sport traditionnel compétitif. Ils développent une approche spécifique prenant à rebours ses normes, ses valeurs et ses objectifs. Ces derniers ne sont pas simplement sportifs, ils sont dès le départ sociaux.

Bien que demeurant encore minoritaire, voire dominée dans le paysage sportif rennais, le « socio-sport » est une pratique qui retient toute l'attention. Elle s'inscrit dans la politique générale de la municipalité qui revendique une identité de « ville sociale ». Une dynamique socio-sportive s'est accentuée ces dernières années conduisant à des mesures particulières : un soutien financier aux associations engagées dans des projets de structuration d'offres socio-sportives, des changements de missions de professionnel.le.s en direction des publics les plus en besoins. Cette dynamique soulève des questionnements, suscite des débats, de la méfiance ou se présente comme une opportunité. En filigrane, elle « bouscule » les schémas traditionnels et « redistribue les cartes » du maillage (socio)sportif local.

Le « socio-sport » est encore une pratique qui se cherche et qui « tâtonne ». L'analyse de « l'espace des « socio-sports » » met en lumière des « flottements » marqués par des décalages mais aussi des évolutions en termes d'approche et de publics. Elle souligne également les balbutiements, les hésitations, le flou, les controverses autour de sa définition, de ses valeurs, de ce qu'elle défend. Le développement du « socio-sport » est placé sous le signe de l'expérimentation. Quand certain.e.s puisent dans leur culture sportive traditionnelle, d'autres s'en détournent cherchant dans les partenariats, dans la restructuration de leurs services, dans la création de dispositifs innovants la possibilité de renouveler leur approche, d'enrichir leur « bagage » afin de mieux répondre aux besoins des publics, souvent en mal d'intégration, pour leur permettre de « faire société » (Castel, 1995).

C'est d'ailleurs ce que nous allons essayer de cerner avec plus de précision dans la partie suivante en observant et analysant les processus à l'œuvre in situ dans le cadre d'une activité hégémonique (le football), d'un public minoritaire (les filles), d'une grande association mixte

d'éducation populaire (le Cercle Paul Bert) et enfin d'une démarche socio-sportive expérimentale (auprès de jeunes du voyage).

Partie 3 - L'étude de cas'socio-sportif ³³⁸

Après avoir analysé la structuration de « l'espace des « socio-sports » » rennais à travers le prisme des familles d'acteurs, il nous a semblé intéressant d'illustrer les apports de cette analyse par quelques cas concrets.

Rappelons que notre démarche se structure autour de trois niveaux : « l'espace des idées » qui doit permettre d'identifier les définitions du « socio-sport », de saisir ses éléments constitutifs d'un point de vue structurel ; « l'espace des pratiques » centré sur la manière dont le « socio-sport » se met en place ; enfin le niveau « enjeux et effets » qui articule l'espace des idées et celui des pratiques afin de comprendre ce qui se joue et se produit au sein de « l'espace des « socio-sports » ».

Ce dernier sera analysé à partir de l'exemple d'une activité, celle du football (chapitre 1) et d'un public, celui des filles (chapitre 2). Un troisième chapitre s'attachera à analyser l'évolution du « socio-sport » au sein du Cercle Paul Bert. Le dernier chapitre, dédié aux jeunes du voyage, étudiera une démarche socio-sportive et ses « effets » sur ces publics.

Chapitre 1. « L'espace des « socio-sports » » à travers une activité : le football

1. Le football, ce sport roi

1.1 Un constat à la fois national ...

De nombreux sociologues se sont intéressés aux pratiques libres³³⁹, dites autogérées, dans les quartiers populaires. Le « foot de rue » occupe, à chaque fois, une place prépondérante dans

³³⁸ En référence à l'amalgame, analysé par D. Lapeyronnie (2008), entre le social et les « cas soc' ». Le « socio-sport » est souvent décrié, notamment par les « traditionnalistes » du mouvement sportif, car il consisterait à « faire faire du sport à des cas soc' ». À travers l'exemple du Cercle Paul Bert et la création d'un service « socio-sport », nous analyserons les difficultés de légitimation qu'il a rencontré dans le chapitre n°3 de la partie 3.

³³⁹ Chantelat, P., Fodimbi, M., Camy, J. (1996). *Sports de la cité. Anthropologie de la jeunesse sportive*. Paris, L'Harmattan ; Augustini, M., Duret, P. (1993). *Sports de rue et insertion sociale*. Paris, INSEP, 105-122 ; Bourgain, A. (2010). *Pratiques sportives adolescentes. Des clubs aux quartiers*. L'Harmattan, Paris.

leur recherche. M. Travert³⁴⁰ a étudié ce qu'il appelle « *le football de pied d'immeuble* » (Travert, 2003, 9). L'analyse de sa culture, des interactions et des gestes, montre qu'il n'est en rien « l'antichambre » du football institutionnel. Alors que dans les représentations, le « foot de rue » peut paraître comme « *un sport simple, fait pour des gens simples* » (Faure & Suaud, 1994, 3)³⁴¹, M. Travert souligne ses subtilités : une culture du jeu avant tout, une prédominance de gestes techniques ainsi que des logiques d'actions guidées par le « duel ». En définitive, son analyse fait valoir une pratique très organisée. Il souligne également que le « football de pied d'immeuble » est la forme de pratique sportive la plus présente dans les quartiers prioritaires : « *Un adolescent sur cinq (20,3%) le pratique en dehors d'un club* » (Travert, *op.cit.*, 148). Les chiffres sont issus d'une enquête menée par J. Griffet et O. l'Aoustet auprès d'un échantillon représentatif d'élèves du second degré de l'Académie d'Aix-Marseille. Sur 432 élèves jouant au football, « *se partagent équitablement ceux qui le pratiquent exclusivement en club (16%) et ceux qui s'y adonnent à la fois dans le stade et dans la rue (16%). Pour les autres, environ deux tiers des footballeurs interrogés (68%), la pratique se déroule uniquement à la périphérie de tout cadre institué* » (Travert, *op.cit.*, 148). Comment expliquer le succès du « football de pied d'immeuble » ? L'une des premières raisons semble être « *la facilité de sa pratique* » (Bourgain, 2010, 21)³⁴². En effet, pour s'y adonner, pas besoin de matériel spécifique, hormis un ballon de football. Un reportage sur le « street football » a récemment été réalisé³⁴³ et plusieurs témoignages convergent vers cette simplicité de pratique :

« *Quand on est en bas de chez nous, la première chose qu'on va faire, le truc le plus simple à faire pour qu'on s'amuse, c'est avec un ballon. T'as pas à payer, même si t'as pas d'affaires, t'as des chaussures trouées, bah tu joues avec tes potes, t'as besoin de rien, c'est le truc le plus simple* » (Bernard Messi, Créateur du tournoi Impulstar³⁴⁴).

³⁴⁰ Travert, M. (2003). *L'envers du stade. Le football, la cité et l'école*. Paris, L'Harmattan.

³⁴¹ Cité par M. Travert, *op.cit.*, 26.

³⁴² Bourgain, A. (2010). *Pratiques sportives adolescentes. Des clubs aux quartiers*. L'Harmattan, Paris.

³⁴³ Il s'agit du reportage « Ballon sur bitume » réalisé en 2016 par les équipes du site Yard.com, spécialiste dans la culture urbaine et Miles Production. Ils vont à la rencontre de ces jeunes qui pratiquent le « street football » en parcourant différents citys stades de la banlieue parisienne. Plusieurs sujets sont abordés : la spécificité de la pratique de rue, sa mentalité, ses « codes » vestimentaires, les liens avec les autres « cultures urbaines » telles que le rap, etc.

³⁴⁴ Le tournoi Impulstar est un tournoi régional de foot à cinq qui réunit des équipes des différents départements d'Ile-de-France. Il s'adresse particulièrement à la tranche d'âge des 14-16 ans.

« *Le street foot ça se résume en un ballon, un terrain et tes potes et là le monde il est à toi (sourire)* » (Ferhat Cicek, Éducateur de football).

La réussite de sportifs issus des quartiers populaires constituerait également un facteur explicatif de son succès. Le reportage « *Ballon sur bitume* » est révélateur de cette identification à travers l'exemple de plusieurs joueurs professionnels ayant commencé en bas de leurs tours et évoluant aujourd'hui dans les meilleurs championnats européens :

« *Nous quand on était jeunes, on pouvait pas s'identifier, comme je t'ai dit tout à l'heure à des Ben Arfa, à des M'Boula, etc. Aujourd'hui, t'as tous ces gars-là voilà, ils sortent de Nanterre, d'Argenteuil. T'as Évra il vient des Ulis. Mais aujourd'hui, t'as des mecs de quartiers, ils sont acteurs, que tu vois aussi bien sur les réseaux que dans leur quartier, et forcément les jeunes ils s'identifient. C'est normal, les mecs de la cité ils veulent leur ressembler* » (Bernard Messi, Créateur du tournoi Impulstar).

« *Combien de fois on a entendu, que ce soit à l'école ou n'importe où, tu vois « Tu veux faire quoi dans la vie ? », « Footballeur », « Mais c'est impossible, tu réussiras pas ». Alors que si tu veux, si tu t'en donnes les moyens, y'a aucune raison pour pas réussir* » (Yacine Brahimi, Joueur de football professionnel).

Ce discours est également soutenu par les médias qui ne cessent de célébrer les parcours de ces athlètes de haut niveau issus des quartiers prioritaires. Selon W. Gasparini, ces exemples « *accréditent l'idée que le sport favorise la réussite de personnes dont les origines ethniques, culturelles et socio-économiques seraient ailleurs stigmatisées* » (Gasparini, *op.cit.*, 8)³⁴⁵. Accélééré par la génération dite « *black, blanc, beur* » de la Coupe du Monde 1998, ce processus d'identification participe à la « *croyance collective [...] d'un sport « naturellement » intégrateur* » (Gasparini, *op.cit.*, 7).

Une étude réalisée à Strasbourg, avec S. Knobé³⁴⁶, montre cette surreprésentation du football parmi les pratiques sportives proposées dans le quartier. Des créneaux spécifiques sont mis en place et maintenus « *pour des raisons politiques, essentiellement de paix sociale dans le quartier* » (Gasparini, Knobé, *op.cit.*, 9). Certains animateurs témoignent de cette

³⁴⁵ Gasparini, W., *op.cit.*

³⁴⁶ Gasparini, W., Knobé, S. (2005). Le salut par le sport ? Effets et paradoxes d'une politique locale d'insertion. *Déviance et Société*, vol.29, 445-461.

« hégémonie » du football et stipulent que « *les grands c'est que de la consommation, pure, que du foot, ils ne veulent pas autre chose* » (Gasparini, Knobé, *op.cit.*, 9). Cette situation se retrouve-t-elle au niveau local ?

1.2 ... et local

Le travail d'enquête sur le territoire rennais³⁴⁷ fait ressortir un double constat. Le premier est la prééminence du football, pratiqué à la fois sur les espaces sportifs extérieur et dans les activités socio-sportives proposées par les structures. Nos déplacements professionnels sur les différents QPV rennais nous ont permis d'observer que si dans les city-stades le basket-ball et le football sont présents, le football l'emporte largement. Cette « omniprésence » du football est soulignée dans les entretiens :

« Moi j'y crois à fond quoi, c'est populaire le foot il n'y a pas photo quoi ! Rien qu'à traverser le quartier, ça joue de partout » (A2, Éducateur sportif, Filière sportive territoriale 1).

« C'est le sport le plus populaire. En fait le foot c'est simple, c'est le sport le moins cher, clairement. C'est le sport qu'est le plus facile à pratiquer, tu prends un ballon, t'as un terrain, tu joues hein, t'as même pas besoin d'avoir un terrain, t'as juste un ballon et tu, t'utilises ton ballon et tu joues avec tes potes quoi » (D12, Président, Club de football traditionnel 13).

L'image populaire du football est un des facteurs de son succès dans les quartiers politique de la ville. Cette activité se caractérise par la simplicité de pratique, l'accessibilité financière et la proximité qui facilitent l'accès pour un grand nombre de jeunes.

Les données apportées par le questionnaire concernant les activités socio-sportives mises en place dans les structures confirment la prédominance du football. En effet, parmi celles les plus citées, le « football » représente 47% de celles-ci, devant le multisport (24%) et la boxe (12%).

³⁴⁷ Nous rappelons que notre travail est qualitatif et n'est donc pas représentatif de l'ensemble du football rennais. De plus, nous avons centré notre recherche sur le football dans le territoire sud de la ville étant donné la multiplicité d'acteurs et d'actrices : des clubs de football traditionnels, des structures de quartier et associations mixtes.

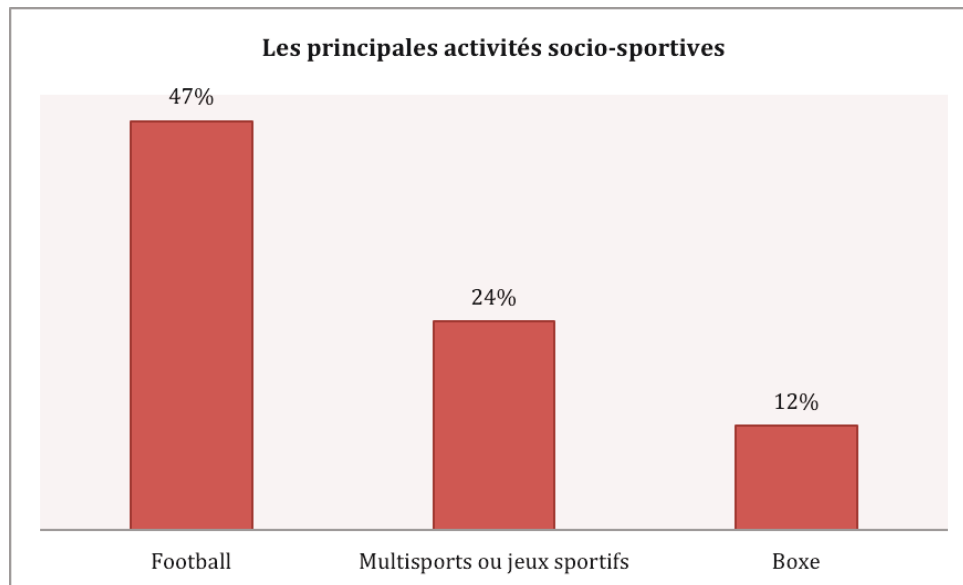


Figure 72 - Les principales activités socio-sportives mises en place par les structures rennaises

Le territoire rennais est marqué par une forte prégnance de l'activité football. Celle-ci se pratique de manières différentes : en « bas de tours », en club de football, en structure jeunesse, en association mixte, etc.

Cette constatation en amène une seconde : la surreprésentation des acteurs et actrices autour de cette activité. Devant l'ampleur de sa « culture populaire », de nombreux acteurs et actrices, qui au départ ne l'incluaient pas dans leur pratique professionnelle, l'utilise comme support éducatif. Le football devient, pour eux.elles, un « moyen » de développer des capacités autres que sportives. Pour d'autres, le football est la « finalité ». L'objectif premier est sportif bien que le travail puisse porter sur d'autres dimensions. D'où quelques questions intéressantes : Quelle approche privilégient les structures ? Les publics qui pratiquent en club et en structure de quartier sont-ils les mêmes ? Existe-t-il des liens entre les structures proposant cette activité ?

2. L'espace des idées

Nous avons identifié trois principales familles d'acteurs proposant la pratique du football : les clubs sportifs traditionnels, les structures de quartier, les associations mixtes. Il est à noter qu'une quatrième famille, la structure spécialisée 1, « rayonne » autour du football. Cependant, elle ne met pas en place de créneau et n'apparaît donc pas sur « l'espace des footballs ». Elle établit des liens avec des structures de quartier et associations mixtes. Nous aborderons son approche et sa démarche à partir d'informations apportées par ces dernières.

2.1 Les clubs de football traditionnels

Parmi les treize clubs sportifs traditionnels rencontrés, quatre d'entre eux sont des clubs de football. Ils adhèrent tous au système fédéral par leur affiliation à la fédération française de football.

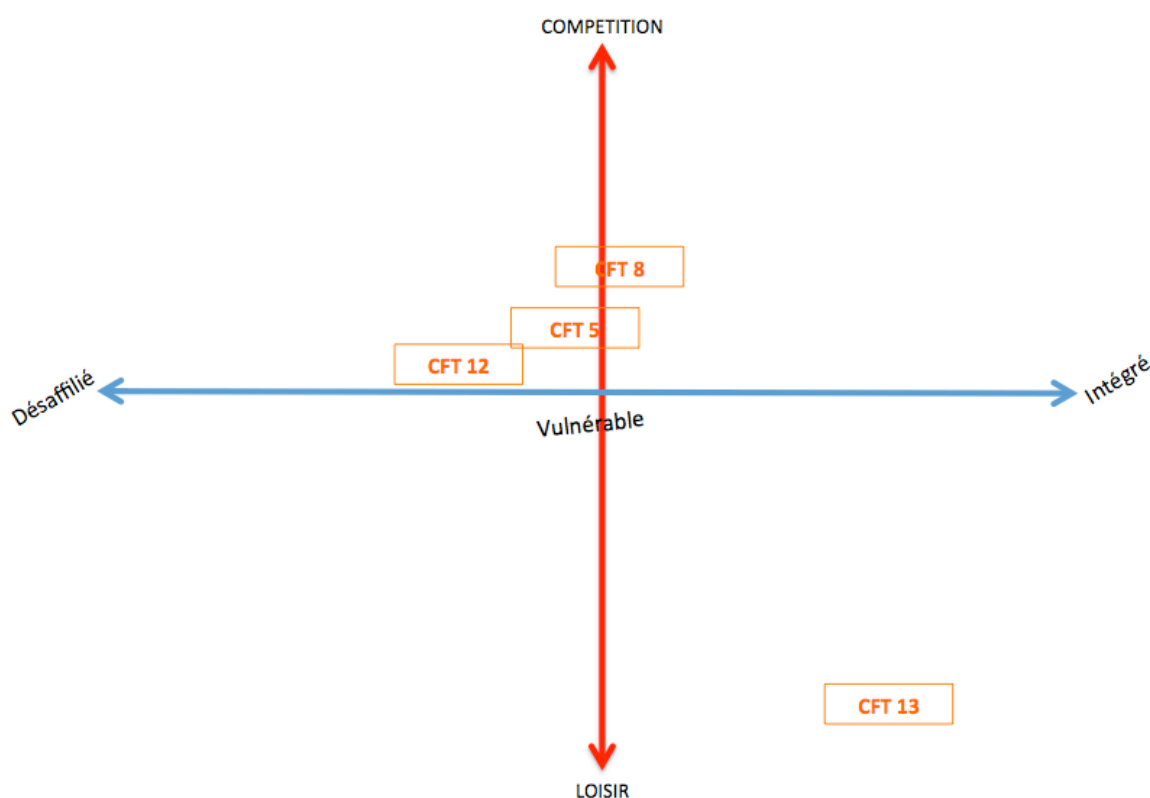


Figure 73 - L'espace des idées des clubs de football traditionnels³⁴⁸

³⁴⁸ Les clubs de football traditionnels sont représentés, sur le schéma, par l'abréviation CFT.

Une dimension est commune à la quasi-totalité de ces clubs : leur finalité est la compétition. Leurs discours mettent en avant l'aspect compétitif. Ce dernier joue pour eux un rôle central dans la socialisation du jeune footballeur. Cette vision repose sur le fait que le club de football est une institution normée imposant le respect d'un cadre précis avec des règles communes, des horaires, une fréquence d'entraînements définie, une disponibilité exigée les week-ends. Pour les clubs de football traditionnels, la mise en place de ce cadre est socialisatrice, intégrative.

Dans leur étude sur les clubs sportifs de banlieue qui distingue quatre idéal-type de clubs, G. Vieille-Marchiset et B. Coignet, caractérisent le club traditionnel par cette approche du « compétitif-éducatif » : « *Le club traditionnel valorise le sport compétitif qui est perçu comme éducatif en soi [...] L'approche est centrée sur l'activité sportive porteuse de valeurs morales idéalisées et transmises selon une pédagogie traditionnelle du modèle. Ce portrait correspond à la caricature divulguée par le sens commun* » (Vieille Marchiset, Coignet, *op.cit.*, 28).

Cependant, bien qu'un « socle » de valeurs communes existe, des différences émergent dans les approches. Trois types d'approches apparaissent dans les discours :

1) Une double approche, sportive et sociale : les clubs de football traditionnel 5³⁴⁹ et 8

a. *Définition et approche*

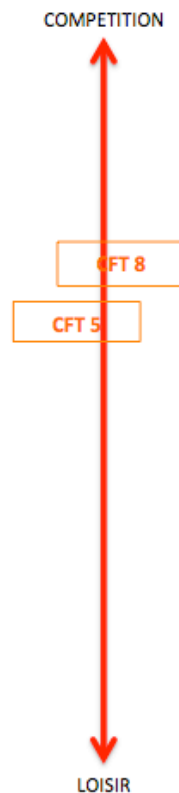


Figure 74 - L'approche des clubs de football traditionnels 5 et 8

Ces clubs comprennent un secteur compétitif composé de plusieurs équipes. Certaines d'entre elles évoluent au plus haut niveau régional et participent à leur image de « *clubs phares du football breton* » (D11, Président, Club de football traditionnel 8).

Ces deux clubs considèrent faire du « socio-sport » du fait de l'existence d'un double projet, sportif et social :

« Quand j'ai le petit (prénom cité) qui a neuf frères et sœurs, qui est scolarisé mais qui a des difficultés, etc. qui a sa licence de foot mais qui a du mal à venir parce qu'au niveau de la famille c'est compliqué ... Pourtant il adore le foot, c'est d'ailleurs un très bon footballeur,

³⁴⁹ Le club de football traditionnel 5 fait partie d'une association mixte. Il se compose de plusieurs autres clubs de football présents dans chaque QPV rennais. Cependant, comme précisé auparavant, notre recherche sur le football se centre sur le territoire sud de la ville, nous ferons donc référence à l'un des cinq clubs.

c'est peut être même un des seuls endroits où il est valorisé, où il a un cadre éducatif, et bah tu vois, pour moi on est dans le cœur du « socio-sport » » (A7, Éducateur sportif, Club de football traditionnel 5).

« On peut être dans la compétition, et faire du « socio-sport » derrière parce qu'à partir du moment où on propose trois voire quatre entraînements par semaine pour des seniors sur du haut niveau, on est dans le social, on accompagne des jeunes, on va essayer de les former sur des diplômes d'entraîneur. Et à côté de ça, on leur apporte de la compétition parce que c'est évident qu'on leur permet d'aller au plus haut niveau » (D11, Président, Club de football traditionnel 8).

Le projet sportif de ces clubs est basé sur un objectif de compétition et de performance. Ils se définissent comme des « clubs formateurs » et souhaitent pouvoir proposer le meilleur niveau de pratique. Néanmoins, la définition de leur « projet social » diffère quelque peu. Pour le club de football 5, c'est le cadre et le travail éducatif qui sont à la base de l'accompagnement social. Pour le club 8, ce sont les exigences du haut niveau qui jouent ce rôle. Il ouvre notamment des possibilités de formation professionnelle. Néanmoins, au-delà de ces divergences, ces deux clubs partagent le postulat du rôle éducatif, structurant du modèle « compétitif-éducatif ». Ce dernier apporterait au jeune les repères nécessaires à sa socialisation.

b. Publics



Figure 75 - Les publics des clubs de football traditionnels 5 et 8

Les publics des clubs de football 5 et 8 se situent dans la zone de « vulnérabilité ». Toutefois, une mixité sociale, culturelle, territoriale est constatée ;

« T'as vraiment de tout, des jeunes de quartiers, des jeunes du centre ville, toutes les origines, toutes les situations. Et c'est ça qui fait sa force, c'est cette mixité, quand t'arrives le mercredi tu as toutes ces différences » (A8, Éducateur sportif, Club de football traditionnel 5).

« Bah y'a de tout, y'a l'enfant du quartier, du (quartier cité), dont le frère est en prison, au fils d'avocat, au fils du grand directeur d'entreprise » (D11, Président, Club de football traditionnel 8).

2) Une approche « éducative informelle »³⁵⁰ : le club de football traditionnel 12

a. Définition et approche



Figure 76 - L'approche du club de football traditionnel 12

³⁵⁰ Vieille-Marchiset, G., Coignet, B., *op.cit.*

Le club de football 12 a une approche intermédiaire entre la compétition et le loisir. En effet, le projet du club diffère selon les catégories. Il n'est pas le même pour les jeunes et les seniors. Pour ces derniers, l'approche est compétitive avec un objectif de performance. En revanche, pour les jeunes, le club privilégie la fonction éducative du football et utilise celui-ci pour créer des liens avec les publics :

« Nous le club c'est pas que l'foot en fait. C'est pour ça qu'on met plein de choses en place au foyer. Juste en bas là, on fait un peu de cuisine, des jeux de société. Quand on nous permettra, on fera un peu de jardinage. Donc voilà on fait des choses qui sortent du foot mais qui nous permettent d'avoir des liens très proches avec les, avec les enfants et de détecter des choses qui ne vont pas, des choses qu'on ne pourrait pas voir forcément sur un terrain quoi » (D13, Président, Club de football traditionnel 12).

Cette approche dite « éducative informelle » rappelle la typologie des clubs sportifs de banlieue proposée par G. Vieille-Marchiset et B. Coignet (2015). Celle-ci distingue quatre idéal-type parmi lesquels le « club aux pratiques éducatives informelles » (Vieille Marchiset, Coignet, *op.cit.*, 28). Celui-ci « se distingue [du premier] par des actions ponctuelles d'aide aux jeunes afin de faire face aux difficultés qu'ils rencontrent dans le quartier. Des compléments enrichissent l'approche compétitive pour répondre à la demande d'aides aux devoirs, de sorties, de stages ou de voyages pendant les vacances » (Vieille Marchiset, Coignet, *op.cit.*, 28). Le club 12 se rapproche de cette définition puisqu'en plus de la pratique du football, il organise des activités éducatives.

Il ne revendique pas une approche socio-sportive. D'ailleurs, il n'a pas de définition précise de celle-ci mais estime que de travailler, comme il le fait, en lien avec une structure de quartier contribue au suivi « social » des publics. Les activités extra-sportives (séjours, visite d'un tribunal, etc.) ainsi que la mise en place d'un foyer, permettent à l'équipe d'éducateurs de partager des moments autres que sportifs avec les jeunes.

b. Publics

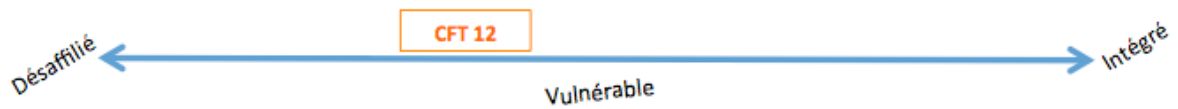


Figure 77 - Les publics du club de football traditionnel 12

Le public du club de football 12 est un public surtout issu des quartiers sud de la ville. Il dispose de peu de moyens financiers et connaît des situations familiales parfois compliquées :

« Bah c'est une population de quartier, faut pas se le cacher hein ... avec peu de moyens [...] Bah ... au niveau de, certains au niveau de l'éducation c'est, ils ne sont pas aidés, c'est compliqué. Je ne dis pas qu'il faut de l'argent, je dis voilà ... ils ont besoin d'attention, d'écoute, de savoir ce qui est bien, ce qui n'est pas bien, c'est, des fois certains ils arrivent pas à faire la part des choses donc ... euh ... voilà » (Président, Club de football traditionnel 12).

3) Une approche de loisir : le club de football traditionnel 13

a. *Définition et approche*

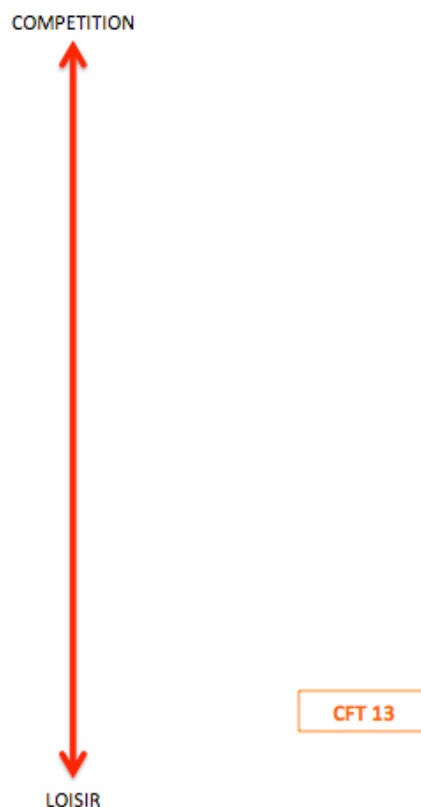


Figure 78 - L'approche du club de football traditionnel 13

Le club de football 13 se détache des objectifs compétitifs. Il revendique une approche orientée vers le loisir, une ouverture à tous quel que soit le niveau de pratique :

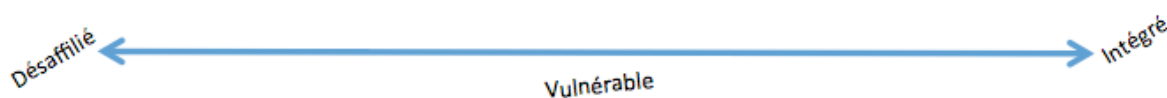
« J'ai pas de priorité de ... je suis, je vais pas dire que je suis anti-compétition mais sur ces âges là on va dire que jusqu'à onze-douze ans je ne vais pas leur dire « Ah faut gagner ce week-end », on est vraiment sur de l'apprentissage, sur du plaisir tout simplement. Et puis y'a de la place pour tout le monde, je ne fais pas de tri, je prends les enfants comme ils sont » (D12, Président, Club de football traditionnel 13).

Le club ne souhaite pas avoir une dimension compétitive, surtout chez les plus jeunes. Il explique d'ailleurs que cette philosophie a permis de développer le secteur jeune et d'attirer des publics qui ne se retrouvent pas forcément dans les clubs compétitifs : *« Je pense que*

cette idée de ne pas mettre la pression aux enfants pour de la compétition et que ça reste vraiment un loisir et un plaisir, ça a attiré vraiment beaucoup, beaucoup de monde. J pense que pas mal de parents se sont retrouvés dans cet état d'esprit là et la publicité s'est faite aussi par les enfants du coup » (D12, Président, Club de football traditionnel 13).

Contrairement aux autres clubs, il ne comporte pas de catégories seniors et base son projet sur la « formation éducative » des jeunes. C'est en ce sens, qu'il estime faire du « socio-sport », celui-ci devant apporter un cadre éducatif aux jeunes.

b. Publics



CFT 13

Figure 79 - Les publics du club de football traditionnel 13

La majorité des publics du club de football 13 est considéré comme intégré, sans difficultés majeures du point de vue social et familial :

« Des enfants qui n'ont pas trop de soucis financiers pour les $\frac{3}{4}$, ... enfin t'es proche quand même du (quartier cité) donc c'est quand même aisé ... j'ai des enfants qui n'ont pas trop de soucis ni financiers, ni familiaux » (D12, Président, Club de football traditionnel 13).

On peut donc distinguer trois approches au sein de l'espace des idées. Une première revendique un double projet : sportif et social. L'entrée compétitive, notamment le haut niveau, est l'instrument de l'accompagnement social des publics. Une deuxième s'appuie sur des activités extra-sportives en parallèle du football pour assurer un suivi « global » des publics jeunes. Une troisième se détache de « l'esprit compétitif » et est centrée sur une

dimension loisir. L'accueil des jeunes, quelque soit leur niveau de pratique, constitue la base de sa philosophie.

2.2 Les structures de quartier

Les structures de quartier sont implantées au cœur d'un territoire, elles ont une action de proximité. Les habitant.e.s du quartier sont leur cible. Elles se répartissent en plusieurs secteurs : culturels, socio-éducatifs et parfois sportifs. Sur les trois structures de quartier rencontrées, deux organisent des créneaux de futsal.

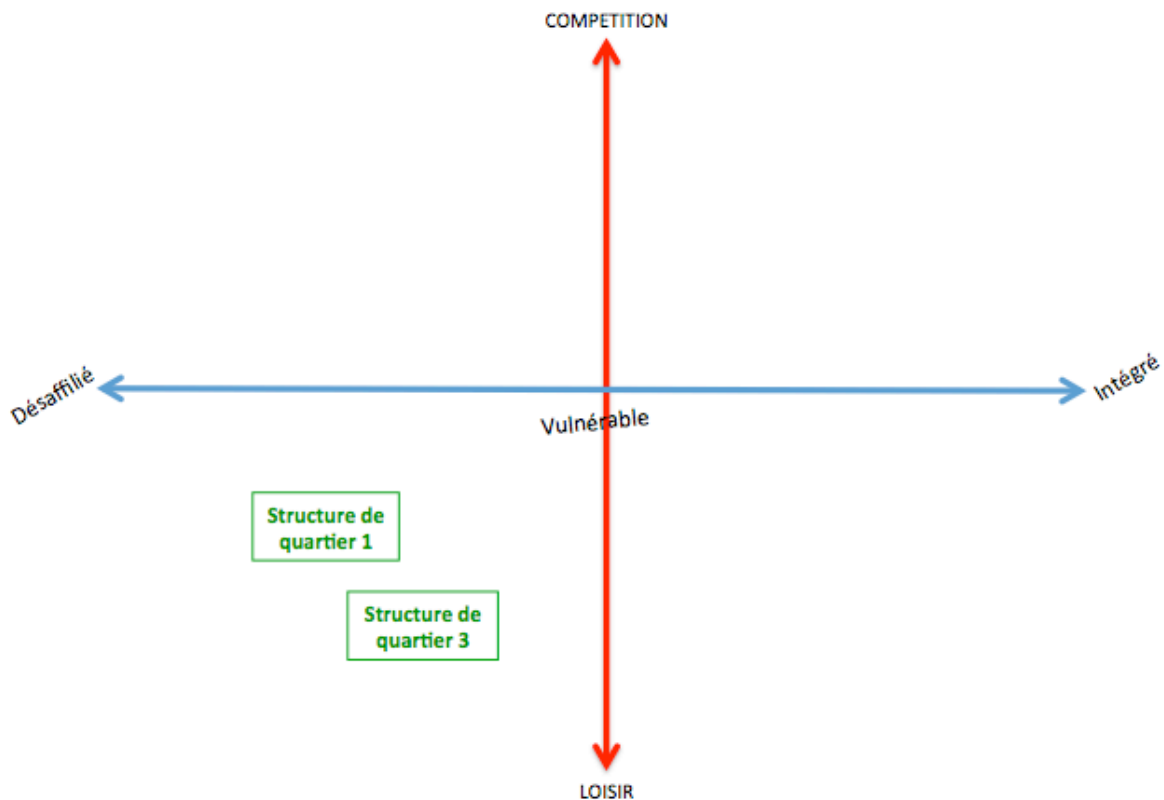


Figure 80 - L'espace des idées des structures de quartier

a. Définition et approche

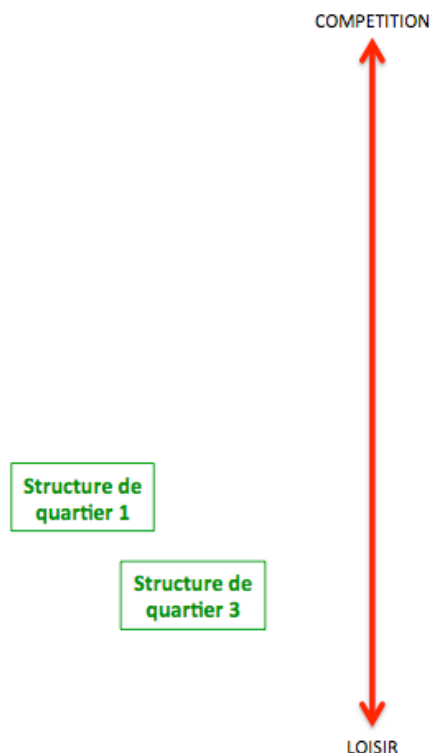


Figure 81 - L'approche des structures de quartier 1 et 3

Nous avons déjà analysé globalement l'espace des idées de ces structures. Rappelons qu'elles ne définissent pas clairement ce qu'est le « socio-sport ». Toutefois, elles considèrent le sport comme un moyen de fédérer les publics et travailler sur des objectifs de cohésion de groupes, de partages de moments pouvant déboucher sur des projets sportifs ou extra-sportifs. C'est dans cette perspective fédératrice que les structures de quartier 1 et 3 mettent en place des créneaux hebdomadaires de futsal. Elles ont un but commun : se servir du football comme d'un outil pour rassembler des jeunes :

« L'objectif est vraiment de créer un espace pour rassembler les jeunes, le football c'est un, un prétexte en fait, on fait du lien avec eux, tout simplement. Et puis on peut travailler sur des valeurs comme le respect, le vivre-ensemble, tout ça quoi » (A25, animateur, Structure de quartier 1).

« Y'a quand même un objectif, c'est de répondre aussi à la demande parce que c'est quand même une sacrée demande sur le quartier. Et puis de pouvoir rentrer aussi en relation avec des jeunes qui ne fréquentent pas autrement nos ... les accueils informels » (B7, Coordinatrice, Structure de quartier 3).

Le football est alors un moyen de créer des liens avec les publics qui fréquentent les structures. Il permet de travailler sur des objectifs « éducatifs » : respect, vivre-ensemble, etc. Il fonctionne également comme une « porte d'entrée » pour capter des jeunes éloignés des structures.

b. Publics

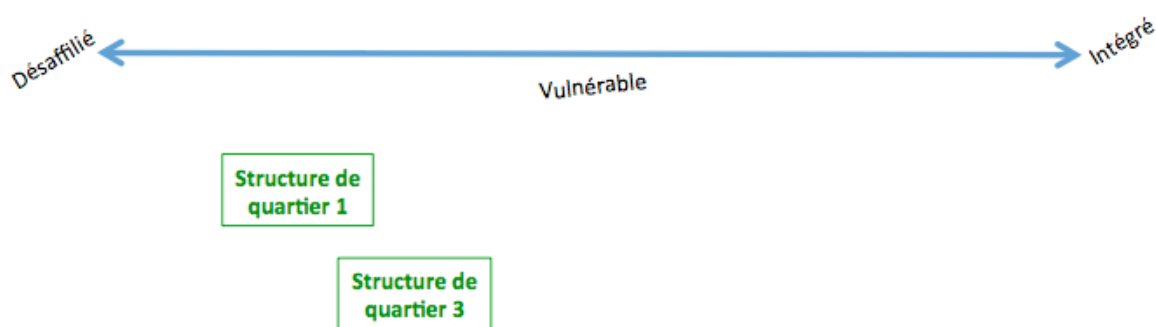


Figure 82 - Les publics des structures de quartier 1 et 3

Les publics de la structure de quartier 1 sont proches de la zone de « désaffiliation » alors que ceux de la structure de quartier 3 se situent dans la zone de « vulnérabilité ». Ces structures étant très visibles et actives dans le quartier, les jeunes qui les fréquentent en sont tous issus. La plupart d'entre eux présentent des difficultés sociales, familiales et certains sont suivis par les équipes de prévention.

2.3 Les associations mixtes

Les associations mixtes appartiennent au mouvement de l'éducation populaire. De ce fait, elles souhaitent permettre à tout.e habitant.e d'accéder à leurs offres et services. Deux des quatre associations mixtes rencontrées mettent en place des créneaux de futsal dans différents QPV rennais.

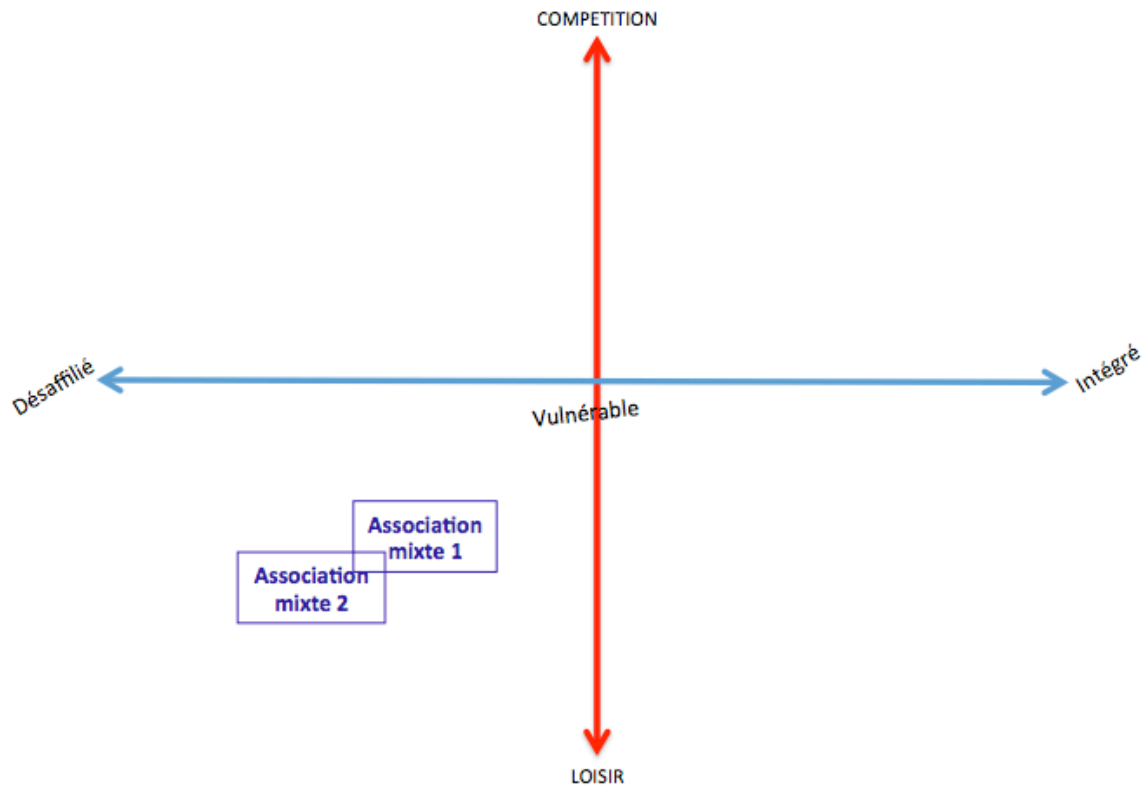


Figure 83 - L'espace des idées des associations mixtes

a. Définition et approche

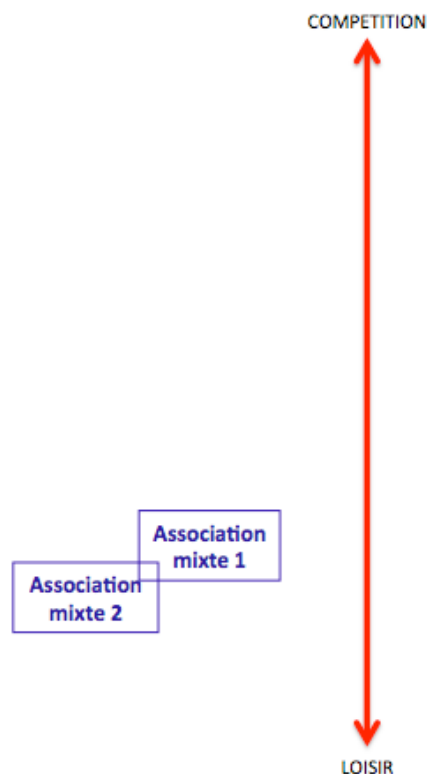


Figure 84 - L'approche des associations mixtes 1 et 2

Comme indiqué dans le chapitre n°1 sur l'espace des idées, les associations mixtes 1 et 2 définissent le « socio-sport » comme un moyen et non une finalité. Il doit permettre à des publics éloignés d'accéder à la pratique sportive. L'approche pratiquée dans les créneaux de futsal est sensiblement la même que celle des structures de quartier. L'activité est utilisée pour créer des liens avec des jeunes éloignés des structures associatives et fédérales. Les projets d'accompagnement tiennent compte des besoins et des demandes des jeunes :

« On part de l'activité football, parce qu'on sait qu'on va accrocher des jeunes, et généralement en plus ils ne sont pas en structure. L'idée c'est de profiter de ces temps là pour échanger avec eux, cerner leurs besoins et ensuite partir sur un accompagnement ou envoyer vers autre chose » (A21, Animateur, Association mixte 2).

Une différence sépare toutefois les deux structures. L'association mixte 1 répond à une demande des jeunes du territoire, l'approche est plutôt collective. Pour l'association mixte 2,

elle est collective dans un premier temps mais l'objectif est l'accompagnement individuel des publics, principalement vers de la formation professionnelle.

b. Publics

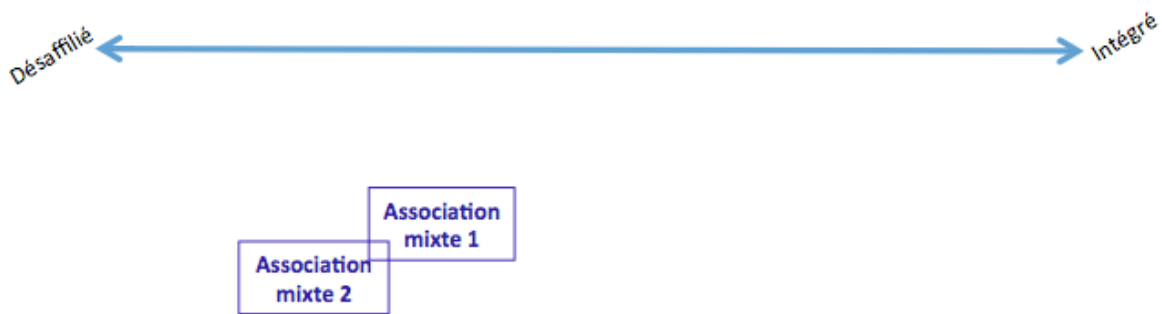


Figure 85 - Les publics des associations mixtes 1 et 2

Les publics sont sensiblement les mêmes : des jeunes, en difficultés sociales, parfois scolaires, qui ne possèdent pas en général les « codes » permettant de s'engager aisément dans un club traditionnel. En revanche, ils acceptent, sur du plus ou moins long terme, d'être accompagnés par des démarches « d'intégration sociale ».

« Sans faire de généralités, il y a quand même pas mal de familles monoparentales et certains parents sont dépassés, il n'y a plus de cadre, les jeunes sont livrés à eux-mêmes » (A22, animateur, Association mixte 2).

La concentration d'un grand nombre d'acteurs et d'actrices autour de l'activité football peut laisser penser que cet espace est fortement concurrentiel. Il peut l'être, principalement entre les clubs sportifs traditionnels, nous le verrons dans le point n°3 « Les enjeux et effets du football ». Toutefois, l'espace des idées montre une répartition assez « homogène » des approches et des publics :

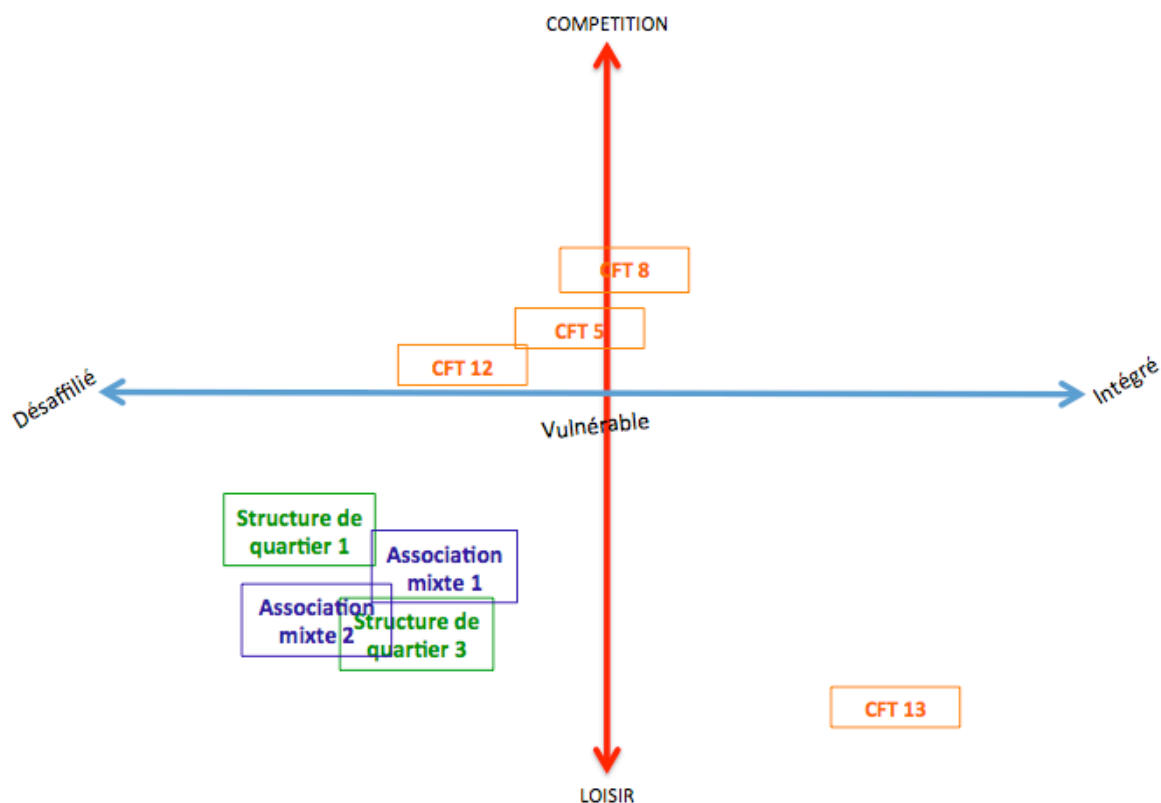


Figure 86 - L'espace des idées du football

Deux groupes se dessinent au sein de cet espace. Le premier est composé de structures de quartier et d'associations mixtes. Leur approche s'appuie sur le « loisir » et l'utilisation du futsal pour attirer des publics qui ne fréquentent pas habituellement les structures et établir des liens avec eux. Ces publics se situent entre la zone de « désaffiliation » et celle de « vulnérabilité ». Ils présentent des difficultés sociales, familiales, parfois scolaires et professionnelles. Un deuxième, caractérisé par les clubs de football traditionnels - hormis celui traditionnel 13 - a une approche plus orientée vers la compétition. Les clubs de football traditionnels 5 et 8 sont investis dans le « compétitif-éducatif » et revendiquent une double approche, sportive et sociale. Le club 12 se distingue de la compétition en proposant des activités socio-éducatives.

En termes de publics, quelques différences sont perceptibles. Quand le club 13 accueille des publics « intégrés », les clubs 5 et 8 s'adressent à des publics plutôt « vulnérables ». Le club 12, lui, a un public semblable aux structures de quartiers et associations mixtes. Ce dernier est entre la zone de « désaffiliation » et la zone de « vulnérabilité ».

D'une manière générale, deux approches semblent se dessiner, l'une privilégie le football comme un support pour favoriser la création de lien social entre les publics et le travail sur le

« vivre ensemble ». Pour l'autre, la finalité est le football en lui-même et la compétition participe à la « construction sociale » des pratiquant.e.s.

L'analyse du terrain confirmera-t-elle ces positions ? Les démarches mises en œuvre par le « football-outil » et le « football-finalité » diffèrent-elles ?

3. L'espace des pratiques

L'analyse des pratiques laisse entrevoir des décalages d'approches pour quatre structures rencontrées (deux structures de quartier et deux associations mixtes).

3.1 Structures de quartier

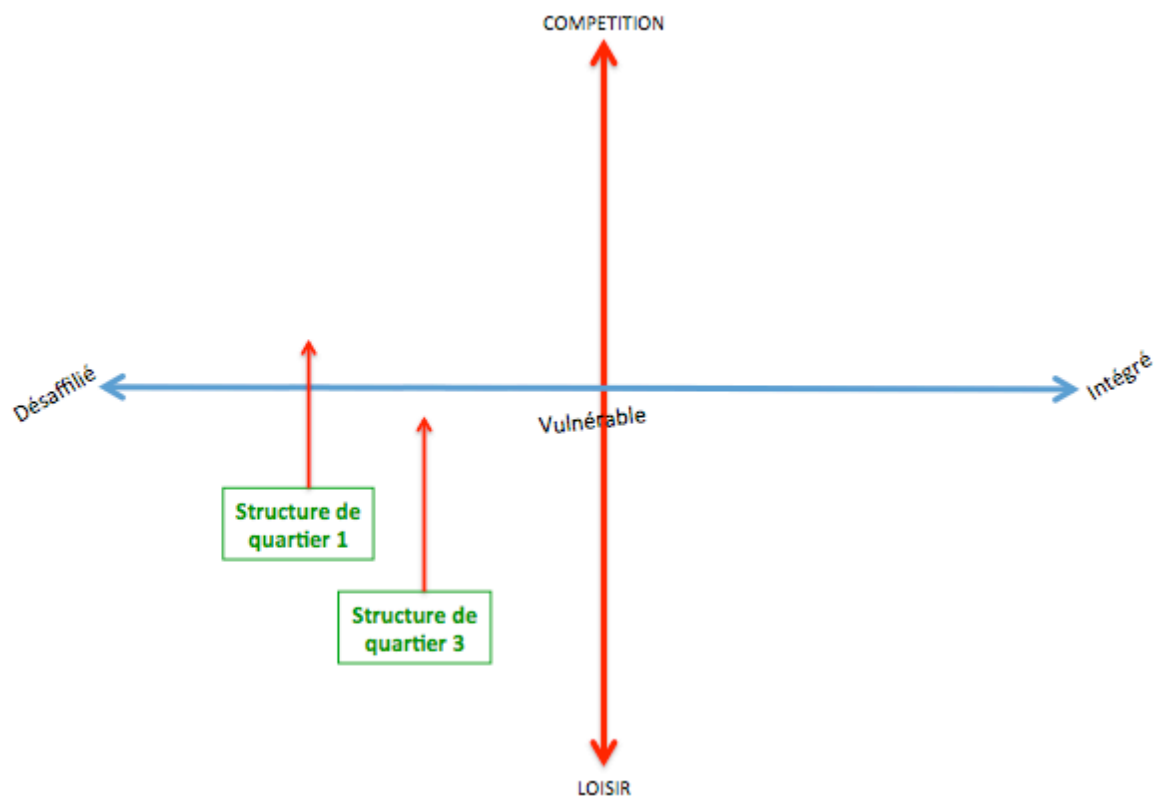


Figure 87 - Décalages des structures de quartier

Trois séances de chaque créneau de futsal proposé par les structures de quartier ont été observées, soit six séances au total.

Leur analyse nous conduit à dessiner un mouvement se situant entre le « loisir » et la « compétition ». Lors de chaque séance, des formules « tournois », avec enchaînement de matchs, sont mises en place valorisant les performances par le fait que l'équipe gagnante restait sur le terrain. La structure 1 adhère plus au modèle traditionnel que la structure 3.

L'esprit de compétition, la valorisation de la performance, l'identification à des joueurs professionnels³⁵¹ en sont des marqueurs.

Un extrait d'observation souligne la prévalence de l'aspect compétitif qui peut provoquer des tensions :

*« Séance réservée uniquement au tournoi futsal. Une fois les équipes faites, le tournoi débute directement pendant 1h30, sans pause. Les jeunes sont motivés et se donnent à fond. Ceci provoque beaucoup d'énervements mais l'animateur les règle en regroupant les jeunes pour rappeler l'objectif de cette séance : « C'est pas la coupe du monde les gars ! Ok c'est bien de vouloir gagner mais on est là pour s'amuser aussi ». Les tensions diminuent par la suite mais l'esprit de compétition reste bien présent. Les échanges entre les jeunes et avec l'animateur concernent uniquement le jeu »*³⁵².

La prégnance de l'esprit compétitif s'explique également par le fait que, comme indiqué dans le « sous-chapitre » des structures de quartier, l'animateur adapte son approche aux publics. Si les jeunes pratiquent dans des clubs de football voisins, il prend la « casquette du coach » et prodigue des conseils technico-tactiques. Sa posture pédagogique est aussi influencée par son « capital » sportif sachant qu'il a exercé en tant que coach dans le club du quartier et qu'il continue d'y jouer.

Bien que le fonctionnement de la structure de quartier 3 repose sur la formule « tournois », l'état d'esprit n'est pas le même. La valorisation de la performance est toujours présente mais l'importance que lui accordent les jeunes est moindre. Ils ne sont pas focalisés sur les matchs et font des allers retours entre l'intérieur et l'extérieur du gymnase :

*« Les jeunes sont une vingtaine et se répartissent en quatre équipes. L'équipe qui gagne reste sur le terrain. Les jeunes se connaissent bien, se chambrent dès que l'un d'entre eux se fait dribbler ou perd la balle. Lorsqu'ils ne jouent pas, les jeunes sortent du gymnase et sont de moins en moins concernés par le tournoi. D'ailleurs, certains ne reviennent pas et le créneau se termine avec une dizaine de jeunes »*³⁵³.

Le degré de compétition entre les deux créneaux varie selon la démarche adoptée. À la différence de la structure de quartier 1, la structure de quartier 3 a une démarche informelle. La demande est telle et le nombre de places si limité que les jeunes de la structure 1 doivent s'inscrire chaque semaine au créneau de futsal. En revanche, pour les jeunes de la structure 3

³⁵¹ Les jeunes s'appellent par des noms de joueurs de football professionnel.

³⁵² Extrait de la grille d'observation de la séance n°2, quartier 2 - Structure de quartier 1.

³⁵³ Extrait de la grille d'observation de la séance n°1, quartier 2 - Structure de quartier 3.

l'inscription est annuelle. Nous pensons que cette démarche favorise moins l'« engagement », l'assiduité. L'impact de la compétition sur l'intérêt et la motivation est d'ailleurs perceptible entre les matchs. Alors que les jeunes de la structure 1 restent dans les tribunes et échangent sur les rencontres disputées ou en cours : *« Dès qu'il se font sortir du terrain à cause d'une défaite, les jeunes s'assoient en tribune. Ils débriefent du match qui vient de se passer et de celui en cours. Les matchs s'enchaînent rapidement ce qui semble diminuer leur frustration de défaite »*³⁵⁴, ceux de la structure 3 se dispersent : *« Les jeunes qui ne jouent pas s'amuse à faire autre chose : certains sortent du gymnase pour voir ce qu'il se passe dehors, d'autres font quelques shoots au basket, quelques uns sont allongés sur les tapis »*³⁵⁵.

L'analyse des observations de séances a permis d'identifier une prégnance de l'aspect compétitif au sein des créneaux futsal des structures de quartier, notamment pour la structure 1. Le capital sportif de l'animateur, la pédagogie employée ainsi que la démarche mise en place agissent sur l'approche compétitive.

³⁵⁴ Extrait de la grille d'observation de la séance n°3, quartier 2 - Structure de quartier 1.

³⁵⁵ Extrait de la grille d'observation de la séance n°2, quartier 2 - Structure de quartier 3.

3.2 Associations mixtes

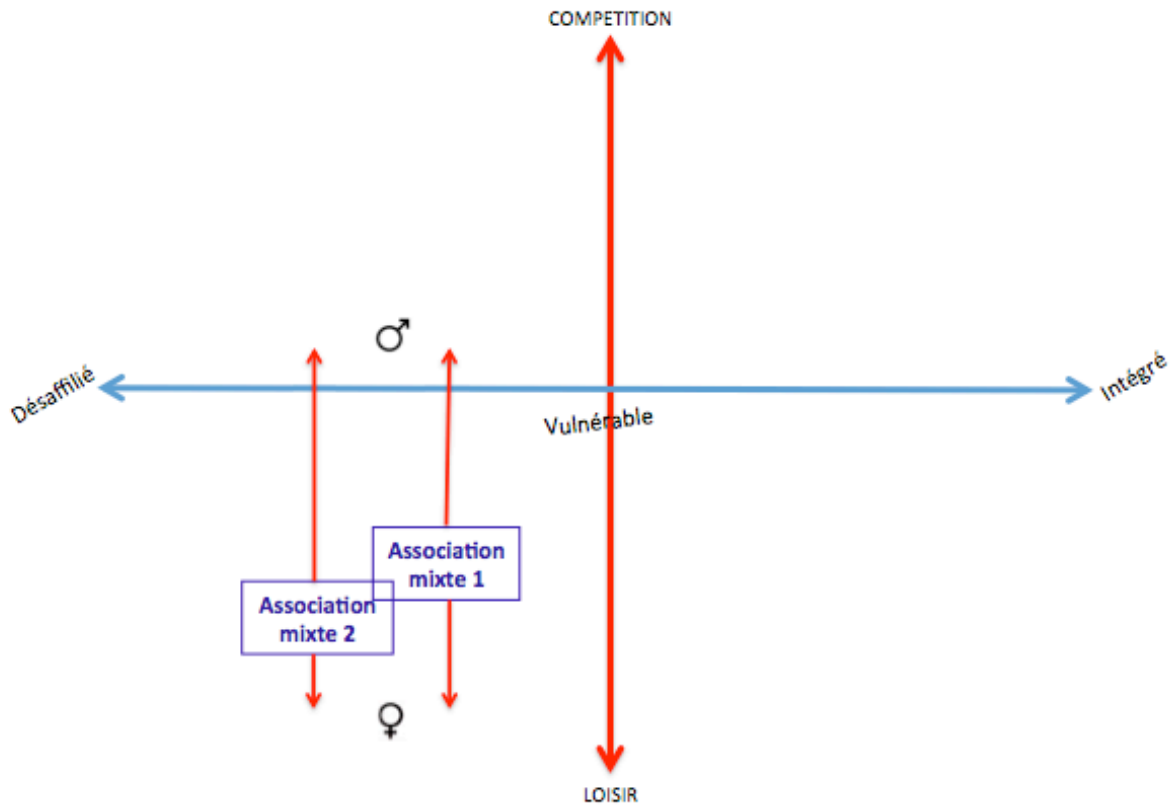


Figure 88 - Décalages des associations mixtes

Les associations mixtes 1 et 2 proposent des créneaux de futsal « mixtes », mais seuls les garçons les utilisent³⁵⁶. Elles mettent aussi en place d'autres créneaux « spécifiques féminins ». Nous avons réalisé des observations sur quatre créneaux, deux de l'association mixte 1 (un futsal « mixte » et un féminin) et deux pour l'association mixte 2 (un futsal « mixte » et un féminin). Leur analyse met en lumière une différence d'approches entre les créneaux « mixtes » et les créneaux féminins.

Pour les créneaux « mixtes », nous retrouvons un « mouvement » vers une approche compétitive. Comme pour les structures de quartier, le fonctionnement se base sur des formules « tournois ». La performance est valorisée, l'équipe gagnante restant sur le terrain. Là encore, l'intensité compétitive diffère en fonction de la démarche formelle ou informelle. Lors de chaque période de vacances scolaires, l'association mixte 1 propose des créneaux de futsal informels ainsi qu'un tournoi sur inscriptions en partenariat avec les structures de

³⁵⁶ Nous reviendrons sur cet élément dans le point n°4 « Les enjeux et effets du football ».

quartier du territoire. Alors que ce sont les mêmes jeunes qui sont concernés, la dynamique compétitive est bien plus présente lors du « tournoi formel ».

« J'arrive dans le gymnase en avance avec un autre animateur afin de préparer l'organisation du tournoi : nous mettons en place les ballons, chasubles, les feuilles d'inscription des équipes, les feuilles de poules, etc. Les équipes arrivent au fur et à mesure avec un animateur référent. Elles sont accompagnées de plusieurs petits frères et sœurs qui viennent regarder le tournoi et d'autres jeunes n'ayant pas l'âge pour y participer. Une cinquantaine de jeunes sont présents dans le gymnase, les cinq équipes inscrites portent des noms de clubs, mise à part une qui choisit son nom de groupe de rap. Nous rassemblons les jeunes au centre du gymnase pour rappeler les règles : « Aujourd'hui, on est d'abord là pour se faire plaisir. Ceux qui débordent, on n'hésitera pas à les sortir. On limite au maximum les contacts : pas de charge, pas de tacle. On fera une rotation au niveau de l'arbitrage donc pareil on respecte les décisions ». Les matchs commencent, les jeunes sont concentrés. Les équipes qui ne jouent pas regardent le match et crient au moindre geste technique. Certains joueurs se font chambrer et s'énervent alors dans le jeu, la tension monte petit à petit. Deux des équipes se font coacher par des jeunes qui prennent leur rôle au sérieux : il s'occupe des changements, donne des conseils tactiques. L'un d'entre eux provoque l'arbitre pour le déstabiliser : « T'es un boloss l'arbitre ! On va te démonter ! ». Il est suivi par d'autres jeunes qui se mettent à l'insulter. J'interviens pour calmer les esprits :

- *Moi : « Oh les gars stop ! C'est quoi ça ? On veut pas entendre d'insultes, que ce soit entre joueurs ou envers l'arbitre !*
- *Le jeune qui coach : C'est ma technique de coach pour mettre la pression sur l'arbitre et gagner le match (rires)*
- *Moi : Normalement un coach n'a pas besoin de ça pour gagner ! Donc restez tranquille les gars sinon vous sortez ! ».*

Les autres jeunes rigolent derrière mais se calment un petit peu. Les matchs ne débordent pas mais la tension se fait ressentir au fil des matchs et des qualifications pour la finale. Un animateur prend en charge l'arbitrage de la finale. Les jeunes sur le côté mettent l'ambiance : ils crient, applaudissent les joueurs. L'animateur est attentif au moindre énervement et fait sortir un joueur deux minutes pour une insulte envers un autre joueur. Les jeunes se calment par la suite et la fin de tournoi se déroule sans incidents ».

(Extrait du carnet ethnographique n°12, 28 juillet 2016).

Cet extrait illustre bien l'enjeu compétitif du tournoi accentué par la présence des « codes » du football traditionnel : rôles d'arbitres, de coachs, noms d'équipes de football, supporters, etc.

Pour les créneaux féminins, l'approche et la démarche sont différentes. Les objectifs sont la découverte du futsal par une approche ludique laissant au second plan la performance, la compétition, les résultats, etc. Les séances sont construites sur un enchaînement de jeux autour de l'activité futsal et se terminent par des matchs où toutes les équipes se rencontrent, sans souci des résultats. Toutefois, les filles présentes sur les deux créneaux de futsal ayant fait part d'une envie de progresser, les animateurs et animatrices introduisent progressivement des exercices techniques : passes, contrôles, tirs, etc. Durant les séances, une place est laissée à des temps de discussions, d'échanges informels. Des temps extra-sportifs sont aussi organisés comme des repas pour l'association mixte 1 et des sorties pour l'association mixte 2.

Notre prochain chapitre étant consacré à l'espace des filles, nous n'allons pas détailler davantage l'approche et la démarche mises en œuvre. Cependant, les différences constatées entre les créneaux futsal masculins et féminins soulèvent des interrogations : comment expliquer que l'aspect compétitif soit plus présent dans les créneaux de futsal masculins ? Cela vient-il des attentes ou de l'approche adoptée par les animateurs et animatrices ? Le sous-chapitre « Les enjeux et effets du football » nous permettra d'apporter des réponses.

4. Les enjeux et effets

L'espace des idées a mis en exergue la pluralité des acteurs et actrices investis dans cette activité. Deux approches dominent. Une première se sert du football, particulièrement du futsal, comme une « porte d'entrée » afin de nouer des liens avec des jeunes, notamment ceux qui sont éloignés des structures. Une deuxième considère le football comme une finalité et met en avant les aspects éducatifs de la compétition. Ces derniers participeraient à la « socialisation » des jeunes footballeurs. L'espace des pratiques nous a toutefois montré que bien que certaines structures utilisent le football comme un outil dans une perspective de loisir, l'aspect compétitif reste présent.

Comment expliquer ces « décalages » ? La multiplicité des acteurs et actrices favorise-t-elle la concurrence, les rivalités ou les complémentarités et partenariats ?

4.1 Les enjeux et effets au sein de « l'espace des footballs »

« L'espace des footballs » est marqué par des enjeux de concurrences entre les clubs de football traditionnels, principalement les clubs 5, 8 et 12. Ces concurrences portent tout d'abord sur l'aspect sportif. Les résultats, les niveaux de championnats, le nombre de licencié.e.s ont un impact sur l'image des clubs. Le système de valeurs des clubs sportifs traditionnels basé sur la compétition, la performance, nourrit une logique de concurrence. C'est d'ailleurs celle-ci qui incite les clubs à se structurer efficacement, à se doter de moyens humains, financiers, matériels pour « performer » face aux autres. La concurrence nourrit la dynamique de ces clubs :

« Là ce qui me maintient c'est que je suis compétiteur et que j'ai mon lot de compétition à (nom de club cité) et qu'il y a des choses possibles à réaliser. Puis d'être au coude à coude avec des clubs comme (nom de club cité) ça booste la dynamique, ça donne envie de se dépasser » (A7, Éducateur sportif, Club de football traditionnel 5).

« Ah moi j'ai rien contre eux, au contraire, je suis content qu'ils soient là, on se tire la bourre. Ça induit de la concurrence mais ça permet de donner le meilleur de soi-même » (D11, Président, Club de football traditionnel 8).

Dans le domaine sportif, les clubs de football traditionnels 5 et 8 se « tirent la bourre » alors que celui 12 tente de leur faire concurrence en avançant une dynamique de club au-delà du sportif :

« (Noms des clubs cités) c'est deux grosses structures qui font du boulot hein, il faut le dire hein. 700 licenciés pour (nom de club cité) et je crois que (nom de club cité) c'est 600 donc nous on se retrouve entre les deux mastodontes là parce que ça doit être ... ouais ils doivent être dans le top 5 des clubs bretons quoi. Donc nous il faut qu'on arrive à rivaliser mais c'est pas simple. C'est pas simple mais maintenant on arrive à garder nos gamins alors que quand on a lancé le truc ... euh ... c'était compliqué. On avait des joueurs, des bons joueurs, des bons gars et bah le niveau n'était pas là donc hop ça basculait vite fait à (nom de club cité) ou (nom de club cité) quoi donc on perdait nos gamins. Maintenant, depuis trois-quatre ans là, on garde une majorité de nos enfants.

Et comment vous avez fait pour les garder justement ?

Bah c'est sur les valeurs du club, sur ... le, on n'a peut être pas le niveau qu'ils ont mais ils se sentent bien chez nous les gamins quoi, ils se sentent bien. Et puis de développer les activités au foyer, les jeux de société, la cuisine ça renforce les liens, les sorties aussi, les séjours, etc. » (D13, Président, Club de football traditionnel 12).

Afin de faire face aux clubs de football traditionnels 5 et 8 qui évoluent dans des championnats de bon niveau, le club de football traditionnel 12 mise sur l'éducatif, les valeurs pour fidéliser ses joueurs.

Des concurrences existent également dans le domaine des équipements sportifs. Des enjeux politiques et de territoires y sont présents. En effet, le club 12 effectue la plupart de ses entraînements sur un quartier au sud de la ville. Cependant, son foyer étant dans un autre quartier, toujours au sud, il a réussi à avoir un créneau sur l'un des terrains où s'entraîne le club de football traditionnel 5. Des « tensions » sont alors apparues entre les deux clubs. D'un côté, le club de football 5 estime être « légitime » pour avoir le terrain synthétique, notamment par le nombre de jeunes qu'il entraîne. De l'autre, le club de football 12 revendique le droit d'être sur l'un de ces terrains car leur foyer se situe à quelques mètres :

« Maintenant, on est en concurrence avec un petit club qui partage (terrain cité). L'idée c'est pas de, ils ont le droit d'être sur (terrain cité) mais de se rendre compte que ce club-là puisse avoir le synthétique pour 20 mômes et une structuration, une organisation qui est moyenne, disons-le, et que nous nous retrouvions relayés pour 80 mômes sur stabilisé, c'est un peu frustrant oui. Mais là c'est des pouvoirs politiques et ça nous dépasse malheureusement. Encore une fois, je n'ai rien contre eux, ils ont leur place sur (terrain cité) comme nous, ce n'est pas le problème mais on est sur de l'influence politique avec des députés du quartier. C'est l'achat d'une maison sur le quartier qui sert de foyer, donc de lieu de vie, d'accompagnement des jeunes de leur club donc des jeunes de (quartier cité) » (D24, Directeur, Association mixte³⁵⁷).

« Le foyer il est ici donc on fait les activités extra sportives de 14h à 16h30 et après ça leur permet d'aller à pied au terrain qui est juste à côté quoi. Mais il a fallu se bagarrer parce qu'on m'a demandé un moment d'aller (autre quartier cité) pour modifier mes créneaux quoi. Après c'était compliqué de faire des activités ici avec des gamins de six ans et les laisser

³⁵⁷ Afin de faciliter la compréhension, nous rappelons que le club de football traditionnel 5 appartient à une association mixte.

repartir tout seul à un autre endroit [...] Après moi, j'ai expliqué à la Mairie que si je n'étais plus ici, j'arrêtais toutes les activités que je faisais là, c'était pas possible. Je ferai que du foot là bas et tout ce qu'on a développé autour des activités éducatives, de l'accompagnement social, tout ce qu'on fait au foyer, j'arrêterai » (D13, Président, Club de football traditionnel 12).

Nous ne sommes pas en mesure d'avancer que le facteur « influence politique » a joué un rôle pour l'obtention du terrain. Cependant, la mise en place d'activités extra-sportives a été un argument de négociation pour le club 12.

Derrière ces enjeux de territoire, des enjeux de luttes sont présents entre un gros club établi et implanté historiquement sur un territoire et un petit club plus récent. Ce dernier fait valoir une autre approche du football pour se faire une place parmi les clubs historiques. Comme nous l'avons analysé dans le chapitre n°2 de la partie 2 « Les enjeux et effets des « socio-sports » », l'existence d'un projet « social » au sein d'un club semble susciter une « attention particulière » de la part des institutions politiques.

4.2 Les enjeux et effets au sein des structures

Les résultats du questionnaire ont montré la prégnance du football, et notamment du futsal, dans les projets des structures. Il représente quasiment la moitié des activités socio-sportives (47%). Les structures qui font le choix d'inclure cette activité dans leur démarche pédagogique soulignent ses effets en termes de diversification des publics mais aussi d'apports de réponses aux besoins des jeunes :

« Le futsal ça nous permet d'accrocher des jeunes qui ne viennent pas sur les autres activités, qui ne fréquentent pas l'accueil jeunesse, etc. Donc on a un lien avec eux, on est identifié, on les identifie. Maintenant, on a encore du mal à les faire venir sur autre chose que du futsal. Mais on doit encore travailler là-dessus parce que sur des petits groupes ça a marché. Quelques garçons venaient uniquement sur le futsal, puis une fois, ils étaient en avance donc ils ont fait un peu de multisport, ça leur a plu. Et la fois d'après, ils sont venus plus tôt pour faire du multisport. Après voilà, ça reste un public plus jeune mais bon ça peut quand même marcher » (A17, Animatrice sportive, Association mixte 1).

« Y'a une grosse, grosse demande de futsal. C'est simple, j'ai vingt quatre places sur mon créneau et j'suis obligé de faire des inscriptions chaque semaine parce que sinon on déborde au niveau du nombre. Et chaque semaine c'est rempli et j'ai des jeunes en liste d'attente » (A25, Animateur sportif, Structure de quartier 1).

Le futsal représente une porte d'entrée efficace pour capter des publics, notamment des jeunes difficilement « accessibles », éloignés des structures. Les jeunes qui ne veulent pas ou ne peuvent pas adhérer à un club y trouvent une alternative. En effet, l'approche informelle, dominante dans les associations mixtes, n'exige pas un engagement. De plus, la pratique du futsal « hors club » ne demande pas un niveau technique donné. Sur le territoire rennais, cette approche informelle du futsal a trouvé son public.

Toutefois, l'étape suivante qui est d'orienter les jeunes vers les structures, de les ouvrir à d'autres activités, semble plus compliquée. Il est complexe de diversifier leur socialisation sportive. C'est notamment la raison pour laquelle la filière sportive territoriale refuse de proposer l'activité futsal, l'estimant « enfermante » :

« Si on s'en tient à la demande des jeunes, c'est football, football et football. Ils ne veulent pas faire autre chose et ne s'intéressent même pas à ce qui est proposé à côté. C'est quand même vachement enfermante comme pratique et puis bon en termes de comportements, de débordements, c'est limite, j'en ai vu moi des mauvais gestes, des insultes ! Du coup avec l'équipe, d'un commun accord, on a décidé de mettre tout en place sauf du futsal. Et puis ils ont pas besoin de nous pour s'organiser et en faire » (C2, Responsable service, Filière sportive territoriale 1).

Le futsal est une pratique proscrite dans l'approche de la filière sportive territoriale. L'activité est considérée comme « enfermante » pour les jeunes et productrice de comportements négatifs. De plus, l'équipe éducative considère que les jeunes peuvent s'auto-organiser pour en faire, sans aide de sa part.

Autre limite de l'activité futsal, celle-ci peut être instrumentalisée politiquement. Comme constaté dans le chapitre n°2 « Les enjeux et effets des « socio-sports » », le futsal peut être utilisé à des fins occupationnelles. Il présente alors un double intérêt pour les structures : rassembler un nombre important de jeunes et les « occuper » avec un minimum de moyens. De plus, la « culture du chiffre » étant prégnante dans ces structures, il assure une visibilité

intéressante par la fréquentation optimum de ses créneaux. Le responsable d'une association mixte reconnaît ces dérives :

« C'est vrai que sur certains créneaux futsal on s'est trompé, on a été mauvais. Alors oui on remplissait les gymnases, oui il y avait les durs du quartier mais en terme éducatif c'était zéro. Les animateurs ouvraient le gymnase, donnaient les chasubles, le ballon et c'est tout » (C13, Responsable service, Association mixte).

« On est quand même pris dans le jeu du nombre. On a tendance sans cesse à ramener à un nombre de jeunes, au taux d'occupation du gymnase, etc. Et du coup, quand on vient nous dire « Oui mais vous, machin, vous avez pas fait ce truc-là », on dit « Ouais, mais moi j'ai mon futsal qui tourne à 50 jeunes, j'ai ceci, cela » et du coup on donne des chiffres ... on donne tout le temps des chiffres. Et le futsal là dessus c'est facile, t'es sûr d'avoir du monde donc on peut aussi se retrouver enfermé dans ce jeu là » (A15, Animateur sportif, Association mixte 1).

L'entrée futsal est intéressante car elle touche un large public, notamment un public éloigné des structures. Cependant, elle peut s'enfermer dans un objectif occupationnel aux dépens des intérêts éducatifs, pourtant valorisés dans les discours.

Mais quels sont les effets du futsal sur ces publics ? De quels enjeux s'accompagnent-ils ?

4.3 Les enjeux et effets auprès des publics

Comme analysé précédemment, la proposition de futsal « mixte » concerne en fait des publics masculins. L'observation des créneaux proposés par les structures de quartier et associations mixtes rencontrées montre que « l'espace des futsal » est un espace genré. Pendant chaque période de vacances scolaires, l'association mixte 1 propose 1h30 de futsal de manière quasiment quotidienne.

Plusieurs années d'observations ont permis de constater que les filles étaient cantonnées essentiellement au rôle de spectatrices et ne participaient que très rarement en tant que joueuses. Lorsque cela a été le cas, elles l'ont fait parce que nous avions constitué une équipe féminine et jouions avec elles. Leur participation suscitait d'ailleurs les commentaires ironiques des garçons qui, toutefois, les encourageaient à battre les adversaires. Cependant, ils le faisaient davantage « contre » les garçons que « pour » les filles. Les garçons sont souvent

dans un rapport d'affrontement, renforcé par le style de jeu pratiqué(s) dans le(s) quartier(s). En effet, tout comme le « football de pied d'immeuble », le futsal est caractérisé par le duel « un contre un ». Il est d'ailleurs considéré comme plus valorisant de réussir un geste technique mystifiant l'adversaire que de marquer un but : « *La logique apparente des actions [...] n'est pas d'attaquer ou de défendre. Elle est centrée sur la rencontre avec les autres [...] les rencontres se cristallisent autour du duel* » (Travert, *op.cit.*, 89). D. Lepoutre parle de « *culte de la performance individuelle* » (Lepoutre, 1997, 312)³⁵⁸ pour qualifier ce fonctionnement duel. Il souligne également que « *la réussite se mesure tout autant à la démonstration des capacités physiques, aux prouesses, aux exploits et aux records de chacun qu'aux points accumulés ou à la partie gagnée* » (Lepoutre, *op.cit.*, 312). Les moins techniques utilisent d'autres « atouts » pour exister dans le duel. Ils jouent alors « physique », ce qui leur permet de ne pas « *perdre la face* » (Duret, 1999, 147)³⁵⁹. Les tensions principales voire les violences entre garçons dans les matchs de futsal surviennent après des séquences de jeu physique.

« Lors du futsal, des jeunes arrivent avec leurs équipes déjà constituées. Des tensions avaient déjà eu lieu la veille lors d'un accueil au foyer entre un groupe de jeunes plus âgés (16-17 ans) et les jeunes habitués à fréquenter la structure (12-13 ans). Ces derniers ne semblent pas apprécier que d'autres jeunes occupent une « place » au sein de leur espace habituel. Ces tensions se réactivent lors du match de futsal opposant les deux groupes. Yassine (13 ans) joue physique contre Yohann (17 ans) qui commence à s'énerver et me prévient alors :

- *Yohann : « Camille dis lui de se calmer, qu'il arrête de jouer physique avec moi sinon il va voler !*
- *Yassine : C'est du futsal, y'a du physique, c'est comme ça !*
- *Moi : Et non justement au futsal y'a pas de contact donc doucement les gars ! ».*

Malgré l'attention que nous portons à signaler le moindre contact et les avertissements de Yohann, Yassine continue de jouer physique et la tension monte : à chaque fois qu'il touche le ballon, le groupe de Yohann rigole et le chambre sur ses faiblesses techniques. Yassine les insulte et défie Yohann en tête contre tête. Je m'interpose entre les deux et ne les fais pas revenir sur le terrain. Je prends un temps pour discuter avec chacun. L'énerverment de Yassine ne redescend

³⁵⁸ Lepoutre, D. (1997). *Cœur de banlieue. Codes, rites et langages*. Paris, Éditions Odile Jacob.

³⁵⁹ Duret, P. (1999). *Les jeunes et l'identité masculine*. Paris, coll. « Sociologie d'aujourd'hui », Presses Universitaires de France.

pas : « Il croit quoi lui ?! Que j'veais me laisser faire ? C'est pas parce qu'il est plus grand que j'dois fermer ma gueule ! ». De son côté Yohann est plus tranquille : « Franchement j'suis resté vachement calme. T'as vu j'ai prévenu une fois, deux fois, il a voulu faire le malin, à un moment j'veais pas rien faire non plus, j'suis pas une victime ».

(Extrait du carnet ethnographique n°4, 13 juillet 2015).

Les affrontements sont ici de différents ordres. Ils sont d'ordre symbolique au niveau des rapports « established / outsiders »³⁶⁰ provoqués par l'arrivée d'un nouveau groupe de jeunes dans un foyer fréquenté par un autre groupe. Ils sont physiques lorsque des tensions dégénèrent en violences. Il est à noter que les rapports « plus âgés / plus jeunes » qui, parfois, incitent les plus jeunes à s'effacer devant des plus âgés ne jouent pas ici. « Ne pas perdre la face » vaut pour tous et participe à la « culture de l'honneur » (Lepoutre, *op.cit.* 312).

Concernant les relations filles-garçons, il est arrivé qu'une fille veuille participer, seule au milieu des garçons, au jeu de la « mort subite »³⁶¹. Jouant en club, son capital sportif lui permet d'être « acceptée » dans le groupe :

« C'est le début d'après-midi et il n'y a pas encore beaucoup de monde au gymnase. Je lance un jeu de basket avec quelques garçons. Sur l'autre partie du gymnase, un groupe de huit garçons et une fille jouent au jeu de la « mort subite ». Zolfa est bien intégrée dans le groupe de garçons, elle joue au football dans un club depuis quelques années. Dès qu'elle marque un but, les garçons applaudissent et crient pour l'encourager. Elle se retrouve en finale contre Ibrahim, tous les garçons crient son nom : « Zolfa ! Allez Zolfa ! ». La partie est serrée entre les deux, ils enchaînent les buts. À chaque but de Zolfa, les garçons sur le côté courent et crient « Ouuuuhhhh Zolfa ! Ce qu'elle lui met à Ibrahim ! ». Ce dernier rate son tir et Zolfa gagne, les garçons envahissent le terrain et charrient Ibrahim. Il est bon perdant et applaudit Zolfa ».

(Extrait du carnet ethnographique n°19, 20 février 2017).

³⁶⁰ En référence à la théorie de l'exclusion de N. Elias et J-L. Scotson (1965). Nous reviendrons de manière plus détaillée sur cette théorie dans le chapitre n°3 « Le « socio-sport » au Cercle Paul Bert ».

³⁶¹ La « mort subite » est un jeu de tirs aux buts avec élimination. Chaque joueur tir un but et devient ensuite gardien, s'il arrive à marquer ou à arrêter un tir il continue le jeu, sinon il est éliminé.

Lorsque les filles ont un « capital football », elles peuvent prendre part aux jeux ou matchs avec les garçons. Cependant, lorsque ce n'est pas le cas, leur présence est perçue comme une faiblesse :

« Un tournoi de football est organisé sur le city pour clôturer l'après-midi d'animations bas de tours. Tous les jeunes ayant participé aux différentes animations y participent, y compris deux filles. Chacune d'elle rejoint une équipe. Un des garçons trouve que les équipes ne sont pas équilibrées, un autre jeune répond : « Arrête c'est équilibré, on a une fille en plus avec nous donc on est moins fort ». La jeune fille me regarde gênée, elle ne répond pas.

Je demande alors : « Ça veut dire quoi ça ? Parce que c'est une fille elle est forcément moins forte ? ». Un autre jeune réagit en se moquant : « Bah oui c'est quoi ces propos sexistes là ? Ah l'égalité c'est que dans les discours, en vrai c'est pas ça (rires) ». Les autres jeunes rigolent et se placent sur le terrain pour débiter le match ».

(Extrait du carnet ethnographique n°20, 12 avril 2017).

Cet extrait de carnet ethnographique illustre la « domination masculine »³⁶² dans l'univers sportif. Avoir une fille dans son équipe est perçu comme faisant baisser le niveau. Les filles, quasiment invisibles de l'espace sportif, sont dévalorisées lorsqu'elles sont présentes. Cette situation reflète la condition dominée des femmes qui continue de freiner leur émancipation sportive : « *Prises dans un cercle vicieux fait d'illogisme et de discrimination, les femmes étaient exclues du sport et cette exclusion était considérée comme une preuve de leur faiblesse* » (Théberge, 1995)³⁶³. Nous reviendrons sur la place des filles dans le « socio-sport » de manière plus complète dans le chapitre n°2 « L'espace des filles ».

Pour faire accéder les filles à la pratique du football ou du futsal, la mise en place de créneaux spécifiques féminins est indispensable. Leur analyse a fait ressortir une différence d'approche avec les créneaux masculins. En effet, les garçons sont mis directement en action, des formules tournoi sont organisées avec une valorisation de l'équipe qui gagne. Celle-ci reste sur le terrain tant qu'elle ne perd pas. Les discussions tournent autour de la pratique sportive.

³⁶² En référence à l'ouvrage de P. Bourdieu, (1998). *La domination masculine*. Paris, Éditions du Seuil.

³⁶³ Théberge, N. (1995). Sport, caractère physique et différenciation sexuelle. *Sociologie et sociétés*, n°1, 105-116.

Des tensions, peu fréquentes chez les filles, se produisent régulièrement. Tout laisse à penser que le « *capital guerrier* » (Sauvadet, 2006)³⁶⁴ des garçons intervient lors des créneaux futsal. Une culture de la gagne y est présente, de manière manifeste ou sous-jacente. Elle entraîne des oppositions et heurts.

Au contraire, sur les créneaux futsal féminins, l'activité ne s'engage pas immédiatement. Elle est précédée par un temps de discussions et d'échanges informels. Le créneau est basé sur des jeux. Des matchs ont lieu mais seulement en fin de séance. D'ailleurs, la répartition du temps de jeu pour chacune est égalitaire.

L'espace du football demeure donc un espace genré, avec une surreprésentation masculine. Les filles, lorsqu'elles sont présentes, sont souvent cantonnées au rôle de spectatrices. Celles qui ont un « capital » football sont acceptées, les autres sont considérées comme un « poids ».

L'espace des idées du football a mis en exergue deux approches principales. Une première, celle des structures de quartier et associations mixtes, se situe dans le « football outil ». Celle-ci permet d'attirer des jeunes, notamment ceux éloignés des structures afin d'établir des liens avec eux. Une deuxième, celle des clubs de football traditionnels, mobilise le « football finalité ». La compétition, hormis pour l'un d'entre eux, joue le rôle central. Elle est l'instrument principal de socialisation. Néanmoins, on distingue trois approches au sein des clubs de football traditionnels. La première est celle du double projet, à la fois sportif et social où le haut niveau amateur est mis au service de l'accompagnement social des publics. La seconde est « éducative informelle », les activités extra-sportives enrichissent l'approche compétitive. La troisième est orientée vers le loisir, ouverte à tous les publics, quel que soit leur niveau de pratique. Par ailleurs, la dimension compétition passe au second plan.

L'espace des pratiques a permis d'identifier des décalages chez les structures de quartier et les associations mixtes qui mettent en place des créneaux de futsal. Ces décalages donnent lieu à des mouvements se situant entre le « loisir » et la « compétition ». Le fonctionnement se résume à des tournois avec une valorisation de la performance et une « culture de la gagne ». Néanmoins, ce « mouvement » caractérise seulement les créneaux masculins. Les créneaux féminins sont davantage orientés vers le « loisir ». Ils visent la découverte du futsal sous une dimension ludique.

Ces décalages dessinent « l'espace des footbolls » comme genré et marqué par une « virilisation ». Cet espace est également traversé par des enjeux de concurrence entre les

³⁶⁴ Sauvadet, T. (2006). *Le capital guerrier. Concurrence et solidarité entre jeunes de cité*. Paris, Armand Colin.

clubs de football traditionnels, notamment entre les clubs de création récente et les clubs établis.

Le football occupe une place prépondérante dans l'espace socio-sportif. Qu'il soit un outil ou une finalité, il est proposé par un grand nombre de structures. Il est efficace par la création des liens avec les publics et la réponse aux demandes de pratiques informelles. Cependant, afin de ne pas entretenir la « domination masculine » et l'exclusion des filles, des aménagements pédagogiques sont nécessaires³⁶⁵.

³⁶⁵ Nous effectuerons des propositions « d'aménagements » dans la partie « Conclusion ».

Chapitre 2. « L'espace des « socio-sports » » appliqué à un public : les filles

L'analyse de « l'espace des « socio-sports » » a permis de mettre en lumière les limites du « socio-sport ». Parmi celles-ci, la sous-représentativité des filles figure en bonne place. Alors qu'elles représentent 42% des publics au sein des différentes structures³⁶⁶, elles ne sont que 34% à participer aux activités socio-sportives. Quelle lecture faire de cette situation ? L'étude de créneaux féminins permettra-t-elle de saisir une approche et/ou une démarche particulière ? Existe-t-il des enjeux spécifiques ? Pour les structures ? Pour les filles ?

1. Quand le « sport fait mâle »³⁶⁷

L'un des paradoxes du « socio-sport » est qu'il est censé être plus « social » et « socialisateur » mais il peut pourtant participer à l'exclusion de certains publics, notamment les publics féminins. L'analyse de sa genèse apporte une première explication. Les enjeux politiques d' « *intégrer prioritairement des adolescents et des jeunes hommes par le sport afin d'éviter la rébellion la plus visible (vandalisme, violences physiques notamment)* » a entraîné indirectement « *une exclusion des filles et des jeunes femmes, et une masculinisation de l'espace public par les sports urbains, libres ou encadrés* » (Gasparini, *op.cit.*, 258). En témoignent plusieurs études réalisées sur l'occupation de l'espace urbain dont celle d'Y. Raibaud³⁶⁸ qui souligne l'occupation exclusivement masculine des équipements sportifs ouverts (city stades, skateparks). Les politiques publiques, et les nombreux dispositifs sur lesquels elles s'appuient ont donc priorisé les garçons qui seraient plus enclins à des conduites délinquantes. Elles se sont focalisées sur « *l'émeutier - ce « garçon arabe » violent et en échec scolaire - dont les comportements déviants s'expliqueraient - dans une lecture orientaliste - par la « nature » de la culture musulmane pensée comme sexiste, communautariste, voire obscurantiste* ». De fait, « *on passe sous silence la présence des filles*

³⁶⁶ Les chiffres sont issus du questionnaire qui comptabilise 154 réponses parmi lesquelles des clubs sportifs traditionnels, des structures de quartier, des fédérations et associations mixtes ainsi que la filière sportive territoriale.

³⁶⁷ En référence à l'ouvrage de Guérandel, C. (2016). *Le sport fait mâle. La fabrique des filles et des garçons dans les cités*. Grenoble, coll. « Sports, cultures, sociétés », Presses Universitaires de Grenoble.

³⁶⁸ Raibaud, Y. (2015). *La ville faite par et pour les hommes. Dans l'espace urbain, une mixité en trompe-l'œil*. Editions Belin.

dans les quartiers populaires urbains stigmatisés, ou du moins, on tend à l'édulcorer conformément au mythe de la non-violence féminine » (Guérandel, 2017, 81)³⁶⁹. Ces représentations sont relayées par certains acteurs et actrices de l'animation comme l'ont soulevé M-C. Barthaburu et Y. Raibaud³⁷⁰ dans leur étude sur les activités musique et danse dans une commune proche de Bordeaux. Les animateurs et animatrices « banalisent » l'invisibilité des filles en expliquant qu'elles seraient plus mûres, plus autonomes, elles arriveraient alors mieux à se prendre en charge. Si les filles ne sont pas présentes, c'est qu'elles n'auraient pas de besoins particuliers. Les garçons, quant à eux, investissent l'espace public et sont directement « captables » car visibles. La grande majorité des offres d'animation, des projets, des séjours leur sont destinés.

Pourtant les filles, notamment adolescentes, déclarent vouloir sortir, jouer dehors, s'amuser. Mais elles en sont freinées, soit de façon implicite par la mise en place de lieux dédiés à la pratique des garçons, soit de manière explicite avec des discours dissuasifs teintés de prudence de la part des parents et de leur entourage pour les protéger de l'agressivité supposée des garçons. Par ailleurs, dans les milieux populaires, les rapports sociaux de sexe³⁷¹ encouragent davantage les garçons à s'adonner aux pratiques sportives que les filles : *« L'ordre de genre ne s'impose pas de manière équivalente aux filles et aux garçons des cités (Clair, 2008). Il contraint les filles selon l'axe de la hiérarchie sexuée en moralisant leur sexualité et en confirmant le pouvoir des garçons. Ces derniers doivent, quant à eux, impérativement rendre visible leur appartenance au groupe des hommes en affichant des comportements masculins et hétérosexuels, conformément à l'axe de la différenciation. Dans cette perspective, les adolescents peuvent mobiliser les pratiques sportives valorisant la compétition et la performance physique comme lieu de construction et d'affirmation de leur virilité (Lepoutre, 1997). En revanche, le rapport au corps des filles des quartiers HLM se construit souvent hors des milieux et des références sportives (Faure, 2006) »* (Guérandel, 2011, 93)³⁷².

³⁶⁹ Guérandel, C. (2017). *Une nouvelle catégorie des politiques d'« intégration par le sport » : les « filles de cités »*. Paris, coll. « Sciences sociales et sport », n°10, 79-111.

³⁷⁰ Barthaburu, M-C., Raibaud, Y. (2011). *Ségrégation des sexes dans les activités musique et danse*. Agora débats/jeunesses, 2011/3, n°59, 65-78.

³⁷¹ On parle de « rapports sociaux de sexe » lorsque l'on articule les rapports sociaux de classe et de sexe (Kergoat, 2005), et plus largement l'articulation des différents rapports de domination envisagés en termes d'intersectionnalité (Crenshaw, 2005).

³⁷² Guérandel, C. (2011). *Sport, genre et jeunesse populaire : le rôle central des professionnels*. Agora débats/jeunesses, 2011/3, (n°59), 93-106.

Ces analyses dénoncent l'influence d'une « domination masculine » (Bourdieu, 1998)³⁷³ solidement ancrée dans des valeurs, des croyances et des justifications notamment d'ordre biologique, dont le caractère binaire et dissymétrique conduit à établir et reproduire des « classes » sexuelles³⁷⁴ (Goffman, 1977)³⁷⁵. Ces valeurs, incorporées très tôt, orientent dans la poursuite d'un « idéal » genré susceptible de « gouverner les corps »³⁷⁶ et de le détourner de certaines pratiques et de certains espaces. C'est le cas du sport, défini et représenté au masculin. Ce sont donc les rapports sociaux de sexe, de classe, d'âge ainsi que les représentations sur les usages du corps et du sport qui conduisent à des disparités de sportivisation entre les filles et les garçons plutôt qu'une différence d'aptitudes naturelles. D'autant plus que l'inflexion des politiques publiques privilégie l'occupation masculine et renforce l'invisibilité des filles.

Cependant, le « désintérêt politique pour la pratique sportive féminine cesse au début des années 2000 » (Guérandel, *op.cit.*, 82). En effet, un double facteur favorise leur prise en compte. Tout d'abord, « la visibilité grandissante des « filles des cités » dans le débat public » (Guérandel, *op.cit.*, 83). À la fin du XX^e siècle, de « nouvelles » figures émergent des filles des quartiers populaires, d'ordinaire caractérisées comme celles de « la fille des cités émancipée » (Guérandel, 2016, 34)³⁷⁷. Ce sont notamment celle de « la fille voilée non intégrée et indigne » (Guérandel, *op.cit.*, 34), figure qui s'est cristallisée dans les médias suite à plusieurs affaires³⁷⁸. Une autre figure se dessine, celle de « la crapuleuse violente et masculine » (Guérandel, *op.cit.*, 85). S. Rubi³⁷⁹, qui a étudié cette « catégorie » de filles, évoque l'épisode médiatique des jeunes adolescentes toulonnaises racketteuses comme facteur de la prise de conscience d'une possible délinquance féminine. Un autre élément

³⁷³ Bourdieu, P. (1998). *La domination masculine*. Paris, Éditions du Seuil.

³⁷⁴ Les « classes sexuelles » sont le regroupement des hommes d'un côté et des femmes de l'autre. E. Goffman analyse les mécanismes de construction des « classes sexuelles » et l'illustre notamment par les toilettes dans l'espace public. Rien ne semble justifier la ségrégation des sexes pour cette pratique, pourtant, elle est la conséquence des différences entre les classes sexuelles.

³⁷⁵ Goffman, E. (1977), trad. 2002. *L'arrangement des sexes*. Paris, La Dispute.

³⁷⁶ En référence à l'ouvrage de Didier Fassin et Dominique Memmi, (2004). *Le gouvernement des corps*. Paris, Éditions de l'Ehess, 237-266.

³⁷⁷ Guérandel, C. (2016). *Le sport fait mâle. La fabrique des filles et des garçons dans les cités*. Grenoble, coll. « Sports, cultures, sociétés », Presses Universitaires de Grenoble.

³⁷⁸ C. Guérandel donne l'exemple de l'exclusion provisoire de trois collégiennes dans l'Oise ou encore de la polémique de la circulaire Bayrou de 1994. Cette dernière considère le foulard comme un « signe ostentatoire en soi » alors que la kippa ou la croix sont estimés plus discrets, « traduisant seulement l'attachement à une conviction personnelle » et ne pouvant alors faire l'objet des mêmes réserves.

³⁷⁹ Rubi, S. (2005). *Les crapuleuses, ces adolescentes déviantes*. Paris, Presses Universitaires de France.

détermine l'inflexion politique en faveur des filles de quartiers populaires : l'attention portée à l'égalité des chances et à la lutte contre les discriminations. Dès le début des années 2000, les politiques sportives s'emparent de la catégorie « filles de cités ». Les premières assises nationales « Femmes et sport » impulsées par M-G. Buffet, ministre de la Jeunesse et des Sports, figurent comme l'un des événements déclencheurs de l'intérêt des politiques pour cette catégorie. Parallèlement, des appels à projets se développent tels que « Allez les filles » de la Fondation de France³⁸⁰ ou encore l'axe particulier de « Fais-nous rêver » de l'Agence Pour l'Éducation par Le Sport (APELS)³⁸¹ qui soutiennent des projets destinés aux filles. Dans la foulée, la plupart des grandes fédérations sportives impulsent et affichent un volontarisme en développant des plans de féminisation à l'échelle nationale. En atteste l'exemple de la Fédération Française de Football qui en a fait son axe majeur de développement avec le lancement de multiples projets (le « football des princesses » afin d'inclure le football féminin à l'école, etc.). Le projet de mise en place d'une structure féminine pour tous les clubs professionnels évoluant en Ligue 1 s'ancre dans cette dynamique.

Des rapports et enquêtes³⁸² se succèdent et préconisent la mise en place de moyens spécifiques pour favoriser l'accès au sport des filles des « quartiers urbains sensibles ». Selon l'une de ces enquêtes, « Femmes et sport » (2004), alors que 51% des filles de 15 à 19 ans pratiquent un sport, elles ne sont que 32% à le faire en ZEP. Certaines évaluations de dispositifs comme celle de VVV³⁸³ mettent en lumière les « oublis » concernant les publics féminins et les « réajustements » en tant que nouveau public cible : « *Les jeunes filles qui avaient été un peu oubliées lors des campagnes précédentes sont à nouveau présentées comme cible [...] après que le bilan ait établi qu'elles restent encore sous-représentées parmi les bénéficiaires du dispositif* » (Bailleau, *op.cit.*, 87). Depuis presque vingt ans, les politiques publiques incitent au développement du sport féminin, en particulier dans les QPV. Mais qu'en est-il sur le terrain ? Les associations qui s'engagent dans ce processus de valorisation des pratiques féminines engagent-elles des démarches particulières ? Favorisent-elles une

³⁸⁰ La Fondation de France est un réseau de philanthropie en France. Elle a été créée pour intervenir dans tous les domaines de l'intérêt général. Elle agit particulièrement en répondant aux besoins des personnes vulnérables et en développant des solutions porteuses d'innovation et de progrès social.

³⁸¹ L'APELS est une association de loi 1901. Elle accompagne et soutient des initiatives qui s'appuient sur le levier du sport pour contribuer à la réussite éducative, à l'insertion des jeunes et au vivre ensemble.

³⁸² Le rapport « Femmes et sport » de Geneviève Fraisse en 2003, celui portant le même nom de Brigitte Deydier en 2004, l'enquête spécifique sur « sports-filles-cités » dans les Yvelines en 2007, etc.

³⁸³ Lapeyronnie, D., *op.cit.*

pratique mixte ou l'« entre soi » ? Quels « effets » ont leurs actions ? L'analyse de l'espace des « socio-sports » sous le prisme des publics féminins permet d'apporter un éclairage local.

2. L'espace des idées

« Les filles ont-elles plus de difficultés à accéder à l'offre socio-sportive ? ». Cette question vise à cerner les difficultés qu'identifient les acteurs et actrices des structures rennaises concernant l'accessibilité des filles au « socio-sport ». Les principales sont d'ordre culturel (19%), familial (15%) ou sont liées à l'insuffisance de l'offre sportive (13%).

Principales difficultés d'accessibilité des filles au « socio-sport »	
Frein culturel	19%
Milieu familial	15%
Moins d'offre sportive	13%
Rapports sociaux du quartier	11%
Moins de motivation	9%
Moins de visibilité (espace public)	8%
Représentations de l'activité	7%
Religion	6%
Peur du regard des garçons	5%
Ne sais pas	5%
Moins de médiatisation	2%

Tableau 21 - Les principales difficultés d'accessibilité des filles au "socio-sport"

Parmi les freins relevés, on constate la prééminence de l'ancrage culturel ainsi que de « l'environnement » : famille, rapports sociaux du quartier, etc. L'analyse des travaux sociologiques précédents permet d'apporter une lecture plus approfondie des résultats. Elle conduit à dépasser les seuls facteurs culturels (ethniques) souvent présents dans les représentations collectives. Les principaux freins semblent avant tout sociaux, ils relèvent de l'intériorisation des normes. Les normes sont liées au milieu familial (socialisation primaire) qui influe sur les représentations des activités sportives mais aussi aux normes et rapports sociaux des quartiers (moins de présence féminine sur l'espace public, peur du regard des autres et particulièrement des garçons, etc.)

Afin de favoriser l'accès des filles au sport, certaines structures ont mis en place des créneaux spécifiquement féminins. C'est notamment le cas du club sportif traditionnel 1, de la structure de quartier 3 ainsi que des associations mixtes 1 et 2. Nous avons déjà analysé l'approche de ces différentes structures dans le chapitre n°1 « L'espace des idées et des pratiques à l'aune des familles d'acteurs ». Un rappel succinct permettra de mieux comprendre la structuration de l'« espace des filles ».

2.1 Le club sportif traditionnel 1

a. Définition et approche



Figure 89 - L'approche du club sportif traditionnel 1

Ayant une vocation compétitive, le club sportif traditionnel 1 développe depuis quelques années un projet socio-sportif. Un constat est à l'origine de celui-ci : l'équipement sportif se situe en périphérie d'un QPV rennais mais aucun licencié n'en est issu. L'objectif a donc été de faire découvrir, par une entrée mono-disciplinaire, le sport à ces publics. Le choix s'est porté sur le public féminin pour pallier le manque d'offre sportive dont il souffre : « *Alors il y*

a eu la question, garçons ou filles ? Bah les garçons avaient déjà une offre au niveau sport qu'était importante, il y avait du foot ... il y avait beaucoup de choses. Les filles beaucoup moins, donc on s'est dit on va ... on peut pas tout faire, donc on va faire sur les filles » (D7, Président, Club sportif traditionnel 1). Le sport a été dans ce cas un moyen d'établir un lien avec ces filles éloignées de la pratique sportive. C'est d'ailleurs pour cette raison que ce projet est considéré pour cette structure comme socio-sportif. L'approche est basée sur de la découverte sous une forme ludique. La structuration compétitive du club est toutefois perçue comme un facteur de réussite du projet socio-sportif car il met à la disposition de celui-ci des moyens, un encadrement, des compétences. Il permet d'autre part de créer des passerelles entre le « socio-sport » et le « compétitif ».

b. Publics

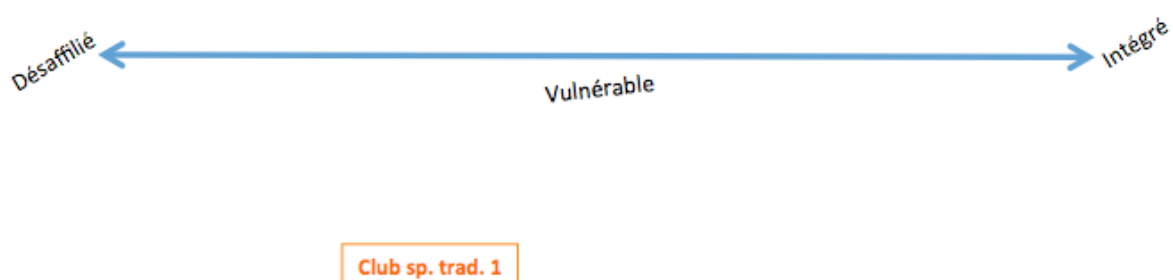


Figure 90 - Les publics du club sportif traditionnel 1

Les filles sont considérées comme proches de la zone de « vulnérabilité ». Les $\frac{3}{4}$ sont issues de l'immigration. Certains parents ne parlent pas français. Les situations familiales et économiques sont majoritairement compliquées.

2.2 La structure de quartier 3

a. Définition et approche



Figure 91 - L'approche de la structure de quartier 3

La structure de quartier 3 est implantée au cœur d'un QPV rennais. Celui-ci ayant été choisi par la Ville pour expérimenter une mission socio-sportive en direction des filles il y a quelques années, la structure a rapidement mis en place des créneaux et actions socio-sportives à l'intention de ce public. L'approche repose sur la multi-activité : jeunesse, culture, sport, habitant, etc. Elle développe des ponts entre ces secteurs considérant que ces interactions sont un des buts du « socio-sport ». En effet, le « socio-sport » est une porte d'entrée permettant de « capter » des filles qui ne fréquentent pas la structure pour ensuite leur apporter une ouverture et les accompagner dans des projets culturels, de jeunesse (sorties, séjours, etc.). L'approche est centrée sur le multisport afin de les amener à découvrir plusieurs activités sportives et au-delà plusieurs domaines d'activités.

b. Publics



Figure 92 - Les publics de la structure de quartier 3

Ces filles sont proches de la zone de « vulnérabilité ». Toutes issues du quartier, elles sont majoritairement franco-turques. Ce ne sont pas leurs situations familiales et/ou économiques qui les conduisent à être identifiées comme « vulnérables » mais plutôt la fragilité du « lien social » : « *En termes de lien social c'est assez fragile quoi. Alors oui elles vont être entre elles, entre sœurs, cousines, etc. mais c'est tout, y'a peu d'ouverture sur l'extérieur* » (A24, Animatrice, Structure de quartier 3).

2.3 L'association mixte 1

a. Définition et approche

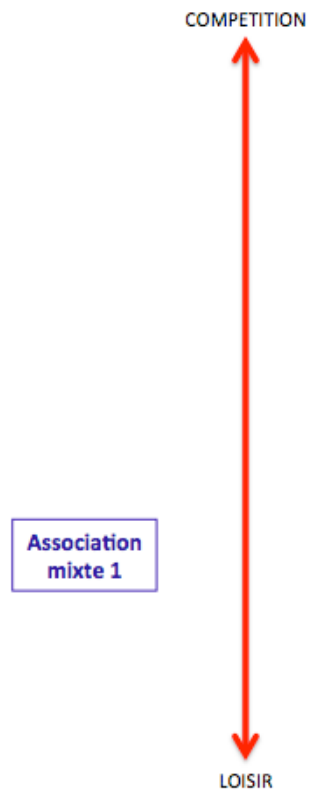


Figure 93 - L'approche de l'association mixte 1

L'association mixte 1 dispose d'un ancrage territorial dans plusieurs QPV rennais. Ses missions sont dirigées vers l'accès à la pratique sportive des publics éloignés. En ce sens, la structure définit le « socio-sport » comme étant un outil social. Elle distingue deux étapes dans son projet. Une première, basique, est axée sur l'égal accès de toutes et tous à la pratique sportive. Une deuxième, plus approfondie, vise l'ouverture à des dimensions extra-sportives. Sur l'un des QPV rennais, elle a développé un créneau socio-sportif spécifiquement féminin par le biais d'une entrée mono-disciplinaire. L'approche est tournée vers l'initiation et est essentiellement ludique.

b. Publics

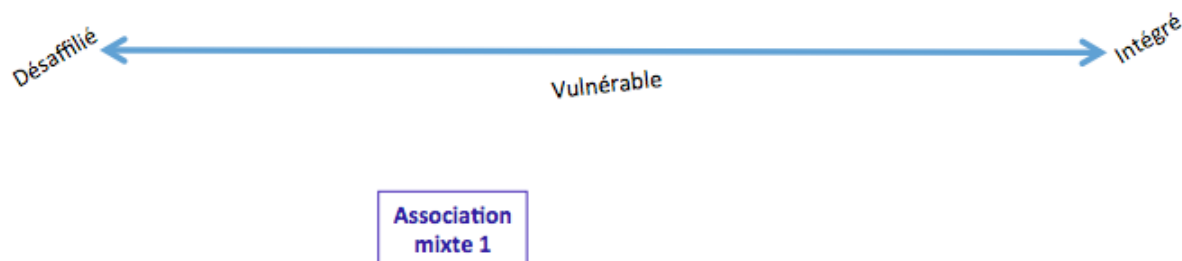


Figure 94 - Les publics de l'association mixte 1

De manière générale, les publics de cette association se situent entre la zone de « désaffiliation » et de la zone de « vulnérabilité ». Cependant, le créneau spécifiquement féminin se compose d'une partie proche de la zone de « vulnérabilité », avec des situations familiales, économiques « fragiles », et d'une autre plutôt proche de la zone d'« intégration ». Celle-ci concerne les filles disposant d'un tissu relationnel et d'un rapport à l'emploi stable.

2.4 L'association mixte 2

a. Définition et approche

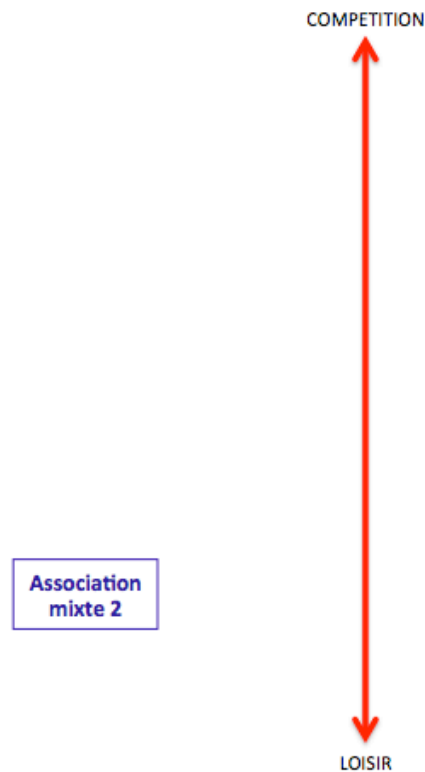


Figure 95 - L'approche de l'association mixte 2

Tout comme l'association mixte 1, cette association bénéficie d'une entrée dans plusieurs QPV rennais. Ses missions sont également orientées vers les publics éloignés des structures. Elle utilise différents supports dont le support sportif. Le « socio-sport » constitue une porte d'entrée pour établir des liens avec les jeunes et les accompagner dans des projets (recherche d'emploi, réalisation de projets, etc.). Elle a été « pionnière » dans la mise en place de créneaux socio-sportifs féminins dans un QPV rennais. Son approche, à la fois mono-disciplinaire et multisport, est basée sur la découverte sportive et le plaisir d'être ensemble.

b. Publics



Figure 96 - Les publics de l'association mixte 2

La plupart des publics se situent entre la zone de « désaffiliation » et celle de « vulnérabilité ». La structure est avant tout missionnée pour accompagner les jeunes qui fréquentent l'espace public de manière quotidienne. Une majorité est en rupture avec le milieu scolaire et/ou professionnel et évolue dans un contexte familial compliqué. Les filles ne sont pas en situation de rupture mais plutôt de fragilité vis-à-vis de leur environnement familial et social.

Les discours des différentes structures se recoupent tant sur l'approche que sur les publics. Leur positionnement est centré sur une approche tournée vers le loisir et des publics proches de la zone de « vulnérabilité ».

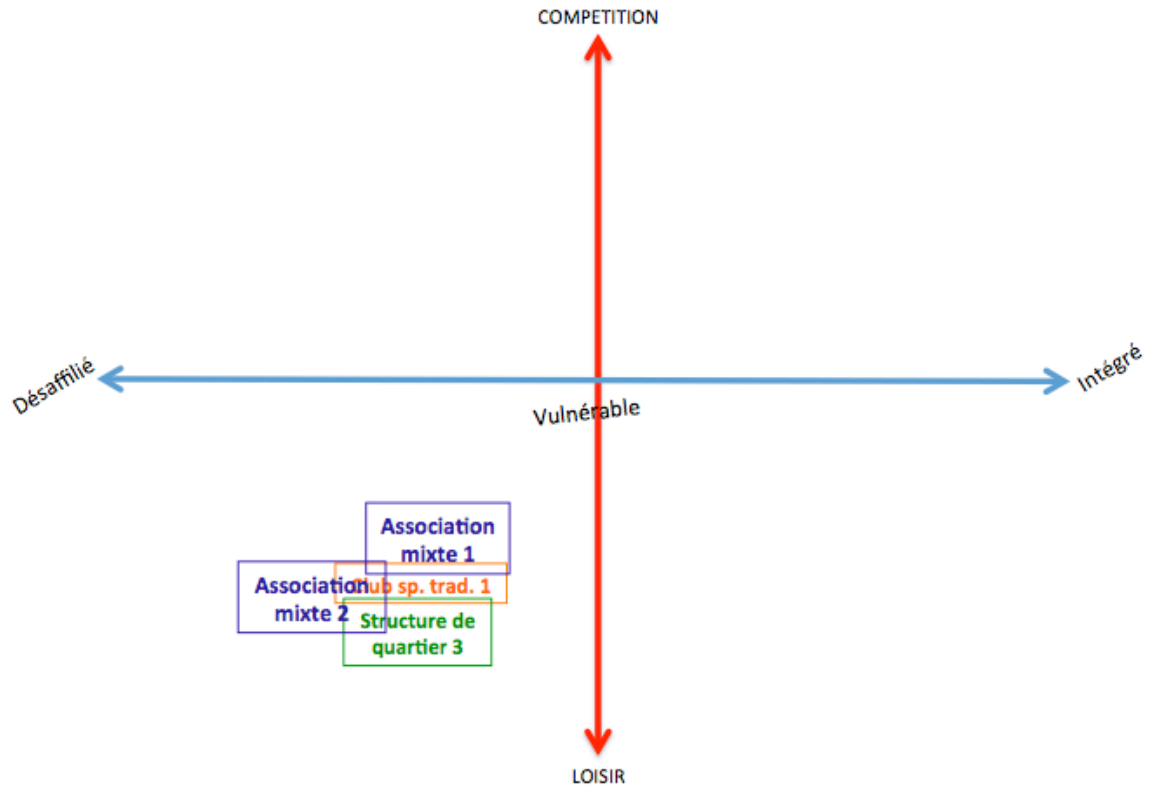


Figure 97 - L'espace des idées des filles

L'approche dirigée vers le loisir suscite des interrogations. Ce choix est-il le fruit des représentations qui associent constamment pratique compétitive et hommes ? (Louveau, Davisse, 1998 ; Mennesson, 2004 ; Guérandel, 2016). Une approche loisir paraît-elle plus adaptée à des publics féminins ? Cette homogénéité des positions sur « l'espace des idées » doit être confrontée avec les réalités du terrain. Une démarche particulière s'impose-t-elle lorsque l'on s'adresse à des publics féminins ?

3. L'espace des pratiques

Afin d'analyser l'espace des pratiques, nous aborderons la démarche que chacune des structures a développé pour « accrocher » les filles. Nous nous appuyerons également sur les séances observées pour identifier globalement les usages sociaux des pratiques socio-sportives et comprendre ce qui se produit sur le terrain, à savoir le type d'animations proposées, le fonctionnement qui est à l'œuvre, le rapport aux autres et à l'activité.

3.1 Le club sportif traditionnel 1

Avant la mise en place de son créneau socio-sportif, le club sportif traditionnel 1 avait un fonctionnement « classique ». Les jeunes faisaient la démarche de s'inscrire, comme c'est le cas dans les clubs sportifs traditionnels. Or, l'objectif de ce nouveau projet était de faire découvrir l'activité à des publics féminins éloignés des structures sportives. Les filles étant plus difficilement « captables » car moins présentes sur l'espace public, le club a développé des partenariats avec les écoles du quartier pour communiquer sur le projet. L'un des éducateurs sportifs de la filière sportive territoriale a également été « détaché » pour co-animer le créneau. Cet éducateur, proposant quotidiennement des ateliers dans les écoles, a pu intéresser des filles à venir à ce créneau. Trois filles ont participé à la première séance, un début qui n'était pas à la hauteur des espérances : « *On avait mis beaucoup d'énergie et que trois filles, on s'est dit « Bah c'est pas terrible »* » (D7, Président, Club sportif traditionnel 1), « *Au final, on s'est dit « Ce qu'il faut, c'est qu'on mette le paquet sur les trois filles qui sont venues comme ça elles vont en parler à leurs copines qui vont venir, etc. »* » (A4, Animateur sportif, Club sportif traditionnel 1). C'est effectivement ce qu'il s'est produit, le bouche-à-oreilles a fait venir de plus en plus de filles, principalement de la même école. Le club s'est également adapté pour atténuer les freins à la pratique sportive. L'un d'entre eux étant financier, le club a choisi la gratuité. Un autre frein concernant le déplacement, un pédibus a été organisé pour aller chercher les filles à l'école, les emmener à la salle et les ramener une fois la séance terminée. Progressivement, le club a réduit ces adaptations : il a mis en place une cotisation à l'année, peu élevée mais avec comme objectif de « renforcer » l'investissement des filles. Le pédibus a cessé, les filles ayant identifié le gymnase et ayant pris l'habitude de le rejoindre par groupe de pairs.

Concernant les séances en elles-mêmes, nous avons déjà explicité leur fonctionnement dans le chapitre n°1 « L'espace des idées et des pratiques à l'aune des familles d'acteurs ». Leur

analyse nous avait d'ailleurs conduit à identifier un décalage produisant un « mouvement » vers la compétition.

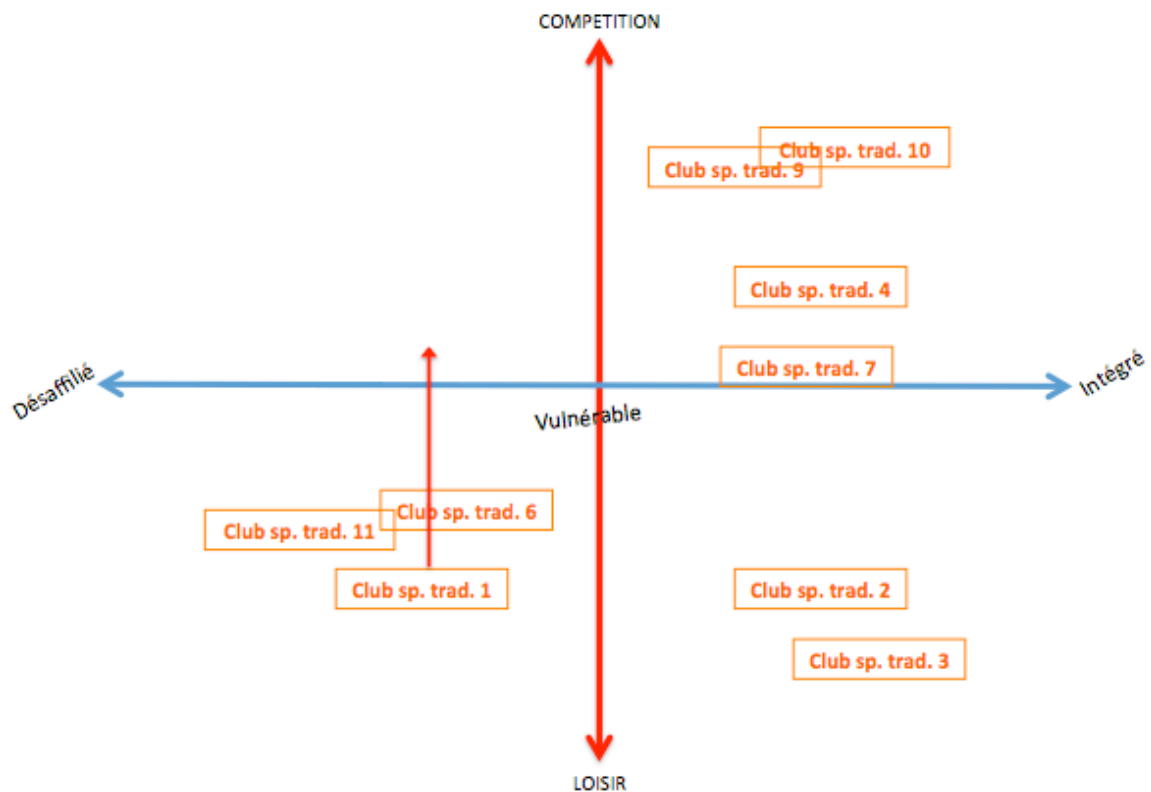


Figure 98 - Décalage du club sportif traditionnel 1

Pour résumer, le fonctionnement du créneau socio-sportif se rapprochait de celui des séances compétitives du club. En effet, la discipline, l'acquisition de comportements considérés comme « sportifs » et des « codes » inhérents au modèle compétitif (goût de l'effort, respect du cadre, tenue sportive, etc.) étaient valorisées. Les séances observées étaient structurées selon le même schéma : un échauffement, des ateliers techniques, des matchs. L'approche par des jeux d'animations, pourtant explicitée dans les discours, ne s'est pas vérifiée lors des observations. Une certaine « souplesse » du cadre a néanmoins été remarquée. Elle prend en compte l'envie, la motivation des jeunes à participer ou non aux matchs.

Dès les débuts de la mise en œuvre du projet socio-sportif, le club a choisi une démarche « d'aller vers » en s'appuyant sur les partenariats scolaires pour créer des liens avec le public féminin. Il a ensuite pris des mesures pour favoriser leur accès à la pratique sportive : gratuité, aide au déplacement, etc. Les filles ayant trouvé leurs « marques », ces mesures ont été

supprimées. Le club s'est dirigé par la suite vers une approche quasi-traditionnelle ayant pour objectifs l'acquisition de « comportements sportifs » et de compétences techniques.

3.2 La structure de quartier 3 et l'association mixte 2

Ces deux structures cherchent également à favoriser l'accès des filles à la pratique sportive au sein d'un QPV rennais. Leur démarche est identique.

L'association mixte 2 a ouvert des créneaux socio-sportifs féminins à la fois mono-disciplinaire et multisport. Ces animations prolongent une expérimentation demandée par la Ville de Rennes sur le territoire suite au constat du manque d'offres sportives à destination du public féminin. L'animateur chargé de développer ces projets travaille sur le quartier depuis de nombreuses années. Il est identifié par les familles, les jeunes, filles comme garçons, ce qui a facilité la démarche « d'aller vers » : *« Quand je suis en déamb' et que je croise des filles, généralement je les ai déjà vu et elles m'ont déjà vu. Alors soit au centre de loisirs parce que j'y avais travaillé pendant six ou sept ans, soit je connais les frères, les cousins et donc ça va beaucoup plus vite et c'est beaucoup plus facile. Ça rassure aussi les parents, ils peuvent dire « oui c'est l'animateur qu'on avait au centre de loisirs nanana, c'est untel, untel » et du coup les parents donnent plus facilement l'accord pour les filles. Et donc pour les créneaux filles, ça a commencé comme ça, par une déamb' où je croise des filles que j'avais eu étant petites qui veulent faire un peu de boxe, de futsal et on a lancé comme ça »* (A22, Animateur, Association mixte 2). Ici, c'est l'identification et la légitimité de l'animateur qui favorisent la création de liens avec les filles.

La structure de quartier 3, pour sa part, a développé un créneau socio-sportif féminin suite à l'expérimentation tentée il y a quelques années sur le quartier. Elle a notamment pris la succession du créneau multisport animé par l'association mixte 2. Certaines filles ont assuré la « transition » et en ont fait venir de nouvelles : *« L'effet groupe il est encore plus présent chez les filles. Là si y'avait pas eu quelques filles à avoir connu les créneaux d'avant, ça aurait pris largement plus de temps. Il aurait fallu accrocher quelques filles, faire du lien avec, qu'elles prennent confiance, etc. Là y'a des filles comme (prénom cité) qu'a elle même fait le lien donc c'est le top »* (A24, Animatrice, Structure de quartier 3).

Les deux structures poursuivent des objectifs identiques : nouer des liens avec des filles éloignées des structures en utilisant l'outil sportif, puis à partir de là « ouvrir » à d'autres

activités et projets. Leur approche est basée sur la découverte d'activités sportives, non sur une recherche de performance ou de compétences techniques. Nos observations dessinent un « décalage » se rapprochant du « loisir ».

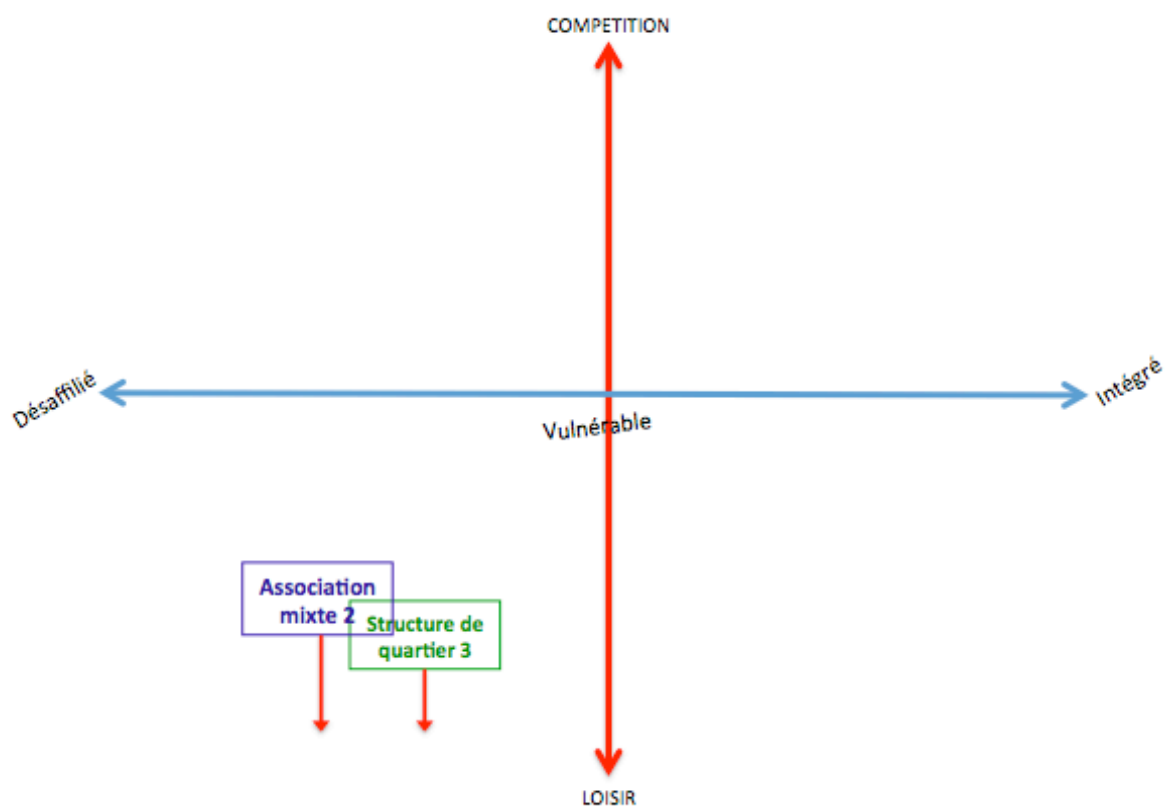


Figure 99 - "Décalages" de l'association mixte 2 et structure de quartier 3

Ces structures s'inscrivent dans un fonctionnement informel et adaptent les séances aux attentes de leurs publics. Une séance de la structure de quartier 3 l'illustre :

« Les filles arrivent au compte goutte, elles se posent dans les tribunes et discutent entre elles. L'animatrice arrive à son tour : « Salut les filles ! Et bah alors on n'est pas nombreuses aujourd'hui ! ». Les filles expliquent que les autres sont à la mosquée, on est en pleine période de ramadan et certaines sont davantage en famille le soir. Les filles présentes sont fatiguées, elles ne veulent pas commencer tout de suite l'activité. L'animatrice en profite pour discuter avec elles de leur année écoulée sur le plan scolaire, de ce qu'elles prévoient de faire cet été, etc. Au bout d'une dizaine de minutes, elle leur propose de faire un peu d'activité : « Bon allez les filles, on se bouge un peu. Vous voulez faire quoi ? ». L'une des filles répond : « Futsal ! Mais c'est ramadan alors tranquille ». L'animatrice lance alors deux jeux et quelques matchs en faisant des pauses régulièrement. L'ambiance est bonne, les filles se connaissent bien et se charrient tout au long des jeux. Les filles fatiguent vite et l'animatrice écourte les matchs pour finir sur quelques tirs aux buts à la demande du groupe ».

(Extrait du carnet ethnographique n°29, 17 mai 2018).

Comme nous l'avons observé sur le créneau boxe filles de l'association mixte 2, l'approche pédagogique laisse place aux envies et demandes des filles. La possibilité de couper la séance pour discuter, souffler donne de la « souplesse » au cadre. Il est important de stimuler l'envie de pratiquer mais aussi le partage, les échanges. D'ailleurs, les discussions ne tournent pas ou peu autour de l'activité elle-même mais plutôt autour de leur vie personnelle, scolaire, de leurs projets, etc. On tient compte aussi de certaines situations qui peuvent être perturbantes pour les filles. C'est notamment le cas sur le créneau boxe de l'association mixte 2 :

« Les filles arrivent par petit groupe. En attendant que tout le monde soit là, certaines restent dans les vestiaires parler, d'autres sont dans la salle et discutent avec l'animateur. La séance commence avec une quinzaine de filles présentes. L'animateur lance alors des exercices d'abdos, de pompes et de gainage : « Comme certaines me l'ont demandé parce qu'elles pensent déjà à cet été (rires) », toutes les filles rigolent et se charrient, « On commence par une série d'abdos, allez c'est parti ». Même si certaines ne font les exercices qu'à moitié, les filles sont motivées et s'encouragent entre elles. À la fin de la séance, je discute avec l'animateur :

- *Moi : « Elles sont motivées les filles, c'est elles qu'ont demandé à faire des pompes, abdos ?*
- *Lui : Ouais, elles ont trop regardé Rocky j'crois (rires).*
- *Moi : Mais normalement c'est plutôt en fin de séance, non ?*
- *Lui : C'est tout le temps en fin de séance et au début c'est ce qu'on faisait. Sauf qu'après le créneau des filles, c'est celui des garçons. Et eux ils arrivaient dans la salle quand elles faisaient les exercices et du coup ça le faisait pas. Elles voulaient pas être vues en train de faire des pompes, des abdos, de transpirer, de galérer par les garçons qui ont leur âge et qu'elles connaissent de leur quartier. Donc maint'nant c'est en début de séance et elles sont plus à l'aise ».*

(Extrait du carnet ethnographique n°3, 11 mars 2014).

Face à la gêne des filles d'effectuer certains exercices physiques devant les garçons, l'animateur les a décalés au début de séance. Il change l'ordre de la séance pour les mettre à l'aise et qu'elles prennent plaisir dans la pratique. Cet exemple montre bien par ailleurs l'importance qu'accordent les filles au regard des autres, particulièrement des garçons. Il atteste également de la prégnance des idéaux corporels. En effet, l'animateur leur propose des exercices de musculation pour répondre aux idéaux corporels exprimés par les filles (abdos, fessiers, etc.). Il se conforme à ces normes et, en quelque sorte, renforce le rapport genré au corps³⁸⁴.

³⁸⁴ P. Duret dans son ouvrage « Les jeunes et l'identité masculine » (1999) étudie en partie le rapport au corps des jeunes de milieux populaires. Il souligne notamment les traits caractéristiques physiques valorisés par les garçons et les filles : les muscles, la force physique pour les premiers et principalement la finesse, la stature longiligne pour les secondes. Ces éléments sont également ressortis des discours des adolescentes avec lesquelles nous nous sommes entretenues : « *Genre un mec on doit voir qu'il est là quoi, il doit être viril, costaud et protecteur* » (Lola, 14 ans), « *Un mec faut qu'il s'impose, qu'il ait comment on dit ... du charisme, voilà ! Et viril aussi* » (Bushra, 18 ans), « *Ouais une fille faut qu'elle prenne soin d'elle, après pas maquillage abusé et tout mais être fraîche* »

Les attitudes sportives s'accordent difficilement avec le comportement attendu des filles qui doivent incarner la finesse, la douceur, etc. Faire du sport, pour elles, c'est aussi tenter de dépasser, voire inverser, certaines dispositions sexuées (postures corporelles, expressions du visage, etc.) qui leur sont socialement prescrites et que la plupart ont intériorisées. Ces comportements étant intériorisés, il faut en quelque sorte qu'elles « sortent » d'elles-mêmes, qu'elles dépassent voire contredisent l'image qu'on attend d'elles. Cette sortie de soi qu'implique le sport n'est possible et réelle que si les regards, les attentes, notamment ceux des garçons du même âge, ne pèsent pas. Comme l'ont remarqué F. Le Yondre et G. Sempé dans leur étude sur l'insertion par le sport dans le XIX^e arrondissement de Paris, « *le rapport au corps de la jeune fille, notamment à l'adolescence, suppose des transformations qui exposent les processus de construction identitaire et placent pudeur et sensibilité au cœur des interactions sociales de cet âge, a fortiori quand elles sont mixtes* » (Le Yondre, Sempé, *op.cit.* 101). Nous reviendrons sur l'intérêt de « l'entre soi » féminin dans le point suivant « Les enjeux et effets ».

3.3 L'association mixte 1

L'association mixte 1 anime un créneau de futsal féminin sur l'un des QPV rennais depuis deux ans. Ce dernier a été créé à l'initiative de quelques habitantes du quartier qui participent, chaque année, à un tournoi de football³⁸⁵ et qui souhaitaient poursuivre l'activité de manière plus régulière. Elles ont annoncé l'ouverture du nouveau créneau autour d'elles. Parallèlement, l'association mixte 1 a distribué des flyers et affiches dans toutes les structures du quartier. Grâce au bouche-à-oreille, dix filles ont participé à la première séance. L'approche est la même que celle du tournoi de football. Elle s'adresse en priorité aux filles qui ne pratiquent pas en clubs et qui veulent découvrir le futsal. Les observations constatent un positionnement identique à celui de l'espace des idées :

(Zayde, 18 ans), « *Être une fille en vrai c'est chiant (rires), non mais genre on doit faire attention à nous, au physique, on dit d'une fille qu'elle doit être jolie quoi, même si moi j'men fous perso. Alors que l'mec il peut sortir de son lit et aller en cours comme ça et ça passe (rires)* » (Djamila, 16 ans).

³⁸⁵ Ce tournoi de football ne s'inscrit pas dans un fonctionnement traditionnel. Il a pour objectif de favoriser l'accès au football de filles qui ne sont pas en clubs. Il permet de mélanger des filles non licenciées à des licenciées au sein des équipes afin d'équilibrer les niveaux de pratique et de « décomplexer » celles qui ne savent pas jouer. La dimension compétitive est reléguée au profit du partage de moments sportifs conviviaux.

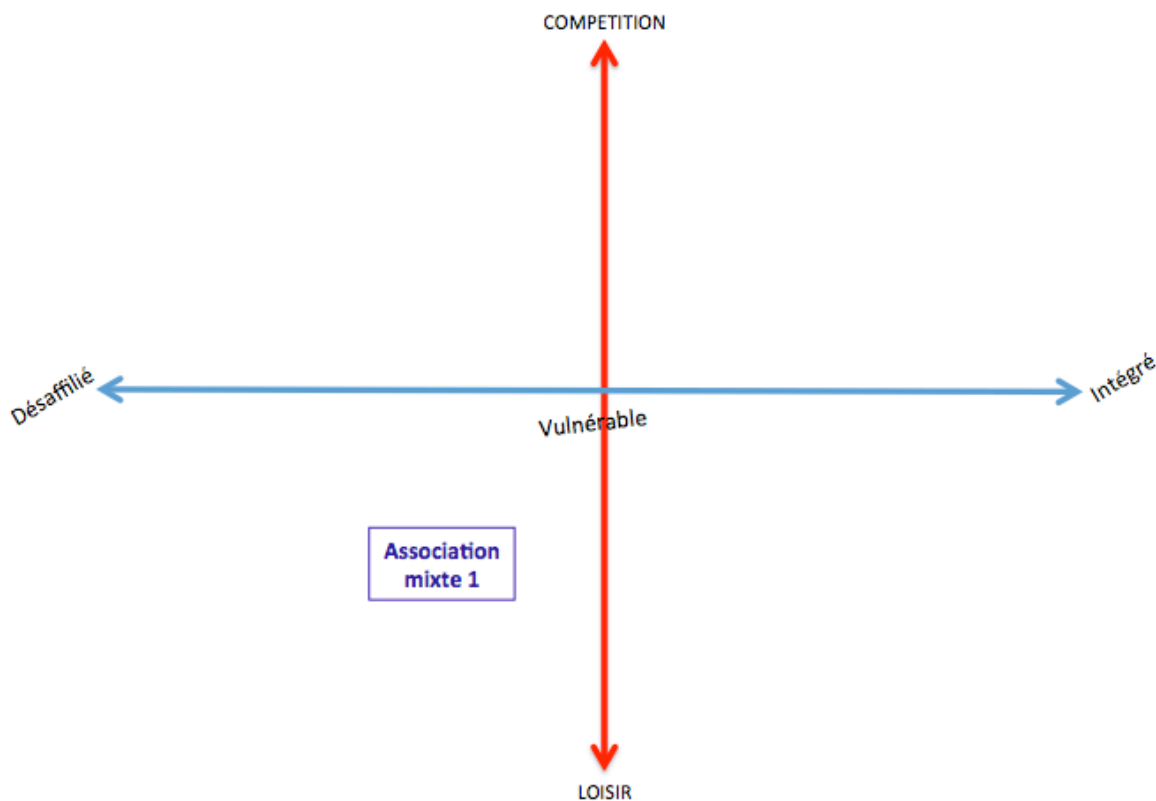


Figure 100 - Espace des pratiques de l'association mixte 1

L'animatrice a sondé le groupe en début d'année pour avoir connaissance de ses envies concernant le contenu des séances. Toutes les filles ont émis le souhait que soient proposés des exercices techniques afin de pouvoir progresser. Lors de chaque séance, un atelier technique est mis en place. Le reste du temps est consacré à des jeux adaptés au futsal. Le fonctionnement est formel, les filles s'inscrivent à l'année. Elles paient une cotisation « loisir » et lorsqu'elles participent à la séance, elles restent jusqu'à la fin.

Certaines adaptations facilitent la pratique. C'est le cas pour un groupe de mamans. L'animatrice accepte qu'elles viennent avec leurs enfants, sans quoi elles ne pourraient se rendre disponibles. En effet, au sein de leur couple, ce sont elles qui « gardent » leurs enfants et ne disposent pas de temps libre pour leur loisir sportif.

« La séance a débuté depuis trente minutes. Yasmine arrive avec ses deux enfants âgés de sept et cinq ans, suivie de Zineb et ses trois enfants qui ont entre deux et quatre ans. Lorsqu'ils arrivent les enfants courent partout le long du terrain, seul le plus grand se pose dans les tribunes sans déranger la séance. L'animatrice leur donne alors un ballon pour qu'ils puissent s'occuper mais Zineb est régulièrement appelé par ses enfants pour régler des histoires entre eux. Entre chaque jeu, les filles du créneau jouent au ballon avec les enfants, elles semblent avoir l'habitude de les voir. L'ambiance est bonne, les enfants perturbent de temps en temps le déroulement des jeux mais arrivent à s'occuper de leur côté. Lors de discussions en fin de séance, Yasmine explique que son mari va sûrement passer en horaires de jour l'année prochaine et qu'elle pourra venir sans ses enfants. Zineb réagit : « Ah bah moi ça changera pas, vous allez toujours les voir (rires), sinon j'peux pas venir » ».

(Extrait du carnet ethnographique n°21, 26 mai 2017).

La « souplesse » du cadre permet aux mamans de pratiquer une activité sportive, en présence de leurs enfants. C'est également le cas lors de moments extra-sportifs. Plusieurs fois par an, des repas sont organisés. Chaque fille participe en apportant un plat. Des sorties au stade de football sont également organisées, les familles y sont conviées.

Au bout de deux ans de pratique du futsal, l'association mixte 1 a proposé aux filles qui le voulaient d'effectuer un « test » dans un autre club de futsal compétitif. L'association se limitant à une approche d'initiation et de loisir, elle a fait le lien vers un club compétitif pour celles qui souhaitent atteindre un niveau de jeu supérieur. Trois filles ont réussi les « tests » et signeront dans un nouveau club l'année suivante.

La démarche de l'association mixte 1 s'attache à « aller vers » des filles qui sont éloignées des clubs. En fonction de leurs demandes, l'animatrice adapte les contenus et incluent des ateliers techniques. L'objectif étant de favoriser la pratique de toutes, elle accepte que certaines mamans viennent accompagnées de leurs enfants. Elle tente également d'assurer une « transition » vers des clubs compétitifs pour celles qui souhaitent acquérir un meilleur niveau.

L'analyse de ces différentes démarches fait ressortir que plusieurs « conditions » doivent être respectées pour permettre la pratique des filles éloignées des structures.

La première est la pratique en non-mixité. Investir les terrains avec les garçons suppose d'établir cet ordre sexué sur le terrain de sport mais plus globalement dans le quartier. L'obstacle est pour certaines indépassable tant les fondements culturels de cet ordre ont des racines profondes. Face à ces difficultés, la mise en place de créneaux féminins représente la condition, *sine qua non*, de leur engagement sportif. Mais nous verrons, dans le point « Les enjeux et effets auprès des structures », que « l'entre soi » peut être aussi une étape intermédiaire vers un accès à la mixité.

La deuxième condition est l'identification de personnes « repères ». Il est nécessaire que les filles connaissent soit l'animateur ou l'animatrice, soit d'autres participantes. En effet, la pratique par groupe de pairs est caractéristique de la pratique féminine en QPV. En cinq ans de terrain, nous n'avons jamais vu une fille s'engager seule dans une activité, phénomène plus courant chez les garçons. Cette particularité se manifeste dans les réponses à la question : « *« Vous venez cet après-midi au gymnase ? ». Les garçons vont répondre « On fera quoi ? », les filles : « Y'aura qui ? » (rires) »* (A22, Animateur, Association mixte 2). Le groupe de filles permet à celles-ci de dépasser leur appréhension de l'espace public, mais aussi la pudeur incorporée et/ou les risques, l'insécurité réels ou supposés présents dans cet espace. Ce regroupement est rassurant pour la jeune fille comme pour sa famille. Il facilite la pratique autant qu'il conditionne l'engagement individuel.

Si le rapport au groupe est également très important chez les jeunes garçons, il ne se pose néanmoins pas comme un préalable pour s'engager dans la pratique sportive et se déplacer vers les espaces de pratiques.

Une autre condition est la mise en place d'adaptations facilitatrices prenant en compte plusieurs freins à la pratique sportive des filles, notamment le déplacement. C'est la raison pour laquelle le club sportif traditionnel 1 a organisé, dans un premier temps, un pédibus pour aller les chercher et les raccompagner. Une fois les « repères » établis (identification des lieux, mise en confiance), le groupe s'est autogéré (déplacements par groupes). La disponibilité des filles, et notamment des mamans, est un autre frein à leur engagement sportif. En effet, les filles, jugées plus responsables, sont « réquisitionnées » pour garder les petit.e.s frères, sœurs ou les cousin.e.s. Les mamans, quant à elles, « subissent » une répartition sexuée des tâches qui les empêche de s'engager dans une pratique sportive. L'association mixte 1, bien consciente de ces réalités, adapte son « cadre » d'accueil en acceptant que les filles ou femmes viennent avec des enfants.

Toutes les associations rencontrées qui proposent des créneaux socio-sportifs féminins sont soucieuses des attentes et besoins des publics.

Mais quels enjeux recouvrent cet investissement ? Est-ce une « aubaine » pour ces structures intéressées par les aides financières publiques destinées à dynamiser la pratique féminine ? Résulte-t-il d'une volonté réelle pour lutter contre les inégalités de genre dans les quartiers ? Quels « effets » produisent ces projets ?

4. Les enjeux et effets

4.1 Les enjeux et effets au sein de « l'espace des filles »

Les principales motivations des structures rencontrées sont bien de s'engager auprès des publics féminins afin de lutter contre les inégalités face à la pratique sportive. Cette démarche s'inscrit dans leur « culture ». C'est le cas notamment pour les associations mixtes et les structures de quartier, attachées aux valeurs de l'éducation populaire et de l'égal accès de toutes et tous à la pratique sportive. Cependant, d'autres motivations sont perceptibles. Elles sont influencées par des enjeux financiers et d'image. En effet, les directives nationales encouragent et soutiennent les collectivités, associations qui participent à une féminisation du sport. La politique locale octroie des moyens financiers identiques pour soutenir le sport de haut niveau masculin et féminin :

« Deuxième grand principe de la politique sportive c'est la parité homme-femme, c'est-à-dire qu'il n'y a pas « le sport féminin est moins important que le sport masculin » [...] Donc vous voyez l'objectif c'était d'être à bon niveau, niveau national minimum et puis parité homme femme ça c'est un premier aspect qui se traduit par un financement des huit clubs de sport co qu'étaient au niveau le plus élevé, autant masculin que féminin » (E2, Élu, Filière sportive territoriale 1).

Elle porte également une attention particulière aux projets qui favorisent l'accès des filles de QPV au sport. Bien que les enjeux financiers et d'image ne soient pas les seuls facteurs déterminant l'engagement des structures, ils peuvent être une source de motivation car ils permettent d'obtenir des financements et de valoriser l'image du club :

« On a toujours fait des actions auprès du CNDS pour la promotion du sport féminin, donc c'était une raison de plus et ... Et ce sont aussi des directives de ... des différentes collectivités, de Jeunesse et sport, c'est de favoriser les jeunes et les filles en particulier. Donc on s'est dit on va ... bah on va aller dans cette direction qui nous semble une bonne direction, et ce qui nous permettait aussi d'avoir peut-être aussi plus d'aides. Et puis sans se cacher ça participe à accroître l'image du club » (D7, Président, Club sportif traditionnel 1).

Néanmoins, ces enjeux financiers et d'image ne créent pas - pour l'instant - de concurrence entre les structures. Ceci s'explique en partie par la sous-représentativité des pratiques féminines dans l'ensemble du paysage (socio)sportif rennais. À s'en tenir aux discours des structures, l'important semble avant tout de « faire tourner la boutique », de s'assurer d'un fonctionnement stable, avec une présence importante de publics déjà présents, principalement des garçons. Ensuite, si les moyens, le temps, les finances le permettent, le public féminin pourrait faire l'objet d'attention :

« J'ai eu quelques demandes de filles mais on n'est pas, on n'est pas encore prêt. Pour ça, il faut encore des éducateurs ... des créneaux en plus, des terrains en plus ... là pour l'instant on est, on se concentre déjà sur ce qu'on a fait pour bien cimenter tout ça. Et puis après on verra » (D13, Président, Club de football traditionnel 12).

« C'est tout récent le public féminin chez nous. Mais y'avait un gros club féminin aussi à côté donc nous on a préféré structurer le club, mettre les moyens qu'il fallait pour avoir les niveaux qu'on a aujourd'hui chez les garçons. Et là cette année on va se lancer dans le projet mais faut du temps, faut des moyens aussi, ça se fait pas comme ça » (D11, Président, Club de football traditionnel 8).

L'analyse de l'« espace des filles » a montré que pour « aller chercher » ce public féminin, des moyens, des adaptations, des compétences étaient nécessaires. Lorsque les motivations ne sont que symboliques, ces caractéristiques sont perçues comme des « contraintes » et limitent donc l'investissement des structures.

Il n'existe pas non plus de complémentarités au sein de l'« espace des filles » mais on peut en imaginer. En effet, il serait tout à fait envisageable qu'une fille éloignée de toute pratique puisse découvrir différents sports au sein de la structure de quartier 3 ou de l'association mixte 2. Les approches de celles-ci sont basées sur une pratique « sans contrainte », sur les besoins des filles. Elles accordent la même importance aux échanges et discussions qu'à la pratique. Pour celles qui souhaiteraient davantage de « contenus sportifs » tout en conservant une « souplesse du cadre », un lien vers l'association mixte 1 pourrait s'effectuer. L'approche de cette dernière repose sur une structuration de séance associant jeu et apprentissages techniques, dans un esprit de « loisir ». Enfin, celles qui aimeraient « goûter » à la

compétition à travers une approche plus formelle, pourraient se diriger vers un club sportif traditionnel.

4.2 Les enjeux et effets au sein des structures

Certaines structures ont mis de réels moyens en place pour développer une démarche socio-sportive en direction des filles. C'est le cas de l'association mixte 1 sur l'un des QPV rennais depuis 2014. Ce projet fait suite au constat de la quasi-absence des filles au sein de la structure à partir de la préadolescence.

Notre premier contrat au sein de cette association précisait notre mission, elle était de « *Dynamiser ou redynamiser le lien social avec les jeunes du (quartier cité), en priorité des filles, par le biais du sport* »³⁸⁶. Le choix d'attribuer cette mission à une femme traduisait une volonté de faciliter un processus d'identification, l'encadrement constituant un facteur important d'engagement de ces publics (Guérandel, 2016). Cette féminisation de l'encadrement peut faciliter la création de ces liens et diminuer certains freins familiaux : « *Au-delà de toutes les vertus qui lui sont communément attribuées, le sport est aussi perçu comme un temps risqué par les parents de jeunes filles. Aussi la présence d'une femme, voire d'une mère comme cela a été dit, semble désamorcer de telles angoisses. On comprend alors que les freins à la pratique féminine peuvent être ailleurs que dans le rapport triangulaire entre les filles, le club et l'activité* » (Le Yondre, Sempé, *op.cit.*, 21).

Afin d'attirer des filles, nous avons décidé de nous appuyer sur les deux seules filles déjà présentes au sein de la structure. Il est à préciser que l'une d'elles, Djamilia, treize ans, participe aux différentes activités au même titre que ses frères et sœurs. Alyah, quant à elle, treize ans également, ne participe qu'à l'accompagnement scolaire. Nous avons donc sondé ces filles pour savoir si la mise en place de créneaux sportifs féminins les intéresserait et si tel était le cas, d'en parler autour d'elles. Celles-ci ayant répondu positivement, nous avons ouvert deux créneaux spécifiques féminins. Le premier est un « accueil informel » qui a pour objectif de proposer à des filles des activités prédéfinies avec elles (ateliers jeux de société, cuisine, danse, etc.). Le deuxième, un créneau multisport fonctionne par cycles sportifs. Il permet de découvrir diverses activités. Ces deux temps doivent participer à la « prise de place » des filles au sein de la structure. En effet, l'objectif à moyen terme est d'amener les filles à participer à d'autres temps d'activités dans des espaces de « domination masculine ».

³⁸⁶ Extrait des missions du service civique - Avril 2014.

« C'est le premier accueil informel et je me demande si les filles vont réellement venir. Au bout de cinq minutes puis dix minutes d'attente, je commence à douter. Finalement, Djamila arrive avec une de ses copines, Lola, onze ans. Alyah est également là avec trois copines, Naomi, Chanty et Shafinaz, âgées de douze à treize ans. Je leur explique le projet de l'association : « Si on souhaite mettre en place des créneaux féminins c'est parce que sur le quartier il y a beaucoup d'activités proposées pour les garçons et on remarque que ce n'est pas le cas pour les filles. Donc l'idée c'est de vous proposer deux créneaux : un accueil tous les lundis soirs et un autre plutôt sportif tous les mardis soirs ». Alyah réagit : « C'est clair que les garçons ils sont partout et perso j'ose pas aller à l'accueil si y'a trop de monde et d'être la seule fille c'est mort. Du coup si on peut être entre filles c'est bien aussi ». Je sonde les filles pour savoir ce qu'elles aimeraient faire sur ces créneaux, les propositions jeux de société et multisport ressortent principalement. Je leur explique que le créneau multisport mettra un peu plus de temps à se lancer car nous devons obtenir un créneau de gymnase. On commence à jouer au « Time's Up » et Alyah met sa musique sur l'ordinateur, quelque chose qu'elle ne se permet pas de faire sur les temps informels qui suivent l'accompagnement scolaire. Les filles rigolent facilement entre elles et apprennent à se connaître. À la fin du créneau, elles sont motivées pour en parler à d'autres filles du quartier ».

(Extrait du carnet ethnographique n°1, 15 avril 2014).

Il a été nécessaire, dans un premier temps, de créer des liens avec Djamila et Alyah pour qu'elles amènent d'autres filles. Pour les côtoyer pendant des temps mixtes, particulièrement d'accompagnement scolaire, nous remarquons qu'elles ne se comportent pas de la même façon en « entre soi » et s'autorisent à prendre des initiatives. Nous avons, dans un deuxième temps, fait appel à un collègue masculin afin d'instaurer une mixité de l'encadrement et de « sortir » progressivement de l'entre soi. Au fil des mois, le noyau dur s'est accru d'une dizaine de filles. Celles-ci participent à la fois aux accueils et aux créneaux multisport féminins. Elles commencent également à venir sur les temps mixtes. Un départ à l'étranger est organisé et rassemble des filles de deux QPV rennais. Elles se sont investi dans des ateliers d'autofinancement (création et vente de bijoux, tombola, vente de gâteaux, chantiers éducatifs, etc.). Ce projet a suscité des réactions diverses chez les garçons du quartier. Certains contestent l'intérêt de ce projet. D'autres les aident dans leur recherche d'autofinancement.

Au fil du temps, ces jeunes filles ont investi les différents espaces d'activités proposés par l'association. Trois ans plus tard, elles n'ont plus souhaité disposer de créneaux féminins. La

mixité ne leur paraissait plus un obstacle à la pratique d'activités, notamment socio-sportives. Le témoignage du directeur atteste des effets d'une démarche socio-sportive destinée aux filles et qui a débouché sur la mixité :

« On s'est dit qu'il fallait qu'on donne la possibilité aux jeunes filles du quartier de venir sur nos structures. C'est la raison pour laquelle on a composé une équipe d'animateurs mixte. Et plutôt que de tenter des accueils mixtes dans un premier temps, on a essayé de développer un accueil spécifiquement féminin pour leur dire « voilà on vous dédie un temps, venez, il n'y a pas les garçons dans un premier temps qui parfois créent une barrière ». Ça a plutôt bien fonctionné parce qu'on avait mis à l'époque ... bah c'est toi qui avait lancé ce premier créneau et très vite on a mis (prénom cité) avec toi en animateur garçon pour déjà créer cette mixité mais avec un adulte. On a créé un groupe de 8-12 filles qui sont venues petit à petit, de manière récurrente, sur l'accompagnement à la scolarité donc quelque chose qui est assez structurant aussi mais qui est du coup mixte. On a fait un séjour spécifiquement féminin il y a deux ans à Barcelone avec des filles de (quartier cité) et du (quartier cité) dont tu faisais partie aussi qui a plutôt bien marché, qui a montré qu'on avait vraiment envie de structurer des choses auprès d'elles. Et petit à petit, c'est elles qui ont souhaité ne plus être qu'entre elles et s'associer aux garçons donc petit à petit voilà le créneau du vendredi soir accueil jeunesse informel est devenu mixte avec dans un premier temps les filles d'un côté et les garçons de l'autre mais aujourd'hui tout le monde se mélange. Le mercredi est devenu mixte et même les accueils socio-sportifs des vacances sont devenus mixtes. Pas forcément sur le futsal qui est encore très, très garçons. Mais le premier créneau, 14h-16h, qui est plutôt multisport, découverte-initiation est un temps mixte quoi » (D24, Directeur, Association mixte 1).

Cette illustration montre bien les enjeux, avant tout culturels et sociaux, pour l'association mixte 1, désireuse de s'investir dans un projet d'activités pour les filles. Sa volonté était de tenter de lutter contre les inégalités en faisant évoluer les représentations et les pratiques. Ce travail, sur le long terme, se fait en plusieurs étapes. La première vise à constituer un « noyau » dur de filles afin de lancer des activités en cernant leurs besoins et envies. La deuxième est de mettre en place un encadrement mixte et d'élargir le groupe de pratiquantes. Cette étape permet aux filles de « prendre place » au sein de la structure, de se retrouver entre elles, de prendre confiance, de prendre des initiatives, etc. La troisième étape met en place des projets qui contribuent à accroître la visibilité des filles. Dans le cas présent, c'est un projet de

séjour inter-quartier à l'étranger qui a marqué la « prise de place » des filles. La quatrième étape favorise la participation des filles aux temps d'activités mixtes, qui étaient jusqu'alors, investis exclusivement par les garçons. Enfin, la cinquième et dernière étape est l'arrêt des créneaux spécifiques féminins, les filles ayant leur place au sein des activités socio-sportives, hormis pour le futsal qui reste principalement masculin.

Cependant, ce qui est vrai pour un quartier, ne l'est pas forcément pour un autre. En effet, bien que les créneaux spécifiquement féminins de la structure de quartier 3 et de l'association mixte 2 existent depuis maintenant cinq ans, celles-ci n'ont pas basculé vers la mixité. Les professionnel.le.s évoquent principalement des freins d'ordre culturel et des « codes » du quartier plus prégnants sur ce territoire :

« J'ai essayé déjà l'année dernière d'amener les filles sur ... euh ... le futsal du jeudi garçon pour mixer. Il y a la moitié qui est restée à la porte de peur de se faire taper par les frangins qu'étaient peut-être là dans la salle, donc je me suis rendue compte qu'en fait, on pouvait pas faire ça comme ça ; c'était pas ... Y'a une envie chez certaines, mais y'a pas forcément la possibilité de le faire quoi avec ... bah la famille autour et tout ce qui peut ... toutes les contraintes qu'elles peuvent avoir » (A24, Animatrice, Structure de quartier 3).

« En fait au niveau des filles, mais même les gars je pense ils se faisaient vachement, ils se mettaient beaucoup de freins sur la pratique sportive. Les filles que j'avais dans les différents créneaux jamais elles n'allaient pratiquer avec des garçons, c'est largement plus les filles d'un côté et les garçons de l'autre sur le quartier. Et y'avait beaucoup moins de mixité culturelle aussi, on avait plus de regroupements entre communautés » (A17, Ancienne animatrice, Association mixte 2).

L'une des animatrices a tenté de faire participer certaines filles à un créneau de futsal mixte. Elle s'est heurtée aux usages sociaux du quartier qui freinent la possibilité d'une pratique mixte, en particulier celle du futsal. Le « contrôle » des grands frères ne permet pas aux filles de s'adonner à une pratique mixte. Le regard des autres pèse. La nécessité de préserver leur image est un impératif pour ces adolescentes : *« De fait, ses « performances » (toutes les activités mises en scène dans le quartier en présence d'autrui) et celles de nombreuses adolescentes vont dans le sens de cette « façade » respectable, normalisée, utilisée pour répondre aux attentes des interlocuteurs et ne pas mettre en péril, à travers sa propre image*

publique, celle de sa famille » (Rubi, 2005, 41). Afin de ne pas nuire à leur image, et à celle de leur famille, les filles ne doivent pas être vues dans des endroits identifiés comme masculins. Le créneau de futsal en fait partie et, comme nous l'avons analysé dans le chapitre n°1, il participe au renforcement des « *valeurs assimilées au monde des hommes (solidarité virile, goût de l'effort physique et de l'affrontement)* » (Guérandel, *op.cit.*, 99).

L'exemple de ces deux quartiers met en évidence des enjeux et effets différents. Pour l'un, l'entre soi a été nécessaire pour déboucher sur la mixité. Pour l'autre, l'entre soi est une condition à l'accès mais aussi à la continuation de la pratique pour certaines filles. L'analyse des enjeux et effets, à travers quatre portraits, permettra d'éclairer ces deux cas de figure.

4.3 Les enjeux et effets auprès des publics

Le premier portrait est celui de Zayde, aujourd'hui dix-neuf ans. Nous l'avons connue en 2013 lorsqu'elle avait quatorze ans. Nous étions alors chargée de l'accompagnement du projet socio-sportif du Cercle Paul Bert et co-animions un créneau multisport féminin. Ayant été animatrice sur un autre quartier en 2014, nous nous étions « perdues de vue ». Puis, en 2016, nous avons lancé un nouveau créneau de futsal féminin et avons repris contact avec elle. Cela fait maintenant deux ans qu'elle participe à ce créneau, toujours accompagnée de Bushra.

Bushra est également âgée de dix-neuf ans. Les conditions de notre rencontre avec celle-ci sont les mêmes que pour Zayde, les deux étant inséparables.

Le troisième : celui de Djamila, âgée de dix-sept ans. Elle fût la première fille avec qui nous avons tissé des liens au début de notre contrat au Cercle Paul Bert en 2014. Alors âgée de treize ans, elle a fortement contribué à la mise en place des différentes activités socio-sportives féminines.

Le quatrième est celui de Lola, actuellement quinze ans. Elle a également été l'une des premières à participer aux activités alors qu'elle avait onze ans. Tout comme Zayde et Bushra, Djamila et Lola sont constamment ensemble.

Zayde : une pratique uniquement socio-sportive

Zayde a dix-neuf ans, d'origine turque, elle a toujours vécu en France avec ses parents, sa petite sœur et son grand frère. Son père est maçon et sa mère femme de ménage. Elle est actuellement en deuxième année de licence Administration Économique et Sociale (AES). Elle est l'une des premières à participer au créneau multisport de l'association mixte 2 en 2013. Une élève du collège lui avait donné un flyer présentant les créneaux de l'association. Elle déclare s'être décidée car « c'était qu'entre filles déjà. Si y'avait eu des garçons, c'est sûr jamais j'aurais été ». Elle aime venir au créneau car elle découvre de nombreux sports et apprécie être entre filles : « C'était cool parce qu'on était entre nous et on n'était pas là en train de se dire « si je rate une balle, on va s'foutre de ma gueule ». C'était vraiment une bonne ambiance, on restait tout l'temps qu'entre turques. On avait quand même du mal à se mélanger ». Au bout de deux ans, les animateurs ayant changé de quartier, Zayde arrête le créneau multisport. Avec l'entrée au lycée, elle limite les sorties et n'a plus le temps de faire du sport durant la semaine. Pourtant, lors de sa terminale, elle parvient à reprendre le futsal tous les vendredis soirs : « Après, le vendredi c'est largement mieux pour nous, on n'a pas cours le lendemain et tout. Mais crois moi, j'ai quand même dû négocier avec ma mère hein (rires). Et Bushra c'était la même ! On leur a raconté tous les détails pour qu'elles acceptent qu'on vienne, hein ! On a dit que y'avait que des filles. J'ai même dit que y'avait des mamans genre une de trente-huit ans et j'pense ça les rassure ». Elle est d'ailleurs contente de pouvoir pratiquer avec des filles plus âgées et reconnaît avoir un comportement plus mature que trois ans auparavant. Elle estime que le passage au lycée lui a permis de grandir, de « s'ouvrir » et de rencontrer d'autres personnes en dehors du quartier. Zayde trouve que le créneau de futsal est un bon « compromis ». Il lui permet de se dépenser sans trop s'investir, en fin de semaine il n'empiète pas sur ses cours. Elle aime savoir qu'elle n'est pas obligée d'être tout le temps présente, c'est notamment une des raisons qui l'amènent à pratiquer hors-club : « Moi j'me vois pas aller genre trois fois par semaine, faire du foot en club et tout. Avoir des entraîneurs qui sont sur toi, tu dois te justifier si t'es pas là, tu dois faire ci, faire ça, t'es pas libre en fait, j'aime pas ça moi ». Au cours de l'année 2016/2017, elle vient à quasiment tous les créneaux et est la première à se réinscrire pour l'année suivante. Elle est également inscrite à des cours de religion et de ce fait ne viendra pendant quelques mois qu'une fois sur deux. Puis, au fur et à mesure, elle ne viendra plus. En la croisant quelques mois plus tard, elle me dit qu'elle est déçue de ne plus pouvoir participer au créneau mais qu'entre les cours d'Islam et la fac, elle n'a plus le temps pour faire de sport.

Bushra : une pratique uniquement socio-sportive

Bushra a également dix-neuf ans et est franco-turque. Son père est maçon, sa mère femme au foyer. Elle a deux frères, légèrement plus jeunes qu'elle. Elle suit aussi un cursus de licence AES en deuxième année. Très attachée à ses origines, elle porte toujours des maillots de football du Galatasaray ou de l'équipe nationale de Turquie. Elle s'est passionnée pour le football suite à l'Euro 2008. Alors qu'elle avait neuf ans, elle a suivi le parcours de la Turquie qui atteindra les demi-finales, un match dont elle se souvient encore. Bushra a commencé à venir au créneau multisport de l'association mixte 2 avec Zayde. Bien qu'elle aime pratiquer entre filles, Bushra aurait souhaité pouvoir le faire sous une forme mixte : « Moi j'aurai voulu jouer avec des gars, mais mon frère il n'aurait pas accepté (rires). T'imagines y'a que des gars et t'es là, t'es deux filles ! Ah ça j'me fais tuer ! ». Bushra se considère comme un ancien garçon manqué par sa façon de parler et ses goûts sportifs : « Genre ma mère quand j'ai dit qu'au multisport, on faisait souvent du futsal et que j'aimais trop, elle me répondait qu'elle avait trois garçons à la maison (rires). Au début, elle voulait pas que j'y aille parce qu'elle pensait que mon côté garçon allait s'aggraver (rires). Mais en vrai j'avais des manières un peu trop garçon tu sais. Pas des manières niveau habillement mais niveau genre comment je parle et tout, et comment j'suis avec mes p'tits frères ». De nature dynamique, elle « joue parfois physique » avec certaines filles, en particulier avec celles qui sont d'une autre origine que la sienne : « Ah j'me souviens, y'avait d'autres filles et nous on n'aimait pas ça ! On avait envie d'être qu'entre nous, pas avec d'autres filles, du coup j'leur mettais quelques coups d'épaules dans l'jeu (rires) ». Elle reconnaît qu'à cette époque elle était sur la défensive et s'emportait vite lorsqu'il était question de ses origines. Bushra était l'une des plus assidues du créneau multisport et a participé aux sorties organisées par l'association. Elle a de la reconnaissance pour le travail des animateurs : « Franchement ils étaient top ! On a fait plein de choses grâce à eux. On a été à Disney, on a fait du bowling, du space laser, on a même été voir un gala de boxe à Nantes, wallah jamais j'aurais été sans eux ». Lorsque les animateurs ont changé de quartier, elle n'a pas continué l'activité. Avec le début du lycée, elle n'a plus eu le temps et la motivation nécessaires. Quand deux ans plus tard, je l'ai recontactée avec Zayde pour participer au créneau de futsal féminin, elle était ravie et est présente chaque vendredi soir. Bushra a évolué. Elle est plus ouverte et n'hésite pas à aller vers les autres filles. Elle reste aussi passionnée par le football et nous discutons régulièrement des résultats des championnats turcs et français. Bien qu'étant toujours inséparables, il est arrivé que Bushra vienne seule au futsal. Pourtant, tout comme elle, Bushra arrêtera le futsal en cours d'année suivante, prise entre les cours de religion et ceux de la fac.

Djamila : du « socio-sport » au club de handball

Djamila, d'origine comorienne, a dix-sept ans. Elle est la cinquième d'une famille de sept enfants : deux demi-frères plus âgés, une grande sœur, un grand frère et deux petits frères. Son père est dans le bâtiment et sa mère en invalidité. Elle fréquente l'association mixte 1 depuis qu'elle est petite, comme sa grande sœur et son grand frère. Très sérieuse et investie, Djamila participe constamment aux activités de l'association : accompagnement scolaire, accueil jeunesse, sorties, etc. Comme elle le dit : « C'est ma deuxième maison ici (rires). En vrai, j'suis même plus souvent ici que chez moi ». Djamila est sportive, elle aime particulièrement le handball qu'elle a découvert lors d'un événement avec sa classe de CM2. Elle s'est inscrite alors à l'UNSS du collège pour en faire : « J'ai fait l'UNSS pendant mes quatre années de collège. Je voulais aller en club depuis la 5^{ème} mais mon père a toujours refusé. Il voulait que je me concentre sur mes études. Ma prof de sport qui était aussi ma prof d'UNSS, elle disait qu'elle me voyait bien en club mais je demandais chaque année à mon père et c'était non à chaque fois ». En 2014, à la création des créneaux socio-sportifs féminins, Djamila est l'une des premières à y participer. Elle ramène avec elle plusieurs de ses copines dont Lola. Habituee à fréquenter les autres créneaux de l'association, Djamila facilite la venue des filles aux créneaux mixtes. Au fil des mois, celles-ci sont plus présentes et apprécient de se mélanger voire de se confronter aux garçons : « On aime bien faire filles contre gars sur certains sports. Genre au basket ou au volley vu qu'on est plusieurs à se débrouiller bah on arrive à les battre et ça nous fait rire ».

C'est à l'âge de seize ans que son père accepte qu'elle s'inscrive en club : « En fait j'ai tellement forcé qu'il a cédé au bout d'un moment (rires). Et puis il avait inscrit tous les autres de la famille en club alors pourquoi pas moi ?! J'ai dit que c'était injuste et là il a bien voulu ». Djamila termine actuellement sa deuxième saison au sein du club de handball. Cependant, elle participe irrégulièrement aux entraînements et n'effectue pas de matchs. La salle d'entraînement se situe au sud de Rennes, elle met plus d'une demi-heure à s'y rendre et explique que les allers-retours la démotivent : « Cette année j'ai pas trop eu le temps d'aller aux entraînements. Je peux y aller que le lundi et c'est à l'opposé du quartier. Entre les cours, les devoirs, ça me fatigue de faire autant de route pour l'entraînement ». Elle est plus régulière sur les créneaux socio-sportifs mais trouve une complémentarité dans les deux pratiques : « J'aime bien les deux en vrai. En club, c'est bien parce que c'est structuré, je me donne à fond, j'ai des objectifs de progresser et tout. Alors qu'au multisport, c'est pas que c'est pas structuré mais genre tu peux t'arrêter quand tu veux, tu découvres plein de sport, c'est vraiment pour s'amuser, se détendre, sans pression et tout ». Aux dernières nouvelles, Djamila songe à arrêter sa pratique en club pour se consacrer à ses études de médecine.

Lola : le basket à haut niveau

Lola a quinze ans et est d'origine congolaise. Elle est issue d'une famille de cinq filles, elle a deux grandes sœurs et deux petites sœurs. Son père travaille dans le bâtiment et sa mère est femme de ménage. Lola a commencé le sport dans une association catholique à l'âge de sept ans, elle y a fait du judo, de la gymnastique. Deux ans plus tard, son oncle décide de l'inscrire au basket au sein du club du quartier. Au début peu enthousiaste, elle apprécie finalement les entraînements proposés. Lorsque Djamila lui propose de venir aux créneaux socio-sportifs féminins, elle n'est pas très motivée : « Tu m'connais j'suis assez flemmarde (rires). Et du coup j'avais déjà des heures d'entraînements de basket et des matchs donc faire du multisport à côté, je savais pas trop. Puis j'suis venue d'abord aux accueils. J'ai bien aimé, surtout quand on fait la cuisine parce que j'adore manger (rires). Et le multisport j'ai bien aimé aussi parce que c'était détente, on était entre filles, on rigolait bien ». Lola accepte quelques mois plus tard de venir sur les temps socio-sportifs mixtes. Elle signe parallèlement dans un club de basket de meilleur niveau et intègre l'équipe des U15 nationales. De plus en plus prise par le basket, elle participe moins régulièrement aux différents créneaux mais profite des vacances pour venir quotidiennement au gymnase : « Je suis plus souvent là pendant les vacances et ça fait du bien de faire du sport avec ses potes. Les filles de mon club c'est des copines aussi mais c'est quand même différent. Là on peut choisir ce qu'on veut faire comme activité, si on veut faire une pause pour discuter on peut enfin c'est bonne ambiance quoi ». À la fin de son année de troisième, Lola postule pour intégrer un centre de formation de basket à Landerneau. Elle est prise et part en internat pour se consacrer pleinement au basket. Lola continue toujours de venir sur les créneaux socio-sportifs quand elle n'a pas de stages de basket pendant les vacances. Elle souhaite percer et faire carrière dans le basket.

À partir de ces portraits, nous avons identifié le rôle que joue le « socio-sport » dans la socialisation sportive de ces jeunes filles. Pour Zayde et Bushra, l'accès au sport ne semble possible qu'à travers une approche socio-sportive et un entre soi féminin. En effet, c'est la forme « libre », sans contraintes des créneaux socio-sportifs qui les séduit. Le fonctionnement du club traditionnel à l'inverse ne leur convient pas car il exige un investissement important. Le poids de la socialisation primaire et de certains stéréotypes qui en découlent amènent à préférer un entre soi féminin : « *Si y'avait eu des garçons, c'est sûr jamais j'aurais été* » (Zayde), « *Moi j'aurais voulu jouer avec des gars mais mon frère il aurait pas accepté* » (Bushra), « *Au début, elle voulait pas que j'y aille parce qu'elle pensait que mon côté garçon allait s'aggraver* » (Bushra). La pratique du futsal, qui véhicule pourtant une image de

masculinité, est tolérée par l'entourage car se cantonnant à l'entre soi. Djamila, pour sa part, a longtemps souhaité s'inscrire en club mais s'est heurtée au refus de son père. Les créneaux socio-sportifs lui ont permis d'avoir une pratique sportive grâce à la découverte de plusieurs sports. Alors qu'elle réussit finalement à obtenir l'autorisation de s'engager dans un club, Djamila ne s'y rend qu'irrégulièrement. Les contraintes de déplacement cumulées avec celles du travail scolaire limitent son investissement sportif. Lola s'inscrit dans un parcours différent des autres filles. Incitée par sa famille à s'engager dans un club, elle suivra un parcours sportif l'amenant à intégrer un centre de formation de haut niveau. La pratique socio-sportive représente pour elle un moment de détente avec ses groupes de pairs, une pratique qu'elle reconnaît comme très différente, voire complémentaire de la pratique sportive traditionnelle.

Analyser le « socio-sport » à travers le prisme du genre permet de mettre en lumière les limites du mythe de l'intégration par le sport (Gasparini, 2008). Les politiques qui ont favorisé le développement du « socio-sport » reposent sur ce postulat. En se focalisant sur l'occupation des jeunes garçons de quartiers par le sport pour limiter leurs possibles violences, ces politiques ont laissé de côté les filles.

C'est à partir des années 2000 que les politiques publiques ont entrepris des « plans de féminisation » pour tenter de « rattraper » les inégalités, en particulier dans les quartiers prioritaires, où les filles sont peu nombreuses à pratiquer.

Notre analyse portant sur quatre structures a montré que si l'« espace des idées » a fait état d'une « harmonisation » des approches, tournées vers le « loisir » et les filles « vulnérables », l'« espace des pratiques » a mis en exergue différentes démarches. Néanmoins, des « facteurs clés » sont identifiés pour « accrocher » et fidéliser les filles : une sensibilité de la structure et une inflexion du projet associatif en faveur de ce public, l'identification de l'animateur.trice ou de filles déjà pratiquantes, le fonctionnement par adaptations pour limiter les freins (gratuité, déplacement, accompagnement d'enfants), le groupe de pairs, etc.

« L'espace des filles », qui n'est pas encore marqué par un esprit de concurrence entre les structures, doit développer des complémentarités pour mieux accompagner les jeunes dans leur socialisation sportive. À un niveau « macro », des évolutions sont à envisager pour que le sport ne fasse plus « mâle », nous y reviendrons dans la partie « conclusion ».

Chapitre 3. Le « socio-sport » au Cercle Paul Bert

« Par définition, la pratique sportive dès lors qu'elle est ouverte à tous, est une pratique socio-sportive. Donc si on s'en tient à cette définition-là, on fait du « socio-sport » sans le savoir, depuis la nuit des temps. Maintenant, on a sérié de beaucoup plus près les activités à connotation socio-sportives et on a clarifié ce qu'on considère être du « socio-sport » au Cercle. Et on est au-delà de l'éducation sociale par le sport qui fait partie de la définition même du sport, surtout telle qu'on la dit au Cercle. Le « socio-sport », c'est dans mon esprit, totalement différent puisqu'on prend le prétexte du sport pour découvrir ou faire découvrir, à des publics éloignés, la pratique sportive ou sur des terrains un peu sensibles » (D18, Élué).

Si l'on s'en tient aux discours des « vieux et valeureux militants »³⁸⁷, le Cercle Paul Bert est investi dans le « socio-sport » depuis la nuit des temps. Certes, depuis sa création, il s'est attaché à avoir une action de proximité auprès des habitant.e.s grâce à son maillage du territoire rennais. Il a également pour principal objectif de favoriser l'accès de toutes et tous à la pratique sportive. Cependant, le « socio-sport » tel qu'il est défini actuellement au Cercle Paul Bert, date d'un peu moins de trente ans. Un retour sur son développement nous conduit à identifier quatre périodes.

La première est celle des prémises. Des initiatives voient le jour dans certains territoires, particulièrement sous l'impulsion du secteur socio-culturel. De plus, de nouvelles missions naissent, notamment celle de l'« animation présence de rue » (APR).

La deuxième est directement liée aux émeutes urbaines de 2005 et à l'obtention d'un poste FUS pour faciliter l'accès à la pratique sportive de publics défavorisés. Un collectif de plusieurs associations, bénéficiant de postes FUS, est impulsé par la DDCSPP 35. Des actions communes s'organisent.

La troisième se caractérise par la reconnaissance d'un volet spécifique « socio-sport » dans la convention générale liant le Cercle Paul Bert à la Ville de Rennes. Portée par le secteur sportif, la convention socio-sportive apporte des moyens financiers, humains, matériels et des actions transversales avec le secteur socio-culturel.

³⁸⁷ Expression tirée du document « L'action socio-sportive au CPB » : « Comme se plaisent volontiers à le dire de vieux et valeureux militants qui ont usé bien des crampons sur les terrains du Blosne, de Cleunay ou de Villejean : le « socio-sport », ils en ont fait depuis longtemps et abondamment, bien avant que ce dernier ne soit labellisé, auprès de jeunes de tous milieux, de toutes origines, et dont certains sont aujourd'hui éducateurs au sein de l'association ».

La quatrième est marquée par la création du « service socio-sport », permise par des fonds d'État suite aux attentats de janvier 2015. La création d'un service spécifique permet d'asseoir la place du Cercle Paul Bert dans le paysage socio-sportif rennais.

Ces différentes périodes sont traversées par des blocages, des résistances mais aussi des changements de mentalités et de positionnement que nous allons tenter de comprendre.

Pour préciser le fonctionnement du Cercle Paul Bert, il est utile de rappeler que celui-ci est présent dans tous les quartiers rennais. Ces « antennes de quartier » sont appelées « sections ». Dans cette partie, nous ferons principalement référence aux secteurs sportifs, socio-culturel et à l'APR. Le secteur sportif regroupe les différents sports proposés par l'association. Le secteur socio-culturel comprend les secteurs enfance (6-10 ans), passerelle (9-12 ans) et jeunesse (10-17 ans). Enfin, le service APR est rattaché au service jeunesse et est missionné sur un public jeunes et jeunes adultes.

1. 1995-2005 : les prémises du « socio-sport »

Au milieu des années 1990, des expérimentations socio-sportives ont lieu dans certains quartiers rennais. C'est notamment le cas sur le quartier de Villejean où le directeur de section incite le secteur jeunesse à proposer des animations sportives informelles durant l'été :

« À l'époque, « socio-sport » ça s'appelait accueil sportif informel, au complexe du Berry. (Prénom cité) et (prénom cité) étaient présents avec les jeunes du quartier, l'été ... Un terrain de boules avait été aménagé en terrain de volley, un mec, un bénévole qu'était spécialiste roller faisait du rink hockey sur le terrain de hand avec les jeunes, ils avaient acheté des rollers, ils avaient acheté des crosses, les jeunes passaient, empruntaient des rollers, empruntaient des crosses, on prenait leurs noms, ils les rendaient, ils prenaient un ballon de foot, ils le rendait, ils faisaient du basket ... Le soir il y avait les classiques, grand tournoi de foot sur le complexe avec des fois vingt, trente jeunes qui jouaient au foot. D'autres, pareil, une quinzaine de jeunes et des ... t'avais du solide hein, t'avais du lourd, des anciens grands frères, fallait te les coltiner ... qui faisaient du basket c'était ... donc avant que le terrain synthétique se fasse, moi je trouvais ça putain, waouh ! Mais moi j'avais pas conscience de ça et maintenant je me dis « putain c'était, voilà un projet de quartier qui prenait du sens ». Des sportifs, des socio-culturels qui faisaient des activités, qu'on appelait à l'époque informelles, en milieu ouvert en plus, il y avait aussi le gymnase qu'était emprunté au Berry. Mais là on

est en plein cœur du « socio-sport » et j'te parle de ça il y a plus de vingt ans » (D25, Directeur, Ancien animateur jeunesse).

Sur ce quartier, ce type d'animations a donc débuté en période estivale. L'un des animateurs jeunesse de l'époque explique qu'elles se sont principalement mises en place suite à des dégradations répétées du gymnase du quartier. Ce dernier se trouva fermé pendant les vacances scolaires et notamment l'été, périodes durant lesquelles les jeunes occupent l'espace public quotidiennement. Le directeur de la section de Villejean proposa donc d'ouvrir le gymnase avec l'accord de la Ville de Rennes. Des animations sportives furent organisées et un travail éducatif entrepris auprès des jeunes pour les sensibiliser au respect des infrastructures du quartier. Ces animations sportives, d'abord dans le gymnase, puis en extérieur, avaient pour but de « faire vivre » le complexe du Berry. Des événements tels que « Berry Beach » qui aménageait un espace en terrain de sable pour y pratiquer diverses activités sportives : beach volley, beach soccer, sandball, etc. sont organisés. Elles permettaient aux habitant.e.s de découvrir des activités tout en apportant un « air de vacances » à celles et ceux qui ne pouvaient partir. Elles créaient aussi du « lien social » et donnaient une autre image du quartier.

Ces expérimentations se sont avérées positives. Les dégradations cessèrent, le « climat social » du quartier s'en trouva amélioré :

« Donc effectivement la première année, y'a plus eu de dégradations, plus de portes de pétées, tout ça. Donc la Ville de Rennes de dire « on repart » [...] le fait qu'ils jouent ensemble, qu'ils se rencontrent, qu'ils fassent des choses avec nous et ensemble, font que les tensions sociales, le fait de, d'avoir peur pour traverser le Berry parce que y'a un groupe de jeunes, toutes ces choses là se sont effacées » (C13, Responsable service, Ancien animateur jeunesse).

Ces différents projets sont mis en place par le secteur socio-culturel, non le secteur sportif. Celui-ci, durant cette période, se cantonne au modèle « traditionnel » tourné vers la compétition, les championnats, etc. :

« Toutes ces activités sont organisées par le secteur jeunesse et non par le secteur sportif. Le secteur sportif à cette époque là, il a, y'a un entraîneur qu'est là pour faire de la performance

dans son activité et rien d'autre, on n'est pas nombreux à être dans cette dynamique là » (C13, Responsable service, Ancien animateur jeunesse).

Parallèlement à ces initiatives, un nouveau service apparaît en 2002 : l'APR. Il fait suite à une expérimentation initiée en 1998 par la Sauvegarde de l'Enfance à l'Adolescence (SEA) dans le cadre de ses missions de prévention de la délinquance. Dans certains quartiers ciblés, des animateurs.trices vont à la rencontre de jeunes, principalement présents sur l'espace public, pour tisser des liens avec eux, identifier leurs besoins et les accompagner le cas échéant : *« Nous sommes moins dans une logique de réaction, de traitement d'un problème lié à la tranquillité publique ou à la protection de l'enfance que dans une logique d'anticipation avec une perspective de développement social »*³⁸⁸. Après quatre années d'expérimentation, c'est le Cercle Paul Bert qui est mandaté suite à un appel d'offres pour assurer cette mission. Certains animateurs possèdent une double compétence, sportive et socio-éducative. Ils se servent de l'outil sportif pour entrer en relation avec les publics et répondre à des demandes d'accès aux loisirs sportifs. Tout comme les « accueils sportifs informels » initiés sur le quartier de Villejean, ces créneaux servent avant tout à rassembler des jeunes, à créer du lien social, à favoriser le « faire ensemble ». L'objectif n'est pas la progression technique, ni la performance.

En dehors du Cercle Paul Bert, la filière sportive territoriale locale met aussi en place, en 2001, une mission jeunesse, qui deviendra plus tard un service. Les grands objectifs de cette mission, expérimentale dans un premier temps, étaient : la déambulation permettant de rencontrer des jeunes, la proposition d'animations sportives de proximité. Le fonctionnement est semblable à celui du Cercle Paul Bert. Il propose un accueil sportif de proximité, libre et gratuit. Les animateurs de la filière sportive territoriale partent également de la demande des jeunes et construisent un programme en concertation avec eux :

« Donc déjà y'a pas forcément de programme, ils sont plutôt contents, ils pensent ... voilà c'est eux qui décident, ça les accroche quoi. Après si tu leur demandes, ils font que du foot, donc ... au bout d'un moment tu dis « bah écoute, ce qu'on fait c'est que vous, vous décidez d'une activité, et puis nous on décide de deux autres » [...] Alors après ça dépend des sites hein, c'est vraiment différent selon les sites, selon les quartiers, mais au fur et à mesure du

³⁸⁸ Extrait du projet de service Animation Présence de Rue, septembre 2007.

temps, on débordait de plus en plus sur les autres activités. À la fin, il restait trois minutes de foot, puis à la fin il restait plus de foot » (A2, Éducateur sportif, Filière sportive territoriale 1).

Parallèlement, à la fin des années 1990 - au début des années 2000, se développent au Cercle Paul Bert, et au sein de certaines activités, des pratiques sportives « hors les murs ». Ces actions ont des objectifs communs, principalement celui « d'aller vers » les publics présents sur l'espace public et/ou éloignés des structures. Elles proposent des actions de proximité et fonctionnent de manière gratuite et informelle. Elles sont appelées « accueil sportif informel », « animations sportives de proximité » mais le terme « socio-sport » n'est pas encore utilisé.

2. 2005-2010 : les postes FUS et l'enclenchement du « socio-sport »

En 2005, des émeutes urbaines, déjà évoquées dans le chapitre « Genèse du « socio-sport », éclatent sur le territoire français. À l'instar de deux cent quatre-vingt autres communes, Rennes est touchée. Après trois semaines d'émeutes, l'État lance un dispositif national « Soyez sport ». Celui-ci vise à soutenir « *les associations sportives qui contribuent fortement au développement de la pratique sportive : des habitants des quartiers en difficultés, des jeunes filles et des femmes, des personnes handicapées, des jeunes de moins de vingt ans* »³⁸⁹. La DDJS, aujourd'hui DDCSPP, incite plusieurs associations sportives à déposer des projets pour obtenir des emplois FUS. Le Cercle Paul Bert ainsi qu'un club sportif et une fédération mixte perçoivent donc des financements pour l'instauration d'un poste. Au Cercle Paul Bert, c'est un emploi boxe anglaise qui est recruté, en 2006, pour un des QPV rennais. Ses missions sont notamment de « *développer des pratiques pédagogiques adaptées à l'accueil de publics aujourd'hui éloignés du sport* », de « *favoriser l'insertion des publics féminins et des personnes handicapées à travers la boxe* », de « *créer un véritable « lieu de vie » au sein des quartiers pour lutter contre la violence et les incivilités, pour lutter contre l'illettrisme et favoriser l'accès à la culture par l'organisation d'activités culturelles en lien avec la boxe* »³⁹⁰.

La DDJS coordonne un travail collaboratif entre les trois postes FUS. L'objectif est de construire un collectif d'éducateurs sportifs porteur d'une dynamique d'« animation

³⁸⁹ Extrait de la convention type des emplois à forte utilité sociale signée entre le CNDS et le Cercle Paul Bert.

³⁹⁰ Extrait du cahier des charges du projet « Soyez Sport », 2006.

sociale ». La démarche est orientée à la fois vers l'action et vers la réflexion. En effet, des animations sportives sont organisées en cœur de quartier afin d'amener les habitant.e.s, et particulièrement les jeunes, à découvrir diverses activités. Le projet « Caravane du sport » est lancé en 2007. Il vise à se déplacer, au cours de l'été, dans différents territoires rennais afin de proposer des offres de proximité :

« L'idée en fait, c'était d'aller chercher les gens en bas des tours, tu vois et de monter un petit truc, un petit peu plus festif, d'arriver nous en tant qu'éducateur sportif, d'amener une base sportive sur le truc. Et puis, après justement, que les assos culturelles elles viennent se greffer et les assos socio-culturelles et aussi les assos d'habitants, etc. ... viennent se greffer sur l'événement sportif parce que c'est ce qui donnait plus de sens, tu vois ... Mais voilà, c'était un prétexte et une excuse pour pouvoir attirer bah, attirer des jeunes en fait. Voilà, c'est d'offrir du sport gratuitement, mais en bas des tours, tu vois » (A10, Educateur sportif).

Sur le plan réflexif, des temps de travail sont consacrés à la construction de projets, à des bilans mais aussi à la recherche collective de nouveaux financements en anticipant l'arrêt des subventions de l'État³⁹¹ :

« On a fait ensemble, parce qu'on le voulait mais on n'avait pas le choix non plus. Il fallait se regrouper, faire des actions ensemble, réfléchir à nos pratiques et où on voulait aller. En créant ce collectif on était plus fort pour aller demander des poursuites de financements parce que faut pas se leurrer dans le domaine de l'insertion par le sport il faut aller chercher l'argent ! » (D2, Responsable service, Filière sportive territoriale 3).

Des « séminaires professionnels » de deux-trois jours associent des temps d'échanges sur des thématiques préalablement identifiées collectivement et des temps de travail sur des pédagogies adaptées.

Pendant plusieurs années, le collectif a développé des projets et chacune des structures a pu pérenniser son emploi.

³⁹¹ Les dispositifs d'emplois subventionnés (postes FUS, CIEC, etc.) sont pris en charge, en totalité ou en partie par des fonds étatiques. Cette aide peut être dégressive ou non dégressive et court sur quelques années.

Le fonctionnement encouragé par la DDJS, reposant sur la coopération entre les trois structures locales, rejoint les facteurs identifiés par G. Vieille-Marchiset et B. Coignet et permettant d'« agir sur les associations » (Vieille-Marchiset, Coignet, *op.cit.*, 33). Ils estiment que certaines conditions doivent être réunies pour pouvoir « accompagner les innovations socio-éducatives inoculées progressivement dans les organisations » (Vieille-Marchiset, Coignet, *op.cit.*, 33). Ils en répertorient cinq :

1) Définition partagée du projet associatif

Cette condition est le préalable de toute initiative. Elle exige la rédaction d'un projet club pour favoriser la concertation entre les acteurs et actrices impliqués. La rédaction de ce projet implique un accord sur les missions et finalités, les objectifs, l'organisation, les modalités de mise en œuvre, etc.

2) Construction de partenariats

Ils permettent d'enrichir les projets mis en place en définissant les complémentarités entre les partenaires : « *Tout d'abord, il s'agit de transformer les représentations en précisant ce qu'implique un partenariat pour chaque partie. Travailler ensemble dans une logique de projets exige une confiance difficile à ériger. Chacun doit apporter, devra échanger des ressources, devra pouvoir percevoir une valeur ajoutée dans la collaboration* » (Vieille-Marchiset, Coignet, *op.cit.*, 33).

3) Mise en place de formations

Elles ne s'inscrivent pas dans des formations de type « magistral » mais autour d'échanges d'informations, de conseils, de pratiques : « *Les modalités de formation relèvent alors plus du compagnonnage que du traditionnel lien entre enseignant et enseigné* » (Vieille-Marchiset, Coignet, *op.cit.*, 34).

4) Adaptation des pédagogies

Elles sont nécessaires afin de dépasser le fonctionnement souvent techniciste et compétitif des clubs sportifs. L'intérêt est de construire un climat éducatif valorisant les méthodes actives et interactives.

5) Organisation d'un événement fédérateur

Cet événement est nécessaire pour la création de liens entre les clubs, les structures du quartier et les habitant.e.s. Le « faire ensemble » vise à consolider les liens de partenariats.

Le collectif impulsé par la DDJS respecte ces fondamentaux. En effet, dès le départ, un accord s'est construit autour d'objectifs communs, d'une organisation basée sur des événements mais aussi des séminaires, etc. Le travail partenarial est au centre du collectif,

chacun y apporte ses ressources. Des projets comme la « Caravane du sport » permettent de consolider le partenariat et de s'ouvrir à de nouveaux partenaires.

À la fin des années 2000 de plus en plus d'actions de proximité se mettent en place sur le territoire rennais. Elles visent à rapprocher la pratique sportive des publics éloignés et à favoriser la création de lien social. C'est d'ailleurs durant cette période, qu'une enquête est réalisée par l'Office des Sports. Elle fait état de l'explosion du nombre de licencié.e.s en sport loisir qui dépasse celui des licencié.e.s en compétition sur le territoire rennais. Cette enquête montre que les attentes par rapport au sport valorisent de plus en plus la recherche de lien social, de convivialité, de l'« extra sportif », etc. Sensible à ces évolutions, la Ville de Rennes engage des réflexions pour soutenir les projets s'inscrivant dans cette démarche.

3. 2010-2015 : la convention socio-sportive et la formalisation du « socio-sport »

3.1 Contexte de la mise en place de la convention socio-sportive

Afin de bien comprendre les principes de ce conventionnement, il est nécessaire de rappeler que la convention générale liant le Cercle Paul Bert à la Ville de Rennes était au départ une convention socio-culturelle. Lorsque le système de conventionnement s'est mis en place sur le territoire rennais, en 1976, le secteur sportif reposait principalement sur du bénévolat, alors que le secteur socio-culturel se professionnalisait. De plus, les ressources du secteur sportif étaient plus « diversifiées » puisqu'elles provenaient, principalement, des cotisations et des subventions de l'Office des sports de la ville. Il a donc été décidé de centrer la convention sur le secteur socio-culturel.

Cependant, le Cercle Paul Bert de la fin des années 2000 n'est pas le même que celui de la fin des années 1970. Bien que reposant encore sur le bénévolat, il s'est professionnalisé et les ressources précitées ne suffisaient plus. La période de re-conventionnement, en 2009, représente donc un enjeu important pour le secteur sportif du Cercle Paul Bert.

À chaque fin de conventionnement, des réunions ont lieu avec la Ville de Rennes pour renégocier la convention suivante et les thématiques présentes dans celle-ci. La convention de 2003-2009 portait sur différents secteurs d'activités : vie associative, enfance, jeunesse, culture, art ... mais n'incluait pas le sport.

Lors d'une réunion réunissant différentes associations sportives, l'adjoint au sport fit part de son intention de subventionner le secteur sportif, et notamment, le « socio-sport » qui était, pour lui, « *un moyen, un support d'intégration et de lien social* »³⁹². La notion de « socio-sport » fait son apparition officielle dans les discours politiques en 2009. Mais qu'entend-on par « socio-sport » ? Lors des échanges, cette notion reste floue et une concertation avec les clubs est organisée pour tenter de la définir : « *Au terme de la réunion du 29/06/2009, consacrée à la recherche d'une définition du « socio-sport », vous avez invité les cinq associations sportives à vous faire part de leurs réflexions et d'informations susceptibles de faire progresser le dossier du volet sportif de la convention 2010-2015. Vous trouverez, ci-joint, quelques réflexions et propositions partant de constats que nous avons cru pouvoir faire lors de cet échange* »³⁹³. Le Cercle Paul Bert, par le biais de sa commission sportive, engage une réflexion pour tenter de clarifier cette notion de « socio-sport ». Partant du constat que « *la recherche d'une définition du « socio-sport », permettant de déterminer des critères d'éligibilité à la Convention, s'est avérée une entreprise complexe, voire impossible* », la commission préconise de « *changer d'approche et de problématique* »³⁹⁴. Plutôt que de chercher à définir le « socio-sport » à partir de ce que chacun met sous ce terme, elle préconise de se baser sur les critères généraux de la Convention puisque le « socio-sport » devrait intégrer celle-ci : « *En quelque sorte, la définition est donnée. Point n'est besoin de se livrer à la poursuite improbable d'une notion introuvable* »³⁹⁵. Les indicateurs globaux de la convention sont de « *promouvoir les valeurs de l'éducation populaire* », de « *répondre aux besoins des publics* » et d'« *être attentifs aux besoins émergents* »³⁹⁶. Des indicateurs affinant les précédents sont proposés. Ils accordent une priorité aux projets et actions qui :

- ciblent des publics prioritaires
- s'engagent dans une approche de proximité
- proposent une accessibilité de tarifs, de niveaux et types de pratique, de créneaux et de proximité
- permettent une formation des bénévoles et de professionnel.le.s
- développent des partenariats entre le secteur sportif et le secteur socio-culturel

³⁹² Déclaration faite lors de la réunion du 16 mars 2009, extrait du compte rendu de réunion.

³⁹³ Extrait d'un courrier rédigé par la commission sportive du Cercle Paul Bert à l'attention de l'adjoint au sport de la Ville de Rennes.

³⁹⁴ Extrait du document « Contribution à la réflexion sur la convention sportive » du 1^{er} octobre 2009 réalisé par la commission sportive du Cercle Paul Bert.

³⁹⁵ Extrait du document « Contribution à la réflexion sur la convention sportive » du 1^{er} octobre 2009 réalisé par la commission sportive du Cercle Paul Bert.

³⁹⁶ Indicateurs issus de la note d'orientation du 23 octobre 2008.

- contribuent à favoriser la mixité sociale, l'intégration et la cohésion sociale des quartiers
- stimulent les rapports entre les bénévoles et les professionnel.le.s titulaires
- recherchent une mutualisations des moyens.

Une question clôt cette proposition de critères : « *La demande de moyens supplémentaires est-elle accompagnée par un véritable projet socio-sportif ?* »

- *Un état des lieux des projets socio-sportifs mobilisant l'ensemble des professionnel.le.s et bénévoles autour d'un projet partagé plaçant au premier plan les finalités éducatives et sociales*
- *Un plan de formation de cadres bénévoles*
- *Une ouverture sur des activités « extra-sportives » (accompagnement scolaire, activités culturelles, etc.) »³⁹⁷.*

Dans un autre document, la commission sportive présente le secteur sportif du Cercle Paul Bert comme étant « *au service de la vie sociale et en plein accord avec les objectifs de la convention* »³⁹⁸. Elle revendique l'appartenance du projet sportif de l'association à l'éducation populaire du fait de « *la primauté accordée à l'éthique* », de « *la priorité accordée à la formation des jeunes, des cadres, au sport de masse* », d'« *un engagement exceptionnel dans les quartiers défavorisés* », d'« *un partenariat actif avec les écoles* », de « *l'ouverture à des non-adhérents* » et de « *l'importance accordée à la réflexion collective pour la définition de projets novateurs à finalité éducative* »³⁹⁹. Elle met également en avant sa capacité à répondre aux besoins de la population et à s'adapter à des demandes larges et diverses, notamment grâce à son ancrage territorial. Enfin, elle valorise le rôle important que joue le sport dans le domaine de la socialisation et de la citoyenneté en rappelant qu'il favorise les rencontres, les échanges, les solidarités, et ce, dans tous les quartiers et auprès de tous les publics.

Suite à cette réflexion et à la démonstration de l'engagement « social » du secteur sportif du Cercle Paul Bert, ce dernier entre dans la convention au titre d'un volet nouveau intitulé « socio-sport » avec octroi d'une subvention. Son pilotage est assuré par la commission

³⁹⁷ Extrait du document « Contribution à la réflexion sur la convention sportive » du 1^{er} octobre 2009 réalisé par la commission sportive du Cercle Paul Bert.

³⁹⁸ Extrait du document « Convention : faut-il exclure le sport de compétition ? » de septembre 2009 réalisé par la commission sportive du Cercle Paul Bert.

³⁹⁹ Extrait du document « Convention : faut-il exclure le sport de compétition ? » de septembre 2009 réalisé par la commission sportive du Cercle Paul Bert.

sportive du Cercle Paul Bert. La convention cible certains groupes sportifs et leur alloue des moyens spécifiques pour mener à bien des missions précises.

Thématique "Socio-sportif"

La Ville de Rennes souhaite permettre au plus grand nombre, quels que soient ses ressources, son origine, son âge, ses capacités physiques, de pratiquer une activité sportive. Cela passe par la poursuite et l'adaptation de l'offre de pratique, et par des démarches visant aussi à susciter la demande et attirer les publics les plus éloignés. Des études récentes montrent par ailleurs que la pratique d'une d'activité physique est en baisse chez les jeunes dans un contexte général où elle est insuffisante désormais chez les jeunes filles et chez les adolescents, et notamment dans les milieux défavorisés, avec des conséquences importantes en termes de santé et de bien-être.

Dans cette optique, dans le cadre du renouvellement des conventions avec certaines associations et équipements de quartiers, la Ville de Rennes souhaite reconnaître et apporter un appui financier spécifique et pérenne aux actions qui visent à :

1) Promouvoir la mixité et la diversité des pratiques sportives, notamment dans les quartiers prioritaires, via :

1/A : le développement d'une offre de sport-loisirs incluant la recherche de performance et des formes innovantes de compétition (inter-groupes, inter-associations, inter-quartiers, stages)

1/B : le développement des pratiques sportives féminines et mixtes.

2) Permettre à un plus grand nombre d'enfants et de jeunes de découvrir et pratiquer des activités sportives.

3) Favoriser et accompagner la prise de responsabilité des jeunes et jeunes adultes au sein des associations.

Dans ce cadre, le Cercle Paul Bert souhaite orienter le projet socio sportif de la convention vers une consolidation de la professionnalisation ; en effet c'est l'emploi qui structure efficacement le plus les activités au sein des groupes et qui permet la réalisation de leur projet au profit des Rennais.

Définition

Au delà d'une définition du socio sportif, l'objectif est de proposer des indicateurs qui concernent l'éducation, la socialisation, l'intégration :

- Appartenance à un quartier prioritaire
- Age
- Mixité géographique, sociale et sexuelle (développement de la pratique féminine)
- Importance des effectifs et perspectives d'évolution (à la baisse comme à la hausse) en fonction de la discipline sportive
- Existence d'un véritable projet
- Soutien, engagement de l'association dans son ensemble

Un engagement de l'ensemble de l'association, dans le domaine de la formation, de la réflexion, de la création, de la recherche de synergie entre les différents secteurs (socioculturel, socio-sportif), doit accompagner ces actions.

Temporalité

Le cycle d'un projet sportif doit être de 3 ans au minimum avant d'en mesurer les fruits. S'il est important de prendre en compte le cycle de développement d'une activité sportive, il faut également être en capacité, de décider de réorienter certains projets qui pourraient prendre du retard sur d'autres.

Cette temporalité rejoint aussi la prise en compte de l'émergence de projets de groupes du CPB, ces nouveaux projets pouvant être la résultante de l'apparition de nouvelles disciplines, de nouvelles formes de pratiques, d'opportunités d'aides d'autres institutions.

Evaluation

Une co-évaluation avec les services municipaux est nécessaire.

Le Cercle Paul Bert assume l'évaluation des projets retenus. Son expertise dans le champ des activités sportives (connaissance du territoire, connaissance des différents multiples acteurs) doit être reconnue.

Le Cercle Paul Bert souhaite continuer son rôle d'acteur à part entière tout en garantissant l'évaluation de la globalité de ses missions avec les collectivités dans un souci d'échange, d'ouverture et de partenariat au bénéfice des habitants des quartiers et de la ville en général.

Les actions retenues qui sont l'application opérationnelle des objectifs définis conjointement doivent faire l'objet d'une réflexion partagée pour aboutir à une cohérence éducative à l'échelle du territoire de la Ville de Rennes, au travers d'une collaboration étroite entre le CPB et les services municipaux.

A ce titre, le Cercle Paul Bert met en œuvre les actions suivantes :

- Développement d'une action sport-santé aux Gayeulles,
- Pérennisation de l'activité musculation aux Gayeulles,
- Développement d'une activité badminton à Rapatel,
- Expérimentation de pratiques sportives en direction de jeunes filles et jeunes femmes au Blosne,
- Renforcement des moyens pour la pratique du football en direction des jeunes et des enfants dans les quartiers du sud de la ville.

Nous percevons un double enjeu dans la mise en place de la convention socio-sportive. Le premier est l'importance pour le secteur sportif d'être intégré dans le dispositif de conventionnement. Cette présence lui permet d'être reconnu comme un acteur social au même titre que les secteurs enfance, jeunesse, habitant ou encore culturel. Cependant, cette prise en compte n'a été possible qu'après une démonstration de son « utilité sociale ». Tel que nous l'avons analysé dans le chapitre n°2 « Les enjeux et effets des « socio-sports » », tout se passe comme si l'attribution de nouveaux financements était liée à une valorisation des dimensions

« sociales » du sport. Le deuxième enjeu est l'intérêt pour le secteur sportif de piloter cette thématique socio-sportive. En effet, jusqu'alors - hormis quelques groupes sportifs - le secteur socio-culturel ainsi que le service APR étaient davantage investis dans le « socio-sport ». À partir de 2010, deux secteurs et un service sont donc engagés dans des projets socio-sportifs. Mais ont-ils la même définition du « socio-sport » ? Les objectifs qu'ils poursuivent se rejoignent-ils ?

L'illustration d'une action commune associant le secteur sportif, le secteur socio-culturel et le service APR apportera des éléments de réponses à ces questions.

3.2 La volonté de travail commun entre le secteur sportif et socio-culturel : un pari impossible ?

Afin de stimuler la coopération entre les secteurs, un projet d'animations sur un quartier prioritaire pendant les vacances scolaires est envisagé. Ces activités seront animées par des éducateurs sportifs, en partenariat avec les APR, et mises en lien avec les activités socio-culturelles de la section Cercle Paul Bert du quartier. Le pilotage de ce projet est confié au coordinateur socio-sportif :

« En gros moi mes objectifs c'étaient voilà de mettre en place des programmes sur les vacances et de faire le lien entre les différents acteurs du CPB, que ce soit enfin ... faire le lien entre les APR, les ... les animateurs jeunesse, les éducateurs sportifs pour arriver voilà à un programme commun sur le (quartier cité) ... dans l'idée voilà de développer dans le futur d'autres choses ... de plus en plus d'activités en tout cas » (A20, Coordinateur socio-sportif).

Il est important de préciser que ce poste à mi-temps a été créé, pour une durée déterminée de douze mois, suite à l'impossibilité d'un groupe sportif de réaliser le projet financé par la convention. Ce financement a été transféré sur un demi poste de coordinateur du « socio-sport » ainsi que des actions socio-sportives destinées à ce quartier.

C'est avec l'arrivée de ce coordinateur, et plus largement de la convention socio-sportive, que des blocages et résistances se manifestèrent. Étant pleinement engagée dans une observation participante⁴⁰⁰ par l'accompagnement et la participation à ce projet de vacances socio-

⁴⁰⁰ Il est à préciser que nous avons tenu un carnet ethnographique durant l'année de notre stage dans le cadre de notre mémoire de recherche. Celui-ci couvre les périodes de janvier à juillet 2013 et est

sportives, nous avons été au cœur de ces relations et jeux d'acteurs. Trois acteurs sont principalement concernés : Antoine, le coordinateur du « socio-sport », également éducateur sportif, Nolan, le référent jeunesse du secteur socio-culturel et enfin, Sofiane, un animateur présence de rue. Un quatrième acteur, Fred⁴⁰¹, éducateur sportif participe également au projet mais de manière moins importante.

Afin de préparer au mieux ce projet, des réunions furent organisées avec les acteurs et actrices des secteurs. D'emblée, quelques désaccords se firent ressentir, principalement sur les modalités de fonctionnement professionnel. Ne pouvant être présente sur cette réunion, Fred ainsi que Sofiane me firent un retour sur ces échanges :

« En attendant que les jeunes arrivent, Fred me fait un résumé de la réunion de préparation des vacances : « J'ai perdu mon temps si tu veux parce que sur deux heures de réunion, on a passé les ¾ du temps à débattre sur qui pensait quoi, sur la définition d'untel, sur qui portait le « socio-sport », etc. Donc en gros eux leur préoccupation c'était « Non mais attend qui porte l'action ? Les sportifs ? Les socio-cu ? Parce que bon c'est pas forcément à nous d'y aller si c'est les sportifs qu'ont fléché l'argent, etc. ». Non mais sérieux, on est tous au Cercle. Moi si j'fais un truc, je suis pas là en train de me dire « C'est untel qui a fléché l'argent » ».

(Extrait du carnet ethnographique n°1, 17 janvier 2013).

numéroté de 1 à 4. Dès la signature de notre service civique au Cercle Paul Bert en mars 2014, nous avons entrepris une nouvelle démarche ethnographique. Ces carnets sont numérotés de 1 à 29.

⁴⁰¹ Ces prénoms ont été modifiés.

« Je profite d'un temps administratif pour passer au bureau des APR et savoir comment la réunion s'est passée. Sofiane m'explique : « Dans l'ensemble ça a été. Après on a passé pas mal de temps à discuter pour connaître le projet, les objectifs, le fonctionnement de chaque secteur. Et là on se rend compte qu'on n'a pas les mêmes manières de faire. C'est vrai que nous, mais le secteur jeunesse aussi, on attend plus de passerelles sur le reste de l'année. L'idée c'est pas juste de faire des trucs ensemble pendant les vacances, susciter des envies, des besoins et au final on pourra pas y répondre parce qu'on n'aura pas les sportifs le reste du temps. Mais eux aussi ont leurs emplois du temps de bouclés et apparemment c'est compliqué de venir en dehors des vacances scolaires. Mais bon ça va le faire hein, on n'a pas le choix t'façon (rires) ».

(Extrait du carnet ethnographique n°1, 18 janvier 2013).

Les visions diffèrent d'un secteur à l'autre. Le secteur socio-culturel souhaiterait que le secteur sportif puisse se rendre disponible durant toute l'année pour effectuer un travail en continuité. Le secteur sportif le souhaiterait aussi mais l'emploi du temps des animateurs n'offre cette possibilité que pendant les vacances scolaires.

« Au niveau humain, les différents acteurs du CPB, des APR aux éducateurs sportifs on a tous envie d'intervenir dessus. Mais on se rend compte que ... dans son emploi du temps, personne n'a réellement du temps donc c'est compliqué de trouver des créneaux où tout le monde puisse agir, tout ça. On y arrive là, par exemple sur les vacances, mais on voit bien que quand Nolan disait « Ouais mais à court terme, est-ce qu'on va pouvoir ouvrir des créneaux ? » ... il n'y a pas de salles ... les éduc's sportifs sont pas disponibles, les animateurs jeunesse non plus » (A20, Coordinateur socio-sportif).

« Il faut renouveler le reste de l'année, il faut lancer un peu plus que les vacances, faut pas s'arrêter à cette période là. Les jeunes vont découvrir plein d'activités pendant les vacances, par contre après, plus rien. On veut ouvrir des créneaux mais c'est pas possible et ça c'est dommage quoi » (A21, Animateur présence de rue).

Une autre réunion est programmée pour finaliser le programme d'activités. Cette fois, les débats ne concernent pas le fonctionnement de chaque secteur mais la définition et les objectifs du « socio-sport », en bref son périmètre.

« On discute du programme d'activités. Antoine, le coordinateur du « socio-sport », propose de mettre des activités sports de raquette sur plusieurs jours, notamment pour faire du lien avec un créneau badminton qui a lieu le reste de l'année. Sofiane réagit :

- *« C'est une bonne idée mais les jeunes ils feront pas la démarche d'aller après au créneau, c'est pas du tout le même public.*
- *Antoine : Justement on pourrait mélanger les publics parce que son créneau « socio-sport » marche bien.*
- *Sofiane : Bah tu vois, pour moi, c'est pas du « socio-sport » ce qu'elle propose (prénom cité). On est sur un public qu'a pas forcément de problématiques, j'le dis sans méchanceté hein mais c'est plutôt des intellos (rires), et y'a des compétitions qui sont organisées, machin. C'est quoi la différence avec ce qui est proposé en club ?*
- *Antoine : C'est pas parce que c'est des premiers de la classe que c'est pas du « socio-sport ». C'est des jeunes qui sont au (quartier cité), qui n'ont pas de pratiques sportives, ils se faisaient exclure du foot, ils se faisaient exclure du basket parce qu'ils savaient pas mettre un pied devant l'autre mais quelque part elle a fait pratiquer du sport à des jeunes qu'en faisaient pas avant sur le quartier donc à partir de ce moment-là, c'est du « socio-sport ».*
- *Sofiane : Sauf que pour moi on est sur un public qui aurait les moyens d'être en club, alors ils sont peut être exclus de certains sports mais ils ont déjà fait la démarche d'aller en club. Là le « socio-sport », l'objectif c'est de chercher des jeunes qui sont vraiment éloignés du sport, ils ont même pas les codes pour être en club ».*

(Extrait du carnet ethnographique n°1, 27 janvier 2013).

Des différences de définition apparaissent entre Antoine et Sofiane. Le premier estime que le « socio-sport » a pour objectif de faire accéder à la pratique sportive des publics qui en sont éloignés ou qui ne trouvaient pas leur place au sein des structures voisines. Pour lui, ce n'est pas tant la situation sociale et scolaire des publics qui compte que la démarche par laquelle ces publics accèdent au sport. Pour le second, le « socio-sport » est une démarche spécifique et cible un public particulier. Il considère que le « socio-sport » doit s'adresser aux publics les plus éloignés, non présents dans les structures. De plus, ces publics sont confrontés à des problématiques qui les contraignent encore plus de l'accès aux clubs.

Ces divergences peuvent s'expliquer par la « culture professionnelle » de ces professionnels. Antoine, qui coordonne le « socio-sport » est un éducateur sportif. Son objectif est d'amener

des publics à pratiquer une activité sportive. Il n'écarte d'ailleurs pas la possibilité d'une évolution vers la compétition :

« On a une conception qu'est complètement différente ouais, notamment ... voilà les animateurs jeunesse, les APR, ils se braquent complètement sur la compétition. Moi j'suis éducateur sportif, mon objectif c'est qu'un maximum de jeunes puisse faire du sport. Et pourquoi pas amener certains à faire de la compétition. J'suis pas d'accord, par exemple, quand on dit que les gens du (quartier cité) ils veulent faire que du loisir, ils veulent pas faire de compétition. Je pense qu'en partant des écoles de sport dans le quartier, je pense que voilà on se rendra compte que les jeunes ils peuvent faire de la compétition et ils veulent en faire » (A20, Coordinateur socio-sportif).

Sofiane est animateur présence de rue. Il est principalement missionné sur les publics présents quotidiennement sur l'espace public et éloignés des structures du quartier. Cette démarche « d'aller vers » ces publics considère la pratique sportive informelle comme un outil permettant d'ouvrir des publics en difficulté à d'autres centres d'intérêt, d'autres domaines :

« L'activité sportive en soi n'est pas en fait l'objectif, c'est juste un ... un outil comme peut être un billard dans un accueil informel. Le « socio-sport » ça va être d'aller vers des publics qui n'ont pas accès au sport, de susciter des demandes et après je vais lancer d'autres choses ou je vais aller plus loin dans cette demande. À travers l'outil du « socio-sport », je vais accompagner et aider vers autre chose, une autre dynamique, un départ en vacances, du travail, etc. » (A21, Animateur présence de rue).

À l'issue des réunions, des compromis sont tout de même trouvés. Il est décidé de programmer les activités de telle façon qu'il n'y ait pas concurrence entre les secteurs. De plus, le choix d'une communication commune est validé avec la création de « plaquettes informatives » présentant les programmes des deux secteurs. Elles seront distribuées par les animateurs socio-culturels. Ces derniers sont présents quotidiennement auprès des jeunes du quartier. L'animateur présence de rue, lui, pendant ses temps de « déambulation » pourra aussi communiquer.

« Les animateurs jeunesse et les APR ont vraiment un rôle dans les animations sportives au niveau de la communication et de la déambulation ... sur tout ce qui est communication avant

... euh ... sur le programme (rires) ... toutes ces choses là ... Sur le jour des activités, il y a aussi un gros travail de communication à faire, sur des déambulations notamment en début d'après-midi, sur des choses comme ça » (A20, Coordinateur socio-sportif).

Le « rire » concernant le programme, traduit des difficultés rencontrées par Antoine dans l'information sur le programme d'activités. Deux semaines avant le début des vacances, comme convenu, Antoine a transmis à Nolan, le référent jeunesse, son programme d'activités à insérer dans la plaquette commune. Mais, malgré de nombreuses relances, à quelques jours des vacances, il n'a pas de réponse alors qu'il en a impérativement besoin. Une « relation de pouvoir » s'est installée. Antoine se trouve dans une situation de « dépendance » vis-à-vis du secteur socio-culturel. Finalement, il ne sera informé qu'au dernier moment que sa proposition a été acceptée. D'autres faits vont accentuer la « défiance » du secteur socio-culturel envers Antoine. Celui-ci est présent sur quelques matinées dans « l'espace jeunes » pour établir un contact avec les jeunes qui le fréquentent et être identifié dans le quartier. Cela s'inscrit dans le sens d'un travail en complémentarité avec les animateurs socio-culturels. Malgré des efforts des deux côtés, Antoine remarque des discussions en aparté dès qu'il arrive à « l'espace jeunes » et des mouvements d'animateurs, programmes d'activités en main.

« J'arrive au gymnase en avance, personne n'est là, ni même le gardien. Antoine arrive cinq minutes après moi :

- *« Moi : Alors ça a été l'accueil jeunes ce matin ?*
- *Antoine : L'accueil en lui-même oui. Après, je sens bien que certains anims font des messes basses quand j'arrive. Et j't'avais dit aussi, la dernière fois j'ai vu Nolan enlever des plaquettes et en remettre d'autres.*
- *Moi : Tu penses quoi du coup ?*
- *Antoine : Ça m'étonnerait pas qu'ils aient imprimé deux styles de plaquettes, une avec notre programme et l'autre sans.*
- *Moi : Ce serait tordu quand même ! ».*

Une jeune arrive au gymnase, elle était en accueil avec Antoine ce matin, il lui a dit de venir essayer l'activité multisport de l'après-midi. On lui donne une plaquette pour lui montrer les différentes activités sportives de la semaine : « Bah c'est bizarre, sur le programme que j'ai eu hier, y'avait pas le tableau là derrière ». On se regarde avec Antoine, il soupire et répond : « Ah bah oui c'est bizarre, ça doit être une erreur d'impression » ».

(Extrait du carnet ethnographique n°1, 28 février 2013).

Le secteur socio-culturel a donc imprimé deux types de plaquettes, l'une leur permettant de communiquer uniquement sur leur programmation en l'absence d'Antoine et l'autre, commune, distribuée en sa présence. Ces faits ont été confirmés par les dires de la jeune fille mais également par des exemplaires trouvés par Antoine au secrétariat de la section. Quelles raisons motivent les animateurs socio-culturels à tenter de desservir les activités socio-sportives ?

Après analyse des entretiens et des échanges informels avec différents acteurs du secteur socio-culturel, des réticences sont exprimées vis-à-vis de la convention socio-sportive fléchée sur les éducateurs sportifs.

Les différences de définition du « socio-sport », d'approche entre les secteurs, précédemment constatées, expliquent ces désaccords. Un autre point accentue cette rivalité : la remise en question de la légitimité des éducateurs sportifs à intervenir dans le domaine du « socio-sport ». Ces derniers n'auraient pas de liens de proximité avec les publics, jugés essentiels pour conduire des actions socio-sportives. Leur fonctionnement ne répondrait pas aux besoins des publics.

« Les éducateurs sportifs sont moins dans une réalité, une proximité ou voilà une possibilité de pouvoir remédier aux demandes des jeunes [...] Et quoiqu'il arrive les jeunes ... ils ne viendront pas s'ils ne connaissent pas, ou alors, ils vont venir, mais avec une idée derrière, soit « je vais faire chier », soit « je vais ... de toute façon je vais pas revenir, le gars c'est quelqu'un que je connais pas donc ... En plus, il est sur mon quartier alors il va ... il va pas me la faire à l'envers non plus » » (B6, Coordinateur jeunesse).

« Les animateurs jeunesse, eux, ont mis en place des actions parce qu'ils voyaient bien qu'il y avait une demande à laquelle les sportifs ne répondaient pas ... alors c'est pas qu'ils ne répondaient pas, c'est plutôt ce qu'ils proposaient qui ne correspondaient pas. Donc est-ce que les éducateurs sportifs ... euh ... doivent faire ou savent faire ? Je pense que ... ils savent faire mais je sais pas s'ils doivent faire le « socio-sport » » (A21, Animateur présence de rue).

Les acteurs du secteur socio-culturel estiment que les éducateurs sportifs n'ont pas la « relation » qui convient à ces publics. Leur faible identification sur le quartier ne permettrait pas de fidéliser ces publics. Ce jugement est nuancé toutefois par le fait que les éducateurs

sportifs, notamment de football, connaissaient nombre de ces jeunes qui avaient fréquenté le club.

Cette interrogation sur la légitimité des éducateurs sportifs est renforcée par l'existence, depuis de nombreuses années, d'activités socio-sportives animées par le secteur socio-culturel et non le secteur sportif.

« Si on est sur une activité sportive pour tous et ce que j'ai dit tout à l'heure, permettre à tout le monde de faire et de faciliter l'accès, ouais c'est ce qui a déjà été fait avant. Il y a rien d'innovant, c'est ce qu'on faisait déjà dans les accueils jeunes sans les ... sans les sportifs du coup ... sans méchanceté. Mais c'est exactement sur quoi on était avant même le lancement de cette convention mais du coup par les animateurs jeunesse et non les éducateurs sportifs. Nous, on faisait ça dans le sens où ... c'était pour utiliser le sport comme un outil et vu que c'était ce qui était demandé bah on répondait par cet outil, mais on le valorisait pas. Sauf que là maintenant on lui a donné un nom, on lui a donné le nom de « socio-sport » » (Animateur présence de rue, D2).

« Nous on appelait ça activités structurées. Après, on appelait ça projet innovant parce que l'Office des sports nous finançait un peu sur ... des projets innovants et voilà. Donc après on a appelé ça, entre nous, ça s'est appelé « socio-sport » et en même temps que la Ville a reconnu du « socio-sport » ... dans le cadre de la convention » (D25, Directeur de section).

Cette remise en question de l'intervention des éducateurs sportifs dans le domaine du « socio-sport » a été confirmée lors d'une réunion bilan du programme des vacances :

« La réunion rassemble plus de monde que les dernières : le responsable des sports, un membre de la commission sportive, les éducateurs sportifs, animateurs socio-culturels et animateurs présence de rue qui sont intervenus sur les vacances, la responsable du service APR ainsi que le président de la section sont présents. L'atmosphère est bizarre, « l'officialisation » de cette réunion produit une sorte de malaise, chacun se regarde sans trop parler. Le membre de la commission sportive ouvre la réunion et souhaite entendre le bilan de chaque secteur. Nolan commence pour le secteur socio-culturel : « Dans l'ensemble, on peut dire que c'est assez positif dans le sens où y'a eu une complémentarité entre les secteurs. Antoine est venu sur certains accueils jeunesse, nous sur des activités socio-sportives. Par contre, le point négatif c'est le fait que Sofiane ait consacré plus de temps sur le « socio-sport ». On a eu un vrai souci dans la continuité des actions, en particulier sur l'orientation des jeunes vers la section comme le fait d'habitude Sofiane. Et la fréquentation de l'espace jeunes a été impacté ». Ces propos sont soutenus par le président de la section et la responsable APR. Ces derniers ajoutent que le manque d'identification des éducateurs sportifs sur le quartier ne permet pas d'inscrire les actions dans une réelle continuité. La question divise les secteurs. Les sportifs réagissent immédiatement, le responsable des sports prend la parole : « Mais il faut arrêter avec ce genre de discours. On sait tous que ça prend du temps d'être identifié sur un quartier, ça ne se fait pas du jour au lendemain. Mais avec le travail que fait Antoine autour du volley le reste de l'année, avec l'intervention des collègues sportifs sur les différents créneaux du quartier, avec des temps communs comme sur les vacances là, ça marchera ». Le président de la section acquiesce et poursuit : « Il faut qu'on ait envie de bien faire ensemble, c'est important. Bon c'est vrai qu'au début on se demandait ce que les sportifs venaient faire là mais le travail peut être complémentaire. Il faut juste faire attention à ne pas se marcher sur les pieds et que ça n'impacte pas les activités des uns et des autres ». Les tensions diminuent au fur et à mesure de la réunion et d'un commun accord, l'expérimentation se prolongera sur les prochaines vacances ».

(Extrait du carnet ethnographique n°2, 05 avril 2013).

L'analyse de cette réunion montre que derrière le reproche du manque d'identification des éducateurs sportifs, c'est davantage leur présence qui est remise en cause. Mais c'est surtout la crainte de voir les activités socio-culturelles concurrencées par les nouvelles activités socio-sportives. Une lecture des légitimismes permet d'interroger ici la hiérarchie des pratiques culturelles induite dans la structure.

Ces réactions de méfiance, d'inquiétude posent deux questions : est-ce la légitimité d'éducateurs sportifs à opérer dans ce champ qui est remise en cause ? Cette présence est-elle ressentie comme une remise en question des compétences des « socio-culturels » ?

Ces problématiques doivent être analysées à un niveau territorial. La convention socio-sportive a fait naître des enjeux de territoires entre le secteur socio-culturel, déjà implanté d'un point de vue socio-sportif sur le quartier, et le secteur sportif avec ses nouveaux projets issus du conventionnement. Cette évolution a été mal perçue, elle perturberait l'existant. La convention, et les acteurs sportifs concernés, sont accusés de ne pas avoir pris en compte le travail déjà effectué par le secteur socio-culturel.

« Sauf que voilà il y a déjà des choses qui se font, déjà des personnes qui sont impliquées, sur-impliquées, au-delà du CPB hein, par exemple certains partenaires. Donc voilà certains sont là depuis un paquet de temps, c'est une ressource énorme ! Il y a des choses qui se font sur lesquelles il faut peut-être mettre une lumière ou ... sur le quartier mais la lumière il faut qu'elle y soit pour tous. Et il aurait été bon que la convention s'inscrive dans la continuité de ce qui était fait sur la section ... donc là ça aurait permis de dire « Ben là vous avez fait ça, ça et ça. Qu'est-ce que ça a donné ? Qu'est-ce que machin ? », « Ok y'a eu ça, etc. ». Pour qu'après on puisse repartir sur ... sur un fonctionnement avec un maillage institutionnalisé sur le ... sur comment ... avec le groupe ... euh ... sportif, commission sportive et tout le truc ... euh ... Là en fait on télescope pas mal de choses en fait : la construction, l'organisation, l'évaluation, le machin. Donc il y a tellement d'éléments, qu'au final on s'y perd tous » (B6, Coordinateur jeunesse).

« Moi j'aurais pensé qu'on se serait laissé beaucoup, beaucoup de temps pour faire un état des lieux ... pour se faire un diagnostic et ... et émettre des hypothèses d'actions. Or, dès le départ on s'est dit « faut qu'on fasse vite quelque chose pour septembre parce que la Ville nous attend, la Ville nous attend » donc on s'est mis une pression là [...] Mais il y avait déjà un existant, il y avait déjà des choses qui se faisaient en relation avec des partenaires, avec des acteurs vachement engagés là-dessus comme ... je pense à Nolan notamment. Et ... je trouve que là on s'est marché, dans la méthodologie, un peu sur les pieds, c'est-à-dire qu'on est tombé dans la précipitation alors que finalement il va vraiment avoir quelque chose qui va ressortir de terre qu'aux vacances de février. Donc au final ça ... nous a mis un coup de frein à ce qu'on faisait avant, ça réoriente un peu la notion du « socio-sport » pour moi. Et ça peut

expliquer pourquoi certains des collègues ne le vivent pas bien comme Nolan » (D25, Directeur de section).

Ces extraits mettent en lumière le télescopage entre les projets découlant de la convention socio-sportive et ceux réalisés par le secteur socio-culturel auparavant. Ils confirment également les raisons des réticences de Nolan. D'autres bribes d'entretiens révèlent que pour ce dernier, les activités socio-sportives engagées par le secteur socio-culturel sur le quartier auraient dû être reconnues par la convention socio-sportive.

« Mais comment est-ce que c'est perçu justement par les animateurs jeunesse qui eux faisaient du « socio-sport » ?

(rires) bah (rires) ... euh ... je suis parti au bon moment moi, parce que je suis passé à l'APR après donc APR on est encore sur une autre casquette que les animateurs jeunesse [...] Quand t'es en structure, si tu lances déjà des choses, que tu fais déjà des choses et que ça fonctionne et que t'as quelqu'un qui vient et qui dit « moi j'ai un projet » et que le projet c'est juste écrit ce que toi tu n'as jamais écrit et bah ça peut je pense, moi j'étais pas là-dedans, mais ça peut ... irriter ou énerver » (Animateur présence de rue, D2).

« Le poste que Nolan a, c'est un poste « socio-sport ». Depuis dix ans, son poste s'est développé comme un poste « socio-sport » » (D25, Directeur de section).

« Moi ça a été mon entrée parce que j'avais une entrée sport ... euh ... voilà il fallait, entre guillemets, un diplôme d'animateur, une base solide pour pouvoir intervenir auprès des jeunes. Donc nous, on l'avait appelé à l'époque « activités structurées ». Donc l'idée c'était que des jeunes puissent voilà, comme je te l'expliquais, avoir un temps d'initiation ou ... d'échanges pour formuler leurs demandes, des choses comme ça. Donc le sport c'est vraiment un outil ... euh ... ouais ça fait partie de notre palette, entre guillemets, d'animations en fait. Donc c'est pour ça que moi je, que ... ça devrait ou ça aurait pu bah ... ou dans la logique ça aurait dû ... rentrer dans comment ... la convention socio-sportive » (B6, Coordinateur jeunesse).

À travers ces discours, nous percevons l'amertume de Nolan envers la convention socio-sportive. Celui-ci met en place des projets et activités socio-sportives depuis dix ans. De plus, lors de certains échanges « hors entretiens » avec des professionnels du secteur socio-culturel,

nous avons constaté également que la création du poste de coordinateur « socio-sport » avait été mal perçue. L'arrivée de ce coordinateur sur un territoire, déjà ancré dans une démarche socio-sportive, a fait émerger des enjeux de pouvoir et de territoires. Des enjeux de pouvoir, car, par exemple, la venue d'un nouvel acteur au statut identique, celui de coordinateur, est vécue comme une « offense » par Nolan. Des enjeux de territoires se traduisant par une volonté de conserver l'exclusivité auprès des jeunes du quartier. C'est donc aussi, en filigrane, le monopole de l'intervention sociale qui se joue.

La relation entre le secteur sportif et celui socio-culturel rappelle celle des « established » et des « outsiders » analysée par N. Elias dans sa théorie de l'exclusion. Il a étudié les relations de pouvoir existant entre les « established », les habitants d'une petite ville d'Angleterre, et les « outsiders », les nouveaux venus. R. Freddy⁴⁰² a explicité le sens de ces notions utilisées par N. Elias : « *The established* », ce sont à la fois ceux qui sont « installés » dans un lieu qu'ils revendiquent comme leur, ceux qui solidement « établis » dans un patrimoine qui leur revient à juste titre, les « ayants droit » aux deux sens du mot, les gens en place. « *The outsiders* », ce sont les « intrus », plus ou moins prédateurs, les « étrangers » sans feu ni lieu qui ont jeté leur dévolu sur ce qui ne saurait leur appartenir, les « nomades » voués à l'errance, les « exclus » et les « marginaux » (Freddy, 2004, 51).

Dans notre cas, les « established » sont les acteurs déjà ancrés sur le territoire, principalement Nolan et Sofiane. Ces derniers considèrent faire du « socio-sport » depuis de nombreuses années et sont critiques vis-à-vis de la convention socio-sportive. Ils remettent en question la légitimité d'éducateurs sportifs hors quartier à intervenir dans le domaine socio-sportif et ne partagent pas la même définition du « socio-sport » qu'eux.

Les « outsiders » sont, dans le cas présent, les acteurs intervenant dans le cadre de la convention socio-sportive. Ils ne possèdent pas un ancrage quartier comme les « established » mais souhaitent progressivement se faire une place. Des tensions naissent entre certains « established » et « outsiders ». C'est le cas entre Nolan et Antoine. Afin de conserver sa position d'« established », le premier élabore diverses stratégies à l'encontre du deuxième.

L'analyse d'un projet socio-sportif à un niveau microsociologique nous permet de compléter l'analyse, plus macro, de « l'espace des « socio-sports » » de la partie 2. En effet, cette dernière avait principalement mise en lumière des enjeux financiers, politiques et d'image.

⁴⁰² Freddy, R. (2004). *Peuples et communautés de parias chez Max Weber et Norbert Elias*, Tumultes, n° 21-22, 49-56.

L'intérêt du microsociologique était d'étudier les enjeux et effets induits par l'arrivée de nouveaux acteurs, les éducateurs sportifs, dans un champ d'activités réservé jusque là à des acteurs socio-culturels. Cette analyse a mis en évidence des enjeux de pouvoir et de territoire. Ces derniers résultent, tout d'abord, de difficultés de cohabitation entre des secteurs aux cultures professionnelles différentes.

Alors que les éducateurs sportifs se positionnent dans une « logique d'action », d'une volonté de faire et d'agir ; les animateurs socio-culturels sont plutôt dans une « logique de projet » et de réflexion autour des porteurs de projet, de continuité sur le territoire, etc. Les différences de culture professionnelle influent sur la définition du « socio-sport ». Pour les éducateurs sportifs, le but est de favoriser l'accès de publics éloignés à la pratique sportive ; celle-ci est une « finalité ». Les animateurs socio-culturels poursuivent le même objectif mais le sport est aussi un « outil » ouvrant sur d'autres possibilités (accompagnement individuel pour une recherche d'emploi, organisation d'un projet collectif, etc.). Ces difficultés de cohabitation entraînent des enjeux de légitimité et de territoire. Le secteur socio-culturel étant déjà engagé dans des actions socio-sportives, l'arrivée de la convention socio-sportive a été perçue comme perturbante. Perçue comme un « affront », elle a amené le secteur socio-culturel à contester la légitimité des éducateurs sportifs à intervenir sur le « socio-sport » en raison d'un manque de compétences et d'identification par les jeunes du territoire.

Malgré ces difficultés, le projet socio-sportif associant des éducateurs sportifs, des animateurs socio-culturels et des APR est synonyme d'avancée au Cercle Paul Bert. Des échanges de pratiques ont eu lieu entre professionnels : avec le coordinateur du « socio-sport » nous avons participé à des « déambulations », à l'animation « d'espace jeunes ». Le secteur sportif enrichi ses compétences pédagogiques, sociales.

L'intervention d'éducateurs sportifs a apporté de la « cohérence » dans le contenu des animations. L'apport de moyens humains supplémentaires a permis d'enrichir l'offre d'animations : *« L'implication des professionnels et une rotation des éducateurs sportifs a permis l'ouverture de gymnases de 14h à 22h sur toutes les vacances. Le maintien des activités à l'année pendant les vacances a été possible. Il a permis à d'autres jeunes de découvrir diverses activités mais aussi aux filles, qui pratiquent déjà, de continuer une activité hebdomadaire pendant les vacances. Ces activités ont volontairement été encadrées par d'autres éducateurs sportifs pour qu'elles connaissent d'autres professionnels intervenant sur le quartier et qu'elles découvrent d'autres méthodologies [...] Après expérimentation de cette formule et le retour largement positif de tous les professionnels,*

nous réfléchissons toujours à une amélioration possible »⁴⁰³. Deux constats se dégagent de ce projet d'actions communes. L'un, négatif, concerne la coordination entre les secteurs. Les « enjeux », nés autour de la convention, suscite des divergences plus que des complémentarités. L'autre, positif, est la capacité à proposer des activités variées de manière quotidienne répondant aux besoins des publics. Ces expérimentations ont suscité l'envie de mettre en œuvre un projet plus large et cohérent sur plusieurs QPV rennais.

4. 2015 à aujourd'hui : le service « socio-sport »

4.1 Contexte de la mise en place du service « socio-sport »

Les différents secteurs avaient des enseignements à tirer de la période précédente. Le secteur sportif avait conscience que pour atteindre cet objectif, les professionnel.le.s devaient pouvoir se consacrer à cette mission. La mise en œuvre du projet de convention a « rencontré deux obstacles :

- *Un manque de moyens de terrain, qui ne permet pas de répondre aux besoins de l'ensemble des quartiers prioritaires (objectif majeur de la future Convention), ces moyens limités étant actuellement concentrés sur le (quartier cité) en réponse aux sollicitations de la Ville.*
- *Un manque de moyens de coordination, indispensables pour assurer le suivi, la dynamisation des actions, la mise en place de programmes de vacances de grande ampleur, la construction d'un véritable projet commun mobilisateur* »⁴⁰⁴.

Ce qui semble avoir principalement manqué est l'élaboration d'un projet commun fédérateur. En effet, sans des objectifs partagés, discutés, construits collectivement, il n'est pas possible de mobiliser l'ensemble des professionnel.le.s.

Fort de ces constats, le Cercle Paul Bert a déposé des projets CNDS d'aide à l'emploi afin de mettre en place un véritable service « socio-sport ». Celui-ci disposerait d'animateurs.trices socio-sportifs.ves intervenant, à plein temps, sur les principaux QPV rennais. Leurs missions comprendraient deux volets. Le premier rattaché à un territoire en relation avec la section du Cercle Paul Bert opérant sur ce territoire. Le deuxième rattaché au service « socio-sport »

⁴⁰³ Extrait du bilan 2013 du service APR.

⁴⁰⁴ Extrait du projet socio-sportif 2015 - Création d'un « pôle « socio-sport » ».

permettant de former un collectif, d'engager une réflexion sur les objectifs, conduire des transversalités entre les quartiers, de mettre en place des projets communs, etc.

Quelques semaines après le dépôt des dossiers CNDS, le service des sports de l'association est informé par la DDCSPP 35 qu'un dispositif ministériel appelé Comité Interministériel à l'Égalité et à la Citoyenneté⁴⁰⁵ est lancé. Il fait suite aux différents attentats de janvier 2015. Il comprend soixante mesures centrées autour du thème du renforcement de la « République » comme « La culture et le sport au service de la citoyenneté ». Le dispositif « Citoyens du sport » a pour objectif de faire accéder au sport des publics éloignés et de promouvoir la pratique sportive au sein des clubs dans une perspective éducative. Les projets CNDS initiaux correspondant à ces orientations, les demandes sont donc transférées à ce nouveau dispositif CIEC. Le Cercle Paul Bert obtient des aides financières pour la mise en place de trois postes socio-sportifs.

Le service « socio-sport » voit le jour en octobre 2015. Il se compose d'un animateur et d'une animatrice affectés chacun à un QPV et d'un animateur rattaché au siège avec une double mission de soutien à la coordination et d'aide aux actions engagées dans les QPV. Nous assurons la responsabilité de coordinatrice du service. Le recrutement des membres de ce collectif s'est fait sur la base de la maîtrise d'une double compétence : sportive, socio-culturelle afin de pouvoir en permanence prendre en compte les deux dimensions constitutives du « socio-sport ».

Des objectifs généraux sont fixés par le service « socio-sport » :

- *« Poursuivre les actions socio-sportives engagées et les développer quantitativement et qualitativement notamment dans les quartiers prioritaires, dans le cadre de la politique de la Ville.*
- *Développer des transversalités entre les projets socio-sportifs des sections.*
- *S'appuyer sur les compétences des acteurs, actrices (professionnels et bénévoles) et les mettre au service d'un projet global,*
- *S'appuyer sur un état des lieux des actions déjà menées afin de construire des projets répondant aux besoins des territoires »*⁴⁰⁶.

Ces objectifs tirent les enseignements des difficultés rencontrées par le projet issu de la convention socio-sportive. La dimension territoriale est au centre des préoccupations. La

⁴⁰⁵ Pour plus de détails, voir le chapitre n°3 de la partie 1 « Genèse du « socio-sport » ».

⁴⁰⁶ Extrait du projet socio-sportif 2015 - Création d'un « pôle socio-sport ».

présence, au quotidien, d'animateurs et d'animatrices dans les quartiers permet d'engager des projets en adéquation avec les besoins identifiés sur les territoires.

Toutefois, la création de ce service a rencontré des « résistances », principalement en interne.

4.2 « On a plus de difficultés à être reconnu en interne qu'en externe » (C13, Responsable service)

Un mois après la création du service, il nous est demandé de le présenter lors d'une réunion rassemblant l'ensemble des éducateurs.trices sportifs.ves de l'association.

« Je connais la plupart des éducateurs et éducatrices mais faisons tout de même un tour de table pour présenter rapidement les disciplines sportives représentées. Arrivé au coordinateur de l'activité football, celui-ci déclare : « Bonjour, (prénom cité), coordinateur du socio-foot (rires) ». Tout le monde rigole, il poursuit : « Je ne fais plus de foot mais du socio-foot, ça aide pour avoir des financements ». Le « ton » de la réunion est donné, je savais que mon intervention n'allait pas les passionner mais l'ironie ambiante ne me met pas dans les meilleures conditions. Je présente quand même le service « socio-sport » en expliquant les différentes étapes qui ont conduit à faire évoluer le « socio-sport » dans l'association : les activités « informelles » au milieu des années 90, les postes FUS en 2006 et la convention socio-sportive en 2010. Tout au long de la présentation, je sens bien que les éducateurs et éducatrices m'écoutent sans grand intérêt, certains lèvent les yeux au ciel quand je parle des aides CIEC obtenues pour la mise en place de postes. À la fin de ma présentation, un temps est laissé pour les questions. L'un des éducateurs sportifs demande :

- *« Qu'est-ce qu'on entend au final par « socio-sport » ? Parce que quand tous les mercredis, j'ai 47 nationalités différentes, toutes les situations sociales, tous les quartiers représentés, j'estime faire du « socio-sport ».*
- *Moi : Alors attention, j'ai bien précisé, ce n'est pas parce qu'on crée un service « socio-sport » que ce qui est fait à côté n'en n'est pas. On n'a pas la prétention de représenter tout le « socio-sport » du Cercle. Dans notre service, le principal objectif est de s'adresser aux jeunes qui sont éloignés de la pratique sportive, qui ne sont pas en clubs. Et on est dans une approche vraiment de découverte, de faire se rencontrer les jeunes et non pas des objectifs de performance ou de progression technique ».*

Une autre éducatrice me demande :

- *« Est-ce qu'il peut y avoir du lien de fait avec vous sur des journées découverte ? Pourquoi pas des rassemblements pour repérer des perles ? Parce que y'a plein de jeunes qu'on pourrait faire venir.*
- *Moi : Oui pourquoi pas, il y a des choses d'envisageables. Je pense vraiment qu'il faut voir le service comme en complémentarité de ce que vous proposez en club ».*

La réunion se poursuit sur un point réglementation du secteur sportif et des sujets d'actualités divers.

(Extrait du carnet ethnographique n°5, 19 novembre 2015).

Bien que les remarques soient faites sur le ton de l'humour, elles témoignent de réticences des éducateurs.trices sportifs.ves concernant la création d'un service « socio-sport ».

Les éducateurs et éducatrices s'interrogent sur la notion de « socio-sport ». Certains groupes sportifs ont obtenu des financements dans le cadre de la convention socio-sportive et posent des questions sur la spécificité du « socio-sport » mis en œuvre par le service. Deux approches du « socio-sport » semblent exister.

Celle d'un « socio-sport » concernant les adhérent.e.s, les licencié.e.s du club et considéré comme du « socio-sport » car il permettrait la mixité (sociale, culturelle, territoriale). La revendication d'une pratique du « socio-sport » repose sur l'affirmation du rôle socialisateur du sport.

Celle d'un « socio-sport » hors club, qui vise principalement des jeunes éloignés de la pratique sportive et avec des objectifs de découverte, de développement du lien social par le sport, etc. Ce « socio-sport » s'appuie sur des pratiques principalement informelles.

Les incompréhensions portent aussi sur les moyens attribués au service. La mise en avant du côté « social » favoriserait l'obtention de subventions. C'est la raison pour laquelle le coordinateur du football se présente ironiquement comme celui du « socio-foot ». Ces réticences sont renforcées par les difficultés financières du secteur sportif :

« Je débrieфе de la réunion avec mon responsable qui est également celui du secteur sportif :

- *Moi : « Il y a quand même une sacrée résistance de la part des éducateurs sportifs sur le « socio-sport », c'était un peu un bide ma présentation.*
- *Lui : (rires) Non mais à leur décharge, le truc c'est qu'ils sont au maximum de leur capacité pour faire pratiquer leur sport, c'est à dire qu'ils n'ont plus assez de moyens et d'équipements pour faire ce qu'ils avaient signé dans leur contrat il y a dix ans : du sport de compétition.*
- *Moi : Oui mais l'un n'empêche pas l'autre, les métiers ne sont pas les mêmes. Au contraire, ça peut être complémentaire. Le « socio-sport » peut être une alternative pour certains jeunes qui n'osent pas ou ne se retrouvent pas dans la pratique fédérale. Et pourquoi pas, les raccrocher à une pratique, même si c'est pas l'objectif principal.*
- *Lui : Mais bien sûr on est d'accord. Après, ce n'est pas pour les défendre mais ça peut se comprendre qu'ils aient les boules de voir autant de financement pour le « socio-sport ». Si tu veux ils estiment que cet argent devrait leur revenir » ».*

(Extrait du carnet ethnographique n°5, 19 novembre 2015).

La création d'un service « socio-sport » est perçue comme une concurrence sur le plan financier. Certains animateurs sportifs contestent le fait que des postes socio-sportifs soient financés alors que le secteur sportif en manque et doit s'appuyer principalement sur des bénévoles.

Nous pouvons toutefois objecter - mais sans convaincre - que si l'argent n'était pas consacré au service « socio-sport », il ne reviendrait pas forcément au secteur sportif.

De leur côté, les animateurs.trices du service « socio-sport » jugent ces critiques infondées. Ils estiment que leur mission est différente et complémentaire de celle du secteur sportif :

« C'est vrai que j'avais été très surpris de la réunion avec les éducateurs où ... euh ... ils rallaient que de l'argent aille pour le « socio-sport » et tout ça, j'avais envie de leur dire « Vous êtes bêtes ou quoi, c'est ... on travaille pour vous, vous comprenez pas ? » » (A15, Animateur socio-sportif).

« Nos difficultés ça va être des difficultés avec nos confrères éducateurs sportifs, entre guillemets, difficultés, c'est plus de la reconnaissance qu'autre chose parce que ce n'est pas un frein en soi parce qu'ils ont beau râler dans leur coin ... c'est pas une entrave à notre

action mais voilà ... Je pense que la seule chose qui nous manque, pour nous ça serait peut-être un peu plus de reconnaissance au sein de notre propre association vis-à-vis des éducateurs sportifs. Après je pense aussi que les choses sont mal présentées et que les gens ne comprennent pas forcément ce que sont nos missions. Je pense qu'il faut présenter les choses clairement, nous on est sur de l'initiation, de la découverte, sur peut-être plus ce qui se rapprocherait de l'animation sportive. Alors qu'eux ils vont être sur des notions de cycles, ils vont travailler des choses précisément. On peut être une étape intermédiaire, on peut collaborer ensemble mais le tout, c'est de le comprendre. Certains commencent à le faire, d'autres n'y arrivent pas » (A16, Animateur socio-sportif).

L'une des principales difficultés du service « socio-sport » réside dans sa reconnaissance en interne de l'association, particulièrement auprès du secteur sportif. Pourtant, les missions des deux secteurs sont complémentaires. Certains groupes sportifs s'en sont rendus compte progressivement au vu des actions engagées.

Trois « secteurs d'activités » composent le service « socio-sport », et l'un a spécifiquement permis de créer des liens avec différents secteurs du Cercle Paul Bert.

Le premier de ces secteurs concerne les animations quotidiennes dans les QPV rennais. Des créneaux socio-sportifs sont ouverts dans les QPV où un.e professionnel.le du service est affecté.e. Leur objectif est de favoriser la pratique sportive, notamment des jeunes, en s'appuyant sur une approche de découverte et d'initiation. Ils permettent de nouer des partenariats avec des structures de quartier et de créer une dynamique territoriale.

Le deuxième type d'actions concerne les animations évènementielles. C'est davantage pour ce type de propositions, qu'une coopération peut se développer avec les secteurs sportifs et socio-culturels de l'association. Deux sortes d'animations évènementielles sont organisées : des rencontres inter-quartiers et des animations « bas de tours ». Chaque année, le « Macadam Handball » permet à des jeunes de tous les quartiers rennais de s'initier à la pratique du handball pendant une journée. Cet événement se construit en partenariat avec Cesson Rennes Métropole Handball et le groupe handball du Cercle Paul Bert. Durant la matinée, les jeunes découvrent la pratique dans des ateliers ludiques. L'après-midi un « tournoi » rassemble des équipes. Chacune est coachée par un joueur professionnel. Un événement du même type autour de l'athlétisme est également organisé par le service : le « Roazhon Athletic Challenge ». Tout au long de la journée, des jeunes de différents quartiers s'essaient aux disciplines athlétiques dans des ateliers d'initiation : saut en longueur, saut à la perche, saut en

hauteur, lancer de javelot, lancer de poids, sprint, etc. Les différents clubs d'athlétisme du territoire animent ces ateliers.

Lors de ces deux types de rencontres inter-quartiers, les groupes sportifs ainsi que les secteurs jeunesse du Cercle Paul Bert sont impliqués. Pour les premiers, l'intérêt est de faire découvrir leur sport à un nombre important de jeunes de tous les quartiers rennais. Certains clubs ne cachent pas d'ailleurs que leur objectif est également de repérer des jeunes à fort « potentiel ». Les secteurs jeunesse y trouvent des activités pour les jeunes. Cela leur permet de bénéficier d'un encadrement sportif et socio-sportif.

Les animations « bas de tours » sont organisées sur trois QPV rennais. Dans chaque QPV, différents « îlots »⁴⁰⁷ sont ciblés. Chaque année, deux journées d'animations sportives sont organisées pour chaque « îlot ». L'objectif principal est de favoriser l'accès des publics éloignés à la pratique sportive en proposant une animation de proximité. Pendant un après-midi, différentes animations sportives et culturelles se mettent en place. Elles sont animées par des animateurs.trices socio-sportifs.ves et des structures du quartier. C'est aussi l'occasion pour certains groupes sportifs de faire découvrir leur discipline.

Le troisième « secteur d'activité » est celui des actions dites spécifiques. Elles s'adressent à des publics « vulnérables » hors QPV. On y trouve des animations hebdomadaires pour les jeunes du voyage, pour les détenues du centre pénitentiaire de Rennes et des animations plus ponctuelles en lien avec les centres départementaux d'action sociale. Elles concernent également les mineurs non accompagnés.

Des actions partenariales sont donc réalisées. Elles associent le service « socio-sport » et le secteur sportif. Le service « socio-sport » apporte son entrée territoriale. Sa démarche « d'aller vers » les jeunes éloignés des pratique sportives permet au secteur sportif de créer des liens avec de « nouveaux » publics. Bien que ces évènements n'aient pas un objectif sportif au sens traditionnel du terme, le secteur sportif apporte des compétences pédagogiques qui s'avèrent intéressantes. Chacun découvre une autre dimension et enrichit donc sa « palette ».

Les complémentarités auraient pu être « optimales » avec un autre service, celui de l'APR car les deux secteurs se servent du sport comme d'un outil social permettant « d'aller vers » les publics éloignés des structures. Une véritable coopération entre les deux services aurait permis

⁴⁰⁷ Les différents QPV rennais se découpent en « îlots ». Ce sont des endroits du territoire où se concentrent les « habitats des grands ensembles ».

d'allier l'approche collective du service « socio-sport » et l'approche individuelle du service APR. Elles auraient ainsi permis une mise en commun de supports d'accompagnement des jeunes vers l'emploi, la pratique du sport, la culture, etc. Des opportunités n'ont, semble-t-il, pas été saisies pour engager un travail commun :

« Après, honnêtement, je sais pas comment ils auraient pu faire pour que ça marche parce que quand le service « socio-sport » a été créé, le service APR était quand même dans une situation compliquée, y'avait d'autres trucs à gérer. Mais oui effectivement ça aurait pu cartonner, y'a des loupés, clairement y'a des loupés. Y'a des loupés parce que vraiment les APR ils, là dessus ils avaient une bonne sensibilité, ils avaient un bon taff à faire et en plus ils étaient hyper demandeurs d'être avec des gens, ils en avaient marre d'être tout seul dans leur quartier, là c'était l'occasion d'augmenter nos, d'augmenter les effectifs du Cercle, de faire un truc cohérent, qui cartonne et qui aurait cartonné » (A22, Animateur présence de rue).

« Pourquoi est-ce qu'on n'a pas créé des binômes ? Double intérêt c'est que la personne qui arrive au « socio-sport » bénéficie de toute l'expertise et de tout le savoir faire de l'APR et qu'à l'inverse l'APR ne se retrouve plus tout seul sur le quartier mais avec un collègue, avec une mission. Et en plus les missions elles sont vachement complémentaires ! D'un côté, l'APR qui a l'entrée territoire, qui bosse énormément autour du réseau, etc. Et le « socio-sport » qu'amène ses compétences sportives, qui va vers les publics éloignés, qui créent des liens avec eux, etc. Bien sûr qu'il y a un truc à faire ! Et heureusement on n'a pas attendu que ça vienne de décisions politiques, on a eu l'intelligence de faire des liens sur le terrain mais comment on explique que là haut, les liens ne se font pas ? » (A23, Animateur présence de rue).

« Les APR ils sont depuis un p'tit moment sur les terrains. Pour nous, ça aurait été facilitant j'pense de, de directement être présenté par les APR donc des gens qui sont connus plutôt que nous d'arriver, de devoir faire ... notre connaissance, de se faire accepter, enfin tout ça, ça prend du temps. Pour moi y'a eu un loupé un peu interne et on peut comprendre qu'on soit pas connu et reconnu de tous aussi ... Parce que si je suis ni APR, ni « socio-sport », je vois ça de l'extérieur, je me dis « Mais c'est quoi ce truc ? Pourquoi il n'y a pas de fonctionnement commun ? » » (A18, Animateur socio-sportif).

Des incompréhensions sont partagées. Bien que le premier fût dans une situation compliquée lors de la création du service « socio-sport », des questions demeurent sur le manque de passerelles entre les deux services. Toutefois, les acteurs et actrices de terrain des deux services ont conduit des projets en commun notamment des animations « bas de tours » sur plusieurs quartiers rennais.

Le travail de thèse aurait préconisé davantage de liens voire une « fusion » des deux services. Cependant, le service APR n'est plus rattaché au Cercle Paul Bert mais à une association rennaise d'insertion par le sport. Sous conventionnement avec différents financeurs dont la Ville de Rennes, la DDCSPP 35 et le conseil départemental, le service APR a été soumis à un appel d'offres en juin 2017. Le Cercle Paul Bert a formulé une réponse en proposant notamment le rattachement des animateurs.trices présence de rue aux sections des quartiers. Jusqu'alors, les professionnel.les étaient au siège de l'association mais avaient un quartier de référence. Afin de renforcer leur ancrage territorial, les instances dirigeantes du Cercle Paul Bert ont souhaité leur intégration complète au sein des sections de leur quartier de référence. La Ville de Rennes a refusé cette proposition du Cercle Paul Bert et l'a invité à en reformuler une nouvelle. Un deuxième appel d'offres est alors lancé, le Cercle Paul Bert et une association d'insertion par le sport se positionnent. Une répartition des postes est soumise à décision : trois postes revenant au Cercle Paul Bert et trois à l'association d'insertion par le sport. Le Conseil d'Administration du Cercle Paul Bert, réunit le 30 novembre 2017 a refusé le projet. L'association d'insertion par le sport a donc « récupéré » la gestion de la totalité des postes du service APR.

À l'heure où nous écrivons ces lignes, les derniers APR ont tout juste pris leur fonction au sein de l'association d'insertion par le sport. Nous n'avons pas suffisamment de recul pour analyser leur mise en place.

La genèse du « socio-sport » au Cercle Paul Bert fait apparaître une évolution de sa conception, de sa structuration, et du pilotage qui est assuré successivement par des secteurs différents. Au milieu des années 1990, le secteur socio-culturel propose des animations sportives « hors les murs » dans certains quartiers. Elles se font à l'initiative de certains professionnels et répondent parfois à des problématiques de quartier. Ces animations s'appuient sur une démarche « d'aller vers » les publics présents sur l'espace public et/ou éloignés des structures du territoire.

Puis, au début des années 2000, une nouvelle mission arrive au Cercle Paul Bert : l'APR. Elle vise, par la même démarche, les jeunes présents sur l'espace public.

Au milieu des années 2000, quelques groupes sportifs, de façon marginale, s'engagent dans des projets socio-sportifs. C'est le cas du groupe boxe qui obtient un financement pour un poste FUS. Ses missions sont, entre autres, de favoriser la pratique sportive de publics éloignés et de créer un véritable lieu de vie pour apporter une ouverture (activités culturelles, aide aux devoirs, etc.).

À la fin des années 2000, le Cercle Paul Bert engage des négociations dans le cadre de la convention le liant avec la Ville de Rennes pour soutenir le secteur sportif. Démontrant alors que ses groupes sportifs produisaient un engagement « social », le Cercle Paul Bert obtient des moyens financiers pour développer des actions socio-sportives durant la convention 2010-2015. C'est notamment dans le cadre de celle-ci, qu'un programme d'animations communes entre le secteur sportif et socio-culturel a lieu durant les vacances scolaires de 2013. La mise en place de ce projet fait face à des difficultés pour chacun des deux secteurs. Au-delà des différences de définitions du « socio-sport », de fonctionnement et de culture professionnelle, ce sont des enjeux de légitimité, de pouvoir et de territoire qui s'entremêlent. Ces actions communes ont toutefois permis de démultiplier les propositions sur un quartier, d'accrocher des publics divers et de tenter un travail en complémentarité sportif/socio-culturel.

En 2015, grâce à des fonds CIEC, un service « socio-sport » est créé. Il fait partie du secteur sportif mais rompt avec les démarches précédentes. Composé d'animateurs et d'animatrices socio-sportives disposant d'une double compétence et ancrés sur un territoire, il a pour but de favoriser l'accès des publics éloignés à la pratique sportive. Par une diversification de ses activités, il crée des liens avec les différents secteurs du Cercle Paul Bert, socio-culturel et sportif. Mais il se heurte aussi à des résistances. Une complémentarité aurait pu s'établir avec l'APR mais les opportunités n'ont pas été saisies, ce service n'appartient actuellement plus à l'association.

Depuis une vingtaine d'années, le Cercle Paul Bert est engagé dans une dynamique socio-sportive. Le travail réalisé par le secteur socio-culturel et le secteur sportif a permis le développement du « socio-sport » et la création d'un service spécifique. Il est aujourd'hui connu et reconnu comme l'un des principaux acteurs du paysage socio-sportif rennais.

Chapitre 4. La démarche auprès des jeunes du voyage

Le service « socio-sport » du Cercle Paul Bert mène depuis janvier 2016 des animations socio-sportives destinées aux jeunes du voyage. Tous les mercredis après-midis, deux heures d'activités sont dispensées sur les deux terrains des gens du voyage de Rennes, celui du Petit Champeaux et du Gros Malhon.

La mise en place d'animations pour ces publics nécessite-t-elle une approche particulière ? Au bout de deux ans et demi, des « effets » se font-ils sentir ? Les constats de notre expérience, de co-animatrice, permettront d'apporter quelques éléments concernant les éventuelles spécificités d'une démarche adaptée à ces publics.

1. Qui sont les gens du voyage ?

1.1 Quelques explications

Le terme « gens du voyage » désigne un ensemble de populations d'origines ethniques différentes bien que souvent perçu comme une même entité partageant des valeurs et des intérêts communs (le mode de vie, le travail indépendant, la famille, la multi-activité, etc.). Cette communauté est en réalité bien plus complexe et hétérogène qu'on ne le croit. Les termes « Tsiganes », « Roms », « Gitans », « Manouches » ou encore « Gens du voyage » sont utilisés de manière inappropriée comme des synonymes. Néanmoins, ces dénominations ont souvent un point commun : « *la stigmatisation de gens qui bougent, de personnes qui vivent aux marges, d'individus qui ne sont pas du coin* » (Reyniers, 2015, 11)⁴⁰⁸. Ces populations forment pourtant des communautés présentes en Europe depuis des siècles. D'ailleurs, les appellations diffèrent en fonction de leurs origines. Les « Tsiganes » sont originaires du nord-ouest de l'Inde. Ils se divisent en plusieurs groupes dont les « Manouches », descendant des premiers Tsiganes implantés en Europe occidentale. Les « Gitans » sont proches des mondes catalans et andalous. Les « Roms » sont issus de plusieurs vagues migratoires d'Europe centrale et orientale. Nous utiliserons l'appellation « Gens du voyage », terme administratif retenu par le législateur français. Il a été employé pour la

⁴⁰⁸ Reyniers, A. (2015). « Tsiganes, Roms, Gens du voyage ? Quelques données pour y voir plus clair », in Reyniers, A. (dir), *Citoyenneté, mobilité et territoires*. Paris, Revue Études tsiganes, n°52&53, 8-13.

première fois dans une circulaire⁴⁰⁹ en 1972 et a été officialisé dans la loi dite « Besson »⁴¹⁰ en 1990. Les gens du voyage y sont définis comme ceux qui sont « *sans domicile, ni résidence fixe circulant en France ou exerçant des activités ambulantes* ».

1.2 Des politiques de contrôle du XV^e siècle à 2017

Depuis des siècles, les voyageurs sont soumis à des dispositifs de contrôle. Au XV^e siècle, ils sont désignés par le terme « vagabond ». L'ordonnance de François Ier de 1534 précise qu'ils sont des « *oisifs, gens sans aveu et autres qui n'ont aucun bien pour les entretenir et qui ne travaillent, ne labourent pour gagner leur vie* » (Castel, *op.cit.*, 91). Suite à la Révolution française, les politiques publiques deviennent plus fermes à leur égard. Elles instaurent un contrôle des vagabonds afin d'éviter au maximum leur déplacement et l'éventuelle propagation de leurs idées, jugées dangereuses. Ce contrôle se fait par l'établissement de passeports à partir de 1793. Ces documents sont érigés pour circuler en dehors et à l'intérieur du pays. En 1810, le gouvernement français inscrit dans le code pénal des délits de mendicité et de vagabondage. Ces délits sont punis de peines d'emprisonnements si « *il y a un défaut de domicile, un défaut de moyen de subsistance et un défaut d'exercice habituel d'un métier* » (Bordigoni, 2013, 43)⁴¹¹. À partir de 1853, toute personne exerçant des professions ambulantes sera dans l'obligation de faire acte d'une autorisation préfectorale.

Des catégorisations administratives apparaissent dans la loi du 16 juillet 1912 portant sur l'exercice des professions ambulantes et la circulation des nomades⁴¹². Trois catégories sont distinguées. Les « marchands ambulants » ont une domiciliation ou une résidence fixe en France. Les « forains » et « nomades » sont définis comme des individus « *sans domicile ni résidence fixe, circulant sur le territoire français* ». Les « forains » se distinguent des « nomades » par le fait qu'on leur reconnaît une profession. Cette même loi oblige les gens du voyage à disposer en permanence d'une pièce d'identité qu'ils doivent présenter à chaque contrôle des forces de l'ordre sous peine de sanction. Les forains et nomades âgés de plus de treize ans sont dans l'obligation de posséder ce carnet individuel d'identité qui comprend un

⁴⁰⁹ Circulaire du 20 octobre 1972 relative au stationnement des caravanes. <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000850886&categorieLien=i d>, consulté le 10 novembre 2017.

⁴¹⁰ Loi n°90-449 du 31 mai 1990, visant la mise en œuvre du droit au logement. <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000159413>, consulté le 11 novembre 2017.

⁴¹¹ Bordigoni, M. (2013). *Gens du Voyage. Droit et vie quotidienne en France*. Italie, Éditions Dalloz.

⁴¹² Articles 1 et 2 de la loi du 16 juillet 1912 adopté par le Sénat et la chambre des députés.

volet sanitaire et les plaques d'immatriculations de leur caravane. De plus, dès l'âge de treize ans, les nomades doivent posséder un carnet anthropométrique qui contient une description physique détaillée, leurs photos de profil et de face, leurs empreintes digitales ainsi que des informations sur leur profession. Le « chef de famille »⁴¹³ doit, lui, être en possession du carnet collectif sur lequel sont inscrits tous les membres de sa famille dès l'âge de deux ans, toute personne circulant avec lui et la description de son ou ses véhicule(s).

Les carnets anthropométriques et collectifs sont supprimés et remplacés par un livret de circulation suite à la loi du 3 janvier 1969. Ces livrets de circulation sont obligatoires dès l'âge de seize ans. Il en existe différents modèles tenant compte de la profession de l'individu :

- Les individus n'ayant pas de ressources régulières doivent être munis d'un carnet de circulation qui doit être visé tous les trois mois.
- Les livrets de circulation vert et jaune concernent tous les individus ayant une activité professionnelle et les accompagnants. Ils doivent être visés tous les ans.
- Le livret spécial est destiné aux commerçants ambulants exerçant pour leur propre compte et inscrits au régime des commerces ou au répertoire des métiers. Ce livret qui n'exige pas de visa, a entraîné une augmentation d'auto entrepreneurs chez les voyageurs.

La loi du 3 juillet 1969 oblige les gens du voyage à choisir une commune de rattachement sous réserve de l'accord du maire et du préfet. L'appartenance à une commune permet aux voyageurs de faire valoir leurs droits, notamment civiques, tels que le mariage, le droit de vote. Elle sert aussi pour le recensement et les déclarations fiscales. Cependant, ces mesures sont restreintes. En effet, l'obligation d'accueil pour les communes est limitée à 3% de la population totale. Ce seuil contraint des familles à se disperser administrativement sur plusieurs communes.

En effet, les communes sont restreintes à accueillir des voyageurs à une hauteur maximum de 3% de la population totale de la commune. Ce seuil a contraint des familles à disperser leurs inscriptions dans une autre commune.

Plus récemment, la loi du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté abroge la loi du 3 janvier 1969 : « *Dès lors, les dispositions relatives aux titres de circulation (livrets spéciaux de circulation et livrets de circulation) et à la commune de rattachement sont*

⁴¹³ Terme employé par l'article 4 de la loi du 16 juillet 1912.

abrogées depuis le 29 janvier 2017 »⁴¹⁴. Il aura fallu attendre 2017 pour que les gens du voyage n'aient plus à justifier de la possession de ces titres de circulation auprès des agents de l'autorité publique. La loi égalité et citoyenneté met fin à un statut particulier et au contrôle administratif de ces populations.

1.3 « Spécificités » des gens du voyage

Bien que « *la diversité que l'on remarque parmi les Tsiganes et les Voyageurs doit inciter à la prudence lorsqu'il s'agit de donner des informations à caractère général* » (Reyniers, *op.cit.*, 11), ces dernières existent. On peut en identifier trois. La première est la mobilité. Selon A. Reyniers le « voyage » a toujours été présent, qu'il soit limité, forcé ou souhaité. Ceux qui voyagent le font pour travailler, retrouver leur famille, maintenir des liens, rencontrer d'autres groupes et pour vivre leur religion lors de pèlerinages ou des rassemblements : « *L'été, quand on part c'est avec des missions évangéliques, donc on part à cinquante, des fois cent caravanes et il y a le chapiteau. Avec la mission, il y a des gens qui vont se renseigner avant dans les mairies, pour avoir une place, il y a des gens désignés pour ça ; ils envoient des courriers dans les mairies pour dire on va passer là, là et là* » (Magda, Seine Saint-Denis, 2007)⁴¹⁵. La mobilité est souvent organisée, la période estivale étant plus propice.

Cette mobilité a déterminé le choix du type de profession : celui de travailleurs indépendants, deuxième « trait » qui les caractérise. Bien sûr les gens du voyage ne sont pas tous travailleurs indépendants, mais « *dans la mesure où un grand nombre de Roms, de Manouches et de Voyageurs déploient leurs pratiques économiques dans le cadre d'une mobilité toujours d'actualité [...] il est possible de cerner un certain nombre de traits caractéristiques de leurs activités de production* » (Reyniers, *op.cit.*, 10). On y retrouve un grand nombre de métiers traditionnels : la chine (porte-à-porte), la vannerie, le rempaillage, l'étamage, la récupération de métaux, etc.

Enfin, une troisième particularité est un mode de vie en communauté. La famille occupe une grande place, elle est la base de l'organisation sociale. Les groupes sont composés, pour la plupart, d'un couple, de grands-parents, des enfants et petits-enfants. Les regroupements d'habitations sont principalement familiaux. D'ailleurs, de plus en plus de « terrains

⁴¹⁴ <https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/contenu/piece-jointe/2017/06>, consulté le 11 novembre 2017.

⁴¹⁵ Témoignage recueilli dans l'ouvrage Robert S., (2009), « Qui sont les gens du voyage ? ».

familiaux » voient le jour. Ce sont de petits terrains, particulièrement utilisés par des familles semi sédentarisées, qui y passent la majeure partie de l'année avant de repartir en voyage l'été.

1.4 Les gens du voyage à Rennes

1.4.1 Accueil des gens du voyage en Ille-et-Vilaine : AGV 35

AGV 35, anciennement Ulysse 35, est une association créée en 1970. Elle a pour principal objectif d'améliorer l'accueil des voyageurs. En 2008, suite à l'effondrement d'Ulysse 35 pour raisons financières, l'accueil des gens du voyage a été repris par l'AGV 35, un groupement d'intérêt public (GIP). Il est composé de l'État, du Conseil départemental, de Rennes Métropole et de la CAF (Caisse d'Allocation Familiale). Le principal changement réside dans la participation de nouveaux financeurs comme la préfecture. Les missions ou projets sont restés sensiblement les mêmes. Dès sa création, le GIP a obtenu un agrément de « Centre social itinérant ». Deux assistantes sociales, salariées d'AGV 35, sont missionnées afin d'assurer le suivi social des voyageurs.

Les missions d'AGV 35 sont déterminées par le schéma départemental d'accueil des gens du voyage, en application de la loi du 5 juillet 2000. Celui-ci a pour objectif d'établir un équilibre entre « *d'une part, la liberté constitutionnelle d'aller et venir et l'aspiration légitime des gens du voyage à pouvoir stationner dans des conditions décentes et, d'autre part, le souci également légitime des élus locaux d'éviter des installations illicites qui occasionnent des difficultés de coexistence avec leurs administrés* »⁴¹⁶. Le schéma départemental est validé par le Préfet, le Président du Conseil Général et la Commission Consultative départementale avec l'obligation d'être révisé tous les six ans.

L'AGV 35 a pour mission :

- La coordination et le suivi de la mise en œuvre du schéma départemental en intervenant sur son suivi et sa révision qui doit être effectuée au moins tous les six ans⁴¹⁷,
- L'accompagnement social des familles des gens du voyage ayant une élection de domicile sur la ville de Rennes,

⁴¹⁶ Extrait du rapport « Schéma départemental d'accueil des Gens du voyage en Ille-et-Vilaine, 2012-2017 ».

⁴¹⁷ Article 1^{er} de la loi du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage.

- L'accès aux services sociaux, socio-culturels et socio-éducatifs des enfants, jeunes et familles des gens du voyage,
- L'accompagnement à la scolarisation des enfants des gens du voyage ; l'accès aux droits, la médiation entre les collectivités locales, leurs représentants et les gens du voyage,
- L'accompagnement des collectivités locales et leurs représentants dans la création et le fonctionnement des aires d'accueil.

L'AGV 35 comporte plusieurs pôles : accompagnement et développement social, scolarité, jeunesse, adultes, médiation et développement, habitat, santé. Dans le cadre de notre projet d'animations sportives, nous sommes particulièrement en lien avec la responsable du développement social et le référent jeunesse.

1.4.2 Les terrains de Rennes

Sur le territoire rennais, deux aires d'accueils sont destinées aux gens du voyage :

- l'aire de Gros Malhon, créée en 1975 et qui compte quarante-cinq emplacements,
- l'aire du Petit-Champeaux comptant vingt emplacements. Elle a été ouverte il y a quelques années suite à la fermeture de la Plaine de Baud mise en place en 1984.

Depuis la loi Besson, les communes de plus de cinq mille habitants ont l'obligation de construire une aire d'accueil avec une aide financière de l'État de 35% du budget total. Les communes de moins de cinq mille habitants ne sont pas soumises à cette obligation mais doivent néanmoins prévoir un terrain de passage équipé permettant de recevoir, pendant un temps limité, des gens du voyage. À partir du milieu des années 1980, une nouvelle politique a favorisé la mise en place de mini terrains de « semi sédentarisation » sur le territoire de Rennes Métropole pour les familles en voie de sédentarisation. Jusqu'en 2005, les deux grands terrains de Rennes étaient des terrains de passage, les familles devaient quitter le terrain tous les trois mois. Aujourd'hui, les familles n'ont plus l'obligation de quitter l'aire d'accueil et certaines ne voyagent plus ou très peu :

« C'est un phénomène qui s'observe de manière nationale, en tout cas pour la partie des gens du voyage qui occupent les aires d'accueil, y'a une tendance à la sédentarisation au point que les schémas départementaux des gens du voyage s'orientent aussi de plus en plus, mais

c'est un travail aussi auprès des élus hein, vers de la construction, soit de terrains privés familiaux c'est à dire c'est, c'est de la mini aire d'accueil personnel en fait que les gens louent, soit la construction d'habitat adapté » (B8, Ancien référent jeunesse).

La mobilité, qui est l'une des principales caractéristiques historique des gens du voyage, n'est plus aujourd'hui le mode de vie dominant de certaines familles. Un phénomène de sédentarisation est observé. Influe-t-il dès lors l'accès de ces familles aux droits communs (école, loisir, etc.) ? Qu'en est-il pour les loisirs sportifs ? Nous verrons, par l'observation d'un dispositif socio-sportif, que différentes étapes sont nécessaires afin d'intégrer les jeunes à des dispositifs existants.

2. Immersion au cœur d'un dispositif socio-sportif à destination de jeunes du voyage

2.1 Première étape : « l'aller vers » et l'interconnaissance

L'idée de mettre en place des animations sportives sur les terrains des gens du voyage est venue de Sébastien⁴¹⁸, l'un des animateurs du service « socio-sport », en novembre 2015. Un « épisode personnel » qu'il a vécu est à l'origine du projet. Lors d'un week-end, un de ses enfants s'est fait prendre son ballon de football par un jeune du voyage. Le lundi matin au bureau, Sébastien en parle à son responsable. Il s'est dit qu'au lieu d'attendre que des jeunes du voyage viennent à la pratique sportive, il fallait que celle-ci vienne à eux. Ce constat va dans le sens de la démarche « d'aller vers » du service « socio-sport » :

« L'idée c'est ça, c'est que voilà c'est une prise de conscience de se dire que c'est vraiment une communauté qui n'a pas du tout accès à la pratique sportive parce que, ce que je disais tout à l'heure, ce n'est pas un public qui va aller vers la structure fédérale. Voilà je pense que ce n'est même pas l'aspect financier, c'est vraiment, parce que déjà aller à l'école c'est parfois compliqué, alors sur les temps du loisir l'idée elle n'est pas là quoi. Il y en a qui le font hein notamment sur la boxe mais en grande partie voilà leur temps de loisir, ils le passent sur leur terrain quoi donc ils ne bougent pas. Donc l'idée elle était là, c'était vraiment de faire la démarche d'aller vers eux, d'aller directement sur leurs terrains » (A16, Animateur socio-sportif).

⁴¹⁸ Le prénom a été modifié ainsi que tous les suivants.

Le responsable du secteur sportif du Cercle Paul Bert connaît le référent jeunesse d'AGV 35, Laurent. Un rendez-vous fut donc pris pour échanger sur ce projet. Nous n'étions pas disponible pour cette première rencontre qui a servi principalement à présenter les services, missions et les possibilités d'animation. Un deuxième rendez-vous fut fixé avec la chargée de développement social d'AGV 35, Cathy, pour affiner le projet et le planifier. Entre temps, celle-ci s'engagea à en parler aux voyageurs et recueillir leurs impressions et éventuelles attentes. Lors de cette deuxième rencontre, elle nous fait part d'un retour positif des voyageurs, parents et enfants, enthousiasmés pour ce projet.

Devant l'hétérogénéité des âges des enfants sur les deux terrains, nous avons décidé de proposer des créneaux dédiés à certaines tranches d'âge avec une proposition sportive adaptée : éveil sportif pour les 3-5 ans, jeux sportifs pour les 6-8 ans, boxe anglaise pour les 9-12 ans ainsi que les 13-16 ans et des activités spécifiques filles en cas de réticences devant la mixité. Nous avons créé des flyers afin que les professionnel.le.s d'AGV 35 qui connaissent les familles puissent les distribuer en amont et effectuer des inscriptions. Cependant, dès la première séance, nous allons rapidement nous rendre compte que ce fonctionnement n'est pas « adapté » :

« J'arrive en voiture au terrain du Petit Champeaux. Une butte longe le terrain, de l'autre côté de la route, on ne voit aucune caravane, le terrain paraît « caché » de l'extérieur. À l'entrée du terrain, il y a un parking de quatre places, je m'y gare, un grand pylône électrique le surplombe. Personne n'est encore arrivé, j'attends quelques minutes dans ma voiture puis décide de sortir pour observer les alentours. Il fait froid, le gris du ciel s'ajoute au gris des blocs bétonnés sur le terrain. Il n'y a personne dehors, le terrain semble vide. Trois allées le divisent, je ne vois pas jusqu'où elles vont mais je devine l'alignement d'une dizaine de caravanes par allée. Une voiture passe, les voyageurs à l'intérieur me dévisage et quittent le terrain. Sébastien arrive : « C'est tout gris ici ! Ça fait un peu triste comme environnement ». Des voitures passent devant nous, les voyageurs continuent de nous regarder fixement. Laurent, le référent jeunesse d'AGV, arrive à son tour : « Bon c'est assez calme aujourd'hui, c'est normal on est en plein hiver, les voyageurs restent chez eux ». Il nous informe que personne ne s'est inscrit pour le premier cycle d'éveil sportif et qu'un enfant l'est pour le deuxième cycle de jeux sportifs. On décide donc de faire le tour des caravanes pour voir si des enfants veulent participer à la séance. Trois filles sortent alors d'une caravane, nous allons vers elles, Laurent engage la conversation et nous présente : « Bonjour les filles ! Vous allez bien ? ». Les filles répondent timidement, semblent gênées. « Je vous présente Camille et Sébastien, ils viennent pour faire du sport avec les enfants du

terrain. Normalement, aujourd'hui c'est réservé pour les trois-cinq ans et dans deux séances pour les huit-douze ans. Vous avez quel âge vous ? ». La plus grande prend la parole : « Moi, j'ai dix ans, elle neuf et elle six. Mais y'a pas beaucoup de p'tits là, y'a plus des six à onze ans sur la place ».

Notre conversation suscite la curiosité. D'autres jeunes viennent et demandent : « Vous faites quoi là ? ». Je réponds : « On est animateurs sportifs et on va proposer des animations sur le terrain tous les mercredis ». Les jeunes semblent surpris mais contents, le contact se fait assez facilement. Quelques adultes observaient la scène d'un air méfiant. L'un d'entre eux nous interpelle : « C'est bien que vous soyez là parce que y'a rien ici, c'est la misère ! Avant, y'avait des animations, on partait à la piscine, à la patinoire, maint'nant y'a plus rien donc c'est bien d'faire des choses pour eus, pour les p'tits ». Je suis agréablement surprise de ces réactions, je me doutais que les jeunes seraient contents d'avoir des activités mais je restais plus sceptique sur l'attitude des parents. Nous commençons alors notre première séance dans la salle « polyvalente » qui fait à peine 25m². Sept jeunes sont présents dont quatre filles et trois garçons. Ils sont âgés entre six et onze ans et sont tous cousins, cousines ou frères et sœurs. Les filles sont plutôt « amicales » envers moi et me posent des questions : « T'as quel âge ? », « T'es mariée ? », « T'habite seule ? », etc. Nous rassemblons les jeunes pour nous présenter et expliquer les règles de fonctionnement. Nous expliquons que nous venons pour leur proposer des jeux sportifs, que le but est avant tout de s'amuser. Nous fixons des règles communes : on écoute les consignes, on s'écoute parler, pas d'insultes, pas de violences.

On décide de faire le jeu de la balle aux prisonniers, la plupart des jeunes le connaissent. On fait les équipes en équilibrant le nombre de filles et de garçons, les jeunes ne disent rien. Sébastien se met dans une équipe et moi dans l'autre. Les jeunes sont motivés par le jeu, dès que l'un d'entre eux a la balle, ils crient pour qu'une passe soit faite. Il y a parfois quelques énervements dans le jeu, on reprend alors les jeunes concernés et le jeu se poursuit. Des plus grands regardent ce qu'il se passe par la porte vitrée de la salle, je leur fais signe de rentrer mais ils font non de la tête et repartent. L'ambiance est bonne, les jeunes sont dynamiques et ont quand même du mal à canaliser leur énergie. Ils se crient dessus plus qu'ils ne parlent et avec l'écho de la salle, les bruits sont amplifiés. Je suis fatiguée au bout d'une heure de séance avec eux mais motivée par cette nouvelle expérience. En partant du terrain, les filles nous font au revoir et crient « À la semaine prochaine ! ».

(Extrait du carnet ethnographique n°6, 06 janvier 2016, Terrain du Petit Champeaux).

Nous sommes arrivés avec les présupposés d'un fonctionnement plutôt « structuré » par des cycles d'activités, des tranches d'âges spécifiques. Mais, nous avons réalisé que cette approche n'était pas adaptée. Ces jeunes ne sont pas suffisamment nombreux pour former des groupes d'âge. De plus, étant fréquemment ensemble, l'hétérogénéité d'âge ne pose pas de problème. Nous avons ajusté notre approche et notre démarche aux réalités du terrain :

« On s'était dit que voilà on allait d'abord bosser avec une tranche d'âge, après avec une autre, qu'on allait aussi, enfin peut-être, essayer de développer des actions en direction des filles, enfin bon. Et puis très rapidement, on s'est rendu compte, enfin on a pris conscience du mode de fonctionnement de, des usagers des terrains et puis voilà on s'est rendu compte que notre cœur de cible, ça allait être du 6-12 ans, qu'après 12 ans ben en général, ils étaient passés à d'autres choses et que ouais les temps d'occupation ce n'était plus du tout sur du sport ou en tout cas pas avec nous, qu'ils étaient plutôt, pour les garçons, à travailler avec les parents, et les filles, on ne sait pas trop mais en tout cas pas avec nous donc ... euh ... Donc voilà, donc on a revu complètement notre copie et puis on s'est plus adapté à eux qu'ils se sont adaptés à nous quoi, donc on est sur une pratique qui va être entre le centre de loisir et ... euh ... et l'animation sportive quoi avec des jeux, du sport, un tout un peu mélangé » (A16, animateur socio-sportif).

Sur le terrain du Gros Malhon, nous avons opté, dans un premier temps, pour une entrée mono-disciplinaire, celle de la boxe. Nous savions que la majorité des jeunes avait plus de dix ans et voulions débiter avec un support sportif qui pose d'emblée un cadre. La boxe éducative est une discipline codifiée qui valorise l'apprentissage de gestes contrôlés et exclut les coups appuyés. Elle nous a semblé pertinente pour susciter leur intérêt et engager des liens avec eux. De plus, la pratique de la boxe est à la fois valorisée et pratiquée par certains voyageurs dont l'un des premiers jeunes qui a participé aux activités :

« On arrive au terrain du Gros Malhon. Celui-ci se situe dans le prolongement d'un cimetière, ce qui lui donne un côté « glauque ». Le parking est directement à gauche du terrain, on s'y gare avec Sébastien. On entre dans l'accueil, deux femmes sont présentes, elles font partie de l'Hacienda, une entreprise qui gère les aires d'accueil des gens du voyage. Elles s'occupent du courrier des voyageurs d'Ille-et-Vilaine et de la gestion quotidienne du terrain. L'une d'entre elles nous dit : « Ah bah vous êtes attendus ! Ils sont impatients de commencer ! ». On s'installe

dans la salle « polyvalente » qui est deux fois plus grande que celle du Petit Champeaux, on met le matériel de boxe sur la table. Laurent nous accompagne pour cette première séance. Il nous met en garde sur le comportement de certains jeunes : « Vérifiez bien quand vous fermez la porte qu'aucun jeune ne reste. C'est un véritable petit jeu pour eux, ils se cachent dans la salle pour pouvoir y retourner et ouvrir aux autres. On retrouve la salle dans un état lamentable après ». Trois jeunes arrivent, Joyce, Cruz et Raoul, le premier a dix ans et les autres onze ans. Ils nous serrent la main et s'installent sur les sièges. Joyce nous demande :

- Joyce : « C'est vous qu'allez faire sport les mercredis ? »
- Sébastien : Oui c'est nous.
- Joyce : Ah bah j'vais y aller et lui aussi y fait d'la boxe (il montre Cruz du doigt).
- Sébastien : Et bah ça tombe bien, on va commencer par de la boxe.
- Joyce : Ah bah mon cousin, tu vas voir comment on fait !
- Sébastien : Pas de soucis mais on est sûr de la boxe éducative donc à la touche ».

On attend encore un peu avant de commencer pour voir si d'autres jeunes arrivent. Les garçons sont agités mais la discussion s'engage bien avec eux. Joyce raconte qu'il a un quad et se vante des accidents qu'il a eus : « Guette ma cicatrice là ! J'étais au terrain à côté et mon cousin il était d'avant moi, il freine, ah bah mon cousin j'le vois freiner, j'accélère moi (rires). J'lui rentre dedans, j'ai volé du quad et les roues elles sont pétées (rires) ». Joyce semble être le leader des trois malgré son plus jeune âge, Cruz rigole de tout ce qu'il fait et Raoul est plus discret, il ne parle pas trop. Cruz se lève et demande à Joyce : « Où qu'elles sont les bouteilles de vodka ? ». Joyce répond : « Y'en n'a plus, on avait tout fini ». Les garçons nous expliquent que la salle est aussi utilisée pour les fêtes et qu'à la dernière, ils ont terminé les bouteilles de vodka.

Deux autres filles arrivent, Mandy, douze ans et Maëlia, treize ans. Les filles arrivent en courant dans la salle, Mandy s'adresse à nous : « Bonjour Monsieur et Madame. C'est ici la boxe ? (rires) ». Les filles nous serrent la main et se dirigent vers le sac de matériel pour prendre des gants. J'interviens : « Attendez les filles, avant de prendre les gants, on va d'abord se présenter et expliquer le fonctionnement ». Les filles rient mais vont s'asseoir pour écouter. On se présente et précise le fonctionnement, les règles de la boxe éducative : s'ils ne respectent pas la touche, on arrêtera l'activité, l'objectif étant d'apprendre à boxer et non à frapper. Les jeunes écoutent et respectent les consignes. On leur attribue différents rôles : un ou une qui apprend la leçon (avec les gants), l'autre qui la donne (avec les pattes d'ours). Les jeunes sont concentrés et restent calmes pendant que les autres font l'assaut. La séance est agréable, l'effectif réduit de cinq jeunes nous permet de bien échanger. À la fin, Laurent nous dit : « Franchement c'est super, c'est la première fois que je les vois aussi attentifs et capables d'écouter pendant une heure ».

(Extrait du carnet ethnographique n°6, 06 janvier 2016, Terrain du Gros Malhon).

Comme observé sur le terrain du Petit Champeaux, les jeunes sont contents de pouvoir bénéficier d'animations sportives. Aucune activité régulière de loisir n'étant proposée jusqu'alors, nous n'avons pas de difficultés pour les intéresser. Sur les deux terrains, notre approche repose sur la découverte. Elle est basée sur des jeux pré-sportifs, ludiques et collectifs. Les jeunes remplissent une fiche d'inscription en début d'année afin de pouvoir participer aux animations sportives du mercredi après-midi. Notre fonctionnement est ensuite informel, les jeunes viennent et repartent comme ils le souhaitent.

Au fur et à mesure des séances, nous appréhendons les « caractéristiques » des jeunes du voyage. Tout d'abord, leur manière de parler : ils ont une élocution souvent rapide sur un ton élevé et l'utilisation d'un langage particulier⁴¹⁹. Au début, nous avons des difficultés à comprendre tout ce qu'ils disaient, ce qui a donné lieu à des scènes cocasses :

« L'animation se termine, Chanel et Lyndsey m'aident à ranger le matériel. C'est l'heure de l'accompagnement scolaire pour certains jeunes, l'encadrement est effectué par des services civiques. L'une d'entre elles arrive sur le terrain, Chanel nous dit :

- Chanel : *« Elle est pas belle la gadji !*
- Moi : *Bah Chanel, c'est pas cool de dire ça, même si tu le penses, tu le gardes pour toi ».*

Chanel et Lyndsey explosent de rire.

- Chanel : *« Mais Camille quand on dit « elle est pas belle », ça veut dire qu'elle est belle en fait (rires). C'est comme ça qu'on parle nous (rires).*
- Moi : *Ah d'accord, vous inversez les phrases. Du coup t'as fait un compliment ?*
- Chanel : *Oui voilà, elle est pas belle, ça veut dire pour toi qu'elle est belle (rires).*
- Moi : *Et moi j'suis pas gentille ? (sourire) ».*

Chanel et Lyndsey rigolent ».

(Extrait du carnet ethnographique n°6, 20 janvier 2016, Terrain du Petit Champeaux).

À d'autres moments, la façon de parler conduit à des malentendus qui peuvent passer pour un « manque de respect » :

⁴¹⁹ Dans les extraits ci-dessus, la « place » (p471) est le nom donné au terrain par les voyageurs et « eus » (p471) signifie « eux ».

« J'anime un relais sportif entre deux équipes. Sur le temps de pause, Lyndsey et Thaïs me rejoignent sur le muret où j'ai déposé le matériel, elles sont fatiguées. Wendy nous rejoint également, en rigolant je dis :

- Moi : « Tu viens rejoindre le groupe des fatiguées ? (sourire).
- Thaïs : Bah vas-y dégage toi ! (d'un ton agressif) ».

Je regarde Thaïs :

- Moi : « Pardon ? Il t'arrive quoi à parler comme ça ?
- Thaïs : Bah vas-y (rires).
- Moi : Je rigole pas en fait Thaïs, tu parles correctement. Je te respecte quand je te parle, toi aussi.
- Thaïs : Oh c'est bon là !
- Moi : Non c'est pas bon, tu ne parles pas comme ça, pas avec ce ton là ».

Lyndsey qui est à côté s'adresse à Thaïs : « Excuse-toi Thaïs, parle pas comme ça à Camille. Excuse-toi et puis c'est bon ». Thaïs sourit mais ne dit rien.

- Moi : « J'attends Thaïs, j'accepte pas qu'on parle comme ça.
- Thaïs : Mais c'est comme ça qu'on parle chez nous !
- Moi : Tu sais bien qu'en sport, on ne parle pas comme ça. Chez toi si tu veux, si tu parles comme ça et que ça pose pas de soucis, ça te regarde. Mais dès que tu viens en sport, tu sais qu'on parle pas sur ce ton.
- Thaïs : Excuse-moi Camille, c'est pas fait exprès.
- Moi : D'accord, c'est bon, excuses acceptées ».

En fin de séance, je parle avec Lyndsey et Thaïs :

- Moi : C'était bien les filles aujourd'hui, bon même si Thaïs a mal parlé ...
- Lyndsey : Mais tu sais c'était pas méchant c'qu'elle a dit, quand elle dit « dégage », ça veut dire « vas-y ».
- Thaïs : Bah oui ça veut dire « Dégage » mais genre « Essaie-toi » parce que t'as dit « Vous êtes fatiguées », bah alors « Essaie-toi ».
- Moi : Ah oui d'accord dans ce sens-là. Mais tu vois c'est le ton aussi, on a déjà eu ces discussions. Parfois quand vous parlez, c'est comme si vous étiez en train de crier et avec un ton que je trouve agressif.
- Thaïs : Oui mais nous on parle comme ça, c'est pas méchant, c'est notre manière de parler » ».

(Extrait du carnet ethnographique n°7, 23 mars 2016, Terrain du Petit Champeaux).

Cette scène illustre bien les habitus langagiers propres aux jeunes du voyage et leur décalage avec les nôtres. De son côté, Thaïs n'a pas l'impression d'avoir mal parlé et s'est exprimée sur un ton qu'elle a l'habitude d'employer. De notre côté, l'expression « Bah vas-y, dégage-toi ! » nous a semblé irrespectueuse, transgressant le « cadre » et les règles convenues.

Nous nous rendons également compte d'un rapport différent à la violence. La plupart des jeunes présents en animations ont un rapport désinhibé à la violence, verbale et physique. Cette attitude concerne aussi bien les filles que les garçons. Au sein des groupes de jeunes, l'incorporation des violences structure les relations. Ceci est illustré par l'exemple d'une fille de dix ans qui donne une grande claque à sa copine de huit ans car celle-ci tarde à leur faire une passe. Même type de comportements : une fille de douze ans saisit son frère de huit ans par les cheveux et commence à le traîner par terre pour qu'il rende le ballon qu'il a sous le bras. Nous pourrions relater de multiples scènes de violences de ce genre allant de la claque à la bagarre collective. Cette violence qui régit les relations participe à la constitution du « respect » : on tape pour se faire respecter nous expliquent-ils. Ces pratiques ne sont pas l'apanage des jeunes du voyage, nous l'avons également observé auprès des jeunes des QPV rennais. D. Lepoutre⁴²⁰ parle de « *l'habitus agonistique* » (Lepoutre, *op.cit.*, 209) pour qualifier l'emprise de la violence chez les jeunes de quartiers populaires. Il explique que l'inculcation de celle-ci se réalise dès la petite enfance par l'usage de châtiments corporels qui « *fait très tôt subir aux enfants qui en font l'expérience régulière un apprentissage physique, psychologique et social de la violence* » (Lepoutre, *op.cit.*, 209). Malgré nos discours réprobateurs à l'égard de la violence, celle-ci est le fondement de l'affirmation de personnalités et « *des réputations qui voient le jour, un ordre social, fondé sur la domination non seulement des plus forts, mais aussi des plus hardis, des plus téméraires ou même des plus crânes* » (Lepoutre, *op.cit.*, 210). Nous tentons, toutefois, de trouver des alternatives à l'expression de cette violence. Avec certains jeunes particulièrement violents, nous essayions de travailler sur leur régulation. C'est notamment le cas avec Mélodie, dix ans, qui ne cesse de recourir à la violence verbale et physique dans ses interactions avec les autres jeunes.

Afin de comprendre le contexte des relations entre les jeunes du terrain du Petit Champeaux, il est nécessaire de préciser que deux « clans » se confrontent. Le premier, regroupe la quasi-totalité des jeunes du terrain et constitue le « noyau dur » des participant.e.s aux animations sportives. L'autre, minoritaire, se compose de trois jeunes dont Mélodie ainsi que de deux autres jeunes présents irrégulièrement sur le terrain. Les animations étant destinées à

⁴²⁰ Lepoutre, D., *op.cit.*

l'ensemble des jeunes du terrain et malgré les tensions entre ces deux « clans », nous tentons de les faire « cohabiter ». Cela ne se fait pas sans difficultés et de nombreux conflits et violences physiques éclatent. Nous essayons d'intervenir avant la manifestation des violences en essayant de sensibiliser les jeunes à l'intérêt du « contrôle de soi » :

« Sur un jeu collectif avec ballon, Rudy défend sur Mélodie, cette dernière commence à s'énerver : « Pourquoi tu m'colles toi ?! Dégage de là ». Rudy répond : « Qu'est-ce t'as toi ? C'est le jeu, c'est comme ça ! ». Nous intervenons pour calmer les esprits et mettons en place une distance pour défendre. Quelques minutes plus tard, Rudy lance le ballon pour Lyndsey dans son équipe mais Mélodie se le prend dans la tête. Elle jette le ballon au sol en criant : « Il est pas affolé lui ! En pleine tête que j'me prends l'ballon ! ». Je m'avance pour anticiper l'éventuelle altercation physique mais Mélodie sort de la salle pour se calmer. Je la rejoins, elle se tient les bras croisés, les sourcils froncés. Sa respiration est accélérée. Je m'approche d'elle :

- *Moi : « Respire tranquillement Mélodie et calme toi.*
- *Mélodie : Il est pas égaré le p'tit ! J'suis sorti sinon y s'prenait un coup d'soulier dans la gueule !*
- *Moi : C'est bien déjà d'être sortie pour ne pas le faire. On en a parlé mercredi dernier, quand tu sens que ça monte, tu sors de la salle. Si tu l'avais tapé, tu n'aurais pas pu revenir faire de sport donc continue de te calmer, fais descendre la pression et on retournera dans la salle ».*

Mélodie ne dit rien et tente de gérer sa respiration. Je poursuis : « Après, c'est parfois dans le jeu aussi, c'est pas forcément fait exprès. Mais je vais lui parler aussi pour ne pas qu'il cherche trop ». Je demande à Rudy de faire attention à son engagement dans le jeu pour éviter d'autres tensions. Mélodie revient et le reste de l'animation se passe bien ».

(Extrait du carnet ethnographique n°14, 23 novembre 2016, Terrain du Petit Champeaux).

Dans ce cas, une discussion avec Mélodie lui a permis d'adopter un comportement responsable. Comme nous le lui avons suggéré, elle est sortie de la salle afin de ne pas avoir de comportements violents et faire redescendre sa nervosité. Cependant, quelques jours plus tard, Mélodie répond aux insultes d'un autre garçon, Lorenzo, par des violences :

« Lorsque j'arrive sur le terrain, Mélodie vient directement vers moi :

- Mélodie : « Camille, tu peux v'nir ? (Elle regarde par terre)
- Moi : Qu'est-ce qu'il y a ?
- Mélodie : J'ai cassé la dent à Lorenzo.
- Moi : Mais Mélodie ...
- Mélodie : Y m'a insulté ! J'pouvais pas rester sans rien faire, j'suis pas comme ça moi ! On m'insulte pas !
- Moi : Ok il n'a pas à t'insulter mais toi tu n'as pas à le frapper !
- Mélodie (d'un air fier) : Coup d'soulier dans la bouche que l'lui ai mis ! Mais c'était une dent de lait !
- Moi : Mais dent de lait ou non, ça ne sert à rien de réagir avec la violence.
- Mélodie : J'ai pas pu m'en empêcher.
- Moi : Je t'ai dit, quand tu sens la colère qui monte, tu t'éloignes.
- Mélodie : Je sais. Mais crois-moi, ça l'a calmé hein ! Il est pas prêt de recommencer, il va arrêter de m'faire chier maint'nant, j'ai pas peur d'mettre des coups d'soulier !
- Moi : Mais tu crois que la vie c'est ça ? Dès qu'on te fait chier, tu mets des coups de soulier ?!
- Mélodie : Ici c'est comme ça, on m'cherche, on m'insulte, on m'trouve ».

Mélodie s'éloigne vers sa caravane et ne participera pas à l'animation sportive de l'après-midi.

En retournant à nos voitures en fin de séance, on discute de Mélodie avec Sébastien qui me dit :

« Mais tu vois le problème c'est que c'est que comme ça que ça marche. Là Lorenzo avec sa dent de cassée, tu peux être sûre qu'il va arrêter de faire chier Mélodie. Elle a pris le dessus en se comportant comme ça » ».

(Extrait du carnet ethnographique n°14, 30 novembre 2016, Terrain du Petit Champeaux).

L' « habitus agonistique » prime dans ce genre de situations. Devant les conflits réguliers opposant Mélodie aux autres jeunes du terrain, l'emploi de la force physique semble inéluctable. Selon D. Lepoutre son utilisation « constitue un moyen parfaitement légitime de l'exercice du pouvoir, en même temps qu'une façon privilégiée de gérer et de résoudre ses conflits » (Lepoutre, *op.cit.*, 217). La déclaration « J'pouvais pas rester sans rien faire » montre bien que l'absence de réponses face aux insultes de Lorenzo aurait constitué un aveu de faiblesse. Comme pour les jeunes de quartiers populaires, l'important, dans les relations interpersonnelles des jeunes du voyage, est de « garder la face ».

Au-delà de la valorisation de la violence, nous avons également observé celle de conduites « déviantes »⁴²¹. Dès l'âge de onze ans, certains se vantent de boire de l'alcool lors des fêtes organisées sur les terrains, d'autres d'avoir des accidents avec leur quad (Joyce qui fonce dans le quad de son cousin à pleine vitesse, Rudy qui, avec son quad, heurte un arbre, Thaïs assise derrière lui chute et se retrouve coincée sous les roues). Il y aussi un père qui s'amuse que l'une de ses filles soit « blacklistée » des collèges du département car elle a été exclue de dix-huit d'entre eux. Ces agissements ne sont, bien sûr, pas représentatifs de l'ensemble des gens du voyage mais ils témoignent d'un rapport particulier à la « déviance ».

Toutefois, les jeunes sont capables de respecter les règles et le cadre fixés sur les animations sportives. Nous supposons qu'ils ont compris que sans respect des règles, ils ne pourront profiter d'une activité qui leur plaît. En effet, ces animations sportives sont les seules activités hebdomadaires de loisir proposées sur les terrains du voyage Rennais. Les jeunes éprouvent le besoin de se dépenser et se divertir, ils acceptent alors davantage les règles fixées que dans d'autres situations.

Le travail que nous avons engagé auprès des jeunes du voyage ne se contente pas de répondre à un besoin d'activités sportives et d'inculquer le respect d'un « cadre sportif ». Un autre objectif est l'établissement de liens avec d'autres jeunes, qu'ils s'ouvrent sur d'autres activités, sur d'autres projets. Le processus global se compose de plusieurs étapes. La première consiste à « aller vers » ces publics, à établir des contacts avec eux, à apprendre à se connaître, à être identifiés, à gagner progressivement la confiance des jeunes et des parents. La deuxième est la mise en place de sorties, souhait exprimé par certains parents, notamment du terrain du Petit Champeaux.

⁴²¹ Nous mettons des guillemets car les comportements cités ne sont pas forcément considérés comme déviants de la part de tous les voyageurs. Comme le souligne H-S. Becker, « *puisque la déviance est, entre autres choses, une conséquence des réactions des autres à l'acte d'une personne, les chercheurs ne peuvent pas présupposer qu'il s'agit d'une catégorie homogène* » (Becker, 1963, 33). Il estime que la « déviance » d'un acte dépend « *en partie de la nature de l'acte (c'est à dire de ce qu'il transgresse ou non une norme) et en partie de ce que les autres en font* » (Becker, *op.cit.*, 37).

2.2 Deuxième étape : Les sorties

« Je vais voir Lyndsey en fin de séance qui boude :

- *Moi* : « *Qu'est-ce qu'il se passe ?*
- *Lyndsey* : *Y'a trop d'monde qui vient ! Pas égarés les autres à v'nir ! Douze dans la salle, on peut rien faire !*
- *Moi* : *C'est ouvert à tout le monde les animations, pas qu'à vous, ils ont le droit de venir s'ils veulent.*
- *Lyndsey* : *C'était mieux avant ! On faisait cinq-six jeux et là que trois aujourd'hui à cause d'eus ».*

En fermant la salle, je m'aperçois que Lyndsey a oublié sa veste. Je me dirige vers sa caravane pour la lui rendre. Lyndsey est dehors avec sa mère et sa sœur ainsi que Chanel. Je dis bonjour à tout le monde et m'adresse à Lyndsey : « Tiens t'étais tellement occupée à bouder que t'as oublié ta veste (sourire) ». Lyndsey sourit et récupère sa veste un peu gênée. Sa mère réagit :

- *Gina* : « *Ah mais ma fille elle fait que d'bouder, faut pas faire attention (sourire).*
- *Moi* : *T'entends ça Lyndsey ? (sourire). Elle boude parce qu'on n'a pas pu faire autant de jeux que d'habitude.*
- *Gina* : *Ah bah elle adore v'nir au sport aussi ! Mais vous pouvez pas rester plus d'une heure ? Parce que ça fait pas beaucoup une heure par semaine.*
- *Moi* : *Oui c'est vrai mais après on enchaîne au Gros Malhon et on fait aussi en fonction de l'accompagnement scolaire. Puis on a d'autres activités pour d'autres jeunes dans la semaine.*
- *Gina* : *Et vous pouvez pas faire des sorties avec les gamins ?*
- *Moi* : *Ah ça si, ça peut se faire. Il faudrait en discuter mais ça serait possible oui ».*

Lyndsey et Chanel me raccompagnent vers ma voiture. Elles sont toutes excitées à l'idée de pouvoir faire des sorties et posent plein de questions :

- *Chanel* : « *Et on pourra aller à la patinoire ? À la piscine ?*
- *Lyndsey* : *Faire du poney !*
- *Moi (rires)* : *Doucement les filles, il faut d'abord que j'en discute avec Sébastien pour voir l'organisation.*
- *Chanel* : *Et comment qu'on va là bas ? Tout l'monde va pas v'nir ? Que nous ? Et y'aura des gadjés aussi ?*
- *Moi* : *On en reparle mercredi prochain les filles » ».*

(Extrait du carnet ethnographique n°7, 23 mars 2016, Terrain du Petit Champeaux).

Au bout de trois mois, les jeunes sont de plus en plus nombreux à participer aux animations. Nous passons parfois plus de temps à réguler les comportements qu'à jouer. La faible surface de la salle n'arrange rien. Elle amplifie le bruit et limite nos possibilités d'activités. Certains jeunes, présents toutes les semaines, comme Lyndsey, expriment leur mécontentement. Suite à une discussion avec la mère de celle-ci, l'idée de faire des sorties émerge. Elles permettraient aux jeunes de sortir du terrain, pour certains de pratiquer des activités qu'ils ne pourraient s'offrir d'ordinaire. Elles permettraient aussi de travailler sur le « vivre ensemble », etc. Deux semaines plus tard, la première sortie est organisée avec les jeunes du Petit Champeaux :

« Nous avons fixé le rendez-vous à 14h au terrain, Sébastien doit amener le minibus. J'arrive sur place avec un peu d'avance, Lorenzo et Rudy sont sur la butte et me font des grands signes, ils courent vers le muret. Je me gare et vois tous ceux qui participent à la sortie, assis et alignés sur le muret, avec leur sac à dos. Ça doit faire un moment qu'ils attendent et semblent tous prêts à partir. J'ai à peine le temps d'ouvrir ma portière, que les jeunes me sautent dessus. Ils sont tout excités et posent plein de questions : « À quelle heure qu'on part ? À quelle heure qu'on revient ? C'est quoi l'bus ? ». Les parents, restés au loin s'approchent. Sébastien arrive alors sur le terrain avec le minibus. Les jeunes rigolent de le voir à l'intérieur. Wendy se moque du minibus : « (rires) Ah c'est ça le minibus ? ». Sa mère la reprend directement : « Bah rigole pas. Est-ce que ton camion a des fenêtres comme ça ? Bon alors ! ». L'ambiance est tout de même bonne, les jeunes sont excités, les parents contents que des sorties soient organisées pour leurs enfants. L'une des mamans nous remercie : « Merci de les emmener, c'est bien c'que vous faites ! C'est comme dans l'temps y'avait ça et pis plus rien ! Là c'est bien, les enfants sont contents, ça les fait sortir ». Une jeune, Mégane, me prend par la main pour aller voir sa maman. Mégane est diabétique et elle souhaite m'expliquer les consignes à suivre. L'emplacement se compose d'une caravane à droite et d'une sorte de mobil home en face. Sa mère ouvre le mobil home, c'est une pièce assez vide avec d'un côté une télé et un canapé, de l'autre un meuble cuisine et une table. Cette pièce semble être le lieu de vie où la famille se réunit pour manger. Deux enfants sont sur le canapé et deux hommes autour de la table. Je dis bonjour à tout le monde. La maman de Mégane me donne les « instructions » pour contrôler le taux de glycémie : les horaires de contrôle, les aliments à prendre en cas de faible taux, etc. Je prends son numéro pour lui donner des nouvelles dans l'après-midi, cela semble la rassurer. On retourne vers le minibus, tout le monde a rempli les autorisations parentales et donné un euro. Dans le minibus, les jeunes sont assez calmes. J'en profite pour discuter avec eux et leur demander qui a déjà eu l'occasion d'aller à la patinoire, ce qu'ils aiment faire en général. Il est appréciable d'avoir du temps pour échanger avec eux.

Arrivés sur place, ils sont surpris de voir d'autres jeunes. Tayson me demande :

- *Tayson : « Y'a des gadjés ? On n'est pas seuls ?*
- *Moi : Ah non, on ne peut pas réserver toute la patinoire pour vous, elle est à tout le monde. Puis c'est bien de se mélanger un peu ».*

Les jeunes étaient un peu réticents mais ils sont quand même contents de pouvoir sortir. Chanel me dit : « Ça fait bizarre d'être avec vous ici et pas à la place. Mais c'est trop bien ! ». Dans les vestiaires pour prendre les patins, les jeunes parlent fort et font du bruit. J'aperçois quelques regards insistants de la part d'adultes et d'enfants. Les voyageurs ne semblent pas le remarquer. Chaque animateur prend un groupe de jeunes avec lui. Je suis avec Mégane, Chanel et Lyndsey, elles me montrent ce qu'elles savent faire. Je les prends en vidéos pour qu'elles puissent montrer à leurs parents ce qu'elles ont fait. Au final, les jeunes ne font pas attention aux autres jeunes et profitent d'être ensemble. Ils retrouvent des cousins et cousines qui sont venus de leur côté. Je reçois un appel de la mère de Mégane qui me demande si tout se passe bien. Je lui explique ce que nous faisons et lui passe Mégane : « C'est trop bien maman ! J'avais un peu peur de tomber au début mais là je sais bien en faire, je fais toute seule ! ». On passe un bon moment, on prend le goûter sur place et une photo de groupe souvenir. De retour au terrain, certains parents sont présents. Les jeunes sont encore excités et montrent les vidéos faites l'après-midi. Les filles me font un câlin avant de partir et je quitte le terrain, satisfaite de cet après-midi ».

(Extrait du carnet ethnographique n°8, 11 avril 2016, Terrain du Petit Champeaux).

L'enthousiasme des jeunes pour cette première sortie est perceptible. Avant même notre arrivée, ils s'étaient regroupés sur le muret à côté du parking, tous alignés, sacs à dos préparés avec également une pochette comprenant l'autorisation parentale et l'argent de la sortie. Le salarié de l'Hacienda qui gère le terrain m'informa plus tard que les jeunes étaient rassemblés une heure avant l'heure de rendez-vous. Les parents, que nous ne voyons qu'occasionnellement, étaient présents et souhaitaient avoir l'heure du retour. La confiance semble de mise puisque même la maman de Mégane l'autorise à participer à la sortie malgré les contraintes liées à sa maladie. Nous pensons que notre présence hebdomadaire sur les terrains, le cadre que nous établissons avec les jeunes, les liens que nous tissons avec eux participent à instaurer un climat de confiance. Au fur et à mesure des mois et des sorties, certains parents, réticents à laisser leur enfant sortir du terrain avec des « gadjé », acceptent de le faire. C'est notamment le cas du père de Thaïs qui autorise sa fille à participer à une sortie au space laser, presque un an après le début de nos animations.

Ces sorties connaissent de belles « réussites » comme une sortie à la plage où deux sœurs âgées de quatorze et quinze ans, qui ne participent pas aux animations, nous accompagnent. Il y a aussi la sortie piscine pour laquelle une maman nous demande si elle peut participer, alors que jusqu'ici elle n'osait pas s'y rendre car elle ne sait pas nager. Nous instaurons certains « rituels » avec les jeunes. Les sorties ont toujours lieu la semaine précédant les vacances scolaires. Chaque fois, nous prenons une photo de groupe que nous imprimons et distribuons aux participant.e.s. La semaine suivant les sorties, ils sont impatients de voir la photo et la garde précieusement. Ainsi, Tayson la dépose dans un tiroir de la salle pour ne pas l'abîmer pendant la séance. Lyndsey tient à jour un album photo avec toutes les sorties. Chanel a décoré tout un mur de sa chambre avec ces photos.

Cependant, les sorties ne se passent pas toujours de la meilleure des manières. Nous allons évoquer deux sorties. La première concerne un cas de discrimination lors d'une sortie bowling. La deuxième illustre la position « ambiguë » des jeunes voyageurs vis à vis des « gadjé » et du renforcement des stéréotypes qui peut en découler.

« Nous arrivons au bowling à son ouverture, il est tout juste 14h. Aucun client n'est présent à part notre groupe de onze jeunes. Nous avons déjà réservé l'activité et nous nous présentons comme prévu à l'accueil. Le salarié du bowling prend les noms de chaque jeune et les invite à changer de chaussures. Le patron, resté derrière, nous observe depuis notre arrivée. Il se rapproche de nous et nous demande alors :

- *Patron : « Mais le Cercle Paul Bert c'est sportif d'habitude ?*
- *Moi : Non il y a aussi des secteurs jeunesse, des centres de loisirs.*
- *Patron : Mais là c'est quoi ? Vous êtes quel CPB ? ».*

Je commence à comprendre où il veut en venir mais je réponds simplement :

- *Moi : « Bah c'est un groupe de jeunes.*
- *Patron : Bon j'vais être clair avec vous, dès que les gens du voyage viennent, j'ai des soucis ! Ils font n'importe quoi et n'écoutent rien ! ». Mon collègue répond :*
- *Sébastien : « Ce sont ces jeunes qui posent problème ?*
- *Patron : Mais non pas eux mais bon leurs parents, c'est la même chose !*
- *Moi : Bah non justement ce n'est pas la même chose ! Il faut savoir faire la différence et ne pas mettre tout le monde dans le même sac !*
- *Patron : Ils nous aident pas pour ça !*
- *Sébastien : Et vos préjugés ça ne les aident pas non plus ! ».*

Les jeunes n'ont pour la plupart pas suivi la scène. Ils étaient occupés à choisir leurs chaussures. Seuls Lyndsey et Tayson sont restés à côté et ont entendu notre discussion. Sébastien et moi sommes énervés mais essayons de ne rien montrer aux jeunes. Avant d'accéder aux pistes, Lyndsey et Tayson viennent me voir :

- *Lyndsey : « Il nous aime pas l'gadjo hein ?*
- *Moi : On va dire qu'il a une image négative des gens du voyage.*
- *Tayson : Il est contre nous mais on n'a rien fait.*
- *Moi : Il faut pas faire attention aux gens comme ça, on va passer un bon moment ensemble et c'est le principal ».*

J'essaie de faire bonne figure mais suis encore sous le choc des paroles du patron. J'avais déjà vécu des scènes de discrimination avec plusieurs groupes de jeunes de quartiers lors d'un séjour à Barcelone et d'un autre à Hourtin mais encore jamais avec les jeunes du voyage. Je me rends compte à quel point il est difficile de subir des remarques infondées et le sentiment d'humiliation qu'elles provoquent. La première partie du bowling se passe bien, les jeunes rigolent entre eux. Certains aident celles ou ceux qui ne savent pas lancer. Mais lors de la deuxième partie, il est de plus en plus compliqué pour les jeunes de rester assis et d'attendre leur tour. Certaines tensions commencent à éclater notamment entre Chanel et Kim, cette dernière lui aurait « piqué » sa boule. Lorenzo commence également à faire n'importe quoi et à lancer sa boule sur la piste alors que les barrières ne sont pas encore remontées. Certains parents présents avec leurs enfants n'arrêtent pas de nous regarder. L'insistance des regards de plusieurs familles commence à peser. Je suis fatiguée de l'après-midi, l'activité bowling ne convient plus pour la majorité des jeunes, l'attente est plus longue que le jeu. Nous terminons l'après-midi par un goûter mais même pendant celui-ci les jeunes se cherchent et s'insultent. Nous écourtons le goûter et rentrons au terrain ».

(Extrait du carnet ethnographique n°12, 31 août 2016, Terrain du Petit Champeaux).

Cet extrait de carnet ethnographique met en lumière les discriminations que peuvent subir les gens du voyage dès leur plus jeune âge. Alors que nous n'avions pas encore mis un pied sur la piste, le patron du bowling interroge sur la provenance du groupe et exprime clairement ses réticences à notre égard. Sous prétexte qu'il a connu des difficultés avec certains voyageurs, il stigmatise l'ensemble des gens du voyage qui seraient incapables de respecter des règles.

C. Bergeon, dans son article sur le poids des représentations sociales dans la presse⁴²², souligne qu'entre 2005 et 2008, les gens du voyage sont considérés comme le groupe le plus « à part » dans la société française⁴²³. Elle a analysé 248 articles de presse qui portaient sur les gens du voyage. De 2005 à 2009, 205 articles abordent les problématiques de stationnements et d'aires d'accueil. Dans ces articles, les gens du voyage sont vus systématiquement sous l'angle des « problèmes ». Un raccourci s'opère : « gens du voyage = problèmes ». Les jeunes ont évidemment conscience des stéréotypes qui pèsent sur eux. Face à cette stigmatisation porteuse de tensions, nous avons analysé deux types de réactions. La première est celle de donner une « bonne image » afin de réduire les stéréotypes négatifs. La deuxième est d'utiliser ces derniers « *en jouant de l'image qu'ils véhiculent auprès des gadjé* » (Bergeon, 2011, 103). Il est arrivé plusieurs fois en sorties que certains jeunes rappellent à l'ordre d'autres afin qu'ils se comportent bien et véhiculent une image positive des voyageurs, qu'ils ne justifient pas, par leur comportement, l'image négative que certains « gadjé » ont d'eux.

« Avant de commencer les parcours de l'accrobranche, l'une des animatrices donne les consignes de sécurité. Lyndsey, Chanel et Wendy n'écoutent pas, elles parlent fort et rigolent entre elles. Tayson les reprend : « Taisez-vous ! On va nous prendre pour des sauvages là ! Déjà que tous les gadjé y nous regardons, faites les sages, écoutez ! » ».

(Extrait du carnet ethnographique n°20, 05 avril 2017, Terrain du Petit Champeaux).

« À la fin des deux parties du space laser, le responsable de l'établissement nous autorise à prendre le goûter à l'intérieur, le temps étant pluvieux. Les garçons mettent des bouts de gâteaux partout et s'amuse à faire tomber leur brique de jus d'orange. Stacy se lève et les met en garde : « Vous avez intérêt à tout ramasser après, qu'il reste plus rien quand on s'ra parti ! Après on va encore dire que les voyageurs sont sales ! C'est ça qu'ils veulent ? Qu'on passe pour des crassous ?! » ».

(Extrait du carnet ethnographique n°28, 14 février 2018, Terrain du Petit Champeaux).

⁴²² Bergeon, C. (2011). « Voyageurs et opinions publiques : le poids des représentations sociales », in Reyniers, A. (dir), *Tsigane et représentation*. Paris, Revue Études tsiganes, n°47, 92-107.

⁴²³ Selon des sondages effectués par la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme (CNCDH) et le service d'information du gouvernement, xénophobie, antisémitisme, racisme, antiracisme et discriminations en France.

Ces deux exemples illustrent des stéréotypes fréquents dont souffrent les gens du voyage. Ils seraient des « sauvages » qui n'arriveraient pas à se « tenir » en société. Ils seraient également « sales », M. Bordigoni précise qu'« *il s'agit sûrement de l'idée reçue dont le caractère d'évidence est le plus partagé* » (Bordigoni, 2010, 63)⁴²⁴.

À d'autres moments, les jeunes se servent des stéréotypes à leur « avantage ». C. Bergeon explique que l'appropriation des stéréotypes peut participer à la construction de l'identité des voyageurs : « *Du côté des gens du voyage, les images produites par la société sont aussi utilisées au quotidien. Ces construits servent alors d'outils pour préserver et nourrir l'altérité. Ainsi, les gens du voyage se bricolent une identité en jouant de l'image qu'ils véhiculent auprès des gadjé, ainsi que de celle que la société leur attribue. L'usage du préjugé a ici vocation à affirmer une posture culturelle et est censé renforcer la cohésion interne, tout en préservant cette limite culturelle qui les différencie de la société* » (Bergeon, *op.cit.*, 103).

« À la sortie de la patinoire, les jeunes demandent à prendre le goûter à côté du parc, quelques animaux étant là bas. Les jeunes arrivent sur place et se précipitent pour s'asseoir sur l'un des bancs faisant face aux animaux, ils ne peuvent tous s'asseoir et certains se retrouvent debout. L'autre banc est occupé par un couple avec son enfant. Les jeunes font du bruit, ils parlent fort, jettent leur goûter par dessus le grillage et par terre, malgré nos remarques, pour amener les gens à partir. Ces derniers s'en vont en dévisageant les jeunes. Kenza leur crie alors : « Quoi ? Pourquoi vous nous regardez comme ça ? On est des gitans c'est pour ça ?! ». Elle se met à chanter « Gitano » de Kendji Girac. Tous les autres jeunes rigolent. La situation ne me fait pas du tout rire :

- *Moi : « Non mais ils vous arrivent quoi là ? C'est quoi ce comportement ? En quoi tu te permets de parler comme ça aux gens ?*
- *Kenza : Bah y regardons mal ! Tout ça parce qu'on est des gitans !*
- *Moi : Non mais n'importe quoi ! Ils regardent mal parce que vous les avez fait partir à crier et jeter vos goûters n'importe où !*
- *Kenza : On voulait avoir les deux bancs donc c'est réussi ! (rires).*

⁴²⁴ Bordigoni, M. (2010). *Idées reçues. Les Gitans*. Paris, Éditions Le Cavalier Bleu.

- *Moi : Ah parce que vous pensez que quand vous voulez quelque chose vous devez vous comporter comme ça ?*
- *Kenza : Bah oui ça a marché !*
- *Moi : Et bah vous avez gagné le droit de rentrer au terrain dès maintenant ! Allez on y va ! ».*

Certains jeunes râlent mais les autres s'amuse de la situation. Sur le chemin pour aller au minibus, Mandy et Maëlia se moquent d'un garçon qui semble aller à un entraînement de football. Il leur fait alors un doigt d'honneur. Mandy l'insulte : « Ta gueule p'tit PD ! On est des gitanes nous on va te démonter la tête ! ». Le garçon prend peur et court vers le parc des Gayeulles. Je reprends les filles mais elles sont dans une dynamique néfaste qui ne leur permet pas de se raisonner ».

(Extrait du carnet ethnographique n°15, 14 décembre 2016, Terrain du Gros Malhon).

Par ailleurs, les jeunes profitent de la crainte que les gens du voyage peuvent véhiculer. Ces représentations amènent à croire qu'ils n'ont peur de rien, qu'ils sont en quelque sorte « au dessus des lois »⁴²⁵. C. Bergeon, cite les paroles de Patrick, manouche de Charente-Maritime : « *Nous on est des gens du voyage ! On vole, on ne travaille pas, on est méchant !* », « *Quand y a un problème, ils voient qu'on est des gens du voyage, ils le voient les Gadjé, et qu'on va v'nir avec nos cousins !* ». Elle explique ce mécanisme comme un « *processus d'identification et donc de différenciation (qui) permettent aux gens du voyage de se positionner plus clairement dans la société en fonction des enjeux du moment* » (Bergeon, *op.cit.*, 103). Cette représentation du voyageur « à la tête brûlée » n'est donc pas seulement un stigmatisme mais un attribut qui leur permet de construire une identité individuelle et/ou collective. Il y a là un « renversement du stigmatisme » (Wieviorka, 2001)⁴²⁶ qui conduit les voyageurs à faire de cette stigmatisation un avantage.

Les sorties doivent permettre de travailler sur les rapports entre les jeunes du voyage et les « gadjé » afin de déconstruire les stéréotypes des deux côtés. C'est notamment le travail que nous avons engagé avec les jeunes du terrain du Petit Champeaux où les actions engagées se

⁴²⁵ Expression tirée d'un film documentaire « Gens du voyage : plongée au cœur d'une communauté qui nous intrigue », diffusé le mercredi 08 mars 2017 sur C8 dans le magazine d'enquête « Présumé innocent ».

⁴²⁶ Wieviorka, M. (2001). *La différence*. Paris, Balland.

sont davantage développées que sur celui du Gros Malhon. Le terrain du Petit Champeaux est plus petit, la salle est également proche des caravanes et donne directement sur celles-ci, ce qui amène à croiser certaines familles et parfois échanger avec elles. Les publics sont plus jeunes et expriment plus « facilement » leur attachement. Plusieurs mercredis de suite, surtout au début, les jeunes nous attendaient sur la butte et observaient chaque voiture pour voir si nous arrivions. Dès que nous nous garions, ils couraient vers nous et nous aidaient à porter le matériel. Nous avons eu le droit à des dessins et divers cadeaux fabriqués par les jeunes (bijoux, objet de décoration, etc.). Depuis le début, un « noyau dur » est présent. Le terrain connaît un « turn-over » beaucoup moins important que celui du Gros Malhon. D'ailleurs, plusieurs familles habitent dans des mobil-homes et se sédentarisent. Un travail d'accompagnement par l'outil sportif, sur du moyen voire du long terme, peut se mettre en place. C'est d'ailleurs ce que nous allons voir à travers la troisième étape qui a permis d'amener des jeunes aux activités quotidiennes du quartier de Villejean, donc à l'extérieur du terrain.

2.3 Troisième étape : Les après-midis au gymnase

Durant chaque période de vacances scolaires, le service « socio-sport » du Cercle Paul Bert met en place des animations sportives informelles, principalement sur les quartiers de Villejean et des Gayeulles. Les moyens humains de la section de Villejean étant limités, Sébastien et moi venons « renforcer » l'équipe en place. Nous ne pouvons de ce fait continuer à assurer les activités du mercredi pour les jeunes du voyage pendant les vacances scolaires. Aussi, avant les vacances d'hiver 2017, nous décidons de proposer aux jeunes de participer aux animations sportives informelles de Villejean.

« En revenant de la sortie cinéma, on parle des vacances qui arrivent avec Lyndsey, Wendy et Malory.

- *Lyndsey : « Mais si c'est les vacances ça veut dire que Seb et toi vous allez pas y'nir ?!*
- *Moi : Non pas pendant deux semaines, comme à chaque fois.*
- *Wendy : Pas long d'attendre deux semaines !*
- *Moi : Après ce qui est possible c'est de venir au gymnase du Berry à Villejean, on fait plein d'animations sportives tous les jours.*
- *Lyndsey : Mais avec qui ?*

- *Moi : Avec Seb, moi et d'autres animateurs et puis d'autres jeunes.*
- *Lyndsey : Y'a qu'des gadjés là bas ?*
- *Moi : Oui mais comme à l'école hein.*
- *Wendy : Mais nos parents y voudront pas qu'on va tout seul là bas.*
- *Moi : Et bah ce qu'on peut faire c'est que je viens vous chercher et je vous ramène à pied, c'est à dix minutes même pas.*
- *Malory : Mais c'est quelle heure ?*
- *Moi : Attendez j'ai des programmes d'activités dans mon sac ».*

Je leur donne un programme à chacune. Lyndsey me dit de venir à sa caravane pour en parler à sa mère. Un groupe d'hommes est rassemblé dehors devant la caravane, je leur dis bonjour. La porte de la caravane est ouverte, Lyndsey rentre et je l'entends parler avec sa mère, Gina, qui me dit : « Viens avec nous Camille, viens nous voir », d'autres femmes l'accompagnent et rigolent. Sept femmes sont présentes dans la pièce qui est en fait un salon. Elles sont assises sur un grand canapé. Il y a des mamans et des grands-mères, ces dernières sont assises au milieu. Elles me disent toutes bonjour et sont accueillantes. On me propose un café mais je refuse car je dois rendre le minibus juste après.

- *Gina : « Bon alors c'est quoi les animations au gymnase ?*
- *Moi : En fait pendant les vacances scolaires, nous on ne vient pas ici parce qu'on a des animations sportives tous les jours au gymnase du Berry à Villejean. Du coup j'ai proposé aux filles de venir avec nous.*
- *Gina : Mais on peut pas les emmener nous, y'en a qu'ont pas l'permis, y'en a qu'ont pas de voitures ...*
- *Moi : C'est pas grave ça, je viens les chercher et je les ramène à pied.*
- *Gina : Et c'est quand ?*
- *Moi : Du lundi au vendredi et de 14h à 18h.*
- *Gina : Ah bah c'est bien ça, on s'ra tranquille (rires). Non mais les gosses ils s'ennuient ici pendant les vacances donc les activités c'est bien. Et c'est quel âge ?*
- *Moi : C'est à partir de dix ans ». Une autre femme intervient :*
- *Autre femme : « Ah bah ma fille elle a neuf ans, elle peut pas alors ? Pourquoi ?*
- *Moi : Parce qu'au niveau de la réglementation on est déclaré pour des dix ans jusque dix-sept ans donc ce n'est pas possible pour elle mais l'année prochaine ça s'ra bon (sourire).*
- *Gina : Si c'est toi qui vient et qu't'es là bas alors c'est bon. Mais faudra faire attention aux p'tits gadjé là bas aussi, j'me méfie (rires).*
- *Moi : Oui ne vous inquiétez pas, ça ira (sourire) ».*

Les filles me raccompagnent vers le minibus, elles sont toutes contentes de pouvoir venir et me posent plein de questions : « Y'aura qui ? », « On f'ra quoi ? », « Faut s'habiller comment ? », etc. Je leur donne rendez-vous le lundi à 13h45 pour être à 14h au gymnase. Les filles montent sur la butte pour me faire coucou quand je pars ».

(Extrait du carnet ethnographique n°18, 08 février 2017, Terrain du Petit Champeaux).

Un an après le début des animations sportives organisées sur le terrain, une nouvelle « étape » se dessine. Après que nous sommes « allés vers » ces jeunes pour leur proposer des animations sportives, c'est eux qui sont sollicités pour « aller vers » un autre quartier. Un accompagnement est nécessaire et est garant de l'autorisation des parents de laisser leurs enfants venir au gymnase. La première rencontre est importante. Elle conditionnera la suite en lançant ou non une dynamique d'un nouveau type.

« Je viens chercher les jeunes pour les emmener au gymnase du Berry. Quand j'arrive, Wendy, Lyndsey et Chanel sont déjà là. Elles commencent à me poser des questions sur ce qu'on va faire, sur les jeunes qui seront présents, etc. Chanel essaie de négocier pour venir mais elle a huit ans, je refuse donc. Cela m'embête de ne pouvoir l'emmener mais je ne peux pas faire autrement. Je suis les filles pour aller chercher Malory dans sa caravane, elle est encore en pyjama et s'occupe du linge. Je presse les filles. Lyndsey et Wendy aident Malory pour aller plus vite. Tayson, le frère de Malory, veut venir avec nous au gymnase. Il se prépare rapidement et nous partons tous ensemble. Les jeunes sont contents de sortir du terrain et de pratiquer d'autres activités mais ils sont également intrigués car ils ne connaissent pas le quartier, ni les jeunes présents. Quand on arrive au Berry, je passe d'abord au secrétariat pour leur faire découvrir le CPB Villejean, leur expliquer le fonctionnement de la structure. Trois filles que je connais, des habituées du secteur jeunesse, sont déjà là. Je fais les présentations, ils se font un salut de la main de manière assez timide. Nous sortons ensuite car l'activité « sport en fauteuil » de l'après-midi se déroule en extérieur. Il n'y a pour l'instant aucun autre jeune, nous prenons alors un fauteuil chacun et commençons à apprendre à le manier. D'autres jeunes commencent à arriver dont les trois filles rencontrées au CPB Villejean quelques minutes auparavant. Wendy leur parle directement, elle leur demande leur prénom, leur âge, etc. Lyndsey, à côté, reste plus discrète. Au moment de constituer les équipes pour effectuer un relais, les voyageurs ne veulent pas se mélanger et restent ensemble pour former une équipe. Lola, qui a effectué son stage de troisième avec moi et m'avait

accompagnée lors d'une animation avec les jeunes du voyage, arrive au Berry. Les filles sont contentes de la voir, Wendy lui demande de venir dans leur équipe, Lola accepte. Nous faisons donc un relais. Les filles laissent Tayson commencer, elles ont peur du regard des autres, Malory me dit : « J'sais pas faire, y vont s'moquer les gadjé ! ». Je la rassure en disant que personne ne va se moquer, on est juste là pour jouer. Lola l'encourage à se lancer et elle fait gagner l'équipe. L'après-midi se passe bien, on enchaîne les jeux sportifs avec les fauteuils.

Les jeunes acceptent même de se mélanger. Je me mets dans une équipe et l'autre animatrice dans une autre pour veiller à la bonne intégration des uns et des autres. Les groupes de jeunes que nous avons sont des habitués du CPB Villejean. Ils se connaissent bien, ce sont des frères-sœurs ou cousins-cousines. Ils font des passes facilement aux jeunes du voyage et inversement. Au bout d'une heure d'activité, les filles partent s'équiper en roller avec l'autre animatrice. De plus en plus de jeunes arrivent, nous sommes à une trentaine entre ceux qui font du « sport fauteuil » et du roller. Un moment, des tensions apparaissent entre Malory, Wendy et un groupe de jeunes garçons. Elles ne veulent pas laisser les fauteuils alors qu'elles ont des rollers. Je leur explique que si elles veulent rester sur les fauteuils, il faut qu'elles laissent les rollers. Les filles acceptent donc de partir des fauteuils. Elles s'amuse entre elles en rollers pendant que Tayson reste à jouer en fauteuil avec les autres jeunes. Quelques minutes plus tard, je vois un début d'altercation entre Tayson et un jeune. J'interviens pour comprendre et calmer la situation :

- Moi : « Qu'est-ce qu'il se passe là ? »
- Autre garçon : C'est eux ils m'insultent là ! Et moi j'rigole pas avec ma mère !
- Tayson : C'est lui il a foncé dans Malory et il a commencé à l'insulter. Bah sang d'tes morts que j'lui dis ! Tu vois l'fauteuil là, j'le prends, j'lui balance dessus ! ».

Je calme les esprits en séparant les groupes d'un côté et de l'autre du Berry. Les jeunes du voyage se mettent à l'écart, Tayson : « Venez là bas, y'aura pas de gadjé au moins ! ».

Il est 17h et l'heure de rentrer au terrain, je rassemble les jeunes et nous partons. Sur le chemin, je leur demande ce qu'ils ont pensé de l'après-midi :

- Wendy : « C'était trop bien ! »
- Lyndsey : Le fauteuil j'avais jamais fait en plus !
- Moi : Et toi Tayson ?
- Tayson : Le fauteuil c'était bien mais y'a trop de gadjé !
- Moi : Mais à part l'embrouille à la fin, ça s'est bien passé avec les autres, non ? Vous avez même mélangé les équipes.
- Tayson : Mouais ».

« Tayson ne semble pas vouloir dire qu'il s'est bien amusé avec des gadjé et reste bloqué sur l'embrouille de fin de journée. Les filles, quant à elles, sont contentes de leur après-midi ».

(Extrait du carnet ethnographique n°18, 13 février 2017, Terrain du Petit Champeaux).

Dès la première animation, des changements de comportements se sont produits. Alors qu'au début, les jeunes ne voulaient pas se mélanger et craignaient le regard des autres, au fur et à mesure des jeux sportifs, l'appréhension a diminué. De plus, quelques « repères » ont facilité l'établissement de liens : la connaissance de Lola, la participation d'une autre animatrice et de nous-mêmes, etc. Cependant, des « clivages » voyageurs / gadjé peuvent vite se former en cas de différends. Ainsi, le conflit entre Tayson et un autre jeune du quartier a conduit les jeunes du voyage à se mettre à l'écart et à s'éloigner des gadjé « *Venez là bas, y'aura pas de gadjé au moins* » (Tayson). Néanmoins, cet épisode n'a pas entamé la motivation des jeunes à continuer l'expérience. Tayson a notamment été l'un des plus réguliers et finalement le plus enclin à se mêler aux autres jeunes. Lors d'un jeu, il a même constitué une équipe. Il a préféré choisir en premier des gadjos pour rejoindre son équipe que des voyageuses. Deux interprétations sont alors possibles : une volonté de s'ouvrir à la mixité, la priorité accordée aux participants jugés les plus performants : les garçons. Connaissant Tayson et le poids des représentations sociales au sein de la communauté des gens du voyage, nous privilégions la deuxième interprétation.

Nous remarquons également que le nombre de voyageurs au gymnase influe sur leur envie de se mêler aux autres jeunes. En effet, lorsqu'ils viennent à deux, trois ou quatre, il est possible d'effectuer des jeux mixtes. Dès qu'ils sont plus de quatre, ils ont tendance à rester entre eux et refusent de se mélanger.

Des tensions entre voyageurs et gadjé sont plus susceptibles d'apparaître comme cette fois où six jeunes du voyage jouent entre eux au badminton et trois jeunes du quartier font des jeux de défis football à côté. Le ballon de football arrive plusieurs fois sur le terrain de badminton, Tayson et l'un de ses cousins s'énervent : « *Mange tes morts avec ton ballon !* », « *Nous on joue ici et vous les gadjos c'est là bas* »⁴²⁷. Ces conflits restent toutefois limités. La plupart du temps les après-midis se passent bien. Il est maintenant « institué » qu'à chaque période de vacances scolaires, des groupes de jeunes du voyage viennent quasiment quotidiennement

⁴²⁷ Extraits du carnet ethnographique n°19, 24 février 2017.

participer aux animations sportives informelles. Cependant, les différents groupes ont encore du mal à vraiment se mélanger. Ils en sont au stade de « cohabitation ».

2.4 Quatrième étape : La participation à Berry Plage

Durant le mois de juillet 2017, le service « socio-sport » du Cercle Paul Bert ainsi que la Ville de Rennes ont organisé « Berry Plage » dans le quartier de Villejean. Pendant trois semaines, un espace a été recouvert de sable afin d'offrir un « air de vacances » aux habitant.e.s qui n'ont pas l'occasion de partir. Des activités sportives ont été mises en place, sur le sable mais aussi sur l'espace annexe du complexe du Berry. Souhaitant prolonger l'expérience évoquée précédemment, nous avons informé les jeunes du voyage de l'événement. Nous leur avons précisé que nous ne pourrions venir assurer leur déplacement, nos moyens humains étant limités. De ce fait, « Berry Plage » représentait un « test » pour estimer leur capacité d'autonomie et leur motivation. Étant à mi-temps sur le projet, nous n'avons pu nous rendre sur le site que quelques jours après le lancement de l'évènement :

« J'installe le matériel sur le sable, j'entends au loin : « Elle est où Camille ? ». Je me retourne et vois Lyndsey, Wendy et Mélody courir vers moi :

- *Wendy : « Ça fait longtemps qu'on t'avait pas vu !*
- *Moi : Bah oui je suis là qu'à partir du mercredi. Bon alors ça va comment ?*
- *Lyndsey : On est v'nu tous les jours sauf hier c'était réservé aux p'tits.*
- *Moi : Et qui vous amène et vous ramène ?*
- *Lyndsey : Mon père ou ma mère et parfois la mère à Wendy.*
- *Moi : Ah bah c'est cool ça ! J'suis contente que vous soyez là !*
- *Wendy : Nous aussi c'est trop bien les activités ! ».*

En attendant que tout soit installé, les filles jouent ensemble sur un espace de jeu du Berry. On lance ensuite un tchoukball sur le sable. Les filles ont envie d'être ensemble et je me mets donc dans leur équipe. L'après-midi se passe bien, les filles se râlent un peu dessus à propos de faits de jeu mais l'ambiance est bonne. D'autres jeunes arrivent, on intègre deux filles dans notre équipe. Les filles du voyage ne disent rien et jouent autant avec elles qu'avec les autres. Nous passons au beach volley en deuxième partie d'après-midi mais les filles n'ont pas envie d'y jouer. Elles quittent alors le sable et retournent jouer sur l'espace de jeu extérieur. Contrairement aux animations en gymnase où je restais avec elles et étais responsable d'elles, sur Berry Plage je

m'occupe de tous les jeunes présents sur le site. Je garde néanmoins un œil sur elles et remarque qu'elles s'amuse. Lyndsey reçoit un coup de téléphone, son père les attend sur le parking, les filles me disent au revoir et rentrent au terrain ».

(Extrait du carnet ethnographique n°21, 13 juillet 2017, Berry Plage).

Les familles se sont donc organisées en se relayant pour permettre aux jeunes du terrain de participer à « Berry Plage ». La démarche de se déplacer vers les activités du gymnase engagée six mois auparavant a facilité la « mise en confiance » des familles. Les jeunes sont conscientes⁴²⁸ du travail « d'ouverture » que nous tentons de mettre en place. En témoigne un extrait d' « interview » effectué pendant « Berry Plage » :

« Un reportage est réalisé sur Berry Plage. Je suis interviewée sur l'origine du projet, les objectifs, les publics, etc. Lyndsey, Wendy et Chanel me font des grimaces et des coucous pour me déconcentrer. À la fin, Wendy demande si elles aussi peuvent être interviewées, les filles sont donc filmées et répondent à différentes questions :

- *Journaliste : « Pourquoi vous venez à Berry Plage ?*
- *Chanel : Bah au Berry c'est bien parce qu'on joue dans le sable, on peut faire du tir à l'arc ...*
- *Wendy : Et c'est gentil aux animateurs de, de nous proposer du sable et tout dans le Berry ...*
- *Lyndsey : On peut faire des activités, du tchoukball, du foot ...*
- *Chanel : On peut faire du football, du tchouk, du tir à l'arc, plein de jeux comme ça mais c'est trop bien !*
- *Wendy : On peut jouer avec des autres gens, différents de nous et ...*
- *Lyndsey : Et on s'mélange (sourire).*
- *Chanel : On peut se faire des amies, des copines ...*
- *Wendy : On n'est pas obligé de rester qu'entre nous (sourire) ».*

Je discute avec les filles une fois qu'elles ont terminé :

- *Wendy : « T'as vu j'ai dit qu'on se mélangeait et tout !*

⁴²⁸ Il n'y a eu que des filles du terrain à venir sur les trois semaines de « Berry Plage ».

- *Moi (rires) : Oui mais il faut pas juste le dire pour la caméra, il faut le faire (rires) ». Les filles rigolent. Je poursuis « Après c'est de mieux en mieux, la première fois au gymnase vous n'osiez rien faire, là vous êtes à l'aise c'est bien.*
- *Lyndsey : Oui c'est vrai » ».*

(Extrait du carnet ethnographique n°22, 20 juillet 2017, Berry Plage).

Les discours des jeunes ne reflètent pas totalement les comportements observés sur « Berry Plage ». Lyndsey et Wendy en ont d'ailleurs conscience, comme l'illustre leur sourire après leurs déclarations : « *On s'mélange* » (Lyndsey) et « *On n'est pas obligé de rester qu'entre nous* » (Wendy). Néanmoins, elles éprouvent un réel intérêt à venir aux animations de « Berry Plage » puisqu'elles se sont déplacées presque quotidiennement. Dans l'ensemble, les relations avec les autres jeunes ont été satisfaisantes, hormis un épisode de violence à la fin de l'événement :

« J'arrive sur le site et demande comment s'est passé le début de semaine. Alexis m'informe d'incidents entre certains jeunes et le groupe de filles du voyage :

- *Alexis : « Y'a eu quelques problèmes hier avec les filles.*
- *Moi : Ah bon ?*
- *Alexis : Bon déjà moi je me suis fâché contre Wendy parce qu'elle commençait à faire n'importe quoi, enfin elle en faisait qu'à sa tête donc je l'ai retenue par les poignets et là elle m'a dit « Tu me touches pas, si j'ai des marques, j'appellerai mon père ».*
- *Moi : Bon ok je verrai ça avec elle. Mais Wendy c'est la plus difficile.*
- *Alexis : Oui les autres vraiment rien à dire. Et sinon Malory s'est faite taper par un jeune, il lui a donné des coups de pieds et tordu le coude.*
- *Moi : Il s'est passé quoi ?*
- *Alexis : C'était à cause du bubble soccer, une histoire de place enfin un truc bidon. Sauf que tout le monde a su que les filles étaient du voyage, ça a commencé à circuler que c'étaient des gitanes. Les jeunes leur disaient : « Ah vous êtes des gitanes ! ». Et elles répondaient que oui, enfin normal elles assument qui elles sont. Mais du coup elles étaient vachement plus sur la défensive. Enfin voilà il faut qu'on ait un œil sur les deux groupes aujourd'hui » ».*

(Extrait du carnet ethnographique n°22, 26 juillet 2017, Berry Plage).

Les violences subies par Malory partent d'un fait « classique » : un problème d'accès à un matériel permettant de pratiquer une activité (bubble soccer). Toutefois, la réaction des jeunes lorsqu'ils découvrent l'origine des filles est plus problématique : « *Ah vous êtes des gitanes !* » comme si le « *masque* »⁴²⁹ était tombé. Les filles se trouvent alors dans une position d'« outsiders », celles qui viennent d'ailleurs qui, non seulement ne sont pas du quartier mais, qui plus est, sont de la communauté des gens du voyage avec l'ensemble des représentations véhiculées par cette « étiquette ». Elles sont alors sur la « défensive » car stigmatisées par les autres jeunes. Cet épisode nous montre bien que le travail doit porter à la fois sur les jeunes du voyage mais également sur ceux du quartier pour lutter contre les représentations.

2.5 Cinquième étape : L'accompagnement du projet de city stade

Au bout de deux ans de travail avec les jeunes du voyage, nous tentons de diversifier le contenu des animations mais sommes encore limités par la salle du Petit Champeaux (25m²). Dans la continuité de notre démarche, nous décidons de déposer un projet de construction d'un city stade dans le cadre du « Budget participatif » de la « Fabrique citoyenne »⁴³⁰. La sélection des projets se fait en trois temps : inscription sur un site internet dédié à ce dispositif, sélection d'un certain nombre de dossiers par les services techniques de la Ville, sélection définitive par un vote ouvert à toute la population rennais. Lors de la dernière édition, 525 projets ont été déposés, 234 soumis aux votes et 28 projets ont été retenus. Pour soumettre notre projet lors de l'édition 2016-2017, Sébastien et notre responsable ont assisté à une réunion d'information. Ils ont présenté notre projet. Le technicien a estimé que le projet avait toutes les chances d'être retenu, notamment parce qu'il rejoint les axes de la politique municipale (vivre ensemble, sport pour tous, etc.). Nous avons donc déposé notre projet intitulé « Un city stade pour vivre ensemble » :

⁴²⁹ Goffman, Erving. (1973). *La mise en scène de la vie quotidienne. La présentation de soi*, Tome 1, Paris, Les Éditions de Minuit.

⁴³⁰ La « Fabrique citoyenne » est une opération portée par la Ville de Rennes qui vise à consacrer 5% de son budget d'investissement, soit 3,5 millions d'euros, pour soutenir des projets déposés par des habitant.e.s rennais.e.s.

Description

Ce projet est porté par les enfants du terrain des gens du voyage.

Les animateurs du service socio-sport du CPB interviennent les mercredis après-midis sur les deux terrains d'accueil des gens du voyage, afin de permettre aux enfants des terrains d'accéder à une culture sportive. Malheureusement, ces séances d'initiation sont circonscrites dans une salle polyvalente (25 m²), ce qui limite le choix des activités.

*Notre projet est donc de construire un city stade, **ouvert à tous**, sur le terrain du Petit Champeaux ou accolé au terrain.*

Objectifs

- Offrir à ce public, souvent délaissé, des conditions de pratique décentes par le biais d'un terrain multisport.

- L'ouverture à tous doit favoriser la mixité sociale : l'idée est que les jeunes du terrain du Petit Champeaux bénéficient de cette infrastructure mais aussi que les habitants des quartiers du Nord-Ouest, de Villejean, de la route de Vezin viennent pratiquer.

Le sport peut devenir un outil fédérateur en favorisant l'échange et la rencontre de l'autre.

Le Cercle Paul Bert soutien cette initiative et s'engage à poursuivre son action en accueillant, de façon informelle et gratuite, tout public.

"Nous devons apprendre à vivre ensemble comme des frères, sinon nous allons mourir ensemble comme des idiots" (Martin Luther King).

(Extrait du projet « Un city stade pour vivre ensemble », Budget participatif n°2).

Quelque temps après le dépôt du projet, Sébastien reçoit un appel de la Fabrique citoyenne qui l'informe de notre non sélection. La technicienne explique que le projet n'a pas été retenu car il n'est pas situé sur le territoire rennais. Nous expliquons tant bien que mal que le terrain se situe à Rennes, que les voyageurs sont domiciliés sur le territoire rennais. Nous ne comprenons pas cette réponse et demandons plus de précisions à l'AGV 35. Cathy, la chargée de développement social, a contacté des techniciens de la Ville de Rennes et de Rennes Métropole, le terrain du Petit Champeaux est un terrain appartenant à la ville de Rennes, mis à disposition de Rennes Métropole. Au cas où le projet aurait été accepté, Rennes Métropole aurait donné son accord pour les travaux. Une semaine plus tard, nous recevons la réponse

officielle de la Fabrique citoyenne : « *Nous vous remercions pour votre contribution à la saison 2 du Budget participatif. Vous proposez de construire un city-stade au Petit Champeaux à destination des enfants du terrain des gens du voyage. Ce projet est intéressant. Malheureusement, il ne peut pas être financé par le budget participatif, dans la mesure où seule Rennes Métropole est légalement compétente en matière d'accueil et de gestion des aires d'accueil des gens du voyage. Les services compétents seront cependant vigilants pour vous aider à trouver des solutions qui permettent de favoriser la mixité sociale par la pratique du sport. Nous restons à votre disposition pour tout complément d'information* »⁴³¹. Fort de cette expérience, nous tentons de nouveau notre chance pour l'édition 2017-2018. Nous avons décidé de ne pas modifier notre projet mais avons anticipé en appelant les services de la Ville de Rennes et de Rennes Métropole pour nous assurer de la recevabilité de notre demande. Cette fois, la réponse a été positive. Nous disposons alors d'un mois pour préparer une campagne de communication qui durera trois semaines afin de récolter le maximum de votes. Nous informons les jeunes voyageurs du projet en leur indiquant bien que rien n'est joué, qu'il faut dorénavant inciter les citoyens et citoyennes rennais.e.s à voter pour nous. Une réunion est alors programmée avec l'ensemble des résident.e.s du terrain pour discuter du projet et les inciter à s'investir dans la campagne de communication. Nous avons rendez-vous avec Cathy pour préparer le temps avec les voyageurs :

« Cathy me fait remonter les réticences de certains voyageurs :

- Cathy : « Bon on m'a fait savoir que certaines familles n'étaient pas trop partantes pour le city stade.
- Moi : Ah bon ? Pourquoi ?
- Cathy : Bon après je me méfie toujours des « on-dit » puis c'est untel qui a dit à untel qui m'en a informé, etc.
- Moi : Oui je vois le genre. Mais pourquoi il y a des réticences du coup ?
- Cathy : Ils disent que le city stade ça va ramener de la racaille et de la drogue, enfin tu vois les représentations ... (elle lève les yeux au ciel).
- Moi : Ah oui d'accord, on est carrément dans les clichés !
- Cathy : C'est les représentations qu'ils en ont. Mais il faut les rassurer en fait, montrer des images de city stade, je ne sais même pas s'ils savent ce que c'est exactement ».

⁴³¹ Extrait de la réponse officielle de la « Fabrique citoyenne ».

Je suis un peu déconcertée de savoir que certaines familles sont réticentes alors que nous tentons de les faire bénéficier d'équipements, que nous souhaitons faciliter leur accès à la pratique sportive. Cependant, je comprends que ce projet leur « tombe » dessus et qu'après avoir eu une réponse favorable, il est indispensable de les mobiliser et les rendre acteurs du projet ».

(Extrait du carnet ethnographique n°28, 23 janvier 2018, Terrain du Petit Champeaux).

Les voyageurs ont des représentations négatives des city stades et des jeunes de quartier. Ils font des raccourcis : « city stade = quartier », « quartier = racaille et drogue ». Construire un city stade, comme il y en a dans les QPV rennais, amènerait donc des « racailles » et du « trafic de drogue ». La réunion avec les voyageurs sera donc l'occasion de déconstruire ces stéréotypes :

« La salle est installée, nous avons prévu des diapos présentant le projet avec des photos de city stade. Cathy est présente ainsi qu'un responsable de Rennes Métropole et de l'Hacienda. On attend plusieurs minutes mais aucun voyageur n'est encore présent. Alors que nous commençons à désespérer, une voyageuse arrive : « Et voilà y'a encore personne ! ». Elle s'adresse à Cathy : « T'as vu, ça a changé hein ! On n'est pas ensemble, chacun est chez soi ! ». On parle du projet de city stade, je lui demande ce qu'elle en pense. Elle me répond : « J'veux pas moi, ça va être où ça ? Si c'est pour ramener de la racaille, c'est pas la peine ! ». On explique qu'un city stade ne ramène pas de racaille, l'idée est de le faire à proximité du terrain pour que ça profite aux enfants d'ici et à ceux habitant aux alentours. La discussion dérive sur d'autres sujets ne concernant plus le city stade. Je décide de sortir et d'essayer d'attirer d'autres adultes. La petite nièce de Chanel est dehors, elle m'accompagne dans sa caravane pour voir sa mère, Stacy :

- *Moi : « Bonjour. Est-ce que je peux vous parler deux minutes ?*
- *Stacy : Allez y, entrez.*
- *Moi : Je viens parce qu'on aimerait vous présenter un projet, c'est pour ça qu'il y a une réunion dans la salle. Vous en avez peut être entendu parler mais on aimerait qu'un terrain de sport soit construit à côté.*
- *Stacy : Ça sert à rien.*
- *Moi : Bah pourquoi vous dites ça ? L'idée c'est que les enfants d'ici en profitent et nous aussi en les accompagnant les mercredis après-midis. Ça sera mieux que d'être dans la salle qu'est toute petite, les enfants en ont marre.*

- Stacy : *Oui mais y'a d'autres personnes qui vont venir, et les tout petits y pourront pas y'aller, on va pas les laisser.*
- Moi : *Les tout petits ça sera possible quand nous on sera là.*
- Stacy : *On peut pas mettre des balançoires pour les petits ?*
- Moi : *L'idée c'est plutôt un terrain de sport, après venez en parler, venez donner votre avis et vos propositions ». Une autre dame est là, elle intervient :*
- *On y va mais à quoi qu'ça sert ? Y nous entendons pas ! On parle mais rien derrière ! ».*

Je comprends alors qu'elle parle des interlocuteurs de Rennes Métropole et de l'Hacienda.

- Moi : *Je comprends mais là ils sont là, c'est l'occasion d'en parler directement ».*

Au bout de quelques minutes, elles me suivent. Il y a d'autres voyageurs arrivés entre temps, Gina, l'une de ses filles avec son mari et son enfant, Lyndsey, Wendy, etc. Gina me voit et me dit : « Ah bah viens Camille, c'est ton projet (rires) ». Je rigole et dis bonjour à tout le monde. La discussion était déjà engagée :

- Gina : *« Pour être honnête, on veut bien que nos enfants ils allons au Berry avec vous et qui jouons avec des sédentaires mais là on veut pas que la racaille vienne ici.*
- Moi : *Mais c'est pas de la racaille puis ça fait maintenant un moment qu'on les emmène au Berry peut-être que les jeunes peuvent venir aussi et ça change le regard. Après qu'on soit bien d'accord, le terrain de sport ne sera pas sur la place mais à côté.*
- Gina : *Ah bah oui mais nos p'tits, il faut qu'on les voie ! Si c'est derrière là, on voit pas, et si y'a des plus grands, y peut y'avoir des pédophiles hein (rires) ». Tout le monde rigole.*

Même s'il y a des réticences, les voyageurs sont ouverts à la discussion. Au fur et à mesure, on trouve des compromis pour que l'éventuel terrain de sport soit à côté mais en hauteur pour assurer la visibilité. Les voyageurs proposent de plus en plus d'idées et reconnaissent qu'un terrain de sport est nécessaire :

- Gina : *« Il faut un endroit pour les p'tits c'est vrai ! Dans la salle c'est petit, déjà cinq enfants y crions, on s'entend plus ! Puis les nôtres, y parlons fort !*
- Moi : *Oh bah non (rires) ». Gina rigole.*

Les discussions partent ensuite sur des réclamations faites à Rennes Métropole : changement d'endroit pour poser les poubelles, terrain de sable à remplacer qui ne sert à rien, etc. ».

(Extrait du carnet ethnographique n°28, 25 janvier 2018, Terrain du Petit Champeaux).

Bien qu'au début la réunion soit mal engagée, elle a finalement permis aux voyageurs d'exprimer leurs craintes. Celles-ci concernent principalement les publics qui se rassembleraient au city stade, jugés « dangereux ». Au fur et à mesure des échanges, les

voyageurs ont proposé des idées et critères (construction de jeux pour enfants, visibilité par tous, accessibilité, etc.). Nous leur avons également expliqué que la construction du city stade se fera à condition que le projet soit classé dans les deux élus pour le territoire. En effet, les projets ont été répartis sur douze « zones » : la nôtre regroupe quatre quartiers. Nous nous investissons pleinement dans la campagne de communication avec les jeunes voyageurs. Une vidéo promotionnelle est faite avec eux, nous filmons nos séances habituelles et mettons en évidence l'intérêt de la construction d'un terrain de sport. Des flyers sont distribués en centre-ville, dans les boîtes aux lettres, etc. Les jeunes se prennent au jeu de la communication. Deux samedis de suite, nous les accompagnons dans le centre-ville de Rennes pour présenter notre projet aux habitant.e.s et les inciter à voter pour nous. Au bout de trois semaines, nous nous rendons sur le site internet de la Fabrique citoyenne pour découvrir les résultats : nous terminons premier de notre territoire avec 460 voix.

« Lorsque je consulte les résultats, je suis au laboratoire de recherche. Je décide d'envoyer un message à Sébastien et Louane, stagiaire au « service socio-sport » du Cercle Paul Bert, qui animent une séance au gymnase : « C'est bon pour le projet !!! On termine premier ! Je vous laisse annoncer la bonne nouvelles aux jeunes ☺ ». Trente minutes plus tard, je reçois un appel de Wendy :

- *Wendy : « On a gagné Camille !!! (Elle crie de joie, Lyndsey crie également derrière).*
- *Moi : Tu vois Wendy ça valait le coup d'aller encore samedi dans le centre-ville. C'est vous qui avez travaillé et c'est vous qui avez gagné, c'est mérité !*
- *Wendy : Oui c'est trop bien ! On est trop contente ! Et il va s'faire quand ?*
- *Moi : Je ne sais pas, on attend des nouvelles de la Ville de Rennes mais je vous dirai.*
- *Wendy : D'accord ».*

(Extrait du carnet ethnographique n°28, 26 février 2018, Laboratoire de recherche).

Ce projet est l'aboutissement d'un travail engagé depuis plus de deux ans avec les jeunes du voyage. Plusieurs facteurs, constitutifs de notre démarche socio-sportive, ont permis sa « réussite ».

Tout d'abord, l'« aller vers » est fondamental pour toucher des publics éloignés de la pratique sportive. Le fait d'organiser les activités sur le lieu de vie de ces publics permet, grâce à la proximité, aux contacts aisés, de faire évoluer les représentations et de lutter contre les

barrières sociales, culturelles, financières qui freinent l'accès au sport et l'ouverture à la mixité.

Ensuite, la mise en place d'un cadre et de règles discutées avec les jeunes apporte des repères structurants à ces jeunes. Il est important de rechercher la participation de toutes et tous et de veiller au respect de tous, quel que soient leur origine et leur sexe.

Néanmoins, ce cadre doit être souple afin de « coller » aux réalités de la vie des gens du voyage. Ainsi, une approche informelle basée sur une libre participation est plus incitative car moins contraignante. Il faut également savoir que les plus grandes (dix-douze ans) ont la responsabilité des plus petits (quatre-cinq ans). Aussi, il a été bon d'accepter la présence de ces derniers. Même s'ils ne peuvent participer aux jeux sportifs, nous leur confions des responsabilités (aide à l'animation, à l'installation du matériel, etc.).

Un autre facteur est déterminant et concerne la capacité d'adaptation des animateurs.trices. Ceux-ci, celles-ci doivent constamment s'adapter aux particularités des publics (comportements différents, âges variés, « compétences sportives » diverses, nombre variable, etc.).

La continuité est également essentielle pour tout type de projet socio-sportif. Une fréquence hebdomadaire permet l'efficacité. Elle participe à la consolidation des liens avec les jeunes. Nous nous sommes rendues compte que les animations du mercredi après-midi constituent un vrai repère pour les jeunes.

Enfin, il est indispensable de penser et d'agir sur le long terme. L'évolution de ces jeunes a en effet exigé du temps. Elle s'est effectuée par étapes, dans un processus complexe. Lorsque les animations ont débuté, nous n'imaginions pas qu'un an et demi plus tard, certains jeunes se déplaceraient par leurs propres moyens pour participer à des événements dans un autre quartier, dans un milieu différent. De même, qu'ils se soient mobilisés pour la construction d'un city stade et se soient investis dans des actions de communication en centre ville est un résultat inattendu. Les paroles de Sébastien concluent la démarche socio-sportive :

« Malgré tout je pense que notre travail il est intéressant parce que ... euh ... ben parce qu'au début il y avait une forme de méfiance que ce soit de la part des enfants, et encore pas trop, mais surtout de la part des parents. Et petit à petit on a su gagner la confiance des parents et des enfants et ce qui fait que maintenant on fait régulièrement des sorties, qu'on arrive à les emmener sur nos programmes sportifs des vacances, même si tout n'est pas parfait. Voilà, il y a des choses qui se mettent en place et on sent que maintenant tous les mercredis il y a une réelle attente de leur part quoi ... voilà si on ne vient pas ils nous le font savoir et ... euh ...

ils font savoir leur mécontentement et voilà comme quoi en tout cas là-dessus, on a suscité leur intérêt. Mais est-ce que le processus d'intégration va réellement pouvoir être mis en place ? Ça on ne peut pas savoir mais je pense que malgré tout notre action, elle a du sens » (A16, Animateur sportif, Association mixte 1).

Conclusion de la partie 3

Cette immersion au cœur du « socio-sport » permet d'identifier plusieurs caractéristiques de la démarche socio-sportive⁴³². Toucher des publics difficilement « accessibles » et les impliquer dans un projet est un processus long et complexe. Il est fait d'une succession d'étapes. Le parcours de filles d'un QPV rennais et celui de jeunes du voyage en sont l'illustration. Ces parcours présentent d'ailleurs des points communs : une démarche d'« aller vers » comme point de départ, une pratique « entre soi » pour créer la confiance, l'installation progressive de repères, l'établissement d'une relation de reconnaissance mutuelle entre publics et animateurs.trices. Puis, dans un second temps, se met en place une sortie progressive de l'entre soi grâce à des sorties, des séjours, etc. La dernière phase, l'aboutissement du processus est une phase d'ouverture, de dépassement de certains blocages : l'accès à la mixité (pour certaines filles) ou à la cohabitation (jeunes du voyage). L'analyse de ces deux actions n'a pas révélé de concurrences entre structures. Certes, le nombre restreint d'acteurs et d'actrices concernés l'explique en partie mais nous pensons que la complexité des démarches exigées est également dissuasive. En effet, intervenir auprès de ces publics suppose des moyens (humains, financiers, matériels) conséquents, mais aussi des compétences professionnelles « spécifiques » (capacités d'adaptation, d'analyse, d'écoute, de dialogue, etc.). De plus, cela suppose un volontarisme politique au sein de la structure et une adéquation avec son projet, ses valeurs, sa culture.

Nous avons également remarqué le caractère « bricolé » du « socio-sport ». Il procède en permanence par tâtonnements, remises en questions, ajustements. C'est ainsi que le fonctionnement « structuré » (par tranche d'âge, cycles), que nous avons initialement prévu pour les jeunes du voyage, a dû être revu au profit d'un fonctionnement informel, sans obligation de présence, basé sur le principe de la libre adhésion. Il en est allé de même pour les filles d'un QPV rennais. Le projet s'est adapté à leur évolution, leurs attentes. La

⁴³² Nous n'allons pas être « exhaustive » car nous approfondirons les « caractéristiques » du « socio-sport » dans la conclusion générale.

démarche socio-sportive est expérimentale et laisse entrevoir un certain « sens pratique » de la part d'animateurs et d'animatrices dont la démarche socio-sportive suppose de posséder ou acquérir certaines dispositions sociales. Cette forme de socialisation des intervenant.e.s / éducateurs.trices / animateurs.trices par le « socio-sport » est en effet un point central de réflexion sur le développement des pratiques socio-sportives. Faute de formations, les expériences étudiées ont démontré le risque de voir dans le « socio-sport » se reproduire le schéma sportif traditionnel, donc soit de faire du « socio-sport » l'antichambre du sport de compétition, soit de passer à côté des publics initialement ciblés.

Néanmoins, ces « études de cas » pointent également des limites du « socio-sport ». L'exemple du projet commun entre le secteur sportif et le secteur socio-culturel du Cercle Paul Bert montre que les enjeux de territoires, de compétences, d'identités professionnelles peuvent compromettre certains projets. L'arrivée de nouveaux acteurs sur un territoire peut être perçue comme une menace, une cause de dévalorisation, une perte de légitimité. Dans ce cas, le projet socio-sportif n'est pas réellement partagé : les définitions du « socio-sport », des objectifs, des démarches divergent et sont sources de tensions.

Enfin, l'exemple du football montre que le « socio-sport », en dépit de ses efforts pour ouvrir à d'autres activités et faire évoluer des mentalités rencontre de sérieuses difficultés pour faire « bouger les lignes ». Cet exemple met en exergue dans les pratiques socio-sportives étudiées une perdurance des inégalités sociales et sexuées par un certain cloisonnement des publics : soit dans le quartier puisque l'offre socio-sportive est majoritairement proposée dans son enceinte, soit dans une culture corporelle inscrite plutôt en homologie structurale avec leurs origines sociales et empêchant une diversification en terme de capital culturel/sportif, soit dans une classe de sexe, soit dans un « entre soi » ethnique. Le futsal, a priori ludique et devant favoriser un esprit plus ouvert, reste par exemple une affaire de garçons qui ne veulent pas appauvrir leur « capital guerrier » (Sauvadet, *op.cit.*) en acceptant les filles. Cantonnées au rôle de spectatrices, celles-ci ne sont admises - exceptionnellement - que si leur capital sportif est jugé suffisant.

Conclusion

Le but de cette thèse CIFRE a été de produire une « photographie » du paysage socio-sportif rennais. L'objectif principal était de comprendre comment ce dernier se structurait et se développait. L'élaboration d'un « espace des « socio-sports » », construit à partir de deux axes : l'approche de la pratique sportive et celle des publics en nous appuyant sur la théorie de l'intégration de R. Castel (1995), nous a permis d'identifier les acteurs et actrices qui se revendiquaient du « socio-sport » et de comprendre leur positionnement à la fois symbolique et pratique.

Notre démarche de recherche s'est basée sur l'articulation de trois niveaux successifs. Le premier a consisté à comprendre « l'espace des idées ». Il s'est attaché à cerner la diversité des visions, des définitions, des publics ciblés. Le second était « l'espace des pratiques ». Il avait pour objet l'observation de la manière dont les projets, à travers l'étude croisée des discours et des usages, se déclinaient sur le terrain. Le troisième intitulé « les enjeux et effets » a proposé d'articuler ces deux espaces afin de juger s'ils étaient en accord ou en décalage, de percevoir les distances entre les différents positionnements, et de comprendre les enjeux sous-jacents. L'analyse de ces derniers a fait ressortir des enjeux à la fois matériels (moyens humains, financiers) et symboliques (identitaires, rapports aux territoires) amenant « l'espace des « socio-sports » » à être perçu par les acteurs et actrices comme principalement concurrentiel.

Ce travail de recherche a reposé sur cinq années d'immersion qui nous ont permis d'avoir un contact direct, régulier, approfondi avec une grande diversité d'expériences, d'acteurs et d'actrices, d'être au cœur des « socio-sports » rennais, d'un processus complexe, en construction.

Vue d'ensemble du paysage socio-sportif rennais

Un constat a notamment été au point de départ de notre recherche : depuis quelques années, le territoire rennais connaît un « engouement » pour le « socio-sport ». Les politiques locales y prêtent de plus en plus d'attention, les acteurs et actrices y sont de plus en plus sensibles et/ou sensibilisés.

Cet intérêt se traduit notamment par l'inscription du « socio-sport » dans les conventions définissant la politique de cohésion sociale de la Ville et l'octroi de financements spécifiques.

Le « socio-sport » a ainsi été officiellement reconnu comme un instrument crédible de développement social des quartiers. Autre marque significative de cet intérêt : le soutien apporté à des actions dédiées à des publics éloignés de la pratique sportive fédérale par des mesures telles que les changements de missions des éducateurs.trices sportifs.ves territoriaux.les. Des acteurs et actrices appartenant au secteur sportif traditionnel, des structures de quartier, et certaines structures spécialisées s'y intéressent également.

Les pratiques socio-sportives ne cessent de se développer, d'évoluer, de se diversifier. Elles se cherchent, tâtonnent. Cette diversité contredit l'idée d'une unicité du « socio-sport » et d'un accord sur une définition unique, légitime. Pourtant, l'analyse du paysage socio-sportif rennais nous a permis d'identifier trois « modèles » en termes d'approches et de démarches.

Un premier « modèle » est basé sur le sport dit traditionnel de compétition. Le sport y est en lui-même envisagé comme du « socio-sport ». Aucune distinction n'est faite entre les deux modalités de pratique dans ce modèle. Les objectifs sont avant tout sportifs et dirigés vers la compétition et la performance. La pratique est « structurée », les séances sont construites selon un schéma traditionnel. Le modèle de socialisation est normatif : les pratiquant.e.s doivent intérioriser des normes de comportements bien définies, voire rigoureuses. Ces clubs n'engagent pas de démarche particulière et reposent sur un fonctionnement « classique » (inscription, cotisation, licence). Adhèrent à ce modèle une partie des clubs sportifs traditionnels et une minorité d'associations mixtes, depuis longtemps structurés à partir de cette culture. Leur « conversion » vers un autre modèle est très progressive et marquée par des conflits identitaires qui se traduisent dans les usages. Ces acteurs et actrices revendiquent leur positionnement dans « l'espace des « socio-sports » » du fait qu'ils ne distinguent pas ce dernier du sport. Ne peut-on pas y voir ici une tentative de légitimation de leurs pratiques historiques ?

Un deuxième « modèle » estime que la finalité du « socio-sport » est prioritairement l'accès à la pratique sportive pour des publics qui en sont éloignés ou exclus, même si les objectifs d'intégration sont pris en compte. Pour atteindre ces objectifs, l'approche se veut ludique, plus souple, moins contraignante et rigide que l'approche compétitive. Elle privilégie la découverte, l'initiation. S'adressant à des publics éloignés des clubs et des institutions en général, ce modèle est sensible à la nécessité d'« aller vers », notamment par des animations sur l'espace public et des partenariats avec des structures du territoire. La pratique est « intégrative », elle s'attache à intervenir sur le collectif afin que chacun.e y trouve sa place et favorise la création de lien social. Nous y retrouvons une partie des clubs sportifs traditionnels, la fédération mixte, certains projets de l'association mixte 1, les structures de

quartier et les filières sportives territoriales. Ces acteurs et actrices « cheminent » vers un modèle qui diffère du sport traditionnel en modifiant leur approche et leur démarche. Les objectifs du « socio-sport » s'en tiennent à favoriser l'accès des publics éloignés à la pratique sportive mais ne se prolongent pas vers des accompagnements « individualisés » des publics. Un troisième « modèle » définit le « socio-sport » comme un processus en deux étapes. La première permet d'établir des contacts avec les publics éloignés du sport, de créer des liens avec eux par la proposition d'activités sportives répondant à leurs attentes. La seconde est centrée sur un accompagnement individuel reposant sur une appréhension des besoins de la personne. L'approche est identique à la précédente dans le sens où elle est orientée vers le ludique, un cadre souple. Toutefois, elle s'en distingue en adaptant constamment son cadre en fonction des évolutions des publics. La démarche est également basée sur « l'aller vers » des publics inaccessibles autrement. Mais l'accent est mis sur des partenariats, non de territoires, mais de « compétences ». Ces partenariats sont déterminés par les problématiques auxquelles ces publics sont confrontés et les dispositions nécessaires à leur accompagnement. L'approche est « inclusive ». Contrairement à l'approche intégrative qui vise à ce que l'individu s'adapte au cadre, la pratique inclusive adapte le cadre aux besoins des publics. L'association d'insertion par le sport, la structure spécialisée, l'association mixte 2 ainsi que certains projets de l'association mixte 1 composent ce modèle. Ces acteurs et actrices revendiquent une spécificité des pratiques socio-sportives et se distinguent des formes de pratiques sportives dites traditionnelles, qu'elles soient de compétition ou de loisir.

Malgré ces distinctions en matière de positionnements, l'observation des « socio-sports » a mis en lumière des points de convergences, des traits communs, « structurels » pourrait-on dire : implantation dans les quartiers prioritaires, publics vulnérables, surreprésentation masculine, jeunes (9-14 ans). Comme nous l'avons suggéré, le « socio-sport » local est destiné aux publics en mal d'intégration. La plupart de ces jeunes présentent des difficultés familiales, économiques, un tissu relationnel « fragile ». Aussi, l'investigation au plus près du terrain montre que, de façon générale, la pratique socio-sportive est moins utilisée comme une fin en soi que comme un outil à visée socio-éducative.

Les luttes autour de l'imposition d'une définition légitime

Un des constats les plus marquants de l'enquête sur le terrain qui a nourri ce travail de recherche c'est la grande diversité des définitions, des approches et des démarches des structures qui se revendiquent du « socio-sport ».

Au niveau politique d'abord à travers la succession et les contradictions des politiques de la Ville de Rennes qui « se cherchent » elles aussi. Une première ligne politique, avec un adjoint aux sports introducteur du « socio-sport » (2009), s'est concrétisée par l'inscription de ce dernier dans la convention 2010-2016 et l'ouverture de la Ville à un « nouveau » champ d'activités avec des objectifs, des publics, des approches, des financements spécifiques. Une seconde ligne politique, avec un autre adjoint aux sports qui juge ce distinguo artificiel et affirme l'unicité du sport, a fait valoir le caractère « non-spécifique » du « socio-sport ».

Ces changements de ligne politique débouchent sur la disparition du volet socio-sportif dans la convention 2016-2023 au profit notamment d'un financement sportif d'ensemble qui englobe, et peut être dissout, la dimension socio-sportive des clubs.

La situation est tout aussi compliquée au niveau des acteurs et actrices de terrain. Chacun.e est en effet persuadé.e qu'en matière d'éducation, de socialisation, d'intégration, il.elle est légitime et détenteur.trice d'une part de vérité. Ces derniers se « déchirent » souvent entre deux positions, certes ici schématique : d'un côté, les acteurs et actrices du sport traditionnel très marqué.e.s par la compétition, de l'autre, le « reste » des acteurs et actrices.

Les « adeptes » du sport de compétition font valoir l'ampleur des publics touchés, la régularité et la fidélité de ces derniers. Ils.elles valorisent également la rigueur et le rodage du cadre de fonctionnement du sport compétitif, véritable répertoire, selon leur point de vue, de repères éducatifs pour les jeunes. Les acteurs et actrices sportifs.ves qui se sont engagé.e.s dans la voie socio-sportive estiment qu'ils.elles connaissent bien ces publics eux aussi, que les compétences techniques acquises par leur(s) formation(s) et leur expérience sont un atout important pour rendre les pratiques attrayantes, dynamiques, structurantes. Jugeant que pour « faire de l'intégration », il faut d'abord intéresser les jeunes à la pratique sportive, ils.elles pointent volontiers du doigt le manque de contenu, de structuration de certaines pratiques informelles qui, à leurs yeux, confinent plus au « gardiennage », à « l'occupationnel » qu'à une activité structurante, intégratrice.

Que le sport, les clubs traditionnels, aient un impact social éducatif de façon générale, et plus particulièrement dans les quartiers défavorisés, est concevable dans l'absolu. Toutefois, cette position mérite d'être nuancée à l'épreuve des faits et aux dires des acteurs et actrices engagés dans les autres formes de développement.

Les structures socio-éducatives se distinguent de ce modèle mettant en avant leur proximité avec les publics concernés, leur capacité à cerner les besoins de ceux-ci et leur expertise en matière de création de liens et d'interactions avec les publics, d'intégration.

L'étude permet de mettre en avant le fait que dans ce domaine, tous les clubs ne sont pas égaux : certains sont investis dans ces quartiers, d'autres les évitent, certains cherchent à s'ouvrir à toutes et tous, d'autres qui visent le haut niveau sélectionnent à un stade précoce. Certains ont un projet éducatif, d'autres pas. Considérer que tous, de manière indifférenciée, font du « socio-sport » paraît donc questionnable. La proposition de certains clubs, plus préoccupés de performance et de prestige que d'intervention sociale, reste encore inaboutie aux yeux de celles et ceux qui sont concrètement actifs.ves dans ces quartiers populaires, territoires privilégiés du « socio-sport ».

L'enquête, les entretiens et observations menés sur le terrain font effectivement apparaître des différences fondamentales dans les démarches sportives et socio-sportives, à plusieurs niveaux, bien que des points de convergences, des complémentarités qu'il faudrait développer existent. Ces différences concernent à la fois les publics, les objectifs, les approches, les démarches.

Fondamentalement, le modèle sportif traditionnel est structuré, régi par un principe qui ordonne l'ensemble des fonctionnements : la compétition. Ce principe induit la recherche méthodique, organisée de l'efficacité et induit des liens de concurrences, donc de distances, des formes de sélection plus ou moins précoces et rigoureuses qui mettent certain.e.s « hors-jeu ».

Le sport, dans les représentations communes, reste souvent qualifié de forme la plus pure de la méritocratie. En effet, hérité du mythe coubertinien, le principe régulateur est l'effort, la récompense, le désir de progrès. Si, assez communément ce caractère méritocratique, qu'il soit réel ou supposé, avec les exigences qui en découlent, est considéré comme bienfaiteur, structurant, socialisateur, la sociologie du sport invite à déconstruire cette vision laudatrice chargée de croyances et d'allant de soi. Dans certains cas, le sport peut être discriminant, « désocialisateur », et n'est de surcroît pas porteur de valeurs et synonyme de vertu en soi. Ces repères structurants, dont est crédité le sport de compétition, sont aussi les normes d'une

société « capitaliste »⁴³³ ou productiviste valorisation la maximisation de la performance par la rationalisation des corps devenus des « machines » et l'exacerbation de l'esprit de concurrence.

Bien que cette vision délivre une critique radicale d'un sport finalement considéré comme aliénant et/ou disciplinaire, elle réaffirme la propension du sport de compétition à valoriser davantage le résultat que l'ouverture à toutes et tous, la performance sportive que les objectifs sociaux. S'il peut avoir des effets, parfois intéressants dans ce domaine, ceux-ci sont indirects, ils n'en constituent pas les finalités. La compétition reste l'objectif majeur, les effets sociaux apparaissent comme seconds dans les discours, effectivement positifs pour certain.e.s pratiquant.e.s mais négatifs, dévalorisants pour d'autres.

De plus, le cadre de fonctionnement de ce modèle est fixe, non négociable, non aménageable : c'est un cadre normatif qui ne prétend pas s'adapter aux pratiquant.e.s mais auquel ceux-ci, celles-ci doivent se socialiser. Le mode de socialisation qui en découle est donc normatif au sens où l'entendait Durkheim⁴³⁴ : l'institution impose ses normes à l'individu qui les intériorise au bénéfice d'une institutionnalisation, donc d'une intégration.

À côté de ce modèle traditionnel, qui reste très prégnant au point que beaucoup le considèrent comme le « véritable » sport et les autres pratiques comme ses déclinaisons, voire du « sous-sport », se développe un autre modèle, sous des formes diverses et encore balbutiantes : un modèle qualifié de socio-sportif.

Contribution à une définition du « socio-sport »

Au-delà de variations et différences liées à l'histoire et à la culture des acteurs et actrices : clubs, structures de quartier, d'insertion, etc. le « socio-sport » repose sur un certain nombre de caractéristiques récurrentes constatées au cours de notre enquête sur le terrain. Quatre d'entre elles peuvent être soulignées parmi les résultats de notre étude.

La première concerne les publics qui ne sont pas les « clients » habituels des clubs, mais des publics éloignés ou (auto)exclus non seulement des pratiques sportives mais aussi des institutions en général. Pour lutter contre leur enclavement et parfois leur isolement culturel, ces publics supposent d'être accrochés et que l'on soit en mesure d'établir le contact avec eux, d'engager un dialogue, puis de co-construire, à partir d'une pratique physique qui leur convienne, un parcours qui ne se limite pas à la dimension sportive.

⁴³³ Brohm, J-M., *op.cit.*

⁴³⁴ Durkheim, E., *op.cit.*

La seconde caractéristique tient aux objectifs. Tout en reconnaissant la richesse de la pratique sportive en elle-même, et dont elle peut s'inspirer, la pratique socio-sportive suggère de la dépasser pour accéder à une visée éducative globale, à l'image du mouvement de l'éducation populaire. Ses objectifs visent, à partir du sport, à permettre à des personnes, à des jeunes, sinon de se libérer de déterminismes sociaux lourds, du moins d'ouvrir une fenêtre, de donner une chance, d'enclencher - peut-être - une dynamique émancipatrice. Cela peut prendre la forme d'une remise en question du rapport au corps, aux autres, à la mixité, à un monde perçu comme étranger, voire hostile.

La troisième caractéristique réside dans la démarche qui n'est pas codifiée, normée mais expérimentale. La démarche est celle « d'aller vers » et non de recevoir, d'enregistrer. De même, le fonctionnement du « socio-sport » n'est pas prédéterminé, figé, mais revendiqué comme ouvert et évolutif. Il ne repose pas sur des normes disciplinaires, même si des repères, des règles sont jugés nécessaires. Ce qui caractérise ce « socio-sport », c'est l'attention permanente aux besoins des publics, la capacité d'adaptation aux évolutions et la faculté de revisiter les normes traditionnelles avec certaines dispositions au changement.

La quatrième caractéristique découle de la précédente : c'est l'exigence de dispositions sociales spécifiques, de la formation et/ou conversion de cadres pédagogiques susceptibles de se détacher du modèle sportif traditionnel pour mener à bien ces actions. Ceci soulève la question de la formation. Nous l'avons vu, mener des actions socio-sportives nécessite des dispositions particulières, humaines notamment (capacités d'adaptation, d'analyse, d'écoute, de dialogue, de collaboration, d'innovation, etc.).

Ces différentes caractéristiques constituent la spécificité du « socio-sport » et en font un outil adapté et adaptable pour les publics les plus éloignés de la pratique sportive, et plus foncièrement en quête d'intégration sociale.

Le « socio-sport », un outil répondant aux besoins des publics « fragiles »

Les publics du « socio-sport » sont en situation de vulnérabilité voire de désaffiliation (Castel, 1995). Plusieurs cas de figures caractérisent leur rapport distancié au sport. Certain.e.s ont pratiqué dans un club sportif mais n'ont pas poursuivi l'expérience car celle-ci ne répondait pas à leurs besoins du fait notamment de l'esprit compétitif, de la confrontation avec les autres, d'un investissement jugé trop contraignant, etc. D'autres, n'ont pas vécu en club sportif car leur situation sociale, économique, etc. ne leur permet pas d'y accéder. Le « socio-

sport », en « allant vers eux » permet d'aller « chercher » ces publics et de leur proposer une pratique sportive à laquelle ils ne pourraient prétendre autrement.

Le « socio-sport » recherche des réponses adaptées aux problématiques et besoins de ces publics. Devant les situations économiques fragiles de certain.e.s, les pratiques sont gratuites ou à moindre coût. Face aux difficultés de mobilité d'autres, les animations sont proposées en proximité, en « bas de chez soi ». La mise en place de pédibus facilite la pratique d'adolescentes. Pour permettre à certaines et à des mères d'avoir une activité sportive, le cadre est assoupli. Il accepte la présence de petit.e.s frères, sœurs ou d'enfants.

Face aux problématiques de mixité rencontrées dans les territoires (filles/garçons, jeunes du voyage/sédentaires), il est proposé, dans certains cas, une pratique « entre soi ». Celle-ci permet de créer la confiance, de poser progressivement des repères. La recherche se centre ensuite sur la sortie de cet « entre soi » afin d'apporter une ouverture à ces publics qui vivent, en général, sur un territoire restreint. Des sorties hors du quartier sont organisées, parfois à l'étranger, des rencontres avec d'autres jeunes, la découverte de nouvelles activités sont également mises en place. Cette démarche permet - on l'a constaté avec certaines jeunes filles et des jeunes du voyage - l'acceptation de la mixité, ou plus modestement, la cohabitation.

Le « socio-sport » s'adapte donc constamment aux besoins, aux spécificités des publics, ce qui permet - on l'a également constaté dans plusieurs expériences - de réduire les freins qui limitent l'accès de nombreux jeunes à la pratique sportive mais aussi à une vie relationnelle, sociale nécessaires à leur construction, leur intégration (Castel, 1995).

Le « socio-sport » est une pratique alternative intéressante. Il peut offrir un passage vers des pratiques, sportives et sociales, plus institutionnalisées. Il peut aussi être l'unique forme de pratique de certain.e.s jeunes, comme le montrent les quatre portraits d'adolescentes. Pour certaines jeunes filles, cette pratique n'est en effet possible que sous une forme non compétitive et dans un « entre soi féminin ». Pour d'autres, le « socio-sport » est une transition vers une pratique en club. Pour d'autres encore, le « socio-sport » s'inscrit en complémentarité avec une pratique compétitive de haut niveau.

Cette variété, cette richesse des réponses, des parcours, mises en évidence par notre rencontre avec le terrain, montrent que le « socio-sport » est un outil social important par sa capacité à apporter des réponses, des opportunités à des publics en difficultés, parfois des laissés pour

compte d'une société reposant sur le culte de la performance, la compétition, l'individualisme.

Toutefois, il ne faudrait pas pour autant ignorer ou sous-estimer les freins, les obstacles qui entravent la légitimation et le développement du « socio-sport ».

« J'ai mal à mon « socio-sport » »⁴³⁵

Notre travail nous a permis de constater qu'à côté d'apports riches, précieux pour des publics défavorisés, en mal d'intégration, la mise en place de « socio-sports » pouvait rencontrer certaines limites, s'exposer à certaines résistances.

Celles-ci concernent d'abord l'accès à la pratique sportive des publics féminins. L'objectif principal du « socio-sport » est de favoriser au maximum cet accès, pour les filles autant et probablement davantage encore que pour les garçons, sachant que celles-ci sont les plus exclues, surtout dans certains milieux populaires où la relation au corps, le rapport à la mixité est complexe. Une question s'est posée : Pourquoi le « socio-sport » se conjugue-t-il si difficilement au féminin ?

L'enjeu politique de « l'apaisement des banlieues » qui a focalisé l'attention et les moyens sur le « contrôle de la jeunesse masculine » explique en partie la sous-représentation des filles. Dès ses débuts, le « socio-sport » a été conçu principalement comme un moyen de lutter contre l'oisiveté des adolescents des quartiers prioritaires, de les « occuper » afin de les détourner de la supposée délinquance à laquelle ils étaient associés. Il en a résulté une masculinisation des dispositifs socio-sportifs et par conséquent une (auto)exclusion des filles. Même si les politiques publiques mettent l'accent, depuis le début des années 2000, sur le développement du sport féminin afin de lutter contre les discriminations, le sexisme, les inégalités persistent. On privilégie encore la mise en place de créneaux masculins, de futsal par exemple. Ceci s'explique par la persistance de la priorité « masculine et sécuritaire » mais aussi par une politique à la fois androcentrée et focalisée sur la culture du chiffre⁴³⁶ qui peut également être un frein au développement du « socio-sport » dans la mesure où elle induit une certaine rentabilité des actions et conduit à sacrifier le « qualitatif », fondamental pour ce type d'actions, de projets.

⁴³⁵ Clin d'œil à un éducateur sportif du Cercle Paul Bert qui, dès qu'il nous voit, lance en forme de boutade : « Docteur, j'ai mal à mon « socio-sport » ».

⁴³⁶ Certains chercheurs, tel qu'Y. Raibaud (2015), proposent pour dissiper cet androcentrisme à la culture quantitative d'envisager notamment des dispositifs de « gender budgeting ». Ce principe tend à pallier les inégalités en prenant en compte le critère du genre dans la répartition des budgets publics.

Au-delà de ce premier constat lié aux inégalités sexuées, un second obstacle limite l'action, le dynamisme du « socio-sport » : l'attachement qui peut se transformer en « enfermement » dans un territoire, un groupe, une discipline sportive. Cette tendance très forte à « l'entre soi », pourtant jugée nécessaire ponctuellement dans une démarche socio-sportive, a constitué un obstacle majeur dans plusieurs expériences : citons l'exemple des jeunes filles d'origine turque, des jeunes du voyage, mais aussi du futsal. Cet « entre soi » est en effet un frein au développement de l'ouverture à l'autre, à d'autres activités, à d'autres expériences sociales, à la mixité, objectifs importants du « socio-sport » pour pouvoir prétendre à plus d'égalité et d'intégration.

Bien que les actions socio-sportives tentent d'apporter une ouverture aux jeunes par des sorties, des projets hors du quartier, une « cohabitation » entre différents publics, elles sont souvent contraintes à un entre soi géographique (le quartier), sexué (les garçons), social (les publics en situation de vulnérabilité et de désaffiliation), voire ethnique (regroupements ethnoculturels).

Un troisième facteur pèse sur le développement du « socio-sport » : la dépendance par rapport au politique, national et local. Les projets socio-sportifs, en particulier ceux de long terme, exigent des moyens humains et financiers pour assurer une disponibilité et acquérir ou rassembler des dispositions particulières. L'attribution de moyens professionnels, notamment grâce aux aides de l'État et de la Ville, a joué un rôle déterminant, on l'a vu, dans le développement du « socio-sport » rennais. Cela a notamment été le cas pour le Cercle Paul Bert. La création d'un service « socio-sport » a été rendue possible grâce aux aides de l'État. Mais la situation reste fragile du fait du contexte budgétaire et des fluctuations de paradigme politique au plan national et local. La pérennité des postes notamment est loin d'être assurée. L'avenir du « socio-sport » rennais s'écrit donc au conditionnel. Il dépendra de l'existence d'une véritable volonté politique se traduisant par l'octroi de moyens, jugés pour l'heure insuffisants. Les concurrences et les antagonismes continuent de cristalliser les interrelations dans un « espace des « socio-sports » sous tension et à la recherche d'un équilibre.

C'est pourquoi une clarification des rôles, des territoires, des missions, déjà évoquée dans notre introduction et à laquelle notre étude a tenté d'apporter des éléments, est nécessaire.

Un quatrième frein, déjà évoqué, tient dans les réticences manifestées par les acteurs et actrices engagés dans le « socio-sport » envers des partenariats avec d'autres acteurs et actrices, notamment lorsque ceux.celles-ci appartiennent à d'autres sphères. Pourtant ces

partenariats, souhaités et soutenus par l'État et la Ville de Rennes, ont été jugés, dans la plupart des dispositifs étudiés, comme nécessaires pour intervenir efficacement sur les territoires. Or, pour des raisons précédemment évoquées, cet intérêt, ces liens de complémentarités sont souvent occultés par des luttes concurrentielles reposant sur l'attachement à des territoires, des cultures, y compris à l'interne des associations. Ainsi que P. Bourdieu l'a bien montré, l'espace social - et ici l'espace socio-sportif en est un - est hiérarchisé et peut être lu comme un espace de luttes autour d'intérêts et à partir de positions différenciées, dont la juxtaposition repose sur un principe de distinction.

L'une des tâches du « socio-sport » consiste donc, pour celles et ceux qui en sont les acteurs et actrices, à réduire ces antagonismes, en proposant des projets co-construits, valorisant le rôle, les compétences de chacun.e. Encore une fois, cela suppose une clarification des objectifs, des missions, des territoires, des approches du « socio-sport ».

Cette faible propension aux partenariats peut aussi être imputée aux difficultés d'identification mutuelle des structures. C'est pourquoi ce travail répond à une volonté de proposer aux différent.e.s protagonistes un regard sur le paysage socio-sportif rennais permettant à chacun.e de se situer et d'identifier les autres acteurs, actrices et potentiels partenaires. Grâce à ce regard, chacun.e pourrait envisager ses actions et approches, ses besoins et son cheminement sans les dénaturer en les inscrivant dans un projet véritablement collectif et partagé.

Une telle perspective suppose de s'interroger et de revenir sur les limites et les contraintes de l'évaluation, dont l'étude pointe notamment les difficultés de mise en œuvre et de transformation. Depuis le début des années 1980, l'évaluation reste basée sur des critères quantitatifs, hérités du monde sportif historique et d'une certaine « illusio »⁴³⁷ de la preuve statistique. Or, outre que le « socio-sport » s'invente, se réinvente en permanence, ses objectifs sont fondamentalement sociaux et concernent des processus complexes, sensibles et individués : socialisation, intégration, inclusion, etc. Aussi, les seuls critères quantitatifs ne suffisent pas pour mesurer ses « effets ». Cela suppose d'abord un changement de représentations puis de pratiques en terme d'évaluation au profit d'une évaluation qualitative. Cette dernière est beaucoup plus complexe car elle suppose que soient clairement définis les critères à partir desquels on peut évaluer l'évolution de comportements sociaux : relation à

⁴³⁷ Bourdieu, P. (1982). *Leçon sur la leçon*. Paris, Les Editions de Minuit.

l'autre, à l'autonomie, à la mixité, à l'évolution des trajectoires sociales, des dispositions sociales des bénéficiaires et des intervenant.e.s, des liens relationnels et du rapport à l'emploi des publics, des formes de sociabilité et de socialisation dans et par la pratique. Or, sur ce sujet, dans le monde socio-sportif, les avis sont loin d'être unanimes.

Au cours de notre enquête, aucun outil qualitatif n'a pu être recensé, les acteurs et actrices jugeant la démarche à la fois inconnue et trop complexe. Pourtant, le besoin de légitimer leur action est bel et bien revendiqué mais suspendu à cette culture de l'évaluation dont les enjeux, pour l'heure, restent cantonnés à l'octroi de moyens, plus qu'à la cohérence des projets.

Les financeurs demandent des évaluations rapides et contenant des chiffres car ceux-ci assurent une visibilité et souvent une légitimité à leurs yeux. Le travail réalisé, par exemple avec les jeunes filles d'un QPV rennais ou des jeunes du voyage, montre pourtant que cette méthode ne permet pas de mesurer les effets du « socio-sport » qui exigent un temps long et se traduisent plus par une évolution des comportements à l'échelle individuelle que par des données chiffrées et « macro ». La dimension individuelle, située, contextuelle et temporelle n'est pas suffisamment prise en compte par les acteurs et actrices qui ont peu d'outils pour les évaluer. Ce constat résonne aussi en écho aux financeurs et à la temporalité des dossiers de subventions. Ce point de l'étude rappelle les contraintes de cette « logique de projets » qui pousse à répondre par à-coups et à se projeter à court terme pour des acteurs et actrices suspendu.e.s à des financements incertains.

Mais il questionne aussi les formations.

Les pratiques socio-sportives ne sont, en effet, pas clairement identifiées au plan des formations. Le métier reste marqué par une grande précarité et donc un turn-over contre-productif selon les logiques qu'il prétend poursuivre.

Depuis ses débuts, le « socio-sport » a été pris en charge par des intervenant.e.s d'origines, de formations très diverses : diplômé.e.s STAPS, « grands frères », militant.e.s de l'éducation populaire, sportifs.ves de haut niveau. Cette hétérogénéité des profils n'a pas permis la reconnaissance officielle d'un métier exigeant des compétences particulières et conséquentes du fait du croisement des deux domaines.

Le terrain rennais illustre cette hétérogénéité. S'y côtoient des éducateurs et éducatrices sportifs.ves (en général des brevets d'État), des animateurs et animatrices de l'éducation populaire (BPJEPS APT, BPJEPS LTP), des travailleurs.ses sociaux.les, parmi lesquel.le.s des étudiant.e.s stagiaires, des contractuel.le.s et autres travailleurs.ses précaires. Au-delà de la problématique de la précarité de ces emplois, se pose la question de l'opposition culturelle,

dont la sociologie a bien pointé les effets, entre une double vocation sociale et sportive issue de champs professionnels encore trop désolidarisés.

Les formations citées plus haut dispensent des savoirs soit sportifs, soit sociaux mais peu développent la double compétence. Or, le « socio-sport » suppose des approches et des démarches « particulières » : approche informelle, adaptée aux besoins des publics, démarche « d’aller vers », « faire avec ». Certes ces compétences peuvent s’acquérir sur le terrain, lorsque les intervenant.e.s ont une motivation, un intérêt fort pour l’action sociale. Mais une véritable efficacité individuelle et collective ne peut se passer d’une formation initiale et continue « conséquente ».

Ces constats nous amènent à esquisser quelques pistes de réflexion.

Quelques pistes de développement ...

Notre première piste de développement concerne la formation, ceci à deux niveaux.

Le premier niveau concerne les formations diplômantes. Le « socio-sport » nécessitant la double compétence, il est primordial de développer des formations permettant d’acquérir celle-ci. À l’instar du BPJEPS APT AS ou de la licence professionnelle développement social et médiation par le sport, les contenus doivent permettre de développer des compétences d’animation face à des publics en situation de fragilité : identification des caractéristiques des publics, adaptation aux besoins, pédagogie basée sur l’écoute, le dialogue, la mise en confiance, etc.

Le deuxième niveau a trait aux formations aux méthodes de sensibilisation et/ou d’échanges de pratiques. Ces formations peuvent prendre la forme de modules spécifiques dans les formations sportives « traditionnelles » ou de formations thématiques à destination des professionnel.le.s. Elles permettraient d’acquérir des compétences sociales, en matière d’identités sexuées, d’aménagement des règles favorisant la mixité, de stimulation de la participation des pratiquant.e.s les plus en difficultés, de gestion et de médiation de conflits, de connaissance des territoires.

Ces formations peuvent également reposer sur des échanges de pratiques comme l’a fait récemment une formation qui a associé des intervenant.e.s du secteur socio-sportif de l’association mixte 1 et des éducateurs.trices de filières sportives territoriales. Cette formation a permis des témoignages, des échanges sur des projets socio-sportifs, des temps d’animations autour de la boxe, du touch rugby et du « football en marchant ».

Notre deuxième piste de développement se rapporte aux politiques publiques notamment sportives. Nous avons étudié l'importance de celles-ci dans l'impulsion et le développement du « socio-sport ». Cependant, nous avons également pointé les limites d'un fonctionnement du « socio-sport » par à-coups, de projets ne pouvant être envisagés qu'à court terme faute de moyens financiers pérennes. Dans une ville revendiquée sociale comme celle de Rennes, portant attention aux populations les plus en difficultés et ayant officialisé la notion de « socio-sport », les politiques doivent convaincre ou se laisser convaincre de l'intérêt de soutenir et d'aider au développement de pratiques éducatives dont les retombées ne sont pas à envisager dans une perspective communicationnelle, comme l'est le sport de haut niveau. Les effets produits sont, en effet, plus à appréhender au plan des populations les plus en besoins. Mais n'est-ce pas là l'un des objectifs prioritaires de la politique locale ?

Une troisième piste de développement est relative à l'approche pédagogique. Afin de remédier à l'exclusion de certains publics et d'amener une diversification des activités, des aménagements de celles-ci sont envisageables, voire souhaitables. Il paraît intéressant de conserver, par exemple, l'entrée futsal dans les différentes structures. Elle répond à une demande et permet d'attirer des jeunes éloignés des structures. Cependant, il est souhaitable de ne pas reproduire certains schémas excluant notamment pour des publics féminins, par exemple, en décloisonnant les disciplines sportives. L'ouverture de gymnases en accueil informel, et en deux temps : multisport puis futsal, proposée par une association, permettrait de toucher un public plus large et de favoriser la mixité.

Une réflexion d'ensemble doit être menée sur la démarche ou les démarches socio-sportives en lien notamment avec le champ éducatif et particulièrement l'école dont l'engagement dans la démarche socio-sportive en dehors des murs n'a pas pu être identifiée dans cette étude.

De plus, pour éviter les exclusions, les règles doivent être adaptées, particulièrement au début de l'apprentissage de façon à assurer aux moins « performants » des temps de jeu et des possibilités d'expression meilleures.

Une quatrième piste porte sur la création d'un « réseau socio-sportif local ». Ce réseau permettrait aux acteurs et actrices socio-sportives de s'identifier mutuellement, et surtout d'enclencher une dynamique partenariale. Cette dynamique s'inscrirait dans la continuité de la démarche engagée par la DDCSPP 35 lors de la mise en place des postes FUS. Celle-ci associait temps de réflexion et temps de pratique (organisation d'événements). Les premiers apporteraient une information sur les objectifs, les publics, les démarches de chacune des

structures. Des temps de formation ainsi que des réflexions autour de thématiques communes pourraient être organisés. Les moments d'action en partenariat participeraient à la création ou à la consolidation de liens entre les structures.

Retour réflexif

Au terme de ce parcours, nous devons signaler des manques dus au fait que plusieurs questions que nous nous posions, et des difficultés que nous avons rencontrées, n'ont pu recevoir de réponses pleinement satisfaisantes.

Le premier manque concerne les budgets. Nous n'avons pu avoir une vision précise sur ce point pour deux raisons principales. La première réside dans la lenteur de l'institutionnalisation de toute « nouvelle » pratique, ce qui entraîne une instabilité des financements. La deuxième est le fait que les aides apportées par le « socio-sport » sont souvent affectées au budget général et que leur répartition n'est pas transparente.

Le deuxième manque réside dans l'exercice de méta-analyse de notre thèse. Il aurait été intéressant de savoir ce que la thèse a « produit » localement, en dehors des financeurs, afin d'analyser les « jeux » entre acteurs et actrices pour apparaître dans « l'espace des « socio-sports » ». Nous aurions pu approfondir l'analyse sur les enjeux dans cette perspective. Toutefois, ce travail nécessite une prise de recul importante, difficile à entreprendre dans notre position et avec si peu de distance dans le temps par rapport à notre travail. Nous pouvons néanmoins espérer que ce travail aura donné une certaine visibilité aux actions et acteurs.trices socio-sportifs.ves locaux.les. Cette thèse aura peut-être été l'occasion de les fédérer localement ou de générer du lien entre eux. Notre travail a peut-être aussi une vertu si ce n'est rassurante, a minima désinhibante, en rendant visible la complexité et les doutes qui entourent l'engagement dans une démarche socio-sportive. Cette thèse pourra aussi peut-être être une invitation à poursuivre et soutenir la logique réflexive et d'introspection dont les financeurs de ce travail ont accepté de jouer le jeu.

Notre principale difficulté a découlé du choix de la démarche en « participation observante ». L'immersion et l'engagement l'ont parfois « emporté » sur la posture réflexive et analytique. Un effort constant d'ajustement, de rééquilibrage a donc été nécessaire pour préserver la distance, le recul nécessaire à l'analyse.

Observer et analyser le « socio-sport » rennais, ses enjeux, en étant nous-même actrice nous a parfois paru relever de la « schizophrénie ». Il nous était en effet pénible de souligner les faiblesses, les limites d'actions, de projets socio-sportifs dont nous étions actrice et même actrice décisionnaire, et à ce titre « coincée » dans des enjeux politiques, symboliques, sur lesquels nous devons porter un regard critique. Nous nous sommes aussi souvent questionnée sur la gestion des résultats. Il a été délicat de savoir jusqu'où nous pouvions aller sans mettre en péril les acteurs et actrices impliqués. Ceci afin de ne pas compromettre les suites du travail (Lahire, 2002, Céfaï, 2003) par d'autres chercheur.e.s ou les protagonistes du « socio-sport » eux-mêmes, nous incluant.

Il a parfois été également difficile d'avoir le sentiment d'être « instrumentalisée » à l'occasion d'opérations de communication, auprès de responsables gouvernementaux par exemple, et dont nous - et les jeunes des quartiers qui nous accompagnent - devenions des supports.

Ces ambiguïtés et sollicitations n'ont toutefois pas porté atteinte à l'indépendance et à la volonté d'objectivité qui ont présidé à cette recherche. Nous avons, au contraire, la conviction que la possibilité d'être au plus près du terrain, en contact direct, pendant plusieurs années, avec les acteurs et actrices, les jeunes, nous a aidée à comprendre le processus de construction complexe d'un nouveau territoire sportif.

Nous espérons que cet effort de compréhension, de clarification aidera ce dernier à se structurer, à se développer, en lui permettant d'engager un dialogue, de nouer des partenariats.

Liste des abréviations et acronymes

AGV : Accueil des Gens du Voyage

AES : Administration Économique et Sociale

AIS : Association d'Insertion par le Sport

AM : Association Mixte

ANRU : Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine

APELS : Agence Pour l'Éducation par Le Sport

APR : Animation Présence de Rue

BAC : Brigade Anti Criminalité

BAFA : Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur

CAE : Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi

CAF : Caisse d'Allocation Familiale

CER : Centre Éducatif Renforcé

CGT : Confédération Générale du Travail

CFDT : Confédération Française Démocratique du Travail

CIEC : Comité Interministériel à l'Égalité et à la Citoyenneté

CIFRE : Convention Industrielle de Formation par la Recherche

CST : Club Sportif Traditionnel

CRIJ : Centre Régional d'Information Jeunesse

CUCS : Contrats Urbains de Cohésion Sociale

DDCSPP : Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations

DDJS : Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports

DIV : Délégation Interministérielle à la Ville

DSQ : Développement Social des Quartiers

FM : Fédération Mixte

FST : Filière Sportive Territoriale

FUS : Forte Utilité Sociale

GIP : Groupement d'Intérêt Public

HVS : Habitat et Vie Sociale

INSEE : Institut National de la Statistique et des Études Économiques

INSEP : Institut National du Sport et de l'Éducation Physique

LOLF : Loi Organique de Loi de Finances
MJC : Maison des Jeunes et de la Culture
OPE : Opérations Prévention Été
PJJ : Protection Judiciaire de la Jeunesse
PNRU : Programme National de Rénovation Urbaine
PSC : Prévention et Secours Civiques
QPV : Quartier Politique de la Ville
REP : Réseaux d'Éducation Prioritaire
RGPP : Révision Générale des Politiques Publiques
RMI : Revenu Minimum d'Insertion
SEA : Sauvegarde de l'Enfance à l'Adolescence
SQ : Structure de Quartier
SS : Structure Spécialisée
UFOCEL : Union Française des Œuvres de Cinéma d'Éducateur Laïque
UFOLEA : Union Française des Œuvres Laïques d'Éducation Artistique
UFOLEP : Union Française des Œuvres Laïques d'Éducation Physique
UFOVAL : Union Française des Œuvres de Vacances Laïques
USEP : Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré
USGF : Union des Sociétés de Gymnastique de France
VVV : Ville Vie Vacances
ZEP : Zones d'Éducation Prioritaire
ZFU : Zones Franches Urbaines
ZRU : Zones de Redynamisation Urbaine
ZSP : Zones de Sécurité Prioritaire
ZUP : Zones à Urbaniser en Priorité
ZUS : Zones Urbaines Sensibles

Bibliographie

- Achard, P. (1994). L'écriture intermédiaire. *Communication*, n°58, 149-156.
- Arborio, A-M., Fournier, P., 2005 (1999). *L'enquête et ses méthodes. L'observation directe*. Paris, Armand Colin.
- Arnaud, P. (1995). Pourquoi dit-on que le sport est éducatif ? Question d'actualité ... question d'histoire ... *Tréma*, n°8, 53-66.
- Augustini, M., Duret, P. (1993). *Sports de rue et insertion sociale*. Paris, INSEP, 105-122.
- Bachelard, G. 1986 (1938). *La formation de l'esprit scientifique*. Paris, Librairie Philosophique J. Vrin.
- Bacou, M. (2014). « La fabrique des filles et des garçons dans la sphère des loisirs », in Ayrat, S., Raibaud, Y., *Pour en finir avec la fabrique des garçons*. MSHA, vol.2, Pessac.
- Bacou, M., Raibeaud, Y. (2011). *Introduction*. Agora débats/jeunesses, 2011/3, n°59, 54-63.
- Bailleau, F. (2003). « La construction d'une politique publique », in D. Lapeyronnie (dir.), *Quartiers en vacances. Des Opérations Prévention Été à Ville-Vie-Vacances 1982-2002*. Paris, Les éditions de la DIV.
- Balazard, H. (2015). « L'empowerment entre contre-pouvoir et justification du retrait de l'État : de London Citizens à la BigSociety », in Kirszbaum, T. (dir.), *En finir avec les banlieues ? Le désenchantement de la politique de la ville*. Editions de l'Aube.
- Barbier, R. (1996). *La Recherche Action*. Paris, Economica, 7-12, 23-58, 83-104.
- Bardin, L. (1977). *L'analyse de contenu*. Vendôme, Presses Universitaires de France, Le Psychologue.
- Barthaburu, M-C., Raibaud, Y. (2011). *Ségrégation des sexes dans les activités musique et danse*. Agora débats/jeunesses, 2011/3, n°59, 65-78.
- Barthelemy, M., Coignet, B. (2015). « Esprit club, es-tu là ? », in Vieille-Marchiset, G., Coignet, B. (2015). *Clubs sportifs en banlieue. Des innovations sociales à l'épreuve du terrain*. Coll. « Sport et sciences sociales », Presses Universitaires de Strasbourg.
- Barou, J. (2007). De la difficulté d'élever ses enfants dans un quartier sensible. Lutter contre l'impuissance. *Informations sociales*, n°141, 52-64.
- Baslé, M. (2008). *Economie, conseil et gestion publique. Suivi et évaluation des politiques publiques et des programmes*. Paris, Editions Economica, 3-55, 93-107.
- Baslé, M. (2001). La réflexion sur les méthodes ne doit pas être oubliée. *L'Économie politique*, n°10, 94-100

- Bayeux, P., Dupuis, J. (1999). *Les politiques publiques sportives territoriales : de l'élaboration à l'évaluation*. Paris, CNFPT - Revue EPS.
- Beaud, S. (1996). L'usage de l'entretien en sciences sociales. Plaidoyer pour l'« entretien ethnographique », *Politix*. vol. 9, n°35. Troisième trimestre, 226-257.
- Beaud, S., Weber, F. (2003). *Guide de l'enquête de terrain. Produire et analyser des données ethnographiques*. Paris, Editions La Découverte.
- Becker, H. (2003). « Inférence et preuve en observation participante. Sur la fiabilité des données et la validité des hypothèses », in Céfaï, D. (dir). *L'enquête de terrain*. Paris, Editions La Découverte.
- Becker, H., 1985 (1963). *Outsiders. Études de sociologie de la déviance*. Paris, Métailié.
- Beldame, Y., Chauvier, E. (2016). « Introduction : Le chercheur in situ et l'ordinaire de l'enquête », in Perera, E., Beldame, Y. (dir). *In Situ. Situations, interactions et récits d'enquête*. Paris, L'Harmattan.
- Belmessous, F. (2015). « La tolérance s'arrête au seuil. Traitement spécifique et pratiques ségrégatives du logement des immigrés (1950-1970) », in Kirszbaum, T. (dir.), *En finir avec les banlieues ? Le désenchantement de la politique de la ville*. Editions de l'Aube.
- Bergeon, C. (2011). « Voyageurs et opinions publiques : le poids des représentations sociales », in Reyniers, A. (dir), *Tsigane et représentation*. Paris, Revue Études tsiganes, n°47, 92-107.
- Bernardeau-Moreau, D., Collinet, C. (2009). *Les éducateurs sportifs en France depuis 1945. Questions sur la professionnalisation*. Rennes, Presses Universitaires de Rennes.
- Bernardeau-Moreau, D., Collinet, C. (2009). « Sport, emploi, formation et savoirs : Etat des lieux », in D. Bernardeau-Moreau (dir.), C. Collinet, *Les éducateurs sportifs en France depuis 1945. Questions sur la professionnalisation*. Rennes, Presses Universitaires de Rennes.
- Blanc, M. et al. (2016). Travail social, partenariats et transactions sociales. *Pensée plurielle*, n°43, 7-13.
- Blanc, M. (2015). « Une politique de la ville sans l'État : le programme Soziale Stadt en Allemagne », in Kirszbaum, T. (dir.), *En finir avec les banlieues ? Le désenchantement de la politique de la ville*. Editions de l'Aube.
- Blanc, M., Causer, J-Y. (2003). « Les difficiles relations entre les acteurs », in D. Lapeyronnie (dir.), *Quartiers en vacances. Des Opérations Prévention Été à Ville-Vie-Vacances 1982-2002*. Paris, Les éditions de la DIV.

- Blanchet, A. (1997). *Dire et faire dire : L'entretien*. 2^{ème} édition, Paris, Armand Colin, 9-18, 33, 61, 143-156.
- Blondel, Y. (2009). « L'éducateur sportif dans le secteur postscolaire : une nouvelle approche historique des formations, 1943-1961 », in D. Bernardeau-Moreau (dir.), C. Collinet, *Les éducateurs sportifs en France depuis 1945. Questions sur la professionnalisation*. Rennes, Presses Universitaires de Rennes.
- Bodin, D., Héas, S. (2002). *Introduction à la sociologie des sports*. Paris, Editions Chiron.
- Bodin, D., Robène, L., Philippe, D. (2008). Sport et cités : analyse critique d'un couplage idéologique. *Les annales de la recherche urbaine*, n°104, 120-128.
- Bodin, D., Robène, L., Héas, S., Le Yondre, F. (2007). Le sport dans la cité : approche critique d'un traitement préventif de la violence. *International Journal on Violence and School*, n° 4, 20-53.
- Bolot, F. (2009). « Les éducateurs de la filière sportive territoriale ou la lente reconnaissance statutaire des « animateurs managériaux » du sport territorial », in D. Bernardeau-Moreau (dir.), C. Collinet, *Les éducateurs sportifs en France depuis 1945. Questions sur la professionnalisation*. Rennes, Presses Universitaires de Rennes.
- Bongrand, P., Laborier, P. (2005). L'entretien dans l'analyse des politiques publiques : un impensé méthodologique ?. *Revue française de science politique*, n°55, 73-111.
- Bordigoni, M. (2013). *Gens du Voyage. Droit et vie quotidienne en France*. Italie, Éditions Dalloz.
- Bordigoni, M. (2010). *Idées reçues. Les Gitans*. Paris, Éditions Le Cavalier Bleu.
- Borjat, S. et al. (2010). Figurer l'espace en sciences sociales. *Transeo*, n°2-3, 1-9.
- Boucher, M. (2007). « Les travailleurs sociaux face aux « bandes ». Stigmatisation de la jeunesse populaire et instrumentalisation des acteurs sociaux », in Mohammed, M., Mucchielli, L. (co-dir). *Les bandes de jeunes. Des « blousons noirs » à nos jours*. Paris, Editions La Découverte.
- Bourdieu, P. (1998). *La domination masculine*. Paris, Éditions du Seuil.
- Bourdieu, P. (1993). A propos de la famille comme catégorie réalisée. *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°100, 32-36.
- Bourdieu, P. (1987). *Choses dites*. Paris, Editions de minuit.
- Bourdieu, P. (1984). *Questions de sociologie*. Paris, Editions de minuit.
- Bourdieu, P. (1984). Espace social et genèse des « classes ». *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°52, Le travail politique, 3-14.

- Bourdieu, P., Chamboredon, J-C., Passeron, J-C. (1968). *Le métier de sociologue*. Paris, Mouton.
- Bourdieu, P. (1976). Le sens pratique. *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol.2, n°1, l'Etat et les classes sociales, 43-86.
- Bouquet, B. (2015). L'inclusion : approche socio-sémantique. *Vie sociale*, n°11, 15-25.
- Bourgain, A. (2010). *Pratiques sportives adolescentes. Des clubs aux quartiers*. L'Harmattan, Paris.
- Boxberger, C., Carra, C. (2014). Bagarres de cours de récréation, socialisation enfantine et régulation des violences. *Enfances & Psy*, n°63, 38-49.
- Brisset, L. (2018). Évaluer l'efficacité des dispositifs socio-sportifs : de la fausse pertinence technologique à l'innovation sociale de compétition. *Sciences sociales et sport*, n°11, 67-97.
- Brohm, J-M. (1976). *Sociologie politique du sport*. Nancy, Presses Universitaires de Nancy.
- Bromberger, C. (2016). « Nouer la complicité. L'importance des premiers contacts », in Perera, E., Beldame, Y. (co-dir). *In Situ. Situations, interactions et récits d'enquête*. Paris, L'Harmattan.
- Burawoy, M. (2003). « L'étude de cas élargie. Une approche réflexive, historique et comparée de l'enquête de terrain », in Céfaï, D. (dir). *L'enquête de terrain*. Paris, Editions La Découverte.
- Caillois, R. (1967). *Les jeux et les hommes. Le masque et le vertige*. Paris, Gallimard.
- Callède, J-P. (2015). Les politiques du sport et leurs métamorphoses. *Informations sociales*, n°187, 14-23.
- Callède, J-P. (2007). *La sociologie française et la pratique sportive (1875-2005). Essai sur le sport. Forme et raison de l'échange sportif dans les sociétés modernes*. Pessac, Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine.
- Castanier, P. (2003). « Des opérations Été à Ville, Vie, Vacances », in Lapeyronnie, D. (dir.), *Quartiers en vacances. Des Opérations Prévention Été à Ville-Vie-Vacances 1982-2002*. Paris, Les éditions de la DIV.
- Castel, R. (1995). *Métamorphose de la question sociale. Une chronique du salariat*. Paris, Fayard.
- Castel, R. (1994). La dynamique des processus de marginalisation : de la vulnérabilité à la désaffiliation. *Cahiers de recherche sociologique*, n°22, 11-27.
- Céfaï, D. (2003). *L'enquête de terrain*. Paris, Editions La Découverte.

- Chamboredon, H., Pavis, F., Surdez, M., Willemez, L. (1994). S'imposer aux imposants. A propos de quelques obstacles rencontrés par des sociologues débutants dans la pratique et l'usage de l'entretien. *Genèses*, n°16, 114-132.
- Chanial, P. (1996). Robert Castel, les métamorphoses de la question sociale. *Politix*, vol.9, n°33, 162-164.
- Chantelat, P., Fodimbi, M., Camy, J. (1996). *Sports de la cité. Anthropologie de la jeunesse sportive*. Paris, L'Harmattan.
- Charrier, D., Djaballah, M., Cometti, A., Parmantier, C., Jourdan, J. (2012). Prévention, animation et insertion par le sport en zones urbaines sensibles : la reconstruction du processus historique des analyses. *Movement & Sport Sciences*, n°78, 25-37.
- Charrier, D., Jourdan, J. (2015). Le sport comme levier éducatif dans les territoires urbains en difficulté. *Informations sociales*, n°187, 58-65.
- Charrier, D., Jourdan, J. (2005). « Pratiques sportives et jeunes en difficulté : 20 ans d'innovation et d'illusions ... et des acquis à capitaliser », in Falcoz, M., Koebel, M. (dir.), *Intégration par le sport : représentations et réalités*. Paris, L'Harmattan, 17-37.
- Charrier, D., Jourdan, J., Vieille Marchiset, G. (2015). « Des missionnaires au bord de la rupture ? », in Vieille-Marchiset, G., Coignet, B. (2015). *Clubs sportifs en banlieue. Des innovations sociales à l'épreuve du terrain*. Coll. « Sport et sciences sociales », Presses Universitaires de Strasbourg.
- Chevalier, G. (1996). Volontarisme et rationalité d'État. L'exemple de la politique de la ville. *Revue française de sociologie*, n°37, 209-235.
- Chevalier, G. (1988). L'intérêt central pour le local. Analyse des politiques socio-préventives en France entre 1981 et 1986. *Déviance et société*, vol.12, n°3, 237-267.
- Chobeaux, F., Segrestan, P. (2003). Le sport : un moyen d'intervention sociale sous conditions. *Empan*, n°51, 48-50.
- Cicourel, A. (2003). « Contre un empirisme naïf. Une théorie plus forte et un contrôle plus ferme sur les données », in Céfaï, D. (dir). *L'enquête de terrain*. Paris, Editions La Découverte.
- Clément, M. (2015). « Déstructurer ou restructurer la personne », in Vieille-Marchiset, G., Coignet, B. (2015). *Clubs sportifs en banlieue. Des innovations sociales à l'épreuve du terrain*. Coll. « Sport et sciences sociales », Presses Universitaires de Strasbourg.
- Clément, M. (2000). *Sport et insertion*. Voiron, Presses Universitaires du Sport.

- Coignet, B., Gibout, C. (2015). « Quels rapports au territoire ? », in Vieille-Marchiset, G., Coignet, B. (2015). *Clubs sportifs en banlieue. Des innovations sociales à l'épreuve du terrain*. Coll. « Sport et sciences sociales », Presses Universitaires de Strasbourg.
- Cordebar, M-C., Gerardin, M-C. (2003). « Une mise en œuvre départementale, le cas de la Meurthe-et-Moselle », in D. Lapeyronnie (dir.), *Quartiers en vacances. Des Opérations Prévention Été à Ville-Vie-Vacances 1982-2002*. Paris, Les éditions de la DIV.
- Coulbaut, A. (2009). « Formations et diplômes fédéraux à la FFEPMM sport pour tous : de compétences étatiques à des compétences propres, plus partagées », in D. Bernardeau-Moreau (dir.), C. Collinet, *Les éducateurs sportifs en France depuis 1945. Questions sur la professionnalisation*. Rennes, Presses Universitaires de Rennes.
- Coulon, A. (1987). *L'ethnométhodologie*. Coll. « Que sais-je ? », Presses Universitaires de France.
- Crenshaw, K-W. (2005). Cartographie des marges. Intersectionnalité, politique de l'identité et violence contre les femmes de couleur, *Les Cahiers du genre*, n° 39, 51-82.
- Crouzier, M-F. (2005). École : Comment passer de l'intégration à l'inclusion ? *Reliance*, n°16, 27-30.
- Crozier, M., Friedberg, E. (1977). *L'acteur et le système. Les contraintes de l'action collective*. Paris, Editions du Seuil.
- Darmon, M. (2006). *La socialisation*. Paris, coll. « 128 », Armand Colin.
- David, J. (2001). « Politique de la ville : chronologie », *Revue française des affaires sociales*, n°3, 15-22.
- Davisse, A., Louveau, C. (1998). *Sports, école et société : la différence des sexes, féminin, masculin et activités physiques*. Paris, L'Harmattan.
- De Sardan, J-P. O. (1998). Émique. *Homme*, n°147, 151-166.
- Defrance, J. 2006 (1995). *Sociologie du sport*. Paris, La Découverte.
- Delarue, J-M. (1991). « Banlieue en difficulté : la relégation ». Rapport remis au Ministre d'État, Ministre de la Ville et de l'Aménagement du Territoire, Paris, Syros.
- Delmotte, F. (2010). Termes clés de la sociologie de Norbert Elias. Vingtième siècle. *Revue d'histoire*, n°106, 29-36.
- Demazière, D. (2007). A qui peut-on se fier ? Les sociologues et la parole des interviewés. *Langage et société*, n° 121-122, 85-100.
- Desrosières, A. (2001). Entre réalisme métrologique et convention d'équivalence : les ambiguïtés de la sociologie quantitative. *Genèses*, n°43, 112-127.

- Dequiré, A-F. (2010). Le corps des sans domicile fixe. De la désinsertion sociale à la disqualification corporelle. *Recherches & Éducatives*, n°3, 261-286.
- Djian, J-M. (2016). *L'utopie citoyenne. Une histoire républicaine de la Ligue de l'enseignement*. Paris, La Découverte.
- Dubéchet, P. (2015). Le concept d'inclusion sous le regard de travailleurs sociaux en formation. *Vie sociale*, n°11, 167-184.
- Dubedout, H. (1982). « Ensemble refaire la ville ». Rapport au Premier Ministre du Président de la Commission nationale pour le développement social des quartiers. Paris, La Documentation Française.
- Dubet, F., Martuccelli, D. (1996). Théories de la socialisation et définitions sociologiques de l'école. *Revue française de sociologie*, n°37, 511-535.
- Dubouchet, L. (2003). « OPE et VVV, la galaxie de la prévention », in Lapeyronnie, D. (dir.), *Quartiers en vacances. Des Opérations Prévention Été à Ville-Vie-Vacances 1982-2002*. Paris, Les éditions de la DIV.
- Dumazedier, J. (1962). *Vers une civilisation du loisir ?* Paris, Editions du Seuil.
- Duneier, M. (2006). Garder sa tête sur le ring ? Sur la négligence théorique et autres écueils de l'ethnographie. *Revue Française de Sociologie*, n° 47, 143-157.
- Duret, P. (2003). *Autour des interprétations de la pratique sportive des jeunes*. Agora débats/jeunesses, 33, Sports et intégration sociale, 64-71.
- Duret, P. (2001). « Le sport comme contre-feu à la violence des cités : des mythes aux réalités », in Bodin, D. (dir.), *Sports et violences*. Paris, Chiron, 107-118.
- Duret, P. (2001). *Sociologie du sport*. Paris, coll. « Dynamiques », 63-89, 139-159.
- Duret, P. (1999). *Les jeunes et l'identité masculine*. Paris, coll. « Sociologie d'aujourd'hui », Presses Universitaires de France.
- Duret, P. (1996). *Entre don, dette et professionnalisation : le cas des « grands frères »*. Agora débats/jeunesses, 4, Pédagogie, illusion de la technicité, 11-20.
- During, B. (2002). La sociologie du sport en France. *L'Année sociologique*, vol.52, 297-311.
- Durkheim, E. (1922). *Éducation et sociologie*. Paris, Presses Universitaires de France.
- Elias, N., Dunning, E. (1994). *Sport et civilisation. La violence maîtrisée*. Paris, Fayard, (1^{ère} éd. En langue anglaise, 1986).
- Elias, N., Muel-Dreyfus, F. (1985). Remarques sur le commérage. *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol.60, Images « populaires », 23-29.
- Elias, N., Scotson, J. L. (1997). *Les logiques de l'exclusion. Enquête sociologique au cœur des problèmes d'une communauté*. Paris, Fayard, (1^{ère} éd. En langue anglaise, 1965).

- Emerson, R. (2003). « Le travail de terrain comme activité d'observation. Perspectives ethnométhodologistes et interactionnistes », in Céfaï, D. (dir). *L'enquête de terrain*. Paris, Editions La Découverte.
- Epstein, R. (2015). « La « nouvelle » politique de la ville au prisme des évaluations du passé », in Kirszbaum, T. (dir.), *En finir avec les banlieues ? Le désenchantement de la politique de la ville*. Editions de l'Aube.
- Estèbe, P. (2015). « La politique de la ville à la bonne échelle ? L'introuvable solidarité d'agglomération », in Kirszbaum, T. (dir.), *En finir avec les banlieues ? Le désenchantement de la politique de la ville*. Editions de l'Aube.
- Falcoz, M., Koebel, M. (dir.) (2005). *Intégration par le sport : représentations et réalités*. Paris, L'Harmattan.
- Fassin, D., Memmi, D. (2004). *Le gouvernement des corps*. Paris, Éditions de l'Ehess, 237-266.
- Fontayne, P. et al. (2001). Les pratiques sportives des adolescents : une différenciation selon le genre. *Staps*, n°55, 23-37.
- Foucault, M. (1975). *Surveiller et punir. Naissance de la prison*. Paris, Gallimard.
- Gaspard, F. (1992). Assimilation, insertion, intégration : les mots pour « devenir français ». *Hommes et Migrations*, n°1154. Le poids des mots, 14-23.
- Gasparini, W. (2015). « Pratiques sportives et effets de quartier », in Vieille-Marchiset, G., Coignet, B. (2015). *Clubs sportifs en banlieue. Des innovations sociales à l'épreuve du terrain*. Coll. « Sport et sciences sociales », Presses Universitaires de Strasbourg.
- Gasparini, W. (2012). Penser l'intégration et l'éducation par le sport en France : réflexions sur les catégories d'analyse sociale et politique. *Movement & Sport Sciences*, n°78, 39-44.
- Gasparini, W. (2010). Les champions des cités. Parcours migratoires et effets de quartier. *Hommes et migrations*, n°1285, 108-123.
- Gasparini, W. (2008). « L'intégration par le sport ». Genèse politique d'une croyance collective. *Sociétés Contemporaines*, n°69, 7-23.
- Gasparini, W. (2003). *Le sport associatif*. Agora débats/jeunesses, vol.33, Sports et intégration sociale, 20-29.
- Gasparini, W. (2002). *Sport et dérives sectaires*. Agora débats/jeunesses, vol.28, Rites et seuils, passages et continuités, 108-113.
- Gasparini, W., Knobé, S. (2005). Le salut par le sport ? Effets et paradoxes d'une politique locale d'insertion. *Déviance et Société*, vol.29, 445-461.
- Gasparini, W., Vieille-Marchiset, G. (2008). *Le sport dans les quartiers – Pratiques sociales*

et politiques publiques. Paris, Presses Universitaires de France.

Gasparini, W., Weiss, P. (2008). La construction du regroupement sportif « communautaire » : l'exemple des clubs de football en France et en Allemagne. *Sociétés Contemporaines*, vol.1, n°69, 73-99.

Goffman, E. (1977), trad. 2002. *L'arrangement des sexes.* Paris, La Dispute.

Goffman, E. (1973). *Mise en scène de la vie quotidienne*, t.1, La présentation de soi, Paris, coll. « Le Sens Commun », Editions de Minuit.

Gold, R. (2003). « Jeux de rôles sur le terrain. Observation et participation dans l'enquête sociologique », in Céfaï, D. (dir). *L'enquête de terrain.* Paris, Editions La Découverte.

Gouirir, M. (1998). « L'observatrice, indigène ou invitée ? Enquêter dans un univers familial ». *Genèses, Anthropologie et histoire politique*, n°32, 110-126.

Goussault, B. (2007). Paroles de parents et de professionnels. Une initiative de Profession banlieue (93). *Informations sociales*, n°141, 66-73.

Guérandel, C. (2017). « Une nouvelle catégorie des politiques d' « intégration par le sport » : les « filles de cités » ». Paris, coll. « *Sciences sociales et sport* », n°10, 79-111.

Guérandel, C. (2016). *Le sport fait mâle. La fabrique des filles et des garçons dans les cités.* Grenoble, coll. « Sports, cultures, sociétés », Presses Universitaires de Grenoble.

Guérandel, C. (2011). *Sport, genre et jeunesse populaire : le rôle central des professionnels.* Agora débats/jeunesses, 2011/3, (n°59), 93-106.

Gukelberger, S. (2016). « La chercheuse en prise avec les différentes formes de violences sur le terrain », in Perera, E., Beldame, Y. (dir.). *In Situ. Situations, interactions et récits d'enquête.* Paris, L'Harmattan.

Hall, S. (2015). « Entre État et marché : une brève histoire de la régénération urbaine en Angleterre », in Kirszbaum, T. (dir.), *En finir avec les banlieues ? Le désenchantement de la politique de la ville.* Editions de l'Aube.

Honta, M. (2010). *Gouverner le sport. Action publique et territoires.* Grenoble, Presses, Universitaires de Grenoble.

Irlinger, P., Louveau, C., Métoudi, M. (1988). *Les pratiques sportives des français.* Paris, INSEP.

Jeammet, P. (2002). La violence à l'adolescence : une défense identitaire. *Neuropsychiatrie de l'enfance et de l'adolescence*, vol.50, n°6-7, 434-441.

Jeu, B. 1987. *Analyse du sport.* Paris, Presses Universitaires de France.

Julliard, G. (2003). « Les difficiles relations du politique et du technique », in Lapeyronnie, D. (dir.), *Quartiers en vacances. Des Opérations Prévention Eté à Ville-Vie-Vacances 1982-*

2002. Paris, Les éditions de la DIV.

Kergoat, D., (2005). « Rapports sociaux et division du travail entre les sexes », in Maruani, M. (dir.), *Femmes, genre et sociétés*. Paris, coll. « L'état des savoirs », La Découverte, 94-101.

Khellil, M. (1997). *Sociologie de l'intégration*. Paris, coll. « Que sais-je », Presses Universitaires de France.

Kirszbaum, T. (2015). *En finir avec les banlieues ? Le désenchantement de la politique de la ville*. Editions de l'Aube.

Kirszbaum, T. (2015). « La politique de la ville ou les infortunes de l'égalité républicaine », in Kirszbaum, T. (dir.), *En finir avec les banlieues ? Le désenchantement de la politique de la ville*. Editions de l'Aube.

Kirszbaum, T. (2008). Rénovation urbaine, une mixité très peu sociale. *Revue Projet*, n°307, 30-37.

Kirszbaum, T. (1999). *Le dispositif Ville Vie Vacances. Evaluation nationale*. Rapport remis à la DIV, Paris, Les éditions de la DIV.

Kokoreff, M. (2011). L'émeute et le postcolonial à l'épreuve du politique dans les quartiers populaires. *Mouvements*, HS n°1, 87-96.

Kokoreff, M. (2007). Du stigmatisme au ghetto. De la difficulté à nommer les quartiers. *Informations sociales*, n°141, 86-95.

Lapassade, G. (2002). « Observation participante », in J. Barus-Michel et al., *Vocabulaire de psychosociologie*, ERES, Hors collection, 375-390.

Lapeyronnie, D. (2006). Révolte primitive dans les banlieues françaises. Essai sur les émeutes de l'automne 2005. *Déviance et Société*, vol. 30, 431-448.

Lapeyronnie, D. (2003). « *Quartiers en vacances. Des Opérations Prévention Été à Ville-Vie-Vacances 1982-2002* », Paris, Les éditions de la DIV.

Lapeyronnie, D. (2003). « Ville, Vie, Vacances, un bilan général », in D. Lapeyronnie (dir.), *Quartiers en vacances. Des Opérations Prévention Été à Ville-Vie-Vacances 1982-2002*. Paris, Les éditions de la DIV.

Laplantine, F. (1996). *La description ethnographique*. Paris, coll. « 128 », Nathan.

Lassale, J-Y. (1997). *La violence dans le sport*. coll. « Que sais-je ? », Presses Universitaires de France.

Legavre, J-B. (1996). La « neutralité » dans l'entretien de recherche. Retour personnel sur une évidence. *Politix*, n°35, 207-225.

- Lelévrier, C. (2015). « « Casser le ghetto, chasser les pauvres » ? Les effets paradoxaux de la rénovation urbaine », in Kirszbaum, T. (dir.), *En finir avec les banlieues ? Le désenchantement de la politique de la ville*. Éditions de l'Aube.
- Lepoutre, D. (1997). *Cœur de banlieue. Codes, rites et langages*. Paris, Éditions Odile Jacob.
- Le Breton, D. (2003). Activités physiques et sportives et intégration : aspects anthropologiques, *Empan*, n°51, 58-64.
- Le Yondre, F., Sempé, G. (co-dir.) (2013-2014). « *L'insertion par le sport dans le XIXe arrondissement de Paris* », Mairie du 19ème arrondissement de Paris.
- Loret, A. (1995). *Génération glisse*. Paris, Autrement.
- Loriol, M. (1999). *Qu'est-ce que l'insertion ? Entre pratiques institutionnelles et représentations sociales*. Paris, coll. « Dossiers sciences humaines et sociales », L'Harmattan.
- Louey, S. (2016). « Militer puis enquêter en milieu « extrême » : le double jeu d'une position », in Perera, E., Beldame, Y. (dir). *In Situ. Situations, interactions et récits d'enquête*. Paris, L'Harmattan.
- Louveau, C. (1986). *Talons aiguilles et crampons alu : les femmes dans le sport de tradition masculine*. Paris, INSEP.
- Madoré, F. (2004). *Ségrégation sociale et habitat*. Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 147-168.
- Manço, A., Depireux, J. (2008). *Production et dissémination d'un outil d'aide à l'évaluation des actions locales d'intégration (MERAL) : un axe de formation continuée des intervenant(e)s territorialisé(e)s*, IRFAM.
- Marlière, E. (2015). « Des « métallos » de l'entre-deux-guerres aux « jeunes des cités » », in Kirszbaum, T. (dir.), *En finir avec les banlieues ? Le désenchantement de la politique de la ville*. Editions de l'Aube.
- Marlière, E. (2007). Les jeunes de cité et la police : de la tension à l'émeute. *Empan*, n° 67, Eres, 26-29.
- Maruejols, E. (2011). *La mixité à l'épreuve des loisirs des jeunes dans trois communes de Gironde*. Agora débats/jeunesses, 2011/3, n°59, 79-91.
- Marwan, M., Mucchielli, L. (2003). « Des jeunes face à VVV » in D. Lapeyronnie (dir.), *Quartiers en vacances. Des Opérations Prévention Été à Ville-Vie-Vacances 1982-2002*. Paris, Les éditions de la DIV.
- Masclat, O. (2001). Mission impossible. Ethnographie d'un club de jeunes. *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°136, 62-69.

- Mennesson, C. (2004). Être une femme dans un sport « masculin ». Modes de socialisation et construction des dispositions sexuées. *Sociétés contemporaines*, n°55, 69-90.
- Mennesson, C., Clément, J-P. (2009). Boxer comme un homme, être une femme. *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°179, 76-91.
- Michon, B., Koebel, M. (2009). « Pour une définition sociale de l'espace », in Grandjean, P. (dir.), *Construction identitaire et espace*. Paris, L'Harmattan.
- Mignon, P. (2000). Sport, insertion, intégration. *Hommes & Migrations*, n°1226, 15-26.
- Ministère des Sports - INSEP, Les Pratiques sportives en France. Enquête 2000, Paris, 2002.
- Momméja, A. (2015). « Le passage au politique, une voie sans issue ? Les jeunes issus de l'immigration et la gauche dans les années 1980 », in Kirszbaum, T. (dir.), *En finir avec les banlieues ? Le désenchantement de la politique de la ville*. Editions de l'Aube.
- Monin, M., Bouhaouala, M. (2005). « Les conditions d'émergence d'un nouveau métier du sport : l'animateur socio sportif », in M. Falcoz., M. Koebel (dir.), *Intégration par le sport : représentations et réalités*. Paris, L'Harmattan, 153-159.
- Moro, A. (2003). *Sport et intégration des élèves handicapés*. Agora débats/jeunesses, vol.33, Sports et intégration sociale, 30-41.
- Moro, A., Ragi, T. (2003). *Sport et lien social*. Agora débats/jeunesses, vol.33, Sports et intégration sociale, 14-19.
- Moulin, C. (2003). *Corps féminins : l'enjeu d'une émancipation*. Agora débats/jeunesses, 33, Sports et intégration sociale, 88-97.
- Naja, A. (2005). « Les effets pervers des approches fonctionnalistes en matière d'intégration par le sport », in M. Falcoz., M. Koebel (dir.), *Intégration par le sport : représentations et réalités*. Paris, L'Harmattan, 39-55.
- Nicolas, G. (2009). *Le Cercle Paul Bert de Rennes*. Editions Apogée.
- Palier, B., Surel, Y. (2005). Les « Trois I » et l'analyse de l'Etat en action. *Revue française de science politique*, n°55, 7-32.
- Pantaléon, N. (2003). Socialisation par les activités sportives et jeunes en difficultés sociales. *Empan*, n°51, 51-53.
- Parlebas, P. (1986). *Eléments de sociologie du sport*. Paris, Presses Universitaires de France.
- Perera, E., Beldame, Y. (2016). *In Situ. Situations, interactions et récits d'enquête*. Paris, L'Harmattan.
- Perrot-Dessaux, C. (2016). « De la « Toubab » à la « Bounty inversée ». Retour sur le(s) corps dans l'enquête ethnographique », in Perera, E., Beldame, Y. (dir). *In Situ. Situations, interactions et récits d'enquête*. Paris, L'Harmattan.

- Pierre, J. (2009). « Des brevets d'Etat d'éducateur sportif aux diplômes professionnels de 1963 à nos jours Réflexion sur les enjeux et les débats relatifs au réforme du tronc commun », in D. Bernardeau-Moreau (dir.), C. Collinet, *Les éducateurs sportifs en France depuis 1945. Questions sur la professionnalisation*. Rennes, Presses Universitaires de Rennes.
- Pociello, C. (1999). *Sports et sciences sociales. Histoire, sociologie et prospective*. Paris, Editions Vigot.
- Pociello, C. (1995). *Les cultures sportives*. Paris, Presses Universitaires de France.
- Raibaud, Y. (2015). Durable mais inégalitaire : la ville. *Travail, genre et sociétés*, n°33, 29-47.
- Raibaud, Y. (2015). *La ville faite par et pour les hommes. Dans l'espace urbain, une mixité en trompe-l'œil*. Editions Belin.
- Raveneau, G. (2016). « Introduction : Prolégomènes à une anthropologie symétrique et réflexive », in Perera, E., Beldame, Y. (dir). *In Situ. Situations, interactions et récits d'enquête*. Paris, L'Harmattan.
- Reyniers, A. (2015). « Tsiganes, Roms, Gens du voyage ? Quelques données pour y voir plus clair », in Reyniers, A. (dir), *Citoyenneté, mobilité et territoires*. Paris, Revue Études tsiganes, n°52&53, 8-13.
- Rhein, C. (2002). Intégration sociale, intégration spatiale. *L'Espace géographique*, n°31, 193-207.
- Roblain, A., Malki, B. (2015). Djihadistes, tous les mêmes ? Analyse psychosociale du profil des djihadistes européens et des problématiques sécuritaires qu'ils posent en Occident, *Journal du droit des jeunes*, n°341, 39-42.
- Roche, E. (2015). « La petite fabrique de la ville : maillage politique de la participation à Saint-Denis », in Kirszbaum, T. (dir.), *En finir avec les banlieues ? Le désenchantement de la politique de la ville*. Editions de l'Aube.
- Roché, S. (2006). *Le frisson de l'émeute. Violences urbaines et banlieues*. Paris, Éditions du Seuil.
- Rubi, S. (2005). *Les crapuleuses, ces adolescentes déviantes*. Paris, Presses Universitaires de France.
- Sala Pala, V. (2006). Novembre 2005 : sous les émeutes urbaines, la politique. Soumissions d'une review essay, *French Politics, Culture and Society*, 1-14.
- Sauvadet, T. (2006). *Le capital guerrier. Concurrence et solidarité entre jeunes de cité*. Paris, Armand Colin.

- Schnapper, D. (1991). *La France de l'intégration. Sociologie de la nation en 1990*. Paris, Gallimard.
- Sempé, G., Le Yondre, F. (2016). Insérer par le sport dans le développement des politiques locales, in Les Educations par le sport, *Maîtriser*, Canopé, 75-82.
- Sempé, G., Rech, Y., Le Yondre, F. (co-dir.). (2015). La politique sportive de la ville de Quiberon, Mairie de Quiberon.
- Sempé, G. (dir.). (2014). Sport et genre, in Numéro spécial autour du genre, *International Review on Sport and Violence*, n°8.
- Solini, L., Neyrand, G. (2011). Survirilisation des pratiques sportives en établissement pénitentiaire pour mineurs. Une remise en cause du principe de mixité. *Agora débats/jeunesses*, 2011/3, n°59, 107-119.
- Soulé, B. (2007). Observation participante ou participation observante ? Usages et justifications de la notion de participation observante en sciences sociales, *Recherches qualitatives*, vol.27, 127-140.
- Strauss, A., Corbin, J. (2003). « L'analyse de données selon la grounded theory. Procédures de codage et critères d'évaluation », in Céfai, D. (dir.). *L'enquête de terrain*. Paris, Editions La Découverte.
- Taïbi, N. (2007). Du corps des personnes prostituées. *Sens-Dessous*, n°1, 30-42.
- Tellier, T. (2015). « De la normalisation des grands ensembles à la constitution d'une politique spécifique : genèse de la politique de la ville », in Kirszbaum, T. (dir.), *En finir avec les banlieues ? Le désenchantement de la politique de la ville*. Editions de l'Aube.
- Terret, T. (2007). *Histoire du sport*. Paris, coll. « Que sais-je », Presses Universitaires de France.
- Théberge, N. (1995). Sport, caractère physique et différenciation sexuelle. *Sociologie et sociétés*, n°1, 105-116.
- Thomas, R. (1991). *Histoire du sport*. Paris, coll. « Que sais-je », Presses Universitaires de France.
- Thomas, R., Haumont, A., Levet, L. (1987). *Sociologie du sport*. Paris, Presses Universitaires de France.
- Tournemire, P. (2015). *La ligue de l'Enseignement*. Toulouse, Editions Milan.
- Travert, M. (2003). *L'envers du stade. Le football, la cité et l'école*. Paris, L'Harmattan.
- Travert, M., L'Aoustet, O. (2003). *Déviances sportives et intégration sociale ?* *Agora débats/jeunesses*, vol.33, Sports et intégration sociale, 42-49.

- Trinquart, J. (2002). La décorporalisation dans la pratique prostitutionnelle : un obstacle majeur à l'accès aux soins. Thèse de Doctorat d'État de Médecine Générale.
- Vercaigne, C. (2000). Urbanisation, exclusion sociale des jeunes et criminalité de rue. Leuven, OGJC, ISEG.
- Vieille-Marchiset, G. (2010). Action publique et sport dans les banlieues françaises : impuissance des pouvoirs publics et initiatives des habitants, *Les Annales de la recherche*, n°106, 132-142.
- Vieille-Marchiset, G. (2015). Loisirs sportifs et innovations sociales dans les quartiers populaires. *Informations sociales*, n°187, 25-32.
- Vieille-Marchiset, G., Coignet, B. (2015). *Clubs sportifs en banlieue. Des innovations sociales à l'épreuve du terrain*. Coll. « Sport et sciences sociales », Presses Universitaires de Strasbourg.
- Vigneau, F-E. (2015). Les équipements sportifs : enjeux et impensés d'une politique publique. *Informations sociales*, n°187, 38-45.
- Villechaise, A. (2015). « Postface. La politique de la ville : effets et ... méfaits ? », in Kirszbaum, T. (dir.), *En finir avec les banlieues ? Le désenchantement de la politique de la ville*. Editions de l'Aube.
- Voldman, D. (2015). « Les métamorphoses de l'habitat populaire : la genèse des grands ensemble », in Kirszbaum, T. (dir.), *En finir avec les banlieues ? Le désenchantement de la politique de la ville*. Editions de l'Aube.
- Vulbeau, A. (2007). L'approche sensible des quartiers « sensibles ». Une posture de proximité. *Informations sociales*, n°141, 8-13.
- Wacquant, L. (1989). « Corps et âme ». *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°80, 33-67.
- Waltz, A. (2010). « Violence maîtrisée dans les sports de combat », in A. Bourgain (dir.), *Pratiques sportives adolescentes. Des clubs aux quartiers*. Paris, L'Harmattan, 51-66.
- Waser, A-M. (2010). « Les coups du sport, les adolescents aux prises avec le désir d'affrontement », in A. Bourgain (dir.), *Pratiques sportives adolescentes. Des clubs aux quartiers*. Paris, L'Harmattan, 35-50.
- Weber, F. (2015). « Gérer la diversité par la politique urbaine : la voie allemande », in Kirszbaum, T. (dir.), *En finir avec les banlieues ? Le désenchantement de la politique de la ville*. Editions de l'Aube.
- Wieviorka, M. (2001). *La différence*. Paris, Balland.

- Yohana, E. (1995). Relations d'enquête et positions sociales. Une enquête auprès de jeunes d'une cité de banlieue. *Genèses*, n°20, Histoire politique, histoire du politique, 126-142.
- Zanna, O., Lacombe, P. (2003). *Anthropologie du geste sportif en milieu carcéral*. *Agora débats/jeunesses*, vol.33, Sports et intégration sociale, 50-63.
- Zecca, M. (1995). *Rencontre avec Robert Castel. Les métamorphoses de la question sociale*. *Agora débats/jeunesses*, 2015/2, (n°2), 97-102.

Index des auteurs

A

Adler - 129
Arborio - 126, 133
Augustini - 74, 77
Ayrat - 337

B

Bachelard - 124
Bacou - 337
Bailleau - 73, 390
Bardin - 155, 156
Barthaburu - 388
Beaud - 132, 142, 145, 147, 148, 149, 150, 154
Becker - 130, 475
Blanchet - 142, 140, 143
Bodin - 11, 309, 314
Bongrand - 142, 150
Boucher - 312
Bourgain - 350
Boutelier - 104
Bouquet - 32, 33
Bourdieu - 26, 37, 44, 93, 94, 95, 124, 143, 389, 511
Brisset - 327, 328, 335
Brohm - 15, 40, 41, 42, 43, 83, 506
Bromberger - 127

C

Callède - 36, 46

Camy - 27, 76, 92, 97, 100
Castel - 27, 28, 29, 30, 96, 97, 98, 99, 348, 460, 501, 507, 508
Chamboredon - 124, 146, 149, 150
Chantelat - 27, 76, 77, 92, 100
Charrier - 13, 46, 68, 71, 78, 83, 282, 297, 305, 308, 333, 334
Chevalier - 78
Chobeaux - 15, 173
Clément - 88, 210
Coignet - 301, 303, 306, 314, 324, 355, 359, 429
Coubertin - 39, 40, 42
Crenshaw - 388
Crouzier - 33
Crozier - 26
Cubero - 52

D

Darmon - 23
David - 54
Defrance - 36, 37, 38, 39, 51
Delarue - 53, 71
Demazière - 143, 145
Desrosières - 50
De Singly - 48
Dequiré - 343
Dubedout - 55
Dubet - 26
Dubouchet - 74

Ducomte - 111

Dumazedier - 45

Duneier - 123, 124

Dunning - 37, 38, 43, 44

Duret - 72, 73, 74, 77, 381

Durkheim - 28, 29, 32, 506

E

Ehrenberg - 35

Elias - 37, 38, 43, 44, 128, 446

Epstein - 55, 56, 57, 85

F

Falcoz - 15, 30, 35, 48, 296

Fassin - 389

Fodimbi - 27, 76, 92, 100, 349

Fournier - 126, 133

Friedberg - 26

G

Gaspard - 31, 32

Gasparini - 12, 13, 53, 72, 73, 74, 75, 77, 78,
79, 80, 83, 91, 100, 298, 309, 339, 342, 353,
354, 389, 422

Goffman - 131, 389, 492

Gold - 123, 128

Griffet - 350

Guérandel - 388, 389, 413, 417

Guillotet - 70

H

Haumont - 46

Hébert - 39, 41

Honta - 308, 315

I

Irlinger - 49

J

Jeu - 43

Jourdan - 48, 72, 79, 281, 296, 305, 308, 333,
334

K

Kergoat - 388

Khellil - 25

Kirszbaum - 52, 53, 54, 55, 58, 70

Knief - 40

Knobé - 342, 351, 352

Koebel - 15, 30, 96

Kokoreff - 83

L

Laborier - 142, 150

Ladmiral - 111, 112, 114, 116, 118

Languillaumie - 40

Lapassade - 122, 131

Lapeyronnie - 73, 74, 75, 83, 92, 308, 349,
390

Laplantine - 132

Lelévrier - 55, 56

Levet - 46
Le Yondre - 16, 96, 298, 409, 416
Loret - 46
Loriol - 27
Louveau - 49, 400
L'Aoustet - 350

M

Madoré - 54, 55
Martuccelli - 26
Memmi - 389
Mennesson - 144, 210
Métoudi - 49

N

Naja - 35
Nicolas - 104, 106, 107, 108, 109

P

Parlebas - 40
Passeron - 124, 131
Pavis - 147
Pociello - 93, 94, 95

R

Raibaud - 339, 340, 391, 511
Raveneau - 128
Reyniers - 462, 465, 484
Rhein - 32
Rubi - 392, 420

Lepoutre - 381, 382, 388, 472, 474

S

Saint-Martin - 94
Sala Pala - 83
Sauvadet - 387, 503
Schnapper - 30
Scotson - 283, 385
Segrestan - 15, 173
Sempé - 16, 96, 409, 416
Soulé - 128, 129, 130
Surdez - 146

T

Taïbi - 276
Terret - 38
Thomas - 46
Tournemire - 112, 113, 114, 115, 116, 117
Travert - 100, 352, 384
Trinquart - 276

V

Vieille-Marchiset - 54, 73, 74, 75, 76, 78, 79,
80, 81, 84, 299, 304, 305, 308, 311, 316, 326,
357, 391, 422
Villechaise - 58
Voldman - 52, 53

W

Wacquant - 123, 124
Weber - 132
Weiss - 341
Willemez - 146

Index des notions

C

City stade - 45, 66, 72, 73, 74, 84, 85, 97, 115, 309, 310, 313, 335, 336, 377, 383, 387, 492, 493, 494, 495, 496, 497, 498

Compétition - 36, 37, 38, 39, 42, 43, 94, 97, 101, 111, 116, 132, 133, 156, 169, 174, 175, 182, 186, 188, 190, 191, 193, 199, 200, 201, 213, 219, 229, 235, 236, 240, 249, 262, 272, 273, 274, 284, 286, 300, 319, 345, 346, 354, 356, 358, 368, 371, 375, 376, 385, 388, 402, 413, 425, 430, 439, 500, 502, 503, 505, 506, 509

Convention - 13, 14, 38, 42, 75, 86, 88, 105, 107, 154, 309, 423, 430, 431, 432, 433, 434, 435, 441, 444, 445, 446, 447, 448, 449, 456, 457, 501, 504

D

Désaffiliation - 25, 96, 160, 166, 173, 180, 187, 202, 209, 225, 226, 234, 240, 241, 244, 247, 251, 258, 275, 276, 279, 280, 287, 291, 292, 294, 295, 297, 325, 330, 346, 364, 368, 369, 397, 399, 507, 510

E

Éducation populaire - 13, 16, 86, 103, 105, 108, 116, 118, 157, 221, 222, 225, 226, 326, 347, 365, 411, 431, 432, 507, 512

Enjeux - 14, 15, 17, 18, 19, 20, 33, 34, 35, 36, 40, 47, 48, 83, 86, 87, 88, 90, 93, 99, 118, 121, 122, 123, 152, 154, 160, 185, 280, 297, 300, 301, 302, 304, 307, 308, 309, 310, 311, 313, 316, 323, 332, 344, 345, 375, 376, 377, 378, 380, 387, 409, 411, 412, 413, 417, 430, 435, 444, 446, 447, 448, 500, 501, 509, 512, 515, 516

Entretien - 6, 17, 125, 128, 138, 139, 140, 141, 142, 143, 144, 145, 146, 147, 148, 151, 152, 445, 505

Entre soi - 338, 340, 391, 406, 409, 414, 417, 421, 422, 499, 500, 508, 510

Espace - 17, 18, 20, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 97, 127, 138, 144, 145, 152, 157, 158, 159, 160, 161, 167, 168, 184, 199, 214, 219, 239, 241, 244, 250, 254, 266, 288, 292, 295, 297, 300, 301, 316, 317, 318, 321, 344, 345, 347, 348, 353, 361, 363, 368, 375, 376, 380, 384, 385, 387, 388, 389, 409, 412, 413, 422, 446, 501, 502, 510, 511, 515

Évaluation - 66, 70, 72, 76, 78, 79, 107, 144, 333, 334, 340, 390, 511, 512

Exclusion - 25, 30, 89, 96, 114, 115, 117, 225, 282, 313, 337, 385, 446, 502, 506, 509, 514

Émeutes - 10, 11, 44, 45, 49, 51, 66, 68, 69, 72, 73, 80, 81, 154, 230, 271, 423, 427

F

Fille - 83, 97, 123, 124, 130, 131, 243, 244, 258, 319, 336, 337, 338, 339, 375, 380, 382, 383, 384, 387, 388, 389, 390, 391, 392, 397, 399, 400, 401, 403, 405, 407, 408, 409, 412, 413, 414, 415, 416, 417, 422, 466, 472, 492, 499, 500, 508, 509, 510

I

Inclusion - 24, 29, 30, 117, 274, 281, 294, 346, 503, 511

Inégalité - 39, 44, 49, 53, 67, 80, 113, 153, 411, 415, 422, 500, 509, 510

Insertion - 15, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 78, 84, 96, 182, 188, 229, 232, 255, 273, 274, 279, 280, 321, 341, 343, 506

Instrumentalisation - 12, 28, 33, 38, 40, 41, 76, 81, 85, 305, 313, 334, 335, 345, 516

Intégration - 12, 13, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 32, 40, 69, 89, 93, 94, 95, 96, 122, 160, 161, 163, 177, 181, 187, 191, 200, 201, 204, 205, 208, 209, 221, 229, 238, 239, 240, 254, 258, 292, 296, 321, 347, 367, 397, 422, 431, 501, 502, 503, 504, 505, 506, 507, 508, 509, 511

J

Jeunes - 11, 12, 13, 20, 24, 44, 45, 63, 67, 69, 70, 71, 73, 74, 80, 83, 84, 86, 87, 89, 100, 104, 107, 116, 123, 124, 130, 164, 171, 173, 180, 182, 188, 191, 193, 194, 198, 200, 207, 209, 218, 219, 232, 242, 245, 246, 251, 261, 501, 503, 505

265, 267, 268, 269, 282, 285, 287, 289, 291, 292, 293, 308, 310, 311, 312, 318, 319, 320, 321, 328, 334, 335, 337, 338, 341, 343, 351, 360, 361, 367, 371, 372, 377, 378, 382, 387, 401, 409, 414, 425, 439, 440, 447, 453, 454, 459, 465, 468, 470, 472, 474, 475, 478, 483, 484, 488, 491, 492, 498, 503, 504, 508, 509, 512, 516

L

Laïcité - 100, 101, 103, 106, 109, 114, 115, 117, 118

Loisir - 41, 42, 69, 94, 97, 116, 177, 179, 180, 182, 187, 189, 195, 213, 219, 240, 250, 259, 273, 287, 336, 359, 368, 375, 399, 404, 407, 412, 422

Luttes - 17, 18, 19, 32, 34, 35, 88, 90, 92, 152, 307, 308, 316, 322, 344, 376, 377, 378, 422, 439, 452, 499, 504, 506, 511

M

Masculinisation - 382, 384, 385, 387, 388, 422, 500, 509

Normalisation - 22, 30, 35, 41, 120, 191, 268, 345, 346, 347, 391, 406, 502, 505, 506, 507

O

Observation 119, 120, 122, 125, 126, 127, 128, 130, 138, 138, 248, 267, 268, 282, 288, 300, 334, 336, 340, 372, 380, 402, 404, 435, 317, 329, 340, 351

P

Politique - 10, 12, 13, 15, 18, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 35, 39, 40, 44, 45, 50, 66, 68, 69, 71, 72, 73, 74, 76, 78, 82, 85, 88, 140, 153, 159, 255, 256, 309, 309, 311, 313, 314, 315, 316, 332, 334, 336, 344, 347, 377, 378, 387, 390, 411, 422, 446, 460, 492, 501, 504, 509, 510, 514, 516

Politique de la ville - 49, 51, 52, 53, 54, 55, 72, 73, 77, 82, 84, 85, 153

Prévention - 40, 55, 69, 70, 71, 73, 171, 173, 179, 198, 202, 307, 308, 317, 321, 346, 426

Proximité – 44, 45, 73, 74, 75, 101, 102, 107, 108, 115, 116, 168, 169, 171, 176, 185, 198, 201, 215, 223, 231, 232, 241, 244, 248, 251, 289, 312, 331, 345, 423, 426, 428, 431, 454, 497, 508

Q

Quartier - 10, 13, 15, 16, 20, 44, 45, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 66, 67, 68, 72, 73, 74, 81, 82, 85, 96, 87, 95, 97, 102, 103, 107, 114, 115, 124, 127, 130, 131, 153, 156, 169, 171, 179, 182, 185, 204, 214, 216, 219, 223, 238, 263, 289, 308, 311, 313, 318, 329, 334, 336, 349, 350, 377, 388, 390, 391, 416, 422, 424, 425, 427, 435, 446, 449, 453, 456, 474, 492, 495, 500, 503, 505, 506, 510

Questionnaire - 47, 148, 151, 156, 164, 165, 184, 226, 254, 258, 264, 271, 282, 301, 314,

R

Représentations - 17, 19, 22, 47, 87, 90, 92, 98, 121, 128, 141, 157, 166, 208, 222, 250, 292, 295, 303, 325, 328, 349, 388, 391, 400, 415, 421, 479, 481, 482, 483, 488, 492, 495, 505, 511

S

Socialisation - 13, 17, 20, 22, 23, 90, 214, 345, 356, 375, 379, 384, 391, 421, 422, 432, 500, 502, 506, 511, 512

Stigmatisation - 44, 52, 55, 80, 459, 479, 480, 481, 483, 509

U

Urbanisme - 44, 50, 51, 52, 56, 67, 153

Usage - 17, 18, 89, 90, 98, 139, 336, 389, 401, 402, 468, 472, 501, 502

V

Violence - 10, 11, 12, 35, 36, 40, 41, 44, 45, 51, 67, 69, 70, 73, 77, 80, 114, 117, 134, 135, 308, 322, 343, 381, 382, 387, 422, 472, 473, 491

Vision - 14, 17, 18, 30, 40, 41, 70, 72, 76, 89, 90, 92, 93, 96, 98, 126, 143, 158, 354, 437, 463, 501, 505, 506, 515

Vulnérabilité - 89, 96, 160, 166, 176, 186, 194, 200, 201, 202, 209, 215, 219, 225, 226, 239, 240, 247, 258, 259, 264, 270, 292, 293, 315, 330, 345, 357, 364, 393, 397, 422, 503

Table des figures

Figure 1 - L'espace du « « socio-sport » ».....	99
Figure 2 - Les trois zones selon R. Castel.....	101
Figure 3 - Légende des décalages et des évolutions.....	163
Figure 4 - Les trois principaux mots clés du « socio-sport » pour les clubs sportifs traditionnels.....	166
Figure 5 - Les trois principaux objectifs du « socio-sport » selon les clubs sportifs traditionnels.....	167
Figure 6 - Les motifs de la mise en place de « socio-sport » au sein des clubs sportifs traditionnels.....	168
Figure 7 - Répartition des publics des clubs sportifs traditionnels selon les tranches d'âge ..	169
Figure 8 - Répartition des publics des clubs sportifs traditionnels selon le genre	170
Figure 9 - Répartition des publics des clubs sportifs traditionnels selon l'axe d'intégration	171
Figure 10 - L'espace des idées des clubs sportifs traditionnels	172
Figure 11 - L'approche des clubs sportifs traditionnels 1, 6 et 11.....	173
Figure 12 - Le public des clubs sportifs traditionnels 1, 6 et 11	177
Figure 13 - L'approche des clubs sportifs traditionnels 9 et 10.....	179
Figure 14 - Les publics des clubs sportifs traditionnels 9 et 10	181
Figure 15 - L'approche des clubs sportifs traditionnels 2 et 3.....	182
Figure 16 - Les publics des clubs sportifs traditionnels 2 et 3	185
Figure 17 - L'approche des clubs sportifs traditionnels 4 et 7.....	186
Figure 18 - Les publics des clubs sportifs traditionnels 4 et 7	188
Figure 19 - L'espace des idées des « clubs sportifs de proximité ».....	190
Figure 20 - L'espace des idées des « clubs sportifs de haut niveau amateur développant une entrée QPV »	191
Figure 21 - L'espace des idées des « clubs sportifs à dominante loisir ».....	192
Figure 22 - L'espace des idées des « clubs sportifs mixtes »	193
Figure 23 - Décalage du club sportif traditionnel 1.....	194
Figure 24 - Décalage du club sportif traditionnel 2.....	199
Figure 25 - Évolution du club sportif traditionnel 6.....	200
Figure 26 - Évolution des clubs sportifs traditionnels 9 et 10.....	201
Figure 27 - Les principaux mots clés du « socio-sport » pour les structures de quartier.....	208

Figure 28 - Les principaux objectifs du « socio-sport » selon les structures de quartier	209
Figure 29 - Les motifs de la mise en place de « socio-sport » selon les structures de quartier	210
Figure 30 - Répartition des publics des structures de quartier selon les tranches d'âge.....	211
Figure 31 - Répartition des publics des structures de quartier selon le genre	212
Figure 32 - Répartition des publics des structures de quartier selon l'axe d'intégration	213
Figure 33 - L'espace des idées des structures de quartier.....	214
Figure 34 - L'approche des structures de quartier	215
Figure 35 - Les publics des structures de quartier.....	219
Figure 36 - Décalage de la structure de quartier 1	221
Figure 37 - Les principaux mots clés du « socio-sport » pour les fédérations et associations mixtes	225
Figure 38 - Les principaux objectifs du « socio-sport » selon les fédérations et associations mixtes	226
Figure 39 - Les motifs de la mise en place de « socio-sport » selon les fédérations et associations mixtes.....	227
Figure 40 - Répartition des publics des fédérations et associations mixtes selon les tranches d'âge.....	228
Figure 41 - Répartition des publics des fédérations et associations mixtes selon le genre	229
Figure 42 - Répartition des publics des fédérations et associations mixtes selon l'axe d'intégration.....	230
Figure 43 - L'espace des idées des fédérations et associations mixtes.....	231
Figure 44 - L'approche de la fédération mixte et des associations mixtes 1 et 2	232
Figure 45 - Les publics de la fédération mixte et des associations mixtes 1 et 2.....	237
Figure 46 - L'approche de l'association mixte 3	239
Figure 47 - Les publics de l'association mixte 3	240
Figure 48 - L'approche de l'association mixte 4	242
Figure 49 - Les publics de l'association mixte 4	243
Figure 50 - Décalage de l'association mixte 1	245
Figure 51 - Les principaux mots clés du « socio-sport » pour la filière sportive territoriale. 258	
Figure 52 - Les principaux objectifs du « socio-sport » selon la filière sportive territoriale. 259	
Figure 53 - Les motifs de la mise en place de « socio-sport » selon la filière sportive territoriale.....	260

Figure 54 - Répartition des publics de la filière sportive territoriale selon les tranches d'âge	261
Figure 55 - Répartition des publics de la filière sportive territoriale selon le genre	261
Figure 56 - Répartition des publics de la filière sportive territoriale selon l'axe d'intégration	262
Figure 57 - L'espace des idées de la filière territoriale 1	263
Figure 58 - L'approche de la filière territoriale 1	264
Figure 59 - Les publics de la filière sportive territoriale 1	268
Figure 60 - « Mouvement » de la filière sportive territoriale 1	270
Figure 61 - L'espace des idées de l'association d'insertion par le sport.....	275
Figure 62 - L'approche de l'association d'insertion par le sport	276
Figure 63 - Les publics de l'association d'insertion par le sport.....	279
Figure 64 - L'espace des pratiques de l'association d'insertion par le sport	281
Figure 65 - L'espace des idées de la structure spécialisée 1	287
Figure 66 - L'approche de la structure spécialisée 1	288
Figure 67 - Les publics de la structure spécialisée 1	290
Figure 68 - L'espace des pratiques de la structure spécialisée 1	292
Figure 69 - L'espace des "socio-sports"	301
Figure 70 - Les principaux effets du « socio-sport » selon les structures rennaises	317
Figure 71 - Les principaux partenaires dans la mise en place d'actions socio-sportives	320
Figure 72 - Les principales activités socio-sportives mises en place par les structures rennaises	357
Figure 73 - L'espace des idées des clubs de football traditionnels.....	358
Figure 74 - L'approche des clubs de football traditionnels 5 et 8	360
Figure 75 - Les publics des clubs de football traditionnels 5 et 8	361
Figure 76 - L'approche du club de football traditionnel 12.....	362
Figure 77 - Les publics du club de football traditionnel 12	364
Figure 78 - L'approche du club de football traditionnel 13.....	365
Figure 79 - Les publics du club de football traditionnel 13	366
Figure 80 - L'espace des idées des structures de quartier.....	367
Figure 81 - L'approche des structures de quartier 1 et 3	368
Figure 82 - Les publics des structures de quartier 1 et 3	369
Figure 83 - L'espace des idées des associations mixtes	370
Figure 84 - L'approche des associations mixtes 1 et 2	371

Figure 85 - Les publics des associations mixtes 1 et 2.....	372
Figure 86 - L'espace des idées du football	373
Figure 87 - Décalages des structures de quartier.....	375
Figure 88 - Décalages des associations mixtes	378
Figure 89 - L'approche du club sportif traditionnel 1.....	396
Figure 90 - Les publics du club sportif traditionnel 1	397
Figure 91 - L'approche de la structure de quartier 3	398
Figure 92 - Les publics de la structure de quartier 3	399
Figure 93 - L'approche de l'association mixte 1	400
Figure 94 - Les publics de l'association mixte 1	401
Figure 95 - L'approche de l'association mixte 2.....	402
Figure 96 - Les publics de l'association mixte 2	403
Figure 97 - L'espace des idées des filles	404
Figure 98 - Décalage du club sportif traditionnel 1.....	406
Figure 99 - "Mouvements" de l'association mixte 2 et structure de quartier 3	408
Figure 100 - Espace des pratiques de l'association mixte 1	412

Table des tableaux

Tableau 1 - « Atouts » et « faiblesses » du quartier du Blosne	62
Tableau 2 - « Atouts » et « faiblesses » des Clôteaux - Champs Manceaux.....	63
Tableau 3 - « Atouts » et « faiblesses » du quartier de Cleunay	65
Tableau 4 - Les « atouts » et « faiblesses » du quartier de Maurepas	66
Tableau 5 - « Atouts » et « faiblesses » du quartier de Villejean.....	68
Tableau 6 - Les QPV rennais	70
Tableau 7 - Répartition des entretiens selon les catégories d'acteurs.trices	151
Tableau 8 - Approche, démarche et publics des clubs à posture « classique »	205
Tableau 9 - Approche, démarche et publics des clubs à posture « novatrice ».....	206
Tableau 10 - Approche, démarche et publics des clubs à posture de « proximité »	207
Tableau 11 - Approche, démarche et publics des structures de quartier	224
Tableau 12 - Approche, démarche et publics de l'association mixte 2	248
Tableau 13 - Approche, démarche et publics de l'association mixte 1	251
Tableau 14 - Approche, démarche et publics de la fédération mixte.....	253
Tableau 15 - Approche, démarche et publics des associations mixtes 3 et 4.....	254
Tableau 16 - Approche, démarche et publics de la filière sportive territoriale	274
Tableau 17 - Approche, démarche et publics de l'association d'insertion par le sport.....	285
Tableau 18 - Approche, démarche et publics de la structure spécialisée	295
Tableau 19 - Situations des publics selon les familles d'acteurs	333
Tableau 20 - Raisons de la pratique d'un créneau socio-sportif.....	340

Annexes

Annexe n°1 - Liste des entretiens

	Code	Fonction	Structure	Sexe	Age
A	A 1	Educatrice sportive	Filière sportive	Femme	25-30
	A 2	Educateur sportif	Filière sportive	Homme	40-45
	A 3	Educateur sportif	Association mixte	Homme	30-35
	A 4	Animateur sportif	Club sportif traditionnel	Homme	20-25
	A 5	Animatrice sportive	Club sportif traditionnel	Femme	20-25
	A 6	Educateur sportif	Association socio sportive	Homme	20-25
	A 7	Educateur sportif	Association mixte	Homme	30-35
	A 8	Educateur sportif	Association mixte	Homme	30-35
	A 9	Educateur sportif	Association mixte	Homme	30-35
	A 10	Educateur sportif	Association mixte	Homme	30-35
	A 11	Educatrice sportive	Association mixte	Femme	30-35
	A 12	Educatrice sportive	Association mixte	Femme	30-35
	A 13	Educateur sportif	Association mixte	Homme	45-50
	A 14	Educateur sportif	Association mixte	Homme	45-50
	A 15	Animateur socio-sport	Association mixte	Homme	30-35
	A 16	Animateur socio-sport	Association mixte	Homme	40-45
	A 17	Animatrice socio-sport	Association mixte	Femme	30-35
	A 18	Animateur socio-sport	Association mixte	Homme	20-25
	A 19	Animatrice socio-sport	Association mixte	Femme	20-25
	A 20	Animateur socio-sport	Association mixte	Homme	30-35
	A 21	Animateur présence de rue	Association mixte	Homme	30-35
	A 22	Animateur présence de rue	Association mixte	Homme	30-35
	A 23	Animateur présence de rue	Association mixte	Homme	35-40
	A 24	Animatrice jeunesse	Association mixte	Femme	35-40
	A 25	Animateur jeunesse	Association mixte	Homme	35-40
	A 26	Animatrice de prévention	Association de prévention	Femme	35-40

B	B 1	Coordinatrice service	Filière sportive	Femme	35-40
	B 2	Coordinateur jeunesse	Association mixte	Homme	30-35
	B 3	Coordinateur jeunesse	Maison de quartier	Homme	40-45
	B 4	Coordinateur jeunesse	Maison de quartier	Homme	30-35
	B 5	Coordinateur jeunesse	Association mixte	Homme	30-35
	B 6	Coordinateur jeunesse	Association mixte	Homme	35-40
	B 7	Coordinatrice jeunesse	Association mixte	Femme	35-40
	B 8	Coordinateur jeunesse	Structure spécialisée	Homme	40-45
	B 9	Coordinatrice	Structure spécialisée	Femme	50-55

C	C 1	Responsable service	Filière sportive	Femme	35-40
	C 2	Responsable service	Filière sportive	Homme	55-60
	C 3	Responsable service	Filière sportive	Homme	45-50
	C 4	Responsable service	Filière territoriale	Homme	35-40
	C 5	Responsable service	Etat	Homme	45-50
	C 6	Responsable service	Etat	Homme	40-45
	C 7	Responsable service	Etat	Femme	35-40
	C 8	Responsable service	Association mixte	Homme	35-40
	C 9	Responsable service	Association mixte	Homme	35-40
	C 10	Responsable service	Association mixte	Homme	35-40
	C 11	Délégué	Association mixte	Homme	35-40
	C 12	Responsable projet	Club sportif traditionnel	Homme	60-65
	C 13	Responsable service	Association mixte	Homme	45-50
	C 14	Responsable service	Association mixte	Homme	40-45
	C 15	Responsable service	Association mixte	Homme	45-50
	C 16	Responsable service	Association mixte	Homme	45-50
	C 17	Responsable	Association socio sportive	Homme	45-50
	C 18	CPE	Collège	Femme	45-50

D	D 1	Directeur	Filière sportive	Homme	45-50
	D 2	Chef de service	Etat	Homme	55-60
	D 3	Président	Association mixte	Homme	65-70
	D 4	Directeur	Association mixte	Homme	50-55
	D 5	Président	Association mixte	Homme	20-25
	D 6	Directrice	Association mixte	Femme	40-45
	D 7	Président	Club sportif traditionnel	Homme	50-55
	D 8	Président	Association mixte	Homme	50-55
	D 9	Président	Club sportif traditionnel	Homme	60-65
	D 10	Directeur	Association mixte	Homme	45-50
	D 11	Président	Club sportif traditionnel	Homme	60-65
	D 12	Président	Club sportif traditionnel	Homme	40-45
	D 13	Président	Club sportif traditionnel	Homme	40-45
	D 14	Présidente	Club sportif traditionnel	Femme	30-35
	D 15	Présidente	Club sportif traditionnel	Femme	35-40
	D 16	Président	Club sportif traditionnel	Homme	70-75
	D 17	Présidente	Association mixte	Femme	50-55
	D 18	Présidente	Association mixte	Femme	50-55
	D 19	Directeur	Association mixte	Homme	35-40
	D 20	Directeur	Association mixte	Homme	45-50
	D 21	Directeur	Association mixte	Homme	45-50
	D 22	Directeur	Association mixte	Homme	35-40
	D 23	Directeur	Association mixte	Homme	35-40
	D 24	Directeur	Association mixte	Homme	35-40
	D 25	Directeur	Association mixte	Homme	40-45

E	E 1	Elu	Collectivité	Homme	30-35
	E 2	Elu	Collectivité	Homme	60-65
	E 3	Elu	Collectivité	Homme	35-40
	E 4	Elue	Collectivité	Femme	45-50
	E 5	Elu	Collectivité	Homme	45-50
	E 6	Elu	Association mixte	Homme	50-55
	E 7	Elu	Association mixte	Homme	70-75
	E 8	Elue	Collectivité	Femme	40-45

F	F 1	Jeune	Association mixte	Femme	15
	F 2	Jeune	Association mixte	Femme	17
	F 3	Jeune	Association mixte	Femme	18
	F 4	Jeune	Association mixte	Femme	18

Annexe n°2 - Questionnaire

Etat Civil

1. Quel est votre sexe ? (Homme / Femme)
2. Quel âge avez-vous ?
3. Quelle est votre profession ? *Cochez une réponse*
 - Agriculteurs
 - Artisans - Commerçants - Chefs d'entreprise
 - Cadres et professions intellectuelles supérieures
 - Professions intermédiaires
 - Employés
 - Ouvriers
 - Inactifs et chômeurs n'ayant jamais travaillé
 - Autre (précisez) :
4. Quel est votre lieu de résidence ? *Cochez une réponse*
 - Quartiers politique de la ville :
 - Blosne
 - Bréquigny
 - Cleunay
 - Maurepas
 - Villejean
 - Rennes, autres quartiers (précisez) :
 - Rennes Métropole (précisez la commune) :

La structure

5. Quelle responsabilité avez-vous au sein de votre structure ? *Cochez la ou les réponses*

Animateur(trice) / Bénévole / Educateur(trice) / Membre du bureau / Président(e) /
Salarié(e)/ Secrétaire / Trésorier(e) / Pas de responsabilité particulière / Autre (précisez)

6. Possédez-vous un diplôme sportif pour assurer votre responsabilité ?

7. Si oui, le(s)quel(s) ?

8. Comment qualifiez-vous votre structure ? *Cochez une réponse*

- Association culturelle
- Association ou club de prévention
- Association ou club sportif
- Service sportif de la ville
- Autres (précisez) :

9. Quel est le nom de votre structure ?

10. Dans quel territoire votre structure développe-t-elle ses actions ? *Plusieurs réponses possibles*

- Quartiers politique de la ville :
 - Blosne
 - Bréquigny
 - Cleunay
 - Maurepas
 - Villejean
- Rennes, autres quartiers (précisez) :
- Rennes Métropole (précisez la commune) :

11. Depuis combien de temps votre structure existe-t-elle ?

12. Pouvez-vous décrire brièvement les orientations du projet de votre structure (valeurs, publics, missions/objectifs) ?

13. Combien de bénévole(s) compte votre structure ? *Cochez une réponse*

- Aucun
- Entre 1 et 5
- Entre 6 et 20
- Entre 21 et 50
- Plus de 50

14. Combien de salarié(s) compte votre structure ?
15. Etes-vous affiliés à l'Office des Sports ? (Oui / Non)
16. Si oui, que vous permet cette affiliation à l'Office des Sports ?
17. Participez-vous au forum annuel des associations ? (Oui / Non)
18. Participez-vous à d'autres temps forts de la vie sportive et/ou culturelle de la ville ? (Oui / Non)
19. Si oui, lesquels ?
20. Mettez-vous en place un projet ou évènement fort au sein de votre structure ? (Oui / Non)
21. Si oui, lequel ?
22. Quels en sont les objectifs ?

Vos usagers

23. Combien d'adhérents (licenciés et non) compte votre structure ? *Cochez une réponse*

- Entre 0 et 50
- Entre 51 et 100
- Entre 101 et 200
- Entre 201 et 300
- Entre 301 et 400
- Entre 401 et 500
- Entre 501 et 600
- Entre 601 et 700
- Entre 701 et 800
- Entre 801 et 900
- Entre 901 et 1000
- Entre 1001 et 2000
- Entre 2001 et 5000
- Entre 5001 et 50 000

24. Parmi vos adhérents, combien sont licenciés ? *Cochez une réponse*

- Moins de 10%
- Entre 11% et 30%
- Entre 31% et 50%
- Entre 51% et 70%
- Plus de 70%
- Ne sais pas

25. Quels usagers accueillez-vous majoritairement ? (en %)

Sexe : Homme / Femme

26. Quel(s) public(s) ciblez-vous, en terme de tranche d'âge, dans votre structure ? *Cochez la ou les réponses*

0-8 / 9-14 / 15-18 / 19-25 / 26-40 / 41-60 / 60 et plus

27. Pouvez-vous identifier la tranche d'âge la plus représentée parmi vos usagers ? *Cochez la réponse*

0-8 / 9-14 / 15-18 / 19-25 / 26-40 / 41-60 / 60 et plus

28. Quelle est la proportion de vos usagers habitant la ville de Rennes ? *Cochez la réponse*

Moins de 10% / entre 11 et 30% / entre 31 et 50% / entre 51 et 70% / au-delà de 70%

29. Pouvez-vous situer approximativement vos usagers selon leurs besoins en termes d'insertion (sociale et professionnelle) : *Cochez la réponse*

Plutôt désaffilié (éloignés de l'emploi et d'un tissu relationnel protecteur)

Plutôt vulnérable (liens instables à l'emploi et tissu relationnel fragile)

Plutôt intégré (en lien, même à travers les parents, avec l'emploi et le tissu relationnel)

30. Certains de vos usagers participent-ils à des compétitions sportives de niveau national et/ou international ? Oui / Non

Usages du sport dans votre structure

31. Quelle est l'orientation sportive principale de votre structure ? *Cochez une réponse*

Plutôt compétitif / plutôt loisir / les deux sans distinction / autre (précisez)

32. Quelle est l'orientation de vos action(s) au sein de la structure ? *Cochez une réponse*

Plutôt compétitif / plutôt loisir / les deux sans distinction / autre (précisez)

33. Quelles disciplines sportives proposez-vous principalement au sein de votre structure ?

Usages du « socio-sport » dans votre structure

34. Selon vous, qu'est-ce que le « socio-sport » ?

35. Que vous évoque le « socio-sport » en trois mots clés ?

36. Le terme « socio-sport » vous semble-t-il problématique ? (Oui / Non)

37. Pourquoi ?

38. A quel public le « socio-sport » devrait-il être destiné ?

39. Selon vous, le « socio-sport » est-il compatible avec le sport de compétition ?

(Oui / Non)

40. Pourquoi ?

41. Selon vous, existe-t-il une concurrence entre le « socio-sport » et le sport traditionnel (de compétition) ? (Oui / Non)

42. Pourquoi ?

43. Développez-vous au sein de votre structure des dispositifs ou actions socio-sportives ?

44. Si vous développez des actions socio-sportives, en quelle année ont-elles débutées ?

45. Quels sont les objectifs de vos actions socio-sportives ?

46. Quels motifs vous ont conduits à développer des actions socio-sportives ? *Choisissez 3 réponses parmi les suivantes*

- Accroître l'Image, la visibilité du club sur le territoire
- Diversification des activités de la structure
- Initiative(s) d'acteur(s) au sein de la structure
- Injonction politique
- Moyen d'obtenir de nouvelles ressources financières

- Répondre à de nouveaux besoins des publics
- Valeurs, philosophie de la structure

47. Vos actions socio-sportives sont-elles articulées / combinées avec d'autres formes d'actions (scolaires, de professionnalisation, sociales, culturelles ou autres) ?

48. Si oui, lesquelles ? *Cochez la ou les réponses*

- Accompagnement dans l'accès à l'emploi ?
- Accompagnement scolaire ?
- D'autres pratiques culturelles (langues, arts, etc.) ?
- Autres (précisez) :

49. Quelle temporalité prennent vos actions socio-sportives principales ? *Cochez la réponse*

Quotidienne / Hebdomadaire / Mensuelle / Ponctuelle

50. Quelle(s) discipline(s) sportive(s) proposez-vous principalement dans vos actions socio-sportives ? *Cochez au plus 3 réponses*

- Athlétisme
- Badminton
- Basket-ball
- Boxe
- Danse
- Escalade
- Football
- Gymnastique
- Handball
- Judo
- Karaté
- Lutte
- Multisports ou jeux sportifs (thèque, tchoukball, ultimate etc.)
- Natation
- Remise en forme
- Rugby
- Tennis

- Tennis de table
- Volley-ball
- Autre (précisez) :

Les usagers du « socio sport »

51. Quel(s) public(s) ciblez-vous dans vos actions socio sportives en termes de tranche d'âge ? *Cochez la ou les réponses*

0-8 / 9-14 / 15-18 / 19-25 / 26-40 / 41-60 / 60 et plus

52. Pouvez-vous identifier la tranche d'âge la plus représentée parmi vos usagers du « socio-sport » ? *Cochez une réponse*

0-8 / 9-14 / 15-18 / 19-25 / 26-40 / 41-60 / 60 et plus

53. Quel est le public cible de vos actions socio-sportives en termes de répartition sexuelle ? (en %)

Sexe : Homme / Femme

54. Les filles ont-elles plus de difficultés à accéder à l'offre socio-sportive ? (Oui / Non)

55. Pourquoi ?

56. Des dispositifs particuliers leur sont-ils consacrés ? (Oui / Non)

57. Si oui, pouvez-vous citer un exemple ?

58. Pouvez-vous situer approximativement vos usagers socio-sportifs selon leurs besoins en termes d'insertion (sociale et professionnelle) : *Cochez une réponse*

- Plutôt désaffilié (éloignés de l'emploi et d'un tissu relationnel protecteur)
- Plutôt vulnérable (liens instables à l'emploi et tissu relationnel fragile)
- Plutôt intégré (en lien, même à travers les parents, avec l'emploi et le tissu relationnel)

59. Quelle est la proportion d'usagers bénéficiant et faisant usage d'aides pour accéder à vos activités (exemple des Tickets Loisirs de la CAF ou dispositif Sortir de la ville de Rennes etc.) ? *Cochez une réponse*

Moins de 10% / entre 11 et 30% / entre 31 et 50% / entre 51 et 70% / au-delà de 70%

60. Dans vos actions socio-sportives, comment qualifieriez-vous le rythme / l'assiduité dans la participation des usagers ? *Cochez une réponse*

Quotidien / Hebdomadaire / Mensuel / Ponctuel

61. Il y a-t-il un turn-over important de vos usagers ? (Oui / Non)

Vos actions socio-sportives

62. Vos actions sont-elles payantes ?

Oui / Non / Occasionnellement (exemple : sorties)

63. Pourquoi ?

64. Si oui, quelle cotisation annuelle proposez-vous pour accéder à vos activités ?

65. Mettre en place des actions socio-sportives implique-t-il une adaptation ? (Oui / Non)

66. Pourquoi ?

67. Si oui, lesquelles ? *Cochez 3 propositions*

- En terme d'approche pédagogique
- En termes de choix de disciplines
- En terme d'encadrement
- En termes de lieux de pratique
- En terme d'organisation matérielle
- En terme de temporalité d'actions

Territoires et équipements du « socio-sport »

68. Vos actions socio-sportives sont-elles principalement situées : *Cochez la ou les réponses*

- Quartiers politique de la ville :
 - Blosne
 - Bréquigny
 - Cleunay
 - Maurepas

- Villejean

- Rennes, autres quartiers (précisez) :
- Rennes Métropole (précisez la commune) :

69. Quels sont les équipements auxquels vous avez accès pour développer vos actions socio-sportives ? *Cochez la ou les réponses*

- Bassin de natation
- Dojo / salle d'arts martiaux
- Gymnases
- Pistes d'athlétisme
- Plateau EPS / Multisports / City stades
- Salles non spécialisées (foyer, hall, etc.)
- Terrains ou courts
- Autre(précisez) :

70. Ces équipements vous apportent-ils satisfaction du point de vue de la qualité ? *Cochez une réponse*

Très Satisfaisant / Satisfaisant / Assez Satisfaisant / Moyennement satisfaisant / Faiblement Satisfaisant / Pas du tout satisfaisant

71. Pouvez-vous préciser les principaux équipements (nom et quartier) que vous utilisez ?

72. Comment percevez-vous votre accès aux équipements sportifs dans la ville ? *Cochez une réponse*

Très Satisfaisant / Satisfaisant / Assez Satisfaisant / Moyennement satisfaisant / Faiblement Satisfaisant / Pas du tout satisfaisant

73. Les conditions d'obtention et de répartition des équipements vous semblent ? *Cochez une réponse*

Très Satisfaisantes / Satisfaisantes / Assez Satisfaisantes / Moyennement satisfaisantes / Faiblement Satisfaisantes / Pas du tout satisfaisantes

74. Comment caractériseriez-vous la sécurité dans votre quartier d'intervention ? *Cochez une réponse*

Très Satisfaisante / Satisfaisante / Assez Satisfaisante / Moyennement satisfaisante / Faiblement Satisfaisante / Pas du tout satisfaisante

Les acteurs du « socio-sport »

75. Pour mener vos actions socio-sportives, développez-vous des liens avec d'autres structures ? (Oui / Non)

76. Si oui, lesquelles ? *Cochez la ou les réponses*

- Associations de prévention
- Associations socioculturelles
- Autres clubs et associations sportives
- Etablissements scolaires
- Fondations
- Service sportif de la ville
- Structure jeunesse (Antenne jeunes, etc.)
- Autres (précisez) :

77. Vos actions socio-sportives reposent sur quel type de lien avec d'autres acteurs du sport et/ou de l'insertion ? *Cochez la ou les réponses*

- Culturels/affinitaires
- D'équipements sportifs/locaux
- D'interventions/d'échange de compétences
- De proximité/de territoire
- Financiers
- Image/communication
- Matériels
- Transports et logistique
- Autres (précisez) :

78. Connaissez-vous d'autres acteurs (associations ou autres) engagés dans le « socio-sport » sur le territoire rennais ?

Oui / Non

79. Si oui, lesquels ?

Les soutiens du « socio-sport »

80. De quels types de financements disposez-vous pour développer vos actions socio-sportives ? *Cochez la ou les réponses*

- Subvention annuelle de la Mairie (hors convention d'objectifs)
- Subventions et soutiens par convention d'objectifs (avec ville et/ou autres collectivités)
- Soutien humain de la ville (hors subvention) : animateurs, éducateurs, etc.
- Soutien matériels de la ville (hors subvention) : transports, logistique, etc.
- Autofinancement : adhésions, actions diverses, évènements etc.
- Financements privés : mécénat, sponsoring, partenariats, etc.
- Mutualisation avec autres structures (équipements, matériel, encadrement, etc.)
- Autres (précisez) :

81. Quels sont vos trois principaux soutiens financiers actuels ?

- Subvention annuelle de la Mairie (hors convention d'objectifs)
- Subventions et soutiens par convention d'objectifs (avec ville et/ou autres collectivités)
- Soutien humain de la ville (hors subvention) : animateurs, éducateurs, etc.
- Soutien matériels de la ville (hors subvention) : transports, logistique, etc.
- Autofinancement : adhésions, actions diverses, évènements etc.
- Financements privés : mécénat, sponsoring, partenariats, etc.
- Mutualisation avec autres structures (équipements, matériel, encadrement, etc.)
- Autres (précisez) :

82. Quel est le budget global de votre structure ?

83. Quelle part du budget global est consacrée au « socio-sport » ? *Cochez une réponse*

Moins de 10% / entre 11 et 30% / entre 31 et 50% / entre 51 et 70% / au-delà de 70%

84. Les animateurs / éducateurs socio-sportifs possèdent-ils tous une formation spécifique ?

Oui / Non

85. Si oui, la ou lesquelles ?

86. Un accompagnement de ces animateurs / éducateurs est-il à disposition dans votre structure (via comité, ligue, fédération) ? Oui / Non / Ne sais pas

Les effets du « socio-sport »

87. Vos actions socio-sportives sont-elles évaluées ? (Oui / Non)

88. Pourquoi ?

89. Si oui, comment ?

90. Comment percevez-vous l'impact du « socio-sport » sur vos publics ? *Cochez une réponse*

Très Satisfaisant / Satisfaisant / Assez Satisfaisant / Moyennement satisfaisant / Faiblement Satisfaisant / Pas du tout satisfaisant

91. Quels sont les effets du « socio-sport » au sein de votre structure ? *Cochez la ou les réponses*

- Amélioration des comportements du public
- Augmentation du nombre de licenci(é)s
- Augmentation de subventions
- A l'origine de concurrence(s)
- A l'origine de tensions
- Changement du projet associatif
- Diversification du public
- Emergence de nouveaux besoins en formations
- Meilleur soutien politique
- Plus grande implantation sur le territoire
- Valorisation de l'image de la structure
- Autre : précisez

92. A quoi jugez-vous une action socio-sportive réussie ? *Cochez 3 propositions*

- Amélioration du niveau de pratique du public
- Articulation de l'action avec le tissu local
- Développement de formes de solidarité (lien social dans ou hors du groupe)
- Fréquentation du public
- Institutionnalisation du public (aide pour expliquer)
- Modifications du comportement du public

- Pérennisation de l'action
- Régularité du public
- Valorisation du public (sociale, identitaire)

93. Comment percevez-vous aujourd'hui la politique sportive de la ville de Rennes ? *Cochez une réponse*

Très Satisfaisante / Satisfaisante / assez Satisfaisante / moyennement satisfaisante / faiblement Satisfaisante / pas du tout satisfaisante

94. Comment percevez-vous le « socio-sport » à l'échelle de la ville de Rennes aujourd'hui ? *Cochez une réponse*

Très développé / Assez développé / Moyennement développé / Faiblement développé / Pas du tout développé

95. Pourquoi ?

96. Quelles sont, pour-vous, les pistes d'amélioration de cette politique socio-sportive ?

Les freins du « socio-sport »

97. Percevez-vous des difficultés à développer vos actions-socio sportives dans la ville de Rennes ? (Oui / Non)

98. Si oui, quels sont les principaux freins perçus dans le développement de vos actions socio sportives dans la ville de Rennes ? *Cochez 3 propositions*

- Liés à la méconnaissance du socio sport
- Liés aux problèmes de compétences et de formation
- Liés aux problèmes d'insécurité
- Liés aux relations avec les principaux acteurs du sport dans la ville de Rennes
- Liés aux ressources en équipements
- Liés aux ressources financières
- Liés aux réticences à développer le socio sport au sein de la structure
- Liés aux usagers

99. Si non, pourquoi ?

100. Avez-vous des remarques à faire sur ce questionnaire ?

La structure ne développe pas de « socio-sport »

101. Pourquoi ne développez-vous pas de « socio-sport » au sein de votre structure ?

Cochez la ou les réponses

- Liés à l'histoire, la culture de la structure
- Liés aux problèmes de compétences et de formation
- Liés aux problèmes d'insécurité
- Liés aux relations avec les principaux acteurs du sport dans la ville de Rennes
- Liés aux ressources en équipements
- Liés aux ressources financières
- Liés aux réticences à développer le socio sport au sein de la structure
- Liés aux usagers
- Autres (précisez) :

102. Envisagez-vous de développer des actions socio-sportives dans votre structure ? (Oui / Non)

103. Pourquoi ?

104. Si vous envisagez de développer des actions socio-sportives, lesquelles ? Comment ?

105. Seriez-vous intéressé pour vous impliquer dans des groupes de travail autour des questions socio-sportives ? (Oui / Non)

106. Pourquoi ?

Vos activités

107. Quelles activités sportives développez-vous au sein de votre structure ?

108. Quels en sont les objectifs ?

109. Vos activités sportives sont-elles articulées / combinées avec d'autres formes d'actions (scolaires, de professionnalisation, sociales, culturelles ou autres) ?

(Oui / Non)

110. Si oui, lesquelles ? *Cochez la ou les réponses*

- Accompagnement dans l'accès à l'emploi ?
- Accompagnement scolaire ?
- D'autres pratiques culturelles (langues, arts, etc.) ?
- Autres (précisez) :

111. Quelle temporalité prennent vos activités sportives principales ? *Cochez une réponse*

Quotidiennes / Hebdomadaires / Mensuelles / Ponctuelles

112. Quelle est la proportion d'usagers bénéficiant et faisant usage d'aides pour accéder à vos activités sportives (exemple des Tickets Loisirs de la CAF ou dispositif Sortir de la ville de Rennes, etc.) ? *Cochez une réponse*

Moins de 10% / entre 11 et 30% / entre 31 et 50% / entre 51 et 70% / au-delà de 70%

113. Dans vos activités sportives, comment qualifieriez-vous le rythme / l'assiduité dans la participation des usagers ? *Cochez une réponse*

Quotidien / Hebdomadaire / Mensuel / Ponctuel

114. Il y a-t-il un turn over important de vos usagers sportifs ? (Oui / Non)

115. Vos actions sportives sont-elles payantes ?

Oui / Non / Occasionnellement (exemple : sorties)

116. Pourquoi ?

117. Si oui, quelle cotisation annuelle proposez-vous pour accéder à vos activités sportives ?

118. Vos activités sportives sont-elles principalement situées : *Cochez la ou les réponses*

- Quartiers politique de la ville :
 - Blosne
 - Bréquigny
 - Cleunay
 - Maurepas
 - Villejean

- Rennes, autres quartiers (précisez) :
- Rennes Métropole (précisez la commune) :

119. Pour mener vos activités sportives, développez-vous des liens avec d'autres structures ? (Oui / Non)

120. Si oui, lesquelles ? *Cochez la ou les réponses*

- Associations de prévention
- Associations socioculturelles
- Autres clubs et associations sportives
- Etablissements scolaires
- Fondations
- Service sportif de la ville
- Structure jeunesse (Antenne jeunes, etc.)
- Autres (précisez) :

121. Vos activités sportives reposent sur quel type de lien avec d'autres acteurs du sport et/ou de l'insertion ? *Cochez la ou les réponses*

- Culturels/affinitaires
- D'équipements sportifs/locaux
- D'interventions/d'échange de compétences
- De proximité/de territoire
- Financiers
- Image/communication
- Matériels
- Transports et logistique
- Autres (précisez) :

Les équipements

122. Quels sont les équipements auxquels vous avez accès pour développer vos activités sportives ? *Cochez la ou les réponses*

- Bassin de natation

- Dojo / salle d'arts martiaux
- Gymnases
- Pistes d'athlétisme
- Plateau EPS / Multisports / City stades
- Salles non spécialisées (foyer, hall, etc.)
- Terrains ou courts
- Autre (précisez) :

123. Ces équipements vous apportent-ils satisfaction du point de vue de la qualité ? *Cochez une réponse*

Très Satisfaisant / Satisfaisant / Assez Satisfaisant / Moyennement satisfaisant / Faiblement Satisfaisant / Pas du tout satisfaisant

124. Pouvez-vous préciser les principaux équipements (nom et quartier) que vous utilisez ?

125. Comment percevez-vous votre accès aux équipements sportifs dans la ville ? *Cochez une réponse*

Très Satisfaisant / Satisfaisant / Assez Satisfaisant / Moyennement satisfaisant / Faiblement Satisfaisant / Pas du tout satisfaisant

126. Les conditions d'obtention et de répartition des équipements vous semblent : *Cochez une réponse*

Très Satisfaisantes / Satisfaisantes / Assez Satisfaisantes / Moyennement satisfaisantes / Faiblement Satisfaisantes / Pas du tout satisfaisantes

127. Comment caractériseriez-vous la sécurité dans votre quartier d'intervention ? *Cochez une réponse*

Très Satisfaisante / Satisfaisante / Assez Satisfaisante / Moyennement satisfaisante / Faiblement Satisfaisante / Pas du tout satisfaisante

Les soutiens

128. De quels types de financements disposez-vous pour développer vos activités sportives ? *Cochez la ou les réponses*

- Subvention annuelle de la Mairie (hors convention d'objectifs)
- Subventions et soutiens par convention d'objectifs (avec ville et/ou autres collectivités)
- Soutien humain de la ville (hors subvention) : animateurs, éducateurs, etc.
- Soutien matériels de la ville (hors subvention) : transports, logistique, etc.
- Autofinancement : adhésions, actions diverses, évènements etc.
- Financements privés : mécénat, sponsoring, partenariats, etc.
- Mutualisation avec autres structures (équipements, matériel, encadrement, etc.)
- Autres (précisez) :

129. Quels vos trois principaux soutiens financiers actuels ?

- Subvention annuelle de la Mairie (hors convention d'objectifs)
- Subventions et soutiens par convention d'objectifs (avec ville et/ou autres collectivités)
- Soutien humain de la ville (hors subvention) : animateurs, éducateurs, etc.
- Soutien matériels de la ville (hors subvention) : transports, logistique, etc.
- Autofinancement : adhésions, actions diverses, évènements etc.
- Financements privés : mécénat, sponsoring, partenariats, etc.
- Mutualisation avec autres structures (équipements, matériel, encadrement, etc.)
- Autres (précisez) :

130. Quel est le budget global de votre structure ?

131. Quelle part du budget global est consacrée au sport ?

Moins de 10% / entre 11 et 30% / entre 31 et 50% / entre 51 et 70% / au-delà de 70%

Les effets du sport

132. Vos activités sportives sont-elles évaluées ? Oui / Non

133. Pourquoi ?

134. Si oui, comment ?

135. Comment percevez-vous l'impact du sport sur vos publics ? *Cochez une réponse*

Très Satisfaisant / Satisfaisant / Assez Satisfaisant / Moyennement satisfaisant / Faiblement Satisfaisant / Pas du tout satisfaisant

136. A quoi jugez-vous une activité sportive réussie ? *Choisissez 3 propositions*

- Amélioration du niveau de pratique du public
- Articulation de l'action avec le tissu local
- Développement de formes de solidarité (lien social dans ou hors du groupe)
- Fréquentation du public
- Institutionnalisation du public (aide pour expliquer)
- Modifications du comportement du public
- Pérennisation de l'action
- Régularité du public
- Valorisation du public (sociale, identitaire)

137. Comment percevez-vous aujourd'hui la politique sportive de la ville de Rennes ? *Cochez une réponse*

Très Satisfaisante / Satisfaisante / assez Satisfaisante / moyennement satisfaisante / faiblement Satisfaisante / pas du tout satisfaisante

138. Quelles sont, pour-vous, les pistes d'amélioration de cette politique sportive ?

Les freins

139. Percevez-vous des difficultés à développer vos activités sportives dans la ville de Rennes ? (Oui / Non)

140. Si oui, quels sont les principaux freins perçus dans le développement de vos activités sportives dans la ville de Rennes ? *Choisissez 3 propositions*

- Liés aux problèmes de compétences et de formation
- Liés aux problèmes d'insécurité
- Liés aux relations avec les principaux acteurs du sport dans la ville de Rennes
- Liés aux ressources en équipements
- Liés aux ressources financières
- Liés aux usagers

141. Si non, pourquoi ?

142. Avez-vous des remarques à faire sur ce questionnaire ?

Annexe n°3 - Grille d'observation

Caractéristiques Générales	Qualitatif	Quantitatif
Jour	Mardi 23 mai 2017	
Heure	18h30	
Durée de l'animation	1h30	
Quartier	Villejean	
Type d'équipement (gymnase, foyer, etc.)	Place Rouge - site extérieur de pratique	
Environnement (cœur de quartier, à la périphérie, reculé)	Cœur du quartier	
Animateur ou animatrice	1 Animateur et 1 animatrice	
Activité		
Discipline sportive	Skate - Roller - trottinette	
Type de créneau : formel/informel, gratuite/cotisation	Informel - gratuit, les enfants partent et viennent comme ils veulent	
Objectif de l'activité (performance, découverte, loisir, compétences sociales)	Faire connaître l'activité : découverte loisir + fidéliser les enfants	
<i>Utilisation des codes du sport traditionnel</i>	Pas de "séance", pratique assez libre, aller-retour des participants	
<i>Utilisation de matériel</i>	Rollers – skates – protections – plots - chasubles	
<i>Type et nombre de jeux « pré-sportifs »</i>	Un béret et un épervier → cependant tous les enfants ne participent pas	
<i>Travail technique</i>	Un parcours simple avec différents ateliers (slalom, exercice de freinage, de saut) → seulement pour ceux qui veulent participer	
<i>Niveau de l'équipe « équipe en montée, en descente, pas engagée dans une compétition</i>	Pas d'équipe, pas engagée dans une compétition	
Plan de séance : déroulé de la séance, objectifs / atelier, cycles, etc.	Départs et arrivées d'enfants incessants, mais un plan de séance sommaire : échauffement libre, parcours techniques puis petits jeux.	
Contexte, environnement de la séance (musique)	Très beau temps. Quelques familles autour, des parents qui regardent leurs enfants mais également des enfants qui regardent les autres pratiquer	

Prise en charge du publique (discussion, mise en action directe)	Atroupement autour des animateurs quand ils arrivent pour avoir des rollers puis mise en action directe.	
Publics		
Genre (fille/garçon)	Public mixte, autant de filles que de garçons	
Tranche d'âge	6-12 ans	
Nombre	Environ 15 mais beaucoup de variation	
Régularité	Public très différent de la dernière fois, mais quelques enfants réguliers tout de même	
Rapport à la règle	Importance de la sécurité	
Place de l'apprenant dans la séance (règles discutées, responsabilisation des jeunes)	Animateurs insistent sur le fait de ranger les affaires, sur la sécurité, sur le ramassage du matériel et sur l'hydratation	
Interactions		
Interactions entre public (appréciation générale) dans l'action	Interactions quasi toujours en rapport avec l'activité, enfants très motivés par les jeux.	
<i>Violences verbales (détailler contexte)</i>		Pas du tout / très peu / parfois / souvent
<i>Violences physiques (détailler contexte)</i>	Des enfants se tapent sur les casques pour rigoler	Pas du tout / très peu / parfois / souvent
<i>Rires (détailler contexte)</i>	Une fille tombe elle rigole, un enfant rigole lorsqu'il roule sur un plot, de nombreux rires pendant les jeux	Pas du tout / très peu / parfois / souvent
<i>Enervement (détailler contexte)</i>	Lors du jeux du bérêt une enfant tombe pleure et s'énervé, une autre est énervée car son équipe perd "Non il m'a pas touché"	Pas du tout / très peu / parfois / souvent
<i>Concentration</i>	Ça dépend des enfants certains sont très appliqués sur le parcours, de la concentration durant les jeux. Cependant certains se déconcentrent très vite du à l'environnement.	Pas du tout / très peu / parfois / souvent
<i>Discussions formelles (sportif)</i>	Conseils entre enfants: "Il faut que tu fasses attention", certains se vantent : "C'est facile", "je vais faire le slalom, regarde-moi"... "Je sais pas faire du skate". Un enfant s'occupe de sa petite sœur car elle est tombée.	
<i>Discussions informelles (extra-sportif)</i>		

Interactions entre public (appréciation générale) dans l'inactivité / temps morts	Beaucoup d'interactions sur le coté	
<i>Violences verbales (détailler contexte)</i>	Gros mots : "je m'en bats les couilles"	Pas du tout / très peu / parfois / souvent
<i>Violences physiques (détailler contexte)</i>		Pas du tout / très peu / parfois / souvent
<i>Rires (détailler contexte)</i>	Chutes des autres, chamailleries	Pas du tout / très peu / parfois / souvent
<i>Enervement (détailler contexte)</i>		Pas du tout / très peu / parfois / souvent
<i>Discussions formelles (sportif)</i>	"Y'a pas de rollers à ma taille"	
<i>Discussions informelles (extra-sportif)</i>	Des enfants jouent au facteur sur le coté car ils n'ont pas de rollers à leur taille, "Attend je vais voir ma copine, je vais jouer avec elle", "T'étais à Malifeu ou Montbarot?"	
Interactions entre public et animateur	Interactions surtout du ressort du conseil et de la sécurité → les animateurs animent à tour de rôle, ils participent ensuite aux jeux	
<i>Violences verbales (détailler contexte)</i>		Pas du tout / très peu / parfois / souvent
<i>Violences physiques (détailler contexte)</i>		Pas du tout / très peu / parfois / souvent
<i>Rires (détailler contexte)</i>	Quand un enfant tombe, quand un enfant ne comprend pas les règles du jeu	Pas du tout / très peu / parfois / souvent
<i>Enervement (détailler contexte)</i>	Sécurité: "Pourquoi est-ce que quand je suis arrivé t'étais équipée et maintenant t'as rien ?"	Pas du tout / très peu / parfois / souvent
<i>« Incidents disciplinaires » : dès que l'animateur rappelle à l'ordre</i>	Beaucoup de rappels sur la sécurité : "on attache le casque", "(Prénom cité) mets ton casque s'il te plaît", "on montre le bon exemple" pour les plus âgés.	Pas du tout / très peu / parfois / souvent

Echanges		
Conseils : Envers qui ? De quelle manière ? (régularité, après erreur, etc.)	"Continue, continue", "attention derrière toi", "prend un peu plus de vitesse" "Tas le poids du corps en arrière, c'est pas bon"; L'animatrice apprend aux enfants à tomber.	Pas du tout / très peu / parfois / souvent
Injonction : Envers qui ? De quelle manière ? (régularité, après erreur, etc.)	"À l'extérieur des plots ! Il y a quelque chose que tu comprends pas ?" à un enfant qui respecte pas les règles lors du parcours.	Pas du tout / très peu / parfois / souvent
Encouragement à la performance (technique) : envers les plus forts ? Les plus faibles ? Filles ? Garçons ?		Pas du tout / très peu / parfois / souvent
Encouragement à la motivation (psycho) : Envers les plus forts ? Les plus faibles ? Filles ? Garçons ?	"C'est pas grave", "c'est très bien", "c'est pas mal"...	Pas du tout / très peu / parfois / souvent
Echanges / discussions : discussions formelles (consignes, règles, sécurité), discussions informelles	Surtout en lien avec la sécurité. "Moi ça m'embête que t'aies aucune protection" Les enfants viennent également demander des rollers/skates à l'éducateur. "Comment c'est possible, t'as pas confiance en moi" : l'animateur à un enfant à qui il apprend à faire du skate	
Mise en scène de la victoire ou de la défaite (valorisation de l'équipe qui a gagné ?)	Pas de valorisation de la victoire lors des jeux	
Posture sportive (prise de distance), posture extra-sportive	Lorsque les enfants arrivent, certains font un check aux animateurs. Les animateurs équipent ensuite les enfants. Plus de proximité avec certains enfants qu'avec d'autres.	
Commentaire	Beaucoup plus d'animation que la dernière fois, c'était plus facile car il y avait deux animateurs au lieu d'un. Les animateurs animent à tour de rôle et participent des fois aux jeux (épervier). Normalement il s'agit d'un créneau en gymnase, mais le gymnase étant excentré, les animateurs ont des difficultés à attirer du monde, ils étaient obligés de déambuler, ce créneau permet donc d'attirer des jeunes et de faire découvrir l'activité. C'est plus facile en été pour attirer du monde et fidéliser les enfants. De plus le créneau étant	

	situé en extérieur et au cœur du quartier, il permet aux animateurs de rencontrer certains parents qu'ils n'ont pas l'habitude de voir, ainsi que de toucher un public qui ne fréquente pas les structures et qui déambule sur l'espace public.	
--	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--

Table des matières

Remerciements	9
Introduction	13
Partie 1 - Contextualisation de l'objet de recherche : le « socio-sport ».....	23
Chapitre 1. Socialisation - insertion - intégration - inclusion : de quoi parle-t-on ?....	25
1. La socialisation.....	25
2. Insertion, intégration, inclusion.....	27
1.1 Insertion.....	27
1.2 Intégration	28
1.3 Insertion et intégration : confusion et instrumentalisation	31
1.4 Inclusion	32
Chapitre 2. Les luttes pour une définition légitime du « sport »	35
1. Le sport : un objet d'étude non pris au sérieux	36
2. L'approche institutionnelle du sport	38
3. L'approche critique du sport	40
4. L'approche préventive du sport par la libération contrôlée des émotions	43
5. L'émergence de « nouvelles » approches	44
6. L'approche du sport « de proximité »	47
7. Les enquêtes sur les pratiques sportives : les limites de la « catégorisation sport » ..	49
Chapitre 3. Genèse du « socio-sport »	53
1. Les Quartiers Politique de la Ville	53
1.1 Des « banlieues » ... au « QPV » sous l'impulsion de la politique de la ville....	53
1.2 Les QPV du territoire rennais.....	60
1.2.1 Quartier du Blosne.....	60
1.2.2 Quartier de Bréquigny	62
1.2.3 Quartier de Cleunay.....	64
1.2.4 Quartier de Maurepas	65
1.2.5 Quartier de Villejean	67

2.	Le sport dans les quartiers	70
2.1	De 1981 à 1988 : La naissance des premiers dispositifs socio-sportifs	71
2.2	De 1988 à 1995 : Le renforcement de la politique de la ville et de ses équipements sportifs de proximité	76
2.3	De 1995 à 2002 : La bureaucratisation et la perte de contrôle de l'État	79
2.4	De 2002 à 2012 : l'affinement et le renouvellement de l'intervention étatique..	81
2.5	De 2012 à 2017 : Davantage de concertation.....	86
Chapitre 4. De la construction théorique ... à la mise en action.....		91
1.	Problématique et cadrage théorique	91
1.1	Un cheminement du mémoire ... à la thèse	91
1.1.1	1) Le « socio-sport » est destiné aux publics en mal d'intégration	94
1.1.2	2) L'espace du « socio-sport » est un espace des « socio-sports ».....	94
1.1.3	3) L'espace du « socio-sport », un espace en quête de définition	95
1.1.4	4) L'espace du « socio-sport » est un espace de luttes qui entrave les complémentarités et/ou les partenariats	95
1.2	La construction d'un « espace du « socio-sport » »	98
1.3	La démarche choisie pour comprendre la structuration de « l'espace du « socio-sport » » rennais	103
2.	Présentation des financeurs	105
2.1.1	Un mouvement laïc initié par Jean Janvier	105
2.1.2	Un développement par les fêtes, les activités sportives et un fort soutien municipal	106
2.1.3	Une implantation territoriale par la création des sections	107
2.1.4	Une appartenance marquée à l'éducation populaire et la défense de la laïcité	108
2.1.5	Un secteur sportif en difficulté et l'apparition de tensions avec le secteur socio-culturel	109
2.1.6	Le développement de grandes manifestations sportives et culturelles.....	111
2.2	La Ligue de l'Enseignement et l'UFOLEP	113
2.2.1	L'appel de Jean Macé.....	113
2.2.2	La reconnaissance de la Ligue.....	114
2.2.3	Une structuration nécessaire au lendemain de la Première Guerre Mondiale	115
2.2.4	La création et développement de l'UFOLEP	116
2.2.5	Un clivage laïque - catholique qui se poursuit	117
2.2.6	L'éducation permanente comme socle identitaire.....	118
2.2.7	Un retour à sa notion fondatrice : la laïcité et l'émergence du « socio-sport » au sein de l'UFOLEP	119
3.	Méthodologie	123
3.1	Une thèse en CIFRE	123
3.1.1	Contexte de la mise en place de la thèse	123
3.1.2	Les vigilances méthodologiques	124

3.1.3	... face à l'épreuve du terrain	127
3.2	L'observation.....	130
3.2.1	Qu'est-ce que l'observation participante ?.....	130
3.2.2	Les apports et limites de la participation observante	132
3.2.3	Des outils pour objectiver.....	134
3.3	Les entretiens.....	143
3.3.1	L'entretien : une méthode irremplaçable mais complexe	144
3.3.2	Forme de l'entretien : l'entretien semi-directif	146
3.3.3	La préparation des entretiens.....	148
3.3.4	Les conditions de réalisation	150
a.	Choix des enquêté.e.s	150
b.	Lieux et temps des entretiens	152
3.4	Le questionnaire	153
3.5	L'analyse de contenu : l'analyse thématique	156
	Conclusion de la partie 1	158

Partie 2 - Comprendre la structuration de « l'espace des « socio-sports » rennais » 161

Chapitre 1. L'espace des idées et des pratiques à l'aune des « familles d'acteurs » .. 161

1.	Clubs sportifs traditionnels.....	164
1.1	L'espace des idées	164
1.1.1	L'espace des idées des clubs sportifs traditionnels par les questionnaires. 166	
1.1.2	Les clubs sportifs traditionnels sur l'espace des idées : analyse des récits 172	
1)	Une approche de proximité : clubs sportifs traditionnels 1, 6 et 11.....	173
a.	Définition et approche	173
b.	Publics	177
2)	Une approche de haut niveau amateur développant une entrée QPV : clubs sportifs traditionnels 9 et 10	179
a.	Définition et approche	179
b.	Publics	181
3)	Une approche de loisir : clubs sportifs traditionnels 2 et 3	182
a.	Définition et approche	182
b.	Publics	185
4)	Une approche « mixte » : clubs sportifs traditionnels 4 et 7.....	186
a.	Définition et approche	186
b.	Publics	188
1.2	L'espace des pratiques.....	194
1.2.1	Des décalages	194
1.2.2	Des évolutions	200

2. Structures de quartiers.....	208
2.1 L'espace des idées.....	208
2.1.1 L'espace des idées des structures de quartiers par les questionnaires.....	208
2.1.2 Les structures de quartier sur l'espace des idées : l'analyse des récits	213
a. Définition et approche	215
b. Publics	219
2.1.3 L'espace des pratiques.....	221
3. Fédérations et associations mixtes	225
3.1 L'espace des idées.....	225
3.1.1 L'espace des idées des fédérations et associations mixtes par les questionnaires.....	225
3.1.2 Les fédérations et associations mixtes sur l'espace des idées : analyse des récits	231
1) Une approche socio-sportive revendiquée : fédération mixte, associations mixtes 1 et 2	232
a. Définition et approche	232
b. Publics	237
2) Une approche sportive : l'association mixte 3.....	239
a. Définition et approche	239
b. Publics	240
3) Une approche « sport pour tous » ou « socio-sport » selon les territoires : l'association mixte 4.....	242
a. Définition et approche	242
b. Publics	243
4. Filières sportives territoriales	257
4.1 L'espace des idées.....	258
4.1.1 L'espace des idées de la filière sportive territoriale par les questionnaires.....	258
4.1.2 La filière sportive territoriale sur l'espace des idées : analyse des récits.....	263
a. Définition et approche	264
b. Publics	268
4.2 L'espace des pratiques.....	270
5. Association d'insertion par le sport.....	275
5.1 L'espace des idées.....	275
a. Définition et approche	276
b. Publics	279
5.2 L'espace des pratiques.....	281
6. Structures spécialisées.....	286
6.1 L'espace des idées.....	286
a. Définition et approche	288
b. Publics	290
6.2 L'espace des pratiques.....	292

Chapitre 2. Les enjeux et effets des « socio-sports » 303

1. Les enjeux et effets des « socio-sports » au sein de « l'espace des « socio-sports » » : entre concurrences et complémentarités 304

1.1 « Proposer un projet qui est basé dans les quartiers ? Bah forcément tu as des subventions qui arrivent derrière » (D14, Présidente, Club sportif traditionnel 9) 304

1.2 « On a beaucoup d'associations qui parlent de « socio-sport » parce que ça fait propre, c'est un très bon outil de com politique » (D18, Élu(e), Association mixte) ... 311

1.3 « Si on parle de « socio-sport », on doit penser partenariat parce qu'on a besoin de compétences autant sportives, que sociales, que sanitaires, etc. » (A3, Animateur sportif, Fédération mixte) 320

2. Les enjeux et effets des « socio-sports » sur les structures 326

2.1 « C'était un peu le choc des cultures quoi ! » (C4, Responsable service, Filière sportive territoriale 2) 326

2.2 « J'ai un collègue, il était super réticent et aujourd'hui il s'éclate dans ce qu'il fait » (A2, Éducateur sportif, Filière sportive territoriale 1) 331

3. Les enjeux et effets des « socio-sports » sur les publics 335

3.1 « Vu qu'on est sur du long terme et du qualitatif, c'est dur d'évaluer les bienfaits de nos actions » (A16, Animateur sportif, Association mixte 1) 335

3.2 « Bah c'est « Moi je veux bien pratiquer mais que avec untel, untel et untel », bah on n'est plus dans le « socio-sport » là ! » (A10, Éducateur sportif, Club sportif traditionnel 2) 337

3.3 « Les formateurs me disent, y'en a certains qui ont complètement un autre visage pendant l'activité sportive par rapport à ce qu'ils peuvent montrer en formation » (C5, Responsable, Filière sportive territoriale 3) 343

Conclusion de la partie 2 348

Partie 3 - L'étude de cas'socio-sportif 353

Chapitre 1. « L'espace des « socio-sports » » à travers une activité : le football..... 353

1. Le football, ce sport roi 353

2. L'espace des idées 358

2.1 Les clubs de football traditionnels..... 358

1) Une double approche, sportive et sociale : les clubs de football traditionnel 5 et 8 360

a. Définition et approche 360

b. Publics 361

2) Une approche « éducative informelle » : le club de football traditionnel 12 362

a. Définition et approche 362

b. Publics	364
3) Une approche de loisir : le club de football traditionnel 13	365
2.2 Les structures de quartier	367
a. Définition et approche	368
b. Publics	369
2.3 Les associations mixtes	370
a. Définition et approche	371
b. Publics	372
3. L'espace des pratiques	375
3.1 Structures de quartier.....	375
3.2 Associations mixtes.....	378
4. Les enjeux et effets.....	380
4.1 Les enjeux et effets au sein de « l'espace des footbals »	381
4.2 Les enjeux et effets au sein des structures.....	383
4.3 Les enjeux et effets auprès des publics	385
Chapitre 2. « L'espace des « socio-sports » » appliqué à un public : les filles.....	391
1. Quand le « sport fait mâle »	391
2. L'espace des idées.....	395
2.1 Le club sportif traditionnel 1	396
a. Définition et approche	396
b. Publics	397
2.2 La structure de quartier 3.....	398
a. Définition et approche	398
b. Publics	399
2.3 L'association mixte 1	400
a. Définition et approche	400
b. Publics	401
2.4 L'association mixte 2	402
a. Définition et approche	402
b. Publics	403
3. L'espace des pratiques	405
3.1 Le club sportif traditionnel 1	405
3.2 La structure de quartier 3 et l'association mixte 2	407
3.3 L'association mixte 1	411
4. Les enjeux et effets.....	416
4.1 Les enjeux et effets au sein de « l'espace des filles »	416
4.2 Les enjeux et effets au sein des structures.....	418
4.3 Les enjeux et effets auprès des publics	422

Chapitre 3. Le « socio-sport » au Cercle Paul Bert.....	429
1. 1995-2005 : les prémisses du « socio-sport »	430
2. 2005-2010 : les postes FUS et l'enclenchement du « socio-sport ».....	433
3. 2010-2015 : la convention socio-sportive et la formalisation du « socio-sport »	436
3.1 Contexte de la mise en place de la convention socio-sportive	436
3.2 La volonté de travail commun entre le secteur sportif et socio-culturel : un pari impossible ?.....	441
4. 2015 à aujourd'hui : le service « socio-sport »	454
4.1 Contexte de la mise en place du service « socio-sport ».....	454
4.2 « On a plus de difficultés à être reconnu en interne qu'en externe » (C13, Responsable service)	456
Chapitre 4. La démarche auprès des jeunes du voyage.....	465
1. Qui sont les gens du voyage ?	465
1.1 Quelques explications.....	465
1.2 Des politiques de contrôle du XV ^e siècle à 2017	466
1.3 « Spécificités » des gens du voyage	468
1.4 Les gens du voyage à Rennes.....	469
1.4.1 Accueil des gens du voyage en Ille-et-Vilaine : AGV 35	469
1.4.2 Les terrains de Rennes.....	470
2. Immersion au cœur d'un dispositif socio-sportif à destination de jeunes du voyage	471
2.1 Première étape : « l'aller vers » et l'interconnaissance	471
2.2 Deuxième étape : Les sorties.....	482
2.3 Troisième étape : Les après-midis au gymnase.....	490
2.4 Quatrième étape : La participation à Berry Plage	495
2.5 Cinquième étape : L'accompagnement du projet de city stade.....	498
Conclusion de la partie 3	505
Conclusion.....	507
Liste des abréviations et acronymes	523
Bibliographie.....	525
Index des auteurs.....	541

Index des notions	545
Table des figures.....	549
Table des tableaux.....	553
Annexes	555
Table des matières.....	585

Titre : Comprendre le développement et la structuration de « l'espace des « socio-sports » rennais »

Mots clés : « socio-sport », usages, enjeux, publics, QPV

Résumé : L'impulsion donnée par les organes déconcentrés de l'État et la municipalité a contribué au développement des pratiques socio-sportives rennaises, grâce à l'action de structures appartenant à des secteurs divers. Cette dynamique à laquelle nous avons été associée nous a incitée à entreprendre une thèse afin de dresser un portrait du paysage socio-sportif local. Financée par le Cercle Paul Bert, la Ligue de l'Enseignement et l'UFOLEP, notre recherche s'est attachée à comprendre, à travers une démarche sociologique et qualitative, comment ce dernier se développait et se structurait. L'élaboration d'un « espace des « socio-sports », construit à partir de deux axes : l'approche de la pratique sportive et celle des publics en nous appuyant sur la théorie de l'intégration de R. Castel (1995), nous a permis d'identifier les acteurs et actrices qui se revendiquaient du « socio-sport » et de comprendre leur positionnement à la fois symbolique et pratique.

La diversité des approches et des démarches observée sur le terrain contredit l'idée d'une unicité du « socio-sport » et d'un accord sur une définition unique, légitime. Une tension est présente entre plusieurs modèles, principalement celui reposant sur le modèle du sport de compétition et un autre modèle plutôt intégrateur voire inclusif. Ces tensions se cristallisent autour d'enjeux matériels, de moyens humains, financiers et symboliques : identitaires, territoriaux. Toutefois, l'analyse des approches et des démarches a fait ressortir des convergences, de possibles « caractéristiques » du « socio-sport », notamment une démarche d'« aller vers » les publics les plus éloignés de la pratique sportive et la nécessité, pour intervenir efficacement sur les territoires, de développer des partenariats. Ce travail de thèse répond à la volonté de proposer aux protagonistes un regard sur le paysage socio-sportif rennais leur permettant de ne plus l'envisager principalement sous l'angle concurrentiel mais complémentaire.

Title : Understand the development and structuration of the Rennes « socio-sport » area

Keywords : « socio-sport », uses, issues, public, disadvantaged area

Abstract : The impetus given by the decentralized state's organs and municipality contributed in the social and sports practices development in Rennes thanks to the structures action belonging to various sectors. We have been associated to this dynamic, has prompted us to undertake a thesis in order to draw a portrait on the socio-sports landscape. Funded by the Cercle Paul Bert, La Ligue de l'Enseignement and UFOLEP, our research focused on understanding, through a sociological and qualitative approach, how this last one developed and structured itself. The elaboration of a "socio-sports" space, built from two axes: the approach of sport's practice and the one of the public, based on the theory of the integration of R. Castel (1995), allowed us to identify the actors and actresses who claimed to be "socio-sport" and to understand their positioning, both symbolic and practical.

The diversity of approaches and approaches observed on the situation contradicts the idea of a single "socio-sport" and an agreement on a single and a legitimate definition. There is a tension between several models, mainly one based on the sport competition model and another rather integrative or inclusive model. These tensions crystallize around material issues, human, financial and symbolic means: identity, territorial. However, the analysis of approaches and processes revealed some convergences, some possible "characteristics" of "socio-sport", including an approach of "going towards" the most remote publics of the sport and the necessity, to intervene effectively in the territories, to develop partnerships. This thesis work responds to the desire to offer to the protagonists a look at the Rennes socio-sport landscape allowing them to no longer consider it primarily from a competitive perspective but from a complementary one.